This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 460782

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

3

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

3

ÉTUDES

SUR LA

VIE DE BOSSUET

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

ÉTUDES

SUR LA

VIE DE BOSSUET

JUSQU'A SON ENTRÉE EN FONCTIONS

EN QUALITÉ DE PRÉCEPTEUR DU DAUPHIN

(1627-1670)

PAR A. FLOQUET

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

« Nobis pleraque digna cognitu obvenere, quanquam ab aliis incelebrata. »

(TACIT., *Annal.*, lib. VI, cap. VII.)

TOME TROISIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES

Imprimeurs de l'Institut de France

RUE JACOB, 56

1855

BX
4705
B7
F63
1855
v. 3

Les éditeurs de cet ouvrage se réservent le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Ils poursuivront, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de leurs droits.

Le dépôt légal de ce volume a été fait, et toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers États avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.

AVIS.

On a réuni, sous le titre d'*Appendice*, à la fin de ce tome, plusieurs lettres *inédites* de Bossuet, dont la plupart furent adressées au grand Condé.

7n-259-129

ÉTUDES

SUR

LA VIE DE BOSSUET.

LIVRE XII.

1665-1666.

On songe à Bossuet, dès 1665, pour les fonctions de précepteur du Dauphin. — Grand projet de la réunion des religionnaires. — Bossuet est du *conseil* établi pour en procurer les moyens. — Ses *conférences* avec Ferri, dans ce but. — Mort de ce ministre.

Dès 1665 on songe à Bossuet pour l'emploi de précepteur du Dauphin.

Nous verrons Bossuet devenir, en 1670, précepteur du Dauphin, au grand applaudissement de tout le royaume. Mais qu'on eût, dès 1665, songé à lui, très-sérieusement, pour ce poste de haute confiance, où l'appelèrent les vœux, les actives démarches de deux grands ministres, ce fait, ignoré jusqu'ici, mérite de ne l'être point plus longtemps. Au Dauphin (né le 1er novembre 1661) furent, au commencement, données des *gouvernantes;* et à la marquise de Montausier (Julie-Lucine d'Angennes de Rambouillet [1]) avait, dans cet emploi, succédé, en septembre 1664, Louise de Prie, veuve du maréchal de La Mothe-Houdancourt [2]. Mais,

[1] *Gazette de France*, 15 octobre 1661.

[2] La maréchale, nommée à cette charge, le 3 septembre 1664, en prit possession le 4 dudit mois. (*Gazette de France*, 6 septembre 1664. — Œuvres de *Louis XIV*; 1806, t. V, 236.) — Le brevet fut expédié

au lieu qu'anciennement les fils des rois de France avaient été, jusqu'à sept ans, laissés entre les mains des femmes, Louis XIV, ardemment désireux que, de bonne heure, son héritier présomptif se montrât digne du premier trône de l'univers, était résolu d'avancer pour lui l'âge des études; et nous l'allons voir se préoccuper, dès 1665, du choix d'un gouverneur; de celui, aussi, d'un précepteur en titre, pour ce prince, qui avait quatre ans à peine.

Le maréchal de Clérembault devait être nommé gouverneur du Dauphin.

Avant Montausier, qui, vers la fin de 1668 seulement, devait être nommé *gouverneur*, un autre seigneur avait été préféré pour cette charge, et était sûr de l'obtenir si la mort ne le fût venu surprendre, comme Louis XIV allait déclarer ce choix, bien arrêté dans son esprit. Nous voulons parler du comte de Palluau, maréchal de Clérembault, mort, à cinquante-sept ans, le 24 juillet 1665[1], dont l'épitaphe (placée en 1723 seulement sur sa tombe) devait, à cinquante-huit années de là seulement, révéler ce secret, si honorable pour lui, et que sa famille, alors, fit enfin connaître[2].

Quant à la nomination d'un *précepteur*, car le roi, au

le 6. (Reg. secrét. d'État, Archives de l'empire, reg. E, 3354, fol. 313, v°.)

[1] Gazette de France, 1er août 1665.

[2] « Qui *Serenissimum educaturus Delphinum à Ludovico magno designatus*, anno eodem (1665) obiit. » (Épitaphe du maréchal de *Clérembault*. Description historique de Paris, par *Piganiol*; 1765, t. V, 68, 69.) — Au reste, *Loret*, annonçant la mort de *Clérembault*, arrivée le 24 juillet 1665, avait dit :

« Et bref, sa gloire non petite
Du plus sage de tous les rois
Lui pouvoit faire attendre UN CHOIX
TOUT PLEIN D'HONNEUR POUR SA PERSONNE,
Que lui ravit la mort félonne. »

(Jean *Loret*, *Muze historique*, lettre du 1er août 1665.)

même temps, y pensait aussi, on se demanda sur qui, parmi tant de lettrés, tomberait le choix du monarque; et Colbert, Michel Le Tellier avec lui, tous deux en grand crédit, parurent devoir être, en ceci, fort écoutés; Louis XIV leur déférant beaucoup, en toutes choses; et ainsi la maréchale de La Mothe-Houdancourt, parente ou alliée de Le Tellier, avait-elle dû à ce ministre d'être nommée, en 1664, gouvernante du Dauphin [1]. Dans cette recherche d'un homme digne d'être appelé à l'honneur d'élever un Dauphin de France, Louis XIV, s'entretenant sur cela, fréquemment, avec eux, l'un deux, Colbert, par l'ordre du monarque, en écrivit, confidemment, à l'un de ses frères, l'évêque de Luçon [2], homme d'un très-bon esprit, vertueux autant que lettré, et dont Louis XIV, par ces raisons, avait voulu connaître le sentiment sur les divers sujets auxquels on pourrait songer pour un tel office. Nicolas Colbert (c'est le nom de ce prélat) s'était signalé, dès le jeune âge, par son savoir, par une connaissance profonde des langues latine et grecque, des antiquités, des médailles; à ce point qu'il fut, en 1656, appelé, avec l'approbation générale, au poste de garde de la bibliothèque du roi, vacant par la mort de l'illustre Jacques du Puy [3]. Mais il se destinait

Nicolas Colbert, évêque de Luçon, invité à désigner des sujets pour l'office de précepteur du Dauphin.

[1] Mémoires du duc de *Saint-Simon*, in-8°; 1829, tomes II, 48, et VII, 6. — Mémoires de madame de *Motteville*, collection Petitot, 2e série, t. XL, 201.

[2] Nicolas *Colbert* fut sacré, au commencement d'août 1661, dans l'église de la Sorbonne. (Gazette de France, 13 août 1661.)

[3] *Loret*, Muze historique, lettre du 25 novembre 1656. — Dans l'*Estat de la France*, par N. *Besoigne*, 1665, in-12, t. I, p. 98, on trouve que Nicolas *Colbert*, évêque de Luçon, était le *gardien de la Bibliothèque du roi, dans l'université;* et qu'*il y avoit mis en sa place une personne* (M. l'abbé de *Cassagne*). — Le *grand maître* des bibliothèques royales était l'avocat général *Bignon*, ibid. M. *de Chaumont*, conseiller d'État, était gardien de la bibliothèque du roi, *au château du Louvre*,

à l'Église; et nommé, en 1661, au siége épiscopal de Luçon; prompt, après son sacre (août 1661), à aller résider dans sa ville épiscopale, il n'était pas depuis sorti de ce diocèse. Capable, sage, édifiant, entre les prélats de ce temps[1], nul n'aurait su, mieux que lui, indiquer les sujets dignes qu'on prononçât leurs noms dans une telle conjoncture.

Nicolas Colbert n'indiqua que des hommes *de qualité*, ou *d'un mérite éminent.*

Estimant que, pour l'emploi de précepteur du Dauphin, « une naissance distinguée est nécessaire, à moins qu'une capacité fort rare n'en porte avec elle la dispense, » Nicolas Colbert croira ne devoir indiquer que « des gens de qualité, ou d'un mérite fort éminent. Je suis persuadé (déclare-t-il) qu'il n'y a point de gens de qualité, dans le royaume, qui ne se tinssent fort honorés d'être choisis pour cet emploi. Je crois, d'ailleurs, que S. M. sera plus aise d'en faire choix que d'autres, s'ils ont tous les mérites nécessaires pour répondre à ses desseins; les enseignements qui viennent d'une personne de naissance ayant, d'ordinaire, plus de poids; » et puis (disait encore le prélat) « il n'arrive guère que la tête leur tourne, pour se voir près du prince; ni qu'ils s'oublient, comme il arrive, d'ordinaire, aux autres gens. »

Treize sujets appréciés par l'évêque de Luçon, dans un *mémoire au roi; trois* autres, dans sa lettre à J.-B. Colbert.

Entre tant d'hommes distingués que, dans son poste à la bibliothèque du roi, il connut, et put apprécier autrefois, *treize*, surtout, lui ayant paru mériter d'être signalés, en cette occurrence, il parlera de chacun d'eux selon ses lumières. Un *Mémoire*, destiné à être mis sous

ibid. — Essai historique sur la bibliothèque du roi, par M. *Le Prince*; Paris, 1782, in-16 de 336 pages.

[1] Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par l'abbé *Le Beuf*; 1743, in-4°, t. I, 708 et suiv. — *Gallia christiana*, t. II, col. 1415; t. XII, col. 348.

les yeux du grand roi ; une lettre confidentielle à Jean-Baptiste Colbert, son aîné, où le prélat ajoute ce que, dans le *Mémoire*, il n'a pas dû dire ; ces deux pièces (de février 1665), venues jusqu'à nous [1], témoigneront à jamais des efforts du prélat pour répondre à la confiance dont l'honora son souverain dans une si importante conjoncture. *Treize* sujets lui ayant paru mériter, seuls, que leurs noms fussent prononcés ici [2], chacun d'eux, dans le *Mémoire*, est apprécié, caractérisé, en ce qui regarde les *mœurs* et les *qualités de l'esprit ;* deux points si importants, aux yeux du roi, et sur lesquels, surtout, on a, en son nom, recommandé au prélat de l'instruire [3].

[1] Ces deux pièces *autographes*, datées du 19 février 1665, sont à la Biblioth. impériale, *Manuscrits*, *Baluze*, papiers des armoires. Lettres, paquet X, n° 3.

[2] 1° L'abbé Pierre François *de Brauveau du Rivau.*

2° L'abbé de *Monchy d'Hocquincourt*, fils du feu maréchal.

3° L'abbé *du Plessis de Gesté de La Brunetière.*

4° L'abbé *Testu* (qui a été de l'Académie française.)

5° L'abbé *Mallet de Grasville de Drubec.*

6° L'abbé *Bossuet.*

7° L'abbé de *Loménie de Brienne.*

8° L'abbé *de La Baume de La Suze*, qui devint évêque de Tarbes, puis de Saint-Omer.

9° L'abbé *de Fromentières.*

10° L'abbé Étienne *Le Camus*, qui devint évêque de Grenoble, puis cardinal.

11° L'abbé *Fyot*, qui fut abbé de Saint-Étienne de Dijon.

12° L'abbé de *Servien de Montigny.*

13° L'abbé *de Guémadeuc.*

(L'évêque de Luçon, dans sa *lettre* confidentielle à son frère, mentionne, de plus, trois sujets, qu'il n'a pas cru devoir indiquer dans son *Mémoire* pour le roi) :

1° Michel *de Marolles*, abbé de Villeloin.

2° L'abbé *de Bourzéis.*

3° L'abbé *de Cassagne.*

[3] Mémoire de Nic. Colbert, évêque de Luçon, au roi, février 1665. (Bibliothèque impériale, *Manuscrits.*)

Taisant, ici, les judicieuses appréciations, par Nicolas Colbert, de ces personnages estimés pour leur savoir, pour leur caractère, nous nous contenterons de reproduire ce qu'il dit de l'homme, si supérieur à tous, dont nous écrivons l'histoire. Car, parmi ces *treize* noms honorés, se pouvait-il que celui du doyen de Metz ne figurât pas?

Bossuet, dès le temps de ses études, désigné par Cornet, comme digne d'élever le fils d'un roi.

Ce n'était pas d'aujourd'hui qu'il s'agissait de Bossuet pour cet office. Dès le temps de sa licence, un homme éminent, qui le vit, chaque jour, dix années durant, avait dit, sur cela, au secrétaire d'État Michel Le Tellier, un mot, que celui-ci se devait complaire à répéter souvent dans la suite. A Navarre, dans une visite que l'habile ministre, favorable à cette maison, où il avait été élevé [1], alla faire au grand maître Cornet, l'abbé Bossuet survint là, par hasard; et la noblesse de son extérieur, la dignité de son maintien, l'inspiration qui déjà resplendissait dans ses yeux; ce que Le Tellier, d'ailleurs, en cette rencontre inopinée, le put entendre dire, frappèrent très-vivement le clairvoyant homme d'État, prompt, sur l'heure, à demander le nom d'un sujet si brillant, et à s'enquérir curieusement de lui. Ce que Nicolas Cornet s'empressa de lui répondre; l'honorable témoignage rendu par lui avec bonheur à ce jeune lévite, la gloire des écoles, n'allait pas affaiblir l'impression qu'avaient faite, sur l'illustre visiteur, la noble figure, les sages paroles du brillant licencié. Mais un mot, mêlé parmi tant de louanges prodiguées à ce jeune homme, avait surtout frappé Le Tellier. Cornet, rappelant au ministre l'insigne honneur que Navarre, comme par privilége, avait eu, autrefois, de donner des pré-

[1] Mémoire ms. sur la vie de Michel *Le Tellier*, chargé de notes autographes de *Bossuet*, à qui il appartint.

cepteurs aux héritiers présomptifs de la couronne de France, à Charles V, à Charles VII, à Henri II, à plusieurs autres de nos rois[1], « Navarre (avait ajouté le grand maître), Navarre n'a point déchu; et cet abbé Bossuet, que vous avez, Monsieur, tant remarqué, tout à l'heure, serait, veuillez m'en croire, capable, plus que nul autre, d'élever un prince à la France[2]. »

Souvenir que conserve Le Tellier, des paroles de Cornet.

Le moyen qu'on puisse oublier de telles choses! De ce jour avaient commencé de familières relations entre Bossuet et Michel Le Tellier; ce dernier, empressé, dès lors, à rechercher le brillant licencié, ayant désiré que son fils puîné Charles-Maurice, destiné à l'Église, le vît fréquemment, l'honorât, lui déférât, et pût suivre un si bel exemple[3]. Son fils aîné, après cela, le marquis de Louvois, ayant, en 1658, été pourvu d'un office de conseiller au parlement de Metz, qu'il exerça pendant cinq années[4], ses rapports, durant tout ce temps, avec Bénigne Bossuet et l'éloquent archidiacre de l'église de Metz n'avaient pu que resserrer encore les relations entre ces deux familles. Le Tellier, dans ses séjours à Châville, aurait voulu sans cesse avoir Bossuet près de lui. Bossuet! c'était bien là, en effet, un de « ces amis, modestes comme lui[5], » dont les entretiens, toujours,

[1] Joannis *Launoii*, regii Navarræ gymnasii Parisiensis historia; Parisiis, 1677, in-4°, t. I, Epistola ad Delphinum.

[2] Oraison funèbre, inédite, en l'honneur de *Bossuet*, par Louis *Cordelier*, curé de Fresnoy et Boissy-les-Gombries [aujourd'hui : Boissy-le-Fresnoy] (dans le diocèse de Meaux), prononcée dans la conférence ecclésiastique, tenue à Nanteuil-le-Haudouin, le 5 mai 1704. (Ms. de ma bibliothèque.)

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[4] Biographie du parlement de Metz par M. E. *Michel*; 1853, in-8° p. 320.

[5] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Le Tellier*, 25 janvier 1686.

eurent pour Le Tellier tant de douceur [1]. Un parent affectionné de ce ministre, le président Claude Le Pelletier (qu'on vit contrôleur général dans la suite), à Châville, où il était fréquemment, rencontrant Bossuet, et ayant su, lui aussi, le bien connaître, à ce président, non moins qu'au ministre, il tardait de voir en lieu d'honneur un homme de ce mérite. Ajouterons-nous que d'étroites relations existant entre le grand Condé, Michel Le Tellier et tous ceux de cette famille, à Bossuet, de ce côté-là, encore, ne devaient point manquer les témoignages? Quand Bossuet, dans la suite, sortant de sa studieuse retraite de Metz, eut, par ses prédications, étonné la capitale, enchanté la cour, touché Louis XIV, au point qu'on a vu, des succès si inouïs réjouirent ces amis de sa jeunesse; et combien il leur tardait de le voir en un poste élevé, d'où ses lumières pussent profiter à tous!

S'agissant, en 1665, du choix d'un précepteur pour le Dauphin, survivait au grand maître Cornet, mort depuis deux années, son notable témoignage, que Le Tellier se plut à redire, et auquel le grand Condé, ami déclaré de Bossuet, dut, avec sa chaleur accoutumée, s'empresser de joindre le sien. Colbert, d'un autre côté, ayant, lui aussi, depuis quatre années, une grande part à la confiance de Louis XIV, son frère l'évêque de Luçon, mis du secret, de l'aveu du roi, comme on a vu, avait eu charge de désigner des sujets entre lesquels on pût choisir un précepteur, et de dire, sur chacun d'eux, sa pensée. De là son *Mémoire*, rédigé pour être mis sous

[1] Gui *Patin*, dans ses lettres des 22, 29 décembre 1660 et 9 mars 1661, témoigne une haute estime pour Michel *Le Tellier*.

[2] *Gazette de France*, 17 novembre 1668.

les yeux de Louis XIV [1]. De là, aussi, cette *lettre* intime pour son frère le ministre; nous y allons voir Bossuet mentionné avec la distinction la plus marquée; et une appréciation si notable du doyen de Metz nous fera comprendre à quel point ce clairvoyant prélat le sut connaître. Sans parler, en effet, du témoignage que lui en avaient pu rendre des frères, des parents, en mission longtemps dans les Trois Évêchés [2], n'oublions point ce billet du grand Colbert à l'un des siens (en 1659) : « *Mon frère l'abbé* sera heureux de connoître M. l'abbé Bossuet, *qui a beaucoup de mérite* [3]. »

Bossuet estimé par J.-B. Colbert, et par les frères de ce ministre

Ce frère était celui, précisément, que nous venons de retrouver évêque de Luçon; mais qui avait, jusqu'en 1661, vécu dans la capitale, au milieu de l'élite du clergé et des lettrés. Qu'il eût suivi, avec empressement et bonheur, les prédications de Bossuet, les termes dans lesquels nous allons bientôt l'entendre en parler ne sau-

[1] « Le roi délibérant, à cette heure, sur le choix qu'il veut faire d'un précepteur pour monseigneur le Dauphin, ainsi que vous me le mandez,... *puisque S. M. veut que je vous nomme les gens de lettres que je connois, et que je vous die ce que je sçais de leurs mœurs et des qualités de leur esprit, j'obéiray sans peine, etc.* (*Mémoire* autographe de *Charles Colbert*, évêque de Luçon (19 février 1665) à J.-B. *Colbert*, son frère, destiné à être mis sous les yeux du roi).

[2] Entre autres, J.-B. *Colbert de Saint-Pouange*, intendant de 1658 à 1661; Charles *Colbert de Croissy*, président au parlement de Metz, intendant des Trois Évêchés et d'Alsace, de 1661 à 1662. (Recueil *d'Emmery*, in-4°, t. II, 625, 43; t. III, 406, 538 et suiv. — Histoire du parlement de Metz, par M. E. *Michel*; Paris, 1845, in-8°. — Biographie du parlement de Metz, par le même; 1853, in-8°, article : *Colbert*. — Reg. des trois ordres de Metz, 27 septembre 1657. — Preuves mss. de l'histoire de Metz, plusieurs vol. in-fol. Bibliothèque de Metz, volume des années 1633, 1675, p. 320.

[3] Billet de J.-B. *Colbert* (14 mars 1659) à son frère Charles *Colbert de Croissy*. (Lettres de *Colbert*, Bibliothèque impériale, t. Ier (1649 à 1660.)

raient permettre d'en douter. Le prélat, dans son *Mémoire au roi*, a comme passé en revue plusieurs sujets, appréciés tous par lui avec une bienveillance chrétienne, véritablement, et tout ensemble exacte toujours; donnant de justes louanges à chacun d'eux, avec les tempéraments que la sincérité rendait nécessaires. Après quoi, paraît le doyen de Metz, peint par le prélat avec amour : « L'abbé Bossuet, docteur de la maison de Navarre, *fait paroître son esprit dans sa manière de prescher, qui en demande beaucoup pour être soutenue comme il la soutient. Il presche une morale austère, mais qui est bien chrétienne. Ceux qui le connoissent disent qu'il vit comme il prêche.* Il m'a paru, en toutes occasions, avoir beaucoup d'esprit; et *je sçais qu'il a bien de la vertu.* Sa physionomie ne trompe pas; car elle est fort spirituelle; il a l'air modeste, gay, et revenant; enfin, je n'ay rien veu en luy que de bon. » Fidèle à sa promesse de ne proposer que des *hommes de qualité*, ou des sujets *d'un mérite fort éminent*, dans laquelle de ces deux classes l'évêque de Luçon a-t-il distingué celui dont il vient de parler avec plus de faveur que des douze autres mentionnés dans son *Mémoire?* Les Bossuet, de tout temps, ne l'oublions pas, avaient appartenu à l'échevinage, à la robe, à la finance.

Condé, Colbert, Le Tellier, Péréfixe, Le Pelletier, en présence d'un tel témoignage rendu au roi par ce juge si compétent, purent-ils ne croire point assurée la nomination qu'ils désiraient tous à l'envi? Le Pelletier, ami chaleureux, excitait Le Tellier, son parent, chargé spécialement du soin de cette affaire, Louis XIV ayant paru la vouloir traiter surtout avec lui; et, de toutes parts, leur vinrent, alors, des notions sur les études de Bossuet, sur ses travaux à Metz, à Paris, propres merveil-

leusement à montrer dans le sujet de leur choix un homme hors ligne, appelé, dès longtemps, par l'opinion, aux plus hautes destinées. Le Tellier, après cela, dans un rapport au roi, signalant le doyen de Metz comme le plus capable, le plus digne précepteur qu'il pût donner au prince, la promotion de Bossuet paraissait indubitable [1]. Mais longtemps l'affaire demeura indécise; et encore que l'évêque de Luçon eût, dès février 1665, adressé à son frère la *lettre*, le *Mémoire* au roi, qu'on a vus, rien, à une année de là, n'était décidé encore. La station quadragésimale prêchée par le doyen de Metz, dans l'intervalle, à Saint-Germain-en-Laye (1666), avec un si grand succès; d'autres actions, qui n'eurent pas moins d'éclat, paraissant devoir être de nouveaux titres, n'avaient pu qu'accroître la confiance de ses amis. Bossuet, au milieu de tout ce mouvement, immobile toujours, sut-il bien alors qu'on s'occupait tant de lui? A vingt années de là, quoi qu'il en soit, en chaire, dans l'église de Saint-Gervais, et y louant Michel Le Tellier, mort depuis peu, quand il le représenta « faisant connoître au roi les hommes capables de remplir les grandes places, *et leur rendant, à propos, des offices qu'ils ne savoient pas* [2], » put-il, songeant à plusieurs, mis ainsi en lumière par le pénétrant chancelier, ne se souvenir point de ce que ce ministre, en 1665, avait fait pour lui, sans le lui dire?

Tant que vécut Palluau, dont la nomination au poste de gouverneur était chose assurée, encore qu'on ne le déclarât pas, la promotion de Bossuet au préceptorat ne fut pas douteuse; l'épouse du maréchal étant une Bouthillier-Chavigny, et y ayant alliance entre les Bossuet

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*, *autographes*. (de ma bibliothèque).
[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de Michel *Le Tellier* 25 janvier 1686.

et les Bouthillier [1]. Clérembault, d'ailleurs, homme sans lettres, mais spirituel, délié, subtil, clairvoyant [2], trouvant, parmi les siens, un auxiliaire tel que Bossuet, capable, plus que nul autre, de le seconder dans ses fonctions de gouverneur du prince, c'était là pour lui une fortune inespérée; et il l'avait su, tout d'abord, trop bien comprendre pour ne s'assurer pas un si inestimable concours. Mais, ô imprévoyance des hommes et vanité de leurs desseins! Sa mort survenant, en juillet 1665, comme il allait être déclaré gouverneur, la nomination de Bossuet, non moins certaine que celle de ce maréchal (avait-on cru), ne devait, non plus qu'elle, arriver à l'effet; la chance, alors, se déclarant pour un autre, bien inférieur à Bossuet de tous points, mais qui, en revanche, se savait aider, comme on le va voir.

Octave de Périgny. Origine de sa fortune.

Du tailleur *Peau-de-loup* était né, en 1626, un fils qui, se trouvant avoir pour parent assez proche François Sublet de Noyers, ministre sous Louis XIII, se crut en droit, par là, de prétendre à tout. Son nom, en cela, lui pouvant être incommode, il l'avait changé en celui de *Périgny* [3]; ce qui, mal à propos, fit croire à plusieurs (au savant Huet, évêque d'Avranches, entre autres) qu'il était de la noble famille des Picart de Périgny [4]. Ce nou-

[1] Élisabeth *Bossuet* (2e fille de *François Bossuet de Villers*) avait, en 1658, épousé Armand-Léon *Bouthillier*, comte de Chavigny, marquis de Pont-sur-Seine, maître des requêtes. Elle mourut le 17 mai 1717. — (*Cabinet des Titres*, Bibliothèque impériale.) — Dictionnaire de *Moréri*, article : *Bouthillier* (Léon).

[2] Mémoires de madame de *Motteville*, collection *Petitot*, 2e série, t. XXXVIII, 280. — Mémoires du duc de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. XX, 340. — J. *La Bardæi*, Matrolarum Marchionis, historiæ, lib. X, 1671, in-4°, p. 747. *Ménagiana*, 1715, I 305.

[3] Description historique de Paris, par *Piganiol*; 1765, t. V, 454. — Gui *Patin*, lettre du 10 décembre 1660.

[4] D. *Huetii* Commentarius de rebus ad eum pertin.; Amstelodami,

veau nom ayant, quoi qu'il en soit, fait oublier bientôt le premier, lorsque, en 1643, on parla de la création d'une seconde lieutenance civile au Châtelet, Périgny l'avait, âgé qu'il était de dix-sept ans seulement, sollicitée sans scrupule; et on a les lettres par lesquelles Sublet de Noyers demande cet emploi pour son parent, si jeune encore [1].

Après qu'ensuite il fut devenu riche, par son mariage avec la fille du partisan Margonne (personnage fort peu estimé [2], mais dont la fortune s'élevait à des millions), les titres, les honneurs allaient être, plus que jamais, l'objet de ses impatients désirs. Reçu, en décembre 1660, dans la charge de deuxième président de la troisième chambre des enquêtes, au parlement de Paris, dont il avait traité, par le prix de 472,000 liv.[3], avec François de Guénegaud de Lonsac, dans cette compagnie, quand il s'y vint présenter, s'élevèrent de grands murmures; beaucoup invoquant la déclaration du 22 juillet 1648, qui excluait des cours souveraines les fils, les gendres des partisans [4]; Margonne, de plus, étant en mauvais renom, et la plupart de ces magistrats témoignant leur répugnance à voir s'asseoir parmi eux le gendre d'un homme

1718, in-12, 267. La famille *Picart de Périgny* s'éteignit dans la personne de Claire-Eugénie *Picart de Périgny*, qui épousa, en 1663, Henri *d'Aguesseau*, conseiller d'État; c'est la mère du chancelier. (Dict. de *Moréri*, article : Talon III (Omer); et article : *Aguesseau*. — *Piganiol*, Description historique de Paris; 1765, t. VII, 107.)

[1] Lettre de *Sublet de Noyers* (16 février 1643) à Séguier, pour lui recommander son neveu Périgny. (Bibliothèque impériale. Mss., lettres à *Séguier*, n° 1019.)

[2] Catalogue des partisans, dans le *Choix de Mazarinades* publié par M. *Moreau*; 1853, in-8°, t. I, 115.

[3] Description historique de la ville de Paris, par *Piganiol*, à l'endroit cité. — Gui *Patin* dit 412,000 liv., lettre du 10 décembre 1660.

[4] Gui *Patin*, lettre du 18 janvier 1659.

si décrié [1]. Très-probe, pour lui, et tout autre, sans contredit, que celui dont il avait épousé la fille, le nouveau président méritait, et il obtint, avec le temps, l'estime d'une compagnie qui l'avait accueilli, à son entrée, avec si peu de faveur. « Homme d'honneur, d'esprit solide, de grand raisonnement et fermeté; sûr; ne manquant point à ses amis; estimé dans sa chambre (la troisième des enquêtes); aimant les belles-lettres, les belles connaissances, s'y appliquant autant que son emploi le lui peut permettre; » ce *caractère*, tracé (on a lieu de le croire) par le fameux Foucquet, procureur général alors au parlement de Paris [2], en admettant même qu'il eût, ici, un peu favorisé Périgny, ne saurait permettre, néanmoins de penser que le nouveau magistrat fût un sujet sans valeur. Mais à cet homme, avide toujours de titres et d'honneurs, sa présidence, bientôt, ne pouvant plus suffire, la charge de *lecteur du roi*, que tenait Pilet La Mesnardière, devint l'objet de ses désirs; et, après que ce dernier, qui se sentait mourir, la lui eut résignée, moyennant finance, l'agrément du roi, pour un office si intime, étant nécessaire, c'était le cas de force démarches; à quoi Périgny ne répugna jamais. On a ses lettres, pour cela, au surintendant Colbert, en grand nombre, très-pressantes; et tant d'efforts devaient aboutir à sa nomination, que Louis XIV signa le 31 mars 1663 [3].

Le président de Périgny est nommé (*lecteur du roi*). 31 mars 1663.

[1] Gui *Patin*, lettre du 10 décembre 1660, à *Falconet*.

[2] Portraits de MM. du parlement de Paris. (*Manuscrits* de la famille *Arnauld*. — Bibliothèque de l'arsenal. Mss. Pièces concernant l'Histoire de France, deux vol. in-fol., n° 151, p. 141 et suiv.) Cela a, depuis, été publié par M. *Depping*, Correspondance administrative sous le règne de *Louis XIV*; 1851, in-4°, t. II, 50.

[3] Bienfaits du roi. Mss. Bibliothèque impériale, supplément français, n° 579. — *Loret*, Muze historique, lettre du 14 avril 1663. — Lettre de *Périgny*, à J.-B. *Colbert*, mars 1663. (Lettres à M. *Colbert*, mars,

Cette agréable charge, qui, venant à Périgny, après celle de président au parlement de Paris, qu'il retint, aurait pu le contenter, ce semble, ne lui avait paru toutefois que l'acheminement à un autre emploi que, dans le secret de son cœur, il convoitait encore. Le poste de précepteur du Dauphin, c'est où il aspira maintenant, avec une ardeur impatiente, avec une activité infatigable. Aimant les belles-lettres ; ne les cultivant, néanmoins, qu'avec un médiocre applaudissement, il était au dernier rang parmi les versificateurs; et dans les *ballets* (le genre le plus élevé auquel il pût songer) ses efforts pour balancer Benserade étaient demeurés sans succès [1]. Si la langue latine fut connue de lui, quoique imparfaitement (comme on le devait juger dans la suite), la langue grecque, du moins, à coup sûr, ne l'était pas. Aimer les livres; se complaire dans la lecture; hasarder, dans un genre peu relevé, des vers d'un mérite secondaire, ces conditions ne pouvant, elles seules, assigner un rang distingué parmi les lettrés, se faudra-t-il étonner que Périgny ne fût guère connu qu'au palais; et que parmi ces *treize* personnages d'élite, appréciés dans le *Mémoire*, adressé au roi par Nicolas Colbert, évêque de Luçon, et parmi les *trois* autres mentionnés dans la lettre

avril, mai 1663, in-fol., volume XVe, lettre 1re, Bibliothèque impériale mss.) — « Le 31 mars 1663, le roi donne à *Périgny*, président au parlement, l'agrément de la charge de *lecteur*, sur la démission de *La Mesnardière*. (Portefeuilles de *Dangeau*. Bibliothèque impériale, *manuscrits*.)

[1] Discours sommaire touchant la vie de M. *de Benserade* (à la tête des Œuvres de *Benserade*), [par l'abbé *Tallemant*] (Paul); Paris, 1697, in-12. — *Walkenaër*, Mémoires touchant la vie et les écrits de la marquise *de Sévigné*, 2e partie, chap. XXII. — Il ne nomme pas *Périgny*, qui, toutefois, était bien l'auteur du *Ballet* des *amours déguisés*, dont il parle ici avec assez de détail, et qui fut dansé dans l'hiver de 1664.

confidentielle du prélat à son frère, le nom de ce président ne se trouvât pas!

Périgny enseigna au Dauphin les premiers éléments.

Reçu cependant, en 1663, *lecteur du roi*, et introduit ainsi à la cour, cette charge lui allait donner des entrées, désirées de lui sur toutes choses, et qu'il ne négligea pas. Sur le Dauphin étaient fixés, alors, les regards non point de la France seulement, mais du monde. Beau, vif, éblouissant, en ce premier âge, ses manières pétulantes, ses regards animés, ses premiers mots, entre lesquels il y en eut d'heureux, ravissaient la ville et la cour; et, de la meilleure foi, tous alors s'accordèrent à prédire, pour lui, les destinées les plus brillantes [1]. De bonne heure, il s'était agi d'enseigner les éléments à un enfant pour qui, pensait-on, les études seraient des jeux, et assuré (nul alors n'en douta) d'y faire les progrès les plus rapides. Or, pour la lecture, par où il fallut bien commencer, initiation fastidieuse, qui eût répugné à des hommes plus habiles, se trouvait là, comme à point nommé, un homme né, ce semble, tout exprès pour l'enseigner avec succès, et y avancer le royal enfant; à savoir le président de Périgny, lecteur du roi, très-assidu, chaque jour, à la cour. Diligent à s'offrir pour cette ingrate tâche, et agréé aussitôt, il y devait pleinement réussir. Se vouant avec zèle à ces efforts pénibles, dont Louis XIV et Marie-Thérèse, si tendres pour leur Dauphin, ne pouvaient manquer de lui savoir beaucoup de

[1] « Monseigneur le Dauphin est le plus bel enfant et le plus éveillé qui se puisse voir, » écrivait Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, dans son *Journal*, qui n'était point destiné au public. (*Journal* d'Olivier *d'Ormesson*, 24 novembre 1668.) — Gui *Patin* en parle ainsi dans plusieurs de ses *Lettres*. — Nombre d'écrits du temps, (dont beaucoup n'ont point été publiés) témoignent des espérances qu'avaient fait concevoir les premières années du Dauphin.

gré, les progrès du disciple, bientôt étonnèrent au point de faire honneur au maître.

Qu'on eût prévu, tout d'abord, quelle serait, plus tard, pour Périgny, la récompense de ces obscurs et humbles soins, il n'y a guère d'apparence; et les actives recherches, où nous avons vu, en février 1665, tant d'hommes éminents s'engager, par ordre du roi, pour découvrir, parmi l'élite des lettrés, le plus digne, le plus capable des fonctions de *précepteur* du jeune prince, semblent ne permettre point de le croire. Toujours, cependant, Périgny était là, assidu, empressé, utile, chaque jour, davantage; compétiteur vigilant, et d'autant plus redoutable qu'on n'y pensait pas; actif, au demeurant, remuant même, on l'a pu remarquer, et habile à ne se laisser point oublier. L'auguste disciple, d'une autre part, lisait, aujourd'hui, couramment; et chacun à la cour s'émerveillant de ses progrès, comment n'en aurait-on point reporté à Périgny le gré et l'honneur? Un jour, en présence de l'ambassadeur de Pologne (Rey), admis à saluer le Dauphin, ce jeune prince ayant fait montre de tout son petit savoir, cette scène aussitôt fut, non sans de grandes louanges pour l'habile maître, racontée en détail dans les Gazettes [1]. Périgny, tout à l'heure, en allait venir à ses fins; car l'audience de l'envoyé polonais avait eu lieu en 1666, à la fin de juillet; et dans la Gazette de France devait être, dès le 9 septembre suivant, annoncée et hautement préconisée la nomination de ce président aux fonctions de précepteur, en titre, du Dauphin : « M. de Périgny (disait cette feuille) a été nommé à l'office de précepteur, avec un applaudissement d'autant plus général qu'*il en faisoit, depuis un an, les fonc-*

Périgny nommé précepteur du dauphin. (sept. 1666.

[1] Lettres, en vers, à *Madame*, par Charles *Robinet*, in-fol.; lettre du 1er août 1666

tions, avec un succès qui a surpris toute la cour ; et que, de plus, *ses* belles qualités l'avoient fait juger des plus *dignes de ce grand emploi*[1]. »

D'avoir su, avec douceur, adresse, insinuation et patience, aplanir pour un jeune enfant les difficultés de l'art d'épeler, d'assembler les syllabes, et de lire ; de là disons-nous, à devenir l'instituteur de l'héritier de la plus grande monarchie du monde, la distance paraîtra considérable. Louis XIV, ici, ravi de ces premiers pas de son fils, reconnaissant, à l'excès peut-être, envers celui qui avait tenu l'enfant par la main, agissait en bon père plutôt qu'en grand roi ; et qu'il eût, du reste, hésité longtemps, cette correspondance de 1665 avec l'évêque de Luçon, semble une forte raison de le croire. Mais les protecteurs que s'était ménagés Périgny, attentifs à observer le monarque, habiles à apercevoir le faible de son cœur, l'ayant vu perplexe, en crainte de chagriner cet homme, à qui il savait gré de ses services, le devaient décider enfin à une résolution si grave[2].

[illegible]

A tort voudrait-on, comme le fit Le Dieu[3], et comme le cardinal de Bausset l'a fait après lui[4], attribuer à Montausier cette nomination, et lui reprocher un choix qui, s'il y eût eu part, lui ferait sans doute assez peu d'honneur. Montausier, à en croire ces deux biographes, *étant alors, gouverneur du Dauphin*, aurait, en cette qualité, conseillé, ou, tout au moins, agréé ce choix, dont ils s'étonnent. Mais peu de mots suffirent pour montrer

[1] Gazette de France, 18 septembre 1666.

[2] La nomination eut lieu le 9 septembre. Le décret fut signé le 11. Le 14, Périgny prêta serment entre les mains du roi. (Gazette de France du 18 septembre 1666.)

[3] Mémoires sur la vie de J. Le Dieu.

[4] Histoire de Bossuet par le c. de Bausset, liv. III, n° 1.

combien grande, ici, est la méprise. Ce maréchal de Clérambault, dont on a vu que le roi avait voulu faire un gouverneur pour son fils, étant mort, en juillet 1665, avant d'avoir été déclaré titulaire de cette charge, trois années entières se devaient écouler encore sans qu'un *gouverneur* fût donné au prince [1]; et en septembre 1668, seulement, comme, sa septième année allant s'accomplir bientôt, on l'ôta des mains des femmes, devaient enfin avoir lieu l'institution d'un *gouverneur* pour lui et la nomination de Montausier à cet office. Étranger, avant cela, à tout ce qui regardait l'éducation du Dauphin, ce dernier avait-il pu, en 1666, intervenir dans la recherche d'un précepteur pour le jeune prince, et influer sur la préférence donnée à Périgny; à Périgny, qu'il ne goûtait pas (disons-le, dès cette heure), et qu'il tenta même, aussitôt qu'il fut devenu gouverneur, de faire congédier, comme on le verra dans la suite?

Après les applaudissements de la *Gazette* en prose, ceux de la *Gazette* en vers ne se pouvant longtemps faire attendre, *ce choix* (du président de Périgny) *est bien équitable* (disait Charles Robinet, dans ses *lettres à Madame*),

Les soins si beaux et si constants
Qu'il prenoit, depuis si longtemps,
A cultiver cette âme tendre;

[1] Aussi le versificateur *Robinet*, dans sa *lettre* rimée du 19 septembre 1666, après avoir annoncé la nomination de *Périgny*, comme très-avantageuse pour le Dauphin, ajoute :

« On ne peut, pour son avantage,
Plus rien souhaiter davantage,
Sinon qu'un jour, avec même heur,
Il soit pourvu d'un gouverneur
Qui des belles choses se pique,
Et soit un sage politique,
Possédant toutes les vertus
Dont les héros sont revêtus. »

L'adresse dont il sait s'y prendre,
Et les grands progrès que la cour
En admiroit, à chaque jour,
Étoient les degrez légitimes
De cet employ des plus sublimes,
Et qui, *sans aucune faveur*,
L'y portoient, de belle hauteur.
On a mis le Dauphin de France
Dessous les soins d'un précepteur
Dont le savoir et la prudence
L'ont empêché d'avoir aucun compétiteur ;
Nul choix plus juste ne peut être [1]. »

Louis XIV nomma Périgny sans en avoir parlé à Colbert et à Le Tellier.

Cette nomination, quoi que les gazettes, alors, en aient pu dire, fut, de la part de Louis XIV, un acte non point de roi, mais de maître bon et facile, dont il semble, au reste, que le monarque lui-même eut quelque honte, en ayant d'abord fait secret à tous, même à l'archevêque Péréfixe, au président Le Pelletier, à Colbert, à Le Tellier, eux longtemps, seuls, et si avant, dans sa confidence, en ce qui regardait le choix d'un précepteur pour le prince royal. Circonstance surprenante, sans doute, bien véritable néanmoins, et attestée par un homme digne de toute créance, Olivier Le Fèvre d'Ormesson, qui l'apprit de Turenne. Comme, en effet, ce digne magistrat sortait de la demeure du président Le Pelletier, son ami, qui, dans l'ignorance où il était de cette nomination inopinée, n'avait eu garde de lui en rien dire, Turenne, dans la rue, aussitôt qu'il l'eut reconnu, prompt, pour lui parler, à descendre de carrosse, après lui avoir annoncé la nomination de Périgny, la grande nouvelle de la cour, ajouta (et qui le savait mieux que lui) : « *Le roi a fait ce choix, sans la participation de M. Colbert et de M. Le*

[1] Charles *Robinet*, *lettre* en vers à *Madame*, 19 septembre 1666.

Tellier[1]. » Dans la cour, dans le clergé, dans tous les ordres, la stupeur fut grande alors, aucun d'eux n'ayant songé à Périgny, et la plupart, notoirement, s'étant déclarés pour le doyen de Metz. Santeul, dans la suite (1670), applaudissant au choix, tardivement fait, de Bossuet, pour le préceptorat devenu vacant; entre tant de beaux vers par lesquels il célébrait cet événement, accueilli avec joie parmi les lettrés, il y en eut un, qu'on ne saurait oublier ici, où il rappelle le déplaisir qu'avait ressenti la France, cinq années auparavant, en ne voyant point l'illustre orateur élevé, au lieu de Périgny, à ce poste d'honneur, où tous le souhaitaient, où tous l'avaient espéré voir[2].

Des vers de Santeul témoignent que, dès 1666, on avait souhaité la nomination de Bossuet aux fonctions de précepteur.

Bossuet, indifférent, après la nomination de Périgny, autant qu'il avait été inactif auparavant, allait, dans la même année, se vouer tout entier à l'une des plus importantes affaires de ce temps-là : la réunion désirée des dissidents à l'Église catholique. Mais des faits antérieurs ne sauraient être, ici, passés sous silence. Les religionnaires, à la faveur des troubles de la Fronde (l'autorité royale étant alors trop peu forte, et ayant, d'ailleurs, trop d'affaires pour les surveiller et les contenir), s'étaient, par toute la France, enhardis et licenciés impunément[3], érigeant en tous lieux de nouveaux prêches;

Les religionnaires, à la faveur des troubles, avaient avancé leurs affaires.

[1] Journal d'Olivier Le Fèvre *d'Ormesson*, Mss. Collection *Le Ber*, Bibliothèque publique de Rouen, in-fol., t. II, pag. 138.

[2] ... Augur mea musa canebat
Te fore Delphini, sic rege volente, magistrum,
PROMISSUMQUE DIU NUNC FATA REPOSCERE NOSTRA.

(J. B. *Santolii* ad J. B. *Bossuetum*, Delphini præceptorem; septemb. 1670.)

[3] Aussi les avances de *Cromwell* et de *Condé* n'eurent-elles, alors, auprès d'eux, aucun succès. (Histoire de la république d'Angleterre et de *Cromwell*, par M. *Guizot*; Paris, 1854, in-8°, t. II, 202, 203.)

s'ingérant dans des charges publiques, auxquelles, sous les lois en vigueur, ils n'auraient pas dû prétendre; recueillant, dans des quêtes, prohibées par les édits, des sommes énormes, dont il était permis de craindre qu'ils ne fissent un mauvais usage. Mais des libertés, si grandes déjà, ne les pouvant contenter encore, ils avaient osé, se sentant forts et épargnés, opprimer, en certains lieux, les catholiques, les outrager dans leur religion, dans leurs personnes; leur faisant, chaque jour, des insultes nouvelles, des violences même, et commettant parfois des profanations et des sacriléges. C'est, bien sommairement, avoir indiqué les griefs articulés, en 1656, par l'Assemblée générale du clergé de France, et les abus sans nombre auxquels l'état un peu moins fâcheux du royaume permettait d'espérer désormais quelque remède[1].

Exercice de la religion catholique, autorisé, seul, dans Metz, par les actes de cession de 1556.

Metz aurait dû, comme il semble, être à l'abri de ces entreprises; les actes solennels de la cession de ce pays à Henri II, en 1556, rapportés précédemment[2], ayant fait assez connaître que la *profession exclusive du catholicisme* dans cette ville, avec l'interdiction aux religionnaires de toutes fonctions publiques, avaient été les conditions essentielles et très-explicites de ces traités[3]. Mais

[1] Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France, des années 1655 et 1656; Paris, in-folio. (Séances des 8, 22 février; 4 mars; 2 avril; 22, 23, 24 mai; 24 juillet; 9 août 1656.) — Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France, ès années 1660 et 1661.

[2] Voir tome Ier de ces Études, p. 300 et suiv.

[3] *Preuves* de l'histoire de la ville de Metz. Mss. Bibliothèque de la ville de Metz. — Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, in-4°, t. I, 492. — Placet présenté au chancelier Séguier, par les abbés de Gorzon, Rosset, Colombel et Pouxeux, députés du chapitre de Metz. (Bibliothèque impériale. Mss., fonds de Saint-Germain, chm Séguier, n° 045.) — Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence

combien peu, dans Metz, on tint compte, bientôt, de ces solennels accords, des faits sans nombre le témoignent; le luthéranisme, le calvinisme, avec le temps, s'étant glissés dans ce pays; les calvinistes surtout, dont la secte avait prévalu enfin sur celle de Luther, y gagnant, chaque jour, de plus en plus, y bâtissant des prêches, d'abord aux environs de la ville; puis, sur ses remparts, et enfin, au milieu même de la cité. Il s'y trouvait, en 1627, jusqu'à *quinze ou seize cents* familles protestantes; et comme les dissidents, en se comptant, s'étaient, de jour en jour, enhardis davantage, les psaumes de Marot, chantés par eux, à haute voix, dans les maisons, dans les rues, allaient retentir aux oreilles des catholiques, réunis dans leurs églises, et jeter la perturbation dans les cérémonies [1]. La Fronde bientôt leur ayant permis d'oser plus encore, leurs empiétements, leurs entreprises, leurs prétentions étaient, dans Metz, plus odieux, et tolérés moins volontiers qu'en aucun lieu du monde, à cause de ces traités de 1556 qu'on a vus; et de là une lutte incessante entre les religionnaires attentifs à s'avancer toujours, et les catholiques appliqués à les épier, à leur résister, à se plaindre d'eux [2].

Les actes de 1556 mis en oub avec le temps. En treprises d calvinistes messins.

Bossuet, en sa qualité *d'archidiacre,* et aussi de député à l'*Assemblée des trois ordres,* ayant eu à intervenir dans ces démêlés, devait, souvent, en de telles rencontres, appeler à son aide Vincent de Paul, son

Une servan catholiqu meurt che ses maître calvinistes sans les s cours de l' glise.

de l'hérésie dans la ville de Metz, par Martin *Meurisse*, évêque de Madaure, suffragant de l'évesché de Metz; Metz, 1642, in-4°, p. 121.

[1] Mss. Mémoires domestiques, pour servir à une nouvelle vie du cardinal *de Bérulle.* (Mss. Archives de l'empire, t. II, p. 430.)

[2] Ms. État de l'hérésie, à Metz, depuis la mort de monseigneur le mareschal de *Schonberg* (écrit du P. *Lescussois*, jésuite. Archives de la préfecture de Metz.)

saint ami, empressé, chaque fois, à avertir la reine mère, dont le secours jamais ne se fit attendre [1]. Ainsi le vit-on, en 1658, empêchant l'effet d'une *évocation*, que les réformés s'étaient efforcés de surprendre, faire retenir à Metz une affaire, qui y fut jugée de la manière qu'il l'avait pu désirer, et comme le commandait la justice. Il s'agissait d'une fille catholique, en service chez un protestant (Jean Faron), riche marchand de Metz; demeurée, néanmoins, fidèle à sa religion, exacte même à en pratiquer tous les devoirs. Marthe (c'était le nom de cette fille), ayant été atteinte d'une maladie jugée mortelle tout d'abord, lorsqu'on sut, dans le quartier, où sa piété était bien connue, que des prêtres de la paroisse, venus pour la consoler en ses souffrances, et lui donner les secours spirituels, n'avaient pu, malgré leurs instances réitérées, obtenir de ses maîtres qu'il leur fût permis de lui parler; tandis que des ministres protestants avaient été vus, à diverses reprises, entrer dans la maison et en sortir; qu'à un religieux, éconduit une première fois, malgré ses prières, mais qui y retourna (assisté d'un conseiller au bailliage), les maîtres avaient répondu que Marthe était décédée (ce qui se trouva véritable), se faudra-t-il étonner de l'indignation des voisins?

ns efforts
religion-

Un nouvel incident allait, du reste, émouvoir la cité

[1] *Bossuet* lui-même, dans un écrit inédit, s'exprime ainsi : « M. *Vincent* s'est servi de tout son crédit auprès du roi pour le porter à réprimer la fierté des hérétiques; *nous étant nous-même adressé à ce saint homme, sur cela, lorsque nous étions doyen* (*Bossuet*, alors, n'était que *grand archidiacre*, l'ayant été depuis 1654 jusqu'en 1664. Or, Vincent de Paul mourut le 27 septembre 1660) de l'Église de Metz, où il y avoit beaucoup d'hérétiques qui abusoient de la liberté de conscience, qu'ils avoient, par grâce du roi. » (*Témoignage* ms. *rendu par Bossuet* (en 1702) *sur la vie et les vertus* DE VINCENT DE PAUL.)

tout entière. Marthe, à en croire Faron et sa femme, ayant, cinq jours avant son décès, abjuré la religion catholique, et étant morte dans la religion de Calvin, devait, prétendirent-ils, être inhumée selon les rites de leur église; et déjà, en effet, à la maison mortuaire et au prêche, avaient commencé les préparatifs usités pour l'inhumation des calvinistes. Que, cependant, Marthe eût abjuré le catholicisme, elle que, chaque jour, depuis tant d'années, on avait vue, en l'église de Saint-Gorgon, assister ponctuellement à la *première* des messes du matin, se confesser, communier fréquemment, observer les jeûnes, les abstinences, recevoir enfin la communion peu de jours encore avant sa maladie, le moyen de le croire; cette fille n'ayant, d'ailleurs, jamais paru au prêche, ni fait aucun exercice de la religion réformée; nulle preuve, que dis-je, nul indice qu'elle eût abjuré, n'étant donnés ni par le consistoire, sommé de le faire, ni par les époux Faron, qui, interrogés sur ces faits, varièrent fort dans leurs réponses? Aussi la justice de Metz avait-elle ordonné, à la fin, que Marthe serait inhumée comme catholique romaine, et avec les rites de cette Église (ce qui eut lieu en effet [1]).

naires pour faire inhumer Marthe selon les rites de leur église.

Comme, cependant, les époux Faron, accusés d'avoir séquestré et retenu une catholique en chartre privée, sans lui laisser recevoir les secours de l'Église; de l'avoir, de plus, violentée, quoique sans succès, pour l'induire à l'apostasie, venaient d'être, en raison de faits si graves, assignés au bailliage de Metz, on apprit soudain qu'une députation des protestants était allée en cour, espérant faire évoquer le procès. Soustraire l'affaire aux

De là un procès, que les religionnaires veulent faire évoquer. Bossuet l'empêche.

[1] Mss. Les attentats et les crimes commis par ceux de la R. P.-R. depuis le voyage du roi à Metz (l'an 1657); écrit du P. *Lescossois*, jésuite à Metz. (Archives de la préfecture de Metz.)

juges du lieu, trop exactement informés des circonstances, et de qui étaient bien connues les parties; en saisir des magistrats étrangers au pays, mal renseignés, tant sur les particularités que sur les personnes; et, cependant, gagner du temps, c'était manifestement leur dessein. Mais dans Metz, à cette nouvelle, les catholiques, le clergé s'étaient vivement émus. Bossuet intervint, aussitôt, en sa qualité de grand archidiacre; et plusieurs des lettres, que, dans une conjoncture si pressante, il adressa à Vincent de Paul, à l'abbé de Monchy, supérieur de la maison de la Mission établie à Toul, étant venues jusqu'à nous, en même temps qu'elles font, en partie, connaître l'affaire, ne nous en ont pas laissé ignorer l'issue. Anne d'Autriche, à qui Vincent de Paul s'était hâté d'aller tout dire, et de montrer les lettres de l'archidiacre de Metz, avait senti, tout d'abord, quelle portée, quelles suites pourrait avoir l'*évocation* que les religionnaires se promettaient de surprendre. Prompte, aussitôt, à bien renseigner les ministres du roi, elle fut heureuse dans ses démarches; et au bailliage de Metz devait, en définitive, demeurer le procès[1].

Sentence du bailliage de Metz, 30 juillet 1658.

Une amende de trois cents livres tournois, dont cent affectées aux frais des funérailles de Marthe, *selon les rites de l'Église catholique;* cent à la fondation d'une messe annuelle pour la défunte; cent pour l'asile de la Propagation de la Foi, ainsi se devait, au bailliage de Metz, terminer l'affaire, pour les époux Faron; après qu'ils eurent été, au préalable, « sévèrement repris et *blâmés,* en pleine audience. » Mais les magistrats, de plus, étant désireux d'empêcher le retour de telles scènes, la sen-

[1] *Bossuet*, Lettres des 1er février 1658, à *Vincent de Paul;* et à l'abbé *de Monchy*, supérieur de la maison de la Mission, à Toul, t. XXXVII, 8 et suiv.

tence enjoignit à « tous les protestants chez qui, désormais, des serviteurs catholiques se trouveroient tomber en maladie, d'en avertir aussitôt le curé de la paroisse; de donner aux prêtres, aux religieux, un libre accès dans leurs demeures, et tous moyens d'administrer au serviteur malade les secours spirituels que son état aurait rendus nécessaires [1]. »

Autorisation d'ouvrir un collége surprise par les religionnaires de Metz à Louis XIV, qui la rétracte aussitôt.

Dans un autre différend entre les catholiques et les religionnaires, Bossuet, toujours comme grand archidiacre, devait agir encore. Un collége, que les protestants de Metz avaient entrepris d'ouvrir, sous Louis XIII, ayant été fermé, en vertu d'un arrêt rendu, contradictoirement, par le conseil, le monarque y séant en personne (25 juillet 1635) [2], il tardait aux ministres du prêche, ainsi qu'aux *Anciens* du consistoire, d'en obtenir la réouverture. Dans les *cahiers* présentés à Louis XIV, en 1657, lors de ce séjour prolongé que nous l'avons vu faire à Metz, cette année là, demandant, par un *article*, qu'ils y glissèrent, *d'être maintenus en possession d'avoir un collége dans Metz, pour l'instruction de leurs enfants*, le roi, bien jeune encore, et préoccupé d'autres affaires, y fut pris, ainsi que ses ministres, trop peu attentifs à y regarder de près; et l'article ayant été accordé, tout d'abord (23 octobre 1657), il n'y avait eu, à Metz, qu'un cri, parmi les catholiques, contre une si manifeste surprise [3].

[1] Sentence du bailliage de Metz, du 30 juillet 1658. (Registres de cette juridiction.)

[2] Arrêt du conseil, 25 juillet 1635. (Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [par *Emmery*], t. I, 293.) — Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz et dans le pays messin, par le R.-P. *Meurisse*, évêque de Madaure, suffragant de l'évêché de Metz; Metz, 1642, in-4°, p. 549 et suiv.

[3] *Ms*. Les attentats et les crimes commis par ceux de la R. P.-R. de

Louis XIV autorise l'établissement de deux régents (*catholiques*), qui enseigneront les éléments aux enfants des religionnaires.

Cela, du reste, eut peu de suites; Anne d'Autriche, avertie aussitôt par le P. Annat, confesseur du roi, et par Péréfixe, ayant montré clairement au roi, son fils, et aux ministres en quel piége ils avaient donné; et fait voir la portée, le danger d'une telle concession dans cette ville, toute catholique par ses chartes, par ses priviléges, et où les orthodoxes devaient seuls avoir un collége. L'arrêt du 25 juillet 1635, mis sous les yeux du monarque et de ses conseillers, devait faire le reste; et Louis XIV ayant rétracté l'autorisation, surprise par les protestants, d'ouvrir un collége, force leur fut de se contenter d'une concession, moindre, sans doute, de beaucoup, et qui, néanmoins, leur allait être une ouverture à des réclamations nouvelles. Leurs enfants (décidait-on) seraient, à partir du commencement de janvier 1658, instruits par deux régents, autorisés à leur enseigner *les éléments* seulement; ces régents devraient être *catholiques;* le droit de les nommer était attribué à la ville [1].

La ville de Metz nomme deux régents (un laïque et *un prêtre*), qu'elle refuse de payer.

Cette dernière réponse étant, pour les religionnaires, une loi suprême, qu'il fallait subir, ils espéraient que, dans l'exécution, quelque occasion leur serait donnée de reproduire leur prétention d'avoir dans Metz un collége; et la ville, à la vérité, leur devait, par son procédé, offrir ce prétexte désiré. Car, d'abord, ayant à faire choix de deux *régents catholiques,* elle avait, avec un laïque, élu un *prêtre,* première ouverture aux plaintes, très-légitimes sans doute, des réformés. Mais, de plus, après cette nomination de deux régents de son

Metz, depuis le voyage du roi à Metz, en 1657. [Ouvrage du P. *Lescossois.*] (Archives de la préfecture de Metz.)

[1] Les Attentats et les crimes commis par ceux de la R. P.-R de Metz, par le P. *Lescossois*, Ms. (déjà cité).

choix, ne s'alla-t-elle pas aviser de leur dénier un traitement; les réformés, pour qui avaient été demandés ces maîtres, les devant seuls payer, prétendit-elle [1]?

Le roi ordonne que les deux régents seront choisis parmi les *laïques*.

Ces derniers, cependant, ayant, sans délai, envoyé vers le roi des députés, chargés de leurs plaintes, la contestation, sur le premier article, avait fini bientôt; ce monarque ayant décidé que *l'ecclésiastique* élu régent n'en ferait pas les fonctions, et ordonné à la ville de ne choisir, pour cet emploi, que des laïques [2]. Restant de décider qui payerait les deux régents; et la discussion, sur ce point, se prolongeant davantage, Bossuet y dut intervenir, moins, toutefois, dans l'intérêt de la cité que dans celui de la religion. Ayant, dans l'Assemblée des trois ordres, bien su connaître le peu de ressources de Metz et le triste état de ses finances, il aurait eu à cœur qu'on ne chargeât point une si pauvre ville de cette dépense, toute au profit des religionnaires. Mais, d'un autre côté, n'y avait-il pas lieu de craindre que ces derniers, si on les contraignait, aujourd'hui, d'appointer les deux régents, ne se prévalussent, plus tard, de cette dépense, mise ainsi à leur charge, pour demander qu'on les laissât, du moins, se donner des régents calvinistes comme eux, et à leur choix, de tous points? Bossuet s'en était montré en peine, dans ses lettres à Vincent de Paul, qui, à sa prière, y intéressa la reine mère [3]. Ses appréhensions, en ce qui regarde la religion, devaient cesser bientôt; les

[1] Registres de l'assemblée des *trois ordres* de la ville de Metz, 16 janvier 1658.

[2] Lettre de *Louis XIV* au maître échevin, échevins, etc., de Metz (26 février 1658). *Recueil de pièces sur la ville de Metz*, n° 751 (in-folio) (Bibl. de Metz.)

d/90

[3] *Bossuet*, Lettres à *Vincent de Paul*, 1er et 10 février 1658. (t. XXXVII, p. 8 et suiv.)

calvinistes s'étant vus contraints de se contenter de deux régents *catholiques*, pour l'instruction de leurs enfants; seulement, la ville de Metz, après s'en être défendue longtemps [1], dut, si obérée qu'elle fût, se résoudre à faire les fonds nécessaires pour le payement des deux *pédagogues*; le roi lui ayant, à cet effet, envoyé jusqu'à trois lettres de cachet; à la dernière desquelles (très-explicite) force avait bien été d'obéir. Mais de là allaient naître et un avantage pour la religion, et une consolation pour les catholiques de la dépense que la cité s'était vue contrainte de subir. C'est qu'y ayant toute justice qu'un enseignement dont la ville faisait les frais pût profiter à tous les habitants (sans distinction de religion), dans cette école nouvelle (où présidèrent deux régents *catholiques*) se devaient presser sur les bancs non point seulement les enfants des protestants, mais ceux, aussi, des catholiques, autorisés, ainsi que les premiers, à suivre les leçons [2].

Les deux régents *catholiques* payés par la ville. Les enfants des *catholiques* assistent aussi à leurs leçons.

On a pu, par ces récits, comprendre déjà combien peu, dans Metz, les catholiques et les religionnaires étaient d'accord; les premiers invoquant toujours les conventions de 1556 avec Henri II, et en faisant leur fort, sans, comme il semble, tenir compte assez de tant de changements survenus en France depuis plus de cent années; les autres, sous ombre des édits de tolérance, se montrant prêts sans cesse à empiéter, à entreprendre, à franchir les limites; et, au lieu qu'ils étaient supportés seulement, s'efforçant de dominer, cherchant à braver, et même en venant fréquemment aux outrages. Des documents sans nombre en font foi; et après qu'une assemblée générale

Dissentiments, à Metz, entre les catholiques et les religionnaires.

[1] Registres de l'assemblée des trois ordres de Metz, 13, 14 mars 1658.

[2] Registres de l'assemblée des trois ordres de Metz, 13, 14, 27 mars et 13 avril 1658.

du clergé eut, en 1656, articulé et établi contre eux tant de griefs, une deuxième assemblée devait, en 1660, 1661, en signaler de plus nombreux, de plus graves encore[1]. Les évêchés de Metz, de Toul, de Verdun, n'étant point en droit de députer aux assemblées du clergé du royaume[2], et nul n'ayant qualité pour y porter leurs doléances, s'étonnera-t-on que les religionnaires, dans le pays messin, où ils étaient en nombre, se fussent montrés moins retenus encore, et plus entreprenants qu'ailleurs? De là, entre eux et le clergé de Metz, de vifs et âpres conflits, dont le roi, souvent, eut à s'occuper. De là, notamment, en 1662 et 1663, une instance au conseil, engagée témérairement par les calvinistes, qui se devaient repentir de leur imprudente initiative, l'issue du débat ne leur ayant pas été favorable; et les députés du chapitre (Bossuet était l'un deux) l'ayant emporté, à la fin, presque de tous points.

Prêche, dans Metz, sur des terrains appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent.

Encore que les religionnaires de Metz ne dussent point avoir de *prêche* dans l'enceinte des murailles; et que Henri IV, en mars 1597, leur en eût fait quitter un, qu'ils y avaient bâti par entreprise[3], ils étaient, néanmoins, treize années plus tard (1610), par la connivence d'un *maître échevin* (Abraham Fabert, père de celui qui, en 1658, fut promu au maréchalat), parvenus non point seulement à établir, de nouveau, un temple dans la ville; mais ce temple, chose croyable à peine,

[1] Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France, ès années 1660 et 1661, in-folio.

[2] *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence*, donnée par M. *Denisart*, mise dans un nouvel ordre, corrigée, augmentée par MM. *Camus*, *Bayard*, *Meunier*, avocats, article : *Assemblées du clergé*, § IV, n° 3.

[3] *Emmery*, Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz; Metz, in-4°, t. I, 570; t. IV, 112, 116.

avait été édifié sur des terrains appartenant aux Bénédictins de Saint-Vincent de Metz; Abraham Fabert, à qu les religieux, par un bail emphytéotique, fieffèrent ce terrains (qu'il allait, crurent-ils, approprier à so usage), ayant rétrocédé son bail aux calvinistes dont il n'avait été, en tout cela, que l'officieux prête nom. Ceux-ci, cependant, en possession, une fois, d ces terrains, y eurent établi, bientôt, pour eux, un église; et les plaintes empressées des religieux de Sain Vincent, ainsi trompés, leurs actives démarches pou faire résilier un acte manifestement frauduleux devaient bien longtemps, demeurer sans succès [1].

Des ministres du dehors prêchaient dans Metz, malgré les réglements.

Second grief : encore que des arrêts du conseil (1635 eussent fait défense aux ministres calvinistes, sous d sévères peines, de prêcher en un autre lieu que celui d leur effective résidence, et que l'église réformée d Metz, ayant quatre pasteurs [2], eût pu et dû, comme i semble, s'en contenter, quatre ministres, du dehors [3] leur venant, néanmoins, en aide, toute l'année, à leu *prêche*, ouvert, chaque jour, à toute heure (et ce prêch étant dans la ville), ce n'étaient, sans cesse, que céré monies calvinistes, prédications, catéchismes, instruc tions de toutes sortes; et dans l'appréhension qu'on avai de voir se propager le calvinisme, un tel état de chose était il sans inconvénient et sans péril [4]? Ne se pouvant

[1] Histoire de la naissance, progrès, décadence de l'hérésie dans la vil de Metz, etc., par le R. P. Martin *Meurisse;* Metz, 1642, in-4°, p. 515 516. — *Emmery*, locis citatis. — Histoire générale de la ville de Metz par des religieux bénédictins, in-4°, t. III, 303.

[2] 1° Paul *Ferry*. — 2° Jean *Jassoy*. — 3° David *Ancillon*. — 4° Isaa *Descombles*.

[3] 1° Auguste *Coüet du Vivier*. — 2° Jacques *Coüet du Vivier*. — 3° *Bancelin*. — 4° Gédéon *Le Bachelé*.

[4] Attestation du P. *Petitot*, jésuite, controversiste à Metz, du 3 no

outre cela, que tant de prédicants, en chaire, chaque jour, demeurassent tous fidèlement dans les termes d'une exacte retenue, la religion catholique avait, plus d'une fois, été en butte à leurs attaques; et ainsi le sermon de l'un d'eux, très-outrageant pour l'eucharistie, fit, dans Metz, beaucoup de bruit. Dire que « *Jésus-Christ, en l'eucharistie, est l'idole des catholiques;* » parler avec sarcasme et de l'*idole*, et des *idolâtres;* ajouter que « les catholiques, par *leur invention de la présence réelle*, avaient introduit *une idolâtrie plus impie que celle du paganisme* [1], » n'était-ce pas excéder, avec trop de licence; et s'étonnera-t-on de l'indignation qu'avaient excitée ces blasphèmes?

Un ministre calviniste insulte, en chaire, les dogmes de l'église catholique.

Ce sacrement auguste, dont les ministres, du haut de la chaire, osaient parler si mal, leurs auditeurs, après cela, n'ayant garde de le respecter au dehors, leur empressement, lorsque, dans la ville, on portait la sainte eucharistie aux mourants, à courir aussitôt, à se trouver en nombre sur le passage du prêtre; leur affectation à se tenir au premier rang, debout, la tête couverte, bravant, défiant les catholiques par leur attitude, par leurs regards, par leurs signes d'intelligence, par d'indiscrets propos, avaient, plus d'une fois, causé du scandale. De même, au lieu que les inhumations de ceux de la religion se devaient faire, aux termes des édits, ou avant le jour, ou à l'entrée de la nuit; et qu'il n'eût dû s'y trouver que peu de personnes (dont les règlements avaient même déterminé expressément le nombre), leurs convois de deuil, néanmoins, nombreux, bruyants,

Irrévérences des religionnaires de Metz, dans les rues, envers le sacrement de l'eucharistie.

vembre 1662. — Lettre du P. *Lescossois*, jésuite, 19 janvier 1663. (Archives de la préfecture de Metz.)

[1] *Ms.* Les attentats et les crimes commis par ceux de la R. P.-R. de Metz, depuis le voyage du roi [Louis XIV] à Metz, en 1657, par le P. *Lescossois*, jésuite. (Archives de la préfecture de Metz.)

ontraven-
tions des
religion-
aires aux
glements
les inhu-
nations.

tumultueux quelquefois, avaient souvent traversé la ville en plein midi, la faisant, avec une affectation marquée, retentir toute de leurs chants funèbres.

rs catho-
iques op-
rimés par
rs calvi-
istes dans
plusieurs
llages vol-
sins de
Metz.

Dans deux villages, tout près de Metz, Courcelles et Chaussy, s'étaient commis d'intolérables excès, après surtout qu'un riche et puissant gentilhomme protestant, David de Donpierre, de Jonquières, en fut devenu seigneur. Dans Courcelles, tout catholique autrefois, cinquante-trois familles, sur soixante-trois, faisant maintenant profession ouverte du calvinisme, non-seulement cette *Genève raccourcie* (comme on l'appelait) eut son ministre; mais dans un collége, qui y fut établi, au mépris des édits, avaient fini par se trouver réunis jusqu'à cinquante enfants religionnaires, qu'on voyait, chaque jour, aller, deux à deux, au prêche, ainsi qu'au catéchisme; et comme nulle autre école n'y aurait été tolérée par Donpierre, force était, ce seigneur l'exigeant, en toute rigueur, d'y envoyer aussi les enfants des catoliques. Donpierre, agissant en souverain dans ces deux villages, sembla n'avoir plus en vue autre chose que l'exaltation des réformés, la ruine entière des catholiques; et tous les offices, tous les emplois, tant dans la justice que dans les finances, ayant été donnés à des protestants emportés et malveillants, sergents, maires, échevins, à l'envi, s'évertuèrent à vexer ceux de l'autre religion. Les tailles (pour ne citer qu'un fait) étaient réparties en telle façon que sur les orthodoxes pesa, bientôt, la charge tout entière; et à cette vexation s'en venant joindre, souvent, d'autres encore, de ce peu de catholiques demeurés là et ainsi opprimés, les uns avaient apostasié, et les autres s'enfuirent[1].

[1] *Les attentats et les crimes*, Mémoire *ms.* du P. *Lescossois*, jésuite,

D'une telle situation devaient naître des contestations sans nombre, portées, chaque jour, au bailliage, au parlement, dont les officiers, aussi peu disposés à entrer dans les exagérations des catholiques emportés qu'à tolérer les empiétements des religionnaires entreprenants, rendirent des décisions, accueillies, des deux côtés, avec défaveur. Entre les protestants, qui auraient voulu tout avoir, et les catholiques, trop opiniâtres à ne leur jamais rien permettre, faire prévaloir les édits, contraindre les uns et les autres à s'y conformer, c'est ce qu'au parlement, au bailliage, les magistrats toujours témoignaient avoir à cœur. Cette conduite, que les exagérés ne purent goûter, agréant aux sages des deux communions, ceux-ci s'en seraient rapportés volontiers aux juges des lieux du soin de prononcer sur leurs mutuels différends. Mais le gros des religionnaires, à la persuasion des ardents du parti, ayant voulu se pourvoir en cour, leurs affaires ne s'en devaient pas mieux trouver.

Ce fut au sujet de ce prêche, bâti dans Metz, autrefois, par surprise, comme on a vu, sur les terres de l'abbaye de Saint-Vincent, et que les religieux, poussés à bout, paraissaient résolus de n'y supporter point davantage. Assignés alors au bailliage, pour y voir annuler la frauduleuse rétrocession à eux faite, en 1610, par Abraham Fabert, les membres du consistoire, comprenant que cette annulation, devenue inévitable, allait entraîner la translation de leur prêche, et mettre, apparemment, leur exercice en péril, espéraient, en recourant au roi, dessaisir le baillage, être renvoyés au conseil, gagner du temps, retarder la démolition appréhendée de leur temple, et,

Les religieux de Saint-Vincent revendiquent les terrains sur lesquels avait été construit le prêche.

déjà cité. — Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, publié par *Emmery*, t. V, 345.

Députés envoyés en cour, par les calvinistes.

qui sait, le sauver peut-être. Deux des leurs, qu'ils envoyèrent à Paris (le marquis de Batilly [1] et l'avocat Alexandre Duclos [2]), avaient donc quitté Metz, sans bruit, porteurs de *cahiers*, dressés par le parti, remplis de plaintes et de demandes. *Contradictoirement* et en justice réglée, il y avait pour eux tout à craindre; au lieu qu'en traitant ainsi par *cahiers*, clandestinement, sans que nul, en un mot, les pût contredire, ils crurent avoir cause gagnée. Leur prêche les devant préoccuper, avant tout, le faire maintenir là où il était; obtenir, au moins, *dans la ville*, un lieu commode, c'est à quoi tendirent leurs premières démarches. Réclamant, ensuite, contre des restrictions apportées dans Metz à la publicité, à l'éclat de leurs *cérémonies funèbres*, ils demandaient qu'il leur fût loisible d'en user, sur cela, comme auparavant; quant à la *prédication*, qu'il fût permis à des ministres âgés ou infirmes d'appeler à leur aide des pasteurs du dehors; que, l'*Eucharistie* étant portée dans la ville, on ne contraignît les calvinistes ni à s'agenouiller ni à se découvrir en présence de ces attributs d'un autre culte; — qu'aux prêtres catholiques fût intimée l'expresse défense de jamais parler contre les édits de tolérance; — que les religionnaires fussent admis à remplir toutes les charges et emplois; — que, dans les procès où aurait intérêt la religion réformée, un juge calviniste, adjoint aux magistrats catholiques, prît part au jugement, avec eux [3].

[1] Antoine *Le Bey*, chevalier, marquis de *Batilly*, maréchal des camps, etc., homme de guerre distingué (*Gazette de France*), avait épousé Susanne *de Pas*, l'une des sœurs du marquis Isaac *de Fouquières*. (Lettres d'Antoine *Arnauld* des 8 et 9 août 1692.)

[2] Reçu avocat le 7 mai 1643. (Biographie du parlement de Metz, par M. E. *Michel*; 1853, in-8°, p. 134.)

[3] Pièces relatives aux religionnaires. (Archives de la préfecture de Metz.

Bossuet, chargé de résister aux efforts des calvinistes.

Que serait-il arrivé si l'affaire se fût, selon leur désir, traitée entre eux et les ministres du roi, par la voie des *cahiers*, on ne le saurait dire. Mais l'église catholique de Metz devait être avertie à temps; et à Bossuet, qui, de Paris, où il sut tout, avait aussitôt donné l'éveil au chapitre, furent adjoints le princier et deux autres chanoines, envoyés en cour, sur l'heure, pour agir de concert avec lui. Obtenir que l'affaire se traitât non point par *cahiers*, mais *judiciairement*, devant le conseil, qui, après avoir ouï les dires des religionnaires et les réponses des catholiques; après avoir lu les divers *actes* et *écrits*, jugerait ensuite toutes choses, en pleine connaissance, *par forme de justice*, et en dernier ressort, ce fut l'objet de plusieurs *placets*, présentés alors au roi par les quatre députés du chapitre de Metz[1]; et leur succès, sur ce premier point, si important, avait semblé, pour leur cause, du plus favorable augure; n'y ayant plus d'ouverture aux surprises que, dans le plan antérieur, il y aurait eu lieu de craindre. Quand on put, après cela, comparer aux dires des deux délégués du consistoire de Metz les réponses des quatre envoyés du chapitre, les titres, les documents décisifs, tirés des archives de cette compagnie, et qui allaient non point seulement à justifier les catholiques, mais à établir, sans réplique, les usurpations, les contraventions, les voies de fait, les attentats, les exactions des religionnaires, c'était, désormais, à ceux du consistoire de Metz à regretter amèrement d'avoir

[1] Ces deux placets sont signés par *Bossuet* et par d'autres chanoines de l'Église de Metz. L'un se trouve dans les Archives de la préfecture de Metz, l'autre à la Bibliothèque impériale. *Manuscrits*. Fonds de Saint-Germain (olim *Séguier*), n° 648, 2e *pièce*.

engagé ce débat solennel, dont on prévit, dès lors, que l'issue ne répondrait pas à leurs désirs.

Les Pères jésuites demandaient que le prêche de Metz fût transféré à deux lieues de là.

L'un des points importants était le *Prêche*, qu'il aurait fallu, à en croire les jésuites de Metz, transférer à deux lieues de cette ville. « Car (disaient ces Pères) supprimer tout prêche, dans cette cité, ce sera ruiner, d'un coup, la religion protestante; la plupart des huguenots, si on leur ôte leur temple, se montrant disposés à abjurer; et beaucoup d'entre eux ayant dit « *qu'ils iroient, dans ce cas, à l'église.* » C'est ce que le P. Lescossois, se faisant illusion assurément, mandait, de Metz, à un ami chargé, avec Bossuet et les trois autres députés de suivre l'affaire à Paris. « La conversion de Metz (concluait-il) est au pouvoir du roi. Si S. M. nous fait justice, nous serons bientôt tous catholiques. Après Dieu et le roi, ce sera aussi l'ouvrage du P. Annat; et ce sera aussi le vôtre [1]. » Mais que les députés eussent agréé ces idées, et entrepris de tout obtenir ainsi d'une fois, outre qu'il n'en apparaît point par la procédure, il n'y a, de plus, aucun lieu de le croire; cette mesure si extrême, désirée par les ardents, ne pouvant manquer (les sages le prévirent) de causer une grande agitation dans Metz, où le nombre des réformés balançait celui des catholiques [2]. Des scènes tumultueuses, qui s'y étaient passées, dans le temps même où le conseil était saisi de l'affaire du prêche, purent avoir été occasionnées par ce que les calvinistes avaient su pénétrer du dessein, conçu

Émotion des calvinistes de Metz. Rixes. Arrêt du parlement.

[1] Lettre du P. Henri *Lescossois*, jésuite de Metz (19 janvier 1663), à un jésuite de Paris, ami intime du P. *Annat*. (Archives de la préfecture de Metz.)

[2] Mémoire présenté, en 1663, à *Louis XIV*, par les religionnaires de Metz. (Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, par *Emmery*, t. IV, pag. 115.) Il y est dit que « la ville de Metz est *mi-partie* entre les catholiques et les réformés. »

par quelques-uns, de supprimer, à Metz, tout exercice. Même, des rixes s'en étant suivies entre eux et les catholiques, un sévère arrêt du parlement, faisant « défense, aux uns ainsi qu'aux autres, de *se méfaire*, eut bientôt mis fin à cette émotion, vive déjà, et qui pouvait aboutir à de violentes collisions entre ceux des deux communions [1].

Arrêt du conseil, en ce qui regarde les inhumations des religionnaires de Metz. Janvier 1663.

De Paris, cependant, après qu'on eut, au conseil, examiné mûrement toutes choses, était venu à Metz un arrêt, enjoignant aux religionnaires de ne plus faire, désormais, leurs inhumations qu'au premier matin, ou à l'entrée de la nuit, à des heures déterminées par cet arrêt même, pour chaque saison, pour chaque mois de l'année [2]. Puis, un deuxième arrêt survint, peu après, qui, ordonnant que le prêche édifié *dans Metz*, en 1610, par entreprise, serait détruit dans l'année, permettait aux religionnaires d'en construire un autre, mais *dans le retranchement*, et non ailleurs [3]. Là, cent ans auparavant, ils en avaient eu un, que Charles IX, étant à Metz, en avril 1569, fit jeter bas, en sa présence, par les soldats de son armée, la *mule* (grosse cloche de la ville) sonnant en volée [4]. Prompts à rappeler cette action mémorable dans les an-

Le conseil ordonne la démolition du *prêche* bâti *dans Metz*, et permet d'en construire un dans le *retranchement*.

[1] Arrêt du parlement de Metz (26 janvier 1663.) — Recueil des édits, etc., par *Emmery*, t. IV, 98. — Chronique ms. du ministre David *Ancillon*.

[2] Arrêt du conseil, de janvier 1663. (Lettre du P. *Lescossois* du 19 Janvier 1663.) — Archives de la préfecture de Metz. — Chronique ms. de David *Ancillon*.

[3] Arrêt du conseil, du 30 mars 1663. — Preuves de l'histoire de la ville de Metz, mss. — (Bibliothèque de la ville de Metz.) — Arrêt du conseil, du 19 mai 1663. (*Emmery*, Recueil des édits, t. IV, 112.)

[4] La conversion d'un juif baptisé à Metz en l'église cathédrale de Saint-Étienne, le dimanche de Quasimodo, 20 avril 1664. — A Metz, Jean Antoine, imprimeur juré du roi et de monseigneur l'évêque, 21 avril 1664, in-4° de 4 pages.

nales de Metz, les plus ardents entre les catholiques s'étaient plaints hautement qu'on eût rendu ainsi aux religionnaires ce même lieu d'où un roi de France les avait expulsés avec éclat. Force leur devait être, néanmoins, de se résoudre; le conseil ayant, avec fermeté, maintenu son arrêt; et le maréchal de Saint-Nectaire, gouverneur de ce pays, s'étant mis en devoir de le faire exécuter [1]. Les quatre députés du chapitre avaient dû ne résister pas à cette clause, qui parut même avoir été, à Paris, concertée entre eux, le procureur général au parlement de Metz et le conseil. Par les termes dans lesquels le chapitre leur rendit grâces de leurs soins, lors qu'eut pris fin une si importante affaire [2], il paraissait assez que les choses s'y étaient passées, de tous points, à la satisfaction de la compagnie. Après que l'ancien prêche eut été démoli (12 février 1664) [3], l'inauguration du nouveau se fit, au *retranchement*, le 26 mars. Paul Ferri, à qui les honneurs, en de telles occasions, appartenaient, de droit, prononça le discours, sur ces paroles : « Je me suis esjouy, à cause de ceux qui me disoient : nous irons à la maison de Dieu [4]. » L'arrêt ordonnant la translation du prêche défendait qu'aucuns ministres, autres que les *quatre* autorisés, en titre, pour la ville de Metz, se fissent jamais entendre dans cette église [5]. Et quant à la rencontre du saint-sacrement, dans les rues, le conseil, en ordon-

Inauguration du nouveau prêche. 26 mars 1664.

Le conseil met un terme à quelques em-

[1] Chronique ms. de David *Ancillon*, l'un des ministres de l'église de Metz.

[2] Regest. Capituli ecclesiæ Metensis, 8 maii 1663.

[3] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [par *Emmery*], in-4°, t. IV, 196.

[4] « Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus. » Psalm. CXXI, I.

[5] Journal *ms.* des choses mémorables advenues à Metz de 1656 à 1683, [par David *Ancillon*] — Bibliothèque de Metz. — Histoire générale de Metz, par les bénédictins, in-4°, t. III, 303 et suiv.

nant que tous, à l'aspect du prêtre portant l'eucharistie, seraient tenus de se découvrir et de se tenir dans l'attitude du respect, avait prévu ce qui devait arriver, en effet, que les dissidents n'affecteraient plus, désormais, d'en rechercher la rencontre pour y faire montre d'irrévérence et de mépris. De même, les tyrannies exercées dans les villages, tant par les seigneurs calvinistes que par leurs officiers et leur agents, calvinistes comme eux, durent, bientôt, prendre fin; le parlement de Metz, par des arrêts (1er octobre 1668, 2 janvier 1669), ayant contraint tous les seigneurs hauts-justiciers du pays de ne préposer, dans leurs fiefs, aux offices de maires, échevins, juges, procureurs fiscaux, greffiers, à toutes charges en un mot de justice et de finance, que des sujets faisant profession de la religion catholique [1].

Piètements des calvinistes.

Comme les protestants avaient, de leur côté, articulé contre les catholiques certains griefs, qui demeurèrent avérés, le conseil leur fit aussi justice; et c'est le temps de cette défense, dont il a été parlé, d'admettre à l'abjuration les filles avant l'âge de *douze ans*, les garçons avant celui de *quatorze* [2].

Le conseil réprime le zèle outré de quelques catholiques.

Un mot, prononcé dans cette procédure, par Bossuet et les trois autres députés de l'église de Metz, ne saurait être ici passé sous silence. « Nous avons (disaient-ils au roi), *nous avons à cœur d'établir un ordre et union à Metz entre tous les sujets de Votre Majesté* [3]. » Langage noble et

Désir qu'avait Bossuet d'établir *l'ordre* et *l'union* entre ceux des diverses communions.

[1] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [par *Emmery*], t. V, 331, 344.

[2] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, par *Emmery*, in-4°, t. IV, p. 121.

[3] *Placet au roi*, signé par J.-B. *Bossuet*, grand archidiacre de Metz, les abbés *de Coursan*, princier, *Colombet* et *Pantaléon*, chanoines. (Mss. Bibliothèque impériale. Fonds de Saint-Germain (olim *Séguier*), n° 648; 2e pièce.)

chrétien, qui au Louvre ne pouvait manquer de trouver faveur; la *réunion des religionnaires* étant une des choses dont se préoccupèrent le plus alors Louis XIV, ses ministres et ceux qui étaient initiés au secret des affaires. Le dessein n'était pas nouveau; Richelieu, après qu'il eut renversé le *parti politique* formé naguère en France par le calvinisme, impatient d'y annihiler, désormais, le calvinisme lui-même, et d'y rétablir l'unité de religion, en ayant recherché, avec application, les moyens. Faire rentrer dans l'Église romaine tout ce qu'il se trouvait encore de réformés dans le royaume, ce fut alors son plus ardent désir; et la violence, pour une telle fin, n'ayant pu agréer à cet esprit d'une si haute portée, le cardinal avait résolu de n'user que de moyens pacifiques. Des écrits, des prédications, la controverse, tant par les livres que de vive voix, ainsi ce grand homme avait-il à cœur de ramener les dissidents. Outre les notables ouvrages que, dans cette vue, il composa lui-même [1], ceux du P. Véron, qu'il inspirait; du laborieux et fécond évêque de Belley, Pierre Jean Camus; du calviniste converti La Milletière, eurent aussi pour but, avec bien d'autres encore, d'amener l'union désirée. Après quoi, conviant à une grande et publique *conférence* les principaux ministres réformés de France, il prétendait, présidant, en personne, ce *colloque*, qui devait être des plus solennels, les y convaincre lui-même de toutes leurs

La *réunion* des dissidents entreprise sous Louis XIII par Richelieu.

[1] *Les principaux points de la foy de l'Église catholique*, contre les quatre ministres de Charenton; Poitiers, 1617, in-8°, réimprimé quatre fois. — *Instruction du chrétien*; Poitiers, 1621, in-8°, imprimée vingt-quatre fois. — *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église*; Paris, 1651, in-fol.; 1657, in-4°; et 1663, aussi in-4°. — La *Perfection du chrétien*, etc.

erreurs, tenant lui seul tête à tous, triomphant de leurs arguments, et les contraindre d'avouer leur défaite. D'habiles religieux, de son choix, envoyés en tous lieux, pour pressentir les ministres et les disposer à entrer dans ces idées, en ayant persuadé quelques-uns, et trouvé d'autres favorables, il sembla permis de beaucoup espérer de l'assemblée projetée, qu'on allait convoquer bientôt. Richelieu, en effet, préparait déjà les matières, avec le docte oratorien du Laurens, ancien ministre converti, très-imbu de toutes ces questions, et qui devant, lors de la *conférence*, se tenir toujours près de lui, pourrait, au besoin, lui venir en aide[1], lorsque la mort du grand politique vint ajourner ces desseins, ou mieux les ruiner sans retour; la pensée d'un *colloque* ayant été jugée *chimérique* par Louis XIV, qui n'en voulut point permettre, malgré tout ce que lui put dire, sur cela, dans la suite, l'archevêque de Sens, Henri de Pardaillan de Gondrin, désireux, comme il semble, de prendre, dans cette solennelle *conférence*, le grand rôle où une mort inopinée n'avait point permis que Richelieu se pût produire[2]. Ce n'est pas que Louis XIV n'eût, lui aussi, la *réunion* ardemment à cœur; mais il y prétendait arriver par d'autres voies; et aussitôt que, par la mort de Mazarin, il fut, dans son royaume, devenu véritablement le maître, cette œuvre, interrompue, ayant été reprise, avaient été préférés de nouveaux expédients, que le mo-

Louis XIV s'efforce de procurer, sans *colloque*, la *réunion* des religionnaires.

[1] Lettres choisies de M. Richard *Simon*, édition de 1730, in-12, quatre volumes, t. Ier, lettres 1re et 2e.

[2] Lettre du marquis de *Lionne* au cardinal *Rospigliosi*, neveu et ministre du pape Clément IX, 8 mai 1669. — Archives du ministère des affaires étrangères; *Rome*, t. 197, fol. 34. — Lettre de R. *Simon* à *Frémont d'Ablancourt*. (Lettres choisies de R. *Simon*; Amsterd., 1730, in-12, t. I, 34.)

narque nous a lui-même exposés dans ses *Mémoires* [1].

Moyens dont prétendait user Louis XIV.

1° Toute violence en était exclue, par des raisons si fortes, si décisives qu'on se devra toujours étonner que le monarque, dans la suite, ait pu si complétement s'en dédire. Et que les effets, sur cela, répondissent, alors, aux paroles, deux de ses lettres, du même temps, nous l'ont fait bien connaître : l'une dans laquelle il recommande au gouverneur du Havre (Saint-Aignan) de n'imputer pas aux religionnaires de cette ville les torts de quelques-uns d'entre eux, et de *n'en point faire une affaire générale* [2]. L'autre était pour le roi d'Angleterre [3]; Louis, averti que le parlement de la Grande-Bretagne provoquait de nouvelles sévérités envers les catholiques, ayant cru devoir prier ce monarque, son beau-frère, de considérer « avec quelle douceur, avec quelle modération, les princes catholiques traitoient, dans leurs États, ceux de leurs sujets qui faisoient profession d'une autre croyance. » — 2° Mais aux religionnaires de France, épargnés seulement, devaient être refusées toutes faveurs, toutes grâces; cette exclusion, pénible pour beaucoup, ayant paru propre à en ramener un grand nombre. — 3° Les concessions obtenues par eux, naguère, étaient confirmées; mais sous la condition expresse de se tenir exactement dans les termes des édits, dont l'exécution se devrait même renfermer dans des bornes étroites. Bientôt, en effet, des *commissaires spéciaux pour l'exécution de l'édit de Nantes* s'allaient appliquer, en tous lieux, à

[1] Œuvres de *Louis XIV*; Treuttel et Würtz, 1806, in-8°, t. I, 84 et suiv.

[2] Lettre de *Louis XIV* au duc de *Saint-Aignan*, 1er avril 1666. (Œuvres de *Louis XIV*.)

[3] Lettre de *Louis XIV* à *Charles II*, roi d'Angleterre, 4 avril 1663. (Œuvres de *Louis XIV*; 1806, t. V, 126.)

réprimer les entreprises, fermant les prêches illégalement établis, punissant les contraventions, faisant sévère justice de tous les abus. — 4° Instruire les réformés; dans cette vue, ne confier plus les églises de France qu'à de doctes, habiles et vertueux évêques. — 5° Donner des encouragements, des récompenses aux religionnaires modérés, dociles, désireux de la paix; mais, avant tout, aux ministres en qui l'on aurait reconnu des vertus et des lumières. *Miner les huguenots*[1], pour tout dire, c'est au fond, ce qu'avait entrepris Louis XIV, et à quoi, apparemment, il devait réussir, en partie du moins, s'il eût pu, quelques années de plus, attendre encore.

Bossuet fut bien instruit de tous ces desseins, à l'avancement desquels nous le verrons concourir. Applaudissant, dès 1662, du haut de la chaire du Louvre, à ces vues, dont il n'hésita point à annoncer le succès; après qu'il eut loué Louis XIII, « digne d'une mémoire éternelle, *pour avoir renversé* LE PARTI *qu'avoit formé l'hérésie,* » il avait demandé à Dieu, pour Louis XIV, et témoigné espérer, pour ce monarque, « la gloire *d'étouffer l'hérésie elle-même,* de l'étouffer tout entière, par un sage tempérament de *sévérité* et de *patience*[2]; » *sévérité* à résister aux entreprises; *patience* à attendre que, pour tant d'hommes prévenus, l'heure du retour eût sonné. « Attirons-les (disait-il), attirons-les *par douceur, par insinuation et par de solides instructions,* comme firent les saints Pères. » Ainsi cet homme sage, autant que charitable, devait-il parler et agir toujours; déplorant amèrement, peu de mois encore avant sa mort, qu'on

Bossuet voulait qu'on attirât les dissidents par la *douceur* et par *l'insinuation*.

[1] Gui *Patin*, lettre du 3 mars 1665. — La *Politique du clergé de France* [par *Jurieu*]; La Haye, 1682, in-12, t. Ier, p. 18.

[2] *Bossuet*, Sermon sur les *devoirs des rois*, prononcé le dimanche des Rameaux de l'année 1662, en présence du roi, t. XIII, 360.

eût renoncé à ces moyens, les seuls qu'il eût agréés jamais; et, par la contrainte, par la violence, poussé les religionnaires au désordre, à la révolte ouverte [1].

L'instruction, principal moyen dont on se promet d'user. — *Conseil* pour la *réunion*. Bossuet en était.

Ramener les dissidents par *l'instruction;* les réconcilier à la religion catholique en la leur faisant mieux connaître, c'était là sans doute le meilleur de tous les moyens pour opérer la *réunion;* et aussi ne l'avait-on pas mis en oubli dans un secret et intime *conseil*, formé par le roi lui-même, et où entre des hommes d'État, des évêques, des prêtres, des religieux devaient être concertées les mesures propres à amener la fin désirée. Là, avec le secrétaire d'État Le Tellier, avec quelques docteurs, des plus signalés de la Sorbonne; avec Bossuet, si déclaré, de tout temps, pour les moyens de douceur; avec le docte, l'humble confesseur du roi, le P. Annat, si ardemment zélé pour la foi, si admirablement désintéressé pour les siens et pour lui-même [2], siégeait Turenne; Turenne religionnaire par sa naissance, mais désireux de la réunion, et dont l'abjuration devait, à peu d'années de là, réjouir l'Église. Sa haute portée, son impartialité, sa sagesse l'avaient, malgré les engagements qui le retenaient dans la réforme, fait appeler dans ces assemblées, où sa considération fut grande, et où tout ce qu'il proposa était marqué au coin d'un infaillible bon sens, d'une pénétration rare, d'une bonne foi, d'une candeur inestimables [3].

Prédications, conférences,

Les voies avaient, du reste, été préparées par de bons

[1] *Journal* de *Le Dieu*, 1er avril 1703.

[2] *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Annat* (François.)

[3] Avis du vicomte de *Turenne*, sur ce qui regarde la religion réformée (1663.) (Œuvres de *Louis XIV*, publiées par le général *Grimoard*, six vol. in-8°.)

ouvrages; ce que du Perron, Richelieu, Camus, évêque de Belley, le jésuite Véron avaient commencé autrefois, Holden, Masénius (sans parler, ici, de tant d'autres) le continuant avec capacité et succès. Dans toutes les églises de France retentit la controverse, où des prêtres, des religieux, des laïques capables, pleins de zèle, s'évertuent, chaque jour, combattent généreusement, et souvent triomphent. A Paris, le Théatin Alexis Dubuc; les abbés Chardon de Lugny; Péan de La Croullardière; Binard, de La Coste [1]; à Caen, Hué de Launay; Guillaume Marcel; à Metz, les jésuites Adam, Lescossois, Petiot, Polonceau, Bossuet, avec eux, Bossuet plus qu'aucun d'eux [2], font de vertueux efforts, que récompenseront dès résultats surprenants. Descendus de la chaire, ces laborieux docteurs répondent, dans de secrets entretiens, aux difficultés des religionnaires, à celles de nombreux ministres, qu'est venu inquiéter le scrupule, et que parfois les préjugés, seulement, l'habitude, le respect humain retiennent. Partout, comme l'a suggéré Turenne, vont être pressentis les plus éclairés, les plus vertueux pasteurs de la réforme, dont les dispositions favorables seront connues bientôt de ce *conseil*, établi à Paris, qui avisera en conséquence.

écrits en vue de la *réunion*. Ministres calvinistes pressentis.

Mais déjà ces controverses, ces conférences particulières ayant porté leurs fruits, partout des religionnaires,

Premiers résultats de ces efforts.

[1] Liste des conversions qui se firent en 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, par suite des controverses qui se faisaient dans l'église de Saint-Jacques de l'Hôpital, à Paris; Paris, chez Étienne Maucroy, rue du Foin, in-12. (L'exemplaire de la Bibliothèque impériale est coté D. 7804, in-12.) — Essai historique sur l'influence de la religion, en France, pendant le dix-septième siècle [par *Picot*]; Paris, Le Clère, 1825, in-8°, t. II, p 19 et suiv.

[2] Histoire générale de Metz, par les bénédictins, in-4°; 1775, 1787, t. III, 271.

Abjurations de ministres.

des ministres éminents par leurs vertus, par leurs talents, la lumière ayant lui à leurs yeux, ont abjuré avec éclat[1]. Les catholiques espèrent; l'alarme est dans le parti des réformés, en proie, d'ailleurs, à des divisions intestines, que longtemps, en secret, ils s'efforcèrent vainement d'étouffer. On a pu, dans la diète solennelle de Francfort, en 1658, pour l'élection de l'empereur Léopold, reconnaître combien cette mésintelligence est profonde; tant de *professions de foi*, présentées au nouvel empereur, ainsi que les écrits qui les ont suivies, n'ayant abouti qu'à montrer combien diffèrent les vues des théologiens de la réforme, qui jamais n'ont pu ni s'entendre avec les catholiques ni entre eux-mêmes se mettre d'accord[2]; ce qui fera dire à Bossuet, dans la suite, que « cette *commune confession de foi* des P.-R. tant désirée, tant recherchée, est devenue *une idée de Platon*[3]. »

Mésintelligences entre les différentes confessions de la réforme.

Mouvement dans la réforme. Abjurations nombreuses.

La réforme étant ainsi affaiblie déjà par ses divisions, combien aussi lui étaient fâcheuses les restrictions qu'on a vues, apportées chaque jour à ses exercices, et les grâces prodiguées à ceux qui l'avaient quittée! Avant même les négociations de la paix des Pyrénées, ce mouvement déjà se faisant sentir, on avait vu nombre de gentilshommes calvinistes, de ministres éminents, de proposants, de religionnaires de toutes les classes, don-

[1] *Procès-verbaux des assemblées du clergé*, en 1655, 1659; en 1660, 1661, 1665, 1666, trois volumes in-folio, passim. — Liste des conversions qui se sont faites, dans Paris, en l'année 1656 et aux années suivantes; Paris, chez Étienne Maucroy, 1661, in-12.

[2] Histoire critique des projets formés, depuis trois cents ans, pour la réunion des communions luthériennes, par *Tabaraud*; 1824, in-8°, p. 380 et suiv.

[3] *Bossuet*, *Histoire des variations*, liv. XII, chap. 23.

ner le signal du retour [1]. Mais surtout après la mort de Mazarin, lorsque Louis XIV, s'étant saisi des rênes, les sut tenir aussitôt avec gloire et puissance, ses grands desseins en ce qui regardait la religion promptement connus de tous, s'accomplissant par les moyens que l'on sait, dans la Réforme ébranlée, ministres, gentilshommes, simples particuliers, émus en grand nombre, demandant à l'envi qu'on les voulût instruire, beaucoup d'entre eux alors abjurèrent; et dans les assemblées générales du clergé longtemps il ne se devait agir d'autre chose [2]. D'insignes ministres s'étaient déclarés des premiers : Coras, à Montauban; Blanchet, à la Rochelle; de La Mothe à Rouen; Gachaut, du prêche de Charenton; Rousseau, à Chartres; Cottiby, à Poitiers; de La Parre, à Montpellier; Daniel de Martin, en Béarn [3]; Bréguet, à Neufchâtel en Suisse, seront seuls mentionnés ici, entre beaucoup d'autres. Le retentissement qu'eurent les abjurations de plusieurs; l'éloquence, le savoir avec lesquels, dans des ouvrages donnés au public, ils exposèrent *les motifs de leur changement de croyance* [4];

[1] Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, tenue ès années 1655 et 1656, in-folio, p. 1155, 1332.

[2] Procès-verbaux des assemblées générales du clergé tenues ès années 1660 et 1661; Paris, 1661, in-fol., p. 106, 253, etc.; et années 1665, 1666; Paris, 1666, in-fol. p. 750 et suiv.

[3] La conversion de Daniel *de Martin*, ministre en Béarn [par H. *Martin*, Barnabite]; Paris, 1665, in-12.

[4] Lettre du sieur *Cottiby*, ci-devant pasteur de l'église réformée de Poitiers, envoyée au consistoire de ladite église; 1660. — Les motifs de la conversion du sieur *de La Mothe* (ancien ministre à Rouen), envoyés à ceux de la R. P. R.; Paris, Muguet, 1665, in-8°, 38 pages. — Les motifs de la conversion du sieur *de La Parre*, ci-devant ministre à Montpellier; Paris, 1666, in-8°. — Déclaration du sieur *des Arènes*, contenant les motifs de sa conversion de la religion protestante à la catholique apostolique et romaine; Paris, Cramoisy, 1664, in-4°, 86 pages. — Discours du sieur *de Sorbière*, sur sa conversion à l'Église catholique;

les grands services qu'on les voyait rendre aussitôt après à l'Église catholique, comme en expiation du tort de l'avoir méconnue autrefois; ce sont là des raisons pour les distinguer, entre tant d'autres, dont la plupart, du reste, n'avaient ni moins de talents ni moins de renom.

Situation critique de la réforme. Conjonctures favorables pour la *réunion*.

L'émotion des religionnaires, en présence de tels faits, si graves, et de jour en jour plus fréquents; leurs perplexités, leurs vives appréhensions, Théodore Maimbourg, l'un d'eux, les a fait bien connaître. Dans une lettre, écrite au plus fort de ce mouvement, et qui semble le cri de détresse de la Réforme éperdue, « la disposition (mandait-il) est plus éloignée que jamais de favoriser les églises calvinistes, ni de faire aucune grâce *au général* (au parti protestant). *Nous sommes en ce moment* (continue-t-il) *menacés de la dernière désolation*... Il est temps de penser sérieusement à la paix. *De tous côtés, on nous quitte, et ministres et gens de condition; ou l'on est sur le point de nous quitter; et l'on ne fait autre chose que chercher une belle porte pour sortir et pour se retirer*[1]. » Les conjonctures, en un mot, n'avaient jamais été favorables à ce point pour la *réunion* désirée. « Si nous avions (remarquait alors Richard Simon), si nous avions, aujourd'hui, un Richelieu pour seconder les bonnes dispositions du roi, les ministres huguenots écouteroient volontiers les propositions qu'on leur feroit[2]. » Tant de livres, forts en raison, tant de

Paris, Vitré, 1654, in-8°; et beaucoup d'autres écrits semblables, dont il serait trop long d'indiquer ici les titres.

[1] Lettre de *Théodore Maimbourg* à Paul *Ferri* (8 septembre 1666). Œuvres de *Bossuet*, t. XXV, 129, 134.

[2] Richard *Simon*, lettre du 12 septembre 1665, à M. l'abbé de L. R. (Lettres choisies de *M. Simon*, édition de 1730, t. Ier.)

controverses, d'amiables *conférences*, ayant fort avancé les choses, on en était presque à ce point de la dispute, désiré, annoncé par le P. Véron : Sur *quarante* difficultés qui nous avaient séparés autrefois, *trente-cinq* déjà ayant été écartées pour toujours, les *cinq* dernières pouvaient-elles, désormais, arrêter longtemps [1]; et, restant si peu de chose à faire, n'avait-on pas sujet d'espérer la *réunion* recherchée? C'est de quoi demeurèrent d'accord alors tous les religionnaires de bonne foi, Turenne, entre les autres, lui si appliqué à ces matières et si attentif à les étudier, aussitôt que s'offrait à lui un instant de loisir. « Je suis persuadé (disait-il) que *beaucoup de gens de la religion conviennent avec les catholiques sur bien des matières dont on n'étoit pas d'accord au commencement* [2]. »

La réunion tentée à Sedan échoue, par la mort de Fabert.

Les ministres de Sedan et les principaux de l'église protestante de cette ville se devaient, entre les autres, montrer favorables au rapprochement recherché; le marquis de Fabert, gouverneur du pays, vivement désireux de la réunion, y ayant travaillé, dès longtemps, avec ardeur [3], secondé par le jésuite Adam, bon prédicateur, habile controversiste, et par l'un des ministres de l'église calviniste de Sedan, Le Blanc de Beaulieu, homme très-docte, en qui la sincérité était au niveau du savoir [4]. Après ce que l'on a vu, déjà, des étroites relations de

[1] *Analecta-Biblion*; Paris, 1836, in-8°, t. II, 294 et suiv.

[2] Avis du vicomte de *Turenne* sur ce qui regarde la R. P. R. (1666). Œuvres de *Louis XIV*; 1806, in-8°, t. VI.

[3] Vie de M. le marquis de *Fabert*, maréchal de France, par le P. *Barre*; 1752, deux vol. in-12. — Le P. *Adam* fit à Sedan (en 1659-1660, etc.) trois ou quatre missions très-fructueuses, qui disposèrent beaucoup les religionnaires à abjurer. Fabert lui écrivait, le 19 mai 1660 : « Vous avez la clef du cœur des huguenots. » (La Vérité sur les *Arnauld*, par *Varin*; Paris, 1847, in-8°, t. I, p. 92 et suiv.)

[4] *Bayle*, Dictionnaire critique : article : *Beaulieu* (Le Blanc de).

Bossuet avec Abraham Fabert, et aussi avec les parents de celui-ci, demeurés à Metz, berceau de cette famille ; après ce que nous avons rapporté du voyage du célèbre archidiacre à Sedan (en 1658), pour féliciter le grand capitaine, au nom des *trois ordres* de Metz, de sa récente promotion au maréchalat, malaisément pourra-t-on croire que Bossuet, si habile dans la controverse, ait pu demeurer étranger aux généreux efforts du gouverneur de Sedan pour réconcilier, dans cette ville, les deux communions divisées. Le P. Adam, jésuite, qu'on voit à Metz, dans ces temps-là, non moins souvent qu'à Sedan, était en grande relation avec le doyen de cette église, avec le conseiller *Bénigne ;* et quant au ministre Le Blanc de Beaulieu, pour savoir que Bossuet le connut aussi et l'estimait fort, il ne faut qu'avoir lu les endroits de ses ouvrages où, parlant de cet homme très-instruit, mais aussi très-modéré et très-sincère, « nous avons (dit-il) vu, à Sedan, le docte Beaulieu, l'un des plus savants et des plus pacifiques de tous les ministres [1]. » Et, à la vérité, si Le Blanc de Beaulieu fut « un esprit extraordinaire, » (c'est en ces termes que Nicole en a parlé) [2], la science, l'habileté, en lui, étaient surpassées, s'il se peut, par le bon vouloir, la candeur, l'amour de la paix [3].

Bossuet en relations avec Fabert, avec le P. Adam, et Le Blanc de Beaulieu, dut avoir part à cette affaire.

Que ne firent pas, de concert, trois hommes si capables pour procurer cette *réunion* qu'ils avaient tant à cœur? qui ignore ces *thèses* du judicieux Le Blanc de

[1] Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. XIV, n° 89, et n° 116.

[2] Nicole, *Préjugés légitimes contre les calvinistes*, édition de Hollande, 1683, chap. XI, p. 197, 198.

[3] Élie Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, in-4°, t. III, 522. — *Tabaraud, Histoire critique des projets formés, depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes ;* Paris, 1824, in-8°, p. 206, n° XVI et suiv.

Beaulieu, sur la *justification*[1], où le loyal ministre, appliqué sans cesse à « écarter le *malentendu, source* (dit-il) de toutes les disputes, » avoue bien souvent que « beaucoup de ces disputes ne sont que de mots; *que la doctrine des catholiques est bonne;* que les protestants n'y sont contraires que de nom[2]? » Fabert, homme de capacité et de savoir, maître, à Sedan, des esprits et des cœurs, n'ayant cessé, depuis qu'il commandait dans cette place, de tout faire pour la *réunion*, objet de ses vœux, put, un instant, espérer que le plus entier succès récompenserait, à la fin, ses efforts.

La plupart, en effet, dans Sedan, paraissant devoir convenir bientôt, et les plus considérables, tant de l'Université que de la ville, donnant les mains, les pourparlers avaient commencé, non sans fruit; les réformés, de l'aveu des ministres, étant déjà, sur les choses essentielles, d'accord, à bien peu près, avec les catholiques; et ne s'agissant plus, comme il sembla, que de la manière de rentrer dans l'Église[3], l'accord, en effet, on le pensa du moins, allait se conclure, lorsque Fabert, inopinément, fut atteint d'une maladie, jugée mortelle tout d'abord. S'oubliant lui-même, en ce moment solennel, pour ne songer plus qu'à cette *réunion*, but de ses plus ardents désirs, et y exhorter tous les notables de la réforme, appelés par lui à ses derniers instants; ses prières, ses instances, ses adjurations aux ministres, aux habitants,

[1] *Theses Sedanenses;* 1675, in-4°; réimprimées en Angleterre, 1683, in-fol.

[2] *Bayle, Dictionnaire critique*, article : *Beaulieu* (*Le Blanc de*). — Lettres choisies de *M. Simon*, édition de 1730; Amsterdam, 4 vol. in-12, t. III, 120.

[3] Projet présenté à MM. de la R. P. R. de la ville et souveraineté de Sedan, etc., dédié au roi par le P. Jean *Adam*, jésuite; Paris, Muguet, 1663, in-4°, 42 pages.

pressantes, pathétiques, pénétrantes au delà de ce qu'on pourrait croire, irrécusables témoignages de la profondeur des sentiments dont il était animé, nous ont été conservées, ainsi que les rassurantes réponses, les très-expresses protestations sur la foi desquelles le grand guerrier, le fervent chrétien expira, plein d'espérance[1]. Mais, par le peu de suites qu'eurent tant de promesses, on allait comprendre bientôt combien ce beau dessein de la réunion avait perdu à la mort du généreux gouverneur. Le P. Adam, confident, auxiliaire du maréchal, qui l'avait envoyé porter à Louis XIV la nouvelle de la très-prochaine réunion des religionnaires de Sedan, retrouvant froids, contraints, embarrassés, avec lui, à son retour, ceux qu'il avait, au départ, laissés si vifs, si remplis de bon vouloir, ne pouvait croire encore que la mort du maréchal eût fait échouer ses desseins sans retour. Mais tout ce que ce zélé religieux leur exposa, avec instance, et dans des entretiens, et dans un livre composé par lui tout exprès, pour les faire se souvenir de leur affectionné gouverneur et de leurs promesses, sur la foi desquelles ce grand et pieux guerrier était mort (17 mai 1662), rassuré et confiant, ne servit de rien; et ses paroles, ses démarches étaient demeurées sans succès[2].

[1] Dernières paroles de monseigneur le maréchal *Fabert*, décédé à Sedan, le 17 mai 1662. (Revue rétrospective, 2e série, t. X, 195 à 200.) — Histoire de l'édit de Nantes [par Élie *Benoit*]; Delft, 1693, 1696, in-4°, liv. VIII, t. III, 522. — Vie de M. le marquis de Fabert, par le P. *Barre*; 1752, 2 vol. in-12.

[2] Projet présenté à MM. de la R. P. R. de la ville et souveraineté de Sedan, qui ont témoigné, durant la vie de monseigneur le maréchal de *Fabert*, de grandes dispositions à rentrer dans l'Église catholique, apostolique et romaine; par le P. Jean *Adam*, de la compagnie de Jésus; Paris, Muguet, 1663, in-4°, 42 p.

A Metz se devait, quatre années plus tard, tenter un effort semblable; et Bossuet y eut une si grande part qu'on ne saurait n'en parler point, ici, avec quelque détail. Dans ce secret *conseil* pour la *réunion*, établi à Paris, où le doyen de Metz, où Turenne siégeaient, comme on a vu, avec l'élite de l'État et de l'Église, d'habiles et sages anciens ministres convertis, qu'on y avait désiré entendre, s'y rendirent très-utiles en signalant les difficultés, les scrupules qui les avaient retenus longtemps dans la réforme; les motifs qui, le plus efficacement, les avaient déterminés à la quitter; les dispositions (si bien connues d'eux) de leurs anciens coreligionnaires; et les moyens qu'ils jugeaient les plus propres à les toucher. Surtout, un ancien ministre de Montpellier, Claude de La Parre, après son abjuration, qui eut lieu à Paris, avec éclat, et une éloquente allocution, adressée par lui, le jour même, à l'assemblée générale du clergé, qui désira qu'il lui fût présenté [1], avait, dans un ouvrage remarquable, qu'admira Bossuet, exposé, avec tant de solidité, tant d'éloquence, les motifs de son retour à l'Église [2], qu'on le crut devoir appeler, des premiers, à ce conseil, où il jouait un grand

Bossuet chargé par le *Conseil de la réunion* de procurer le retour des religionnaires de Metz.

De La Parre, ancien ministre à Montpellier.

[1] Claude *La Parre*, ministre à Montpellier, abjura à Paris, aux Grands-Augustins, le 28 septembre 1665; entre les mains de M *de Grignan*, évêque d'Uzès. (Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, ès années 1665 et 1666. Séances des 28 septembre 1665, et 19 avril 1666, pages 274 et 750). — *Gazette de France*, 3 octobre 1665.

[2] Les motifs de la conversion du sieur *La Parre*, ci-devant ministre à Montpellier; Paris, 1666, in-8°, 87 pages. — *L'approbation*, très-favorable, de *Bossuet*, signée aussi par *Marlin*, curé de Saint-Eustache de Paris, est du 25 janvier 1666. — Lettre de de *La Parre*, ci-devant ministre à Montpellier, à M. *Ranchin*, vicaire général de M. l'évêque de Montpellier, contenant certaines circonstances particulières des motifs de sa conversion; Paris, 13 avril 1666, in-8°, 16 pages.

rôle, et où l'on obtint de lui beaucoup de lumières [1].

De particulières et amiables *conférences* avec les ministres les plus éclairés, les plus sincères, les plus enclins à la paix et qu'on savait être en grande estime dans le parti, étant, manifestement, le moyen le plus efficace dont il convînt de faire usage, il ne s'agissait plus, pour les théologiens éminents, pour les habiles controversistes du *conseil de la réunion*, que de choisir, selon leurs convenances et en tenant compte des conjonctures, ceux de ces ministres avec qui ils devraient conférer. Metz, où Bossuet, fixé dès longtemps, et doyen du chapitre, depuis deux années, était d'ailleurs si considéré, et dans le grand crédit qu'on a vu, lui revenant, de droit, dans ce partage, le zélé docteur avait, avec empressement, accepté cette tâche; et d'amicales relations que, depuis longtemps, il avait, ainsi que son père, avec Paul Ferri, le plus ancien des quatre ministres de l'Église calviniste de Metz [2], paraissant autoriser quelques espérances, il se promettait de conférer, bientôt, à Metz, avec lui. Le livre par lequel il avait, en 1655, réfuté, avec tant de force, le *catéchisme* de ce ministre, ayant donné occasion à deux hommes si éminents de se voir de plus près et de se bien connaître, n'avait que resserré, entre eux, les liens de mutuelle estime, de confiance, d'amitié même, on le pourrait dire [3]. Parlant de Ferri, en tous lieux, comme d'« un homme solidement docte, d'un esprit doux, et parfaitement bien

Bossuet et son père, en relations d'estime et d'amitié avec Paul Ferri, l'un des ministres de Metz.

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg* à Paul *Ferri*, 8 septembre 1666. (Œuvres de *Bossuet*, XXV, 137.)

[2] Il y avait correspondance entre le conseiller Bossuet (*Bénigne*) et *Ferri* en 1652, en 1654. On a une lettre de Paul *Ferri* à *Jacques-Bénigne Bossuet*, du 21 juillet 1654. (Bibliothèque du feu comte *Emmery*.)

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

tourné » ; signalant en lui « l'un des plus grands hommes, des plus sages, des mieux intentionnés du siècle; » sur la capacité de ce ministre, sur sa manière d'agir, civile toujours et raisonnable; sur son intention si pure, sa charité si patiente, Bossuet ne tarissait pas[1].

Estime du clergé et des religieux de Metz pour Paul Ferri.

Ces sentiments du doyen de Metz, en ce qui regarde Ferri, lui étaient communs avec tout le clergé, tant séculier que régulier, de ce diocèse; les principaux des Pères jésuites de tout le pays des Trois Évêchés n'avaient jamais négligé l'occasion de témoigner à ce ministre estime et sympathie. Pour ne parler, ici, que du P. Claude de Rhodès, supérieur du collége de Metz, et du P. Jean Adam, dont les efforts, à Sedan, de concert avec Fabert, ont été mentionnés tout à l'heure, l'attachement de ces religieux pour Ferri, attachement bien connu, devait paraître surtout dans une longue maladie, dont le vieillard avait failli mourir, à la fin de 1665 et dans les premiers mois de l'année 1666. Agé de soixante-quinze ans; torturé par la pierre; en proie, quatre mois durant, à d'intolérables souffrances, auxquelles de renommés docteurs, d'Heidelberg et d'autres pays, n'avaient pu apporter aucun soulagement[2], un jésuite de Pont-à-Mousson, habile, au plus haut degré, dans l'art de guérir, accourant à Metz, à la prière des PP. Adam et de Rhodès, avait, par un prompt et heureux effort, arraché le vieillard à une mort jugée inévitable et prochaine[3].

Dans le *conseil* pour

Que ces religieux, dans leurs empressements autour

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre 1666, t. XXV, 129.

[2] Dans la bibliothèque du comte *Emmery*, à Metz, se trouvaient des *lettres* et consultations, au nombre de *huit*, relatives à cette maladie de *Ferri*, données par de savants médecins de Heidelberg.

[3] Lettre du ministre *Ferri* à Théodore *Maimbourg* (8 septembre 1666). (Œuvres de *Bossuet*, édition de Versailles, XXV, 143.)

la *réunion*, on fonde des espérances sur Ferri.

de Ferri, n'obéissent point au désir et n'eussent pas conçu l'espérance de gagner à l'Église le vieux ministre, et de le voir donner le signal de cette *réunion* si vivement recherchée, il serait malaisé de le croire. Outre qu'on avait entendu Ferri, en plusieurs rencontres, exprimer des vœux ardents pour la réunion des communions séparées [1], nul ne pouvant, plus que lui, par l'ascendant de ses vertus, par la gravité de ses mœurs, par son savoir, sa modération, ajoutons : par son grand âge, inspirer confiance à tous, de lui surtout avait-on pu se croire en droit d'attendre le retour des religionnaires de ce pays. Signalé par les jésuites de Metz au P. Annat, confesseur du roi, et aux autres membres du *conseil pour la réunion*, toujours, dans leurs lettres, ils l'honorent, à son insu, comme « un homme sincère, pacifique, *incorruptible*, » d'ailleurs, désintéressé enfin, autant qu'on le pût être. Et c'est ici le lieu de parler de ce bruit, si calomnieux, si indigne, qui accusa Ferri d'avoir été, sous le règne précédent, gagné et pensionné par Richelieu, en vue de faciliter la *réunion*, voulue par ce cardinal; bruit accueilli trop vite par Gui Patin [2], mais dont fit sévère justice, dans la suite, l'un des confrères de Ferri, David Ancillon, ministre à Metz au même temps que lui [3]. Bien connu des jésuites de cette ville, à Paris même, des PP. Annat, Ferrier, Louis Maimbourg; et Bossuet, toujours, en parlant avec la haute estime qu'on a vue, les regards, en de telles con-

[1] Lettre de *Ferri* à Théodore *Maimbourg*, 18 septembre 1666. (Œuvres de *Bossuet*; Versailles, XXV, 145.)

[2] Gui *Patin*, lettre du 14 mars 1670.

[3] Mélange critique et de littérature, recueilli des conversations de feu M. David *Ancillon* [par Charles *Ancillon*, son fils]; Bâle, 1698, in 8°, t. II, 266 et suiv.

jonctures, s'étaient tournés vers lui; et se faudra-t-il étonner que, dans ce secret conseil de religion, où s'élaborait la *réunion*, on eût beaucoup espéré de son concours?

Ce n'est pas que Ferri, vieilli dans le calvinisme, ministre depuis plus de cinquante années, apologiste infatigable de sa communion, auteur de nombreux écrits où son zèle pour la réforme n'éclate pas moins que son savoir[1], eût pu être considéré comme prêt à se rendre tout d'abord. Dans son *Catéchisme*, antérieur à ces pourparlers de *réunion*, ont paru à découvert ses préjugés de parti, et ses injustes préventions contre l'Église catholique. Bossuet, par son éloquente et solide *Réfutation*, les avait mis en tout leur jour; et encore que les cordiales relations de l'archidiacre et du ministre, au lieu de s'altérer, fussent, par cette lutte, devenues plus familières et plus étroites, Ferri, néanmoins, s'opiniâtrant aux doctrines de son *Catéchisme*, nous l'avons vu composer, en réponse à l'ouvrage de Bossuet, un écrit, où il crut bien avoir péremptoirement réfuté son réfutateur. De quel prix étaient à ses yeux ce dernier écrit et plusieurs autres que lui inspira son zèle, on l'avait pu comprendre, tout récemment encore, lorsqu'après cette maladie, à laquelle il n'échappa que par miracle, écrivant ses dispositions de dernière volonté, il ne recommandait rien davantage que le *manuscrit de cette réponse à mon-*

Attachement de Ferri pour sa religion.

[1] A vingt-cinq ans (en 1616) il avait publié le livre : « *Scholastici orthodoxi specimen*; Gostadii, 1616, in-8°; en 1618, *le Dernier désespoir de la Tradition contre l'Écriture*, où est vivement combattu le livre du P. François *Véron*, jésuite, etc., 1618, in-8°, 812 p., etc. Il laissa plusieurs ouvrages *mss.* dans l'esprit de la religion de Calvin, qui sont restés inédits. — Nous avons précédemment parlé, avec détail, de son *Catéchisme général*, imprimé à Sedan, en 1654, in-8°, 151 pages.

sieur Bossuet[1]; celui aussi, de la *Réfutation*, par lui composée autrefois, de l'*Histoire* (imprimée) *de la réformation à Metz*, ouvrage de Martin Meurisse, évêque de Madaure (sans mentionner, ici, plusieurs autres productions entreprises par Ferri, dans le même esprit, inédites encore, ainsi que les premières); et ordonna à ses héritiers de faire imprimer, aussitôt, tous ces ouvrages[2]. Réglant, au même instant, ce qui se devrait faire après sa mort, « que mon corps (demandait-il) soit mis en repos au cimetière de *ceux de la religion, dont j'ai toujours fait, et espère faire profession jusqu'à la mort.* » Une telle volonté, exprimée en juin 1666, dans le temps même, et au plus fort des pourparlers de paix, ne semblerait-elle pas permettre de douter, sinon de la sincérité, du moins de l'ardeur de son zèle pour la réunion désirée? Un écrit étant venu à circuler, alors, sorte de préliminaire d'accord, signé par plusieurs ministres, qui, notoirement, désiraient le rapprochement des deux communions, à ces signatures, qu'on lui fit voir, il s'était refusé d'ajouter la sienne; écrivant alors à un de ses coreligionnaires « qu'il se falloit garder d'abandonner la vérité[3]. »

Ferri en crainte des autres ministres de Metz.

Pacifique, néanmoins, comme on a vu, et très-capable, d'ailleurs, de goûter un langage sincère; trop candide, lorsque le vrai lui apparaissait manifeste, pour

[1] Paul *Ferri*, dans son Ier codicile (du 12 juin 1666), parle « d'un volume in-folio, qui est (dit-il) *la Réponse à M. de Bossuet*, interrompue par quelques raisons et laquelle je prétends continuer et achever bientôt, Dieu aidant, ayant tous mes mémoires préparés et joints à ma minute, et cela escrit de ma main. » (Testament, et codiciles autogr. de Paul *Ferri*, mss. Bibliothèque publique de Metz.)

[2] Ibid.

[3] Lettre de Paul *Ferri* à Th. *Meumbourg*, 18 septembre 1666, XXV, 148.

s'obstiner à le méconnaître, il y aurait eu lieu, assurément, d'espérer beaucoup de lui, s'il eût, seul, dirigé l'église calviniste de Metz[1]. Mais trois autres ministres, qui la gouvernaient avec lui, et y eurent une grande influence, bien éloignés d'aspirer, comme lui, à la réunion, et de montrer des dispositions à y concourir, avaient au contraire paru, dès l'abord, ne redouter rien davantage. Plus jeunes, plus résolus, plus décisifs, et, au demeurant, très-capables (David Ancillon surtout), il semble que, de préférence, le gros des religionnaires de Metz les dût suivre. Leurs avis, souvent, prévalaient dans le consistoire; et Ferri, doux, indécis, timide devant eux, les osa rarement contredire. Ainsi, lorsque Brachet La Milletière lui eut adressé ses écrits, composés en vue de l'union entre les catholiques et les religionnaires, avec une pressante lettre pour l'exciter à concourir à un résultat si désirable, cet envoi était demeuré sans réponse; Ancillon, à qui Ferri s'en ouvrit, n'ayant pas souffert qu'il en tînt compte, ni qu'il témoignât seulement avoir reçu la lettre, non plus que les ouvrages[2].

Ferri, recherché par le clergé catholique, devient suspect, par là, aux religionnaires.

Honoré de tous, dans Metz, aimé des catholiques, avec prédilection, recherché par les membres du clergé, par les religieux, avec empressement, ces préférences, ces assiduités, outre qu'elles purent exciter l'envie,

[1] Sur Paul *Ferri* étaient fixés les regards de tous les catholiques zélés, qui, osant tout attendre de sa sincérité, de sa bonne foi, ne cachaient ni le désir ni l'espérance de le voir abjurer le calvinisme et embrasser la religion romaine. — Un maître d'école à Vic, religionnaire, nommé *Léwillé*, s'étant, en 1663, converti au catholicisme, écrivit, le 1er décembre de la même année, au ministre Paul Ferri, pour l'exciter à se convertir aussi, une lettre en trois pages in-folio, qui était dans la collection du feu comte *Emmery*.

[2] Mélange critique de littérature, recueilli des conversations de feu M. David *Ancillon* [père] par Charles *Ancillon*, fils; Bâle, 1698, 2 vol., in-8°, t. II, 266.

l'avaient, de plus, rendu suspect à quelques malveillants de sa communion, appliqués à surveiller sa vie. Aux meneurs du parti, dans Paris, furent souvent envoyées des dénonciations contre ce vieillard, accusé de mollesse, d'hésitation, que dis-je, de connivence avec les ennemis de la réforme[1]; et de là les bruits calomnieux, qui, avec le temps, ayant cours, avaient été, si mal à propos, accueillis par Gui Patin. Sa chaire, au prêche de Metz, où, depuis plus d'un demi-siècle, il avait paru avec tant d'éclat, étant avidement convoitée; et, au gré de quelques-uns, son ministère durant trop longtemps, une trame avait été ourdie pour lui susciter des dégoûts, et le décider ainsi à se démettre; encore que dans un âge si avancé il fît assidûment son service, prêchant, chaque semaine, trois fois, fortement, doctement et avec une onction qui lui gagnait tous les cœurs. Cette chaire, où il avait brillé depuis plus de cinquante années, et dont quelques-uns des siens avaient hâte de le voir descendre, si Ferri put continuer de s'y faire entendre jusqu'à sa dernière heure, au doyen de Metz (chose digne de remarque) il en fut redevable; Bossuet, qu'avaient indigné ces menées, s'étant hautement déclaré, à Paris, auprès du conseil, du secrétaire d'État Le Tellier et du roi lui-même, le chaleureux défenseur du vieux ministre, dont il plaida et sut gagner la cause[2].

Ferri, en butte à des malveillants, triomphe d'eux grâce à l'appui de Bossuet.

Intimidé, quoi qu'il en soit, parmi tant d'hommes dont

[1] Lettre de Paul Ferri à Théodore Maimbourg, 15 septembre 1666. — Relation, par le ministre Ferri, de différents faits qui ont rapport au projet de réunion. (Œuvres de Bossuet, XXV, 168.)

[2] Lettre de Bossuet à Ferri, 22 août 1666, et toutes les pièces contenues au t. XXV de l'édition de Versailles, depuis la page 115 jusqu'à la page 168.

les dispositions ressemblaient si peu aux siennes, Ferri, encore qu'il désirât la paix, dans son cœur, osait à peine en prononcer le nom; et toujours, dès les premiers mots qu'on lui avait pu dire de la *réunion* projetée, son embarras, son trouble, se laissant apercevoir aussitôt, il avait témoigné s'en remettre à ses trois confrères, *résolu* (disait-il) *de ne s'en séparer jamais*. Après qu'à Paris, dans le *conseil pour la réunion*, il eut été convenu que le vieux ministre serait pressenti; et comme Bossuet se disposait au départ pour aller conférer avec lui, restait de préparer la voie aux entretiens projetés; et le P. de Rhodès, directeur, à Metz, du collége des jésuites, avait été chargé d'en dire à Ferri les premiers mots [1]. Mais combien le timoré vieillard fut ému et bouleversé par cette ouverture inopinée, on ne le saurait imaginer. Exagérant les difficultés de l'entreprise dont on lui confiait le dessein; en peine, sur toutes choses, qu'on se fût, pour cela, adressé à lui séparément plutôt qu'aux trois autres ministres; et ce que répondait le P. de Rhodès, pour le tranquilliser sur ce point, ne l'ayant pu contenter tout à fait, il fallut, pour le calmer un peu, qu'on lui écrivît, de Paris, dans des termes très-pressants. Sa qualité *de plus ancien des ministres* du royaume; sa réputation, son savoir, son expérience, son amour bien connu de la paix l'avaient indiqué (lui mandait-on) comme celui à qui il était à propos de s'adresser d'abord; sans parler de son ancienne cordiale liaison avec le conseiller Bossuet, avec le doyen du chapitre de Metz, et de la confiance, entre eux et lui, réciproque et sans bornes [2]. Tant s'en fal-

religieux, à Ferri, du dessein de la réunion.

[1] Lettre de Paul *Ferri* à Théodore *Maimbourg*, 18 septembre 1666.
[2] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre 1666.

lait, du reste, qu'en s'ouvrant ainsi à lui, au début, on eût par là prétendu exclure ses trois confrères qu'on l'excitait, au contraire, à leur tout déclarer, (mais après qu'auraient eu lieu les conférences projetées); et qu'il devrait, jusque-là seulement, s'abstenir d'en rien dire. Le plus inviolable secret lui était promis, au demeurant; tandis qu'il pourrait, lui, les conférences finies, s'ouvrir avec tous sans réserve; Bossuet, après qu'il lui aurait exposé sa doctrine et fait bien connaître ses raisons, s'engageant, pour peu qu'on lui en exprimât le désir, à tout redire, en sa présence, et précisément dans les mêmes termes, non-seulement aux trois collègues de Ferri, mais à tous autres; et spécialement aux célèbres ministres de Charenton, Daillé et Claude, devenus à Paris, dans ces derniers temps, les oracles de la réforme.

Ferri consent à conférer. Entretiens, sur la religion, entre Bossuet et lui. (Mai 1666.)

A de telles ouvertures, pleines de franchise et d'abandon, Ferri ayant dû se rendre; et Bossuet, averti à Paris, étant arrivé à Metz, peu après [1], furent fixés, d'accord, aussitôt le jour, l'heure, le lieu des *conférences* [2]. Chez Ferri, dont la demeure était aux extrémités de la ville; dans sa bibliothèque, l'une des meil-

[1] Le 1er mai 1666, *Bossuet*, étant à Paris, siégea en Sorbonne, et y fit son rapport sur la *tentative* de *Le Net*, à laquelle il avait préside. (Reg. Facult. theolog. M. 154.) — Le 10 juin suivant, *Bossuet*, arrivé à Metz, siégeait au chapitre, et fut ce jour-là nommé avec plusieurs autres pour dresser un rituel (Regest. capituli ecclesiæ Metensis, 10 junii 1666.) — Il était encore à Metz les 11 et 26 juin; les 8 et 15 juillet 1666. (Regest. capituli Metensis ecclesiæ.) *M. Dufresne*, conseiller de préfecture à Metz, possède un acte signé à Metz par *Bossuet*, le 26 juin 1666, relatif à l'incarcération du chanoine *de La Villeneuve*. Mais la présence de *Bossuet* à Paris, le *vingt-un août* 1666, et aux temps qui suivirent, est établie par des actes que nous avons vus, ainsi que celui qui précède.

[2] Lettre de *Bossuet* à *Ferri*; Metz, 1666, t. XXV, 103.

eures de ce temps-là, se devaient entretenir le grand loyen et le ministre; *seuls en liberté*, en l'absence de émoins, dont la présence, dont les paroles les pussent empêcher de se bien entendre et de convenir. Car il avait été résolu de procéder *sans bruit, sans sonner le tambour*, afin de n'effaroucher point les esprits [1]. Du reste, ce ne pouvait être l'affaire d'un jour, la matière étant si haute, si grave; et plusieurs *conférences*, qui eurent lieu en juin et en juillet 1666, entre le doyen et le ministre, n'ayant pas suffi, nous les verrons ne les interrompre qu'en se promettant de les reprendre. Aux premiers mots de Bossuet, sur le grand dessein de la *réunion*, Ferri ayant répondu que « *c'étoit une entreprise* DIGNE DU ROI *de travailler à un si grand œuvre* », le doyen de Metz, qui craignit, non sans cause, que le ministre ne se voulût mettre à quartier, comme si au souverain *seul*, en une telle rencontre, il eût, suivant lui, appartenu d'agir, « *cette affaire* (avait-il reparti aussitôt), *cette affaire regardant la religion et la conscience, doit être premièrement traitée entre les théologiens, pour voir jusqu'à quel point elle pourra être acheminée.* Après quoi, la piété du roi l'engagera, n'en doutons pas, à faire tout ce qui se pourra pour un ouvrage de cette importance, sans violenter, en rien, la conscience des uns ni des autres; chose dont tous savent que S. M. est entièrement éloignée. Le temps, l'expérience ayant montré que, dans nos controverses, il y a beaucoup de malentendu, que tardons-nous d'en venir à des éclaircissements propres à diminuer notablement ces controverses, ou même à les terminer tout à fait? Le schisme qui nous sépare n'ayant déjà que

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg* à Paul *Ferri*, 8 septembre 1666, XXV, 129.

trop duré, ce nous est à tous un devoir, une obligation étroite de travailler à y mettre un terme, et à fermer une si grande plaie; l'urgence en est extrême; efforçons-nous, par toutes les voies raisonnables, de conclure, d'acheminer tout au moins la réunion désirée; et que faut-il autre chose, pour cela, que des explications amiables, des éclaircissements sincères entre les théologiens catholiques et ceux des ministres que l'on reconnoît les plus doctes, les plus raisonnables, les plus enclins à la paix? Vous ayant, monsieur, toujours vu tel, j'aurois grande joie que nous pussions, vous et moi, nous ouvrir à fond [1]. » Si Paul Ferri paraissait ému, déjà, d'un tel langage, que fut-ce quand Bossuet lui eut fait connaître en quel esprit il s'était promis de conférer avec lui; ayant à cœur « non point de disputer, non point de traiter des questions sur lesquelles il y auroit matière à chicaner sans fin; mais de *concilier*, de proposer des *explications* sur lesquelles ils pussent, tous deux, convenir! Il faut (continuait-il) s'expliquer amiablement; il faut, par des éclaircissements sincères, diminuer considérablement les controverses, ou même les terminer tout à fait; et, sans chercher comment on a pu s'exprimer autrefois, aller droit au fond, sans aucune autre autorité que la parole de Dieu; procéder non par controverse, encore une fois, mais par des *expositions du dogme*, en préférant les plus simples, les moins embar-

[1] *Récit de ce qui a été traité entre M. Ferri et moi, dans plusieurs conférences particulières que nous avons eues ensemble, dans le dernier voyage que j'ai fait à Metz. Ms.* original, *corrigé de la main de Bossuet*, et signé : *J.-B. Bossuet, grand doyen de l'église de Metz.* (Bibliothèque du feu comte *Emmery*, pair de France.) Dom *Déforis*, ayant modifié ce titre, et incorrectement publié le *récit*, a été copié par les éditeurs qui sont venus après lui. (Bossuet, édition de Versailles, t. XXV, 120.)

rassées, qui ordinairement sont les plus véritables[1]. »

En vue du rapprochement recherché, du désiré retour des réformés à l'Église, le premier pas à faire était, sans doute, d'examiner quelles causes principales les en avaient séparés? Bossuet donc, interrogeant Ferri, « Les dogmes de l'Église catholique, sur lesquels roule la dispute, laissent-ils entiers (lui demanda-t-il) les fondements du salut? » Question à laquelle il ne saurait y avoir qu'une réponse, qui met fin, tout d'abord, au différend. Ferri, qui, en sa conscience le savait bien, et vit clairement où ceci le devait conduire, interpellant Bossuet, au lieu de lui répondre, « Au cas (demanda-t-il) où ceux de la religion accorderoient que la doctrine catholique ne détruit pas les fondements du salut, prétendra-t-on, après cet aveu, les pouvoir obliger, par là, à professer la religion catholique? » Bossuet, se défendant vivement d'en avoir eu un instant la pensée, « L'aveu (répondit-il), l'aveu que les dogmes catholiques contestés par les communions séparées, *laissant entiers les fondements du salut, doivent être* SUPPORTÉS *par les dissidents*, c'est, pour l'heure, tout ce que nous attendons de la réforme; sans lui demander encore d'avouer ces dogmes et de les professer. Il faudra donc, dans les pourparlers de réunion, s'attacher, avant tout, à cet objet; là étant tout le fondement de l'affaire. Mais après que vous auriez été persuadé sur ce point, vous devriez, monsieur, en conscience, rendre à la vérité ce témoignage. » De quoi Ferri demeura d'accord; confessant aussi, ce que Bossuet ajoutait : « l'obligation pour tous de remédier au schisme; de conclure (s'il se

[1] Lettre de *Ferri* à Th. *Maimbourg*, 18 septembre 1666. — Lettres de *Bossuet* à *Ferri*, 18 septembre, 28 octobre 1666. — Récit par *Bossuet*, déjà cité.

pouvait), d'acheminer, du moins, par toutes les voies raisonnables, cette importante affaire; et (dirent-ils, tous deux au même instant), « quand nous ne pourrions pas tout terminer d'abord, la charité chrétienne nous oblige indispensablement de donner toutes les ouvertures possibles à ceux qui travailleront, après nous, à un ouvrage si nécessaire, et de diminuer, autant qu'il se pourra, nos disputes et nos controverses [1]. »

Revenait cette question, par laquelle avait commencé la conférence : « Les dogmes controversés entre l'Église catholique et la réforme laissent-ils entiers les fondements du salut? » Bossuet, établissant victorieusement l'affirmative, *exposa*, tels qu'ils sont professés par l'Église, les divers points de créance pour lesquels on s'en était séparé naguère, et dont les réformés, maintenant encore, disputaient avec elle; s'appliquant, sur chacun d'eux, non point, pour l'heure, à établir qu'*on les dût croire et professer;* mais uniquement à obtenir du ministre cet aveu, que, selon les principes même de la réforme, il n'y en avait pas un seul *qui ébranlât les fondements du salut*. Leur promptitude à convenir sur l'Eucharistie paraissait être du plus favorable augure; cet article si important, sur lequel Ferri avait annoncé *qu'il y auroit le plus de peine*, étant, après l'*exposition* lumineuse qu'en fit le doyen de Metz, demeuré tel « qu'il n'y avoit plus de difficulté; » et Ferri ayant même déclaré que, « sur la transsubstantiation, les catholiques raisonnoient plus conséquemment que les disciples de Luther. » « Puisqu'on a pu (s'écria Bossuet plein de joie), puisqu'on a pu convenir de cet article, il y a grande espérance de s'accorder dans les autres points [2]. »

[1] *Récit* par *Bossuet*, déjà cité.
[2] *Récit*, déjà cité.

La *justification*, néanmoins, *ce sommaire de la religion chrétienne* (comme parlait Ferri), *cet article principal, et le plus essentiel de tous*, avait paru, au commencement, les devoir arrêter longtemps. Mais après que Bossuet eut, sur un point si important, exposé encore et établi ce que l'Église enseigne aux fidèles, la question (de l'aveu du ministre) se trouva n'être plus que *dans des mots*, ou, tout au plus, *dans des choses de néant*. En quoi, Ferri venait de rétracter ce que, sur cela, il avait dit, autrefois, dans son *Catéchisme*[1]; Bossuet, de vive voix, l'ayant réfuté dans cette *conférence*, après l'avoir déjà, dix années auparavant, réfuté par écrit. Sur les *prières aux saints*, Ferri, en 1654, dans son *Catéchisme*, ayant reconnu que nos pères, avec cette croyance, s'étaient sauvés, Bossuet n'eut plus, cette fois, qu'à montrer au ministre, dans ce *Catéchisme*, le chapitre, la page et ses propres paroles[2]. — Après qu'on eut, sur les *images*, discuté plus longuement que ne le comportait, au fond, la matière, il avait bien paru, par les dernières paroles de Ferri, que ce ne serait point là encore un obstacle à l'accord désiré. Et, en ce qui touche les *prières pour les morts*, Ferri confessait « qu'il ne se seroit point, pour cela, séparé de l'Église. »

Explications écrites données par Bossuet à Ferri. C'est l'ébauche de l'*Exposition*.

Bossuet, dans ces entretiens, s'étudia toujours à ne rien avancer qui ne fût approuvé et professé sans contredit dans toute l'Église. Il s'en était fait une loi inviolable; et qu'avec scrupule il y fût demeuré fidèle, il en est venu jusqu'à nous de sûrs témoignages. Exact, après chaque conférence, à mettre par écrit, à envoyer

[1] Catéchisme général de la réformation, par Paul *Ferri*; Sedan, 1654, p. 104, 108, 113.

[2] *Catéchisme général* de la réformation, par Paul Ferri; Sedan, 1654, p. 102.

à Ferri ce que, de vive voix, il lui avait proposé dans le tête à tête, ce ministre, bientôt, le pouvait lire, aux mêmes termes, à bien peu près; puisque, dans ces loyales *relations* de leurs *entretiens*, auprès des principes, fidèlement exposés par le doyen de Metz, se trouvaient, au vrai, dans tout leur jour, les difficultés, les objections du ministre, suivies des décisives réponses du docteur catholique. Dans ces *explications* de Bossuet, sur tous les points débattus apparaît, pour qui voudra prendre le soin de les considérer de près, l'ébauche, le premier crayon de cette merveilleuse *Exposition*, que Bossuet préparait ainsi, dès lors, sans peut-être le prévoir encore. *Exposer*, au vrai, la doctrine de l'Église, sur les points controversés entre elle et la réforme, le docteur, dans ses *entretiens*, comme dans ses *explications* écrites, n'avait eu en vue autre chose, ainsi qu'il l'a témoigné lui-même[1]. Entre ces premiers desseins et l'œuvre accomplie, une frappante analogie existe, dont on sera saisi tout d'abord[2].

Bossuet, lettre à *Ferri*, 28 octobre 1690, XXV, 155, 157.

[2] Explication de différents points de controverse, donnée aux protestants de Metz, par l'abbé *Bossuet*, pour parvenir à les réunir à l'Église. — Nouvelle explication donnée par l'abbé *Bossuet* au ministre *Ferri*, sur le sacrifice de l'Eucharistie. (*Bossuet*, XXV, 1013 et suiv.) — J'ai eu sous les yeux les autographes de ces deux écrits de *Bossuet*, signés de lui [illegible], de sa main, écrit sur l'enveloppe : *Pour monsieur Ferri, ministre*. Leurs dates certaines sont indiquées par les annotations suivantes, que *Ferri* a lui-même mises sur l'enveloppe : « *Franchises la réunion* [illegible] *par* [illegible] *de l'Église romaine*. Reçu [le 1er écrit] le 5 juillet 1688, et [illegible] le [illegible] ». Il est joint au billet autographe de *Bossuet* à *Ferri* qui prouve que les deux écrits ont été faits à Metz, [illegible] ministre : « Marcil, 1 août. — Je vous envoie, M., par écrit, ce que j'ai l'honneur de vous dire [illegible] les deux [illegible] Je [illegible] plus tôt [illegible] plus tôt le [illegible]. Je vous prie de me [illegible] » [illegible] *Bossuet*.

Départ de Bossuet pour Paris. Ses *conférences* avec Ferri interrompues.

Dans ce soin religieux que prit le doyen de Metz d'écrire tout ce qui s'était dit entre le ministre et lui paraissait, avec la franchise de son procédé, un vif désir d'avancer l'affaire, en fixant exactement les points convenus entre eux, et ceux dont ils n'avaient pu, jusqu'ici, demeurer d'accord. Appelé, du reste, à Paris, sur ces entrefaites, pour les affaires même de la religion; et contraint d'interrompre ces *conférences*, en se promettant, ainsi que Ferri, de les reprendre, on voit en quelle nécessité se trouvait Bossuet de continuer d'écrire au ministre, et à quelle circonstance sont dus ces *mémoires*, ces *explications*, ces *récits*, que, de Paris, il lui envoyait à Metz. Toujours le conseiller Bossuet eut charge de remettre lui-même à Ferri ces divers écrits de son fils. « Ayez (mandait le grand doyen au ministre), ayez la bonté de dire à mon père ce que vous en jugerez; et *s'il y a quelque chose de plus ou de moins*[1]. » Donnant, du reste, pleine liberté au vieillard de communiquer ses écrits, il s'engageait lui seul au secret, l'autorisant à ne rien cacher de ce qui s'était dit dans leurs conférences; et toujours, en effet, il devait garder inviolablement au ministre le secret promis, encore qu'il n'en eût demandé aucun pour lui-même[2].

Franchise des procédés de Bossuet dans ses pourparlers avec Ferri.

N'ayant garde, lui, en toutes rencontres, si ouvert, de ne l'être point, en cette importante et délicate conjoncture, « Dieu (disait-il) ne veut pas être servi par de mauvaises voies. En toutes sortes de négociations, mais particulièrement en celle-ci, il faut poser pour un fondement inébranlable la sincérité et la droiture. Si je

[1] *Bossuet*, lettre à Ferri, 21 août 1666, XXV, 115, 116.

[2] Paroles de *Bossuet*, rapportées par Théodore *Maimbourg*, dans sa lettre du 8 septembre 1666.

reconnaissois qu'on ne procédât pas de bonne foi, aucune considération ne me pourroit empêcher de me retirer de la chose et d'en avertir mes amis[1]. » Ferri, reconnaissant en Bossuet, dans tous ces pourparlers, une si cordiale franchise et de si vives lumières, n'avait pu se défendre de répondre à ses avances avec un abandon et une candeur dont le doyen de Metz, touché à son tour, attendit, quelque temps, les suites les plus heureuses. « Fort satisfait (déclara-t-il) de ces premières conférences avec M. Ferri, » il louait « ce ministre, si solidement docte, d'un esprit si doux, si paisible, si parfaitement bien tourné[2]. » « Il entre (disait-il), il entre dans le fond mieux que personne; il a bien pris mes pensées; et plût à Dieu que tous eussent ses lumières et sa droiture[3]! Si les autres ministres reçoivent nos explications aussi bien qu'il a fait, il n'y aura rien à désirer sur ces articles[4]. » S'efforçant, par des lettres que, de Paris, il écrivit à Ferri, de l'affermir dans les dispositions où il l'avait laissé : « Je vous en conjure (lui mandait-il), appliquez vous à la grande et importante affaire dont nous avons parlé [*la réunion*]; et croyez que c'est de très-bonne foi, sans avoir dessein de tromper ni de violenter personne, que l'on y veut travailler. On est persuadé, ici, que vous y pouvez beaucoup, et que vous avez bonne intention. Je vous assure qu'on a dessein de procéder de très-bonne foi. Je puis vous le dire avec certitude, étant instruit de l'affaire. *Je vous confesserai même, avec confiance, que j'y suis un peu écouté*[5]. »

Bossuet écrit, de Paris, à Ferri.

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg*, citée dans la note précédente.
[2] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre 1666.
[3] Billet de J.-B. *Bossuet* à son père, 20 septembre 1666, XXV, 118.
[4] Lettre de *Bossuet à Ferri*, 28 octobre 1666, XXV, 155.
[5] *Bossuet*, même lettre.

Bossuet, absent, suppléé par son père, près de Ferri.

Officieux et agréable intermédiaire entre son fils absent et Ferri, le conseiller Bénigne ne se contentait pas de transmettre au ministre tout ce qui lui était venu de Paris. Instruit à fond des matières de controverse, le pieux magistrat, le vénérable *archidiacre* (car nous l'avons vu installer en cette dignité, l'année précédente), n'aurait eu rien de plus à cœur que le retour des religionnaires. Lorsqu'avaient été fondés dans Metz les deux établissements de la *Propagation de la Foi*, on a vu la grande part qu'il y prit. Sur ces *mémoires*, *explications*, *récits*, envoyés aujourd'hui de Paris, Ferri, souvent proposant des *difficultés*, des *remarques*, toujours le pieux vieillard s'était montré non-seulement prompt à les recueillir, mais en mesure aussi d'y répondre dans des *conférences*, qu'il avait à son tour avec le ministre, et qu'attestent plusieurs de ses lettres, tant imprimées qu'*inédites*, venues jusqu'à nous [1]. Bossuet, à son départ de Metz, lui commettant ce soin, avait averti Ferri de lui faire connaître ainsi ses pensées. « Priez (mandait-il à son père), priez M. Ferri *de vous faire savoir ce qu'il pense de mon mémoire* [2]. » « Veuillez lui dire que, pour *la*

[1] Œuvres de *Bossuet*, t. XXV, 118, 119. Mais voici, de plus, deux billets *inédits* de *Bossuet* père à Ferri : — 1° « 20 novembre 1666 : Monsieur, j'ai reçeu de mon fils cette lettre pour vous, que je vous envoie. Je ne l'ai point vue. Je pourrai bien vous en demander une copie. Je prendrai mon temps pour cela, et *pour parler encore du sujet de la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir*.... B. *Bossuet*. » — 2° Autre billet, postérieur de quelques jours : « Aux premières lettres de mon fils, j'aurai l'honneur de vous voir. Cependant je vous renvoie, M., ce qu'il vous plut me confier. Croyez-moi... B. B. (Bénigne *Bossuet*.) » (Collection *Emmery*, de Metz.)

Dom *Déforis* a, bien à tort, négligé de publier plusieurs des *pièces* relatives à cette affaire de Metz ; et, de plus, ayant mal lu, et incorrectement publié les autres, il a été copié par les éditeurs qui sont venus après lui.

[2] Billet de *Bossuet* à son père, Paris, 21 août 1666, XXV, 117.

grande affaire dont nous avons parlé ensemble, on est persuadé qu'il y peut beaucoup; et qu'il a bonne intention [1]. »

Enclin, par son humeur, et aussi un peu par son âge, à incidenter sur des détails, et à s'y arrêter même, plus qu'ils ne l'auraient semblé mériter, Ferri, quelquefois, demeura ferme sur des difficultés que le conseiller Bossuet s'empressait de signaler à son fils, diligent, aussitôt, à adresser, de Paris, au ministre, des *explications* qui, véritablement, ne souffrent point de réplique. « Du reste (écrivait-il à son père), je crois qu'entre M. Ferri et moi *la vive voix* seroit nécessaire; et je reconnois que ces choses ne se peuvent traiter commodément que dans des entretiens familiers et en présence [2]. » Reprendre, à Metz, au plus tôt, ces entretiens, de bonne foi, dans lesquels, si sûrs l'un de l'autre, le docteur de Sorbonne et le ministre ne pouvaient manquer de se rapprocher toujours davantage, c'est ce qu'ils avaient l'un et l'autre également à cœur. Bossuet, retenu à Paris plus de temps qu'il n'avait pensé, ayant hâte de revoir Ferri, de se retrouver tête à tête avec lui, « je travaillerai avec diligence, lui mandait-il, à terminer, ici, mes affaires, pour m'en retourner au plus tôt; et je vous assure, en vérité, que ce qui me presse le plus, c'est le désir de continuer nos conférences. J'en espère de grands progrès pour le bien que nous souhaitons; et on peut tout espérer d'une intention aussi pure et d'une charité aussi patiente que celle que vous témoignez, plus encore par vos œuvres que par vos paroles. Les grandes lumières, la sincérité, la modération, tout concourt en vous à me faire désirer

Il tenait à l'humeur et à l'âge de reprendre leurs entretiens.

[1] Lettre de Bossuet à son père, [illegible] XIV, 118.
[2] Lettre de Bossuet à [illegible] XIV, [illegible]

de traiter la chose avec vous, plutôt qu'avec aucun autre, *quoique, selon mon désir, je voudrois parler à tous*[1]. » A Ferri, désireux, lui aussi, de discuter avec Bossuet quelques points de détail, « ce sont (lui mandait le ministre), ce sont choses qu'il faut traiter en personne; et pour cela j'attends la vôtre, précieuse; le temps approchant auquel vous me l'avez fait espérer. Alors, nous pourrons nous faire entendre à loisir l'un à l'autre, sur les choses déjà traitées et sur celles qui restent encore à l'être[2] »

Particularités sur *Théodore* Maimbourg.

Une circonstance était survenue, propre à maintenir Ferri dans les bonnes dispositions qu'on a vues; propres aussi à rassurer Bossuet sur les effets d'un si long intervalle entre les conférences qu'ils avaient eues et celles qu'ils se promettaient d'avoir encore. A un protestant, chose singulière, Bossuet dut cette sécurité, en ce qui regardait le ministre de Metz. Ce protestant qui, orthodoxe autrefois, et ayant même professé longtemps la religion catholique, étonna ses contemporains en la quittant, y devait revenir, quelques années après, pour, l'abjurant de nouveau dans la suite, finir à Londres dans le presbytérianisme. Théodore Maimbourg, cousin du célèbre jésuite Louis Maimbourg, aura, sur le peu que nous venons d'en dire, été reconnu de ceux qui n'ignorent point sa bizarre histoire. Né à Nancy, de parents catholiques, qui l'élevèrent dans leur religion[3]; marié à Metz, en juin 1651, à une catholique de cette ville[4],

[1] *Bossuet*, lettre à *Ferri*, 28 octobre 1666, XXV, 161.

[2] Lettre de *Ferri* à *Bossuet*, 15 septembre 1666, XXV, 139.

[3] Son père était Gabriel *Maimbourg*, conseiller auditeur des comptes de Lorraine, paroissien de *Saint-Epvre* de Nancy.

[4] Théodore *Maimbourg*, écuyer, épousa à Metz, en 1651, Anne *Sylvestre*, de la paroisse de Saint-Martin de cette ville. Le mariage fut célébré à Metz, le 5 juin 1651, en la chapelle des sœurs de la Visitation. (Registres des mariages de la paroisse de Saint-Martin de Metz.)

leurs enfants avaient été baptisés dans l'église romaine[1]: le baptême de l'un d'eux, en 1653, avait même offert cette circonstance, peu ordinaire, qu'il eut pour parrain l'abbé de Haraucourt de Chamblay, grand doyen du chapitre de Metz, et pour marraine la sœur de ce dernier, Françoise de Haraucourt, abbesse de Saint-Pierre de la même ville[2]. Bien accueilli chez l'illustre Schonberg, gouverneur de Metz, ce seigneur, zélé pour les lettrés, et lettré lui-même[3], aurait, dit-on, fait une pension de mille francs messins à Maimbourg, qui continua de la toucher jusqu'au jour de la mort du maréchal (6 juin 1656). Privé alors de cette ressource, très-nécessaire pour lui, et réduit aux expédients, son changement de religion, survenu (ajoute-t-on) deux ou trois années après, n'aurait pas eu d'autre cause[4]. Mais l'abjuration de Maimbourg, quoi qu'on en ait pu dire, avait eu lieu trente mois avant la mort de Schonberg, comme le montre l'acte, en forme, qui en fut dressé, le jour même, et que nous avons eu sous les yeux[5]. Une

[1] Le premier enfant né de ce mariage (Anne-Françoise *de Maimbourg* (sic)) fut baptisé le 28 juin 1652, en l'église de Saint-Gorgon de Metz. (Registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Gorgon de Metz.)

[2] Le second enfant (François-Henri *de Maimbourg*) fut baptisé le 27 novembre 1653, en l'église de Saint-Gorgon de Metz. (Registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Gorgon de Metz.)

[3] *Schonberg* était lié très-étroitement avec *Conrart*, et aussi avec le beau-frère de cet académicien, Abraham *Le Duchat*, conseiller au parlement de Metz, dont il prisait fort le mérite. (Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres, par Charles *Ancillon*; Amsterdam, 1709, in-12, p. 84.) — *Chevreau* dédia à *Schonberg* son *Tableau de la Fortune*; Paris, 1651, in-4°. Dans l'épître dédicatoire, il loue *les vers* que faisait le maréchal.

[4] Lettre de Richard *Simon* à *Justel*, 20 mars 1682. (Lettres critiques de M. *Simon*; 1730, in-12, t. I, p. 87.)

[5] *Théodore Maimbourg* abjura le *dix-neuf novembre* 1653, comme l'établit l'*acte* authentique, *signé* et *scellé*, de son abjuration. (*Manuscrits*

lettre de lui à son frère aîné ayant été publiée, en 1659, où, suivant la coutume de ce temps-là, étaient exposés les *motifs* de son changement de religion, l'abbé Juvernay y avait répondu, en hâte, par un écrit, que la Sorbonne autorisa le docteur Bail à approuver, et qui dut paraître aussitôt [1].

Un autre ouvrage de Théodore Maimbourg devait, quoique composé avant la *lettre à son frère*, ne paraître qu'en 1664, et être imprimé à Groningue, par les soins du fameux Samuel des Marets, à qui il en avait envoyé le manuscrit [2], mais qui se permit d'y faire des additions nombreuses, et telles que Maimbourg l'avait failli désavouer [3]. Dans cet ouvrage (*Réponse au livre du cardinal de Richelieu*, intitulé : « Traité pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église, ») on voit à qui Maimbourg s'attaquait, sans trop de péril, à la vérité, le redouté controversiste étant mort depuis plus de vingt années. Cette *Réponse*, quoi qu'il en soit, avait paru sous le nom,

du feu comte *Emmery*, de Metz.) Le *vingt-sept* du même mois, cependant, huit jours après cette abjuration, demeurée apparemment bien secrète, son fils François-Henri *Maimbourg* était baptisé en l'église paroissiale de Saint-Gorgon à Metz, avec la solennité dont nous parlons dans le texte. Apparemment sa femme, Anne *Sylvestre*, n'avait pas abjuré.

[1] *Lettre du sieur Théodore Maimbourg, écuyer, contenant les raisons qui l'ont obligé de quitter la communion de l'Église romaine ;* 1659. — l'abbé *Juvernay*, prêtre, ayant répondu à cettre lettre, par un écrit : *Réfutation d'un libelle intitulé : Lettre du sieur Théodore Maimbourg*, la Sorbonne, le 1er octobre 1659, autorisa le docteur *Bail* à approuver cette *Réfutation*. (Reg. Facult. theolog. Paris. Reg. M. 153. (Archives de l'empire.)

[2] *Bayle, Dictionnaire historique et critique*, art : *Maimbourg* (Louis), remarque E. (Il y a, dans cette *remarque*, beaucoup d'inexactitudes.)

[3] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre 1666. — (Œuvres de *Bossuet*, XXV, 128.)

supposé du *sieur de La Ruelle*[1]; elle fut dédiée à la maréchale de Turenne, l'une des colonnes du parti[2]; et le néophyte, en un mot, faisait voir assez, par ces deux écrits, son zèle pour sa nouvelle communion, et ses préventions contre celle qu'il avait quittée.

Du reste, la situation médiocre de sa fortune l'ayant contraint de se procurer des moyens d'existence, on le devait voir bientôt quitter Paris, avec sa femme et ses deux enfants, pour s'aller confiner au château de Calonges, dans l'Agénois, chez un gentilhomme calviniste, le marquis de Bougy[3], en qualité de précepteur du fils unique de ce seigneur, l'un des plus notables hommes de guerre de ce temps-là; et, dans ce pays, l'un des plus fermes soutiens de la réforme[4]? Un prêche, depuis les premiers temps de la réforme, avait existé dans le château de Calonges. Inquiété, en 1666, sur cet exercice, par le curé du lieu et par les chanoines d'une collégiale toute voisine de là, le marquis, contraint de se défendre, avait envoyé alors à Paris l'intelligent précepteur de son fils, Théodore Maimbourg, avec des titres décisifs, auxquels devait déférer le conseil. Des arrêts y furent rendus, à sa diligence, qui assuraient l'existence du prêche de Calonges; et Maimbourg, quoi

[1] Groningue, J. Gillot, 1664, in-4°. — *Barbier*, Dictionnaire des ouvrages anonymes, édition de 1824, t. III, 215, n° 16405.

[2] *Bayle*, Dictionnaire critique, article *Maimbourg* (Louis), remarque E.

[3] Le marquis *Révérend de Bougy* avait, en février 1654, épousé *Marie de la Chausude de Calonges*. (Jean *Loret*, Muze historique, lettre du 14 février 1654.) — *Bayle*, Dictionnaire crit., article : *Révérend*.

[4] *Jean-Jacques Révérend de Bougy*, disciple de Théodore *Maimbourg*, était né en 1655. *Bayle* a parlé de lui dans son *Dictionnaire critique*, articles : *Révérend de Bougy*; et *Maimbourg* (Louis), remarque E.

qu'il en soit, se trouva être ainsi à Paris au même temps que le doyen de Metz[1].

Théodore Maimbourg, connu de Bossuet et lié avec Ferri.

Maimbourg, à Metz, où il avait résidé autrefois, ayant connu beaucoup Ferri, et même été, comme il semble, gagné par lui à la réforme[2], la liaison, entre eux, était devenue étroite, la correspondance très-active; et le vieillard n'avait laissé ignorer à son ami ni les ouvertures des jésuites de Metz, ni ses premières entrevues avec le grand doyen du chapitre. Même, le ministre, lorsqu'il eut été informé de l'arrivée de Maimbourg à Paris, désira qu'il vît Bossuet, de sa part, et se pût entretenir avec lui des graves matières débattues entre eux à Metz[3]. Bossuet, du reste, était bien connu, lui aussi, de Maimbourg, qui, l'ayant autrefois rencontré souvent chez Schonberg, professa pour lui, dans tous les temps, l'admiration la plus vive et une confiance sans réserve.

Entretiens, à Paris entre Bossuet et Théodore Maimbourg.

Bien accueilli, à Paris, de Bossuet, que, selon le désir de Ferri, il s'était empressé d'aller voir, leurs pourparlers, sur les lettres que le ministre leur adressait à tous deux, amenèrent entre eux des ouvertures; et sur les *conférences* qui, en juin et juillet, avaient eu lieu, à Metz, entre Bossuet et Ferri; sur les *expositions* du dogme, les aveux, les résistances, les *explications*, par écrit, qui s'en étaient suivies, le doyen de Metz raconta volontiers toutes choses à Maimbourg, ému de tant de sincérité, non moins qu'émerveillé de tant de lumières. Sur l'intelligent et docte[4] transfuge les cordiales paroles

[1] Lettres de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre, 23 octobre 1666, XXV, 136, 152.

[2] Lettre de *Bossuet* à *Ferri*, 28 octobre 1666, t. XXV, 162.

[3] Théod. *Maimbourg* écrivait, de Paris, le 8 septembre 1666 : « J'ai eu l'honneur de voir M. l'abbé *Bossuet*, *selon que vous me l'aviez prescrit*. » (*Bossuet*, XXV, 129.)

[4] *Théodore Maimbourg* était profondément versé dans la connaissance

de Bossuet avaient fait une impression très-profonde, dont toutes ses lettres à Ferri offrent le touchant témoignage. L'entendant expliquer les faits avec tant de netteté, d'équité, de bonne foi; lisant tous les écrits envoyés par lui à Ferri, et les lettres échangées entre eux, « jamais (déclarait-il), jamais on ne s'est expliqué si clairement; et il ne me reste point de difficulté sur ces matières[1]. » Comme, toutefois, il avait paru craindre que ces explications du doyen de Metz ne pussent être agréées de l'Église catholique, « me croyez-vous (lui répondait Bossuet), me croyez-vous homme à me vouloir exposer à un désaveu? Non, monsieur, je n'avance rien de moi-même; tous, à la vérité, n'expliquent pas les choses avec une égale netteté; *mais tous conviennent de ce fond; et plût à Dieu qu'il ne tînt plus qu'à l'aveu!* Je n'ai, pour moi, jamais enseigné, ni été enseigné, ni cru autrement. *Mais vous-même, monsieur, l'avez vous été d'une autre manière, lorsque vous étiez parmi nous?* » Maimbourg, en effet, les enseignements reçus par lui dans sa jeunesse, lui revenant alors en mémoire, ne se pouvait défendre d'en reconnaître, d'en confesser l'entière conformité à ce qu'en avait dit Bossuet, tant de vive voix que dans ses écrits.

Impression que font sur Théodore Maimbourg les éclaircissements donnés par Bossuet, et ses procédés.

Sûr, désormais, qu'un accord était possible entre les deux communions; ardent à le souhaiter, bien résolu de ne s'épargner pas pour en préparer les voies et en hâter la conclusion désirée, on ne saurait, dans ses lettres à Ferri, pour l'amener à des sentiments semblables, ne reconnaître point ce ton sincère, cet accent pénétré, qui font

de l'Écriture sainte. (Mémoires de Michel *de Marolles*, abbé de Villeloin; Amsterdam, 1755, in-12, t. III, 307.)

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri* (8 septembre 1666), XXV, 130

impression, et Ferri en devait être touché. Racontant fidèlement au ministre ses entretiens récents avec le doyen de Metz, lui avouant l'effet produit sur lui et par les paroles du docteur et par ses écrits, « on ne s'est jamais (lui mandait Maimbourg) expliqué si clairement; et je ne m'étonne pas qu'après des éclaircissements si considérables vous vous sentiez obligé d'approfondir ces matières selon toutes les ouvertures qui vous seront données [1]. » A un accord, reconnu possible, et plus urgent d'ailleurs, de jour en jour, tous, pensait Maimbourg, devant au plus tôt concourir, ses lettres pour y exciter Ferri, vives, pressantes de plus en plus, étaient pathétiques quelquefois; et sur les personnes, sur les choses y paraissaient une bonne foi, une candeur qui touchent aujourd'hui encore, en les lisant.

Zèle de Théodore Maimbourg pour la *réunion*. Il presse Ferri d'y concourir.

Pour l'heureux avancement de ce grand dessein, le respect, la profonde sympathie qu'inspirait le doyen de Metz étant du plus favorable augure, à sa franchise, à sa droiture, à son équité, à son bon vouloir, à ses vertus, Maimbourg et Ferri, à l'envi, rendaient témoignage; tant, malgré leurs préventions, ils avaient su bien apprécier ce noble caractère! Parlant de Bossuet, « connu de lui, depuis plus de douze années, » Maimbourg, dans ses lettres à Ferri, exalte « la sincérité de ce grand homme, sa fidélité, son zèle à servir ses amis. L'on y peut (dit-il) prendre une entière confiance. Je n'en puis douter aucunement. Je réponds de toutes les paroles qu'il vous a données, de celles qu'il vous donnera à l'avenir. Faites, Monsieur, fondement là-dessus; et soyez bien persuadé, comme je le suis, qu'il ne permettra jamais que, sur les avances que vous vous serez

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre 1666, déjà citée, XXV, 130.

faites l'un à l'autre, on vous pousse plus loin que vous ne voudriez aller. » A quoi Ferri applaudissant par sa réponse qualifie Bossuet « une personne d'un vrai honneur, en qui il a, lui aussi, la confiance la plus entière [1]. »

Ardent, de plus en plus, pour la paix, et plein d'espoir, Maimbourg, dans ses fréquentes lettres à Ferri, s'efforçait d'inspirer au vieillard ces sentiments dont il était animé lui-même. Donnant de justes louanges aux dispositions où Bossuet s'applaudissait d'avoir laissé le ministre, « de la manière dont vous traitez les choses (mandait-il), on viendra au dernier point d'éclaircissement; on verra, à pur et à plein, de quoi on peut convenir, et ce qui se pourra faire pour mettre en repos la conscience d'un chacun. *A Dieu ne plaise que nous apportions quelque obstacle à une œuvre si désirée, et que la Providence semble déjà avoir si fort avancée!* Je ne puis que louer infiniment votre inclination pour la paix et pour entendre les explications, les ouvertures qui y conduisent. Les premières ouvertures vous en ayant été faites, je serois faché que vous n'eussiez pas la gloire tout entière de sa conclusion, pour couronner une aussi belle vie que la vôtre. Le vrai, le sûr, l'infaillible moyen est de faire ce que vous avez fait, qui ne peut réussir qu'à la gloire de Dieu et au repos universel de son Église et de ce royaume. Loin de nous *les sentiments d'excessive réserve, que quelques-uns des nôtres vous proposent.* Rien, au contraire, de plus nécessaire, de plus juste que votre résolution de répondre en sincérité, quand vous serez enquis de quelque chose; et d'aider à la réduire, par des éclaircissements, au dernier point où elle pourra être mise. Il ne faut point feindre de dire nettement ce

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre 1666, XXV, 133.

qu'on pense, quand on ne pense que bien, que paix, que réunion. Il faut avouer, de bonne foi, ce qui est véritable, et diminuer, par ce moyen, autant qu'on le peut, les controverses qui nous séparent. Il me fâcheroit que vous n'eussiez pas toute la gloire d'une paix si désirée, si c'est le bon plaisir de Dieu de la faire éclore en nos jours. Dieu vous a, ce semble, choisi, entre tous, pour une œuvre de cette importance; il a voulu qu'une réputation aussi belle, aussi pure que la vôtre, fût comme le principal fondement et le principal appui de tout ce grand édifice [1]. »

Comme Ferri, rappelant dans une lettre ce qui s'était dit, entre Bossuet et lui, touchant l'*Eucharistie*, laissait apercevoir quelque scrupule sur ce qui regarde le *sacrifice*, Maimbourg, avouant que « ce point étoit un des plus difficiles à ajuster », « *je suis persuadé, néanmoins* (ajouta-t-il), *qu'il n'est pas impossible de s'approcher et de s'entendre là-dessus, non plus que sur la plupart de nos autres controverses;* et je ne doute pas que, dans les [nouvelles] conférences que vous aurez avec l'illustre abbé Bossuet et vos autres amis de l'Église catholique, vous ne puissiez enfin trouver des éclaircissements et des biais, qui pourront satisfaire les plus délicats, sans blesser leur conscience, ni la vérité. Je voudrois bien être assez heureux pour me trouver à des entretiens où il y aura tant à profiter. Mon zèle pour la paix me fait presque croire que je pourrois bien n'y être point absolument inutile [2]. »

Combien grande, ici, était la sincérité de Maimbourg,

[1] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre 1666, déjà citée.

[2] Lettre de Théodore *Maimbourg* à *Bossuet*, 23 octobre 1666, XXV, 149 et suiv.

et à quel point il avait à cœur la *réunion*, ce que nous venons de rapporter de lui l'a fait assez connaître. Ferri l'ayant bien su comprendre, « M. Maimbourg (mandait-il gaiement au doyen de Metz) n'a pas fait moins d'efforts sur moi, pour la *réunion*, qu'il en faudroit pour convertir une multitude d'incrédules [1]. » Bossuet, touché, lui aussi, de l'excellent vouloir de ce transfuge, si enclin, aujourd'hui, au retour, « Je me sens (répondait-il au ministre), je me sens bien obligé à M. Maimbourg, notre ami commun, qui vous a si bien expliqué les sentiments d'estime et d'affection que j'ai pour vous. *Vous me l'avez enlevé;* et qui sait si ce ne seroit point pour travailler à nous réunir tous en Jésus-Christ? C'est un homme très-capable de tout bien; mais *il s'en est allé bien loin de nous*. Dieu est puissant pour ramasser, quand il lui plaira, par les voies qu'il sait, tous ceux qu'il veut employer à son œuvre [2]. » C'est que Maimbourg, après qu'eut pris fin, au conseil, l'affaire du prêche de Calonges, s'en était retourné dans l'Agénois.

Bossuet très-satisfait du bon vouloir de Théodore Maimbourg.

Ferri témoigne désirer la *réunion*.

Sur Ferri, si enclin, de lui-même, à la paix, frappé, d'ailleurs, par les explications, loyales autant que lumineuses, du doyen de Metz, et de ce que, depuis le départ de Bossuet, le conseiller *Bénigne* lui avait dit, de la part de son fils, comment n'auraient pas fait impression ces instances si pressantes, si énergiques, d'un coreligionnaire, d'un ami affectionné, d'un homme en réputation, tout ensemble, de capacité et de savoir? « Vous m'avez (mandait-il à Bossuet), vous m'avez tant dit, *tant fait dire*, et tant écrit de bonnes choses, *que je commence à mieux espérer, et à me sentir vous être plus obligé que je n'aurois cru, pour l'honneur que vous m'avez fait de me*

[1] Lettre de Ferri à *Bossuet*, 15 septembre 1666, XXV, 139.
[2] Lettre de *Bossuet* à *Ferri*, 28 octobre 1666, t. XXV, 162.

donner la première part à cette communication. Je souhaite que l'accommodement qu'on vous propose soit digne de votre approbation. » Témoignant désirer vivement des conférences, en vue de la paix, « *j'espère* (ajoutait-il) *y faire entrer les autres, en les y attirant, sans qu'ils s'aperçoivent que l'on en soit empressé*. Je continuerai d'agir de la manière que j'ai commencé, et que vous approuvez, sans m'en cacher à personne, parce qu'il n'y a rien (en tout cela) que de salutaire et d'honorable [1]. Quand pourrons-nous nous faire entendre, à loisir, l'un à l'autre, sur les choses déjà traitées, et sur celles qui restent encore à l'être? « A Bossuet il tardait aussi de revoir le ministre, de s'entretenir avec lui; déjà nous avons fait connaître une lettre où vivement il en exprime le désir [2]. »

Ferri désire, non moins que Bossuet, de reprendre les *conférences* interrompues.

Que Ferri, en son cœur, désirât la *réunion*, tout semble obliger de le croire. Mais nous avons dû ne point taire son irrésolution, sa faiblesse, l'empire qu'avaient sur lui ses trois collègues et les meneurs du parti. En crainte d'eux, sans cesse; ne sachant pas assez ce qu'il voulait lui-même, se faudra-t-il étonner que, si fréquemment, il variât dans sa conduite et dans son langage? Son caractère incertain, vacillant, ayant fini, avec le temps, par être bien connu de tous, ses détracteurs, dans une satire, en latin, très-vive contre lui, le dépeignaient au vrai, à ce point que nul, dans les Trois Évêchés, ne s'y put méprendre. Dans son sermon du 12 février 1664, lors de l'inauguration du nouveau Prêche, construit au *Retranchement*, quelques paroles, dont on fut très-choqué, parmi les catholiques, avaient donné occasion à cette satire, ouvrage, à ce qu'il semble, du jésuite

Ferri indécis, timide, dominé par les autres ministres.

Satire, en latin, où Paul Ferri était bien caractérisé.

[1] Lettre de *Ferri* à *Bossuet*, 15 septembre 1666, XXV, 139.
[2] Lettre de *Bossuet* à *Ferri*, 28 octobre 1666, t. XXV, 153 et suiv.

Lescossois, homme d'une humeur fort vive, et que l'ardeur de son zèle emportait un peu loin quelquefois. Adjurant Ferri de revenir à l'Église romaine, sans, toutefois, oser espérer ce retour, « dès longtemps (lui disait-il), je t'ai su connaître; en ton cœur, tu n'es plus calviniste, car combien de fois tu as flétri, en public, les doctrines de Calvin! Le catholicisme, c'est à quoi, en ta conscience, et depuis bien des années, tu aspires; mais sans toutefois te pouvoir résoudre. N'étant plus calviniste, n'étant point catholique, de quelle religion, dis-le-nous, es-tu donc le ministre [1]? » Caractériser ainsi Ferri, c'était l'avoir bien su pénétrer; et après tant de paroles de paix, proférées par lui, et qui ont été rapportées, d'autres propos, qu'il tint encore, ne le feront que trop connaître.

Les trois autres ministres opposés à la réunion. Les accommodeurs mal vus dans la réforme.

Il faut tout dire; ceux de sa communion en usaient avec lui sans ménagement; et, de plusieurs, il eut fort à souffrir. Toujours, dans la réforme, ceux qui auraient voulu un rapprochement avec l'Église romaine, les *accommodeurs*, comme on les appelait [2], en butte aux attaques des ardents (prompts, en toutes rencontres, à les décrier, comme gens chancelants en leur religion, et à les rendre odieux au parti), s'étaient trouvés dans une situation difficile [3]. Qui ignore ce qui arriva à Grotius, cet homme si docte, si honoré en Europe, qui, pour avoir parlé de paix, d'union, se vit malmené indignement par le ministre Rivet, et en butte aux insolences de cet homme emporté [4]? Plus tard (1670) un livre

[1] Ms. Concio in dedicatione templi calvinistarum à Paulo *Ferri* Metis habita. (Archives de la préfecture de Metz.)

[2] Élie *Benoît*, Histoire de l'édit de Nantes, in-4°, t. III, 422.

[3] *Bayle*, Dictionnaire historique et critique article : *Milletière* (La), et autres.

[4] *Huetiana*, ou pensées diverses de M. *Huet*; 1722, in-12, n° 16, p. 46.

anonyme ayant paru : « La Réunion du christianisme, ou la manière de rejoindre tous les chrétiens sous une seule confession de foi [1], » livre dont s'émurent fort Jurieu et La Bastide, d'Huisseau, ministre à Saumur, soupçonné, et à bon droit, d'en être l'auteur [2], devait être, pour cette cause seulement, déposé du ministère [3]. Était-on, dans Metz, au temps dont il s'agit ici, plus enclin à la paix, parmi les religionnaires, et mieux disposé envers ceux qui l'auraient voulu procurer? Outre ce que nous avons vu déjà des sentiments d'Ancillon, de Jassoy, de Descombles, collègues de Ferri à Metz, Gédéon Bachellé, ministre d'un prêche tout voisin de cette ville, s'était vivement prononcé contre la *réunion*. En correspondance avec Jean-Gaspard Bernegger, l'un des ministres de Strasbourg, très-opposé à tout rapprochement, des lettres lui venaient de là, chaque jour, où cet ami lui répétait sans relâche : « Ces projets d'accord ne me semblent, désormais, que de beaux songes; et, quelquefois, la peau du lion ne servant plus de rien, on prend celle du renard [4]. » Les mains pleines de telles missives, si conformes, du reste, à ce qu'il pensait lui-même, se faudra-t-il étonner que Bachellé en fît montre? Lues, à Metz, dans le consistoire, elles y avaient été applaudies, par les *anciens* surtout, hommes considé-

[1] Saumur, Pean, 1670, in-12.

[2] Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1824, t. III, p. 227, n° 16576. Voir aussi les n°s 16267, et 16278.

[3] Dictionnaire historique de *Chauffepié*, article : *Jurieu*, remarque B. — Élie *Benoît*, Histoire de l'édit de Nantes; Delft, 1696-98, in-4°, t. III, partie 2e, p. 146.

[4] Lettres de J. G. *Bernegger* à *Bachellé*, 27 janvier, 3 février 1667. (Œuvres de *Bossuet*, t. XXV, 162, 163.) — J. G. *Bernegger* était aussi en correspondance avec Paul *Ferri*. *Neuf* de ses *lettres* à ce ministre, écrites de 1645 à 1668, étaient dans la collection du comte *Emmery*, à Metz.

rables dans le parti. Le marquis Le Bey de Batilly, Donpierre de Jonquoy, seigneur de Courcelles, l'avocat Samuel Duclos, son frère Alexandre, ardents tous, comme on a vu, n'avaient garde d'accueillir les idées de paix; en quoi, au reste, leur adhéraient beaucoup d'autres : Charles de Lallouette du Bac, notamment, et le conseiller Abraham Le Duchat, beau-frère de l'académicien Conrart, prêts sans cesse à élever la voix avec emportement contre tous ces pourparlers d'accord [1].

Ferri, devenu suspect aux ardents de sa communion, est en butte à la défiance, à l'envie, à la calomnie.

Les dispositions, à Metz, parmi les zélés calvinistes, étant telles que nous venons de le voir, comment Ferri, doux, modéré, pacifique, leur aurait-il pu plaire? Aimé des catholiques, recherché par les prêtres, par les religieux; assisté, visité par eux dans ses maladies, ces préférences, ces assiduités, déjà, avaient choqué; mais qu'était-ce encore auprès du projet de la réunion, dont on l'avait mis, lui seul, à l'exclusion de tous les autres; de la grande part qui lui était donnée dans cette importante affaire, avec l'aveu des prélats et celui du roi lui-même; de ses intimes entretiens, à Metz, avec Bossuet, avec son père, qui n'avaient pu être ignorés longtemps; de la correspondance qui s'en était suivie, de sa part, avec ce redouté docteur, avec Théodore Maimbourg, dont on sut les vives sympathies pour la paix. A la défiance l'envie venant en aide, de Metz, chaque jour, partaient pour Paris des lettres aux meneurs du parti calviniste, où était décrié le vieux ministre. Suspect, déjà, aux ardents du prêche de Metz, Ferri l'avait aussi été, bientôt, au consistoire de Charenton, dont les ministres, Jean Daillé [2] et Claude, étaient maintenant les

[1] *Récit* fait par le ministre *Ferri*. (*Bossuet*, t. XXV, 163.)

[2] L'union entre David *Ancillon* et Jean *Daillé* était intime, et leur correspondance active. (*Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Ancillon*.)

oracles[1]. Daillé, outré que, pour traiter l'affaire de la *réunion*, Ferri lui eût été préféré, en avait conçu un violent dépit, qu'il ne sut point cacher. Ce ministre et Claude, son collègue, si opposés dès longtemps à tout accord[2], allaient-ils voir avec plus de faveur une négociation à laquelle on n'avait pas cru, jusqu'ici, leur devoir donner part[3]?

Lettres anonymes, très-dures, adressées à Ferri.

Traité d'abord avec froideur, réserve et défiance, Ferri, bientôt, avait eu à souffrir davantage. De dures lettres anonymes lui vinrent, remplies d'amers reproches, d'*atroces dilemmes*[4]. Dans d'autres, écrites à plusieurs calvinistes de Metz, on le ménageait moins encore. Il y en eut une de l'académicien Conrart, à son beau-frère le conseiller Le Duchat, où, faisant un crime à Ferri de ce renom d'*homme pacifique, par excellence*, il le représentait « donnant la main aux catholiques, » et traitant déjà, avec eux, des moyens d'un prochain accord[5]! Agé de soixante-quinze ans; après cinquante-cinq années d'exercice du ministère, avec une assiduité incroyable, une application incessante, les instances qu'il fit, alors, pour qu'un parent, reçu ministre, le pût soulager dans ses fonctions, ayant paru une occasion favorable de se défaire de lui[6], ses enne-

[1] *Bayle*, Dictionnaire critique, articles : *Claude* (Jean) et *Daillé* (Jean).

[2] Histoire de l'édit de Nantes [par E. *Benoît*]; Delft, 1693-96, 5 vol. in-4°, t. III, 422. — Le P. *Bordes*, Supplément au traité historique et dogmat. du P. *Thomassin*, sur les édits; 1703, in-4°, 608.

[3] Lettres de Théodore *Maimbourg* à *Ferri*, 8 septembre, 23 octobre 1666. — Lettre de *Ferri* à Théodore *Maimbourg*, 18 septembre 1666.

[4] Lettres de *Ferri* à *Bossuet*, 15 septembre 1666; à *Maimbourg*, 18 septembre 1666.

[5] Relation, par Paul *Ferri*, de différents faits ayant rapport au projet de réunion, XXV, 168 et suiv.

[6] « Les ministres, collègues de *Ferri*, instruits de sa correspondance

mis l'avaient voulu réduire à ce point, ou de se démettre entièrement, ou de continuer, lui seul, sans secours, des fonctions onéreuses aujourd'hui, pour un homme si avancé en âge; en quoi, néanmoins, ils devaient être déçus; le généreux et infatigable vieillard, à qui l'on dénia si durement un auxiliaire affectionné, ayant, malgré ces mauvais vouloirs, et grâce à l'intervention de Bossuet, comme on a vu, retenu sa chaire, où toujours il devait continuer de se faire entendre jusqu'à la fin de sa vie [1].

Ferri montre moins de zèle pour la *réunion*. Embarras dans ses lettres, dans son langage.

Son indécision, sa timidité naturelle n'avaient pu, en un tel état, que s'accroître encore; et, outre que son langage, de jour en jour, était moins ouvert, on crut, aussi, apercevoir moins de franchise dans ses démarches. Regrettant (on le vit par ses lettres à Maimbourg, par ses entretiens avec les religieux qui le visitaient), regrettant de s'être autrefois montré à eux si enclin à l'union, il les décourageait, maintenant, par ses discours. « J'appréhende (disait-il) les syncrétismes [2] et accords, qui ne subsistent que dans des paroles ambiguës et équivoques. *Je ne me séparerai jamais de mes frères et collègues.* Je ne quitterai jamais rien de la vérité. Tout ce que je promets à MM. de l'Église romaine est d'*ouïr les adoucissements*, ou éclaircissements, qu'ils me voudront donner sur les controverses, et leurs explications du malentendu; puis de leur en dire mon sentiment, en bonne conscience, et autant que la vérité le pourra per-

avec *Bossuet*, en firent part à ceux de Paris, *qui se disposèrent à le destituer*, mais n'osèrent en venir à l'effet. » (Histoire critique des projets formés, depuis trois cents ans, pour la réunion des communions chrétiennes, par *Tabaraud*; 1824, in-8°, p. 211.)

[1] Lettre de *Ferri* à *Bossuet*, 15 septembre 1666, XXV, 142.

[2] *Syncrétismes*, rapprochements entre des communions dissidentes.

mettre, *toujours sans aucun engagement*[1]. » Obtenir qu'on ne songeât plus à l'Église de Metz; et que, sur toutes choses, on le voulût oublier lui-même, Ferri, maintenant, n'ayant rien plus à cœur, « une affaire comme celle de la réunion doit être traitée (disait-il) non point à part, mais *en une grande assemblée du clergé catholique et des ministres de France, convoqués avec l'avis d'un synode national.* » En quoi se trahissait son application extrême à mettre en dehors de tous pourparlers d'union l'église calviniste de Metz, qui, n'ayant point été réunie à celles du royaume, ne députait pas aux synodes; et surtout à s'exclure lui-même de ces négociations, dont il avait bien vu qu'on le voulait mettre, de préférence à tous les autres de son ordre. Louis XIV, qui venait (fin de janvier 1666) de déclarer la guerre à l'Angleterre, aspirant ouvertement à la succession d'Espagne, et n'ayant, en un mot, jamais eu tant d'affaires, ce n'était point le temps (fit entendre le ministre) de songer à des pourparlers de rapprochement entre les communions séparées; « la réunion (disait-il) étant l'ouvrage d'*un grand roi qui n'auroit plus rien à faire à Paris*[2]. »

Lorsqu'on avait présenté à Ferri un mémoire, souscrit de dix-huit ou vingt ministres, contenant cet aveu, « qu'on se peut sauver en l'Église romaine, » le vieillard, non content de refuser d'y souscrire, « il faut (avait-il mandé à Maimbourg) que ces Messieurs qui ont

[1] Relation faite par le ministre *Ferri* de différents faits qui ont rapport à la réunion, XXV, 168.

[2] Récit de ce qui a été traité entre M. *Ferri*, ministre, et moi, dans plusieurs conférences, etc. [Écrit de *Bossuet*], XXV, 126.

Partout, dans les *relations*, dans les lettres, je cite, non point d'après les éditions, qui sont défectueuses, mais d'après les *autographes*.

signé cela soient déjà de l'Église romaine, ou sur le point d'y entrer. Ne nous laissons point surprendre par les exemples, vrais achoppements pour les faibles. Il y a beaucoup de choses qu'on pourroit supporter, il est vrai; mais à ceux qui les improuvent, il seroit impardonnable de retourner à les faire; plus impardonnable encore d'en croire d'autres, qui ne peuvent être dissimulées[1]. » Et cette lettre étant bien propre, sans doute, à le réhabiliter dans l'esprit des zélés de sa communion, défiants, malveillants même à son égard, comme on a vu, il avait fort recommandé à Maimbourg de « marquer soigneusement le jour où elle lui seroit parvenue, » à Calonges; et de se tenir prêt à la lui renvoyer, au premier avis; « pour montrer par elle (disait-il) la pureté de mes intentions en la profession de la vérité[2]. »

Le P. Annat témoigne compter peu, désormais, sur Ferri.

A Paris, où, sans bien connaître toutes ces tergiversations de Ferri, ses discours embarrassés, et ses réserves, on commençait à craindre, néanmoins, que rien, avec lui, ne parvînt à l'effet; des lettres du P. de Rhodès y arrivant, où, apparemment, on témoignait attendre de lui quelque concours, le P. Annat, espérant peu, désormais, du vieux ministre, et ne pouvant, dans une de ses réponses, le dissimuler tout à fait, « j'agrée (mandait-il) toutes ces bonnes dispositions de M. Ferri; mais *il faut qu'il parle plus clairement*. J'attends cela des soins de V. R. comme un effet de son zèle; et je ne doute point que le P. Adam n'y contribue beaucoup, pendant

[1] *Ferri*, lettre à Théodore *Maimbourg*, 18 septembre 1666, XXV, 148.

[2] Post-scriptum de la lettre de *Ferri* à Théodore *Maimbourg*, du 18 septembre 1666, t. XXV, 149.

advent, qu'il doit prescher à Metz, à ce qu'on . »

Deux catholiques de Metz entreprennent, de leur chef, de procurer la *réunion* des calvinistes de cette ville.

ossuet, malgré ce refroidissement de Ferri, aurait, t-être, dans de nouvelles *conférences*, gagné quelchose sur ce ministre, et avancé ainsi l'affaire de *éunion*, lorsqu'une imprudente et inopportune déche vint rompre fatalement les négociations, et ıer ce dessein sans retour. A deux zélés catholiques Metz, Santori, comte de L'Avogadre, lieutenant de à Metz [2], et Philbert-Estienne d'Augny, lieutenant géal au bailliage de cette ville [3], la réunion semblant e, désormais, facile; et ne s'agissant plus, pensèrentque d'oser davantage et d'agir sans délai, entre eux t été préparée, en grand secret, une démarche ırdeuse, dont ils se promirent de grandes suites. tre aux prises les plus paisibles des catholiques et les ıx intentionnés des calvinistes de Metz, lesquels, mblés en nombre égal, conféreraient ensemble, dispute, des conditions d'un accord entre les deux munions, c'est le moyen qu'ils avaient imaginé, ne tant, en aucune façon, du succès. Du moins aurait-il ıqu'on eût, dès longtemps, bien préparé les matières

Lettre *inédite* du P. *Annat* au P. Claude *de Rhodès*, 12 novem- 1666. (Collection *Emmery*.)

Santori, comte de *L'Avogadre*, maréchal des camps et armées du lieutenant de roi à Metz; gouverneur, plus tard, d'Oléron pendant cinq ans. (Mercure de France, 1735, juin, pages 1234, 1235. ographie du parlement de Metz, par E. Michel; 1853, in-8°.)

Philbert-*Estienne, sieur d'Augny*, lieutenant général au bailliage de , était de la *congrégation des hommes*, établie en août 1665, chez les es de Metz; le 13 août, même année, il en fut nommé le président. et à Bossuet fut due la cession, faite à la maison de la *Propagation Foi*, de Metz (pour les *hommes*), des biens de la léproserie de eau, près de Metz. (Archives de l'hôtel de ville de Metz. Portefeuille iminaires, 7e liasse.)

et disposé les esprits; que, sur toutes choses, Louis XIV, averti, eût témoigné agréer une semblable *conférence;* qu'enfin, entre les principaux des deux communions, tout eût été convenu et réglé par avance. En l'absence de ces conditions, si essentielles, sans lesquelles on voit assez que rien ne se pouvait sagement et utilement entreprendre, les PP. Adam et de Rhodès, que pressentirent Estienne d'Augny et Santori L'Avogadre, leur ayant fait de vagues réponses, plus propres, toutefois, à encourager qu'à détourner de leur dessein des gens qui si vivement l'avaient pris à cœur [1], il ne restait plus à ces derniers que d'en venir aux effets. De leur chef, alors, sans avoir consulté Bossuet, ni aucun de ceux qui, à Paris, avec lui, préparaient toutes choses pour la *réunion*, ils allaient se mettre à l'œuvre.

Ouverture faite, sur ce dessein, par les deux catholiques à deux calvinistes.

Deux gentilhommes calvinistes, connus de nous, déjà, le marquis Le Bey de Batilly et le sieur de Donpierre, des principaux du parti, s'étant rendus à la citadelle, sur l'avis qu'ils en avaient reçu, là leur allait, sans préambule, être faite, par d'Augny et le comte de L'Avogadre, une ouverture très-inopinée pour eux, et qui aussi dut beaucoup les surprendre. S. M. désirant passionnément de voir tous ses sujets réunis en une même créance; et cette réunion étant comme une nouvelle couronne que le monarque ambitionnait d'ajouter à la sienne, on les avait mandés, pour le leur déclarer, *en ayant reçu l'ordre*. Et, encore que L'Avogadre et Estienne d'Augny n'eussent pas dit expressément que cet ordre émanât du roi lui-même, leur langage, leur ton, leur assurance semblaient donner lieu de le croire. « Il convient, Messieurs (avaient-ils ajouté), que vous en référiez promptement

[1] Relation, par le ministre Ferri, de différents faits qui ont rapport au projet de réunion, XXV, 168, 169.

aux quatre ministres de votre église; ceux-ci à d'autres, en petit nombre; après quoi, si l'on trouve dans les esprits une disposition à la paix, seraient choisis, en nombre égal, parmi ceux des deux communions, des hommes paisibles qui, dans d'amiables conférences, chercheront, sans dispute, les moyens d'arriver à un accord[1]. »

Ferri sent, tout d'abord, le peu de portée du dessein des deux catholiques.

Paul Ferri, à qui, sur l'heure, Donpierre et Batilly allèrent tout dire, stupéfait, embarrassé, comme on le peut imaginer, s'était récrié vivement, dès les premiers mots d'une proposition si peu attendue, « faite assurément sans ordre du roi » (disait-il); et il allégua, à la vérité, de fortes raisons de le croire; affirmant que, dans tous les entretiens qu'il avait eus, sur ces matières, avec les personnages les plus graves, les plus autorisés, toujours on était convenu que la *réunion ne se pourroit faire que dans une assemblée générale du royaume;* et qu'avant même d'en venir là devaient, nécessairement, être prises, au préalable, d'importantes mesures, dont il ne s'était pas seulement agi, jusqu'à cette heure; d'où il concluait que l'ouverture d'Estienne d'Augny et de L'Avogadre avait dû être hasardée par eux, à l'aventure.

La proposition des deux catholiques est repoussée par le consistoire.

C'était là, assurément, dans les conjonctures, un fâcheux *contre-temps*, comme s'exprima Ferri; et toujours ce ministre le devait déplorer dans la suite[2]. Au consistoire, lorsqu'y fut portée cette affaire, se trouvaient, avec les quatre pasteurs de l'église de Metz, d'autres

[1] *Récit*, fait par le ministre *Ferri*, de ce qui s'est passé au sujet du projet de réunion. (Œuvres de *Bossuet*, édition de Versailles, XXV, 163 et suiv.)

[2] *Relation*, par le ministre *Ferri*, de différents faits qui ont rapport au projet de *réunion*, XXV, 169.

ministres voisins, Gédéon Bachellé, entre les autres; des *anciens*, des conseillers du parlement, du bailliage, des avocats, très-opposés, la plupart, aux desseins d'accord. Là, après un fidèle récit, par Donpierre et Batilly, de ce qui leur avait été dit, à la citadelle, Ferri, qui, voyant l'assemblée émue, craignit de trop vives sorties, aurait voulu que, de suite, on allât aux voix, sans autrement discourir; et déjà il se mettait en devoir de les recueillir. Mais tous, à l'envi, ministres, *anciens*, gentilshommes, avocats, les yeux curieusement fixés sur lui, l'adjurant de s'ouvrir, le premier, en une si grave occurrence, le moyen pour lui de s'en défendre? Après donc qu'il eut témoigné son étonnement sur la proposition, si inattendue, des deux lieutenants, exposant fortement ses raisons de ne croire pas que le roi leur eût donné charge de la faire, « les ministres de l'église de Metz, quoi qu'il en puisse être (continua-t-il), n'ont pas à entrer en discussion sur ce point; cette église étant à part, en dehors de celles du royaume, et sans droit aucun de députer aux synodes. Unie, toutefois, à celles de France, par la communauté de foi et de discipline; ne pouvant, en conséquence, faire sans elles la démarche à laquelle on la conviait, elle devait expressément déclarer son refus. Seulement, ne se pouvant que le roi ignorât longtemps cette affaire, le respect dû à S. M. exigeait que la réponse fût honnête et modeste. » Sur ses entretiens avec Bossuet, sur ses relations avec les jésuites (toutes choses dont on s'était si vivement préoccupé parmi les siens), Ferri, croyant ne pouvoir, en une telle conjoncture, se taire davantage, dut, par sa manière de s'expliquer sur ce point, regagner des cœurs qu'avaient aliénés ces mystérieuses et suspectes négociations avec ceux de l'Église catholique.

Ferri, par son langage, regagne la sympathie de ceux de sa communion.

Parlant de la *réunion* désirée ; affectant de répéter que « c'étoient ceux de l'Église romaine qui la *recherchoient*, et qui faisoient les *avances*, » il ne faut pas demander si, dans son auditoire, il trouvait faveur. Bossuet et les religieux de Metz lui avaient, à l'entendre, fait des *aveux*, dans le détail desquels il entra ; exposant, à sa manière, ce qu'il avait cru, ce qu'il avait désiré entendre, plutôt que ce qui lui avait été dit, en effet. « A la vérité (ajouta-t-il) je ne vois guère d'apparence que ces ecclésiastiques négociateurs soient en cela avoués par l'Église catholique ; il y a, toutefois, grand sujet de louer Dieu, en les voyant *confesser à l'église réformée des articles pour lesquels on l'a persécutée autrefois*. Par là, les catholiques reconnoîtront qu'il n'y a pas tant de sujet qu'ils ont pensé de haïr la réforme [1]. »

Que Ferri, en s'exprimant ainsi, fît illusion à ceux du consistoire, et peut-être se la fît lui-même, ce que l'on a vu de ses conférences avec le doyen de Metz, ne nous en est-il pas un assuré témoignage ; et lorsqu'y avaient été débattus les points controversés entre les deux communions, des aveux (la vérité l'exigeant) étant devenus nécessaires, qui des deux, de Bossuet ou de Ferri, s'était vu contraint de les faire ? Mais dans un consistoire de ministres opposés à la réunion, d'anciens qui n'y étaient pas plus favorables, le moyen que de telles paroles de Ferri n'eussent pas un grand succès ? L'avis que le vieux ministre ouvrit ensuite, de repousser, sans autre examen, la proposition des deux lieutenants, ayant passé tout d'une voix, restait de convenir du tour à donner à la *réponse*. Outre que les termes (Ferri l'avait dit) en devaient être *honnêtes* et *modestes*, il importait, La réponse du consistoire est

[1] *Récit*, fait par le ministre *Ferri*, de ce qui s'est passé au sujet du projet de réunion, XXV, 163 et suiv.

portée aux deux lieutenants.

de plus (et sur ce point il insista fort), qu'il y parût, en ceux de la religion réformée, une disposition sincère à apporter, en temps et lieu, sur ce qui regardait la *réunion*, tout ce que pourraient permettre la vérité et la conscience. Ces conditions se trouveront, en effet, à un certain degré, dans la *réponse* qu'il avait, lui-même, rédigée par avance. Après qu'elle eut été agréée des siens, Donpierre et Batilly, députés à la citadelle, où les avaient attendus Estienne d'Augny et l'Avogadre, leur dirent (c'était la *réponse* délibérée au consistoire) : « MM. nous avons fait rapport à MM. nos ministres, et autres assemblés avec eux, de votre proposition touchant la réunion. Ils nous ont dit que c'est une chose que tous les bons Français doivent désirer de tout leur cœur, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Mais comme notre église est unie en une même confession de foi et de discipline avec les autres du royaume, et qu'elle n'est que particulière, elle n'a point de droit, et ne peut délibérer sur cette proposition que conjointement avec les autres églises de France; étant prêts, en ce cas, de contribuer en une si bonne œuvre, surtout ce que la vérité et leur conscience peuvent permettre [1]. »

Comment les deux lieutenants apprécient la *réponse* et le procédé du consistoire.

Se contentant de notifier, *oralement*, la réponse du consistoire, qu'il leur était défendu de donner par écrit, les deux hommes du prêche avaient permis seulement au comte de l'Avogadre de la recueillir, telle précisément qu'ils venaient de la proférer; se refusant obstinément à rien signer, malgré les instances des deux lieutenants pour les déterminer à le faire. Et ces deux derniers se défendant, sur cela, eux aussi, de leur donner, *écrite* et *signée*, leur *proposition*, par où s'était engagée

[1] *Bossuet*, édition de Versailles, t XXV, 167.

l'affaire, à la citadelle, se faudra-t-il étonner qu'aucun des deux partis, en cette rencontre, ne fût satisfait de l'autre? Le comte de l'Avogadre, jugeant *bien sèche* la réponse qu'on a vue, ne s'était pu retenir de le dire aux deux députés du prêche; et Estienne d'Augny, le même jour, montrant aussi son chagrin à un calviniste, qu'il rencontra dans la ville, « *ces MM. les ministres* (lui dit-il) *ne marchent pas d'un droit pied dans cette affaire*[1]. »

Par suite de cette esclandre, les conférences, entre Bossuet et Ferri, ne purent être reprises.

C'en était fait, quoi qu'il en soit, des pourparlers entre Bossuet et le ministre de Metz. Par suite des prématurés et maladroits efforts tentés pour en hâter l'effet, Ferri, engagé ainsi et affermi dans le parti, plus encore qu'auparavant, devait, maintenant, ne s'en plus dédire. Des propos, qu'il tint aux catholiques, leur avaient dû faire assez comprendre qu'il n'y avait plus à compter sur lui, désormais. Au conseiller Bénigne Bossuet, qui, absent de Metz, pendant que se passait tout ceci, s'était empressé, au retour, de le venir visiter, Ferri, racontant tristement les faits dont on vient de lire le récit, conclut par ces mots, que « *c'étoit un dessein avorté*[2]. »

[1] Ces particularités, ignorées jusqu'ici, se trouvent dans le récit *autographe* de *Paul Ferri*, qui faisait partie de la collection de feu M. *Emmery*, de Metz. — Dans ce *récit*, il est parlé d'une nouvelle et dernière réunion de MM. du prêche de Metz, qui eut lieu le dimanche 25 janvier 1667, et où furent rapportées les deux remarques signalées dans notre texte. — « M. *De Donpierre* (y ajoute-t-on) eut charge de dire au lieutenant général du bailliage, s'il le rencontroit, et lui en tenoit quelque propos, *que la compagnie n'avoit point trouvé devoir rien faire davantage*. »

[2] Le 15 février 1667, le conseiller *Bénigne Bossuet* alla communiquer à Ferri un billet de son fils, le doyen de Metz, écrit de Paris, le 8 du même mois [et non le 20 novembre 1666, comme l'ont prétendu les éditeurs de Versailles, t. XXV, p. 116]. Après avoir pris copie de ce billet, « Je fis (dit *Ferri*) à M. le conseiller *Bossuet* le récit de ce qui s'étoit passé entre nous, au sujet de la *proposition* de M. le lieutenant

Montrant au P. Claude de Rhodès une résolution plus arrêtée encore, il rappelait, comme pour s'en prévaloir, toutes ses anciennes objections ; ses résistances aux pourparlers d'union ; ses protestations de ne rien faire, en cela, que de concert avec les autres ministres de Metz; et, de plus, avec toutes les églises réformées du royaume. Instruit de la prochaine arrivée du jésuite Adam, attendu à Metz, et averti que ce Père se promettait de le venir voir des premiers, Ferri, troublé, adjurant le P. de Rhodès de prier ce jésuite de n'en rien faire, ce dernier, en le lui promettant, n'avait pu se défendre de lui dire : « Je vois, monsieur, que vous souffrez dedans et dehors [1]. »

D'une lettre de Ferri, propre à lui servir auprès de ceux de sa communion.

Nous avons parlé d'une lettre à Théodore Maimbourg (septembre 1666) où, cherchant querelle aux catholiques, Ferri avait semblé se complaire à n'envisager, dans les négociations pour la réunion, que difficultés et épines [2]. Cette lettre, si bonne à montrer aux siens, Ferri, à deux ans de là, l'ayant voulu ravoir, y marqua le jour où elle lui était revenue à Metz; comme Maimbourg, autrefois, y avait marqué, pour lui complaire, le jour où elle lui était parvenue à Calonges. Elle lui revint le 17 novembre 1669, en un temps où, atteint d'une maladie jugée mortelle, il n'attendait plus que sa dernière heure, qui, à six semaines de là, devait son-

général ; et lui dis que *c'estoit un dessein avorté.* » (Mss. autographes, *inédits*, de la bibliothèque de feu M. *Emmery*.)

[1] Relation, faite par le ministre *Ferri*, de différents faits qui ont rapport au projet de réunion, XXV, 170.

[2] Lettre de *Ferri* à *Maimbourg*, 18 septembre 1666. Œuvres de Bossuet, édition de Versailles, t. XXV, 149.

[3] J'ai sous les yeux *l'autographe* de cette lettre, du 18 septembre 1666; et j'y lis, au dos, cette note de la main de Ferri : « *Renvoyée* [par *M. Maimbourg*], *et reçeue, de Paris, le* 17 *novembre* 1669. »

ner [1]. Dans un tel état, et ni son âge, ni ses souffrances n'ayant, du reste, altéré en rien les facultés de son esprit, redemander cette lettre, comme une profession de foi, comme une péremptoire justification de tout son procédé dans les pourparlers de la réunion, n'était-ce pas donner un nouveau témoignage des sentiments dans lesquels il voulait mourir?

S'il est vrai que Ferri, voulant, à sa mort, abjurer entre les mains de Bossuet, en fut empêché par les siens?

Et puisque nous avons été conduits à parler, par avance, des derniers instants de Ferri, finissons, sur ce sujet, pour n'avoir point à y revenir dans la suite. Au récit de la mort du vieux ministre des circonstances où Bossuet est nommé ayant été mêlées, que, non-seulement rien n'établit, mais qui, manifestement, ne purent arriver, ne convient-il point de nous en expliquer dans cette histoire? Suivant donc ce qu'a rapporté Le Dieu, dans ses *Mémoires*, la *réfutation*, par Bossuet (en 1655), du *Catéchisme* de Ferri, ayant fait une impression profonde sur ce ministre, des *conférences* sur la religion s'en seraient, à peu de temps de là, suivies entre eux; et Ferri, promptement désabusé par les explications de l'archidiacre, aurait formé, dès lors, le dessein de rentrer dans l'Église. Timide, néanmoins, différant tou-

Assertions de *Le Dieu*, à cet égard.

[1] *Ferri* mourut le 28 décembre de la même année, et fut inhumé le lendemain 29. (Registre des baptêmes, mariages, enterrements faits en l'église réformée de Metz, pendant l'année 1669. Archives du tribunal civil de Metz.)

Il mourut « ayant été grièvement tourmenté de la pierre; tellement qu'après sa mort, ayant été ouvert, on trouva 86 pierres dans sa vessie et dans ses reins. » (Chronique *ms.* de David *Ancillon*, ministre de l'église de Metz.)

« Son gendre, François *Bancelin*, lui succéda, et recommença son ministère dans l'église réformée de Metz, le 27 janvier 1670. » Chronique ms. de David *Ancillon*, déjà citée. — La célèbre ministre Jean *Claude* avait, à l'occasion de la mort de Paul *Ferri*, composé des vers, restés inédits, et qui se trouvaient dans la bibliothèque du feu comte *Emmery*.

jours de déclarer sa résolution ; et à sa mort seulement osant enfin s'en ouvrir, il l'aurait alors annoncée hautement à ses confrères, aux *anciens* du consistoire, à sa famille, demandant Bossuet, avec instance, pour abjurer entre ses mains, et en être assisté dans ces derniers moments de sa vie. Mais ceux du prêche, du consistoire, les parents, les amis, malgré les instantes supplications du moribond, empêchant que Bossuet ne fût averti, et s'opposant tous, de concert, à l'abjuration que Ferri voulait faire, ce ministre, ainsi violenté et tenu comme en chartre privée, serait mort sans avoir pu accomplir son pieux dessein. Les catholiques, cependant, ayant su toutes ces choses, dans Metz, alors, auraient retenti de grandes plaintes contre la famille, contre le consistoire ; une *relation* de tous ces faits aurait même été imprimée, irrécusable témoignage de cette violence et de l'indignation qu'elle avait excitée [1].

Que toutefois, sur ce récit, après l'avoir hasardé, d'après des souvenirs incertains et confus, Le Dieu, bientôt, eût lui-même conçu des scrupules, une circonstance, que nous allons ajouter, semble permettre de le croire. Comme, en juin 1706, il venait de donner lecture de ses *Mémoires* aux abbés Tiberge et Brisacier, qui les avaient désiré connaître ; ces deux ecclésiastiques, à sa prière, lui proposant leurs remarques, en ce qui touchait certains faits, bien connus d'eux, lorsqu'on en vint à ce qu'il avait dit de Ferri, et de la volonté qu'aurait manifestée ce ministre de se convertir, à la mort, « ce fait (répondirent à Le Dieu les deux abbés), ce fait est suffisamment appuyé, pour être rapporté dans vos *Mémoires ;*

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

il n'en faut pas d'autre preuve que le bruit commun de la ville de Metz [1] ». Mais qui, déjà, n'a compris qu'hésitant à maintenir, dans son ouvrage, un fait dont il doutait, après l'avoir hasardé, Le Dieu y fut encouragé par la réponse des deux abbés, qui, néanmoins, ne savaient rien, par eux-mêmes, sur ce sujet; réponse fondée, uniquement, sur un prétendu *bruit commun* (allégué par Le Dieu tout seul, et allégué gratuitement, pensons-nous, ainsi que tout le reste), d'un prétendu *bruit commun*, dont ces deux ecclésiastiques n'eurent d'autre garant que Le Dieu lui-même [2], de qui tout à l'heure, on a vu le scrupule? Le fait, cependant, maintenu par cet abbé, ainsi encouragé par Tiberge et Brisacier, le cardinal de Bausset, dans la suite, non content de le reproduire, y devait de plus ajouter quelque chose. Parlant du mécontentement du peuple de Metz, qui se serait manifesté au moment où le convoi de Ferri traversa la ville, peu s'en était fallu (continue-t-il) que cette lugubre cérémonie ne fût troublée par un mouvement populaire, qui aurait pu entraîner les suites les plus affligeantes [3]; circonstance (je le remarque) dont Le Dieu ne parle point dans ses *Mémoires*.

Comment ce fait imaginaire se dut arranger dans l'esprit de *Le Dieu*.

Jamais (déclarons-le tout d'abord), jamais ne sera trouvée la *Relation imprimée* dont a parlé cet abbé, et que le cardinal de Bausset mentionne après lui; non plus qu'aucun autre *récit*, au même sens, qui serait demeuré inédit. Comment, cependant, ce fait controuvé se

[1] Journal mss. de *Le Dieu*, 23 juin 1706.

[2] *Tabaraud*, parlant du récit fait par le cardinal de *Bausset*, des derniers instants et de la mort de *Ferri*, dit : « *Il n'y a aucune preuve de ce fait.* » (Histoire critique des projets formés, depuis trois cents ans, pour la réunion des communions chrétiennes; Paris, 1824, in-8°, p. 212.)

[3] Histoire de *Bossuet*, par le cardinal de *Bausset*, livre I, n° 35.

put-il, avec le temps, arranger ainsi, dans l'esprit de celui qui le raconte ? Nos conjectures, sur cela, seront appréciées par les lecteurs. L'histoire, qu'ils ont vue, précédemment, de cette servante catholique, empêchée, à la mort, par ses maîtres calvinistes, de voir un prêtre, et morte ainsi, par leur fait, sans les secours de l'Église; le trouble excité dans Metz, par une action dont les catholiques, non sans sujet, s'émurent; leur concours aux funérailles de cette fille, célébrées avec toutes les pompes de la religion romaine; et ce que, dans une telle conjoncture, on put, on dut dire hautement, dans Metz, contre les calvinistes; la *relation* du fait, par Bossuet, dans une lettre qui nous a été conservée; ce que, de vive voix, sans nul doute, il en avait raconté lui-même; ce que, souvent il dut dire, aussi, de ses *conférences* avec Ferri, à Metz, dans l'été de 1666; là, croyons-nous, et là uniquement est l'origine de l'infidèle narré de la mort du ministre; ces circonstances diverses, tant sur la servante catholique que sur les dispositions de Ferri, les hésitations du vieillard, les conférences de Bossuet avec lui, mal écoutées, inexactement recueillies, s'étant, avec le temps, mêlées et confondues dans l'esprit du secrétaire de Bossuet, de ce mélange sera né l'informe récit qu'on a vu, et dont il a assez paru que Le Dieu doutait beaucoup lui-même [1].

[1] Apprenons que Pierre du Moulin, ce tumeur ministre de Sedan, qui, naguère, dans un libelle virulent [illegible], traité auquel est décrite et examinée l'origine de ces mômes, par P. du Moulin, sans date, in-12, réimprimé, en 1641, à Sedan, même format, avait raillé durement le P. Joseph de Maulan, avant, à sa mort [illegible] mars 1638, prononcé, à diverses reprises, le nom de ce religieux, demandant à le voir, peut-être pour solliciter de lui son pardon [illegible]. Le Dieu, qui avait dû entendre Bossuet parler de la mort de Ferri, et aussi de celle de du Moulin, put bien comprendre, dans son esprit, les parentaises couvrant les der-

Si Ferri se rendit à la *Réfutation* de son *Catéchisme*. Testament de ce ministre. 1666.

Quant à la révolution que le livre de Bossuet contre le *Catéchisme* de Ferri aurait produite dans les sentiments religieux du ministre ; aux *conférences* qui auraient suivi, *de près*, cet ouvrage; à la résolution, prise, dès lors, par Ferri, d'abjurer, résolution déclarée seulement à la mort ; sur tout cela, que devrons-nous croire? Bossuet, dans la *Réfutation* du *Catéchisme*, s'étant montré plein d'égards pour Ferri, bien loin que cet ouvrage eût affaibli d'amicales relations, anciennes déjà entre sa famille et le ministre, elles étaient, par là, comme il a été dit, devenues, s'il se peut, plus étroites encore. Mais, au lieu de se rendre au triomphant écrit de l'archidiacre de Metz, Ferri, sur l'heure, se mettant à l'œuvre, avait entrepris une *réponse*, que nous l'avons vu, en juin 1666 encore, se promettre de finir; l'annonçant lui-même, dans un *codicille* qui nous a été conservé, où il lègue cette *réponse* à ses enfants, avec d'autres écrits, qu'il leur donne charge de mettre en lumière ; « *désirant, par là* (c'est ainsi qu'il s'en explique), *désirant faire, même après sa mort, quelque profit encore à ceux de son église*[1]. » Ces résolutions n'ayant point varié, ses *testaments* et *codiciles*, maintenus par lui en leur état primitif, se trouvèrent tels, de tous points, à la fin de 1669, qu'au mois de juin 1666, où il les avait écrits. Léguant, avec cette *Réponse à l'écrit de M. l'abbé Bossuet*, 1° son *Histoire*, inédite, *de l'église réformée de Metz* (Réfutation du livre publié, sur cela, par Martin Meurisse, évêque de

niers instants des deux vieux ministres contemporains. (Oraison funèbre du R. P. *Joseph de Morlaix*, capucin, prononcée le 7 octobre 1661, à Paris, par le P. *Joseph de Dreux*, capucin ; Paris, D. Thierry, in-4°, 1661, 51 pages.)

[1] *Testament* de Paul *Ferri* (8 juin 1666); *Codicile*, en date du 12 juin, même année. (Mss. Bibliothèque de la ville de Metz.)

Madaure); 2° son *Projet de réunion des calvinistes avec les luthériens*, ouvrage dont il ordonnait la publication, et, de plus, la traduction en langue allemande; voulant que les frais de l'impression fussent pris sur son héritage, c'est dans ces dispositions que le vieillard, en 1669, devait mourir.

Lors des *conférences*, entre Bossuet et Ferri, en juillet 1666, onze années après qu'eut paru la *Réfutation du Catéchisme;* et, au temps même où Ferri, songeant à *continuer* sa *réponse*, la voulait faire imprimer, il s'agissait, on l'a vu, non point des scrupules personnels du ministre, ni de rien qui le regardât lui seul. Mais, pour le succès du grand projet de réunion, conçu alors, le concours de loyaux et intelligents auxiliaires, dans toutes les provinces, ayant été jugé nécessaire, Ferri, par mille raisons, ne devait-il pas être appelé, des premiers, à y prendre part? Nous en avons dit le peu de succès; et l'on n'aura oublié, ni ce mot du vieux ministre au conseiller Bénigne (1667) : *c'est un dessein avorté;* ni sa prière au P. de Rhodès, d'empêcher que le jésuite Adam, attendu à Metz, ne le vînt visiter. Qu'entre Bossuet et lui aient pu, depuis, recommencer les *conférences*, outre qu'aucune trace n'en subsiste, qui, d'ailleurs, le pourra croire? Venant, après cela, en décembre 1668, la dernière maladie de Ferri (qui devait mourir le *vingt-huit* du même mois), quoi qu'on ait pu dire des instances qu'il aurait faites, pour voir Bossuet en ce moment suprême, et s'entretenir, avec lui, la chose, assurément, ne put arriver. Bossuet, en juillet 1668, avait quitté Metz, sans qu'on trouve qu'il y soit, depuis, revenu jamais [1]. Mais, à la fin de l'année 1669, quoi qu'il en

Ferri mourut le 28 décembre 1669. Bossuet ne put alors être à Metz.

[1] Histoire générale de Metz, par les bénédictins, in-4°, t. III, 143.

soit, à coup sûr il n'y était pas. Nommé, en octobre 1669, évêque de Condom, outre que, dans ce temps même, s'en était suivie la résignation, qu'il fit aussitôt, à Paris, du décanat de l'église de Metz; que, retenu dans la capitale par mille soins, et même empêché de venir faire ses adieux, de vive voix, à ses confrères les chanoines de Metz, nous avons la lettre où il les leur fit par écrit [1], une circonstance, ici, ne saurait être omise, qui paraît décisive. En décembre 1669, la cour alors étant à Saint-Germain-en-Laye, Bossuet, désigné par Louis XIV pour y prêcher l'avent en sa présence, paraissant *toutes les semaines, plusieurs fois,* dans la chaire royale; des prédications qu'il y fit le 1er novembre, jour de la Toussaint, le 1er décembre, le 8, le 15, le 22, le 25 du même mois, le 4 janvier 1670 encore, sont venues jusqu'à nous les preuves indubitables [2]. Une lettre que, le vingt-neuf décembre 1669 (le lendemain de la mort de Ferri, ignorée de lui encore), il écrivit, de Paris, au promoteur de l'officialité de Condom, sera, plus tard, rapportée par nous, en son lieu. Si maintenant on considère que huit jours entiers étaient nécessaires, à un siècle de là, pour aller de Paris à Metz [3]; que, pour gagner Verdun, ville moins distante, et qui se trouve sur la route, il fallait, en 1671, jusqu'à neuf-jours [4], ne demeurera-t-il pas manifeste que Bossuet, étant absent de Metz, alors, sans y avoir pu venir un seul jour, à tort a-t-il été parlé des instances de Ferri pour le voir, en ce même temps; de la résistance

[1] Lettre *autographe* et *inédite* de *Bossuet* au chapitre de Metz (Paris 12 octobre 1669); on la verra au livre XVe de ces *Études*.

[2] *Gazette de France*, décembre 1669, passim; janvier 1670.

[3] *Journal* (Almanach) de Metz, pour l'an de grâce 1762, in-12, p. 161.

[4] Lettre de Dom Barthélemi *Senocq*, bénédictin à Verdun, au P. *Mabillon*; Verdun, 20 décembre 1671. (Bibliothèque impériale, *résidu de Saint-Germain*, carton, n° 231.)

opposée à ses désirs par ceux qui l'environnèrent en ses derniers jours, et de ce qu'ils auraient fait pour empêcher que le doyen de Metz ne vînt recevoir l'abjuration de ce ministre.

Mort de Ferri. Ses funérailles.

Cette circonstance écartée (fausse, on ne saurait plus en douter, et crue, néanmoins jusqu'ici, par les raisons qu'on a vues), la mort de Ferri fut celle d'un ministre calviniste, professant, jusqu'à la fin, la religion où il était né, et que, pendant soixante ans, il avait prêchée. Dans ses derniers jours, il la prêchait encore; son lit de douleur étant devenu comme une chaire, d'où il adressa les plus pathétiques instructions à ses parents, à ses amis, aux ministres ses confrères, aux anciens, empressés autour de lui, en sa dernière heure, et que sa voix jamais n'avait tant touchés. Au ministre David Ancillon, assidu, chaque jour, près de lui, tant que dura sa dernière maladie, sont dus ces détails, avec beaucoup d'autres[1]; et que, sur Paul Ferri, dans ces instants suprêmes, on ait usé de violence; qu'on l'ait empêché d'abjurer, d'embrasser la foi catholique, rien ne permet, tout défend de le croire. Dans Metz, à la nouvelle de cette mort, chez les catholiques, comme chez les dissidents, un seul, un même sentiment s'était déclaré, qui, en ce jour, les devait tous unir dans le plus touchant accord; la tristesse, l'abattement, les regrets dûs à un homme vénérable et bon qui, très en crédit et puissant même, autrefois, avait, alors, fait à la ville, aux particuliers, sans distinction de croyance, des biens considérables. Aussi le 29 décembre 1669, où eurent

[1] *Mélange critique de littérature*, recueilli des conversations de feu M. [David] *Ancillon*; avec un discours sur sa vie et ses dernières heures [par Charles *Ancillon*, son fils]; Bâle, 1698, in-12, t. II, 265 et suiv.

lieu ses funérailles, devait-il être, pour la ville de Metz, une journée de deuil; tous, à la vue des restes du vieux ministre, s'unissant dans un regret triste et profond[1]. Et quant à des *relations* où il ait été parlé d'émotion à Metz, en cette conjoncture; d'indignation des catholiques contre les religionnaires; de murmures; de collisions appréhendées, encore une fois, il n'en exista jamais; et l'on a vu quels faits, analogues, se confondant, se mêlant dans les esprits, purent donner lieu, avec le temps, à ces faux bruits!

[1] Chronique ms. de David *Ancillon*. (Biblioth. de Metz.)

LIVRE XIII.

1667-1668.

Bossuet prononce l'Oraison funèbre d'Anne d'Autriche.— Il prêche à la vêture de mademoiselle de Beauvais. — Maison de la *Propagation de la Foi*, à Metz, *pour les hommes*. — Travaux de Bossuet, comme doyen du chapitre de Metz. — Mort du conseiller Bossuet. — Bossuet prêche, le 1er janvier 1668, à Dijon, en présence de Condé. — Il fait des *conférences* aux Carmélites, à Paris, et dans l'hôtel de Longueville. — Georges d'Aubusson nommé à l'évêché de Metz. — Bossuet député vers lui à Paris.

Bossuet retenu à Paris (premiers mois de 1667).

Bossuet, en apprenant à Paris (janvier 1667) ce qui venait de se passer à Metz, entre deux catholiques imprudents et le prêche, avait déploré ces tristes suites de son absence, bien funeste, sans doute, en une telle occurrence, mais qu'il ne se put reprocher, néanmoins, des devoirs sacrés, notoires pour tous, l'ayant retenu dans la capitale. Le chapitre de Metz le savait bien; et aussi, après lui avoir donné un premier congé, qui devait expirer à Pâques (1667), lui en avait-il accordé bientôt un deuxième, jusqu'au 15 mai, terme que le zélé doyen voulut devancer, comme nous le verrons dans la suite[1]. Voué toujours, en quelque lieu qu'il fût, aux saintes fonctions de son ministère, ces longues absences, auxquelles la ville de Metz perdit tant, profitaient à la capitale; et parmi les ecclésiastiques du clergé de Paris, s'en trouvait-il beaucoup qui rendissent au diocèse plus de services que ce prêtre appartenant à une autre Église? Son sermon, à la reprise des synodes, avait eu un grand

[1] Reg. Capitul. eccles. Metensis, 5 februar.; 30 mart. 1667.

succès, comme on a vu; et M. de Péréfixe, s'il en faut croire un contemporain, ayant, en 1666 et 1667, tenu de nouveaux synodes, Bossuet, ces deux années-là encore, y aurait prononcé le discours[1]. Des *conférences*, par les soins de cet archevêque, ayant lieu, au même temps, chaque semaine, dans son palais, auxquelles accouraient empressées nombre de personnes éminentes par leur condition, leur capacité, leur zèle pour l'Église, de plusieurs prédicateurs qui s'y firent entendre alors, à la prière du prélat, deux surtout avaient, chaque fois, captivé l'attention, et impressionné vivement les assistants; le docteur Pignay, théologien des plus renommés de la Sorbonne; et Bossuet, en qui se trouvaient unies à un prodigieux savoir cette véhémence qui entraîne les esprits, cette onction, plus irrésistible encore, dont nul cœur ne se savait défendre. Quel fruit avaient eu, dans Paris, ces *conférences*, la résolution prise alors par Péréfixe de les étendre aux campagnes de son diocèse, le fait assez connaître[2].

Bossuet prêcha (dit-on) en 1666 et 1667, dans des assemblées synodales.

Conférences, à l'archevêché, par Bossuet et le docteur Pignay, 1667.

D'autres soins, bien différents, ne trouvèrent en lui ni moins de capacité, ni moins de zèle. La Faculté de théologie le désignait de préférence, pour présider aux notables épreuves, aux célèbres *tentatives*[3]. Ainsi se devaient faire sous ses auspices les actes de l'abbé duc d'Albret, si connu, dans la suite, sous le nom de cardinal de Bouillon[4]; les examens des abbés du Houssay,

Travaux de Bossuet en Sorbonne. Actes, thèses, examens d'ouvrages.

[1] Histoire ms. de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris, par Philippe *Gourreau*, chanoine régulier en cette abbaye. (Bibliothèque impériale, fonds de Saint-Victor, n° 823, in-4°, t. II, pages 855 et 973.)

[2] *Ms.* Histoire de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, par Philippe *Gourreau*, chan. rég. (Bibl. impériale mss., fonds de Saint-Victor, n° 823, in-4°, t. II, 973.)

[3] Reg. Facult. theolog. Parisiensis, 3 januar. 1667.

[4] Reg. Facult. theolog. Parisiensis, Reg. M. 154, fol. 89. — Histoire

de Coadletz, de La Barde, de François Le Bouthillier, qui fut évêque de Troyes dans la suite. Ainsi encore avait-il introduit dans la Faculté l'abbé Malet de Grasville de Drubec, neveu, par sa mère, du maréchal de Choiseul du Plessis-Praslin, et de Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges; ecclésiastique capable, éloquent, qui, déjà se signalait dans la chaire et dans les assemblées du clergé[1]. On le trouvera, de plus, dans les quatre premiers mois de 1667, approuvant, après mûr examen, plusieurs ouvrages : la traduction du Traité de saint Bernard sur la *Prière*[2]; en avril, l'*Instruction chrétienne*, tirée du *Catéchisme du concile de Trente*[3], ouvrage du P. Jacques Talon, de l'Oratoire, qui, par sa traduction des excellents écrits de Louis de Grenade, allait, de nouveau, bien mériter de l'Église[4]. Bossuet, dans cette *Approbation*, qu'il rédigea, et à laquelle six autres docteurs avaient voulu souscrire avec lui[5], rendait hommage au « docte et admirable *Catéchisme*, composé par l'ordre, et selon l'esprit *du saint concile de Trente*, pour instruire les pasteurs, aussi bien que les troupeaux de l'Église

Appréciation par Bossuet, du *Catéchisme du concile de Trente*.

généalogique de la maison *d'Auvergne*, par *Baluze*; Paris, 1708, 2 vol. in-fol., t. II, pages 838, 843.

[1] Reg. Facult. theolog. Parisiensis, ann. 1662. — Dictionnaire de *Moréri*, article : *Choiseul*, Branche des comtes *du Plessis*. — Il fut reçu *maître* en la Faculté de théologie, le 30 janvier 1663. (Nomina et ordo magistrorum sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis; Parisiis, apud Georgium et Ludovicum Josse, 1689, in-4°, 35 pages.)

[2] Magister noster *Bossuet* petiit ut probaret versionem Tractatûs sancti Bernardi, *de Oratione*. Reg. Facult. theolog., 3 januarii 1667.

[3] Reg. Facult. theolog.; Paris, 1 aprilis 1667. — Reg. M. 154. Cet ouvrage, achevé d'imprimer à Paris, le 9 juin 1667, chez Pierre Le Petit, est dans le format *in*-16.

[4] Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1824, t. IV, 493.

[5] Ce furent les docteurs Antoine *de Breda*, *Mazure*, *Grenet*, *N. Petitpied*, P. *Marlin*, et A. *de Champin*, doyen de Saint-Thomas du Louvre.

catholique ; Catéchisme qui, après avoir reçu une approbation si authentique de plusieurs conciles provinciaux, et même des souverains pontifes, vicaires de Jésus-Christ n'a pas besoin (Bossuet le déclare) de celle d'aucuns docteurs particuliers. » Se bornant donc à ce qui regardait le P. Talon et son travail sur ce *Catéchisme*, le doyen de Metz louait l'infatigable oratorien « d'avoir fait un choix très-judicieux des principaux enseignements qui y sont contenus, et de les avoir proposés d'une manière si nette, si fidèle, si pieuse, que son livre (concluait-il) est très-digne d'être mis entre les mains de tous les enfants de l'Église. » Aussi l'illustre approbateur les exhortait-il à « profiter d'une lecture si sainte et si nécessaire [1]. »

Un livre du P. *Surin*, approuvé par Bossuet.

N'omettons point ici l'*approbation*, qu'on lui reprocha, dans la suite, donnée au livre du P. Surin : *Les Fondements de la vie spirituelle, tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ* [2]. » Cet ouvrage (l'auteur, par son titre, l'avait annoncé lui-même) « ne consistant qu'en *maximes tirées de l'Imitation de Jésus-Christ* », vouloir, comm on le fit dans la suite, y trouver quelque chose à reprendre, n'était-ce pas s'attaquer à l'*Imitation* elle-même, dont le P. Surin s'était appliqué, avec scrupule, à n'y insérer que des extraits? Ayant eu charge de l'examiner, avec

[1] L'*Approbation* est du 2 avril 1667. Le P. *Talon*, traducteur des Œuvres de *Louis de Grenade*; Paris, 1668, in-fol., avait traduit, antérieurement, le traité *de Veritate religionis christianæ*, par *Grotius*; 1659, in-12.

[2] *Les Fondements de la vie spirituelle*, tirés du livre de l'*Imitation* de Jésus-Christ, composés par J. D. S. F. P., etc.; Paris, Cramoisy, 1667, in-12. — Ces initiales du pseudonyme (Jean de Sainte-Foi) cachaient le nom du P. *Surin*, jésuite, auteur véritable du livre. (Dissertation sur soixante traductions françaises de l'*Imitation* de Jésus-Christ, par Antoine-Alexandre *Barbier*; Paris, Le Fèvre, 1812, p. 105. — Le même, Dictionnaire des ouvrages anonymes, 2e édition, 1824, t. II, p. 19, n° 6793.

le docteur Pignay (celui-là même que nous voyions, tout à l'heure, faire, ainsi que lui, des *conférences* à l'archevêché de Paris), ils devaient, tous deux, déclarer, de concert, que « cet ouvrage, très-digne du titre qu'il porte, pose en effet très-solidement les fondements très-véritables de l'humilité chrétienne, sur lesquels nous devons bâtir, si nous voulons que notre édifice s'élève et se soutienne[1]. » Et comme, dans ce livre apprécié ainsi, en 1667, par deux juges très-compétents, on prétendit, à trente années de là, trouver la spiritualité nouvelle[2], combattue alors par Bossuet avec tant de science, de chaleur et de succès, l'évêque de Meaux, prompt à repousser un si injuste reproche, « tout le contraire (mandait-il à son neveu), tout le contraire se trouve dans cet ouvrage, à l'endroit même qu'on m'oppose (chap. V), et que je vous marque, à tout hasard, afin que, s'il vous tombe entre les mains, vous sachiez ce que c'est. » La France, elle aussi, et Rome bientôt le surent; le prélat, dans deux écrits, mis, peu après, en lumière, ayant victorieusement justifié cette *approbation* reprochée[3].

Bout de l'an d'Anne d'Autriche. Bossuet prononce

Sa voix cependant n'avait pas cessé de se faire entendre dans les chaires de la capitale; et l'anniversaire de la mort d'Anne d'Autriche approchant, ce *bout de*

[1] L'approbation de *Bossuet* et de *Pignay* est à la date du 4 mars 1667.

[2] *Fénelon*, Instruction pastorale du 15 septembre 1697, sur le livre intitulé · *Maximes des saints*, n° LXVII. — *Fénelon*, première lettre à monseigneur l'évêque de Meaux, en réponse à divers écrits, 7e objection, t. IV, p. 281; et t. VI, p. 35 et suiv. des Œuvres de *Fénelon*, édition de Le Bel; Versailles, 1821, in-8°.

[3] Lettre de *Bossuet* à son neveu, 7 octobre 1697, t. XL, 415. — *Bossuet*, *cinquième écrit* sur les *Maximes des saints*, n° XIV, et sur l'Instruction pastorale donnée à Cambrai, le 15 septembre 1697, t. XXVIII, 519 et suiv., 699 et suiv.

l'an lui allait être une occasion de louer, en particularisant cette fois davantage, une reine dont la mort lui avait, l'année précédente, dans la chapelle royale de Saint-Germain-en-Laye, inspiré déjà des paroles si fortes et si touchantes. L'usage était, en France, qu'il ne fût prononcé d'oraison funèbre, même pour les personnes de la famille royale, que *dans l'année du décès seulement;* à savoir, dans Saint-Denis, lors de leurs funérailles; et au même temps, environ, dans celles des églises où des services solennels étaient célébrés pour le repos de leurs âmes [1]. A Saint-Denis, surtout, où rien ne se pouvait faire que de l'ordre du roi, très-exprès, jamais, aux anniversaires, il n'y avait eu d'oraison funèbre; et aussi, au solennel service qui s'y fit, le 20 janvier 1667, pour le *bout de l'an* d'Anne d'Autriche, ne devait-il être prononcé aucun discours [2]. Mais à cette reine, par une dérogation à la coutume, allaient, dans deux églises de Paris, où déjà en 1666 elle avait été louée avec succès [3], être, en 1667, décernés, du haut de

l'Oraison funèbre. 18 janv. 1667.

[1] L'abbé François *Malet de Graville-Drubec*, dans l'*Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, prononcée le 19 janvier 1667, au Val-de-Grâce, en présence de *Monsieur*, dit à ce prince : « Dieu vous a inspiré la résolution de ne pas souffrir que *la coutume qui n'ordonne des oraisons funèbres aux autres puissances de la terre que dans leurs premières funérailles* donnât les mêmes bornes aux louanges *d'Anne d'Autriche*, et d'ordonner qu'on publiât *encore aujourd'hui*, dans ce lieu, des vertus qu'elle a tant de fois prodiguées pendant une longue vie, etc. (Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée au Val-de-Grâce, par ordre et en présence de *Monsieur*, par M. l'abbé *de Drubec*; Paris, Léonard, 1667, in-4°.)

[2] Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, par Dom *Félibien*; 1706, in-fol. p. 507, 508. — *Gazette de France*, 22 janvier 1667.

[3] 1° Aux Carmélites de la rue du Bouloi; — 2° Au Val-de-Grâce. En 1666, l'Oraison funèbre *d'Anne d'Autriche* avait été prononcée, le 22 février, dans l'église des Carmélites de la rue du Bouloi, par l'abbé de *Roquette*, *que désigna*, *pour ce discours*, *la reine Marie-Thérèse*. (*Gazette de France*, 6 mars 1666.) — Le P. *Mascaron*, la même année, avait

la chaire, de nouveaux et éclatants hommages. Car, deux services anniversaires, outre celui de Saint-Denis, ayant été ordonnés par Marie-Thérèse et par *Monsieur*, ils choisirent, pour ce dessein, la chapelle des religieuses carmélites du Bouloi, si affectionnées de la reine défunte; et la belle église du Val-de-Grâce, édifiée par elle, où son cœur avait été porté le lendemain de sa mort. Que, cependant, les chaires demeurassent muettes, en ces deux solennités suprêmes, leur douleur filiale l'aurait-elle pu souffrir? Aux Carmélites, par les soins de Mme de Montausier, chargée des ordres de Marie-Thérèse, allaient être déployées, dans cette cérémonie, une pompe, une magnificence extraordinaires[1], témoignages touchants du tendre attachement de la nièce, de la belle-fille pour une tante, pour une mère si regrettée, et avec qui, tant de fois, on l'avait pu voir agenouillée en ces lieux. Elle-même, aussi, désigna pour l'oraison funèbre[2] le doyen de Metz, que, si souvent, avec Anne d'Autriche, elle était venue entendre dans cette chapelle; car la pieuse reine n'étant plus, ne convenait-il pas qu'elle fût honorée par cette voix qui toujours lui avait été si chère? Aux Carmélites, le 18 janvier, se trouve réunie, de bonne heure, une illustre assemblée : le frère du roi, *Madame*, avec lui, *Madame*, âgée de vingt-deux ans, et que l'on verra, à trois années de là, frappée inopinément,

prononcé, au Val-de-Grâce, l'oraison funèbre de cette reine, dont le cœur y était en dépôt.

[1] Registres du trésor royal, année 1667, t. II, p. 53. (Biblioth. impériale, fonds de *Colbert*.)

[2] Cette reine avait, *elle-même*, en 1666, désigné l'abbé *de Roquette*, pour faire l'Oraison funèbre aux Carmélites du Bouloi. (Gazette de France des 27 février et 6 mars 1666.) Madame *de Montausier*, intendante de la maison de la reine, prit, en son nom, cette année-là, tout le soin des détails de la cérémonie. (Ibid.)

mourir avec les sentiments d'une sainte, avec l'intrépidité d'un héros; *Mademoiselle,* si renommée pour son esprit, et dont nous avons vu le goût pour l'éloquence de la chaire, pour celle de Bossuet, plus que de nul autre; *Mlle d'Alençon,* sa sœur (Élisabeth d'Orléans), qui doit, cette année, épouser le duc de Guise, et, dans la suite, mourra d'un cancer, comme cette reine pour qui, aujourd'hui, elle est venue prier [1]; le marquis de Las Fuentès, ambassadeur d'Espagne; des dames, des seigneurs, des prélats en grand nombre, à la tête desquels paraît le célébrant, Beaumont-Péréfixe, archevêque de Paris. Seule, dans cette lugubre solennité, se trouva manquer la pieuse reine, qui, avec tant d'amour, en avait réglé l'ordonnance [2], et, avec tant de discernement, désigné l'orateur; mais une fille lui était née, dans la nuit du 2 janvier précédent [3].

A Bossuet, convié de « venir animer, par sa voix, ces tristes représentations et tout cet appareil funèbre [4], » quel vaste champ était ouvert! Rien, au reste, dans cette glorieuse vie, qu'il allait célébrer, ne l'avait frappé davantage que la ferme conduite de la reine mère aux temps orageux de sa régence. La *crainte de Dieu,* sentiment si vif, si profond toujours au cœur d'Anne d'Autriche, lui avait pu, seule, donner cet intrépide courage, cette inébranlable constance; l'orateur ne l'ignorait pas, et le sut témoigner par le choix de son texte, emprunté à Isaïe : *Timor Domini ipse est thesaurus*

[1] Mémoires du duc de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. I, 346.

[2] Mss. Bibliothèque impériale, fonds de Saint-Germain, *Harlay*, n° 21, in-folio, p. 37.

[3] *Gazette de France*, 8 janvier 1667.

[4] Expressions de *Bossuet*, dans son Oraison funèbre du prince de *Condé*.

ejus [1]. Mais de cet éloge, chose à jamais regrettable, il ne devait venir à nous que ce texte; Bossuet, qui, jusqu'ici, n'avait voulu laisser imprimer aucune de ses oraisons funèbres, s'y étant, apparemment, refusé pour celle-là encore, dont le *manuscrit*, après sa mort, ne se retrouva point dans ses papiers. « L'orateur (disaient peu après les *Gazettes*) a parlé avec beaucoup d'éloquence, beaucoup de force; et son auditoire a été ravi, non moins que touché [2]. » A ce témoignage des Isaac, des Eusèbe Renaudot, auditeurs du discours, tout porte à le croire, et juges si compétents, nous déférerons plus volontiers qu'à celui de Voltaire, qui, à presque cent années de là, parlant de ce *bout de l'an* de la reine mère, avança, résolûment, à son ordinaire, que « l'oraison funèbre prononcée en cette rencontre *n'était pas encore digne de Bossuet* [3]. » Peu de personnes avaient du reste entendu ce discours; la très-étroite chapelle des Carmélites du Bouloi, qui en pouvait contenir *cinq cents*, à peine [4], ne s'étant ouverte, ce jour-là, que pour la famille royale et les principaux de la cour.

Impression produite par ce discours. Ce qu'en dit Voltaire en 1752.

Le 18 janvier avait été choisi pour la cérémonie des Carmélites; et le lendemain 19 pour celle du Val-de-Grâce, afin que les personnes royales, les prélats, les seigneurs, tous ceux enfin à qui la mémoire de la feue reine était chère se pussent trouver à Saint-Denis, le 20, jour anniversaire de sa mort. Au Val-de-Grâce, où les dispositions avaient été réglées par *Monsieur*, et où se

[1] Isaïe, cap. XXXIII, v. 6.

[2] *Gazette de France*, 22 janvier 1667. — *Robinet, Lettres à Madame*, lettre du 23 janvier 1667.

[3] Siècle de *Louis XIV*, par *Voltaire*.

[4] La chapelle des Carmélites du Bouloi ne pouvait contenir que *cinq cents personnes* seulement, dit la *Gazette de France* du 6 mars 1666.

retrouvait l'illustre auditoire des Carmélites, l'abbé Malet de Graville-Drubec prononça l'oraison funèbre. Dans ce discours, qui nous a été conservé, après un mot pour Jules Mascaron, qui, l'an précédent, avait loué Anne d'Autriche, dans la même chaire, l'abbé de Drubec ne dissimula point sa frayeur « d'avoir à célébrer la plus grande reine du monde *à la suite des plus éloquents orateurs du siècle* [1]. » Juste hommage, rendu par lui à Bossuet, le président de ses actes en Sorbonne; à Bossuet, qui la veille avait loué Anne d'Autriche avec le succès qu'on a vu, et aujourd'hui assistait, selon toute apparence, à ce discours.

Sermon de Bossuet à la *profession d'une demoiselle* qu'Anne d'Autriche avait affectionnée.

Cette reine si regrettée, le doyen de Metz la devait honorer encore, dans une nouvelle solennité, bien différente de la première, mais qui, manifestement, la suivit de près : j'entends la *profession* d'une jeune fille du mérite le plus rare, pour qui l'affection d'Anne d'Autriche, jusqu'à sa dernière heure, avait été si vive, si notoire qu'il n'eût pu être permis de n'en parler point dans cette cérémonie. Le sermon prononcé par Bossuet, en cette occurrence, est venu jusqu'à nous; et aux insuffisantes notions qu'il y donne lui-même, en ce qui regarde la *professe,* le doyen de Metz ajouta, sur son *manuscrit,* cette remarque notable, que « la reine mère l'avoit tendrement aimée. » Restait de découvrir le nom, la condition, ignorés jusqu'ici, de cette pieuse jeune fille, dont, manifestement, la cour alors et toute la famille royale se préoccupèrent; d'en apprendre davantage et sur elle, et sur le monastère où s'accomplit cette action solennelle; sur un événement enfin auquel Bossuet

[1] Oraison funèbre d'*Anne d'Autriche*, prononcée au Val-de-Grâce, par ordre et en présence de *Monsieur*, par M. l'abbé de *Drubec*. Paris, Léonard, 1667, in-4°.

fut appelé à prendre part. Sur toutes ces choses, que l'orateur ne fait point connaître, ayant pu, en suivant, avec application, les traces qu'il a laissées, obtenir des notions certaines, propres, ce semble, à mieux faire apprécier son discours, nous avons dû leur donner place dans cette histoire. *Madeleine-Angélique de Beauvais*, c'est là cette *postulante* dont la *profession* fit alors tant de sensation et inspira tant d'intérêt[1]. Fille de cette *première femme de chambre*, favorite d'Anne d'Autriche qu'ont mentionnée tous les *Mémoires* de ce temps-là, *Madeleine Angélique* avait, bien jeune encore, été reçue, *en survivance*, dans la même charge[2]. Belle, sage, spirituelle, admirée, digne objet des empressements, des hommages de ce qu'il y avait de plus brillant parmi les jeunes seigneurs de la cour, du comte de Guiche, entre autres, dont la vive passion pour elle fit alors beaucoup de bruit[3], sa haute piété, une résolution, bien arrêtée déjà en son esprit, de se consacrer à Dieu l'avaient empêchée ou d'apercevoir tous ces soins, ou d'en être touchée. De l'estime profonde, qu'une conduite irréprochable toujours et digne, jointe à tant d'agréments[4]

Nom de cette demoiselle. En quel monastère Bossuet prêcha sa *Profession*.

[1] Son père était Pierre de *Beauvais*, seigneur de la Tour-Carrée, de Gentilly, nommé conseiller d'État et membre du conseil privé, par lettres du 11 juin 1643 (après avoir rempli diverses fonctions judiciaires d'un ordre inférieur). Sa mère était Catherine-Henriette *Bellier*, fille de Michel *Bellier*, huissier de chambre du cabinet de la reine. (Pièces sur la famille : *Beauvais* (de) *de Gentilly*. Bibliothèque impériale, cabinet des titres.)

[2] *Madeleine-Angélique* de *Beauvais* figure, en qualité de *femme de chambre* d'Anne d'Autriche, dans un *rôle* arrêté et signé par cette reine le ... juin 1657. (L'*Estat de la France*, par M. N. *Besongne*; Paris, 1658, in-12, p. 258; et Paris, 1665, t. I, 299.)

[3] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLII, 276-277.

[4] *Anne-Jeanne-Baptiste de Beauvais* (sœur de *Madeleine-Angélique*).

et à un mérite si rare, lui inspirèrent, tout d'abord, Anne d'Autriche en était venue à une confiance sans bornes, à l'affection la plus tendre; au point bientôt de ne pouvoir plus être privée de sa présence; et à Sainte-Marie de Chaillot, où la jeune fille, un jour, fuyant Saint-Germain, s'était allée cacher pour prendre le voile, cette reine, venue aussitôt la redemander avec instance, l'avait comme arrachée de cette maison, et ramenée à la cour, où ses prières, où ses bontés la retinrent. D'elle, surtout, en sa dernière maladie, en ses souffrances, Anne reçut les soins empressés, les consolations que réclamait son état. A cette affectionnée confidente avait été remis le testament de l'auguste mourante, qui, de plus, lui fit connaître, de vive voix, celles de ces suprêmes et plus intimes dispositions que, parfois, on ne veut point écrire. Assidue, jusqu'à la dernière heure, au chevet de sa souveraine, de son amie, après qu'elle lui eut fermé les yeux; qu'elle eut remis au roi les actes de dernière volonté dont elle avait reçu le dépôt[1], Dieu seul, désormais, devait occuper ses pensées jusqu'à la tombe. Des insignes et royales largesses de sa maîtresse, les seules dont cette reine lui eût fait un secret, n'ayant rien voulu accepter, malgré les instances de Louis XIV, plein d'estime pour elle comme la reine sa mère, la Visitation de

veuve du marquis de *Richelieu*, étant décédée le 30 avril 1663 (*Gazette de France*, 5 mai 1663), Jean *Loret*, après avoir parlé de cette mort, ajoute :

> Ses parents, mais sur tout *sa sœur* (*Madeleine-Angélique.*)
> *Autre modèle de douceur,*
> *Et qui contient beaucoup de charmes,*
> *En ont bien répandu des larmes.*

(Jean *Loret*, Muze historique, lettre du 5 mai 1663.)

[1] Mémoires de Madame de *Motteville*, collection Petitot, 2e série, t. XL, 255, 277, 290 et suiv.

lant des raisons qui, le plus fréquemment, poussent les personnes du monde à la retraite (*l'oisiveté*, *l'orgueil*, les *dédains* qui les ont blessées[1]), « Vos motifs, ma sœur (devait-il dire), sont plus solides et plus vertueux. On sait assez que le monde ne vous auroit été que trop favorable, si vous l'aviez jugé digne de vos soins[2]. Vous aimez mieux qu'il vous oublie, ou même qu'il vous méprise. » Il la loue « d'avoir voulu être petite aux yeux des autres hommes; très-petite à ses propres yeux; » et ces paroles de David : *J'ai désiré d'être obscur et abject dans la maison de mon Dieu*[3], n'étaient-elles pas le plus heureux texte qu'il eût pu choisir pour une telle cérémonie! « Enfoncez-vous, ma sœur (lui dit-il), dans une obscurité sainte; soyez cachée au monde et à vous-même. C'est ce qui vous est figuré par ce voile mystérieux que votre illustre prélat va mettre sur votre tête. Vous allez être enveloppée et ensevelie dans une éternelle obscurité. Abaissez-vous donc sous la main sacrée de ce charitable et religieux pasteur, et dites, avec le Psalmiste : « *J'ai choisi d'être humiliée et anéantie sous la main de mon Dieu.* »

A l'auguste fille de Henri le Grand, à la veuve de Charles Ier, venue là, « non pour y apporter la gloire du siècle, mais pour prendre part aux abaissements de la vie religieuse, » l'orateur doit sans doute et lui donnera en effet des louanges « sur sa piété toute chré-

[1] *Bossuet*, Sermon pour la *profession d'une demoiselle que la reine mère avoit tendrement aimée*, t. XVII, 137 et suiv.

[2] *Bossuet*, dans le 1er point, dit à la postulante : « Vous apprendrez *la vertu selon la règle, en détruisant ces vertus et ces qualités que le monde admire, cette hauteur de courage, cette grandeur d'âme, ces ingénieuses curiosités, cette pénétration d'un esprit subtil et perçant.* » Ibid. p. 146.

[3] Psalm. LXXXIII.

tienne ; » des félicitations sur ce que, « faisant, par son rang, une si grande partie des pompes du monde, sa foi l'invite à assister aux cérémonies où l'on apprend à les mépriser. » Mais Anne d'Autriche, présente, aujourd'hui, à tous les esprits, et que tous les regards ont, d'abord, semblé chercher, pourrait-elle être oubliée en cette pieuse solennité, où son amie si dévouée se donne à Dieu, et dans une chaire où à Bossuet, qu'elle affectionna tant, s'offre une nouvelle et si favorable occasion d'honorer sa mémoire? Après donc que l'orateur a rendu à Henriette-Marie de France un si légitime hommage, « Une autre reine nous manque (s'écrie-t-il tristement); Anne, vous n'êtes plus, puisque vous n'honorez pas de votre présence ce grand et religieux spectacle! Grande reine, si vous étiez, cette fille, qui vous fut si chère, dont vous connoissiez si bien la vertu, qui a eu votre confiance jusqu'à votre dernier soupir, ne seroit présentée à Dieu que de votre main; et certes il seroit juste que, *l'ayant arrachée de cette maison, et l'ayant ôtée à Dieu, pour un temps, vous-même lui rendissiez ce qu'il n'a fait que vous prêter*..... Mais croirai-je qu'elle nous manque, aujourd'hui, parce qu'elle ne se montre pas à ces yeux mortels? Non, non, il n'est pas ainsi. Nous avons ici plus d'une reine, s'il est vrai, comme nous enseigne la théologie, qu'*on voit tout, dans ce miroir infini de la divine essence*. Si les âmes bienheureuses y découvrent principalement ce qui touche les personnes qui leur sont attachées par des liaisons particulières, ma sœur, Anne-Maurice d'Espagne, votre unique et chère maîtresse, vous voit, du plus haut des cieux : sans doute, elle a trop de part au sacrifice que vous faites. Après elle, vous n'avez voulu servir que Dieu seul. Après lui avoir fermé les yeux, vous avez, pour jamais,

fermé les vôtres aux folles vanités du siècle. Il semble que vous n'avez pas voulu même la survivre; puisque, dans le même moment que cette âme pieuse a quitté le monde, vous l'avez aussi quitté : vous avez passé de sa cour dans le cloître, pour vous consacrer à une mort mystique et spirituelle. En sortant de cette cour si chrétienne, si sainte, si religieuse, vous avez cru qu'aucune maison n'étoit digne de vous recevoir que celles qui sont dédiées à votre Dieu; et vous venez professer, ici, solennellement, qu'une reine si puissante et si magnifique, après vous avoir honorée de son affection, et comblée si abondamment de ses grâces, n'a pu néanmoins vous rendre heureuse. Et tant s'en faut que vous estimiez qu'elle ait pu faire votre bonheur par toutes ses largesses, qu'au contraire, mieux éclairée par les lumières de la foi, vous mettez votre bonheur à quitter généreusement tout ce qu'elle a pu faire pour vous, tout ce qu'une libéralité royale a voulu accumuler de biens sur votre tête..... »

A l'archevêque Péréfixe, qui préside à la cérémonie, l'orateur adressant les dernières paroles de son discours, « Recevez, monseigneur (lui dit-il), recevez-la au nombre des vierges sacrées que votre haute sagesse, et votre sollicitude pastorale sait si bien conduire dans la voie étroite. Donnez-lui, de ce cœur toujours pacifique et véritablement paternel, votre sainte bénédiction, que je vous demande aussi pour moi-même, comme une authentique approbation de la doctrine que j'ai prêchée. » Fidèle toujours à une vocation qui avait triomphé de tant d'épreuves, et résisté à tant de séductions, la sœur Madeleine-Angélique de Beauvais, l'une des plus capables, des plus saintes religieuses de Sainte-Marie de Chaillot, devait, à trente années de là, devenir supé-

rieure de ce monastère; contrainte qu'elle fut alors d'accepter un poste que son humilité avait refusé longtemps [1].

Commencements, à Metz, de l'établissement de la Propagation de la Foi (*hommes*).

Préoccupé de Metz, sans cesse, parmi des soins si divers, Bossuet avait hâte d'y aller donner aide à une œuvre bien digne de toute sa sollicitude, et dont on peut dire qu'il fut, avec son père, l'infatigable promoteur. La création à Metz d'un asile pour recueillir les femmes, les filles juives, luthériennes, calvinistes, désireuses d'embrasser la religion catholique, et leur procurer, après leur abjuration, une existence assurée; cette création à laquelle Bossuet prit tant de part, ayant eu les grandes suites que nous avons fait connaître, la charité, encouragée par ce premier succès, comprit, dès lors, que les *hommes* avaient droit à de non moindres soins. Ce que l'on fit pour eux, au commencement, avait témoigné, sans doute, du bon vouloir de quelques personnes pieuses de la ville, mais était bien loin encore de répondre à des besoins vivement sentis depuis longtemps. Accueillir, pour les éclairer sur la religion, de jeunes calvinistes et luthériens, disposés à quitter leur communion pour le catholicisme; les instruire, les préparer à embrasser la foi catholique, était-ce avoir fait assez, tant que n'aurait point été créé un asile où l'on pût recevoir tous ces néophytes, et les rendre aptes, après qu'ils auraient abjuré, à exercer une profession en laquelle leur fussent assurés de suffisants moyens de vivre? L'*instruction* était nécessaire, ici, en premier lieu; et, après l'*instruction*, le *secours*. L'étroite et incommode demeure, affectée d'abord, dans Metz, à ce dessein, ne permettant d'admettre qu'un très-petit nombre de sujets,

[1] Pièces relatives à la famille *Bélier* (ou *Bellier*) *de Beauvais*. (Bibliothèque impériale. Cabinet des titres.)

qu'encore n'y pouvait-on faire subsister qu'à grand' peine et pendant peu de temps, de là que devait-il arriver, fréquemment? Nombre de jeunes religionnaires, disposés à quitter leur communion pour la foi catholique, n'osaient se déclarer, faute d'un sûr refuge où on les pût mettre à l'abri des persécutions de leurs familles, indignées qu'ils se fussent séparés d'elles [1]; et pour ceux qui, cette ressource leur faisant défaut, n'avaient pas craint, néanmoins, de passer outre, et d'abjurer, en proie, après cela, à tous les besoins, exposés à tous les périls, à toutes les séductions imaginables, ne devait-on pas craindre, sans cesse, que dans cet excès de détresse leur retour à la religion qu'ils avaient quittée ne fût un triomphe pour la réforme, et une honte pour la communion qui, si empressée de les attirer à elle, ne les avait pas su retenir? Situation intolérable; et aussi l'urgence d'y pourvoir, vivement sentie par quelques hommes pieux, tant du siècle que de l'Église, dont Bossuet stimula le zèle [2], devait-elle, à la fin, inspirer des résolutions dignes du succès qui les couronna dans la suite.

Association de la *Propagation de la Foi* (hommes), établie à Metz. Bossuet en fut l'âme.

Le doyen de Metz, aidé de quelques charitables habitants, avait eu une grande part à ces commencements, si obscurs, si insuffisants, mais qui, néanmoins, préparaient, et bientôt finirent par assurer aux *nouveaux convertis* des jours meilleurs. Ce qu'il leur avait fallu

[1] Lettres patentes d'avril 1670, confirmatives de la cession de la Maison-Dieu de Longeau à la société de la Propagation de la Foi (*pour les hommes*) de Metz. [Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, par *Emmery*, in-4°, t. V, 650.]

[2] « M. l'abbé *Bossuet* établit à Metz des assemblées de laïques, de l'un et de l'autre sexe, pour *le secours et l'instruction des convertis.* » (Ms. *Nouvelles ecclésiastiques*, mss. Bibliothèque impériale, in-4°, année 1675. Fonds de l'*Oratoire*, n° 146.)

soutenir de luttes, tenter d'efforts, faire de sacrifices, pour obtenir ce peu de fruit, se pourrait à peine imaginer [1]. Mais rien ne les devait rebuter; et leur zèle, plus vif, plus ardent, chaque jour, ayant gagné, dans Metz, d'autres catholiques, bien intentionnés comme eux, cette charitable compagnie se trouvait, en 1665, composée de *quinze* associés, tant prêtres que laïques, tous aisés, tous animés d'un dévouement que rien ne pourrait rebuter jamais [2]. Avec Bossuet, avec le conseiller *Bénigne*, y ayant là des magistrats du parlement, du bailliage, des chanoines, des officiers de l'hôtel de ville, on commença à concevoir des espérances, qui devaient n'être point déçues. Cette société ayant demandé d'être *reconnue* et *assistée*, l'acte émané de l'autorité ecclésiastique pour en agréer l'établissement à Metz permit que trois quêtes annuelles, pour l'œuvre, eussent lieu dans cette ville [3]. Ceci se passant au mois d'août 1665, peu de temps après qu'eut été proclamée la canonisation de François de Sales [4], le doux et compatissant évêque avait été choisi pour *patron* par l'association nouvelle; et dans chaque réunion devait être récitée, avant tout, la *collecte* du saint; puis, suivait une exhortation, après laquelle nulle de ces quinze bienfaisantes personnes ne

[1] Ms. histoire ecclésiastique et civile de Metz, par le P. Benoît *Picard*. (Ms. Bibliothèque publique de Metz.)

[2] Archives de l'hôtel de ville de Metz, portefeuille des *séminaires*, 7e liasse.

[3] Acte du 6 août 1665, par lequel Claude *Bruillart de Coursan*, princier, autorise une assemblée de charité, « qui a pour fin de procurer aux convertis à la foi *leurs nécessités lorsqu'ils ne les pourront pas avoir dans la maison de la Propagation de la Foi*. » (Archives de la préfecture de Metz.)

[4] *François de Sales*, béatifié le 28 décembre 1661, fut canonisé le 19 avril 1665.

manqua jamais de donner, selon ses moyens, pour une œuvre qu'elles avaient toutes également à cœur [1]. « Procurer aux *nouveaux convertis* leurs nécessités lorsque la maison, si étroite, si insuffisante, si dénuée, ne les leur pourroit fournir, » ce fut la destination assignée à ces aumônes, auxquelles, du reste, se vinrent bientôt joindre les trois grandes quêtes faites, dans Metz, chaque année, par la permission de l'évêque. Situation moins fâcheuse, sans doute, que celle qui avait précédé; et combien toutefois de si médiocres ressources étaient loin de suffire à de si grands besoins [2]!

Zèle de Bossuet pour cette œuvre.

Affectionné pour cette œuvre, qu'il représenta, à Paris, dans toutes les affaires où elle avait intérêt, Bossuet, pendant ses séjours dans la capitale, avait été heureux de lui rendre de nombreux et signalés services. Revoir, maintenant, l'association charitable, après une séparation si prolongée; y reprendre sa place; y exciter un accroissement de zèle et de courage, c'était, entre tant de motifs qui le faisaient se souhaiter à Metz, un de ceux dont on l'avait vu se préoccuper davantage. Sa bourse, ouverte fréquemment pour de si grands besoins; ses conseils, empressés toujours, autant que sûrs; son crédit, employé sans cesse à servir l'utile association; tant de manifestes témoignages ne l'ayant pu contenter, on l'allait voir, lorsqu'enfin sa liberté lui eut été rendue, donner, en arrivant à Metz, ses premiers soins à un établissement qui, proprement, était son ouvrage [3]. Cette maison lui était, s'il se peut, de-

[1] Mss. Histoire ecclésiastique et civile de Metz, par le P. Benoît *Picard*. (Bibliothèque de Metz.)

[2] « On ne soutenoit les nouveaux convertis qu'au moyen des *quêtes*; ce qui étoit loin de suffire aux besoins. » (Archives de l'hôtel de ville de Metz. Portefeuille des *séminaires*, 7e liasse.)

[3] *Bossuet* était encore à Paris le 2 avril 1667, et y approuva, ce jour-

venue plus chère encore à la suite des scènes qu'on a vues, en janvier 1667, entre les catholiques et les religionnaires de Metz, après qu'un zèle trop impatient eut relevé, infranchissable entre eux, une barrière qui s'allait abaisser, ce semble; et que la *réunion* fut devenue (comme parlait Ferri) *un dessein avorté*. Ces doctes et loyales *conférences* avec le vieux ministre, interrompues en août 1666, ne se pouvant agir, désormais, de les reprendre, une seule ressource demeurait; à savoir, de s'appliquer avec ardeur à éclairer, séparément, les uns après les autres, ces dissidents, qu'on ne se pouvait plus flatter de rassembler, d'instruire en commun. Or, la *Société de la Propagation de la Foi* devant être si nécessaire pour un tel dessein; tout même donnant lieu d'attendre d'elle un grand secours, l'affermir, la consolider, exciter le zèle de tous ses membres, c'est ce que Bossuet devait, non point concevoir seulement et entreprendre, mais exécuter avec le succès qu'on va voir.

Assemblées de charité, pour l'œuvre de la *Propagation de la Foi*. Sermon de Bossuet en faveur de l'œuvre.

Il importait, avant tout, d'intéresser les catholiques du diocèse de Metz à un établissement dont plusieurs n'avaient pas su, d'abord, connaître tout le prix; et qu'aurait-on pu trouver de meilleur pour atteindre ce but que de solennelles *assemblées de charité*, où Bossuet, souvent, voulut lui-même occuper la chaire, au pied de laquelle on voyait accourir empressés tout ce qu'il y avait, dans Metz et aux environs, d'habitants humains et pieux? La foi, la charité, la compassion, une affectueuse sollicitude inspirant l'orateur, en de telles rencontres, cette voix, qu'avait admirée le Louvre, émue, aujour-

la, *l'Instruction chrétienne, tirée du catéchisme du Concile de Trente*. — Le 12 mai 1667, il siégeait dans le chapitre de Metz, qu'il présida même en sa qualité de *grand doyen*. (Regest. capituli eccles. Met.)

d'hui, par d'obscures et touchantes infortunes, excellait, on le va reconnaître, à les peindre, à leur obtenir de nombreuses sympathies; car des sentiments si vifs dans son cœur auraient-ils pu ne se point communiquer, en peu de temps, à tant de chrétiens ravis de l'entendre!

Quelles émouvantes et irrésistibles paroles lui inspirait sa charité, en des extrémités si pressantes, on le pourra connaître par ce qui sera rapporté ici de deux *sermons*, prononcés évidemment pour une maison de nouveaux catholiques, pour celle de Metz, tout porte à le croire; sans que nous puissions, néanmoins, en donner l'expresse assurance, ni surtout en déterminer l'époque. Exposant, dans l'un d'eux, la *nécessité de la Pénitence*[1]; et les hommes, qu'effraie la vue de la main de Dieu levée sur eux, demandant : « Que ferons-nous, » « Que celui (répond le précurseur), que celui qui a deux habits en donne à celui qui n'en a pas; que celui qui a de la nourriture en donne au malheureux mourant de faim. *C'est* [mes frères] *pour cette maison qu'il parloit. Vous dirai-je la honte de l'Église? Non; ces pauvres catholiques n'ont pas d'habit; ils n'ont pas de nourriture.* Ne dites pas : *je l'ignorois.* — *Je vous le déclare.* — Ne croyez pas que nous inventions; ce n'est pas ici un théâtre, où nous puissions inventer à plaisir des sujets propres à émouvoir et à exciter les passions... [Et cependant] que de profusions dans les tables! que de vanités sur les habits! que de somptuosité dans les meubles! quelle rage, quelle fureur dans le jeu!... *Le*

[1] Il nous reste, de Bossuet, sur la *nécessité de la pénitence*, — 1° un sermon entier, prêché à la cour, en 1669, le 3e dimanche de l'avent, comme nous l'établirons plus tard; — 2° des *fragments*, appartenant à une prédication antérieure, croyons-nous, et qui paraissent être l'ébauche du *sermon* mentionné ci-dessus, t. XI, 364 et suiv.

désespoir [ne rendra-t-il pas à l'hérésie ces hommes que lui enleva l'Église? Ah, si ce malheur arrivait], *nous rendrons compte de ces âmes...* »

Une autre fois (un 14 septembre, fête de l'*Exaltation de la croix*), parlant des *souffrances*[1], exhortant ses auditeurs à les subir, résignés et patients, aurait-il pu oublier ces *nouveaux convertis*, qui sont là au pied de sa chaire, dénués de tout, abandonnés, persécutés, pour être sortis du prêche? « Vous, particulièrement, mes chers frères, leur dira-t-il, nouveaux enfants de l'Église, qu'elle se glorifie d'avoir retirés au centre de son unité et au sein de sa charité, je n'ignore pas vos tourments... C'est votre gloire devant Dieu, Mes Frères, de sceller votre foi par vos souffrances; et la pauvreté où vous êtes rend un témoignage honorable à l'amour que vous avez pour l'Église. Mais, chrétiens, ce qui fait leur gloire, c'est cela même qui fait notre honte. Il leur est glorieux de souffrir; mais il nous est honteux de le permettre. Leur pauvreté rend témoignage pour eux, et contre nous : l'honneur de leur foi, c'est la conviction de notre dureté. *Sera-t-il dit, Mes Frères, qu'ils seront venus à notre unité, y chercher leurs véritables frères, dans les véritables enfants de l'Église, pour être abandonnés de leur secours; et que nos adversaires nous reprocheront qu'on a soin assez d'attirer les leurs, mais qu'on les laisse en proie à la misère; d'où, jugeant de la vérité de notre foi par notre charité,* (ô jugement injuste, mais trop ordinaire parmi eux), *ils blasphémeront contre l'Église; et notre insensibilité en sera la cause!* Mes frères, qu'il n'en soit pas de la sorte! Pendant qu'ils souffrent pour notre foi, soutenons-les

[1] *Bossuet*, Sermon sur *les souffrances*, XIV, 360

par nos charités. Car, *qu'attendez-vous, chrétiens? Quoi? Que la misère et le désespoir les contraignent à jeter les yeux du côté du lieu d'où ils sont sortis, et à se souvenir de l'Égypte? Ils ne le feront pas, chrétiens, ils sont trop fermes, ils sont trop fidèles : mais combien toutefois sommes-nous coupables de les exposer à ce péril? Ouvrez donc vos cœurs, je vous en conjure par la croix que vous adorez ; ouvrez vos cœurs, et ouvrez vos mains sur les nécessités de cette maison et sur la pauvreté extrême de ceux qui l'habitent : abandonnés des leurs, qu'ils ont quittés pour le Fils de Dieu, ils n'ont plus de secours qu'en vous.* Recevez-les, Mes Frères, avec des entrailles de miséricorde; honorez en eux la croix de Jésus; ils la portent avec patience, je leur rends aujourd'hui ce témoignage; mais ils ne la portent pas néanmoins sans peine : rendez-la-leur du moins supportable par l'assistance de vos charités; et que j'apprenne, en sortant d'ici, que les paroles que je vous adresse, ou plutôt que toute l'Église et Jésus-Christ même vous adressent en leur faveur, par mon ministère, n'auront pas été un son inutile. »

A l'œuvre manquaient : — 1° une maison assez spacieuse; — 2° un revenu suffisant.

Sans examiner ici davantage si ces paroles furent prononcées par Bossuet pour l'asile de Metz, ou pour quelque autre établissement semblable de la capitale, du moins nous ont-elles fait bien connaître à quel degré il sympathisait à de telles infortunes, et y savait intéresser un auditoire. En peine, quoi qu'il en soit, des destinées de la maison de Metz, Bossuet avait toujours compris qu'à deux conditions, seulement, on se pourrait, pour cette œuvre, promettre vie et durée. Il eût fallu, d'abord, une spacieuse maison, où ceux qui voudraient abjurer pussent, tous, sans incommodité, être reçus, logés, entretenus, instruits, puis retenus après leur profession de catholicisme, et mis en état d'exercer une profession

où leur subsistance, à jamais, leur fût assurée. A l'asile, devenu ample ainsi en proportion des besoins, eût été nécessaire, après cela, l'assignation d'un revenu considérable, qui pût suffire aux dépenses. Ces deux avantages, conditions de vie pour la *Société de la Propagation*, qui, toutefois, les aurait osé à peine espérer jamais, une circonstance, heureuse autant qu'inopinée, les lui allait procurer. Bossuet, à qui l'association, déjà, devait beaucoup, en avait été nommé le *directeur*, en 1667, à son retour à Metz[1], et, aujourd'hui, en était l'âme. A la tête de l'œuvre, parlant pour elle avec autorité, et son influence étant telle qu'on le peut imaginer, à la *Propagation* devaient profiter tant de circonstances favorables, réunies comme par miracle!

La Maison Dieu de Longeau est donnée, en usufruit, à la Société de la *Propagation* de Metz (hommes).

A Longeau[2], non loin de Metz, existait un vaste domaine, ancien hospice, créé, au septième siècle, pour les lépreux du pays, par dix hommes charitables, chefs des plus notables familles du Val de Metz[3]. Une habitation très-spacieuse, avec sa chapelle, pourvue de tout ce qui est nécessaire au culte; des métairies, des terres de labour, des vignes, un moulin, toutes choses d'un revenu considérable, c'est en quoi, au milieu du dix-septième siècle encore, consistait l'ancienne léproserie de Longeau, inutile désormais pour sa destination primitive, aucun lépreux n'ayant, de mémoire d'homme, été vu dans ces contrées; mais propre, merveilleuse-

[1] Archives de l'hôtel de ville de Metz. *Portefeuille des séminaires*, 7e liasse.

[2] *Longeau, près de Châtel-sous-Saint-Germain*, est aujourd'hui une ferme. (Dictionnaire du département de la Moselle, par *Viville*; 1817, in-8°, t. II, 238.)

[3] Longeville, Scy, Chazelle, Lessy, Châtel-sous-Saint-Germain, Rozerieulles, Vaux, Jussy, Sainte-Ruffine.

ment, à une œuvre de charité; or, quelle autre, alors, plus que celle de la *Propagation*, eût pu intéresser le pays messin? Une circonstance allait survenir, ménagée visiblement par la bonté divine; circonstance inespérée pour l'établissement, dont elle consolida l'existence et assura les destinées. La *Maison-Dieu* de Longeau se trouvait, sous Louis XIV, appartenir toujours aux familles qui, plusieurs siècles auparavant, en avaient doté le pays[1]; et dans les cœurs de ses possesseurs nouveaux s'étant, chose admirable, conservés les sentiments qui, au moyen âge, avaient animé leurs pères, et déterminé une fondation si notable, allait arriver ce que nos lecteurs ont prévu déjà; ce que tout ce pays vit alors avec non moins d'étonnement que de joie : la cession de l'usufruit de Longeau à la *Société de la Propagation de la foi, pour les hommes*. A Bossuet, dont le zèle ardent les avait gagnés, dont l'exemple les avait touchés, les *possesseurs administrateurs* de la *Maison-Dieu*, découvrant leurs dispositions charitables, après qu'entre eux et Philbert-Estienne d'Augny, lieutenant général du bailliage de Metz[2], eurent été concertées les conditions de la cession, résolue, de leur usufruit, la conclusion ne se devait pas longtemps faire attendre; et les revenus de Longeau, qu'ils s'étaient partagés, jusqu'ici; l'administration de ce domaine, dont, en commun, ils avaient pris le soin, ces hommes bienfaisants les abandonnant sans réserve, par un acte en forme, à

[1] Acte des échevins de Metz (du 21 mars 1674) qui le reconnaît. (Archives de la préfecture de Metz.) — *Factum*, imprimé de 7 p. in-4°, pour la *Maison de la Propagation des hommes*. — Histoire générale de la ville de Metz, par des religieux bénédictins, in-4°, t. V, 652, 653.

[2] Biographie du parlement de Metz, article : *Estienne* (Philbert), seigneur d'Augny.

la *compagnie établie à Metz, pour la conversion des hérétiques*, déclaraient vouloir que « tous les revenus de cet hospice fussent employés, désormais, au bien de l'œuvre, *par le moyen de la Société de la Propagation de la Foi catholique.* » Bossuet, lorsque l'acte fut dressé à Metz, devant les notaires, présent là, pour la Société qui l'avait nommé son directeur, accepta la donation; et, au contrat, son nom révéré figure, avec ceux de deux doyens de collégiales, invités à y assister avec lui [1]. C'était le 5 juillet 1668, premier jour, pour l'œuvre, d'une ère nouvelle, après tant de souffrances, de difficultés et de dégoûts. Ces deux grands résultats, si ardemment désirés de Bossuet, mais espérés à peine; à savoir, un local assez spacieux pour que l'on y pût recevoir beaucoup de néophytes; en second lieu, un revenu suffisant pour les nourrir, les former à une profession, après qu'ils auraient abjuré, la *Société de la Propagation* venait enfin de les obtenir. Elle avait pu, alors, acquérir, à Metz, et faire, en hâte, accommoder à sa destination nouvelle, une maison considérable [2], où furent transférés les néophytes, et où l'on allait pourvoir libéralement à tous leurs besoins. A la dépense, plus grande, de beaucoup, les revenus de Longeau devaient amplement suffire [3].

Bossuet fait maintenir la *Propagation* dans la

Signalant, chaque jour, sa direction par quelque bienfait nouveau, Bossuet devait, par ses efforts, par

[1] Acte notarié, passé à Metz, le 5 juillet 1668. (Archives de la préfecture de Metz. *Emmery* l'a publié dans son *Recueil des édits*, etc., in-4°, t. V, 653.)

[2] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [publié par *Emmery*], in-4°, t. V, 652.

[3] Dictionnaire du département de la Moselle, par M. *Verville*; 1817, in 8°, t. I, 412

possession de Longeau.

son crédit, conserver à la *Propagation* ce domaine que lui avaient obtenu son zèle, son éloquence et ses démarches. Car, encore que l'édit rendu, en avril 1664, pour unir les anciennes *léproseries* aux ordres militaires de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare [1], n'eût pu avoir, et, en effet, n'eût eu en vue que celles *de fondation royale,* plusieurs chevaliers de ces deux ordres, convoitant la Maison-Dieu de Longeau (qui, *fondée par des particuliers,* était ainsi en dehors de l'édit), avaient successivement surpris des *lettres* qui leur conféraient, comme *royal,* ce domaine qui, assurément, ne l'était pas. Mais Bossuet, vigilant toujours, poursuivant, au grand conseil, ces prétendus donataires, sut les y confondre, et faire rendre à la *Maison-Dieu* de Longeau son caractère de *fondation privée.* Par ses soins, en un mot, devaient être annulées ces libéralités subreptices; et les usurpateurs, évincés, grâce à ses démarches, vinrent renoncer, *en ses mains,* aux *lettres de don* qu'ils avaient surprises [2].

Lettres patentes accordées par Louis XIV à la Société de la *Propagation* de Metz (*hommes*) Avril 1670.

Bossuet, du reste, ayant à cœur de voir organisée entièrement la *Société de la Propagation,* avait, après la cession de Longeau, sollicité des lettres patentes, qui devaient, en avril 1670, être accordées à ses instances. La *Société* autorisée; ses efforts appréciés, loués hautement, encouragés; ses succès reconnus; c'est à quoi, en somme, se résument ces lettres patentes. L'union de la *Maison-Dieu* de Longeau à l'établissement de la *Propagation* y est homologuée; et les iniques prétentions élevées tant de fois sur ce domaine ne pouvant plus dé-

[1] Edit d'avril 1664, portant règlement pour les ordres militaires de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

[2] Pièces relatives à la *Maison-Dieu* de Longeau. (Archives de la préfecture de Metz.)

sormais être tolérées davantage, Louis XIV déclarait « prendre sous sa protection et sauve garde spéciales, l'établissement de la *Propagation*, ainsi que ses *directeurs* et *administrateurs* [1]. » A un établissement ainsi affermi et protégé tout, désormais, devant succéder, au delà même des espérances, cette maison de la *Propagation de la Foi* accomplissait, chaque jour, son œuvre. De 1668 à 1673, on compta jusqu'à *six cents* hommes, jeunes, pour la plupart, qui, instruits dans la maison, et y ayant abjuré, y avaient, de plus, été mis en état de se suffire dans des professions utiles, que l'établissement prenait soin de leur procurer, après qu'ils s'étaient rendus aptes à les remplir [2].

Résultats obtenus par la Société de la *Propagation*.

Entre tant d'abjurations, celle du ministre luthérien Besson (septembre 1669) fit bruit. A lui, à sa femme, à ses enfants, ruinés entièrement par leur renonciation à la religion de Luther, la maison de la *Propagation* de Metz avait pu offrir, outre un commode asile et d'honorables traitements, mille considérables secours; sans parler des soins nécessaires à ce ministre dans une longue maladie, dont il avait failli mourir, quarante écus d'or lui furent donnés par le chapitre de Metz [3]. Que Bossuet eût pris une grande part au retour de ce ministre à la foi catholique, on en pourra juger par toutes ses démarches pour obtenir, en 1670, que l'assemblée du clergé de France vînt en aide, elle aussi, à un homme qui avait fait à la vérité un si désintéressé,

Abjuration de Besson, ministre luthérien.

[1] Lettres patentes d'avril 1670. (Recueil *d'Emmery*, t. V, 650.)

[2] *Factum* pour la maison de la *Propagation de la Foi* (hommes) de Metz, dans un procès en instance devant la chambre royale établie pour les maladreries et léproseries du royaume, imprimé in-4° de 7 pages. Rapporteur : *M. Talon*. (Archives de la préfecture de Metz.)

[3] Regest. capituli ecclesiæ Metensis, 7 septembre 1669.

un si notable sacrifice, dont il souffrait tant, ainsi que tous les siens [1]. L'opinion, dans les Trois-Évêchés, attribuait à Bossuet ces succès et la plupart des conquêtes que fit alors le catholicisme. Au lieu de *quinze à seize mille* religionnaires qu'il avait trouvés dans Metz, en 1652, à son arrivée, on n'aurait pu, en 1675, y en compter *dix mille;* tous les autres ayant ou abjuré entre ses mains, ou dû leur retour aux établissements dont il avait été l'âme [2]. Et, au lieu qu'en 1663 nous avons vu cette ville *mi-partie* encore entre l'orthodoxie et la réforme [3], un *tiers,* seulement, de ses habitants, en 1679, faisait profession du calvinisme, comme on le reconnut alors par le dénombrement officiel des paroisses [4].

Que, parmi tant de soins, Bossuet se préoccupât, principalement, du chapitre qui se l'était voulu donner pour chef; et qu'à cet *élu de tous* [5], admiré, affectionné de tous, ses collègues à l'envi fussent prêts à déférer volontiers, nous en avons rencontré bien des témoignages. Salutaire influence, qui devait notablement profiter à

[1] Ecrit de *Salvation de contredits*, 11 juillet 1674, pour la *compagnie de la Propagation des hommes* de Metz, contre l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel, qui leur disputait la Maison-Dieu de Longeau. (Archives de la préfecture de Metz.)

[2] Projet d'une assemblée générale et confrérie pour la Propagation de la Foi, à l'instar de celle de Rome, etc. (Imprimé mentionné dans les *Nouvelles ecclésiastiques* (manuscrites), Bibliothèque impériale, mss. in-4°, 1675, fonds de l'Oratoire, n° 146.)

[3] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [publié par *Emery*], t. IV, 116, 117, 118.

[4] Histoire générale de Metz, par les bénédictins, in-4°, t. III, 346, 347.

[5] « M. l'abbé *Bossuet* a esté eslu grand doyen *d'un commun consentement*, » dit Charles de *Colbert de Croissy*, dans un *rapport au roi* sur les diverses missions dont S. M. l'a chargé en Alsace et dans les Trois-Évêchés.

cette compagnie et au diocèse, où tout, depuis longtemps, tombait dans un relâchement plus fâcheux, de jour en jour. Il conviendrait peu, dans une si grande vie, de se trop arrêter à de petites choses. Quelques menus faits, aperçus uniquement, parce que le nom de Bossuet s'y trouve mêlé, ne seront donc mentionnés, ici, qu'en passant : la réconciliation, par exemple, entre le chapitre de la cathédrale de Metz et celui de Saint-Sauveur de la même ville. Encore qu'il ne s'agît que de costumes et de la liberté qu'avaient prise MM. de cette collégiale d'orner leurs chapes d'hiver d'une fourrure, que ne portaient point les chanoines du grand chapitre, de cette bigarrure étaient nés des différends, des scènes jusque dans l'Église et aux processions où se devaient rencontrer les deux chapitres. Apaiser cette mésintelligence, qui, depuis quelque temps, n'avait fait que s'accroître, ne pouvant être pour Bossuet une affaire, deux jours, ou trois, au plus, y avaient suffi [1].

Le chapitre de la cathédrale réconcilié avec celui de Saint-Sauveur

Des altercations s'étant produites, jusque dans le grand chapitre lui-même, au milieu de délibérations animées et du choc d'opinions opposées, au point qu'on en vint, parfois, à échanger de trop vives paroles, la loi de *parler chacun à son tour*, sans interrompre jamais le chanoine opinant; l'obligation de *s'exprimer avec modestie;* la défense *de plus s'emporter, ni se quereller,* Bossuet, dès la première assemblée, avait apporté au mal ces urgents remèdes; et une amende de dix livres, inévitable peine pour tout contrevenant, acheva d'assurer, dans cette compagnie, le retour du bon ordre [2].

Abus, dans les délibérations capitulaires, réprimés.

[1] Registres du chapitre de la cathédrale de Metz, 20 décembre 1666; 26 janvier, 3 février, 12 octobre 1667.

[2] Registres du chapitre de Metz, 2 juillet 1667.

Bossuet fait respecter la juridiction du chapitre de Metz.

Un chanoine de Metz, La Villeneuve, accusé de crime, arrêté en vertu d'un mandat du lieutenant criminel, ayant été mené aux prisons ordinaires, avec scandale (au lieu qu'au chapitre seul il eût appartenu légalement de le faire arrêter et conduire aux prisons de l'officialité), une telle entreprise, contraire aux mœurs du temps, contraire aux lois en vigueur alors, ne pouvait être tolérée; et le chanoine La Villeneuve avait dû être rendu au chapitre. Bossuet prit, en cette occurrence, une grande part aux pourparlers avec les juges; à ses pressantes remontrances avait été accordée la réparation obtenue enfin par le chapitre de Saint-Étienne; et il le faudra louer d'avoir su faire prévaloir les lois de ce temps, et reconnaître les droits d'une compagnie dont il lui appartenait, en sa qualité de doyen, de maintenir les prérogatives[1].

Sépultures de trois évêques de Metz découvertes en présence de Bossuet. 25 juill. 1667.

Nous le retrouverons, un autre jour, dans la cathédrale, témoin de la découverte des tombeaux de trois anciens évêques de Metz, dont il semble que la sépulture eût été oubliée de tous, après tant d'années. Jacques de Lorraine, Philippe de Fleuranges, Gérard de Relange, ayant, au treizième siècle, été, successivement, inhumés dans leur cathédrale[2], sans qu'il fût demeuré

[1] Registres du parlement de Metz (Tournelle), 12 mai 1666. — Acte capitulaire, du 26 juin 1666, signé à Metz, par J.-B. *Bossuet*, doyen, et J. *Foës*, grand chantre. (Cabinet de M. *du Fresne*, avocat à Metz.)

[2] 1° Jacques *de Lorraine*, 63e évêque de Metz, élu en janvier 1239, mourut le 24 octobre 1260. — 2° Philippe *de Fleuranges*, 64e évêque, élu en 1261, se démit en 1264, mais ne mourut que le 20 décembre 1297. — 3° Gérard *de Relange*, 69e évêque, le devint en 1297, et mourut le 30 juin 1302. — Ces trois prélats furent inhumés dans la cathédrale de Metz (chapelle de Saint-Nicolas). — Entre 1264, année où se démit Philippe *de Fleuranges*, et l'année 1297, où (en mai) Gérard *de Relange* prit possession de l'évêché de Metz, s'étaient succédé, sur ce siége épiscopal, quatre évêques : — 1° Guillaume *de Trainel*, 65e évêque;

mémoire du lieu, précisément, où leurs corps avaient été déposés, une circonstance fortuite devait (Bossuet étant là) révéler les sépultures des trois prélats. Un chanoine, mort en juillet 1667, avait demandé par son testament d'être enterré dans la chapelle de Saint-Nicolas, l'une de celles de la basilique. Tous les chanoines, ses anciens confrères, s'y étant rendus, le doyen à leur tête, pour désigner et bénir le lieu où l'on devrait déposer ses dépouilles, comme on fouilla et remua la terre, en leur présence, à quelque profondeur, apparurent ensemble, à leurs yeux étonnés, les cercueils des trois pontifes, avec des armoiries, des inscriptions, qui ne laissaient aucun lieu au doute [1]. Étranges rencontres; bien propres assurément à inspirer un Bossuet, et à lui suggérer ces frappantes images de mort, de sépultures, d'oubli des vivants à l'égard de ceux qui ne sont plus; de restes décomposés à ce point *de n'avoir plus de nom dans aucune langue;* et tant de solennelles pensées qui, dans ses *Oraisons funèbres*, dans ses *Sermons* aussi quelquefois, nous saisissent si puissamment, parcequ'il y peint des choses qu'il vit, qu'il vit bien; et ainsi excellait-il toujours à *égaler les idées* [2], à exprimer les

— 2° l'Italien *Laurent*, 66e évêque, — 3° Jean *de Flandres*, 67e évêque; — 4° *Bouchard d'Avesnes*, 68e évêque. — Ce dernier fut, seul, inhumé à Metz, dans la cathédrale, mais non dans la chapelle Saint-Nicolas. (Gallia christiana, t. XIII.) — Martin *Meurisse*, néanmoins, dans son *Histoire des évêques de Metz*, 1634, in-fol., avait dit quelque chose des trois sépultures retrouvées en 1667.

[1] Registres du chapitre de Metz, 25 juillet 1667.

[2] *Égaler ses idées*, expression familière à Bossuet, qui l'emploie notamment dans son *Panégyrique de saint François de Sales*. — Dans son Discours de récept. à l'Académie (8 juin 1671) il dit : « Telle est tout ensemble la grandeur et la foiblesse de l'esprit humain que *nous ne pouvons égaler nos propres idées;* tant celui qui nous a formés a pris soin de marquer son infinité! » Édition de Versailles, t. XLIII, 30.

sentiments que de tels spectacles avaient fait naître dans son âme forte et très-impressionnable tout ensemble[1].

Réforme du chapitre, entreprise par Bossuet.

Metz, depuis tant d'années, étant sans évêque, il s'en était suivi d'intolérables désordres; et le chapitre de la cathédrale n'avait pu lui-même s'en défendre. Bossuet, ancien déjà, dans cette église, ayant su tout bien voir, et fermement résolu, après qu'il eut été élu grand doyen, de remédier aux abus, reconnut bientôt qu'il n'y avait rien de moins à entreprendre que l'intégrale réformation du chapitre, et au spirituel, et au temporel. Comme, du reste, il était modéré, plein d'égards, de bénignité; que dans ses vues, exposées, par lui, tout d'abord, avec franchise, il ne se trouva rien que chacun, en sa conscience, ne reconnût très-véritable, ni qui pût blesser les personnes, la compagnie, lui déférant aussitôt, s'était empressée de lui promettre un concours sincère, qui, jamais, en effet, ne lui fit défaut. Une révision des anciens statuts capitulaires, pour en extraire, et remettre, au plus tôt, en vigueur les prescriptions les plus importantes, négligées trop longtemps, ayant été jugée très-urgente; et s'en devant suivre, pour la compagnie, un règlement nouveau, de zélés chanoines, aussitôt, s'étaient mis à l'œuvre[2]. D'autres (et Bossuet fut de ceux-

[1] « Dormez votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière. — Ah! si, quelques générations, que dis-je, quelques années après votre mort, vous reveniez, *hommes oubliés*, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux pour ne voir pas votre nom terni, votre mémoire abolie, etc. » (*Bossuet*, Oraison funèbre de Michel *Le Tellier* (25 janvier 1686).

[2] Registres du chapitre de Metz, des 18, 29 mai 1665; 10 juin 1666. — Alors furent imprimés les statuts synodaux du diocèse de Metz, publiés dans le synode général tenu par M. l'abbé *de Coursan*, vicaire général, le 8 juin 1666; Metz, Antoine, 1666, in-8°. (*Bibliothèque historique de la France*, t. I n° 6618.)

là) entreprirent de composer, pour l'église de Metz, un *rituel*, destiné à l'impression; tâche délicate, l'ancien *ordinarium* (manuscrit) ayant disparu, et les traditions étant le seul élément, presque, dont on se pût aider dans la composition du nouveau[1]. Enfin, cet outrecuidant *princier*, Bruillard de Coursan, si hostile autrefois au suffragant Bédacier, ne cessant, depuis la mort du prélat, d'entreprendre, chaque jour, davantage, avait à cœur, manifestement, de se rendre maître de toutes choses dans l'église de Metz; si bien que le chapitre, à la fin, ne le pouvant plus supporter, Bossuet, médiateur, cette fois encore, travaillait, non sans grande peine, à ménager entre eux un accord[2], lorsque survint un événement bien douloureux pour son cœur, et qui devait interrompre, quelque temps, l'exécution de ce qu'il avait entrepris; en sorte que, dans l'année suivante, seulement, on devait voir enfin le redressement de tant d'abus.

Bossuet s'occupe d'un *rituel* à composer, l'ancien (manuscrit) étant perdu.

Son père, reçu, en 1665, grand archidiacre de l'église de Metz, au jour où il en fut lui même installé grand doyen[3] (22 août 1665), ayant, à cette époque, soixante-treize ans environ[4], n'avait pas été longtemps sans ressentir le poids de l'âge, des infirmités peut-être; et, par cette cause apparemment, il voulut renoncer, dans la suite, à des fonctions auxquelles il sentait que ses forces, désormais, ne pourraient plus suffire. Après

Mort du père de Bossuet.

[1] Registres du chapitre de Metz, 10 juin 1666; 11 avril, 9 juin 1668. — Le nouveau *rituel* fut suivi, à commencer de 1671.

[2] Registres du chapitre de Metz, 20 juillet 1667.

[3] Registre secret du parlement de Metz, 20 août 1665. — Registre du chapitre de Metz, 22 août, même année.

[4] J'ai sous les yeux un acte de 1661, où *Bénigne Bossuet* se déclare âgé de soixante-neuf ans. Il en avait donc soixante-quinze, en 1667, lorsqu'il mourut. — Il était né vers 1592, comme le dit M. E. *Michel*, Biographie du parlement de Metz, 1853, in-8°, p. 41.

une audience, du 5 avril 1667, à laquelle il assistait, il ne paraît pas qu'on l'ait revu au palais. Le scrupule, de plus, ayant, comme il semble, trouvé place en son cœur, sur cette dignité de grand archidiacre, qui convenait mieux, sans doute, à un ecclésiastique valide qu'à un ancien conseiller, presque octogénaire, il l'avait, en mars 1667, résignée à un chanoine de Metz, Gabriel Bailly, abbé de Saint-Epvre de Toul [1].

Dernière maladie du conseiller Bossuet. Consolations qu'il reçoit de son fils le doyen de Metz.

Bénigne Bossuet avait su bien juger de son état; sa santé, après que ces résolutions eurent été prises, s'étant, visiblement, altérée, au point que tous prévirent, dès lors, qu'il ne pourrait vivre longtemps. Languissant, dans les derniers mois, et de jour en jour, se sentant plus faible, penser à Dieu, entendre parler de Dieu, ce fut toute sa joie, en attendant qu'il lui fût donné de le voir. De quel prix cependant était pour lui, en de telles conjonctures, la présence de son fils, le grand doyen de Metz! Tous les instants que lui pouvaient laisser tant de devoirs de chaque jour, remplis avec dévouement, avec ardeur, *Jacques Bénigne* les consacrant à un malade si cher [2], ce qu'avait été saint Bernard pour l'auteur de ses jours le vénérable Tesselin, Bossuet, pour son père, en une semblable extrémité, le devait être -

[1] L'acte de résignation fut signé le 29 mars 1667; l'envoi, en cour de Rome, eut lieu le 8 avril suivant. Le 28 avril, à Rome, le *Præsentata* fut mis, en chancellerie, sur cette résignation; ce qui assurait la possession au résignataire. Le 30 juin 1667, le parlement de Metz, sur le vu du certificat de *Præsentata*, autorisa, par un arrêt, le porteur de procuration de Gabriel *Bailly* (résignataire), à prendre possession. Le même jour, la prise de possession (par procureur) eut lieu, à la cathédrale, de l'agrément du chapitre. Les *bulles*, expédiées le 6 des kalendes de juillet 1667, furent fulminées, en l'église de Metz, le 23 septembre. Le lendemain 24, Gabriel *Bailly* prit possession en personne. — (Registres du chapitre de Metz, des 30 juin, et 24 septembre 1667.)

[2] Mémoires mss de *Le Dieu*

ne Bossuet, cet autre Tesselin, devient, lui aussi, ce déclin de sa vie, « enfant, en notre Seigneur Christ, sous la conduite d'un autre Bernard, de ser fils, qu'il reconnaît, désormais, pour son père. aux vieillard, qui avoit si bien nourri ses enfants la piété, en reçoit, sur la fin de ses jours, une bénédiction abondante; puisque, par le moyen de son fils, une longue vie, il va lui être donné de mourir une bonne espérance, dans la paix et dans les embrassements du Sauveur [1] ! »

Bossuet assiste son père à la mort, 15 août 1667.

e crise, toutefois, survenue dans l'état du mori-, ayant, un instant, permis quelque espérance, Bos-crut pouvoir condescendre aux vœux du chapitre, tait engagé à prêcher dans la cathédrale, le 15 août, consacré à la fête de l'Assomption de Marie. Mais les atômes assurés d'une mort imminente se devaient, ur-là, manifester tout à coup ; et comme l'éloquent n allait monter en chaire, cette nouvelle, si na-le pour sa tendresse, lui parvenant inopinément, il réclamé, au même instant, par deux pieux devoirs, r en hâte à celui qui pressait le plus [2]; et, du moins, il avoir la consolation de n'arriver point trop tard [3]. un père, si tendre et si chéri, ce fils, consacré à , allant porter la triste parole [4], trouve, ce qu'il es-t, un chrétien préparé à tout, qui attendoit ce der-

ssuet, Panégyrique de saint Bernard, XVI. — Mémoires mss. de m.

Registre *secret* du parlement de Metz atteste que cette cour, le t 1667, assista à la procession du vœu de Louis XIII, et *au sermon cathédrale*. Peut-être *Bossuet* prêcha-t-il, quoi qu'en ait dit l'abbé u, fort inexact, en ce qui regarde cette époque de la vie du grand . Peut-être aussi *Bossuet* fut-il suppléé par un autre prédicateur. émoires *manuscrits* de *Le Dieu*.

ssuet, Oraison funèbre de Michel *Le Tellier*, 25 janvier 1686.

nier office de sa piété. » Bossuet, assistant un père bien-aimé; encourageant, fortifiant au départ, cette âme si profondément chrétienne; récitant, avec émotion, à son chevet, « ces prières qui font oublier la mort à qui les écoute avec foi [1] », quelle scène touchante et sublime! Avidement attentif, jusqu'au moment suprême, aux accents d'une voix si chère, le vénérable magistrat devait expirer le jour même [2]; « heureux père, à qui un tel fils a fermé les yeux [3] »! Il lui dut joie, durant sa vie; consolation, à sa dernière heure; sa mémoire, à cause de lui, ne périra pas.

Le père et la mère de Bossuet inhumés dans l'église des Dominicaines (ou *Prêcheresses*) de Metz.

A l'église des Dominicaines de Metz (où l'on sait, certainement, que fut inhumée Marguerite Mochet, sans, néanmoins, que l'époque précise de sa mort ait pu, jusqu'ici, être exactement connue), allait être porté le corps de son digne époux, Bénigne Bossuet; encore que sa demeure fût située dans la paroisse de Saint-Gorgon de Metz [4]. Dans le chœur de l'église des *Prêcheresses*, à peu de distance du maître autel, non loin de la porte de la sacristie (du côté de l'épître), les restes du pieux magistrat vinrent prendre place près de sa sainte épouse. Ainsi l'avaient-ils demandé tous deux [5]; tenant pour cher, entre tous les

[1] Bossuet, Oraison funèbre de *Madame*, 26 août 1670.

[2] Registres de la paroisse de Saint-Gorgon de Metz, 15 août 1667.

[3] *Bossuet*, Élévations à Dieu sur les mystères, t. VIII, 480.

[4] « Die quindecimâ augusti, 1667, obiit dominus Benignus de *Bossuet*, munitus omnibus sacramentis; *sepultus est ad* PRÆDICATRICES. » (Registres de la paroisse de Saint-Gorgon de Metz.)

[5] Acte passé à Metz, au parloir des dominicaines de Metz, devant deux notaires, le 27 juillet 1677. Il y est dit que « défunct M. *Bénigne Bossuet*, en son vivant, conseiller au parlement de Metz; et défuncte dame *Marguerite Mochet*, son épouse, avoient choisi leur sepulture en l'église des dites dames prêcheresses de Metz, à côté du grand autel, proche la porte de la sacristie. » (Archives de la préfecture, pièces relatives aux *prêcheresses de Metz*.)

autres, l'ordre de Saint-Dominique, où l'on trouvera qu'ont figuré, avec honneur, des sœurs de Marguerite Mochet [1], et une fille née de l'union de cette dernière avec Bénigne Bossuet [2]. A un solennel service, qui eut lieu, sept jours après, dans ce monastère, s'étaient rendus, avec le parlement en corps, les plus notables habitants de Metz [3]. Là, plus tard, devait être, le premier lundi de chaque mois, célébrée, pour les deux époux, une *messe des morts*, fondée par le grand Bossuet, et par *Antoine*, son aîné; les deux frères, pour cet obit, ayant, par un acte en forme, donné aux *Prêcheresses*, cinq cents francs messins. Le lieu de la sépulture d'un père, d'une mère si chers avait, du reste, été indiqué par une table en marbre, où une épitaphe fut gravée, par les soins des deux frères [4].

Sermon prononcé par Bossuet, à Dijon, le 1er janvier 1668, en présence de Condé.

Nombre d'affaires, suites de cette triste mort, réclamant la présence de Bossuet, tantôt en Bourgogne, tantôt à Paris, un congé lui avait été accordé par le chapitre de Metz [5]; et, parti de cette ville, au milieu d'octobre 1667 [6], nous ne l'y retrouverons qu'au mois d'avril de l'année d'après. Dijon, sa ville natale, le revit

[1] *Madeleine Mochet* (sœur de madame *Bossuet*) religieuse dominicaine, du monastère de Sainte-Catherine de Sienne (à Dijon), fut envoyée, en qualité de prieure, au monastère de Châlons-sur-Saône, où elle mourut le 18 mars 1648. (Année dominicaine, in-4°, *mars*, p. 521.)

[2] Marguerite *Bossuet*, dominicaine à Toul, morte le 13 janvier 1658. Voir le Ier t. de ces *Études*, p. 543 et suiv.

[3] Registre secret du parlement de Metz, 22 août 1667.

[4] Acte du 27 juillet 1677, passé devant notaires, au parloir des religieuses *prêcheresses* de Metz. — Acte des *Prêcheresses* (1er octobre 1691), récognitif de l'obit fondé en leur église, pour le repos de l'âme de *Bénigne Bossuet*, *et* de *Marguerite Mochet*, inhumés dans cette église. (Archives de la préfect. de Metz.)

[5] Le chapitre de Metz accorda un congé à *Bossuet*, le 5 octobre 1667. (Registres du chapitre).

[6] Le 12 octobre 1667, *Bossuet* présida encore le chapitre. (Registres du chapitre).

alors, et, de rechef, entendit sa voix ; car il y devait, le 1er janvier 1668, prononcer un sermon sur la *circoncision*, en présence du grand Condé, gouverneur de la province. Une heureuse révolution était survenue, depuis peu, dans la fortune de ce prince. Reçu en grâce par le roi, en 1660, à la paix des Pyrénées, mais à regret, avec la répugnance, avec les difficultés qu'on a vues ; et sans que le monarque offensé eût pu se résoudre à oublier si vite une défection qui avait tant duré, eu tant d'éclat, et offert des circonstances si fâcheuses, le héros de Rocroi, pendant les années qui suivirent, devait, avec une affectation manifeste, être laissé dans l'inaction [1], lorsque Louvois, dans les derniers mois de 1667, le proposa au monarque, et le sut faire agréer pour l'expédition en Franche-Comté, sécrètement projetée, que le grand capitaine eut charge de préparer, sans qu'on soupçonnât rien, et qu'il devait exécuter, avec un si incroyable succès [2]. Redevenu, en 1660, gouverneur de Bourgogne, pays voisin de la Franche-Comté, et d'où il allait pouvoir aisément ménager les moyens de la surprendre, la convocation des états, dont la session se devait ouvrir à Dijon, le 4 janvier 1668, sous la présidence de l'illustre gouverneur [3], n'expliquait-elle pas, d'une manière toute naturelle, la présence du prince en cette ville, ses allées et

[1] Mézerai, t. XIII, 18. — *Condé* avait toutefois accompagné *Louis XIV* dans son expédition en Lorraine (août 1663), qui, à la vérité, ne fut, par l'événement, qu'un voyage.

[2] Histoire de Louis *de Bourbon*, 2e du nom, prince *de Condé*, premier prince du sang [par *Coste*]; Cologne, 1693, in-12, p. 515 et suiv. — OEuvres de *Louis XIV*, (publiées par *Grimoard*), Treuttel et Würtz, 1806, t. II, 233, 344 ; et III, 88, 110. — *Pellisson*, Histoire de Louis XIV, 1749, trois vol. in-12, t. II, 241 et suiv.

[3] *Gazette de France*, des 14 et 21 janvier 1668, et 28 février même année.

venues, et jusqu'aux mouvements de troupes qui se firent alors dans tout le pays? Le 1er janvier 1668, quoi qu'il en soit, il était à Dijon, chose indubitable[1]; et que Bossuet, qui s'y trouva, le même jour, convié de porter la parole devant le prince, ait, dans la sainte chapelle, prononcé, en sa présence, le sermon dont il s'agit ici, et adressé au héros l'allocution qui va suivre[2], ce fait paraîtra-t-il douteux, à cause du mystère dont on couvrit l'expédition projetée[3]? Mais si les desseins de Louis XIV sur la Franche-Comté, cachés, il est vrai, à tous, avec soin, devaient n'éclater que par l'apparition inopinée de Condé dans cette province, surprise et subjuguée presque au même instant, du moins le retour en grâce de ce prince, et son rappel aux grands commandements des armées, n'étaient-ils plus un secret, plusieurs mois même avant le siége de Besançon. Gui Patin, en 1667, au milieu d'octobre, dans une lettre à un ami, lui parlant de Louis de Bourbon, « Mgr le Prince (lui mandait-il) ira bientôt vers la Franche-Comté, faire revue des troupes que nous avons en ce pays-là; et, après avoir fait ici (à Paris) un tour, il partira, tôt après, pour *faire la guerre en Allemagne*, avec M. le duc d'Enghien, son fils unique.[4] » Sous couleur, il est vrai, d'une expédition en Allemagne, nos troupes, de tous les points où elles se trouvaient disséminées, se dirigeant vers les frontières de

[1] Journal ms. de l'auditeur *Gaudelet* (1650 à 1669). (Bibliothèque publique de Dijon.) — *Gazette de France*, 31 décembre 1667; 14, 21 janvier 1668.

[2] L'abbé *Vaillant* a pensé, aussi, que ce sermon avait été prononcé à Dijon, le 1er janvier 1668. (Études sur les sermons de *Bossuet*, par l'abbé V. *Vaillant*; Paris, 1851, in-8°, p. 123, 124.

[3] Les desseins de *Louis XIV* sur la Franche-Comté étaient pressentis. (Gui *Patin*, lettre du 17 janvier 1668).

[4] Gui *Patin*, lettre du 18 octobre 1667.

la Franche-Comté, où, réunies bientôt, elles devinrent une imposante armée, y attendaient une destination, ignorée d'elles, et que, prochainement, elles devaient connaître [1]. Actif, vigilant, habile, en cette rencontre, non moins que secret, Condé, tantôt à Auxonne, tantôt à Saint-Jean de Losne, enfin, dans toutes les places fortes de la province, appliqué, sans cesse, à préparer, par ses émissaires, par sa correspondance, par ses pourparlers, l'expédition résolue, revenait toujours à Dijon, capitale de son gouvernement, centre de ses opérations, d'où s'élançant, tout à l'heure, il allait, à la tête de tant de légions, fondre, vite comme l'aigle, sur Besançon, Grai, Salins, Dôle, conquises presque en même temps qu'attaqués [2].

Allocution de Bossuet à Condé.

Mais au 4 février, seulement, avait été fixée l'ouverture de cette campagne triomphante; et le prince, à Dijon, un mois auparavant (1er janvier 1668, fête de la Circoncision), assistant à l'office divin, dans la sainte chapelle, écoutait, attentif, heureux, les accents d'une voix *bien connue de lui*, dès longtemps, et qu'en toutes rencontres on l'avait vu si empressé d'entendre. Les relations de Louis de Bourbon et du doyen de Metz, anciennes déjà, étant intimes, affectueuses, maintenant, au point que l'on sait, ce retour des bontés du roi envers le prince; ce grand, ce glorieux commandement que venait de lui confier le monarque, avaient trop doucement réjoui le cœur de Bossuet pour qu'il pût, en présence du

[1] Histoire de Louis XIV, par *Pellisson*, 1749, in-12, t. II, 241.

[2] Journal *ms.* de l'auditeur *Gaudelet*. (Bibliothèque de Dijon. *Manuscrits*.) (Ce *journal* raconte les faits écoulés entre 1650 et 1669.) — *Gazette de France*, 31 décembre 1667; janvier et février 1668, passim. — Œuvres de *Louis XIV*, publiées par le général *Grimoard*, 1806, in-8°, t. II, 344 et suiv., III. 88 et 110.

héros, se défendre de lui donner, avec effusion, un solennel témoignage de sympathie. A ses auditeurs faisant apparaître l'inattendue pensée de la mort, pensée si propre à les détourner des vains plaisirs que vont ramener des jours de bonne chère, de folles joies, et de licence, « peut-être (leur dit-il), peut-être cette année nous sera funeste; mais je ne veux point faire de mauvais présages; *il y a, dans cet auditoire, des têtes trop précieuses, dont nous souhaitons prolonger les jours, et même, sans hésiter, aux dépens des nôtres.* » Pour Condé, pour Chamilly, pour Bouteville-Luxembourg, pour Gauréau du Mont, et tant d'autres fidèles compagnons du prince, impatients, ainsi que lui, d'effacer d'anciennes fautes par de signalés services, ont été prononcées ces paroles [1]. Après quoi, l'orateur ne songeant plus qu'au héros de Rocroi, « Monseigneur, lui dit-il, *quoique V. A. S. aille être rejetée, plus que jamais, dans ce glorieux exercice, dans ces illustres fatigues, dans ce noble tumulte de la guerre,* je ne crains pas de me tromper en lui proposant pour objet ce grand et éternel repos (*la félicité consommée*). Quand je médite attentivement tout l'ordre de votre conduite, et les grands événements dont elle est suivie, j'en découvre quelque peinture dans ces paroles d'un prophète : « *Princeps verò ea quæ digna sunt principe cogitabit, et ipse super duces sedebit*[2]. » Le prince prendra des pensées qui seront dignes d'un prince, et il commandera à la tête des chefs et des capitaines. *En effet, V. A. a pris des pensées dignes*

[1] Le duc d'Enghien n'avait pas accompagné son père en Bourgogne; le roi s'y étant opposé, dans l'appréhension des conjectures auxquelles donnerait lieu sa présence, inutile dans l'assemblée des états de Bourgogne, seul motif, apparent, du voyage de *Condé* dans cette province. — Il ne partit de Saint-Germain qu'avec le roi, qu'il suivit dans l'expédition en Franche-Comté (Histoire de Louis XIV, par *Pellisson*, 1749, in-12, t. II, 292, 308.)

[2] *Isaïe*, cap. XXXII, 3.

de son rang, de sa naissance et de son courage, quand elle s'est fidèlement attachée au plus grand monarque du monde; et que, cherchant son honneur dans sa soumission, elle n'a médité que de grands desseins pour sa gloire et pour son service[1]. »

Conférences faites par Bossuet dans le monastère des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris. 1668.

Le doyen de Metz s'était, peu après, rendu à Paris; et les religieuses carmélites du monastère de la rue Saint-Jacques se souvinrent longtemps des *conférences* où, deux fois, chaque semaine, pendant le carême, il leur avait expliqué les Épitres de saint Paul, choisies par l'Église, pour ce moment de l'année[2]. Depuis la station quadragésimale prêchée par Bossuet dans ce monastère, en 1661, avec tant de succès, entendre sa parole étant, pour cette sainte communauté, un besoin vif toujours, et une ineffable douceur, d'éminentes religieuses qui, tour à tour, régirent alors le monastère, devaient solliciter, et sans peine obtenir le concours d'un orateur rempli pour elles d'une admiration, d'un respect mérités. Nommer les mères Agnès de Bellefonds et Marie de Gourgues[3], ce

[1] *Bossuet*, IVe sermon pour la fête de la Circoncision, XI, 529. En Sorbonne, le 2 janvier 1668, *Bossuet* fut désigné pour présider à une *tentative*. (Registre de la Faculté de théologie, 2 janvier 1668). Mais il avait pu, absent, comme présent, être choisi pour cet acte, qui n'avait lieu toujours que quelque temps après la désignation du président. L'allocution de *Bossuet*, quoi qu'il en soit, fut bien évidemment adressée au grand Condé, et appartient, manifestement, à l'époque où ce prince, longtemps oublié, se voyait rappelé enfin à commander les armées de la France. Or, ce fut à la fin de 1667 et au commencement de 1668.

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[3] Agnès *Gigault de Bellefonds*, fille de Bernardin *Gigault*, seigneur de *Bellefonds* (gouverneur de la ville et du château de Caen), et de Jeanne *Aux Épaules*, était née en 1611; c'est la tante du maréchal de ce nom. Voir une *Vie abregée* de la mère Agnès de Bellefonds, aux pages 255 et suivantes de la *Vie* (indiquée ci-dessous) de la sœur d'Épernon. — Sœur

rait en avoir dit assez. Mais le moyen d'oublier cette ître insigne religieuse, à qui, toujours, dans le monas-re, on déféra tant, encore qu'elle n'y ait jamais été ieure : Anne Louise Christine de Foix d'Épernon [1], fille ı duc Bernard, ce gouverneur de la Bourgogne, dont aguère, à Dijon, en 1656, nous entendions Bossuet cé-ibrer *l'entrée*, par l'un des premiers sermons qui nous oient restés de lui ! Naissance, fortune, beauté, tous les lons de l'esprit et du cœur, les hommages du monde, ses faveurs, tout ce que les reines de France qui, successivement, les aimèrent, leur avaient voulu assurer d'agréments et d'avantages sur la terre, ces trois femmes d'élite n'en tinrent nul compte; Dieu, de bonne heure, ayant touché leurs âmes, qui se voulurent donner à lui sans réserve. La couronne de Pologne étant offerte à Louise Christine d'Épernon, par le roi Sigismond, qui demanda sa main pour son fils Jean Casimir, elle s'était allée cacher aux Carmélites, où elle prit le voile, malgré tous les siens, prompts à se déchaîner à l'envi contre son pieux dessein. Même, des procédures avaient été commencées, avec éclat, par le duc, son père, qui dut néanmoins condescendre enfin à une volonté ferme, dont il avait reconnu que rien ne pourrait triompher jamais [2]. Quatre reines, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Marie-

la mère de Gourgues, voir madame *de Longueville*, par M. V. *Cousin*, t. Ier.

[1] Anne Louise Christine *de Foix de La Valette d'Épernon*, née en 1624, du mariage de *Bernard III*, duc *d'Épernon* et de Gabrielle *de Bourbon* (fille naturelle de Henri IV et de la marquise de Verneuil).

[2] Vie de la vénér. sœur *de Foix de La Valette d'Épernon*, religieuse carmélite, dite, en religion, sœur *Anne Marie de Jésus*, par M. l'abbé *de Montis*; Paris, 1774, in-12. — Mémoires de mademoiselle *de Montpensier*, collection *Petitot*, 2e série, XLI, 34, 35. — Vie de Jean Louis de *Nogaret de la Valette*, *duc d'Epernon*, par *Claude Girard*, 1736, 4 vol. in-12.

Thérèse, la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, les prélats les plus éclairés de l'église de France, les princes, les princesses, les grands du royaume, admirèrent les rares lumières, l'incomparable vertu de ces trois femmes, non moins que leur humilité, leur abnégation, leur vie véritablement sainte. Bossuet qui, lui aussi, et mieux que tous, les avait su connaître, aurait-il pu refuser de venir, nouveau Jérôme, expliquer les saints livres à d'autres Marcelles, à d'autres Paules, à d'autres Eustochies? Aux mères de Gourgues, de Bellefonds, d'Épernon, combien, d'ailleurs, s'étaient venues joindre de compagnes dignes d'elles! Émilie Éléonore de Bouillon, voilée en septembre 1660; Hippolyte de La Tour d'Auvergne, sa sœur, reçue à la profession, peu de temps après son aînée; Mlle Lancry de Bains; Madeleine de Bussy, proche parente du vénérable Olier [1]; les sœurs Claire Chabot de Jarnac, Élisabeth d'Argouges, Marie de Châteigner, Marie d'Arpajon, Marguerite de Crussol d'Uzès [2]; nombre d'autres encore, honorant des noms bien grands dans le royaume, toutes âmes chéries de Dieu, agréables à ses regards!

La duchesse de Longueville et la princesse de Conti assistèrent à ces conférences.

Tout près de ces saintes recluses, en dehors, néanmoins, de la clôture, vivaient, dans d'humbles demeures, Anne Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville [3]; la princesse de Conti, sa belle-sœur [4]; la duchesse de

[1] Vie de M. *Olier* [par M. *Faillon*]; Paris, 1853, in-8°, t. I, 44, 64, 65-77. — Madame *de Longueville*, par M. V. *Cousin*, 1853, in-8°, 395.

[2] Madame *de Longueville*, par M. V. *Cousin*, 1853, in-8°.

[3] Anne Geneviève *de Bourbon*, fille de Henri *de Bourbon*, prince *de Condé*, et de Charlotte Marguerite de *Montmorency*, naquit le 28 août 1619. Elle épousa, le 2 juin 1642, Henri duc de *Longueville*.

[4] Anne Marie *Martinozzi*, née en 1637, fille du comte Jérôme *Martinozzi*, et de Laura Marguerite *Mazarini*, sœur du cardinal *Mazarin*.

Guise, fille du duc Gaston d'Orléans[1]. Envieuses, en leur cœur, de ce saint habit des filles d'Élie, qu'il ne leur avait pas été donné de revêtir, combien il leur était doux de pouvoir, du moins, prendre part aux pieux exercices de la communauté, où, par privilége, il leur fut permis d'entrer toujours! Chez la duchesse de Longueville, femme d'un esprit si pénétrant, si orné, éminente par le caractère, par l'instruction et le goût, les entraînements du monde, les préoccupations de parti, n'ayant pu avoir qu'un temps; des premières, parmi ceux qu'avait abusés la Fronde, revenue au vrai, et, tout ensemble, rendue au sentiment très-vif de ce qu'elle devait à Dieu, au roi, à elle-même, son séjour, vers 1653, dans le monastère de la Visitation de Moulins, chez sa pieuse tante Marie Félice des Ursins (veuve de cet infortuné Montmorency, décapité, vingt ans auparavant, à Toulouse), l'ayant renouvelée, et, véritablement, fait renaître[2], l'amour de Dieu revint en son cœur[3]; et, avec cet amour, son ancienne et vive affection pour les Carmélites, bien connues d'elle, aux premières années de sa vie, et alors chères pour elle, à ce point qu'à bien peu avait-il tenu, dans ces temps-là, qu'elle ne prît le voile[4].

mariée, le 2 février 1644, à Armand *de Bourbon*, prince *de Conti*, frère puîné du grand *Condé*.

[1] Élisabeth *d'Orléans* (*Mademoiselle d'Alençon*), avait, le 15 mai 1667, épousé Louis Joseph *de Lorraine*, duc *de Guise*. « Très-pieuse, toute à la piété, elle étoit fréquemment aux grandes Carmélites, et y fut inhumée, en mai 1696, en habit de carmélite. » Saint-Simon, t. I, 346.

[2] « Oportet vos nasci denuò. » *Joann.*, III, 7.

[3] Jean *Loret*, dans sa *Muze historique* (lettre du 17 janvier 1654), parle de la *retraite* pieuse de la duchesse de Longueville, comme d'un fait tout récent. Ainsi cette conversion est antérieure au mois d'août 1654, époque indiquée, jusqu'ici, par ceux qui en ont parlé.

[4] Lettre de la duchesse *de Longueville* à la sœur *Anne Marie de Jésus*,

Ses relations avec ces saintes femmes se renouant, plus étroites que jamais, après qu'eut pris fin un éblouissement dont elle avait honte, on voit, par ses lettres à Christine d'Épernon, son amie, combien ce retour à Dieu fut sincère. Elle ne devait plus *tourner la tête en arrière*[1]; et à la religion, aux bonnes œuvres, furent vouées, sans réserve, les vingt-sept dernières années de sa vie. Son hôtel (rue Saint-Thomas du Louvre) était devenu comme une maison religieuse, où rien ne se faisait qu'en vue de la religion, de la charité, et où il ne vint plus que des personnes connues par de profonds sentiments de piété[2]. Mais quoi encore! Tout près des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, elle s'était assuré un plus secret asile; d'humbles cellules, en dehors de la clôture, et qui néanmoins communiquaient avec le monastère, n'ayant pu être refusées à ses instances, et au souvenir de ce qu'avaient fait la princesse sa mère, et la famille du duc de Longueville, son mari, pour une maison qui, proprement, était leur ouvrage[3].

La princesse de Conti.

Sa belle-sœur, l'irréprochable princesse de Conti,

religieuse carmélite (mademoiselle *d'Épernon*); Rouen, 17 mars 1656. (Fragments littéraires, par M. V. *Cousin*; Paris, 1853, in-8°, p. 302.) — *Madame de Longueville*, par le même, 1853, in-8°, p. 79 et suiv.

[1] Lettre d'Antoine *Arnauld*, 19 avril 1683, au landgrave de *Hesse-Rhinfels*. (OEuvres d'Antoine *Arnauld*; Lausanne, in-4°, t. II, 240.) — Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, 1723, in-4°, p. 156. — Supplément au Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal, 1735, in-4°, p. 137. — Retraite de madame la duchesse *de Longueville*. — La vie de madame la duchesse *de Longueville*, par *Bourgoin de Villefore*, 1738, in-12, t. II, 65 et suiv.

[2] Histoire de la vie et des ouvrages de M. *Nicole*; Luxembourg (Paris), 1733, in-12 [par *Goujet*], Ire partie, chap. X. — *Piganiol*, Description historique de Paris, édition de 1765, t. II, 351, 352. — Madame *de Longueville*, par M. V. *Cousin*; Paris, 1853, in-8°, p. 79.

[3] Madame *de Longueville*, par M. V. *Cousin*; 1853, in-8°, p. 78 et suiv.

pleine de foi, elle aussi, non moins que de lumières; charitable, au delà de ce qu'on saurait dire, et dont les abondantes aumônes, lors de cette affreuse disette de 1662, ont été célébrées déjà dans cette histoire [1]; affectionnée aux Carmélites, non moins que la duchesse, et y jouissant des mêmes priviléges, pourrait-elle, ici, être mise en oubli? « La princesse de Conti (disait Gui Patin, dans ce temps-là même), est la fleur des dames de la cour, en sagesse, en piété, en probité; c'est *une autre Catherine de Sienne* [2]. » Née Martinozzi, et nièce de Mazarin, qui lui osa donner pour époux Armand de Bourbon, frère du grand Condé [3], ce mariage, alors, avait fait murmurer tout le royaume; mais son mérite hors ligne eut bientôt triomphé de toutes ces préventions; et ce mot de Louis XIV, mot si heureux, si noble, si glorieux pour cette princesse : « qu'elle étoit plus considérable par sa vertu que par la grandeur de sa fortune, » n'en dit-il pas, lui seul, plus que tous les éloges [4]?

Autres femmes éminentes qui assistaient à ces *conférences*.

A ces deux *mères de l'Église* (c'est ainsi que Mme de Sévigné les appelle [5]), s'étaient venues joindre d'autres femmes, non moins éminentes par la piété, par les dons de l'esprit : la duchesse de Guise; la duchesse de Richelieu; la duchesse de Montausier; peut-être aussi Catherine Françoise de Bretagne, si connue sous le nom de Mlle *de Vertus* [6] (amie dévouée de la duchesse de Lon-

[1] Voir le t. II, de ces *Études*, p. 177. L'oraison funèbre de madame la princesse de *Conti*, par messire Jean Louis *de Fromentières*, évêque d'Aire. (Œuvres meslées de ce prélat; Paris, 1695, in-8°, p. 228, et suiv.)

[2] Gui *Patin*, lettre du 8 septembre 1669.

[3] Ce mariage fut célébré le 22 février 1644.

[4] Lettre de madame *de Sévigné* à sa fille, 5 février 1672.

[5] Lettre de madame *de Sévigné* à sa fille, 13 mars 1671.

[6] *Nécrologe* de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, 1723, in-4°, p. 438.

gueville); la marquise de Sablé [1], et quelques privilégiées encore, en petit nombre. Bossuet, ce grand orateur, si admiré de la cour, de la ville, venant, les Épîtres de saint Paul en sa main, en entretenir les pieuses recluses, quel événement pour elles; mais aussi pour les insignes femmes vivant là tout près à l'ombre du cloître! Averties, du dedans, auraient-elles pu ne s'empresser point à ces intimes et saints exercices? Solidité, science, onction, toujours les instructions du doyen de Metz offrant, au plus haut degré, ces deux caractères, qui pourra peindre la douceur de tels instants et en imaginer le fruit? « Ces *conférences* (dit un Journal des saintes filles du Carmel) étoient d'une beauté enchantée et de la plus grande utilité du monde [2]. »

Bossuet fait des conférences à l'hôtel de Longueville.

La duchesse de Longueville, la princesse de Conti, qu'avaient ravies ces pieux exercices, devaient, après qu'ils eurent pris fin aux Carmélites, obtenir de Bossuet qu'il vînt, pour elles, pour des amies dignes d'elles, les reprendre à l'hôtel de Longueville[3], lieu de retraite, de prière, consacré par la vie si chrétienne, par les incessantes bonnes œuvres de Geneviève de Bourbon. Et Bossuet aurait-il pu hésiter à y aller édifier, par sa parole, un auditoire composé des premières, des plus pieuses, des plus charitables dames du royaume[4]? Là encore, Condé entendit assurément cette voix, la seule qui, de

[1] *Nécrologe* de l'abbaye de N.-D. de Port-Royal des champs, 1723, in-4°, p. 34.

[2] Dom *Déforis*, édition in-4°, de *Bossuet*, t. IV, *Préface*, p. VII; et t. VII, *Préface*, p. XXXIX.

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[4] Voir, dans l'édition de Versailles, t. XI, 171, 178, des fragments informes d'un sermon sur *la vigilance chrétienne*, prêché par *Bossuet*, à *l'hôtel de Longueville*.

tous points, le pût contenter. Turenne, lui aussi, y put être; Turenne, qui, ébranlé, dès lors, et presque résolu déjà, préparait, sans le dire, son abjuration, que nous verrons, dans quelques mois, réjouir l'Église.

Bossuet consulté par les Carmélites sur un ouvrage.

Entre Bossuet et les Carmélites les relations étaient de chaque jour, d'intime confiance; et les prieures, les sœurs, à l'envi, déférant à ses lumières, elles avaient, en 1667, voulu connaître son sentiment sur une traduction qui parut, en ce même temps, de la vie de leur chère patronne, sainte Thérèse (celle apparemment qu'un religieux carme, le P. Cyprien de la Nativité, avait publiée, depuis peu [1], lorsqu'elle eut été corrigée selon les indications des examinateurs). Après la publication, toutefois, se devaient produire quelques critiques. Sur ces miraculeuses *apparitions* dont Jésus-Christ favorisa la sainte, jusqu'à permettre qu'elle le vît tel qu'aux saintes femmes, après sa résurrection, il avait été donné de le contempler dans Jérusalem; [2] sur les récits qu'elle fait de ces grâces; sur les termes dont avait usé le traducteur, en ces endroits si délicats, des personnes timorées ayant manifesté des scrupules, le monastère des Carmélites désira avoir, sur ces

[1] Le 10 juin 1667, avait été achevé d'imprimer à Paris, chez Frédéric Léonard, un volume in-4°, de 736 pages, intitulé : Les Œuvres de la sainte mère *Thérèse de Jésus*, fondatrice de la réforme des carmes et des carmélites déchaussées, traduites de l'espagnol en français, par le R. P. *Cyprien de la Nativité de la Vierge*, religieux du même ordre. Parmi ces *Œuvres*, se trouve la *Vie* de la sainte, composée par elle-même, divisée en quarante chapitres. Au 2 8e, elle « traite des grandes grâces que Notre-Seigneur lui a faites; raconte comme il lui apparut plusieurs fois; qu'un jour, dans son oraison, il lui montra *ses mains;* un autre jour, *son divin visage;* une autre fois, sa *très-sacrée humanité*. N'est-ce point à ces *visions*, à ce chapitre vingt-huitième de la vie de sainte Thérèse, que se rapporte le jugement de *Bossuet*, que nous reproduisons dans notre texte? Une note des Carmélites, qui suivra de près, semble ne permettre pas d'en douter.

[2] Vie de sainte Thérèse, par elle-même, chap. 28.

doutes, l'avis de Bossuet, dont on va connaître la réponse : « J'ai lu (écrivait il au traducteur), j'ai lu et examiné votre correction ; je ne crois pas que personne y puisse trouver à redire ; et pour moi, je trouve ce sens très-beau, très-véritable et très-solide. J'ai vu le passage de saint Augustin qui parle en effet de la *vision bienheureuse;* mais il est vrai que *l'état de certaines âmes épurées tient de celui de la patrie;* et, en cette sorte, on leur peut appliquer ce qui est écrit des bienheureux. Je ne trouve, en cela, aucune difficulté. Septembre 1667, J. B. Bossuet[1]. »

Bossuet, à Metz, s'occupe, de nouveau, de rétablir la règle dans le chapitre.

Bossuet, prompt, à son retour à Metz, en avril 1668[2], à reprendre ses fonctions au chœur, ainsi que dans les assemblées capitulaires; à continuer, de concert avec le chapitre, cette réformation d'abus que la mort de son père (août 1667) l'avait contraint d'interrompre, devait se prodiguer, sans réserve, à l'Église, à la cité, comme pour réparer le tort, si involontaire, d'une absence trop longue toujours au gré de ses désirs. Chaque

[1] Note écrite par les Carmélites du faubourg Saint-Jacques au bas de l'avis donné par *Bossuet :* « M. *Bossuet* (depuis évesque de Condom), sur le chapitre 28e de la *seconde impression* de la Vie de nostre B.-H. mère [sainte Thérèse], approuvant la manière dont on applique à cette servante de Dieu ce que dit *saint Augustin* de la différence des saints du ciel et de ceux de la terre. Septembre 1667. On gardera ce billet (de M. *Bossuet*) avec les *approbations ;* pour ce que c'est le seul endroit considérable du livre, où deux personnes trouvèrent quelque difficulté. Mais les docteurs à qui on les consulta leur résistèrent. » (Ces *pièces*, qui sont au monastère des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, ont été transcrites pour moi, par l'excellent et vénérable M. Gossin.)

[2] Le 11 avril 1668, *Bossuet*, de retour à Metz, présida, ce jour-là, le chapitre, et demanda que l'on s'occupât du Rituel. (Reg. capituli ecclesiæ Metensis.) Le 7 juillet de la même année, le chapitre le députa à Paris, pour y conférer avec Georges *d'Aubusson de La Feuillade*, évêque *nommé* de Metz. Le 4 août 1668, le chapitre de Metz écrivit à « M. *Bossuet*, doyen, *estant* actuellement à Paris. » Reg. capitul. eccles. Met.

semaine, souvent même plusieurs jours de suite, pendant trois mois entiers, présidant le chapitre (1668), il allait poursuivre l'accomplissement des utiles desseins que nous avons précédemment fait connaître; exhortant, avant tout, les chanoines à donner, les premiers, l'exemple, qui seul pourrait assurer à leurs efforts quelque succès. « Qu'attendre, en effet (leur disait-il), qu'attendre, et des collégiales du diocèse, et des églises subordonnées au chapitre épiscopal, si l'exemple ne leur est pas donné par cette compagnie, sur qui sont fixés tous les regards? Qu'espérer des fidèles, si nous, les premiers, ne sommes en édification au public[1]? » Ame du chapitre de Metz, voix, *bouche de ce chapitre*, comme, alors, on s'exprimait, *Os Capituli*[2], combien, chaque jour, en entendant l'éloquent doyen, la compagnie se put applaudir d'avoir fait choix d'un tel organe?

Paroles de Bossuet au chapitre.

Les registres, même les plus anciens, de l'église de Metz lui étant familiers, dès longtemps, il y avait, avec un soin extrême, relevé toutes les délibérations, tous les statuts ayant trait au régime intérieur du chapitre; et lorsqu'un jour, dans une assemblée capitulaire, les remettant en mémoire, ceux surtout qui regardaient la *modestie*, la *bienséance*, il exhorta la compagnie, avec force, avec douceur, à avoir présentes, sans cesse, à la pensée, ces règles antiques et sages; que rappelant à ces chanoines, ses collègues, le serment prêté par chacun d'eux, à leur entrée, il leur eut fait reconnaître qu'ils ne devaient pas moins d'affection, de zèle et de soin aux affaires de l'Église qu'aux leurs propres; et

[1] Reg. capitul. eccles. Metensis, 14 maii 1668.

[2] « Decanus... tanquam *os Capituli*... » (Registre du chapitre de Metz du 11 décembre 1659.)

que leurs serments les y obligeaient, son dévouement aux devoirs de sa charge, bien connu depuis tant d'années, donnant, ici, une singulière autorité à ses paroles, d'unanimes acclamations les avaient accueillies; chacun, touché profondément de ses exhortations pleines de persuasion et de sagesse, se montrant résolu de ne les oublier jamais[1]; et les effets suivant de près les promesses, dans la tenue des chanoines avaient paru bientôt une gravité, un recueillement, une modestie, dont on fut frappé. Aux *grands chapitres*, qui se tenaient deux fois, chaque année, aucun chanoine ne manqua plus; au lieu que beaucoup, précédemment, avaient négligé de s'y rendre. Tous, aussi, portaient maintenant la *soutane*; au lieu que la plupart autrefois, dans les rues et jusque dans la cathédrale, s'étaient montrés revêtus de justaucorps, et habillés, en un mot, comme des laïques[2]. D'anciens canons, des ordonnances royales déclarent « déchus du privilége clérical » ceux qui, surpris en contravention ou délit, seront trouvés n'être point revêtus de l'habit appartenant à leur état. Le concile de Trente avait, depuis, rendu, sur cela, une décision très-expresse[3]. Bossuet, imbu de toutes ces prescriptions si sages, en rapportant, de mémoire, les propres termes, qu'il commentait par les réflexions nécessaires, y put, en peu de temps, ramener les moins dociles.

Nouvelle entreprise du *princier* reprimée par Bossuet.

Ferme, d'ailleurs, à maintenir le chapitre dans ses droits, non moins qu'à lui rappeler ses devoirs, une nouvelle entreprise du princier allait, ici, par les soins du

[1] Délibérations des chapitres *annaux* (annuels) de la cathédrale de Metz, 14, 15 mai 1668. (Archives de la préfecture de Metz.)

[2] Regest. capituli ecclesiæ Metensis, 14 maii 1668.

[3] Canon IX, *De vitâ et honestate*; Canon XXV et XLV, *De sententiâ excommunicationis*.

grand doyen, être réprimée sans retour. Des *cures*, des *vicariats perpétuels*, dont la présentation, par droit de patronage, avait, de temps immémorial, appartenu, soit au chapitre, en corps, soit en son nom, à celui des chanoines qui était de semaine, ayant été, par Coursan, prêt toujours à tout prétendre, donnés à qui il lui avait plu (sans que jamais il eût, sur cela, consulté le chapitre, dépouillé ainsi de ses prérogatives), Bossuet à ce mal allait apporter un remède énergique et sûr. L'exact dénombrement, dressé par ses soins, des cures, des bénéfices à la collation du chapitre, notifié officiellement au *princier*, lui fut un avertissement assez péremptoire de s'abstenir, désormais, de ces empiétements sur les droits de la compagnie. Tout attentat à ces droits devait, du reste, être sur l'heure, déféré au chapitre, dont les membres, *par serment*, s'obligèrent à avertir la compagnie de toutes les vacances de bénéfices connues d'eux, et à lui signaler les atteintes que, pour ce regard, on aurait pu porter à ses prérogatives [1].

Bossuet ramène aux vraies règles la psalmodie dans l'église de Metz.

Rien, pensait Bossuet, n'étant indifférent dans le culte divin [2]; et, ainsi, la décence dans le chant étant, à son sentiment, un point très-important du cérémonial de l'Église, il avait, à Metz, remarqué avec peine l'inexactitude des chantres de la cathédrale à se rendre aux heures canoniales; leur tenue peu convenable dans le chœur, soit en y entrant, soit durant les offices; les causeries que, chaque jour, ils ne craignaient pas de se permettre; leur précipitation, en psalmodiant, telle qu'à grand'peine les pouvait-on entendre; et que, pour commencer un verset, jamais ils n'attendaient qu'on eût

[1] Délibérations du chapitre *annal* de l'église de Metz, du 14 mai 1668.

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

achevé le précédent; c'étaient là, sans doute, de répréhensibles manquements; et sur cette vicieuse psalmodie, passée à Metz en coutume, combien Bossuet put trouver à redire, il ne faut, pour l'entendre, qu'avoir lu cette docte et éloquente *Dissertation sur les psaumes*, où, après qu'il a épanché son admiration passionnée pour les cantiques du roi-prophète, il expose ses sentiments sur la psalmodie, sur l'esprit de profonde religion, d'intime, de tendre respect qu'elle requiert [1]. Les autres chanoines, du reste, depuis longtemps, avaient aussi été très-choqués de ces transgressions; et Bossuet, dans la *semonce* qu'il lui appartenait de faire, à cet égard, en sa qualité de grand doyen, exprimant, avec ses propres sentiments, ceux de la compagnie, enjoignit aux chantres, mandés tout exprès, de « prononcer distinctement et *articulément*[2], lorsqu'ils psalmodieroient; et d'attendre qu'un verset fût achevé avant de commencer le suivant. » Sur d'autres irrévérences, qu'il avait remarquées encore, leur donnant les avertissements nécessaires, il invita le grand chantre, leur supérieur immédiat, à une plus active surveillance [3].

Le concordat germanique, obstacle aux vues de Louis XIV,

Metz, cependant, et à son grand dommage, demeurait toujours sans évêque [4]; le *Concordat germanique* étant une pierre d'achoppement entre la France et le Vatican.

[1] *Bossuet*, Dissertatio *de Psalmis*, passim; non omissâ *Epistola* (prævia) ad decanum et canonicos Meldensis ecclesiæ, IV Non. Junii 1690. — Édition de Versailles, t. I, pag. 1 et seq.

[2] *Articulément*. Il est dit dans le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* (1852) que « Bossuet employait ce mot pour signifier *d'une manière articulée*. »

[3] Reg. capitul. eccles. Met. 14 maii 1668.

[4] « La *non résidence des anciens évêques de Metz a duré près de deux cents ans*. » (Arrêt du conseil, 14 février 1670. — Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, par *Emmery*, t. V, p. 564, 565.)

ɜ *concordat*, intervenu, le 19 mars 1448, entre le pape icolas V et l'empereur Frédéric III, rendu commun par une bulle du 17 mai 1450) aux évêchés de Verun, de Toul et de Metz, avait, en ce qui touchait la noination aux prélatures, tout donné aux chapitres et ux papes, à l'exclusion des souverains, qui n'y eurent lus aucun droit de regard [1]. Louis XIV, cependant, après u'eut été consommée entièrement, par le traité de lunster (24 octobre 1648), la réunion des Trois-Évêchés à la France [2], prétendit avoir acquis, par là, sur ces rois siéges épiscopaux, les mêmes droits, précisément, que lui attribuait, sur tous les diocèses du royaume, le concordat conclu à Bologne, en 1516, entre Léon X et François Ier. Se faudra-t-il étonner de la résistance qu'opposèrent à cette prétention les souverains pontifes, qui n'avaient point dérogé au *Concordat germanique*, et aussi les chapitres, sûrs, si au régime de ce concordat succédait celui de l'accord de Bologne, de perdre leur plus belle prérogative, celle d'élire les évêques: le saint-siége, lui seul, aux termes du concordat de 1448, ayant, après la *postulation*, droit de regard sur leurs choix, sans que le roi les pût, en rien, contredire?

pour l'Église de Metz.

Ce fut par suite, surtout, de cet antagonisme d'intérêts opposés que l'église de Metz demeura si longtemps sans premier pasteur [3]. Louis XIV, s'obstinant à ne tenir nul

Atteintes portées au *Concordat germanique*, par Louis XIV.

[1] Le texte du *Concordat germanique* se trouve dans le recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, publié par *Emmery*, 5 volumes in-4°, t. I, 508. — *Dictionnaire du droit canonique*, par *Durand de Maillane*, article : *Concordat germanique*.

[2] *Traité de Munster*, en Westphalie, 24 octobre 1648, art. LXX. (*Daniel*, Histoire de France, in-4°; 1756, t. XVI, Supplement, p. 20 — *Emmery*, Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, in-4°, t. III, 478.)

[3] Le siége de Verdun, par la même cause, demeura vacant *pendant*

compte du *Concordat germanique* (seule loi, toutefois, qui dût régir les Trois-Évêchés, tant qu'il n'y aurait pas été dérogé dans les formes requises), s'était laissé aller à plusieurs démarches, que la cour de Rome ne put tolérer. L'évêché de Metz, ayant, de 1656 à 1663, vaqué trois fois : d'abord, par la *résignation conditionnelle* de Henri de Bourbon, marquis de Verneuil ; puis, par la *démission* du cardinal Mazarin ; enfin, par la *renonciation* de François Égon de Furstemberg, le chapitre, diligent, lors de chacune de ces vacances, à exercer un droit, qu'il prétendit, non sans fondement, lui appartenir encore, avait, dans des assemblées solennelles, procédé, successivement, à *l'élection*, ou *postulation* d'un évêque. Mazarin le premier *élu*, ayant fini par se désister, *François Égon* de Furstemberg fut *postulé*, en son lieu; et après que ce dernier eut été, en 1663, promu à l'évêché de Strasbourg, toutes les voix avaient été données à son frère *Guillaume Égon* de Furstemberg, si connu sous le nom du prince *Guillaume*, et dont l'enlèvement, en 1674, par l'ordre de l'empereur Léopold Ier, devait faire tant de bruit[1]. Mais, au lieu qu'à la suite de chacune de ces élections, au pape seul (d'après le *Concordat germanique*, en vigueur encore dans les diocèses de Verdun, de Metz et de Toul), il eût appartenu d'intervenir, soit en confirmant l'élection, soit en la repoussant, au cas d'irrégularité, Louis XIV, comme si le concordat de Bologne eût dû régir les *Trois-Évêchés* (étrangers à la France, au temps où ce *concordat* fut signé), avait, en deux points, très-importants, blessé

sept ans, après la mort de *François de Lorraine*, arrivée le 11 juillet 1661. Histoire ecclésiastique et civile de Verdun [par *Roussel*, retouchée et publiée par *Le Beau*]. Paris, 1745, in-4°.)

[1] Bayle, Dictionnaire critique, article : *Lisola*

profondément le saint-siége; d'abord, par l'impérative influence que, notoirement, il exerça, en ces trois rencontres, sur le chapitre de Metz; après quoi, non content encore de ces choix qui, si publiquement, étaient son ouvrage, au lieu de se borner à transmettre à la cour de Rome les procès-verbaux *d'élection*, des brevets royaux de *nomination*, signés par lui en faveur des sujets *éus* (brevets semblables, de tous points, à ceux donnés, d'ordinaire, pour les autres évêchés régis par le concordat de Bologne), devaient, lorsque la cour de Rome, successivement, les reçut de France, arrêter, sur l'heure, toutes choses; Alexandre VII, peu favorable à la France[1], ayant refusé persévéramment l'institution à ces trois sujets, dont la présentation à son agrément n'avait pas été régulière[2].

Alex. VII refusa l'institution aux sujets *nommés*, (*sans droit*), par Louis XIV, à l'évêché de Metz.

Un *indult* pontifical qui, dérogeant explicitement au *Concordat germanique* (de 1448-50), attribuât, par extension, aux rois de France (en ce qui regardait Metz, Toul et Verdun) les droits que naguère leur avait conférés le concordat, conclu, en 1516, à Bologne, pour tous les autres évêchés du royaume, c'était l'unique voie par où ce conflit pût prendre fin. Mais Alexandre VII le devait constamment dénier aux vives instances de nos ambassadeurs, même du duc de Chaulnes, qui, toutefois, ne s'y épargna pas. Le cardinal Mazarin, et, après lui, *François* Égon de Furstemberg, ne pouvant donc obtenir de bulles, s'étaient désistés de ces *postulations*, qu'ils virent bien ne devoir arriver jamais à l'effet. Alexandre VII, cependant, après que *Guillaume* Égon de

[1] Histoire de *Louis XIV*, par *Pellisson*; 1749, in-12, t. I, 115, 117, etc.

[2] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, par *Emmery*, in-4°, t. III, 640.

Furstemberg eut été élu, en remplacement de *François*, son aîné, proposant, par transaction, à Louis XIV, mais *pour lui* uniquement, un *indult viager*, et offrant, s'il s'en voulait contenter, de donner des bulles, dans ces termes, et sous ces conditions, à *Guillaume* Égon de Furstemberg; le refus, très-formel, que fit Louis XIV de cet *indult*, purement *personnel* (du 11 décembre 1664), qui lui avait été expédié de Rome[1]; sa déclaration expresse qu'un *indult* PERPÉTUEL, dont se pussent prévaloir, à jamais, ainsi que lui, tous ses successeurs sur le trône de France, serait, seul, agréé dans le royaume, étaient venus tout arrêter, une fois encore. L'avénement de Clément IX devait finir l'affaire; ce souverain pontife, par son empressement à accorder l'indult *perpétuel*, sollicité en vain si longtemps, ayant paru vouloir faire oublier à Louis XIV les refus de son devancier; et aussi le bref, pour cet indult (à la date du 23 mars 1668), dressé par l'illustre et docte Slusius, était-il conçu dans les termes les plus favorables qu'on eût pu désirer[2].

Indult perpétuel accordé par Clément IX à Louis XIV, 23 mars 1668.

De nouveaux incidents avaient pu, du reste, faciliter cette conclusion, désirée si longtemps : à savoir la *démission absolue, irrévocable, l'abdication* de Henri de Bourbon, qui, devenu, en octobre 1663, duc et pair du royaume, étonna la France, en 1668, âgé qu'il était alors de soixante-sept ans, par son mariage avec Charlotte Séguier, veuve du duc de Sully[3]. « En tout âge,

Henri de Bourbon, duc de Verneuil, s'était démis *irrévocablement*, de l'évêché de Metz.

[1] Il est dans le recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [par *Emmery*], t. V, 533 et suiv.

[2] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [par *Emmery*], t. V, p. 539.

[3] *Henri de Bourbon* était né en octobre 1601. — Il épousa, le 29 octobre 1668, Charlotte de *Séguier*, fille du chancelier *Séguier* et veuve de

ait des fautes, » disait Gui Patin, à ce propos[1]. Enfin, s les démissions successives de Mazarin et de Henri lourbon, duc de Verneuil, était venue celle de *Guil-me* Égon de Furstemberg[2], prélat très-affectionné de is XIV, et sûr d'être, un jour, comme, en effet, il le dans la suite, dédommagé du sacrifice qu'il faisait, r l'heure, aux vues du monarque[3].

Démission de Guillaume Égon de Furstemberg, évêque *postulé* de Metz.

Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque mbrun, Louis XIV destinait cet évêché, vacant, mainte-t, par les démissions qu'on a vues. Le prélat ayant, 4 juin 1668, remis son siége métropolitain, fut nommé, le lendemain, à l'évêché de Metz, par un brevet al, dont les clauses inaccoutumées ne sauraient être, passées sous silence[4]. Pour le nouvel évêque, était, cet acte, tout spécial, et d'exception, demandée au verain pontife la continuation des honneurs et préro-ives, dont, pendant vingt ans, presque, Georges d'Au-son avait été en possession, à Embrun, comme bevêque. Toujours même il devait être qualifié *arche-que d'Embrun, évêque de Metz*. La croix archiépiscopale ait être, à Metz, comme à Embrun naguère, portée vant lui; et ces grâces, très-particulières, solli-ées par Louis XIV, Clément IX, favorable toujours

Georges d'Aubusson, se démet de l'archevêché d'Ambrun, et est nommé à l'évêché de Metz.

imilien-François *de Béthune*, troisième du nom, duc *de Sully*. (*Ga-e de France*, 3 novembre 1668.)

Lettre de Gui *Patin* à *Falconet*, 2 novembre 1668.

Le 1er octobre 1668, Guillaume Égon *de Furstemberg*, qui s'était is depuis peu, entre les mains du roi, de ses droits au siége épis-l de Metz, donna une *procuration*, en forme, à Georges *d'Aubusson*, *que nommé de Metz*, pour jouir, en son lieu, des fruits de l'évêché. cueil des édits enregistrés au parlement de Metz [par *Emmery*], I, 639; IV, 256; V, 336.)

Histoire de Louis XIV, par *Pellisson*; 1749, t. III, 208 et suiv.

Le brevet fut signé le 25 juin 1668. — (Recueil des édits [par *Em-y*], t. V, 336.)

à la France, devait, par des bulles, les accorder aussitôt [1].

Bossuet député à Paris, par le chapitre de Metz, pour conférer avec l'évêque, *nommé*, de Metz.

Le prélat, dans une lettre officielle au chapitre de Metz, lui notifiant la nomination royale, se montrait préoccupé déjà du désir d'établir la discipline dans ce diocèse, et du besoin que le chapitre, diligent à concourir, en cela, à ses desseins, lui envoyât, à Paris, un chanoine, bien autorisé, avec qui il pût, dès cet instant, convenir de toutes choses. A Metz, dans le chapitre (où il semble que, jusqu'ici, l'on n'eût rien su de ces pourparlers, de *l'indult perpétuel*, de la nomination, enfin, d'un évêque pour ce diocèse, faite, *directement*, par Louis XIV), la lettre de Georges d'Aubusson, lue aux chanoines, par Bossuet, à qui elle avait été adressée, vu sa qualité de doyen, pouvait-elle ne pas un peu les surprendre? Ce précieux *droit d'élection*, exercé par eux, durant tant de siècles, comment l'auraient-ils pu perdre sans regret? Jamais, de plus, aucun des évêques (même *élus*) de Metz n'avait été visité, *officiellement*, au nom du chapitre, qu'après la réception de ses bulles. Mais *les mérites*, les *hautes qualités* de Georges d'Aubusson, surtout la bienveillante déférence que, par ses lettres, il avait témoignée au chapitre, ne permettant point d'hésiter à lui complaire, les chanoines, non contents de condescendre à ses demandes, lui voulurent envoyer celui d'entre eux qui, de l'aveu de tous, faisait le plus d'honneur à la compagnie; et Bossuet, bien moins encore comme doyen de chapitre qu'à cause de cette haute transcendance de mérite, à laquelle toute la France, au-

[1] Brevet royal du 25 juin 1668. — (*Emmery*, Recueil des édits, V, 336.) — Registres des secrétaires d'État, années 1668-1669. (Archives de l'empire.) — Nouveau brevet royal, signé le 28 mai 1669, sur le vu des *bulles*, en date du 3 juin 1669.

jourd'hui, rendait hommage, dut, le chapitre l'en pressant, aller, sans délai, trouver à Paris l'évêque *nommé*. Charge expresse lui avait été donnée de faire à Georges d'Aubusson *remontrance très-humble*, touchant *le droit*, que le chapitre prétendit avoir encore, d'*élire ses évêques, en cas de vacance du siége*. Mais les compliments, les civilités, dont il était chargé aussi pour le prélat, et les affaires du diocèse, avant tout, durent occuper davantage le judicieux député, à qui l'*indult* du 23 mars fermait la bouche (il le sentit bien) sur le *droit d'élire*, droit anéanti à jamais par cet acte, concerté entre la France et le saint-siége[1]. Le rétablissement de la discipline dans le diocèse, objet que Georges d'Aubusson, par sa lettre à Bossuet, avait témoigné avoir très-vivement à cœur[2], c'est de quoi, surtout, il se dut agir, alors, entre le prélat et le grand doyen, si bien instruit de l'état des choses, si bien informé des besoins de ce pays, et capable, entre tous, de seconder les louables vues du nouvel évêque. De Paris, bientôt, de nouvelles lettres de Bossuet, au chapitre de Metz, étant venues, qui ne permirent plus aucun doute sur les démissions du duc de Verneuil et du comte Guillaume; ce dernier même s'étant, par un acte, en forme, (du 1er octobre 1668), substitué Georges d'Aubusson, dans la *jouissance du temporel* de l'évêché de Metz, qu'un arrêt du conseil lui avait attribuée autrefois[3]; le siége, en un mot, et de fait et de droit, n'étant plus occupé, restait au chapitre

[1] Registres du chapitre de Metz, 4 et 7 juillet 1668.

[2] Georges *d'Aubusson* avait mandé à *Bossuet* qu'il désirait « conférer des moyens nécessaires pour establir la discipline de l'évêché de Metz. » (Registre du chapitre de Metz, 4 et 7 juillet 1668.)

[3] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, publié par *Emery*, t. IV, 256, 257.

Le siége de Metz déclaré *vacant*. Coursan dépossédé du vicariat général.

d'en déclarer la *vacance*, et d'user des droits qui lui appartenaient, en une telle conjoncture. Déposer l'abbé de Coursan, cet inquiet et ambitieux princier, incommode à tous, depuis tant d'années; le dépouiller de ce vicariat général, si fastueusement qualifié par lui, depuis vingt ans, *irrévocable, perpétuel,* et dont il avait poussé si loin, et si abusivement étendu les prérogatives, l'occasion favorable s'en offrant, aujourd'hui, d'elle-même, comment ne s'empresser point de la saisir! L'official, lui aussi, ayant déplu, allait courir même fortune. Dès le 2 août, après que, par les lettres de Bossuet, eurent été bien connus l'état des choses et les intentions de l'évêque *nommé*, commencèrent les pourparlers sur les moyens de pourvoir au gouvernement du diocèse; et comme on sut que le princier, avec sa vicairie *perpétuelle, irrévocable,* et l'official, notoirement ligué avec lui, allaient, dans la délibération, s'ils y prenaient part, incidenter, susciter des chicanes, n'épargner enfin aucun effort pour se maintenir dans leurs offices, force fut à l'un et à l'autre de sortir de la salle capitulaire avant qu'on entrât en matière; l'ordre formel leur en ayant été intimé par le chapitre, qui, sans détour, leur dit ses raisons[1]. Après quoi, la *vacance du siége* ayant été déclarée (4 août) tout d'une voix, restait que le chapitre instituât, selon son droit, des *vicaires généraux capitulaires*, chargés de l'administration du diocèse, tant que des bulles n'auraient pas été données à l'évêque désigné. Le surlendemain (6 août) se devait régler cette importante affaire. L'évêque *nommé* étant souvent, dans l'attente des bulles, institué *administrateur du spirituel*, par les chapitres, comme d'Aubusson, archevêque d'un grand

G. d'Aubusson proclamé *administrateur perpétuel*. J.-B. Bossuet et Louis Foës institués *Vicaires généraux capitulaires*.

[1] Registre du chapitre de Metz, du 4 août 1668.

diocèse, depuis vingt ans, avait droit, plus que nul autre, à ce témoignage de respectueuse déférence, les chanoines, *par acclamation*, l'avaient institué *administrateur vicaire-général;* ne recourant au scrutin que pour la nomination des deux *vicaires généraux capitulaires*, qu'il convenait de lui adjoindre. Bossuet, absent, Louis Foës, présent, ayant, à *l'unanimité*, été élus [1], ainsi se trouva éliminé de l'officialité l'ancien titulaire; ainsi, surtout, venait de prendre fin le vicariat *perpétuel et irrévocable* de Bruillart de Coursan.

Défense à Coursan de porter la *croix pectorale.*

Ce vaniteux princier n'en était pas, du reste, au terme de ses déboires. Mais nous parlerons, ici, seulement, de *la croix pectorale*, que toujours il s'obstinait à porter, quoi qu'on lui eût pu dire. Abbé commendataire de Saint-Symphorien de Metz, il avait, à ce titre, pris une telle licence; portant lui, simple prêtre, cette croix, attribut réservé aux évêques, et s'arrogeant ainsi les insignes de l'épiscopat, au mépris des expresses prohibitions prononcées par l'assemblée générale du clergé, en 1605, contre d'autres commendataires, hardis à l'entreprendre avant lui [2]. Mais interpellé, en plein chapitre, au sujet de cette croix pectorale, *par lui portée* (lui déclara-t-on) *sans qualité*; et, le choix lui étant laissé, ou de promettre de ne se plus montrer, dorénavant, avec cet attribut réservé aux évêques, ou de s'en entendre intimer officiellement la défense, le moyen pour lui d'hésiter? L'engagement, qu'il lui fallut prendre, à regret, de ne paraître plus, à l'avenir, avec cette croix, ni au chapitre, ni au chœur, ni dans l'église, ni aux pro-

[1] Registre du chapitre de Metz, 6 août 1668.

[2] Collection de décisions nouvelles, par *Denisart*, *Camus*, et *Bayard*, article : *Abbé commendataire*, § IV, n° 2.

cessions, ni en lieu du monde, était une bien dure extrémité pour un homme si vain, si entreprenant; mais force lui fut enfin de s'y résoudre[1].

[1] Registre du chapitre de Metz, 27 août 1669.

LIVRE XIV.

(1668 — 1669.)

L'abjuration de Stenon (1666), préparée, en 1665, par Bossuet. — Abjurations de Courcillon, — de Turenne, — du Comte de Lorge, — de Théophile Rossel. — *L'Exposition*, en ébauche. — La *Grande perpétuité*. — Le *Nouveau Testament de Mons*. — Bossuet harangue Louis XIV, au nom et en présence de la Faculté de théologie. — Sermon en présence de *Madame*. — *Conférences*, à Saint-Lazare, pour l'ordination de la Pentecôte. — L'abbé Fleury.

Bossuet, à Paris, se voue à l'instruction des religionnaires.

Bossuet, à Paris, par ses entretiens avec l'évêque *nommé* du diocèse de Metz, par les notions, les conseils qu'il donna au prélat, continuait de servir efficacement cette église, dont fut alors préparée la réforme, si saintement achevée par le vénérable Henri Charles de Coislin, successeur immédiat de Georges d'Aubusson la Feuillade. Retenu, d'ailleurs, dans la capitale par d'autres devoirs, non moins pressants; et, pour eux aussi, sachant trouver des forces et du temps, ses généreux efforts allaient être couronnés par de signalés succès. Zélé toujours pour la *réunion* des religionnaires, à laquelle nous l'avons vu, en 1666, travailler déjà avec tant d'ardeur, se vouer, comme il le fit, à éclairer ceux d'entre eux en qui l'on avait reconnu candeur et bon vouloir, n'était-ce pas ouvrir les voies à cette réunion si désirée? L'éclatante abjuration de Gaspard de Lalloüette, à Toul, en 1653, obtenue par ses explications lumineuses, consacrée par sa parole, avait été un notable encouragement pour lui, dès ses premiers pas dans la carrière de la con-

troverse. On l'a vu, à Metz, en 1658, lors de la mission, se vouer à l'instruction des religionnaires en particulier; ses sérieux entretiens avec Ferri, en 1666; ses écrits, ses lettres, suppléèrent à ce que, de vive voix, il lui avait dit dans leurs *conférences*.

Bossuet controversiste.

A Metz, pendant les dernières années de son séjour, on s'occupa beaucoup de controverse. Au prêche, chaque jour d'exercice, était là toujours, par l'ordre exprès des supérieurs, un religieux jésuite, choisi entre les plus éclairés, les plus capables. Auditeur intelligent, attentif, inexorable, de tous les discours des ministres, il devait, dès le dimanche suivant, dans la chaire de la cathédrale, réfuter les erreurs, les sophismes, les allégations hasardées, les assertions téméraires[1]. Bossuet, exact, de son côté, à lire tous les livres, tous les écrits mis en lumière par ceux de la réforme, n'avait garde de se taire, dans ses prédications, si fréquentes, sur tant d'iniques accusations, de calomnies contre l'Église romaine, répandues à profusion dans quelques-uns de ces ouvrages. Par ses sermons, par ses écrits, et, de plus, dans des *conférences* privées, il n'avait cessé, depuis 1652, de s'occuper très-activement des religionnaires.

Assertion de Chardon de Lugny réfutée.

Lorsque l'abbé Chardon de Lugny, zélé pour la même œuvre, où ses succès furent signalés, se hasarda à avan-

[1] La pièce suivante en fait foi : « Je soussigné, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus, atteste qu'étant obligé d'aller, toutes les semaines, ouïr les ministres de la R. P. R. au presche qu'ils ont dans Metz, afin de réfuter leurs erreurs, le dimanche suivant, dans l'église cathédrale, où je fais les controverses, etc. Metz, ce 3 novembre 1662. E. *Pétiot*, de la compagnie de Jésus. »

Ce religieux publia, dans la suite, un ouvrage intitulé : *Démonstrations théologiques, pour établir la foi chrétienne, contre les superstitions et les erreurs de toutes les sectes infidèles;* Metz, Nicolas Antoine, in-fol., 1674. — C'est le recueil des *Instructions* prononcées par lui dans la cathédrale de Metz.

cer que « Bossuet, *avant d'être évêque, n'avoit pas eu de commerce avec les calvinistes, non plus que les Juifs avec les Samaritains* ; et qu'il n'y avoit guère d'apparence que cet abbé se fût appliqué, dans ce temps-là, à l'étude des controverses[1] », que pouvaient penser ceux des contemporains du doyen de Metz (si toutefois il y en avait encore) qui avaient été les témoins de tout ce qu'avait fait Bossuet pour les religionnaires, à cette époque de sa vie[2] ? Apparemment, aux yeux de Chardon de Lugny, controversiste de profession, la dispute, l'argumentation, les colloques (le combat, pour tout dire), étaient de l'essence de la controverse, à ce point de ne la pouvoir reconnaître là où, sans débats, sans syllogismes, sans dilemmes, le docteur *expose*, en sa vérité, la foi catholique aux dissidents qui l'ignorent ou la repoussent. Cette dernière méthode néanmoins (*l'exposition*) devait toujours, sur toutes les autres, être chère à Bossuet, de préférence ; et bientôt, nous le verrons, à Paris, en user encore. Éclairer les hommes, plutôt que les contredire ; les gagner par insinuation, au lieu de chercher à les réduire de haute lutte, ces moyens, que la charité agrée davantage, étant ceux d'ailleurs qui, dans tous les temps, ont eu le plus de succès, Bossuet, si sagace, si condescendant, aurait-il pu n'en user pas, de préférence ? « Rien (disait-il), *rien de plus nécessaire que la douceur, qui seule peut nourrir la charité*[3]. » « Les religionnaires étant naturellement révoltés contre l'Église,

Méthode dont usait Bossuet pour ramener les religionnaires.

[1] Nouvelle méthode pour réfuter l'établissement des églises réformées, par l'abbé *Chardon de Lugny*, controversiste ; Paris, 1730, in-12, p. 325.

[2] *Maury* a dit, avec beaucoup de justesse : « Bossuet, *dans la controverse*, s'était exercé à la souplesse et à la vigueur de la lutte oratoire. » (Essai sur l'éloquence de la chaire, § XVIII.)

[3] *Bossuet*, Histoire des variations, livre XI, n° CXLIII.

il faut, avant toutes choses, la leur rendre douce et aimable. C'est déjà faire une assez grand'peine aux gens que de leur montrer qu'ils ont tort, et en matière de religion[1]. »

Bossuet en 1665, à Paris, a des entretiens, sur la religion, avec Nicolo Stenon.

Il avait, à Paris, dès 1665[2], par ces moyens d'insinuation, préparé, rendu même immanquable et prochain le retour à la religion catholique[3] d'un illustre étranger, qui, alors, étonna la capitale et fut admiré des savants; j'entends ce fameux anatomiste danois, Nicolo Stenon[4], qui par sa transcendance, sa sagacité, ses découvertes, se signala si fort dans ces temps-là, mais dont l'abjuration, bientôt, devait faire plus de bruit encore, ainsi que son zèle ardent pour la foi catholique, aussitôt qu'il l'eut embrassée; l'entier sacrifice qu'il fit de toutes les sciences humaines à la science de Dieu; son dévouement incroyable à la propagation du catholicisme et à l'accomplissement des devoirs de l'épiscopat; car il avait été honoré, plus tard, de cet auguste caractère. Livres de science, amphithéâtre, auditeurs, disciples sans nombre, commerce des savants, Stenon, après qu'il eut abjuré, y renonçant à jamais, se devait vouer, sans réserve, à la *propagation* de cette foi qu'il se reprocha d'avoir méconnue trop longtemps[5].

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[2] Vita del letteratissimo monsign. Nicolo *Stenone*, vescovo di Titopoli, etc., scritta da Domenico Maria *Manni*, lettore di lettere toscane, etc.; in Firenze, 1775, in-8°, liv. I, chap. XI, n° 31.

[3] *Moréri*, article : *Stenon*.

[4] Nicolo *Stenon*, né à Copenhague, le 10 janvier 1638.

[5] Antoine *Arnauld*, *Apologie pour les catholiques*, 2e partie, chapitre 25e. (Œuvres d'Antoine Arnauld; Lausanne, in-4°, t. XIV, 861); — Vitæ Italorum doctrinâ excellentium, auctore Angelo *Fabronio*; Pisis, 1779, in-8°, t. III, p. 51. — Correspondance inédite de Mabillon, Montfaucon, etc., publiée par *Valeri*, in-8°, t. III, pages 255, 50.

Quelques détails, ici, étant réclamés par notre sujet, disons que Stenon, ayant su, jeune encore, dépasser de beaucoup Bartholin, Warton, les plus grands maîtres de son temps, lorsqu'à Paris, en 1665, chez Melchisédech Thévenot, chez Habert de Monmort, chez Borel, à l'amphithéâtre d'anatomie, il lui eut été donné de se faire entendre en présence de l'élite des savants, devint aussitôt, dans cette capitale, l'objet de l'attention la plus favorable et d'une vive sympathie, rien n'égalant ses lumières, sinon sa vertu, son humilité, l'austère régularité de ses mœurs, la pureté, le sérieux de sa vie [1]. Une seule chose en lui, faisait peine à beaucoup de ceux qui le connurent : la religion luthérienne, dont son père s'était montré sectateur ardent, et à laquelle longtemps, il parut très-attaché lui-même [2]. Ennemi toutefois de la dispute, principalement sur ces matières (qui néanmoins l'avaient toujours intéressé), s'en entretenir avec calme, sincérité, ouverture, sans contention, était chose pleine pour lui de douceur [3]; subordonnément, il est vrai, à l'anatomie, où, sa supériorité étant si grande, se devaient longtemps absorber, pour ainsi dire, toutes les préoccupations de son esprit.

Bossuet, qui le vit alors, aurait eu ardemment à cœur

[1] Regiæ scientiarum academiæ historia, auctore J.-B. *du Hamel*, ejusdem Academiæ socio ; Paris, 1701, in-4°, p. 7. — *Journal des savants*, 23 mars 1665 ; 25 avril 1667 ; 10 février 1670. — *Fontenelle*, Préface de l'Histoire de l'Académie des sciences, depuis 1666 jusqu'en 1699.

[2] Vita *Stenonis*, inter *Vitas Italorum* doctrinâ excellentium, auctore Angelo *Fabronio* ; Pisis, 1779, in-8°, t. III, p. 7.

[3] Il dit alors à la sœur *Marie Flavie del Nero de Baroni di Porcigliano*, « che, in materia di fede aveva gusto *discorrere*, ma non *disputare*. » (Vita del letteratissimo monsig. *Nicolo Stenone*, par *Manni*; Firenze, 1775, in-8°, p. 82 et suiv.)

de donner un tel sujet à l'Église. Habile, dans de fréquentes rencontres avec lui, à toucher, à propos, avec ménagement, ce qui regarde le dogme, et ainsi à se faire, non point écouter seulement, mais désirer; parlant ici, comme toujours, avec force, mais aussi avec cette douceur attirante, cette insinuation, cette onction, auxquelles malaisément aurait-on pu résister [1], dans l'âme de l'illustre Danois s'était opérée bientôt une révolution, que plusieurs surent apercevoir dès cette époque, et dont les suites ne se devaient pas longtemps faire attendre [2]. Lors donc qu'à deux ans de là, Stenon, à Florence, le 8 décembre 1667, eut abjuré le luthéranisme, dans les circonstances, avec le bruit et l'applaudissement que tous les écrits du temps nous ont fait connaître [3], ses entretiens de 1665 avec le doyen de Metz; les dispositions où on l'avait vu, à la suite de ces *conférences*, revenant aussitôt en mémoire aux personnes bien informées de ces rencontres de Bossuet avec l'illustre Danois, nul, à Paris, ni dans l'Italie même, ne s'y devait méprendre; et, sans dénier à des religieux remplis de

[1] Vie (en italien) de *Nicolo Stenon*, par *Manni*, chap. XI, n° 31 — chap. XV et XVI.

[2] Même ouvrage. — Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité, du dix-septième siècle; 1761, in-12, p. 226.

[3] Vie italienne de Stenon, par *Manni*, chap. XV et XVI.

A en croire le cardinal *Maury* (Essai sur l'éloquence de la chaire, §39), *Stenon*, étant en France, dans le temps où finissait l'éducation du Dauphin (c'est-à-dire vers 1679-80), *Bossuet*, assidu chaque soir aux démonstrations anatomiques faites dans l'amphithéâtre par le savant Danois, aurait appris de lui l'anatomie, dont, ensuite, il donnait lui-même des leçons à son élève. *Bossuet*, alors, aurait converti *Stenon*, et reçu son abjuration à Paris, etc. — Tout cela n'a aucun fondement. *Stenon*, parti en 1666 de Paris, où il ne revint pas, abjura à Florence le 8 décembre 1667.

zèle, à de saintes recluses, même à de pieuses personnes du siècle, leur part dans un signalé retour dont se réjouissait l'Église [1], tous applaudissant, de concert, à cette action si éclatante et d'un si grand exemple, rendaient gloire à l'homme humble, autant qu'habile, qui l'avait su préparer [2]. Un petit-neveu de Stenon, luthérien comme lui, comme lui l'une des lumières de la science, l'illustre Winslow, rentrant, lui aussi, à trente années de là, dans l'Église, sous les auspices de ce même docteur, qui y avait autrefois ramené son grand-oncle, recevait du prélat (octobre 1699), dans la chapelle de l'évêché de Meaux, le nom de *Bénigne* [3], cher et doux à son cœur tant qu'il eut vie, et aux siens après sa mort [4].

Famille de Courcillon de Dangeau.

Paris, en 1668, devait, à son tour, et grâce à Bossuet encore, voir des abjurations dont la France entière se préoccupa. Celle d'un arrière-petit-fils du fameux Philippe de Mornai du Plessis, outre la sensation qu'elle n'aurait pu manquer de produire par le fait seul d'une telle descendance, avait d'ailleurs offert de notables incidents, auxquels nous ne saurions refuser une place dans cette histoire. Du mariage d'un Courcillon-Dangeau avec Charlotte des Nouhes de La Tabarière, petite-fille,

[1] 1° Sœur Marie *Flavie del Nero*, fille du sénateur Fiorentino *Alessandro del Nero*, de' Baroni di *Porcigliano*. — 2° Un religieux barnabite (*Leonelli*). — 3° La signora *Lavinia Felice Cenami Arnolfini*, patricienne de Lucques. — 4° Le P. *Savignani*, jésuite. (La sœur *Marie Flavie del Nero* a fait une *relation de la conversion de Stenon*.)

[2] Les ouvrages italiens cités aux notes qui précèdent.

[3] Histoire de *Bossuet*, par le cardinal de *Bausset*, pièces justificatives du liv. VII, n° 1.

[4] Ce fait fut mentionné dans l'épitaphe de *Winslow* (Éloge de *Winslow*, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, in-4°, volume imprimé en 1766, p. 165 et suiv.)

par sa mère (Anne de Mornai), de l'illustre Mornai du Plessis, oracle de la réforme et l'une des gloires de notre France, étaient nés : *Philippe*, marquis de Dangeau (auteur de ce *Journal* manuscrit allégué si souvent par les historiens de Louis XIV, et qui aujourd'hui est enfin mis en lumière); Louis de Courcillon, puîné du précédent, si connu, plus tard, sous le nom d'abbé de Dangeau; et une fille, dont il sera parlé tout à l'heure [1]. La famille, depuis plus d'un siècle, étant dévouée au protestantisme, et même regardée comme l'une des plus fermes colonnes du parti, ils avaient tous trois été élevés dans la religion de Calvin, dont ils firent longtemps profession publique; même la sœur y devait mourir, au très-sensible déplaisir des catholiques qui, en cette calviniste si persévérante, honorant d'exquises vertus (au point de voir en elle *une autre demoiselle de La Moignon*, c'était tout dire [2]), avaient fait, pour l'attirer, quelques efforts, mais en pure perte [3]; de célèbres ministres, Daillé, Claude, Jurieu, Élie Benoît, Mesnard, Du Vidal, ayant sû gagner sa confiance, et étant en correspondance avec elle; Jurieu lui a même dédié plusieurs de ses écrits [4].

[1] Histoire généalogique de la maison de France, par les PP. *Anselme* et *Simplicien*, t. IX, 229. — Dictionnaire de *Moréri*, articles : *Courcillon*, et *Mornai* (Philippe de), seigneur du Plessis-*Marli*.

[2] Madeleine de *La Moignon*, sœur du premier président de ce nom, née le 18 septembre 1609, morte, sans alliance, le 14 avril 1687, après 78 années passées dans l'exercice de toutes les vertus, surtout de la charité envers les pauvres. Voir sa *Vie*, parmi les *Vies des dames françaises* les plus célèbres dans le dix-septième siècle par leur piété; Lyon, Rusand, 1817, in-12, p. 264.

[3] Journal du voyage de Siam, par l'abbé *de Choisy*, Lettre à l'abbé de *Dangeau*, 2 mai 1685; Paris, 1687, in-4°.

[4] *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Claude* (Jean), remarque H. — Dictionnaire de *Chauffepié*, article : *Pajon*, remarque D; et article : *Jurieu*, remarque C. C.

Philippe, marquis de Dangeau, abjure le calvinisme (juill. 1665).

Il n'en devait pas être ainsi de ses deux frères; et d'abord l'aîné (Philippe, l'auteur du *Journal*) abjura, en juillet 1665, dans sa vingt-huitième année [1], en pleine connaissance de la portée d'une telle action, et malgré tout ce que lui avaient pu dire ses maîtres, les plus habiles du parti; Tannegui Lefèvre, entre autres, dont on reconnaît qu'il fut l'un des plus signalés disciples [2]. Bossuet qui, en 1665, était à Paris [3], où nous avons vu ses entretiens avec Stenon laisser de si profondes impressions dans l'esprit de cet illustre Danois, prépara-t-il, dans le même temps, le retour de *Philippe* de Dangeau au catholicisme [4]? Nous inclinons fort à le croire, sans toutefois en pouvoir donner l'assurance; au lieu que, pour *Louis*, marquis de Courcillon, puîné de *Philippe*, les preuves surabondent.

Louis, marquis de *Courcillon* (frère puîné de Dangeau). Ses perplexités sur la religion.

Lettré, capable, d'une activité qui allait jusqu'à l'inquiétude, *Louis* de Courcillon, en proie, de bonne heure, à des scrupules, à des tourments sur le calvinisme [5], dut, surtout après que *Philippe*, son aîné de six années, eut abjuré, sentir s'accroître de jour en jour ses perplexités. En Italie, en Pologne [6], en d'autres pays encore,

[1] *Gazette de France*, 18 juillet 1665.

[2] *Longueruana*; Berlin, 1765, 2e partie, p. 132.

[3] *Bossuet* prononça, le 17 juin 1665, à l'archevêché de Paris, *l'oraison synodale* dont nous avons parlé. Le 18 juillet 1665, il se fit entendre dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Le 22 juillet, il prêcha dans l'église abbatiale de Chelles.

[4] Le cardinal *Maury* l'affirme, mais sans preuves. (Essai sur l'éloquence de la chaire, § XXX.)

[5] Mémoires de *Nicéron*, t. II, 253; et XV, 227.

[6] En 1667, le marquis *Louis de Courcillon* fut envoyé en Pologne par Louis XIV, pour faire des compliments de condoléance à *Jean-Casimir V*, à l'occasion de la mort de sa femme, Marie *de Gonzague*, décédée le 10 mai de la même année. (*Manuscrit* de la Bibliothèque impériale, intitulé : *Bienfaits du roi* (supplément français). — Réponse de M. *Malet*

où le roi l'avait envoyé traiter des affaires, en peine sans cesse sur sa religion, les plus doctes entre les dissidents, entre les ministres, qu'il recherchait partout avec empressement, et qu'il mit dans la confidence des doutes dont était obsédé son esprit, s'étaient efforcés d'y répondre, mais sans l'avoir pu contenter. Poser pour principe, en matière de religion, *l'examen libre et individuel*, sans nulle subordination à une autorité souveraine compétente, qui doive prévaloir, et à laquelle force soit de déférer enfin sans réserve, c'est, disait-il, un fondement ruineux, une source inépuisable d'erreurs. De là, aux temps anciens, tant d'hérésies; de là, depuis, et aujourd'hui encore, tant de sectes aux prises. D'où, à ses yeux, la nécessité d'une *autorité suprême;* nécessité sentie, avouée au sein de la réforme, où la solennité d'un synode (convoqué à Dordrecht) avait été jugée l'unique moyen de mettre un terme aux disputes des arméniens et des gomaristes [1].

Bossuet instruit Louis de Courcillon, et fait cesser ses perplexités.

Bossuet, à qui, par une heureuse inspiration, il avait eu enfin recours, devait, seul, le contenter tout à fait, en lui montrant « dans l'Église cette *infaillible autorité* à laquelle il faut, en définitive, que tout défère; en lui rendant manifeste la certitude de la révélation divine, que nous déclare cette Église, dirigée par le Saint-Esprit; révélation fondée sur l'expresse promesse de J.-C. [2]. » « Si (lui disait l'habile et saint docteur), si, pour les lois humaines, in-

au comte *de Morville*, lorsque ce dernier fut reçu à l'Académie française, le 22 juin 1723.

[1] *Quatre dialogues*, 1° sur l'immortalité de l'âme, etc. [par les abbés *de Choisy* et de *Courcillon de Dangeau*]; Paris, Cramoisy, 1684, in-12, 221 pages, surtout le 4e de ces *dialogues* (sur la *religion*), qui est de l'abbé *de Choisy*, comme on le verra dans une des notes qui vont suivre.

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

ables, éphémères, il y a des interprètes, autorisés à en er l'intelligence et le sens, et à ôter ainsi toute occa- n aux disputes, Dieu, pour sa loi, n'ayant pu moins re, de là l'infaillibilité de l'Église [1], sans laquelle il se ndra résoudre à voir s'élever autant de religions qu'il a d'esprits différents. » A un homme, en peine depuis nt d'années sur ces matières, pressentant vaguement, ns sa détresse, le suprême moyen que lui fit, parfois, ntrevoir sa conscience perplexe, mais auquel résis- ient tous les préjugés de sa vie, Bossuet, docte, sin- ère, le venant manifester avec une force, une évidence ui n'auraient pu permettre d'hésiter davantage, que estait-il, s'offrant à ses yeux le port auquel toujours vaient aspiré ses impatients désirs, que d'y venir jouir e la tranquillité qu'il y allait trouver assurée?

Méthode dont usa Bossuet dans ses entretiens avec Courcillon.

De quelle méthode Bossuet put user, dans ses entre- ens avec un néophyte rempli de bonne foi, non moins ue d'intelligence et de savoir, Louis de Courcillon l'a i-même fait bien connaître. Quatre *dialogues*, à seize nées de là (1684) devaient paraître [2], concertés entre i et l'abbé de Choisy [3], son ami, indécis longtemps,

[1] Histoire de *Turenne*, par *Ramsay*; Paris, 1735, t. I, 421.

[2] *Quatre dialogues*, sur l'immortalité de l'âme, la providence, l'exis- nce de Dieu, et la religion [par les abbés de *Dangeau et de Choisy*]; ris, Cramoisy, 1684, in-12. — Ils furent réimprimés, en 1768, *avec s noms des auteurs*. (*Bayle*, Nouvelles de la république des lettres, illet 1684, Catalogue, n° III. — Dictionnaire des ouvrages anonymes pseudonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1823, t. III, p. 107, n° 15131.)

[3] « L'abbé de *Choisy* lui-même m'a dit, hier, que le 1er *dialogue* celui *sur l'immortalité de l'âme*) est entièrement de M. l'abbé de *Dan- eau-Courcillon*; que le 2e (sur *l'existence de Dieu*) est *d'eux deux* c'est-à-dire de lui, abbé *de Choisy*, et de l'abbé de *Dangeau*); que 3e (sur la *Providence*), et le 4e (sur *la religion*) sont de lui seul (abbé e *Choisy*), sans que l'abbé de *Dangeau* y ait mis la main; et que ce fut i, abbé *de Choisy*, qui fit imprimer l'ouvrage, dont le *ms.* étoit entre es mains, en fit faire les vignettes, et pria *M. votre père* [Sébastien *Le*

ainsi que lui (quoique né de parents catholiques), mais dont la jeunesse fut désordonnée[1], et qui, ayant hésité entre la vertu et le vice, et aussi entre l'incrédulité et la foi, devait, plus tard, être ramené par Courcillon, ou, pour parler plus exactement, par *l'abbé de Dangeau*; le marquis, après avoir reçu les ordres, ayant pris ce nom, sous lequel nous le connaissons aujourd'hui[2]. Les *Quatre dialogues* de Louis de Courcillon et de Timoléon de Choisy, malgré tout ce que put dire Jurieu pour les tourner en ridicule[3], et quoi qu'ait pu dire aussi l'abbé Le Dieu, sur la faiblesse de quelques-uns des arguments de cet ouvrage[4], ne sont point indignes d'avoir, en-

Clerc] d'en graver les vignettes. » (Lettre de l'abbé *Petitot* à l'abbé *le Clerc*, supérieur du séminaire d'Orléans, 16 septembre 1719. (Correspondance du président *Bouhier*, t. X, Bibliothèque impériale, mss.)

[1] L'abbé *de Choisy* mourut le 2 octobre 1724. — Son *Histoire de madame la comtesse des Barres* (récit licencieux de sa jeunesse déréglée) fut publiée, *anonyme*, à Anvers, en 1735; puis, à Bruxelles, en 1736, in-12. — Elle a été réimprimée à Paris, en 1807, chez Léopold Collin, in-18. — Un anonyme (peut-être l'abbé *d'Olivet*) publia, en 1748, la *Vie* de M. l'abbé de *Choisy;* Lausanne et Genève, Bousquet; Paris, in-8°. (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1824, t. III, p. 407, n° 18919.)

[2] Notice sur l'abbé *de Choisy*, par M. *Monmerqué* (Mémoires pour servir à l'histoire de France, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIII, 1828.

[3] *Apologie, d'un tour nouveau*, pour les *Quatre dialogues* de M. l'abbé de *Dangeau* [par *Jurieu*]; Cologne, 1685, in-12. — Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1824, t. I, p. 80, n° 1084.

[4] « M. l'abbé de *Dangeau* et M. l'abbé de *Choisy*, auteurs de ces *Dialogues*, firent paroître un grand empressement à les publier, croyant qu'ils leur feroient beaucoup d'honneur; mais, au contraire, ils ont fait tort à leur réputation, par la faiblesse des raisons, qui ne sont point approfondies, et sont souvent mal proposées, et expliquées par des exemples qui ne conviennent pas à la matière. — Joint que, dès l'abord et partout, on voit que ces MM. ont été un peu incrédules. » (Note *autographe* et signée de *Le Dieu*, en tête de son exemplaire de ces *Dialogues*. — Cet exemplaire appartient aujourd'hui à M. *Parison*, qui a bien voulu me le communiquer, ainsi que d'autres documents utiles à mon dessein.)

core aujourd'hui, des lecteurs [1]. Ils leur feront d'ailleurs bien connaître les perplexités des deux amis, et leurs efforts, pénibles autant que sincères, pour atteindre la vérité, opiniâtre longtemps à les fuir. En ce qui regarde particulièrement Courcillon, on y verra ses tourments prendre fin pour toujours, à l'heure seulement où, Bossuet lui venant en aide, à cette intelligence errante et perplexe apparaît, dans sa détresse, le phare lumineux qu'elle chercha si longtemps.

Entre le doyen de Metz et Courcillon, avaient eu lieu, alors, des *conférences*, racontées par ce dernier, et auxquelles, en lisant son récit, on croirait assister avec lui. Sans perdre le temps à attaquer la réforme, à argumenter, à discuter, à combattre, Bossuet aura fait mieux, ce lui semble, si, *exposant* fidèlement la *religion catholique*, telle, non point que les dissidents l'ont rêvée, mais qu'elle est en effet, il parvient, comme il l'espère, à la faire aimer en la faisant bien connaître. Ce que tous, dans l'Eglise, croient sans difficulté et d'un commun accord, c'est ce qu'a proposé le sage docteur, laissant là pour ce qu'ils valent les *sentiments particuliers*, qu'il a su, avec un soin extrême, une exactitude irréprochable, bien séparer de ce qui est, proprement, la *profession de foi de l'Église;* comme, aussi, des principes fondamentaux, nécessaires, dogmes révérés de l'Église, auxquels est due l'adhésion de tous, il saura disjoindre, pour les

[1] *Bayle* fait, sérieusement et avec estime, l'analyse des *Quatre dialogues*, dans ses *Nouvelles de la république des lettres;* 1685, août, article VI. — *D'Alembert*, qui, dans son *Éloge de l'abbé de Choisy*, semble le regarder (à tort) comme seul auteur des *Quatre dialogues*, parle aussi avec estime de l'ouvrage; et M. *Monmerqué*, dans sa *Notice*, déjà citée, sur l'abbé *de Choisy*, dit, en mentionnant les *Quatre dialogues*, que « *c'est un fort bon livre.* »

mettre à l'écart, les conséquences qu'en ont tirées des esprits outrés, et que l'Église a, ou désavouées, ou abandonnées aux chances de la dispute[1]. Au grand jour, qui, pendant que Bossuet parlait, est venu luire sur le catholicisme calomnié, Courcillon, rougissant de ses préventions, reconnaissant ses erreurs, en a honte, les déplore, et les va quitter. Ne restèrent plus, bientôt, que des difficultés particulières, nées des préoccupations au milieu desquelles s'étaient écoulées les vingt-cinq premières années de sa vie : l'*invocation des saints*; la *suprématie de l'Église romaine*; les *indulgences*, le *mérite des bonnes œuvres*; d'autres points encore, débattus entre les dissidents et l'Église. Mais, après que lui avaient été donnés, oralement, sur ces matières, les éclaircissements désirés, auxquels, si bien préparé, il adhéra toujours, Bossuet, sans délai, lui envoyait, *écrites*, ces *explications*, exposé fidèle de l'enseignement de l'Église sur les points débattus[2].

Bossuet envoie à

De ces *entretiens*, cependant, de ces *écrits* venait de naît-

[1] *Bossuet*, *Gallia orthodoxa*, nos XCII, XCIII, etc. *Appendix ad defensionem declarationis cleri*, lib. III, cap. 12.

[2] Quatrième *dialogue*, où l'abbé *de Dangeau* raconte sa conversion, par la plume de l'abbé *de Choisy*, qui se cache sous le nom de *Timolion*. C'est, du reste, ce que l'abbé *de Dangeau* dit lui-même à *Le Dieu*, le 5 mai 1707 : « *Je reçus, ainsi, de M. l'abbé Bossuet* (continuait-il), *des instructions par écrit, qui ont été, depuis, la matière du livre de l'Exposition.* » — « *Je le savois bien* (remarque *Le Dieu*, dans une *note autographe*, que je possède); mais *j'en voulois réserver l'honneur à M. de Turenne*. C'est aussi l'intention de M. l'abbé *Bossuet*, qui ne veut pas même que l'on parle, en aucune sorte, de M. l'abbé *de Dangeau*. Mais ce fait ne peut être tu, parce qu'il est trop connu, et trop répandu, par l'abbé *de Dangeau* même, qui l'a dit à l'abbé *Bossuet*, et le dit encore, tous les jours, à tout le monde. » (Journal de l'abbé *Le Dieu*, 5 mai 1707. — Vie de l'abbé *de Choisy* [peut-être par d'*Olivet*]; 1748, in-8°, p. 104 et suiv.)

tre, incomplète sans doute et informe encore, l'*Exposition de la doctrine catholique*, dont les premiers linéaments nous ont apparu, dès 1655, dans la *Réfutation du Catéchisme de Ferri*; puis, en 1666, plus distincts, dans les *conférences*; mais surtout dans la *correspondance* entre le doyen de Metz et le vieux ministre. Treize années, écoulées depuis qu'il réfuta le *Catéchisme* calviniste, ayant, chaque jour, manifesté à Bossuet l'excellence de sa méthode, de fréquentes occasions qu'il eut de l'appliquer, dans ses *entretiens* avec des dissidents, lui avaient donné lieu de la porter à une perfection plus avancée. Pour Courcillon, quoi qu'il en soit, Bossuet redoublant d'efforts, c'est l'époque où prit, proprement, sa forme un ouvrage projeté, médité dès longtemps, qui devait avoir tant d'éclat, et porter, dans la suite, des fruits si abondants. Les dogmes de l'Église, sur chacun des points dont le marquis s'était montré en peine (et sur lesquels, d'ailleurs, roulait la dispute entre la réforme et le monde catholique); ces dogmes, énoncés pleinement, substantiellement (ajoutons : avec une exactitude, une précision telles que nul, dans les deux communions, n'y pût avec bonne foi contredire), c'étaient autant de *chapitres* qui, reproduction fidèle des graves entretiens du doyen de Metz et de Louis de Courcillon, obtinrent toujours de ce dernier, non point à la première lecture seulement, mais aussi après les réflexions les plus prolongées, l'adhésion, que déjà dans le tête-à-tête sa conscience ne leur avait pu dénier.

Courcillon ses *explications*, écrites. C'est l'ébauche de l'*Exposition*

« Les raisons de M. Bossuet (Courcillon lui-même le déclare), ses raisons si vives, si solides, pénétrant mon esprit, me déterminèrent enfin à me faire catholique; et ce fut entre ses mains que j'abjurai toutes mes erreurs. » Le 10 octobre 1668, dans l'église des Carmé-

Louis de Courcillon abjure, entre les mains de Bossuet, le 10 oct. 1668.

lites du Bouloi, se devait faire la cérémonie, à laquelle présida le doyen de Metz, délégué, à cet effet, par l'archevêque de Paris, Péréfixe. *Recevoir l'abjuration* du marquis (si les termes de la *Gazette de France* devaient être pris à la lettre), c'est toute la part qu'aurait eue le doyen de Metz à un événement si notable; l'archevêque de Paris, d'ailleurs, ayant tout fait, auparavant, pour désabuser Courcillon; et « s'étant, plusieurs mois durant, voué, en personne, à la tâche de l'instruire [1]. » Mais, outre ce que, déjà, nous a dit, sur cela, et ce qu'imprimera, en 1684, Louis de Courcillon lui-même, il devait, pendant sa longue vie tout entière, se glorifier d'avoir été la conquête de Bossuet, « sans qui jamais (confessait-il) n'auroit eu lieu sa réunion à l'Église [2]. » Le Dieu, en 1707, à Meaux, en avait, de sa bouche, reçu l'assurance, et appris tout le détail [3]. De plus, l'illustre cardinal Quirini qui, en 1715, voyait, chaque jour, à Paris, lors du voyage qu'il fit dans cette capitale, Louis de Courcillon (*abbé de Dangeau* maintenant), s'étant plu à entendre souvent, de sa bouche, ces particularités, d'un intérêt si vif, et surtout à apprendre de lui comment, un demi-siècle auparavant, avait pris naissance le livre de l'*Exposition*, devenu plus tard si fameux, devait, dans ses curieux *Mémoires*, redire toutes ces réponses, dont on voit qu'il avait été charmé [4].

[1] *Gazette de France*, 13 octobre 1668. « Cette conversion (y est-il dit encore) est d'autant plus considérable que le marquis *de Courcillon* est fort éclairé sur les matières de religion, et qu'il n'a changé de parti qu'après une entière connoissance de la vérité. »

[2] *Quatrième dialogue*, où l'abbé *de Dangeau* raconte lui-même sa conversion, par la plume de l'abbé *de Choisy*, qui se cache sous le nom de *Timoléon*. — *Mémoires* ms. de *Le Dieu*.

[3] *Journal* ms. de *Le Dieu*, 5 mai 1707.

[4] Commentarius de rebus pertinentibus ad Ang. Mar. sanctæ Rom.

Le retour d'une proche parente de MM. de Dangeau (Mlle Guichard de Péray [1]), calviniste comme ils l'avaient été, vint, à dix-huit années de là, couronner aussi les efforts de Bossuet, auxquels cette personne, très-instruite, très-spirituelle, très-capable, avait opposé une longue et énergique résistance. Mais plusieurs entretiens que l'évêque de Meaux eut avec elle; les réponses du prélat à des arguments du ministre Pierre du Moulin, dont elle faisait son fort, l'ayant amenée enfin à ce point non pas seulement d'abjurer [2], mais de se vouloir cacher au monde et consacrer à Dieu, dans le monastère des Grandes Carmélites de Paris, elle y devait, trois ans plus tard, recevoir, selon son désir, le voile des mains de celui-là même par qui, naguère, elle était devenue catholique [3].

Mademoiselle de Péray (nièce des Dangeau), abjure entre les mains de Bossuet.

Bossuet avait reconnu que, pour parvenir à la *réunion* désirée, il fallait, au lieu de traiter des questions fécondes seulement en chicanes sans fin, s'occuper, uni-

Comment Bossuet avait conçu une *exposition* de la foi.

Eccles. cardinalem *Quirinum*. Pars prima, in duos libros divisa, secundùm exemplar quod primùm prodierat Brixiæ, ex typographiâ Joannis Mariæ Rizzardi recusa; 1750, in-8°, p. 111.

[1] *Guichard de Péray*. Elle était née du mariage d'une sœur du marquis de *Dangeau* et du marquis de *Courcillon* avec le sieur *Guichard de Péray*. (Essai sur l'influence de la religion, en France, au dix-huitième siècle [par *Picot*], in-8°, t. II, 258, 259). — Histoire de *Bossuet*, par le C. de *Bausset*, liv. II, n° 7.

[2] Elle abjura le 1er juin 1686 (Mémoires mss. de *Le Dieu*).

[3] Elle fit, en 1689, profession, aux Grandes Carmélites de Paris, sous le nom de sœur *Charlotte de Saint-Cyprien*. (Madame *de Longueville*, par M. V. Cousin; 1853, in-8°, p. 406). — Neuf lettres, que *Fénelon* lui écrivit, en 1696 et aux années suivantes, ont été insérées dans les *Œuvres complètes* de ce prélat, tome XXVII (Ve de la *correspondance*), p 363 et suiv. — Au tome XXXIII (XIe de la *correspondance*), p. 297, voir une *notice* sur cette demoiselle. J'ai en main des documents qui établissent que l'abjuration de mademoiselle *de Péray* fut l'ouvrage de *Bossuet*.

quement, des difficultés, prétexte autrefois de la *séparation;* proposer, sur ces matières, des *explications* dans lesquelles on pût convenir; s'arrêter aux « *expositions* les plus simples, les moins embarrassées, qui (disait-il) sont aussi ordinairement les plus véritables[1]; » procéder enfin par la *conciliation,* et non point par la *dispute*[2]. A l'Église catholique une doctrine étant imputée autre que celle qui, de fait, y est professée, *exposer,* au vrai, la foi qu'avoue, qu'enseigne cette Église, c'était chose dont Bossuet avait reconnu l'urgence; et il résolut de le faire dans un écrit composé tout exprès. Ce qui, sur le dogme, avait naguère été défini à Trente en devait être et en fut, en effet, le fond. S'agissant, ici, *d'exposer,* plutôt que *d'expliquer,* le premier de ces mots devait, en tête du livre, être substitué au second, employé d'abord par l'auteur; et, au lieu que l'écrit, au commencement, avait eu ce titre: *La croyance de l'Église catholique expliquée*[3], celui d'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* devait, seul, à la fin, demeurer à l'ouvrage. Et quel autre eût pu mieux convenir à un livre où le docteur, « sans jamais entrer en preuve » (tel n'avait pas été son dessein[4]), *déclarait la profession de l'Église catholique* sur les points qui, au seizième siècle, furent le prétexte de la rupture, et donnait, si l'on peut ainsi parler, le *credo des catholiques* sur ces

[1] *Bossuet,* écrits adressés à *Ferri,* 8 et 15 juillet 1666. — Lettre de *Bossuet* à *Ferri,* 28 oct. 1666, t. XXV, 157.

[2] « Il ne s'agit pas tant de *disputer* que de *dire nettement ce qu'on croit.* C'est un *ouvrage de charité.* » *Bossuet,* Avertissement en tête de l'*Exposition* (édition de 1679). Édition de Versailles, t. XVIII.

[3] *Avertissement* des éditeurs de Versailles, en tête du tome XVIII des Œuvres de *Bossuet,* pag. II.

[4] *Bossuet, Fragments sur la tradition,* parmi ses *fragments sur diverses matières de controverses,* t. XVIII, 391. 502.

matières? Dire nettement, dire *sans dispute* ce que l'on croit, ainsi Bossuet avait-il conçu, ainsi devait-il exécuter cet ouvrage, où, comme il se l'était promis, il lui fut donné d'être *sincère* et *pacifique*. « Parlant sans déguisement dans une matière où la dissimulation (disait-il) seroit un crime[1]; » parlant de plus avec modération et douceur; son livre, ouvrage de lumière, en était un, aussi, de bonne foi, de charité tout ensemble[2]; concis, au demeurant, à ce point qu'à peine est-il croyable qu'on ait pu, en si peu de mots, exprimer tant de choses, et si grandes. « Les idées nettes produisent, seules, la brièveté, » a-t-il dit lui-même; et si la charité bannit les disputes, la sincérité n'exclut-elle pas les ambages? « *Dans les longueurs se cachent les équivoques;* et à expliquer simplement sa foi, on n'a besoin que de peu de paroles[3]. »

Sincérité de Bossuet dans son *exposition*.

A trois mois, au plus, de ce retour de Courcillon, retentissait dans le monde entier la nouvelle de celui de Turenne. L'abjuration du comte de Lorge, neveu du grand capitaine, devait suivre de près celle de son oncle. Toutes deux furent aussi l'ouvrage du doyen de Metz; Turenne et le comte ayant, à l'insu de tous, recouru à lui, sans se le dire et sans que Bossuet lui-même, appliqué à les instruire séparément, eût laissé soupçonner à l'un le secret de l'autre[4]. Frère puîné de *Frédéric-Maurice*, duc de Bouillon, prince de Sedan[5], Henri de La

Turenne. Ses premières années. Il se défendit longtemps d'abjurer.

[1] *Bossuet*, *Avertissement* publié par lui, en tête de l'édition qu'il donna, en 1679, de son *Exposition*.

[2] *Avertissement*, déjà cité.

[3] *Bossuet*, Histoire des Variations, liv. IV, n° 28, et liv. XII, n° 2.

[4] Mémoires du duc de *Saint-Simon*, édition de 1829, in-8°, t. III, 377 et suiv.

[5] Le duc de *Bouillon* était né le 22 octobre 1605. *Turenne* naquit le 5 septembre 1611

Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, lorsque le duc, à la fin de 1635 [1], rentra dans l'Église, dut, âgé qu'il était de vingt-quatre ans, sérieux, d'ailleurs, et réfléchi, dès ce temps-là, songer à lui-même, pressé qu'il fut, outre cela (le moyen d'en douter), par ce frère, son aîné de six ans, à qui toujours il déférait volontiers, et par la femme de celui-ci, cette Éléonore-Fébronie de Bergh dont on n'a point oublié le zèle ardent pour la foi catholique. Le duc, qui, dans son *testament*, écrit en 1642, dix années avant sa mort, demanda à Dieu de « donner sa connaissance au vicomte de Turenne [2], » avait-il pu, avec un frère si affectionné, son compagnon d'armes, se taire de ces vifs désirs de son cœur? Mme de Bouillon, à son tour, dans ses dernières dispositions, qui précédèrent, de peu de temps, sa mort, n'ayant garde d'oublier un si illustre beau-frère, honoré d'elle au plus haut degré, mais dont la réligion était pour elle un sujet d'affliction et d'inquiétude, « implora de la divine bonté la conversion de M. de Turenne à la vérité de la sainte foi catholique, apostolique et romaine; » et (ajoutait-elle) « j'espère cette grâce de la miséricorde de mon Dieu [3]. »

La duchesse de Bouillon, dans son testament, demande la conversion de Turenne.

L'éloquent et saint évêque de Lisieux, Cospéan, avait tenté, le premier, de donner Turenne à l'Église. C'était en 1642 et 1643, avant qu'une révolution de cour

Cospéan, évêque de Lisieux, s'efforce de ramener Turenne.

[1] Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, par *Paquot;* Louvain, 17 vol. in-12, t. III, 219.

[2] Testament de Fridéric-Maurice de *La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, 1er mai 1642. (Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, par *Baluze;* 1708, in-fol. t. II, 868.)

[3] Testament d'Éléonore-Fébronie *de Bergh*, duchesse *de Bouillon*, signé le 19 avril 1657. Elle mourut le 14 juillet de la même année. — (Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, par *Baluze;* 1708, in-folio, t. II, 869.)

(septembre 1643) eût contraint le prélat de s'éloigner de Paris, qui ne le devait plus revoir. Dans l'hôtel du duc de Vendôme [1], où était logé Cospéan, affectionné autant que révéré du prince ainsi que de toute cette famille, et où Turenne venait chaque jour, le pieux et docte évêque, touché de la sincérité d'un si grand homme, de sa candeur, des témoignages de sa confiance, se voyant écouté de lui volontiers, s'était efforcé, par des instructions accueillies toujours avec attention et respect, de le conquérir à la foi catholique. Mais pour Turenne l'heure du retour n'était point venue encore, et ne devait sonner que bien longtemps dans la suite [2].

Zèle des sœurs de Turenne pour le calvinisme : leur influence sur lui

Plus lent, et aussi plus ferme dans ses résolutions que le duc Fridéric-Maurice, Turenne, imbu encore des impressions qu'il avait reçues, à Sedan, de ses habiles maîtres les ministres Pierre du Moulin, Samuel des Marets et d'autres docteurs calvinistes très-signalés, l'élite de la célèbre académie de cette ville [3], n'en devait pas de sitôt revenir; et plusieurs de ses sœurs, éminentes par la capacité, non moins que par la vertu, étant zélées pour le calvinisme, jusque-là qu'on les regarda, dans leur temps, comme les colonnes du parti, sa tendre affection pour elles, qui toujours leur avait donné sur lui beaucoup d'empire, le devait disposer à leur déférer, même sur ce point, que, toutes, elles avaient tant à cœur. L'une d'elles, dans la suite, la marquise de Duras, étant

[1] Cet hôtel, construit en 1605 et 1606, par la duchesse de *Mercœur*, était situé là où se trouve, aujourd'hui, la *place Vendôme*, qui en a pris son nom. (*Piganiol*, Description historique de Paris; 1765, t. III, 36, 37.)

[2] Mémoires du card. de *Retz*, collect. *Petitot*, deuxième série, t. XLIV 131.

[3] *Renaudot* (Défense de la perpétuité de la foi, in-8°; 1709).

venue à mourir, en 1685, deux mois après qu'eut été révoqué l'édit de Nantes[1], on crut alors que cette mesure l'avait pu affecter, au point de hâter son décès. La qualification de *papesse des huguenots*, donnée à une autre sœur (la duchesse de La Trémoille), pourrait, en ce qui la regarde, dispenser de s'étendre ici davantage, si tout le mouvement qu'elle se donna pour faire un ministre calviniste de son neveu le comte de Rozan (l'un des fils de la marquise de Duras) pouvait être, ici, passé sous silence; l'ardente duchesse s'étant promis de « relever, par là, le parti de son penchant; » mais cet étrange dessein ayant été connu et traversé aussitôt, par suite d'une indiscrétion dont elle ne se put prendre qu'à elle seule, il lui fallut renoncer, non sans regret, à une pensée dont on l'avait vue longtemps préoccupée à l'excès[2]. Encore le zèle de ces deux dames aurait-il pu sembler de la tiédeur auprès de celui de leur sœur, *Mademoiselle de Bouillon* (Charlotte de La Tour d'Auvergne), l'oracle de Charenton, ferme, éclairée, capable, active, en grand et légitime renom de vertus, de lumières, et fort estimée des catholiques[3]. Chez les Bouillon (j'entends chez ceux qui étaient demeurés *de la religion*) tout lui déférait, mais Turenne surtout, et à un tel point d'abandon qu'on avait fini par l'appeler *sa gouvernante*, et que l'ardente catholique Éléonore de Bergh, duchesse de Bouillon, sa belle-sœur, la qualifia, mille fois, ainsi

Mademoiselle de Bouillon, sœur de Turenne.

[1] Histoire de l'édit de Nantes [par *Élie Benoît*]; Delft, 1693, 1696, in-4°, t. IV, 129.

[2] Le P. *Bordes*, oratorien, Supplement au Traité historique et dogmatique des édits [du P. *Thomassin*]; Paris, 1703, in-4°, p. 650, 651. — Histoire de l'édit de Nantes [par Élie *Benoît*]; Delft, 1693, 1696, 5 vol. in 4°, t. IV, 129.

[3] La Muze historique, par Jean *Loret*, lettre du 15 juillet 1662.

avec humeur, maudissant son influence qui, seule, pensait-on, retenait Turenne dans la réforme [1].

Relations d'étroite amitié entre Turenne et la duchesse de Rohan-Chabot, calviniste zélée.

N'oublions point une intime amie, dont l'ascendant sur lui l'aurait pu disputer à celui de ses trois sœurs, si la plus invincible ténacité, en religion, n'eût fait de toutes ces femmes comme un seul cœur et un seul esprit. Nommer la fameuse duchesse de Rohan-Chabot, c'est en avoir dit assez [2]. Qui ne sait qu'éprise d'un violent amour pour Henri de Chabot, gentilhomme pauvre et d'ailleurs bien inférieur à elle par sa naissance, Marguerite de Rohan, unique héritière du nom, des principautés, des immenses richesses, de toute la gloire des Rohan, calviniste ardente, par-dessus tout cela, le voulut, néanmoins, avoir, et l'eut, en effet, pour époux, encore qu'il fût bon catholique, et quoi qu'eussent pu faire sa mère, sa famille, les princes, toute la cour pour la détourner de ce qu'ils regardaient comme une mésalliance; s'agissant d'ailleurs d'un homme de religion différente [3]. A un époux si cher, si tendrement aimé d'elle, qui, zélé pour la religion romaine, l'avait pressée mille fois de l'embrasser aussi; qui, mourant, bien jeune encore [4], renouvela, sur cela, ses instances, dans les termes les plus pathétiques, la duchesse, éperdue, désespérée, ayant pu résister, et étant demeurée ferme, malgré les pleurs qu'elle lui vit répandre [5], que pourrions-nous ajouter

[1] Mémoires du card. *de Retz*, année 1649.

[2] Mémoires du duc *de Saint-Simon*, édition de 1829, in-8°, t. II, 170.

[3] Mémoires de madame *de Motteville*, collect. *Petitot*, deuxième série, t. XXXVII, 143.

[4] Henri de *Chabot*, duc de *Rohan*, mourut âgé de trente-neuf ans, le 27 février 1655. — (Histoire généalogique de la maison de France, par les PP. *Anselme* et *Simplicien*, t. IV, 73 et 569.)

[5] La *Muse historique*, par Jean *Loret*, lettre du 8 mars 1655.

qui fit mieux connaître son inébranlable attachement à la réforme [1]?

Madame de Turenne ardente calviniste.

Disons-le enfin, le mariage que Turenne, dans sa quarantième année, contracta, en 1651 (29 juillet), avec Charlotte de Caumont La Force [2], avait donné à ces quatre femmes, si résolues, si capables, un actif, habile et infatigable auxiliaire, qui les devait égaler, sinon surpasser toutes. Un profond savoir, en elle, se trouvant uni à la pénétration de l'esprit, à la fermeté de résolution, à l'élévation du caractère, à la générosité de l'âme; imbue des saintes Écritures; familière (chose étonnante, mais véritable) avec les langues latine, grecque, hébraïque [3], de si rares connaissances, en une telle femme et si judicieuse, étaient devenues, non point des ridicules, mais des armes, dont souvent, sans jamais en avoir fait montre, elle aida les docteurs de son parti, empressés à la consulter, à lui déférer comme à un oracle. L'ardeur, en elle, étant au niveau des lumières; prête sans cesse à tout faire pour la réforme, secours, protection, asile, conseils, inspirations, c'est ce que tous chez elle, chaque jour, étaient sûrs de trouver, sans crainte aucune d'y être rebutés jamais. Le célèbre ministre Claude le devait éprouver, après que, dans le synode de Nîmes, en mai 1661, sa résistance passionnée à des propositions de réunion entre les religionnaires et les catholiques l'eut fait interdire, avec injonction de sortir du Languedoc. Ayant, dans ce synode, qu'il présidait, improuvé hautement et malmené fort plusieurs de ses col-

[1] Histoire de l'édit de Nantes par Élie *Benoît*; Delft, 1695, in-4°, t. III, 61.

[2] Histoire de la maison d'Auvergne, par *Baluze*, in-fol., t. II, 829.

[3] Jacques de *L'OEuvre* (Operarius), Laudatio funebris Antonii *Bullonii*, domini *Morangii*, in-fol.; 1672, p. 37 et 38.

lègues, favorables à la *réunion;* qualifié *criminelle et digne d'une punition exemplaire* leur attention sympathique à des paroles de paix; déclarant *impossible l'union de la lumière aux ténèbres, de Dieu avec Bélial* [1]; cette conduite, si elle lui attira les rigueurs du roi, lui devant mériter, chez Charlotte de Caumont La Force, le plus bienveillant accueil et une protection déclarée, c'est de ce temps-là, précisément, qu'il faudra dater la célébrité, l'avancement, l'ascendant de ce ministre. Il dut, en un mot, sa fortune à toutes ces femmes, ravies de son énergique résistance à une *réunion,* dont le nom seul les indignait, et de l'emportement avec lequel il s'était déclaré sur ce sujet [2].

La conviction, du reste, chez Mme de Turenne, étant désintéressée, non moins que profonde, les plus signalés honneurs, assurés au vicomte s'il quittait la réforme, ne la purent jamais tenter, un seul instant, non plus que ce grand homme lui-même [3]; et, l'obstination, seule, exceptée, disposition très-notoire chez la maréchale, et qui en Turenne ne se trouvait pas, jamais le monde ne vit d'époux plus dignes l'un de l'autre et plus unis.

A la vérité, l'ardeur, chez Mme de Turenne, la préoccupation, la passion, il le faut bien avouer, sur les matières de religion, allant jusqu'à ne pouvoir supporter qu'on la

[1] Un arrêt du conseil, rendu le 6 août 1661, l'interdit de ses fonctions de ministre à Nîmes, et lui enjoignit de sortir du Languedoc. (*Remarques critiques* sur le Dictionnaire de *Bayle* [par l'abbé Philippe-Louis *Joly*], in-fol., 1752, p. 283, article : *Claude* (Jean.) — Histoire de l'édit de Nantes [par Élie *Benoît*]; Delft, 1695, in-4°, t. III, 422. — Supplément [par le P. *Bordes*] au Traité historique et dogm. des édits, etc.; 1703, in-4°, p. 608.

[2] Abrégé de la vie de M. *Claude* [par Abel Rotolp *de La Devèse*, pasteur]; Amsterdam, 1687, in-12.

[3] Éloge de M. *de Turenne*, par *Saint-Évremond*.

contredit, en cela, si peu que ce fût, son mari, calme, impartial, froid, avide, uniquement, de l'exact et du vrai, devait, chaque jour, sentir s'accroître sa défiance pour un parti que lui avait rendu suspect, avec le temps, la déraisonnable opiniâtreté de plusieurs de ses proches. En scrupule, de bonne heure, sur l'affligeante rupture qu'avait vue le seizième siècle entre les réformateurs et l'Église, lorsque les *Mémoires* du sincère Philippe de Mornay du Plessis, dont la publication, commencée en 1624, s'acheva en 1651 et 1652 [1], lui eurent donné, sur ces premiers temps de la Réforme, des lumières nouvelles, on le devait, alors, entendre déplorer, sans détour, un schisme, *regrettable à jamais* (déclara-t-il), et, après ce fatal point de départ des réformateurs, les fautes énormes, les bévues sans nombre des conducteurs du parti, et tant d'assemblées « *où, toujours, raisonnant faux sur leur état, leurs affaires, par suite, n'avoient cessé d'aller si fort de travers* [2]. »

Turenne n'approuvait pas que les *réformateurs*, au seizième siècle, se fussent séparés de l'Église romaine.

Turenne, aujourd'hui encore, voyant, dans la réforme, « l'éducation de la jeunesse tournée toute à la dispute plutôt qu'à la vraie dévotion [3]; » peu de ministres sincères, ingénus, pacifiques; et, en un mot, la passion, dans le parti, continuer de régler toutes choses, en des points où lui eût dû être interdit tout accès, déplorait qu'« *en pensant réformer on fût allé si loin au delà de*

[1] Les Memoires de Philippe *de Mornay*, en 4 vol. in-4°, parurent, le 1er en 1624; le 2e en 1625, à la Forêt-sur-Sèvre; le 3e en 1651; le 4e en 1652 (tous deux à Amsterdam, chez Louys *Elzevier*).

[2] Lettres de *Turenne* à madame de *Turenne*, 11 juin, 22 août 1656 — (Collection des lettres et mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal *de Turenne*, publiée par M. le comte de *Grimoard*, ouvrage présenté au roi Louis XVI, et agréé par sa majesté; Paris, chez Nyon l'aîné, 1782, deux vol. in-fol.)

[3] Lettre de *Turenne* à madame *de Turenne*, 12 février 1660.

glise catholique, « *les passages dans cet écrit* (remarquait Turenne étonné) *sont entiers, avec ce qui précède, avec ce qui suit*, sans que l'auteur du Recueil y ait rien mêlé du sien. *Ce n'est point là ce que les nôtres enseignent. Dans les grands discours, là-dessus, contre les catholiques, on n'a fait que chercher noise*[1]. »

Incendie au Louvre. (Fév. 1661. Paroles de Turenne, ouïes par la veuve de Scarron.

Lors d'un violent incendie, au Louvre, qui, en février 1661, consuma la galerie aux peintures, l'embrasement, qui, gagnant d'instant en instant, allait, comme on crut, réduire en cendres tout ce beau palais, ayant cessé subitement, à l'apparition du saint-sacrement, qui, de la collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, y avait été apporté, à la hâte, le roi, les princes, par honneur, lui faisant cortége[2], entre tant de cris de surprise des seigneurs, des courtisans, témoins de l'événement, Turenne, frappé plus vivement que les autres, fut entendu, répétant, tout hors de lui : « *Je l'ai vu, je n'en saurois douter; je l'ai vu;* » cette exclamation, échappée deux ou trois fois à l'âme étonnée et perplexe du grand capitaine, une femme, attentive autant qu'intelligente, Françoise d'Aubigné, veuve, en deuil encore, du poëte Scarron[3], l'entendit, s'en émut, et ne la devait point omettre dans le *portrait* qu'elle nous a donné de Turenne[4].

[1] Lettre de *Turenne* à madame de *Turenne*, Amiens, 12 février 1660. — Collection des Lettres et Mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal de *Turenne*, publiée par le comte *Grimoard*; 1782, in-fol. t. I, 333.

[2] *Gazette de France* du 12 février 1661. — La *Muze historique*, par Jean *Loret*, lettre du 12 février 1661.

[3] *Scarron* était mort le 27 juin 1660.

[4] Portrait de *Turenne*, dicté par madame *de Maintenon* à mademoiselle *d'Aumale*. (Mémoires pour servir à l'histoire de madame de *Maintenon* [par *La Beaumelle*]; 1756, in-12, t. VI, 276.)

La conformité, sur ce dogme, entre l'Église romaine et les églises d'Orient, demeurée entière, de tous points malgré le schisme; et, aujourd'hui encore, attestée par les actes sans nombre des prélats, des religieux de ces églises, frappa profondément Turenne, qu'un objet si important avait préoccupé toujours; et le chevalier d'Arvieux, qui, dans l'Orient, parcouru par lui en tous sens, s'était, pour complaire au maréchal, enquis très à fond de ces matières, vit bien, au retour, quelle impression faisaient sur un homme si judicieux et si sincère ces rapports circonstanciés autant que fidèles, ainsi que les actes authentiques recueillis par le voyageur à sa prière et rapportés pour lui du Levant[1]. Ces honneurs, que rendent les catholiques à la *croix, aux images*, Turenne, mieux informé de l'esprit du catholicisme, en ce qui regarde ces pieuses pratiques, ne revenait pas de tout le bruit qu'on en avait fait parmi les siens. « J'en vois (disait-il, qui, passant devant des croix, enfoncent leur chapeau; pour moi j'aimerois beaucoup mieux l'ôter; il faut être assuré que *la révérence pour les croix donne une certaine humilité au peuple*[2]. » Quant aux images, le concile de Trente, en ordonnant de leur rendre honneur et vénération, n'avait point prétendu pour cela (remarquait Turenne) « qu'il y eût en elles aucune déité, ni vertu[3] »

Aigreur dans la correspondance entre Turenne et sa famille, en ce qui avait trait à la religion.

De telles dispositions, en cet homme si vrai toujours, se révélant dans ses entretiens, et jusque dans ses lettres de famille, l'épouse, les sœurs du grand capitaine avaient, de bonne heure, été en peine de lui. A ce que, dans ses

[1] Mémoires du chevalier *d'Arvieux*, rédigés par le P. *Labat*; 1735. tomes IV, 295, et V, 7, 9.

[2] Lettre de *Turenne* à madame de *Turenne*, 21 septembre 1659

[3] Lettre de *Turenne* à madame de *Turenne*, 2 octobre 1659.

ssives, datées d'Ypres, d'Amiens, de Marle, il se trouit, chaque fois, de désavantageux à la réforme, d'éitable envers le catholicisme, la maréchale de Tuanne, Mlle de Bouillon et ses sœurs croyaient répondre nez par d'âpres et aigres remarques, par des reproches nl déguisés, par des mots piquants, qui souvent constèrent un homme digne, sans doute, de plus d'égards. iné de ces personnalités, moins propres, assurément, le retenir dans sa communion qu'à l'en éloigner plus ncore, il laissait apercevoir, dans ses répliques, et les uffrances de son cœur, et les rapides progrès de son prit vers le but de ses recherches : la vérité. « Il faut crivait-il à la maréchale), il faut avoir extrêmement une opinion de soi pour ne pas croire que la *nourriture*[1] t les discours continuels ne nous tirent pas d'un côté; t vous savez le nom que l'on mérite quand, à chaque ison de gens de bon sens, on ne s'y attache pas l'esprit, ns emportement, pour en juger après, et le comparer x autres choses, mêlant cela avec de l'humilité et de dévotion[2]. » « Je vois le grand chagrin que vous avez ce que je peux penser d'une autre façon que je ne fe-ais si je vous avois trouvée bien ingénue à reconnoistre *certaines vérités, que je vois claires comme le jour.* oilà où nous en sommes; et, *à cela près* (la religion), ans *quoi il faut que chacun agisse selon sa conscience, à la près, ma sœur, vous et moi, serions tous aussi bons mis qu'auparavant*. Dieu merci, je ne sens rien en moi ne cela. » « J'ai été quelque temps à entendre ce que ous vouliez dire dans un trait que vous donnez. *Si c'est e que je pense,* cela n'est pas bon; et, certainement, je ne

[1] *Nourriture*, mot employé alors pour signifier éducation, et regrettable dans ce sens. (Dictionnaire de Trévoux, v° *Nourriture*.)

[2] Lettre de *Turenne* à madame de *Turenne*, Amiens, 12 février 1660.

le mérite pas. *A des personnes qui vont si sincèrement au fond, les petites égratignures n'y valent rien*[1]. »

Aigreurs dans les entretiens de famille, entre Turenne et les siens.

A Paris, durant les hivers, au milieu de toutes ces femmes si dévouées à sa personne, mais prévenues et vives au point qu'on a vu, les discussions recommençant, chaque jour, s'étonnera-t-on que Turenne, disposé comme ses lettres nous l'ont fait connaître, se complût à redire, avec faveur, les fortes raisons qui, dans les apologies de l'Église romaine, publiées alors en grand nombre, avaient le plus frappé son esprit et touché sa conscience? L'épouse, cependant, les sœurs, les amies du maréchal s'irritaient de ce qui leur eût dû donner à penser, ainsi qu'à lui, et les disposer, elles aussi, à se montrer équitables. Se rendant ensemble, depuis longtemps, à Charenton, les jours de *prêche,* dans le même carrosse, et l'action que l'on y allait faire, donnant matière encore aux entretiens sur la religion, et occasion au renouvellement des disputes, l'aigreur, dans ces prises, entre personnes si éloignées déjà, quoique paraissant cheminer de compagnie, avait passé, avec le temps, en habitude; à ce point qu'un voyage en commun étant devenu, à la fin, chose moins agréable pour tous, on remarqua bientôt que Turenne, ces jours-là, arrivait, maintenant, seul, au *prêche;* et qu'à la sortie les dames, seules encore, s'en retournaient à Paris[2].

Combien Louis XIV désirait le retour de Turenne au catholicisme.

Tout, alors, dans les conseils du roi, dans la capitale, et dans les provinces, étant en mouvement pour la *réunion,* espérée encore, ces dispositions de Turenne, connues de beaucoup, semblaient promettre le succès d'un si grand dessein; l'abjuration du grand homme, s'il se

[1] Lettre de *Turenne* à madame de *Turenne*, 20 octobre 1661.

[2] *Frémont d'Ablancourt*, Vie *manuscrite* de *Turenne*, citée par le card. *de Bausset*, *Histoire de Bossuet*, liv. I, n° XL.

décidait à en venir là, devant entraîner, pensait-on, des défections sans nombre parmi les religionnaires et peut-être le retour de tout le parti. Le roi n'avait pas ignoré les perplexités du maréchal; et si, dans son ardent désir de le voir se déclarer tout à fait, il lui offrit, alors, le poste le plus brillant que pût, en France, ambitionner un homme de guerre, sa vive foi de monarque chrétien l'avait, en cela, inspiré seule, et non point, assurément, la pensée de gagner, par ces marques d'honneur, une âme dont l'élévation, le désintéressement étaient connus de lui mieux que de nul autre. Qu'aux yeux de Turenne, en effet, ait brillé alors l'épée de connétable de France, en pourrait-on douter, Turenne lui-même l'ayant dit au comte de Bussy-Rabutin, qui le raconte; et les personnes les plus graves ayant, d'ailleurs, confirmé son témoignage[1]? C'était en 1660, lors de la paix des Pyrénées, époque de rémunérations signalées pour ceux qui, dans cette longue guerre, à laquelle mettait fin le traité de la Bidassoa, avaient, avec le plus d'éclat, servi la couronne. A Turenne, qui, lui seul, en avait fait plus que tous, Louis XIV, en cette rencontre, décernant un titre hors ligne (celui de *maréchal général*[2]), qui lui allait assurer la priorité entre les autres maréchaux, sentait, néanmoins, très-vivement, en sa conscience, que, pour

[1] Lettre du comte de *Bussy-Rabutin* à madame *de Sévigné*, 10 juin 1672. — Histoire du vicomte de *Turenne*, par *Ramsay*; Paris, 1735, in-4°, t. I, 395, 396; t. II, *Preuves*, n° XI, p. XXVIII. — Œuvres de *Louis XIV*; 1806, t. III, 125. — Histoire de l'Église, par l'abbé de *Choisy*, in-4°, t. XI, p. 63. — Histoire du vicomte de *Turenne*, par l'abbé *Raguenet*; Paris, 1769, t, II, 25, 26. — *Mascaron*, Oraison funèbre de M. *de Turenne*; 1675.

[2] Brevet du 5 avril 1660. (*Daniel*, Histoire de la milice française; Amsterdam, 1724, in-4°, t. II, p. 25.) — A tort, on l'a daté du *sept*, dans l'*État de la France*, par M. *Besongne*; 1665, in-12, t. II, 20.

un tel homme, et après de si éclatants services, ce n'était pas faire assez. « Vous savez, monsieur (avait-il dit, alors, à l'illustre capitaine, en lui remettant le brevet de *maréchal général* de ses armées), vous savez *qu'il ne tient qu'à vous que je fasse encore davantage*[1]. » La naissance du dauphin, à quinze mois de là[2], devait être (a-t-on dit) l'occasion pour Louis XIV d'une offre nouvelle, plus propre encore, s'il se peut, à montrer à quel point il avait à cœur le retour de Turenne à la religion catholique; l'éminente et intime charge de *gouverneur* d'un jeune prince, l'espoir de la France, ayant, alors, été, pour lui, tenue en réserve, comme due à celui que le monarque en avait jugé le plus digne et le plus capable[3].

Aux amicales insinuations du roi son fils, Anne d'Autriche, alors, joignit ses pieuses instances. Mais Turenne, quoique toutes choses, en ces rencontres, se fussent passées avec de grands ménagements pour son caractère, et avec des égards dont il fut touché, avait reculé, pour ainsi dire, au lieu de donner les mains; sa délicatesse, sur cela, étant poussée à cet excès que, le moindre accroissement d'honneur venant à se rencontrer avec le changement attendu de lui, et auquel, sans le dire, sans se l'avouer, peut-être, il inclinait déjà, ce grand homme

[1] Histoire de la maison d'Auvergne, par *Baluze;* 1708, in-fol. t. I, 461. — Le P. *Cueillens* rapporta ce fait dans son Oraison funèbre de *Turenne*, prononcée le 4 novembre 1675, dans la cathédrale de Lavaur; Paris, 1675, in-4°, 48 pages, p. 23. — Tout ce que le cardinal *Maury* (*Essai sur l'éloquence de la chaire*, § XXX) a dit d'une magnifique épée, confectionnée alors; de l'admiration de *Turenne* à la vue de cette arme d'un travail exquis; des paroles que *Louis XIV*, en cette occasion, adressa au maréchal, ne paraît appuyé sur aucun document que puisse accueillir l'histoire.

[2] Le 1er novembre 1661.

[3] Histoire de l'édit de Nantes [par Élie *Benoît*]; Delft, 1693-96, in-4°, t. IV, 129.

(chose intolérable pour une âme telle que la sienne) eût, comme il semble, douté de lui-même[1].

Turenne est du conseil établi pour la *réunion*. Son zèle pour ce dessein.

Les efforts tentés, plus tard, en vue de la *réunion des religionnaires* avaient, néanmoins, rencontré dans sa conscience une sympathie trop vive pour qu'il se pût défendre d'y venir en aide[2], prié qu'il en fût, d'ailleurs, par le roi, prêt sans cesse, malgré *la religion*, à s'en fier, sur toutes choses, à ses lumières, à sa loyauté, à sa modération, et à l'appeler, qu'ai-je dit, à lui déférer dans tous les conseils[3]. Turenne, à la vérité, et dès le temps où il était encore parmi les réformés, et après qu'il se fut séparé d'eux, « alla toujours invariablement au bien ; » et en ce calviniste, impartial, équitable, jamais « on n'avait rien vu d'opposé aux intérêts des catholiques)[4]. » Dans ces mémoires de Philippe de Mornai du Plessis, dont nous l'avons représenté si satisfait, rien ne lui avait plu davantage, après la sincérité de leur illustre auteur, que cette *absence entière d'aigreur sur la religion*, et ce désir de la *réunion*, si vif en cet homme de bon vouloir, qui aurait eu à cœur (disait-il) que *chacun fît des pas pour cela*[5]. Quarante années environ s'étaient écoulées

[1] Quelques particularités de la vie et des mœurs de *Henri de La Tour d'Auvergne*, vicomte *de Turenne*, à la suite (pag. 202 et suiv.) des *Mémoires de* la vie de *Fridéric-Maurice de La Tour d'Auvergne*, *duc de Bouillon* [par *de Langlades*, *baron de Saumières*]; Paris, 1692, in-12.

[2] *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Baulieu* (Louis *Le Blanc*, *sieur de*), remarque C. — Le même (Nouvelles de la république des lettres, Réponses aux questions d'un provincial, chap. XXVII. — *Élie Benoît*, Histoire de l'édit de Nantes, en 5 vol. in-4°.

[3] Lettres de *Van-Beuningen*, ambassadeur de Hollande, à *Jean de Witt*, 14 janvier, 16 novembre 1661. — (Lettres et négociations entre M. Jean *de Witt* et les plénipotentiaires des états généraux, depuis 1652 jusqu'en 1669 ; Amsterdam, 1725, cinq vol. in-8°, t. II, 31, 227.)

[4] Éloge de *M. de Turenne*, *par Saint-Évremond*.

[5] Lettres de *Turenne* à madame *de Turenne*, 11 juin et 22 août 1656.

depuis; et de tant de débats, d'écrits, de conférences, ayant jailli des lumières, Turenne, désirant la *réunion*, mais avec plus d'espérance que Mornai ne l'avait pu faire, « ceux de la religion (disait-il) demeurent d'accord [aujourd'hui] avec les catholiques de quelques articles dont ils ne convenoient pas dans le commencement de la réforme. » Adressées au roi, par Turenne, en 1665 ou 1666, dans un *mémoire* très-secret, ces paroles ne sont-elles pas dignes qu'on les remarque [1]? D'éloquents orateurs, Biroat, en 1658, dans l'Oraison funèbre de la duchesse de Bouillon [2]; Bossuet, en septembre 1660, à la vêture d'Émilie de La Tour d'Auvergne, n'avaient pas hésité à exprimer, sur cela, leurs souhaits impatients, qui, plus tard, se devaient accomplir. Les entretiens de Turenne, ses lectures, ses conférences avec de doctes membres du clergé; ses questions à des étrangers instruits, judicieux et sincères; à des voyageurs, tant religionnaires que catholiques [3]; bien des paroles, significatives (dans une bouche surtout comme la sienne), n'ayant pu rester ignorés longtemps, le bruit, plusieurs fois, se répandit qu'il allait abjurer; et même, un jour, la nouvelle en avait été donnée par le gazetier Loret, qui, il est vrai, la démentit aussitôt [4].

L'épouse et les sœurs de Turenne, obstacles à son retour.

Mais ceux de qui était connue toute la tendresse de Turenne pour ses sœurs, ainsi que pour la maréchale,

[1] *Avis du vicomte de Turenne sur ce qui regarde la religion réformée*; 1665 ou 1666. (*Œuvres de Louis XIV*, publiées par le comte *Grimoard*; Paris, Treuttel et Würtz, 1806, in-8°, 6 vol. t. VI, 359.) — *De Ralhières* a ignoré cette pièce importante, que le comte *Grimoard* a publiée d'après l'*autographe* de *Turenne*.

[2] Oraison funèbre de la duchesse *de Bouillon*, par *Biroat*, prononcée le 14 juillet 1658, imprimée en 1663, in-4°.

[3] Lettre de *Turenne* à madame *de Turenne*, 5 décembre 1659.

[4] Jean *Loret*, Muze historique, lettre du 15 mai 1660.

sentiront combien toujours il craindrait de contrister des personnes si chères par une action appréhendée d'elles à l'égal de la mort; et qu'entre ses convictions, ses désirs même, et la démarche décisive, si impatiemment attendue, il y avait une distance que son affection, apparemment, ne franchirait pas. On a vu le zèle ardent, l'exaltation de ses sœurs, de Charlotte de Bouillon surtout et de la duchesse de La Trémoille. Le décès de la première (dans l'été de 1662), celui de la seconde, en avril 1665[1], fort remarqués alors, comme propres à donner à Turenne un peu plus de liberté[2], laissaient au fond la difficulté tout entière; madame de Turenne, révérée autant qu'aimée du grand homme, malgré leur dissentiment sur le seul point de la religion, le retenant, d'une main ferme, sur le penchant, et combattant avec énergie et puissance les influences qui l'auraient voulu ravir au prêche.

Un écrit du ministre Claude fait impression sur Turenne.

Sous les inspirations de la maréchale devait même se faire, alors, un ouvrage qui ne saurait, ici, être mis en oubli, et dont l'Eucharistie fut le sujet. Une *préface*, composée par Nicole, pour cet *Office du saint Sacrement*, imprimé en 1659, dont nous avons vu Turenne si content; *préface* qui n'avait pas été imprimée en tête de l'*Office*, mais qui circula *en manuscrit*, dans Paris[3],

[1] Histoire de la maison d'Auvergne, par *Baluze*; 1708, in-fol. t. I, 142.

[2] Jean *Loret*, Muze historique, lettre du 15 juillet 1662, parle, au long, de la mort de *Charlotte de La Tour d'Auvergne*, appelée *Mademoiselle de Bouillon*, qui, dit-il, est *morte protestante*.

[3] La *Vie de M. Nicole*, et l'histoire de ses ouvrages [par *Goujet*]; Luxembourg, 1732, in-12, 1re partie, chap. IX, et 2e partie, ch. XII — *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Claude* (Jean-Baptiste), remarque B. — Cette *Préface* était intitulée : *Traité contenant une manière facile de convaincre les hérétiques, en montrant qu'il ne s'est fait aucune innovation dans la créance de l'Église sur le sujet de l'Eucharistie.* (Dic-

avait fait sur Turenne l'impression la plus vive; et une *première réponse* de Claude à cette *préface* manuscrite, *réponse* demeurée inédite aussi, n'eut pas le succès qu'en espérait Mme de Turenne, qui l'avait fait faire. Nicole, cependant, en 1664, mettant en lumière ce volume qui, sous le nom de (petite) *perpétuité* fit alors tant de bruit, et où, à sa *préface* de 1659, *sur l'Eucharistie* (qu'il donnait enfin au public, mais plus ample, maintenant, et en forme de *traité*[1]), se trouva jointe une *réponse*, toute spéciale, à l'écrit inédit de Claude, le triomphe des orthodoxes, que ce livre, d'abord, avait réjouis, devait peu durer; Claude, sur l'heure, s'étant mis à l'œuvre, excité cette fois encore par la maréchale de Turenne[2], alarmée de l'impression profonde produite sur l'esprit de son mari par le petit *traité* de Nicole. Paraissant, en 1665, la spécieuse *réponse* de Claude[3], décisive, comme il sembla, pour la réforme, et dont les catholiques, manifestement, étaient en peine[4], Mme de Turenne, qui vit le maréchal ébloui de cette lecture, se put alors ap-

tionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1824, t. II, 516, n° 13340.)

[1] *La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*: Paris, 1664, in-12. — Elle fut achevée d'imprimer, pour la première fois, le 15 juillet 1664, sous le nom du sieur *Barthelemy*, indiqué comme auteur du livre, dans le *privilége*, en date du 10 mai 1664. (Le Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1823, t. III, p. 25, n° 14040.)

[2] *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Claude* (Jean), remarque B.

[3] *Réponse* aux deux traités intitulés : *La Perpétuité de la foy catholique touchant l'Eucharistie* [par Jean *Claude*]; Paris, 1665, in-8°. (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édition, 1824, t. III, 217, n° 16424.)

[4] La vie de M. *Nicole*, et l'histoire de ses ouvrages [par *Goujet*], Luxembourg, 1732, in-12, 1re partie, chap. IX; et 2e partie, ch. XII. — *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Claude* (Jean), remarque B.

plaudir de ses efforts [1]. Comme son influence, en un mot, paraissait devoir, à jamais, retenir Turenne, de zélés catholiques pensant que, si elle renonçait au calvinisme, l'abjuration du maréchal, ensuite, ne tarderait guère, et qu'à ce moyen seulement se ferait le retour du grand capitaine, osèrent, pour persuader Charlotte de Caumont La Force, tenter d'ingénieux et énergiques efforts, avec une constance, une suite dignes d'un plus grand succès. Remplie d'admiration pour le pieux, charitable et docte conseiller d'État Antoine Barillon, marquis de Morangis; attentive à tout ce que lui disait, avec autant d'onction que de science, un personnage si sincère, si respecté, en qui elle se fiait plus qu'en homme du monde; charmée en l'écoutant; avide toujours de l'entendre; disant que « lorsque M. de Morangis parlait de Dieu, son langage n'était point celui d'un mortel, » elle devait néanmoins demeurer ferme, malgré les charitables et intelligents efforts de ce personnage si révéré et ses pressantes paroles, dont, en son âme, elle était si touchée. « A peu ne tient que je devienne catholique, » lui disait-elle quelquefois; » et c'est tout ce qu'il en put avoir [2].

Vains efforts de Morangis pour gagner madame de Turenne à l'Église catholique.

Persuader Mme de Turenne sur ces matières, était à vrai dire, chose excédant la puissance humaine. Une nièce affectionnée du maréchal, ardemment désireuse de la conversion de son oncle, Louise de La Tour d'Auvergne, ayant bien su comprendre que de Dieu seul on

Vœu extraordinaire d'une nièce de Turenne pour la conversion de madame de Turenne.

[1] Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, par M. *Dufossé*; Utrecht, 1739, in-12, p. 323.

[2] « *Adeamus* MORANGIUM, *loquentem de Deo diviniter*, » disait la maréchale de *Turenne* lorsqu'elle se disposait à aller voir Barillon de Morangis. — « IN MODICO SUADES ME CATHOLICAM FIERI, » disait-elle à *Barillon* lui-même chaque fois qu'elle s'était entretenue de religion avec lui. (Antonii *Barillonii*, domini *Morangii*, Laudatio funebris, auctore Jacobo *De Lœuvre*, in-fol.; 1672, p. 37, 38.)

se pouvait promettre ce miracle, devait, pour l'obtenir, avoir recours à un moyen extrême, qui, témoignage d'une foi héroïque [1], d'un dévouement sans bornes à ce parent si cher, montrera aussi à quel point elle se tenait assurée qu'à moins d'un changement de religion, de la part de Mme de Turenne, le maréchal ne se résoudrait jamais. Pour obtenir donc une conversion sans laquelle il lui sembla que ne se ferait point celle de son oncle, l'entier sacrifice de tous ses grands biens, dont elle avait fait, jusqu'ici, un emploi si admirable, c'est ce que, résolûment, elle offrit à Dieu, avec larmes; et elle le conjurait de permettre que, Mme de Turenne ouvrant enfin les yeux et embrassant la foi catholique, le maréchal devînt libre, par là, de se réunir, lui aussi, à l'Église. *La pauvreté, l'indigence, la mendicité* étant choses pour elle désirables à ce prix, et qu'aussi elle ne craignait pas de solliciter comme une grâce, ce fut le *vœu* d'une fille du duc de Bouillon, pour le vicomte de Turenne, son oncle affectionné; témoignage, croyable à peine, de l'ardeur de son zèle pour la religion catholique [2]. Charlotte de Caumont La Force étant moins âgée que son époux [3], et, selon toutes les apparences, lui devant survivre, son change-

[1] L'abbé *Le Brasseur*, dans *l'Histoire du comté d'Évreux*, parle avec admiration des vertus très-éminentes de mademoiselle *de Bouillon* (*Louise*). « Ce que nous disons d'elle (ajoute-t-il) *nous l'avons vu de nos propres yeux*, sans parler des actions d'une grande humilité que nous lui avons vu pratiquer, qui demanderoient un éloge entier. » (Histoire civile et ecclesiastique du comté d'Évreux [par Philippe *Le Brasseur*]; Paris, 1722, in-4°, 394 et suiv.)

[2] Oraisons funèbres de Louise Charlotte *de La Tour d'Auvergne* : — 1° par M. *de Brisacier*, 30 août 1683; — 2° par M. *Tiberge*, 26 avril 1684.

[3] Charlotte de *Caumont La Force* était née en 1624; *Turenne* était né le 4 septembre 1611.

ment de religion avait été la seule chose dont se pût aviser Mlle de Bouillon, sa nièce par alliance, pleine pour elle d'attachement, malgré leurs dissentiments sur la foi.

Paroles de l'abbé d'Aubigny à Turenne.

Un illustre et pieux abbé, ami de Turenne, bien assuré, lui, que la maréchale ne changerait jamais; et la mort de cette dame pouvant, seule, pensa-t-il, rendre possible une abjuration qu'avec tous il avait à cœur, devait, un jour, laisser apercevoir sur cela sa pensée, en présence du grand capitaine, dans un entretien auquel la religion avait part. C'était l'abbé Ludovic Stuart d'Aubigny, quatrième fils du duc de Lenox, homme fort notable par son esprit, son savoir et sa piété non moins que par sa naissance. Cousin de Charles II, roi d'Angleterre; grand aumônier de Catherine de Portugal, épouse de ce monarque; renommé en France ainsi que dans la Grande-Bretagne; lié avec tous les illustres des deux royaumes, notamment avec Saint-Évremond, qui, dans ses écrits, le fait bien connaître[1], son zèle était grand ainsi que ses lumières; et l'abjuration du prince palatin Édouard de Bavière (époux de la fameuse Anne de Gonzague) fut son ouvrage. Le chapeau de cardinal, plusieurs fois, lui ayant été offert par Charles II, toujours il en avait fait refus; disant « qu'il aimeroit mieux mourir que d'être soutenu, étant cardinal, par les bienfaits d'un roi, qui ne seroit pas catholique[2]. » Lié, quoi qu'il en soit, avec Turenne,

[1] Éloge de M. de *Turenne*, par *Saint-Évremond*. — Vie de messire Charles de Saint-Denis, sieur de *Saint-Évremond*, par *des Maizeaux*; La Haye, 1711, in-12, pages 93, 97, 130.

[2] Vie de M. *Olier* [par M. l'abbé *Faillon*], 2e édition, 1853, in-8°, t. II, 219 et 237. — Mémoires *mss.* de M. *du Ferrier*. (Bibliothèque de Sainte-Geneviève, *manuscrits*, in-4°, n° 775, D. 16.) — Sur la tombe de l'abbé *d'Aubigny*, dans l'église des Chartreux de Paris, avait été gravée une épitaphe; on y lisait ce qui suit : « *Qui, cùm in Cardinalium collegium mox coaptandus esset*, immaturâ morte peremptus est. » D'où il

comme on en vint, un jour qu'il s'entretenait avec lui, à discourir des premiers temps de la réforme, le maréchal s'étant laissé aller à dire que « les réformateurs n'eussent point dû ainsi se séparer, » « Quand on avoue, monsieur (lui dit vivement l'illustre abbé), qu'on a eu tort de sortir d'une église, on est bien près d'y rentrer; et *si je survis à Mme de Turenne, je vous verrai dans la nôtre.* » Un sourire, en entendant ces paroles, ce fut toute la réponse du grand homme (disait d'Aubigny à Saint-Évremond, en lui racontant cet entretien); et, ajouta-t-il, « ce sourire n'expliquoit pas assez si c'étoit pour se moquer de ma prédiction ou pour l'approuver [1]. »

Mort de madame de Turenne. 13 avril 1666.

En prévoyant que Turenne ne se déclarerait pas tant que la maréchale aurait vie, l'abbé d'Aubigny avait rencontré juste; la mort de cette dame ayant devancé, et même d'un assez longtemps, la rentrée du maréchal dans l'Église [2]. Seulement, l'illustre abbé ne la vit pas; sa mort, survenue le 11 novembre 1665 [3], ayant, de cinq mois, environ, précédé celle de madame de Turenne, arrivée seulement le 13 avril 1666, comme

semble résulter qu'il était désigné pour la promotion qui eut lieu en 1666, avant laquelle il mourut le 11 novembre 1665. — A tort *Des Maizeaux*, dans la *vie de Saint-Évremond*, citée ci-dessus, a dit, p. 130, que l'abbé *d'Aubigny*, promu au cardinalat, mourut quelques heures après l'arrivée du courrier porteur de la calotte. — *Piganiol*, apparemment d'après *Des Maizeaux*, l'a dit aussi. (Description historique de la ville de Paris, édition de 1765, in-12, t. VII, 232.) — Le fait est faux. Il y eut des promotions en 1664 et en 1666; il n'y en eut point en 1665; et le nom de Ludovic *Stuart d'Aubigny* ne figure pas parmi ceux des cardinaux dont la nomenclature se trouve dans le Dictionnaire de *Moréri*, article *Cardinal*.

[1] *Saint-Évremond, Éloge de M. de Turenne.*

[2] La maréchale de *Turenne* mourut le 13 avril 1666. — *Turenne* abjura le 23 octobre 1668. — L'abbé *Louis Stuart d'Aubigny* était mort le 11 novembre 1665.

[3] *Gazette de France*, 21 novembre 1665.

cette dame entrait à peine dans sa quarante-troisième année[1]. Combien fut remarqué ce décès d'une calviniste illustre à tant de titres, et considérée en France comme le *porte-étendard* de la réforme[2], divers écrits de ce temps-là le font connaître. Turenne (avait-on pensé) ayant, à cause d'elle surtout, différé sa réunion à l'Église, beaucoup s'attendirent à le voir abjurer bientôt. « La nuit passée (mandait Gui Patin à Falconet), la maréchale de Turenne est morte. On dit *qu'elle étoit furieusement huguenote, et que, dorénavant, son mari se pourra bien faire catholique;* il a l'esprit doux, et est fort raisonnable[3]. »

Turenne, cependant, ébloui quelque temps comme on a vu, par la spécieuse *réponse* de Claude à Nicole, et retombé depuis dans les plus pénibles perplexités, balançant, à cette heure, entre la réforme, en qui il avait cessé de croire, et la doctrine catholique, dont plusieurs points l'arrêtaient encore, ne se devait rendre, désormais, qu'après seulement qu'à son pénétrant esprit, à sa conscience, scrupuleuse autant que sagace aurait été donné lieu de n'hésiter plus davantage. Louis XIV, qui, en 1667, à l'ouverture de la glorieuse campagne de Flandre, renouvelant ses vives et affectueuses instances, parla à l'illustre guerrier en véritable et sûr ami, n'ayant pu rien gagner sur lui, à Charenton, où en vint aussitôt la nouvelle, avaient retenti des cris de joie; et grâces solen-

Louis XIV presse de nouveau Turenne, mais sans succès. Joie à Charenton.

[1] *Gazette de France* du 17 avril 1666.

[2] « Res religionis reformatæ publica inter cæteros partium suarum defensores et Ante-Signanos Turennii principis uxorem numeravit, ingentis feminam animi, constantiæ plus quàm virilis, etc. (Antonii *Baillonii*, domini Morangii, Laudatio funebris, auctore Jacobo *De L'OEuvre*; 1672, in-fol., p. 37, 38.)

[3] Lettre de Gui *Patin*, 13 avril 1666

nelles furent rendues, au *prêche*, *de la constance d'un grand personnage;* sans proférer, néanmoins, le nom de Turenne, que tous, au demeurant, se disaient à l'oreille [1]. Mais ces transports ne durèrent pas toujours. La campagne ayant pris fin avec le succès, avec l'accroissement de gloire que l'on sait pour la France, et pour Turenne, qui s'y était surpassé lui-même, le grand capitaine devait quelque temps demeurer sans commandement; cette première et si fameuse expédition en Franche-Comté (1668) ayant été confiée au prince de Condé tout seul, que nous avons vu la préparer avec secret, habileté, et l'exécuter avec tant de rapidité et d'éclat. Après quoi, étaient survenus la paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), et le voyage de la cour à Chambord, voyage dont Turenne ne fut pas. Ainsi la Providence ménageait-elle à ce grand homme un assez long loisir, que nous le verrons, bientôt, mettre à profit.

Entretiens de Turenne avec Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, et Vialart, évêque de Châlons. 1668.

Parmi plusieurs évêques venus à Paris, alors, pour travailler à un accord entre l'Église de France et le saint-siége, sur la souscription au formulaire, et obtenir la rentrée en grâce, auprès du pape, de quatre prélats français qui avaient offensé Rome, il sera juste de distinguer surtout Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges [2], d'où il devait, en 1670, passer à Tournay [3], et Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne [4]. Gilbert de Choi-

[1] Histoire de l'édit de Nantes, par *Élie Benoît*; Delft, 1695, in-4°, t. IV, 129.

[2] Il avait été, le 8 avril 1645, sacré évêque de Comminges; il prit possession le 9 août de la même année.

[3] Le 15 mars 1671, il prêta serment de fidélité en qualité d'évêque de Tournay; il l'était, précédemment, de Comminges. (Gazette de France, 21 mars 1671.)

[4] Félix *Vialart* arriva à Paris le 8 avril 1668. (La vie de messire Felix *Vialart de Herse* [par *Gouyet*]; Cologne, 1738, in-12, p. 8

eul, homme des plus lettrés de son temps, des plus rofondément imbus de l'histoire ecclésiastique; des lus transcendants en théologie, nous a laissé des écrits, moignages éclatants de son éloquence, non moins ne de sa sagesse[1]. Quant à Félix Vialart de Herse, c'était n homme docte et saint, un évêque des anciens temps, n vénération dans tout le royaume, par ses insignes ertus et par sa charité sans bornes, non moins que ar ses lumières. Tous deux, pendant ce séjour dans la apitale, devaient avoir de fréquentes occasions de s'entreenir avec Turenne, et les surent mettre à profit. De si habiles controversistes montrant à ce grand homme, dans de sérieuses *conférences*, le faible irremédiable du parti qu'il différait tant de quitter; lui parlant, d'ailleurs, avec une onction dont son cœur fut pénétré, l'embarras où ils virent bien qu'ils l'avaient jeté leur donna des espérances, qui devaient n'être point déçues [2]. Un prédicateur, stationnaire à Saint-André des Arts, que l'évêque de Châlons avait pressé Turenne d'aller écouter, devait faire sur lui plus d'impression encore qu'on n'avait cru le pouvoir attendre [3]. Et enfin le P. Mascaron ne saurait être oublié dans l'histoire d'une conversion à laquelle il paraît avoir eu part. Son *avent*, par lequel il débuta au

[1] Surtout ses *Mémoires touchant la religion*: Paris, 1685 et 1689, trois volumes, in-12.

[2] Mémoires de l'abbé *de Choisy*, collection Petitot, 2e série, t. LXXIII, p. 460 et suiv. — Vie *manuscrite* de *Turenne*, par *Frémont d'Ablancourt*, citée par le cardinal *de Bausset*, Histoire de *Bossuet*, liv. I, n° 40.

[3] Vie de M. *Nicole*, et histoire de ses ouvrages [par *Goujet*], 2e partie, chap. XII. — La vie de messire Félix *Vialart de Herse*, évêque et comte de Châlons en Champagne [par l'abbé *Goujet*]; Cologne, 1738, in-12, p. 48. — Supplément au nécrologe de l'abbaye de Port-Royal des Champs [publié par *Le Febvre de Saint-Marc*]; 1735, in-4°, 653, 662.

Louvre, en 1666; le carême de 1667, qu'il y prêcha également, avec succès, lui ayant assuré, dès cette heure, une haute situation, dont il ne devait jamais déchoir, Turenne, outre qu'on le voyait s'entretenir volontiers avec ce Père; lui témoigner même une grande confiance, et lui donner près de lui, à toute heure, un libre accès, touché surtout de la *morale* de l'Église catholique, telle que Mascaron l'enseigna toujours, tant dans ses intimes entretiens que dans ses discours, plusieurs *sermons* du célèbre Oratorien, que le grand capitaine voulut méditer à loisir, et dont ce dernier, à sa prière, lui avait donné des copies, purent hâter ce retour, que d'autres avaient acheminé et qu'il était réservé à Bossuet d'obtenir[1].

Relations de Bossuet avec la famille de Bouillon, et avec Turenne.

Nous entendions, en 1660 (le 8 septembre), Bossuet, fort lié avec toute la famille de Bouillon, prêcher la vêture d'une des filles de l'illustre et pieuse Éléonore de Bergh. Le jeune Théodose-Emmanuel, duc d'Albret, qui fut le cardinal de Bouillon dans la suite, subissant en Sorbonne les épreuves publiques qui précédaient alors le doctorat, nous avons remarqué Bossuet parmi les examinateurs de l'illustre candidat, qui avait désiré être promu aux degrés sous les auspices d'un docteur en si grand renom d'éloquence et de savoir[2]. En relation, dès longtemps, avec Turenne, Bossuet l'avait, en 1666 surtout, vu souvent et de près; le maréchal, lors de ce grand effort tenté par l'ordre du roi pour opérer *la réunion* des religionnaires, étant au premier rang de ceux qui y

[1] Le P. *Adry*, oratorien, Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, mss. aux archives de l'empire, t. IV, article : *Mascaron*. — Le P. *Bordes*, de l'oratoire, *Supplément au Traité dogmatique et historique* (par le P. *Thomassin*) *des édits et autres moyens dont on s'est servi pour maintenir l'unité de l'Église catholique*; Paris, 1703, in-4°, p. 651.

[2] Registres de la Faculté de théologie de Paris, du 4 novembre 1665.

eurent la plus grande part; et le doyen de Metz y en ayant pris, lui aussi, une très-active, comme nous l'avons établi. Mais qu'était-ce encore ? Turenne, grand ami de Mme de Longueville, l'allant voir fréquemment, aurait-il pu, soit dans l'hôtel de la duchesse (rue Saint-Thomas du Louvre), soit dans l'appartement qu'elle avait aux Carmélites, ne rencontrer pas l'abbé Bossuet, appelé alors près d'elle, près de Mme de Conti, sa belle-sœur, par les motifs que nous avons fait connaître; ces deux princesses, d'ailleurs, et le grand Condé, qui les voyait chaque jour, ayant, à dessein, rendu plus fréquentes, plus familières les relations de l'éloquent docteur avec le maréchal [1] ?

Premier entretien de Bossuet avec Turenne, sur la religion, ménagé par madame de Longueville.

Ces rapports devaient, on le put prévoir, n'en demeurer pas toujours à de simples rencontres; les vœux de tant d'illustres personnages, d'accord avec ceux de Bossuet, appelant impatiemment l'abjuration de Turenne. Dans un sérieux entretien entre le maréchal et le doyen de Metz, entretien ménagé par Mme de Longueville, et qui eut lieu chez elle, sans témoins [2], Bossuet, à qui Turenne avait indiqué, dans la religion catholique, plusieurs points qui l'arrêtaient encore [3], ne se put défendre, en l'écoutant, d'un vif mouvement de joie; *l'Exposition*, qu'il préparait, en ce moment même, offrant, pour ces difficultés, si bien connues du docteur, des solutions lumineuses, décisives, auxquelles Louis de Courcillon, dans peu, allait se rendre, et dont Turenne, capable,

Explications, écrites pour Courcillon, communiquées par Bossuet à Turenne.

[1] Mémoires mss. de Le Dieu. (*Manuscrit* original de ma Bibliothèque.) — Mémoires de l'abbé *de Choisy*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIII, 461.

[2] Mémoires de l'abbé *de Choisy*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIII, p. 461.

[3] Même ouvrage, ibid.

instruit, et d'ailleurs disposé, comme on sait, ne pourrait (pensa-t-il) ne se contenter pas. Coïncidence mémorable! Bossuet par un seul *écrit*, incomplet, informe encore et au simple état d'ébauche, désabusait, alors, au même instant, le marquis de Courcillon-Dangeau; le grand Turenne; le comte de Lorge, digne neveu de l'illustre capitaine; procédant, en toutes ces choses, avec un impénétrable mystère; et sans que nul des trois eût su ou seulement pu soupçonner le secret des deux autres.

Ramener trois personnages de cette sorte, très-sincères (nul jamais n'en douta), mais chez qui, par la prévention, l'habitude, les engagements de famille, l'esprit de la Réforme avait fait des impressions profondes, tous trois très-pénétrants, d'ailleurs, et de plus ayant beaucoup de lecture, ce ne pouvait être l'affaire d'un jour. Sans revenir, ici, sur le marquis de Courcillon, dont nous avons raconté le retour; et différant, pour l'heure, ce qui regarde le comte de Lorge, disons que Bossuet se dut longtemps occuper de Turenne, homme réfléchi, profond, lent, en toutes choses, à se résoudre; et qu'il y avait fallu plusieurs *conférences* [1], où le maréchal, à la vérité, fit preuve, tout ensemble, d'instruction et de candeur. Le grand capitaine, après que, sur les diverses matières en dispute, lui avaient été proposées par Bossuet des solutions qu'avaient agréées sa raison et sa conscience, recevant, par écrit, presque aussitôt, les *explications* nettes, précises, décisives, du docteur sur les divers points traités, déjà, de vive voix, en sa présence [2],

[1] Mémoires du duc *Saint-Simon*, édition de 1829, in-8°, t. III, 379, 380. — Mémoires secrets de M. le comte de *Bussy-Rabutin*; Amsterdam, 1768, t. II, p. 210.

[2] Lettre de *Bossuet* au P. *Johnston*, 26 mai 1686, XVIII, 183. — *Bossuet*, *Revue*, par lui, de ses ouvrages, contenant des remarques, cor-

la lumière, d'instant en instant, croissait, dans cette intelligence avide, insatiable du vrai.

Un incident heureux devait, d'ailleurs, sur ces entrefaites, venir en aide aux efforts du grand doyen de Metz. L'*Eucharistie*, sur laquelle nous avons vu, en 1665, le ministre Claude mettre Turenne en scrupule par cette *Réponse*, trop vantée, au petit volume de Nicole, allait être, avec un grand éclat, vengée pleinement, à jamais, et sans retour, par l'infatigable écrivain que, bien à tort, on avait accusé d'avoir, dans son premier *traité*, commis l'Église [1]. La *Perpétuité défendue* [1er tome], étant sous presse [2], avec de nombreuses et authentiques *attestations*, venues de l'Orient; et le *manuscrit*, dès les premiers mois de 1668, circulant déjà, c'en devait être fait, bientôt, des assertions de Claude; de sa *réponse* (de 1665), réimprimée jusqu'à sept fois; de son éphémère victoire, célébrée par avance, et dont on avait fait tant de bruit. C'est qu'à l'apparition de cette *réponse*, dont nul mieux que lui ne sut connaître le faible, Nicole, prompt à se mettre à l'ouvrage, avait, en grand secret, à Châtillon, près de Paris, puis dans l'abbaye de Haute-Fontaine (dont le pieux et docte abbé, Guillaume Leroy, était son ami),

Le manuscrit du 1er tome de la *Perpétuité* est communiqué à Turenne.

rections, additions. (Imprimée à la suite de son *VIe avertissement aux protestants*.)

[1] Vie de *Nicole*, et histoire de ses ouvrages [par *Goujet*]. Le fait est reconnu, de plus, dans quelques-unes des *approbations* données à la *Grande perpétuité*, par des prélats et des docteurs.

[2] Une *approbation* du tome Ier, *en manuscrit*, de la *Grande perpétuité*, ayant été donnée, le 1er juillet 1668, par P. J. F. de *Percin de Montgaillard*, évêque de Saint-Pons, l'ouvrage, donc, commencé en janvier 1667 (la *Préface* du tome Ier le dit), avait été achevé dans le printemps de 1668. — *Bayle* dit qu'il fut achevé en *juin* (1668.) (Dictionnaire critique, article : *Arnauld* (Antoine), remarque O.) Gui *Patin* écrivait, le 13 novembre 1668, que *l'ouvrage étoit sous la presse*.

composé ce savant et incomparable ouvrage : *La Perpétuité défendue* [1], que, plus tard, à Paris, il devait revoir, avec Antoine Arnauld, chez qui, pour cela, il s'alla loger tout exprès. Et afin qu'un haut et signalé patronage assurât à cette vaste composition toute l'attention qu'on lui devait souhaiter, dans l'intérêt de la foi, dont y était si victorieusement établi l'un des plus hauts mystères, Arnauld (l'humble Nicole l'en priant) agréa que son nom, connu au loin, parût seul en une si solennelle conjoncture; et longtemps, en effet, ce docteur devait passer dans l'opinion de tous pour avoir, *seul*, composé [2] un livre qui, examiné, il est vrai, et revu par lui, avec un soin extrême, avait pu ainsi subir d'heureuses corrections, et acquérir une force nouvelle [3].

Que, cependant, dès les premiers mois de l'année 1668, fût achevée entièrement la rédaction du tome Ier (encore qu'il n'ait qu'à la fin de février 1669 été donné au public), l'*approbation* de l'évêque de Saint-Pons (Percin de Montgaillard), donnée le 1er juillet 1668, le ferait, elle

[1] Nicole, lui-même, s'en déclara l'auteur, dans une lettre du 16 décembre 1694. (*Bibliothèque* de *Richelet* [par l'abbé *Le Clerc*], publiée, en 1728, à la tête du tome Ier du *Dictionnaire de Richelet*, édition en 3 vol. in-fol., donnée par *Aubert*, avocat.)

[2] « Le *Livre de M. Antoine Arnauld* contre M. Claude *est sous presse*. » (Gui *Patin*, Lettre du 13 novembre 1668.) — « Depuis un mois, plusieurs ouvriers ont travaillé à *relier* le *Livre de M. Antoine Arnauld* contre M. *Claude*. Il en a présenté au roi, et après aux grands de l'État. » (Gui *Patin*, Lettre du 8 mars 1669.) — « On ne parle ici, que du *Livre de M. Arnauld*. » (Gui *Patin*, Lettre du 19 mars 1669.)— Plusieurs prélats et docteurs, dans les *approbations* données à l'ouvrage, se montrèrent persuadés qu'Antoine *Arnauld* en était l'auteur.

[3] *Vie de M. Nicole*, et histoire de ses ouvrages [par *Goujet*]; Luxembourg, 1733, in-12, 1re partie, chap. IX, 2e partie, chap. XII.

ule, assez connaître [1]. Bossuet, prié aussi d'examiner grand ouvrage, en avait, de bonne heure, eu le manuscrit entre les mains; et aux allégations, hasardées par Claude, sur un prétendu dissentiment entre l'Église d'Orient et celle d'Occident, en ce qui regarde l'Eucharistie [2], trouvant là d'inexpugnables réponses, appuyées par de nombreuses et authentiques *pièces*, auxquelles il sentit bien qu'on ne pourrait répliquer, Turenne, par ses soins, avait connaître alors, en *manuscrit*, le *premier tome*, inappréciable supplément à ce que, tant de vive voix que dans son ouvrage, il avait dit lui-même sur ce sacrement, mais par manière d'*exposition* seulement, sans argumentation, sans recherches d'histoire [3]; au lieu que toutes choses, ici, se trouvaient traitées et expliquées à fond. Jamais réfutation n'avait été plus péremptoire; et Turenne ayant, par cette lecture seule, reconnu pleinement tout le faible de l'écrit de Claude, que fut-ce après que Nicole et Arnauld, dans plusieurs entretiens avec lui, sur l'Eucharistie, eurent triomphé de tous les doutes de son esprit [4]? Que, du reste, le *premier tome*, en *manus-*

Entretiens d'Antoine Arnauld et de Nicole avec Turenne.

[1] C'est la première, en date, des approbations données à l'ouvrage; elle figure à la tête de toutes les autres.

[2] Le titre de ce grand ouvrage est tel : *La Perpétuité* de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, *défendue contre le livre du sieur Claude*, ministre de Charenton.

[3] Toutefois, par une exception, en ce qui regarde l'*Eucharistie*, *Bossuet*, dans les articles X, XI, XII de l'*Exposition*, donne des *preuves* indubitables de la présence réelle, tirées de la doctrine des calvinistes eux-mêmes; s'efforçant ainsi de *les amener à la vérité par leurs propres principes*. (*Bossuet*, *fragments sur diverses matières de controverse* (à la suite de *l'Exposition*); fragment sur *l'Eucharistie*, n° X, tome XVIII, 191.)

[4] *Renaudot*, Défense de la perpétuité de la Foi contre les calomnies et fausetés du livre intitulé : Monuments authentiques de la religion des Grecs; Paris, 1709, in-8°, p. 454.

crit., eut, seul, alors, été connu de Turenne, Turenne lui-même, plusieurs fois, le devait témoigner à Olivier Le Fèvre d'Ormesson, lui confessant que « la *Grande perpétuité* avoit *achevé de le persuader*[1]; » et disait-il souvent à un ministre de Louis XIV (le marquis de Lionne), « ce qui m'a fait sauter le fossé, et m'a mis au pied du mur, c'est le *premier tome*, manuscrit, de cet ouvrage[2]. »

Le retour de Turenne dû surtout à ses entretiens avec Bossuet.

Mais quelle grande part eurent, avant tout, à cette œuvre, l'*Exposition de la doctrine catholique;* les fréquents *entretiens* de Turenne avec l'auteur de ce livre; des *sermons*, enfin, faits par Bossuet, pour lui, tout exprès, et que madame de Longueville avait ménagé au grand capitaine les moyens d'entendre[3]. Turenne lui-même, en ce qui regarde l'*Exposition*, devait, plus tard, par ses incroyables efforts pour propager le livre, et, à son moyen, désabuser ses anciens coreligionnaires[4], témoigner assez quels fruits il en avait tirés le premier. Bossuet, au temps de leurs *conférences*, l'entendit, non sans une joie très-sensible, lui dire, un jour, que « *les points qui autrefois lui avoient fait le plus de peine ne lui en faisoient plus aucune, de la manière dont il les expliquoit dans son écrit*[5]. » L'abbé de Choisy, qui, si étroitement lié avec Bossuet, l'avait ouï de sa bouche, le redit, plus tard, dans ses *Mémoires*, sans oublier les *sermons*, dont nous avons parlé tout à l'heure. « *Ce livre*

[1] Journal d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson;* ms. de la collection *de Le Ber*. Bibliothèque de Rouen, in-fol. t. II, p. 169.

[2] Lettre italienne, inédite, de Hugues *de Lionne*, ministre de Louis XIV, au cardinal Jacques *Rospigliosi*, 25 octobre 1668.

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*. — Mémoires de l'abbé de *Choisy*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIII, 461.

[4] La *Politique du clergé de France*, pour détruire la religion protestante [par *Jurieu*]; La Haye, 1682, in-12, t. I, 71, 72.

[5] Mémoires *de Choisy*, à l'endroit cité.

(disait Turenne, parlant de l'*Exposition*), *ce livre m'a fait voir la lumière* [1]. »

Les ouvrages du P. de Grenade font impression sur Turenne.

Le maréchal, que les déclamations de ceux de sa communion avaient pu, dans un temps, mettre en défiance sur la *morale* de l'Église romaine, outre que les *sermons* de Bossuet, si exacts, en cela, toujours, et si évangéliques, auraient suffi déjà pour le tranquilliser sur ce point, lisant, de plus, les excellents ouvrages du P. Louis de Grenade [2], qui, particulièrement en ce qui regarde la *morale*, lui plurent et le touchèrent au delà de ce qu'on saurait exprimer, s'en devait clairement expliquer lui-même, peu de jours après sa rentrée dans l'Église, à des ministres calvinistes, qui l'étaient venus visiter. Les voyant qui regardaient curieusement, sur son bureau, les dix volumes de la traduction de l'abbé Girard et du P. Talon, marqués en mille endroits, et dont ils comprirent que Turenne s'était occupé depuis peu, « ce sont (leur dit-il) les Œuvres du P. de Grenade; et je vous avouerai, MM., qu'après la grâce de Dieu, et les controverses nécessaires, rien n'a plus contribué à mon changement que ces livres de morale, desquels vous n'avez rien d'approchant parmi vous. » Mascaron, qui, se trouvant là, avait entendu ces remarquables paroles, les rapporta à son confrère de l'Oratoire, le P. Bordes, à qui l'on doit de les connaître [3].

[1] Annales des Provinces Unies, par *Basnage*; La Haye, 1726, in-fol., t. II, 58, 59.

[2] Les œuvres de *Grenade* [traduites par le P. *Talon*, de l'Oratoire], parurent, 1° en 1658-1662; 2° en 1664-1667, dix vol. in-8°. *Girard*, indiqué comme auteur de la version, n'a traduit, en réalité, que *Le Guide des pécheurs*. (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*; 1823, t. IV, table des auteurs, article : *Talon* (Jacques).

[3] Le P. *Bordes*, de l'Oratoire, supplément au Traité dogmatique et historique [par le P. *Thomassin*] des édits et autres moyens spiri-

Abjuration de Turenne. 23 oct. 1668.

Que dirons-nous? Catholique, déjà, en son cœur, Turenne, pour se déclarer tel ouvertement, n'attendait plus que le retour de Louis XIV, qui, à son arrivée à Saint-Germain, le 21 octobre, devait recevoir la confidence du grand capitaine. Et comme le monarque, dans le premier transport de surprise et de joie, l'étreignant dans ses bras, n'avait pu réprimer un impétueux mouvement et des exclamations, dont tous, déjà, se regardant, cherchaient la cause[1]; que, de plus, il voulait, sur l'heure, écrire au nonce; les pressantes instances, les suppliants regards de Turenne le rappelèrent enfin au silence et à l'inviolable secret dont le néophyte s'était fait une loi dans cette affaire[2]; au point que son neveu lui-même, l'abbé duc d'Albret, devait, le 23 octobre seulement, jour fixé pour l'abjuration, recevoir sa confidence; Turenne ayant voulu qu'un parent si proche, qui, d'ailleurs, appartenait à l'Église, assistât à la cérémonie[3].

Turenne avait caché à l'abbé duc d'Albret sa résolution d'abjurer.

tuels et temporels dont on s'est servi, dans tous les temps, pour maintenir l'unité de l'Église catholique; Paris, 1703, in-4°, p. 651.

[1] *Bossuet* ne fut point chargé d'aller porter cette nouvelle à *Louis XIV*, et ne lui adressa point les paroles supposées par le cardinal *Maury*. (Essai sur l'Éloquence de la Chaire, § XXX.)

[2] Vie *ms. de Turenne*, par *Frémont d'Ablancourt*, citée dans l'*Histoire de Bossuet*, par le C. de *Bausset*, liv. I, n° XL. — Le P. *Bordes* (de l'Oratoire) à l'endroit indiqué précédemment. — Mémoires de l'*abbé de Choisy*, collect. *Petitot*, 2e série, t. LXIII, 460.

[3] L'abbé *duc d'Albret* y assista, quoi qu'en ait dit l'abbé *de Choisy*, à l'endroit indiqué ci-dessus. — Olivier d'*Ormesson*, dans son Journal *manuscrit*, à la date du 23 octobre 1668, dit : « Je rencontrai, à onze heures [du matin], M. *Boucherat*, qui me dit qu'il venoit de Notre-Dame, et avoit assisté, *avec M. le duc d'Albret*, *seul*, à l'abjuration de M. de *Turenne*. » — *Robinet*, dans sa Lettre, en vers, à *Madame*, du 27 octobre 1668, dit que le duc d'*Albret* était présent à l'abjuration de son oncle. Il parle d'une éloquente allocution adressée au nouveau catholique par l'archevêque de Paris (*Péréfixe*), qui avait reçu cette abjuration. (*Gazette de France*, 27 octobre 1668.)

Tout, du reste, s'y devait passer avec non moins de secret que dans les instructions qui l'avaient préparée; Turenne, de Saint-Germain, où tous, hormis le roi, ignoraient sa résolution, s'étant, à son arrivée dans Paris[1], rendu droit à l'archevêché, où l'abjuration se fit entre les mains de Péréfixe, sans autres témoins que l'abbé duc d'Albret et un laïque, ancien et très-intime ami de Turenne, Louis Boucherat, qui fut, plus tard, chancelier de France[2]. Seulement, l'oratorien Louis-Henri de Loménie de Brienne, venu à l'archevêché, ce jour-là, par hasard, se trouva ainsi tout apprendre et tout voir, par rencontre; en sorte que, de l'Oratoire, où, en hâte, il avait couru donner la nouvelle, elle se répandit dans Paris, en un instant[3].

Turenne refusa l'épée de connétable.

« M. le maréchal de Turenne s'est enfin converti (écrivait Gui Patin); il a abjuré son hérésie entre les mains de M. l'archevêque de Paris; *on dit qu'il deviendra connétable*. C'est un excellent homme, et qui est aimé de tout le monde[4]. » Ce bruit, sur la charge de connétable, bruit faux, mais qui eut cours, un instant, et qu'avait accueilli Gui Patin, devait prendre fin lorsque furent mieux connues les circonstances d'une action devenue le grand événement de l'époque, tant en France qu'au dehors. Louis XIV, comme Turenne lui eut fait cette inopinée confidence, dont nous l'avons vu se ré-

[1] D'*Ormesson* rencontra, le 23 octobre, arrivant de Saint-Germain, Bois-Guyot, gentilhomme de la suite de *Turenne*, qui lui annonça que ce dernier allait abjurer le même jour.

[2] *Boucherat* fut « le seul confident et le seul témoin de l'abjuration de *Turenne*. » (Orais. fun. de mess. Louis *Boucherat*, etc. [par le P. *Chappuys*, jés., 30 janvier 1700]; Lyon, 1700, in-4°.)

[3] Le P. *Bordes*, de l'Oratoire, *Supplément* au Traité dogmatique et historique du P. *Thomassin*; 1703, in-4°, p. 651 et suiv.

[4] Lettre de *Gui Patin*, 2 novembre 1668.

jouir si fort, lui voulant, aussitôt, donner l'épée de connétable, « Gardez-vous-en bien, Sire (lui avait dit l'illustre guerrier); si je croyois que cette action dût m'attirer les gants que tient V. M., assurément je ne la ferois pas. » Frémont d'Ablancourt, « bon huguenot, s'il en fut jamais; » (c'est Bossuet qui ainsi le qualifie [1]), Frémont, fort peu satisfait de l'abjuration de Turenne, qu'il affectionna toujours, au demeurant, et avec qui il était sans cesse, nous ayant donné ces détails [2], qui pourrait hésiter à le croire?

La couronne de Pologne, convoitée ardemment par Turenne, qui l'aurait voulu avoir, par préférence à deux redoutés compétiteurs (Condé et le prince de Neubourg), c'est à quoi, suivant d'autres, le maréchal aurait sacrifié son ancienne créance [3]. Mais nommer seulement l'auteur, anonyme, de cette fable (le libelliste Sandras des Courtilz), n'est-ce pas déjà lui avoir assuré tout le mépris qu'elle mérite? Combien plus volontiers l'on en devra croire Saint-Évremond, qui, parlant de l'abjuration du grand capitaine, « ceux (dit-il) qui ont connu M. de Turenne n'ont attribué son changement de religion ni à l'ambition ni à l'intérêt [4]. » Ainsi tous en avaient-ils jugé, sans hésiter. « La conversion de M. de Turenne (mandait le comte de Bussy-Rabutin) lui fait d'autant plus d'honneur, et à l'Église, qu'elle ne peut être soupçonnée d'aucun intérêt humain; la vérité de

[1] *Bossuet*, première *Instruction sur la version du Nouveau Testament*, imprimée à Trévoux, remarque VIe, n° VII, édition de Versailles, tome IV, p. 458.

[2] Vie *manuscrite* de M. *de Turenne*, par *Frémont d'Ablancourt*, citée par le C. *de Bausset*, Histoire de Bossuet, liv. I, n° XL.

[3] La Vie du vicomte *de Turenne*, par M. *du Buisson* [*Sandras des Courtilz*]; Cologne, 1689 in-12°, t. II, 186.

[4] *Saint-Évremond*, *Éloge de M. de Turenne*.

e religion en a toute la gloire [1]. » « Cette action it écrit le marquis de Lionne aux cardinaux, mi-es du pape Clément IX), cette action est la plus ıtéressée qu'on puisse imaginer; tout étant en paix, e moment, M. de Turenne ne peut désirer d'être nu à un plus haut degré d'élévation qu'il n'est en oment [2]. » « Qu'a gagné (écrivait Arnauld), qu'a é M. de Turenne en se faisant catholique? Ne mandoit-il pas les armées du roi, étant encore hu-ıot? Qu'a-t-il eu, depuis, qu'il n'eût pas alors? On au contraire, qu'il est mort pauvre; et que Dieu it tellement détaché de toutes les grandeurs hu-ıes, que sa résolution étoit prise de se retirer à l'O-re aussitôt qu'il auroit achevé sa dernière cam-e [3]. » Pour Turenne (comme l'abbé de Choisy le i bien dire), il y avoit tout à perdre dans une réso-n que sa conscience lui put seule inspirer. « De-ant huguenot, il se voyoit à la tête d'un parti, au-is puissant, qui feroit les derniers efforts pour le nir jusqu'à la fin; au lieu qu'abjurant il s'alloit con-e par là dans la foule des courtisans avec qui on ien à ménager, parce qu'on n'en a plus rien à dre [4]. »

Grande joie, en France, à la nouvelle de l'abjuration de Turenne.

nfin, « cette conversion, si sincère, parut à tous ne un baptême; » ainsi en parle la marquise de Sé-é, bien inspirée toujours [5]. Aussi de bruyants té-

ettre du comte de *Bussy-Rabutin*, 12 novembre 1668.
ettre italienne (inédite) du ministre Hugues *de Lionne* au cardi-cques *Rospigliosi* (25 octobre 1668).
pologie pour les catholiques [par Antoine *Arnauld*]; Liége, in-12, t. II, 253.
lémoires de l'abbé *de Choisy*, collect *Petitot*, 2e série, t. LXIII,

ettre de madame de *Sévigné*, 16 août 1675.

moignages d'allégresse avaient-ils retenti aussitôt dans tout le royaume [1]; et dans Paris des feux de joie avaient été allumés dans toutes les rues; des *Te Deum* chantés dans toutes les Églises [2]. Mais qu'allait-ce être à Rome, lorsqu'y serait connu un événement que le pape régnant (Clément IX) témoignait, depuis longtemps, souhaiter avec ardeur? Le nonce en France, Bargellini [3], avait écrit au souverain pontife, après qu'il eut affectueusement complimenté Turenne [4]. Au courrier qui, parti, le 25 octobre, de Paris, fut, à son arrivée à Rome, le 3 novembre, introduit aussitôt en présence du souverain pontife, et, le premier, lui donna la bonne nouvelle, avaient été prodigués, par le saint Père, les médailles, les présents les plus propres à témoigner sa joie [5]. Puis, deux abbés français de l'ambassade (le camérier Hugues-Humbert Servien et l'auditeur de rote Louis de Bourlemont d'Anglure), ayant été appelés au Vatican, et là, « le pontife les mettant sur le chapitre de M. de Turenne, et de ce qu'il venoit de faire, on pensa que S. S.

Joie de Clément IX et du sacré collége.

[1] Mademoiselle *d'Armantière* écrivait, le 6 novembre 1668, au comte de *Bussy-Rabutin* : « La conversion de M. *de Turenne* ravit et édifie tout le monde. »

[2] Louis de *Rechignevoisin de Guron*, evêque de Tulle, écrivait à *Baluze*, le 1er novembre 1668 : « Je viens de recevoir votre lettre. Elle m'apprend, comme les autres, une grande nouvelle, de la conversion de M. *de Turenne*. J'en ferai remercier Dieu, dans toutes nos églises, par des prières particulières. » (Manuscrits de la Bibliothèque impér. fonds de *Baluze*, paquet 9, n° 5, tom. Ier.) Charles *Robinet*, Lettres, en vers, à *Madame* (lettre du 27 octobre 1668).

[3] Ce nonce avait fait, le 19 avril 1668, son entrée à Paris. (*Gazette de France*, 21 avril 1668.)

[4] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 24 octobre 1668, in-fol., 2e tome, p. 169. Collection *Le Ber*, à la Bibliothèque de Rouen.)

[5] Lettre de l'abbé *Servien de Montigny* à Hugues *de Lionne*, 15 novembre 1668.

notre religion en a toute la gloire [1]. » « Cette action (avoit écrit le marquis de Lionne aux cardinaux, ministres du pape Clément IX), cette action est la plus désintéressée qu'on puisse imaginer; tout étant en paix, en ce moment, M. de Turenne ne peut désirer d'être promu à un plus haut degré d'élévation qu'il n'est en ce moment [2]. » « Qu'a gagné (écrivait Arnauld), qu'a gagné M. de Turenne en se faisant catholique? Ne commandoit-il pas les armées du roi, étant encore huguenot? Qu'a-t-il eu, depuis, qu'il n'eût pas alors? On sait, au contraire, qu'il est mort pauvre; et que Dieu l'avoit tellement détaché de toutes les grandeurs humaines, que sa résolution étoit prise de se retirer à l'Oratoire aussitôt qu'il auroit achevé sa dernière campagne [3]. » Pour Turenne (comme l'abbé de Choisy le sut si bien dire), il y avoit tout à perdre dans une résolution que sa conscience lui put seule inspirer. « Demeurant huguenot, il se voyoit à la tête d'un parti, autrefois puissant, qui feroit les derniers efforts pour le soutenir jusqu'à la fin; au lieu qu'abjurant il s'alloit confondre par là dans la foule des courtisans avec qui on n'a rien à ménager, parce qu'on n'en a plus rien à craindre [4]. »

Grande joie, en France, à la nouvelle de l'abjuration de Turenne.

Enfin, « cette conversion, si sincère, parut à tous comme un baptême; » ainsi en parle la marquise de Sévigné, bien inspirée toujours [5]. Aussi de bruyants té-

[1] Lettre du comte de *Bussy-Rabutin*, 12 novembre 1668.

[2] Lettre italienne (inédite) du ministre Hugues *de Lionne* au cardinal Jacques *Raspigliosi* (25 octobre 1668).

[3] Apologie pour les catholiques [par Antoine *Arnauld*]; Liége, 1682, in-12, t. II, 253.

[4] Mémoires de l'abbé *de Choisy*, collect *Petitot*, 2e série, t. LXIII, p. 40.

[5] Lettre de madame de *Sévigné*, 16 août 1675.

facile, toujours, pour tous les siens. En Sorbonne (le maréchal l'ayant témoigné désirer), au jeune duc, dans tous les actes publics, avaient été décernés les honneurs singuliers, les qualifications, les hommages réservés aux *princes* [1]; mais, de plus, à l'occasion de chacun de ses *examens*, de sa *tentative*, de sa *sorbonique*, de sa *doctorande*, les examinateurs, les évêques, les syndics, le chancelier de l'Université, l'archevêque Péréfixe, en sa qualité de *proviseur de Sorbonne*, s'évertuant, devant la Faculté assemblée, à exalter, à l'envi, avec une emphase, une pompe qui excédaient toutes les bornes, *les talents surnaturels, l'érudition, l'éloquence*, dont, à les entendre, le candidat avait fait preuve [2], Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, s'il eût mérité la centième partie de ces louanges, devait, avant peu, être *stupor mundi*, comme on l'a dit de ce docte évêque d'Avila, Alphonse Tostat, plus digne que lui de la pourpre cardinalice, qui, toutefois, ne lui fut point donnée [3]. De la facilité, de l'esprit, si l'on veut, l'aisance qui s'acquiert dans le grand monde, l'aplomb que donne l'estime démesurée de soi-même, c'est, en somme, à quoi

[1] Reg. Facult. Theolog. Paris. martii 1664, 4 novemb. 1665. — Reg. M. 154, pag. 89. — Reg. 1, octobre 1667. — Histoire de la maison d'Auvergne, par Et. *Baluze*, in-fol., t. II. — Mémoires du duc *de Saint-Simon*, édit. de 1829, in-8°, t. II, 175, 176.

[2] Reg. de la Faculté de théologie de Paris, M. 154, fol. 89. — Histoire de la maison d'*Auvergne*, par *Baluze*; Paris, 1708, deux vol. in-fol., tome II, 838, 843. L'abbé duc d'*Albret* fut reçu docteur en Sorbonne le 6 septembre 1667.

[3] Alphonse *Tostat*, évêque d'Avila, au quinzième siècle. — *Bellarmin* dit, parlant de ce prélat : *Hic stupor est mundi*. (*Bellarmin*, de Scriptoribus eccles. anno 1440.) Ces quatre mots étaient les premiers de l'épitaphe, en vers latins, gravée sur la tombe de *Tostat*, et qui commence ainsi : « Hic stupor est mundi, qui scibile discutit omne. » (Dictionn. de *Moreri*, article : *Tostat.*, et Biographie universelle, au même nom.)

se réduisait, croyons-nous, la vérité, sur cet abbé-duc, qui, au reste, put promettre alors plus qu'il ne tint dans la suite[1].

L'abbé duc d'Albret désire la coadjutorerie de Reims, puis celle de Paris.

Mais un jeune homme vain, outre mesure, s'entendant glorifier ainsi, en pleine Sorbonne, par les premiers personnages de la Faculté, de l'Université, de l'Église, si la présomption la plus effrénée et une ambition sans bornes éclatèrent en lui, dès ce temps de sa sortie des écoles, en pourrions-nous être surpris? Ni l'abbaye de Tournus, qu'il avait eue, à seize ans, ni celle de Saint-Ouen de Rouen, qu'il eut, de plus, sept ans après, (juillet 1667), ne le pouvant contenter[2], l'archevêché de Reims, puis bientôt celui de Paris, c'est ce que, dès 1668, parvenu à peine à sa vingt-quatrième année, il aurait voulu avoir. Il se fût, néanmoins, résigné à être *coadjuteur* seulement, pour commencer; et le cardinal Barberin, archevêque de Reims, étant sur l'âge, la *coadjutorerie* de ce siége (avec succession assurée) avait été le premier objet des ardents désirs de l'ambitieux abbé. Mais le marquis de Louvois, qui la convoitait pour son frère Charles-Maurice, au lieu de celle de Langres, donnée à ce dernier, depuis peu[3], devait pousser d'autant plus vivement ce dessein que, son mauvais vouloir pour Turenne étant extrême, se joignait ici à l'avantage d'obtenir une si insigne grâce pour sa famille le plaisir d'en frustrer celle d'un homme qu'il n'aimait pas[4]. L'abbé Le Tellier ayant, en effet, été nommé (juin 1668[5]),

[1] G. *Patin* écrivait, le 23 nov., à *Falconet* : « M le cardinal de Bouillon est ici en grande estime d'érudition et d'intelligence. »

[2] *Gallia Christ.*, t. XI, col. 155.

[3] *Gazette de France*, 2 juin 1668.

[4] Mémoires du duc *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. II, 178, 179.

[5] *Gazette de France*, 23 juin 1668. Charles Maurice *Le Tellier* fut

au très-amer déplaisir de l'abbé duc d'Albret, la coadjutorerie de Paris, alors, était devenue le rêve du jeune ambitieux désappointé, qui, en un âge si peu avancé, ne craignit pas de prétendre à ce poste si important, si élevé, si périlleux.

Il faut tout dire. Le titulaire de ce siége archiépiscopal (Hardouin de Beaumont Péréfixe), affectionné à Turenne et à tous les siens, voyant manquée l'affaire de Reims, était allé, aussitôt, demander au roi, pour coadjuteur, le duc d'Albret, si chaleureusement préconisé par lui naguère dans la grande salle des actes de Sorbonne[1]. Mais de donner un tel siége, si important, à un homme sorti à peine des écoles, quelle apparence[2]! Louis XIV, se souvenant d'ailleurs, du temps, peu éloigné encore, où la turbulente pétulance, l'inquiète ambition d'un coadjuteur de Paris, jeune, remuant et factieux, avait causé tant d'embarras à la reine régente sa mère, était bien résolu de ne se donner point un deuxième abbé de Gondi. Si affectionné donc qu'il fût à Péréfixe, son ancien précepteur, qu'il aimait véritablement, et que toujours il honora fort; quelque peine qu'il ressentît, d'ailleurs, de ne pouvoir complaire, en cela, à Turenne, qu'il considérait tant, le monarque, d'un ton péremptoire, objecta l'âge du duc d'Albret, trop jeune, déclarait-il, pour qu'on lui pût confier le soin des âmes dans un tel poste, qui demandait une plus grande expé-

sacré le 11 novembre de la même année. (*Gazette de France*, 17 novembre 1668.)

[1] La harangue latine de *Péréfixe* à la Sorbonne, remplie de louanges pour le jeune duc *d'Albret*, est au t. II, p. 838 et suiv. de *l'Histoire de* la maison d'Auvergne, par *Baluze*. — Sur la démarche de *Péréfixe* auprès de *Louis XIV*, voir *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. II, 175, 176.

[2] L'abbé duc *d'Albret* avait été admis, les 6 septembre et 1er octobre 1667, dans la faculté de Théologie. (Regest. Fac. theolog. Paris.

rience. Pour adoucir, toutefois, l'amertume de ce refus, il avait laissé apercevoir son désir d'accorder, plus tard, à l'abbé duc d'Albret une dignité ecclésiastique, *sans charge d'âmes* [1].

L'abjuration de Turenne étant survenue, peu après, avec le bruit, la joie, l'applaudissement qu'on a vus, tant en France que dans Rome et en tous lieux, ce chapeau rouge, qu'il lui avait été permis d'espérer, mais seulement pour un temps plus éloigné, l'abbé duc d'Albret, sur l'heure même, le voulut avoir [2]; le roi de France, et le pape ne pouvant moins faire, pensait-il, en une conjoncture si intéressante, pour la religion catholique. Dès lors, d'ailleurs, nourrissant en secret la prétention (qu'il devait publiquement avouer dans la suite) d'avoir, et d'avoir lui seul, par ses instructions, ses entretiens, son érudition, son éloquence, amené Turenne à l'éclatante action dont le monde catholique était en joie, sa promotion au cardinalat, si elle se faisait à cette heure, serait, tout ensemble, aux yeux du monde, et la preuve de ce qu'il avait tant à cœur que l'on voulût bien croire, et la récompense de soins couronnés par un si grand succès.

Le chapeau demandé par Louis XIV pour l'abbé d'Albret, après l'abjuration de Turenne. 18 nov. 1668.

L'abbé d'Albret prétendit avoir mené Turenne à abjurer.

Turenne, avec les siens, à quoi qu'il leur pût venir en l'esprit de prétendre, étant toujours sans défense; et Louis XIV, après l'abjuration de ce grand homme, crai-

[1] Mémoires du duc de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. II, 175, 176. — Lettre *autographe*, *inédite*, du cardinal *de Bouillon* à *Louis XIV*; Rome, 9 mars 1700.

[2] Un courrier, *expédié par l'abbé duc d'Albret*, pour porter à *Clément IX* la nouvelle de l'abjuration de *Turenne*, arrivé à Rome le 3 novembre, fut, de suite, admis près de ce pape, qui lui fit des présents. (Lettres des abbés de *Servien de Montigny* et *de Bourlemont d'Anglure* au marquis *de Lionne*; Rome, 6 et 15 novembre 1668.)

gnant de le contrister par un nouveau refus [1], les pourparlers, dès les premiers jours de novembre, avaient commencé entre la France et Rome, pour que, sans délai, l'abbé d'Albret fût fait cardinal [2]. Clément IX, cependant, lorsque, si inopinément, lui vint cette demande, s'étonnant beaucoup, et la cour de Rome avec lui, furent aussitôt mises en avant par le Vatican des objections, très-fondées, comme il semble. Aux papes, de tout temps, ayant appartenu la libre disposition des *huit* premiers chapeaux venus à vaquer, après leur avénement à la chaire de saint Pierre, sans que les couronnes en pussent obtenir ni prétendre aucun, Clément IX, qui, promu le 20 juin 1667, n'en avait pu encore donner que *trois* [3], témoignait du déplaisir qu'on vînt ainsi en demander un au préjudice de son droit indubitable; que, de plus, on le voulût avoir hors rang, avant l'époque de la promotion des couronnes; et que ce fût enfin, pour un sujet si jeune, que ne recommandaient, jusqu'ici, aucuns services rendus à l'Église [4].

Répugnance de Clément IX à faire l'abbé d'Albret cardinal.

Comme, du reste, l'abjuration de Turenne, seule occasion de cette demande, était aussi la seule raison qu'eussent fait valoir le roi, dans ses lettres à Clément IX, ainsi que ses ministres dans leurs dépêches, exaltant la

Clément IX offre à Turenne le chapeau demandé pour l'abbé d'Albret. Turenne n'accepte pas.

[1] Mémoires du duc de *Saint-Simon*, II, 178, 179; 1829, in-8°.

[2] La 1re lettre de *Louis XIV* à *Clément IX*, pour cela, fut écrite le 18 novembre 1668. Y en était jointe une autre du monarque au cardinal Jacques *Ropigliosi*, neveu du pape. — « Le 19 novembre 1668, je fus veoir M. *de Turenne*, qui me dict que le roi avoit nommé le duc *d'Albret*, son neveu, cardinal. » Journal ms. *d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson*.

[3] *Clément IX* donna ces trois premiers chapeaux à son neveu Jacques *Rospigliosi*; à Léopold *de Médicis*; et à Sigismond *Chigi*, neveu du feu pape Alexandre VII.

[4] Histoire de *Louis XIV*, par *Pellisson*; 1749, 3 vol. in-12, t. III, 170 et suiv.

portée d'une telle action pour le retour des religionnaires du royaume, et exagérant les suites heureuses qu'aurait, assuraient-ils, une promotion immédiate, éclatant témoignage de la joie qu'en avait ressentie le saint-siége [1], on s'était, un instant, pris à penser, dans les conseils du pape, que Turenne, un homme si illustre dans le monde entier, étant celui dont l'action avait réjoui l'Église, était aussi celui-là seul à qui en devait être su le gré et à qui en appartenait la récompense. Veuf, depuis trois ans; doué d'un transcendant mérite, d'un caractère élevé auxquels rendait hommage l'Europe tout entière; grave d'ailleurs, studieux, appliqué, résolu (on ne l'ignorait pas) de finir sa vie dans une pieuse retraite, ce chapeau rouge, demandé pour le neveu, Rome, sérieusement, l'avait fait offrir à l'oncle. Mais Turenne, prompt à décliner, avec respect, une avance si flatteuse, fit répondre que, « quand bien même S. M. le roi de France se voudroit bien porter à sa promotion, sans, pour cela, lui prescrire aucune condition, il remercieroit S. S. de l'insigne honneur qu'elle daigneroit lui faire en y donnant les mains, et la prieroit de vouloir bien consentir qu'il ne l'acceptât pas; toute sa vie, jusqu'à ce jour, ayant été consacrée à des soins d'une nature si différente; et sa résolution étant de ne changer point, pour cela, de manière de vivre. » Le pape (écrivait-on, de Paris, au Vatican), « le pape obligera autant, et même plus, M. de Turenne, en donnant à son neveu ce chapeau, qu'on a daigné lui offrir à lui-même [2] ».

Le roi, cependant, par condescendance pour le grand Instances de Louis XIV.

[1] *Louis XIV*, par une seconde lettre, écrite le 31 janvier 1669, au pape *Clément IX*, fit des instances plus vives encore que dans la première.

[2] Lettre, en italien, de Hugues *de Lionne* à l'abbé *Melani*; Paris, 11 janvier 1669.

Raisons propres à toucher Clément IX.

capitaine, prenant, chaque jour, l'affaire plus à cœur, de nouvelles lettres au pape, que, de sa main, le monarque voulut bien lui écrire, étaient très-pressantes et propres à le toucher; une, surtout, du 31 janvier 1669, que l'abbé Bigorre, envoyé exprès de Paris vers le souverain pontife, lui dut présenter lui-même. « La promotion de l'abbé duc d'Albret (mandait Louis XIV) seroit le service de l'Église, et l'avantage de la religion. Cette grâce étant l'une des plus sensibles que je puisse recevoir, j'en conserverai, toute ma vie, une parfaite reconnoissance. Si V. B. pouvoit voir par elle-même de quel fruit est dans le public l'exemple du nouveau converti, *et combien il s'échauffe auprès de moi sur les affaires de Candie,* pour sauver ce boulevard de la chrétienté, je ne doute point qu'elle ne le jugeât digne, par son propre mérite, d'obtenir, pour les siens, toutes sortes de traitements les plus privilégiés, sans qu'on pût, avec raison, les tirer en conséquence pour d'autres, qui n'ont ni le même zèle, ni les mêmes moyens pour le témoigner[1]. » Prononcer le nom de Candie, parler de Candie, en de tels termes, à Clément IX, que préoccupait, jour et nuit, l'indicible détresse de ces contrées malheureuses, en butte, depuis tant d'années, aux insultes des Ottomans[2], c'était le toucher au vif; les effets, d'ailleurs, en France, dans ce temps-là même, étant d'accord avec le langage; car c'est l'époque, précisément, où, sous le commandement du duc d'Aubusson-La Feuillade, si brillant naguère à l'affaire de Saint-Gothard, partaient, résolus, animés véritablement de l'es-

[1] Deuxième lettre de *Louis XIV* au pape *Clément IX* (pour cette affaire), 31 janvier 1669. (Œuvres de *Louis XIV*, édition de 1806, in-8°, t. V, 442.)

[2] Histoire de *Louis XIV*, par *Pellisson*; 1749, in-12, t. III, 169.

prit des anciens croisés, leurs aïeux, cinq cents jeunes seigneurs et gentilshommes braves, volontaires, qui, débarqués à Candie (novembre 1669), s'y devaient signaler par une ardeur toute chevaleresque, mais combattre, hélas, avec plus de témérité que de succès[1].

Clément IX accorde le chapeau à l'abbé d'Albret.

A de si vives instances, Clément IX, bienveillant toujours pour la France, n'ayant pu résister davantage, donna à cette grâce un prix inestimable par les conjonctures dans lesquelles il se portait à l'accorder, et par les termes dont il usa en l'annonçant au monarque. L'un de ses neveux, Thomas Rospigliosi, le seul qui se dût marier, dans le temps, précisément où il se disposait à le faire, étant mort inopinément, Clément IX, le jour même d'un événement si accablant pour lui (5 août 1669[2]), et dans l'angoisse où le plongeait cette perte douloureuse autant qu'inattendue, faisant écrire à Bargellini, son nonce en France, pour qu'il eût à annoncer à Louis XIV la promotion du neveu de Turenne, lui recommandait, en termes très-exprès, « d'assurer le roi qu'en cette affliction domestique, la plus grande de toutes celles de cette nature qu'il pût recevoir, il n'avoit su trouver de meilleure consolation que de faire quelque chose qui lui fût agréable[3] ».

Efforts du cardinal de Bouillon pour faire croire que l'abjuration

Sans parler des murmures qu'excita, tant dans Rome qu'en France, l'exaltation si prématurée d'un sujet qui, en rien, n'avait pu mériter encore cet insigne honneur[4],

[1] Histoire de la république de Venise, par *Daru*; 1819, in-8°, t. IV, p. 593 et suiv.

[2] *Gazette de France* du 17 août 1669.

[3] Histoire de Louis XIV, par *Pellisson*; 1749, trois vol. in-12, t. III, 170 et suiv.

[4] Histoire de Louis XIV, par *Pellisson*; 1749, trois vol. in-12, t. III, 170 et suiv. — « Je ne crois pas qu'on ait encore fait un cardinal aussi

de Turenne était son ouvrage.

une chose qu'ici nous ne saurions taire, c'est l'application du nouveau cardinal, dès cet instant, et dans tout le reste de sa vie, à faire croire qu'une telle grâce (si vraiment grâce pour lui, et rien autre chose) était la juste rémunération du signalé service rendu par lui à l'Église, en décidant, par ses instructions, l'abjuration de son oncle. Cette pourpre, obtenue sans nul titre à un tel honneur, il se la voulait faire pardonner en s'attribuant une notable action [1] à laquelle il avait, assurément, été étranger, autant qu'on le pût être. Que, prenant ses degrés en Sorbonne, et admis, bientôt, au ministère ecclésiastique, Théodose de La Tour d'Auvergne eût pu voir fréquemment son oncle, sans jamais lui exprimer des vœux pour sa réunion à l'Église, il serait, assurément, malaisé de le croire. Mais, de là à avoir, très-jeune docteur qu'il était [2], et médiocre, au fond, quoique vanté avec l'excès qu'on a vu, à avoir, disons-nous, entrepris et procuré la conversion d'un homme tel que nous avons représenté Turenne, la distance, sans doute, est considérable; et « à grand'peine (Basnage, en ces termes, précisément, le devait dire, dans la suite), à grand'peine l'abbé de Bouillon l'eût-il pu faire après qu'il fut, à quarante années delà, devenu doyen du sacré collége [3] ».

La prétention de ce cardinal n'avait aucun fondement.

Dans la correspondance avec Rome, il n'est pas dit que le neveu ait eu

Louis XIV, si vif dans sa demande d'un chapeau rouge pour cet abbé, et le sollicitant, pour lui, du pape, dans les termes pressants qui ont été rapportés,

jeune que *l'abbé de Bouillon*. » Lettre du comte *de Bussy* à madame *de Montmorency*, 25 août 1669.

[1] *Maury*, Essai sur l'éloquence de la chaire, § XXX, édition de 1810, in-8°, t. I, p. 260, 261, à la note.

[2] Il avait été reçu en Sorbonne le 6 septembre 1667, et y avait prêté serment le 1er octobre. (Regest. Facult. theolog. Paris.)

[3] Annales des Provinces-Unies, par *Basnage*; La Haye, 1726, in-fol., t. II, 58, 59.

n'avait eu garde, néanmoins, en faisant tant d'instances, de donner à entendre, par une seule parole, que le neveu eût influé, si peu que ce fût, sur l'abjuration de l'oncle. L'application du duc d'Albret, dès ses premières années; d'éclatants succès dans ses études à la Sorbonne; son *érudition* (car le monarque alla jusque-là), c'est, sur les mérites du jeune abbé, sur ses titres à la pourpre romaine, à quoi s'en était tenu le grand roi; sans jamais, non plus que nul de ses ministres, ou aucun des négociateurs (même l'abbé Bigorre, envoyé à Rome par le duc d'Albret, tout exprès), avoir donné à entendre (ce que, très-assurément, ne croyait aucun d'eux) que ce docteur de la veille eût eu part, autrement que par ses vœux, à un changement si notable[1]. L'affaire, quoi qu'il en soit, étant consommée; et ne restant plus au nouveau cardinal que de recevoir, en cérémonie, le bonnet, la *Gazette*, l'instant venu d'annoncer une promotion si étrange, n'en devait pas apporter d'autres motifs que « le secours extraordinaire, si généreusement, si utilement donné par Louis XIV à la chrétienté [à Candie]; et l'excès de la reconnoissance de Clément IX pour cet acte signalé du grand roi[2]. » L'abbé de Choisy, en même temps qu'il fait allusion à des insinuations du duc d'Albret à Turenne pour le convier de se faire catholique, déclarant que le neveu n'avait su, de son oncle, sa résolution d'abjurer que le jour, seulement, où elle s'allait accomplir, parle même de quelques mots d'excuse de Turenne au jeune docteur,

part à l'abjuration de l'oncle.

En quels termes la *Gazette* annonça cette promotion.

[1] Lettre de *Louis XIV* au pape, 18 novembre 1668. — Histoire de la maison d'Auvergne, par *Baluze*, in-fol., t. II, 843. — Autre lettre de *Louis XIV* au pape, 31 janvier 1669. (Archives des affaires étrangères.)

[2] *Gazette de France*, 17 août, 7 septembre 1669.

sur ce qu'il lui avait fait un mystère de son dessein [1].

Le cardinal de Bouillon se fait attribuer, en public, l'honneur d'avoir converti son oncle.

Mais comme un rôle si passif n'aurait pu suffire à motiver une promotion, prématurée d'ailleurs, à ce point qu'on appela, quelque temps, le cardinal de Bouillon *l'enfant rouge* [2], toutes les insinuations devaient, de bonne heure, être mises en usage, parmi les familiers du nouveau cardinal, pour lui attribuer le mérite de l'abjuration de Turenne, et lui en assurer à jamais tout le gré. Je laisse de nombreux discours, des pièces de vers, tant latins que français, lues en mille rencontres, et composées tout exprès pour accréditer une prétention, la moins fondée que nul homme ait élevée jamais. La mort de Turenne, en 1675, ne pouvait manquer d'offrir, pour ce dessein, de plus favorables, de plus solennelles occasions, que sut saisir avidement la vanité du cardinal de Bouillon.

Oraisons funèbres de Turenne (1675), où son abjuration est représentée comme due au cardinal de Bouillon.

Des éloges religieux de l'illustre capitaine, dont la mort inopinée fut pour la France une calamité publique, devaient être prononcés, alors, dans beaucoup d'églises du royaume; et ne se pouvant qu'en chaire, dans une telle conjoncture, l'éclatant retour du grand homme à la foi catholique fût mis en oubli, Bouillon, avec cette prétention, si peu fondée, d'y avoir eu une très-grande part, allait être fort en peine de la manière dont il en serait parlé, si la plupart des orateurs appelés à célébrer l'illustre défunt n'eussent, à l'avance, été choisis tout exprès par ce cardinal lui-même, comme grand aumônier de France, comme neveu du regretté capitaine; prêts ainsi à dire ce qu'ils savaient lui devoir

[1] Mémoires de l'abbé *de Choisy*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIII, 460.

[2] Curiosités historiques, ou recueil des pièces utiles à l'histoire de France, t. II, 140.

agréer, et surtout à ne rien hasarder qui lui pût déplaire. A Évreux, d'abord, où les Bouillon régnaient, pour ainsi dire (ce duché, avec celui de Château-Thierri, leur ayant été, en mars 1651, donné, par le roi, en échange de la souveraineté de Sedan [1]), le théologal (Le Batelier d'Aviron), prononçant, dans la cathédrale, l'oraison funèbre de Turenne, lorsque vint le moment de parler de la conversion du grand homme, n'avait garde d'oublier la leçon qu'on lui avait apprise. Signalant les *causes secondes* auxquelles, après Dieu, on avait dû, suivant lui, un événement si heureux, tous les Bouillon, à l'entendre, étaient en droit d'y « *revendiquer une part; mais, particulièrement, S. E. Mr le cardinal de Bouillon, par tant de conférences qu'il avoit eues avec M. de Turenne, son oncle; conférences saintes, où l'on a vu* (disait-il) *que la force de l'éloquence, la solidité de la doctrine et la tendresse de l'amitié se sont jointes admirablement avec les mouvements de la grâce, pour faire réussir ce grand ouvrage* [2] »

Oraison funèbre de Turenne, à Évreux

A Rouen, dans la magnifique église de Saint-Ouen, l'une des abbayes du cardinal de Bouillon, qui y fit faire le 15 décembre 1675, apparemment en sa présence, un service très-solennel pour la mémoire de son oncle, le soin de prononcer l'oraison funèbre avait été confié à ce célèbre P. Ménestrier, auteur d'ouvrages, en si grand nombre, tous très-doctes et fort curieux, pour la plupart. Là, Théodose d'Albret eut moins de con-

Oraison funèbre de Turenne, à Rouen, par le P. *Ménestrier*.

[1] Le contrat fut passé à Paris, devant le notaire Vaultier, le 20 mars 1651. — Le voir dans l'Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux [par *Le Brasseur*]; Paris, 1722, in-4°, p. 393; et *Pièces*, p. 154 et suiv.

[2] Oraison funèbre du vicomte de *Turenne*, prononcée en l'église de Notre-Dame d'Évreux, le 22 octobre 1675, par Nicolas *Le Batelier d'Aviron*, chanoine et théologal de ladite église cathédrale; 1675, in-4°.

tentement qu'à Évreux ; l'orateur, accoutumé, dans ses travaux d'érudition, à ne rien affirmer que sur de solides preuves, s'en étant tenu à dire que « le cardinal de Bouillon *avoit beaucoup contribué, par les lumières de son esprit*, à tirer le grand homme de l'erreur où le malheur des temps et l'éducation l'avoient engagé[1] ; » et le cardinal n'ayant pu obtenir de lui autre chose. — Fléchier, dont le discours, prononcé, à Paris, dans l'église Saint-Eustache, fit alors tant de bruit et est demeuré si célèbre, content d'exalter l'abjuration de Turenne, se borna à dire, en ce qui regarde les particularités d'une action si notable, que, « bien des fois, le grand capitaine avoit consulté des amis savants et fidèles[2] » ; Ménestrier, à Rouen ; d'Aviron, à Évreux, avaient fait mieux.

Oraison funèbre de Turenne, par Fléchier.

Mais aux grandes carmélites de Paris, où avait été apporté le cœur de Turenne, et où par les soins de Mme de Longueville, de deux insignes religieuses de ce monastère, nièces du défunt, fut célébré, avec solennité, le 30 octobre 1675, un service funèbre en sa mémoire, le P. Mascaron, *choisi* (on en a les preuves), *choisi*, disons-nous, par le cardinal de Bouillon, pour prononcer le discours[3], devait, comme l'orateur d'Évreux, et en

Oraison funèbre de Turenne, par Mascaron.

[1] Oraison funèbre de très-haut.... Henri de *La Tour d'Auvergne*, vicomte *de Turenne*, prononcée à Rouen, dans l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, le 15 décembre 1675, par le P. Claude-François *Ménestrier*, de la compagnie de Jésus ; Paris, chez Étienne Michallet, 1676, in-4°, 41 pages.

[2] Oraison funèbre de *Turenne*, par *Fléchier*, prononcée en l'Église de Saint-Eustache de Paris, le 10 janvier 1676. — Le cardinal *Maury* reproche vivement à *Fléchier* cet étrange silence en ce qui regarde *Bossuet*, auteur de la conversion de son héros. (Essai sur l'éloquence de la chaire, § XXX.)

[3] Le P. *Mascaron*, par une lettre du 5 septembre 1675, annonce à mademoiselle *de Scudery* qu' « *il vient d'être choisi par le cardinal de*

de meilleurs termes, donner plein contentement à la vanité de cette éminence. Là, cette fois, fut célébré, sans réserve, « ce cher et illustre neveu, qui, *par ses conférences fréquentes, avoit contribué si efficacement à la conversion de son oncle;* » et après qu'eurent été exaltées « la grandeur de sa naissance, la profondeur de son savoir, l'innocence de ses mœurs, une sagesse consommée dans une grande jeunesse, titres éclatants de ce prince à la plus éminente dignité de l'Église, » Mascaron n'avait pas craint d'ajouter « qu'il eût suffi au duc d'Albret, pour mériter la pourpre romaine, *d'avoir contribué quelque chose* à la conquête de la grande âme de Turenne[1]. » De Bossuet (chose notable), de Bossuet, qui, officiant pontificalement aux carmélites, dans cette solennelle cérémonie, était assis en face de la chaire[2], pas un mot, dans ce discours d'un homme qui avait dû bien connaître les particularités du changement de religion de Turenne, et qui même y avait eu quelque part. Mais désigné par le cardinal de Bouillon pour porter, ici, la parole, il n'aurait eu garde, sur un point si délicat, de s'exposer à lui déplaire. Ce silence n'avait pu manquer de satisfaire aussi l'archevêque de Paris, François de Harlay Chanvallon. Protégé de ce prélat; lui

Bouillon pour prononcer, aux carmélites, l'oraison funèbre de *M. de Turenne.* » (M. *Monmerqué*, article : *Scudéry* (Mademoiselle de), dans la Biographie universelle.)

[1] Oraison funèbre de *Turenne*, par *Mascaron*, évêque de Tulle.

[2] « Le 30 octobre 1675, on fit, à Paris, dans l'église du grand couvent des carmélites, un service fort solennel pour le vicomte de *Turenne. L'ancien évesque de Condom, précepteur de monseigneur le Dauphin*, officia; et l'évêque de Tulle fit l'éloge de ce prince... etc. *Gazette de France*, 2 novembre 1675. — *Maury* a dit, à tort, que le cardinal de *Bouillon* avait officié à cette cérémonie. (Essai sur l'éloquence de la chaire, § XXX, dans une note.)

devant d'avoir été appelé dans la capitale, d'avoir prêché plusieurs stations à la cour; lui faisant honneur, en toutes rencontres, de sa fortune[1], Mascaron, son dessein, et les circonstances le maîtrisant, comme on a vu, s'était trouvé lui avoir complu en ceci; la jalousie du métropolitain à l'égard de Bossuet, son mauvais vouloir pour lui, très-notoire, ayant éclaté avec scandale, à l'égard de ce livre même de *l'Exposition*, ouvrage odieux à François de Harlay, et dont l'orateur rien n'aurait pu parler, non plus que de son illustre auteur, sans causer un déplaisir extrême à cet archevêque[2].

Le P. de La Rue insinue, en chaire, que l'*Exposition* n'avait été pour rien dans la conversion de Turenne.

Que le cardinal de Bouillon fût, sur ce chapitre, intraitable entièrement, et opiniâtre constamment à réclamer pour lui, et pour lui seul, tout l'honneur de la conversion de son oncle, sans jamais en vouloir donner part à aucun autre, on devait, en 1704 encore, le bien connaître; en 1704, disons-nous, et trente-six années après l'abjuration de Turenne, Bossuet ayant fermé les yeux, le 12 avril, de grands préparatifs se firent à Meaux, longtemps à l'avance, pour célébrer, le 23 juillet, dans la cathédrale, un solennel service en l'honneur du prélat; et, de bonne heure, le P. de La Rüe, l'un des amis du grand pontife, avait été chargé de faire l'oraison funèbre.

[1] La vie de messire Jules *Mascaron*, évêque d'Agen, en tête de l'édition in-12 de ses oraisons funèbres.

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*. — « M. *de Harlay*, archevêque de Paris, *a voulu condamner* l'*Exposition*; et, après, il l'a approuvée. » (*Bossuet*, lettre du 24 mai 1695, à M. *de La Broüe*, évêque de Mirepoix, t. XI, 127.) — *Bossuet* disait, le 1er avril 1703, à *Le Dieu* : « La jalousie de feu M. *de Harlai*, archevêque de Paris, a été cause que l'on a perdu bien des occasions de donner des instructions nécessaires au public. Il n'étoit pas capable de les donner, et il ne pouvoit souffrir que d'autres les fissent. » (*Journal* mss. de *Le Dieu*, 1er avril 1703.)

Mais le cardinal de Bouillon, à Rome, où il se trouvait alors, ayant tout su, de là était venue, aussitôt, au P. de La Rüe, une lettre de cette éminence, fort en peine, elle le laissait voir, de ce que, dans son discours, l'orateur pourrait dire de l'abjuration de Turenne. Que, dans l'éloge funèbre de l'évêque de Meaux, pût n'être faite aucune mention de l'*Exposition de la doctrine catholique*, Bouillon, ne l'espérant pas, demandait, avec instance, que, du moins, on parlât de l'abjuration de son oncle, comme ayant eu lieu *avant que le grand homme eût ouï parler de ce livre, connu de lui* (devrait-on dire) *après, seulement, la rentrée du maréchal dans l'Église.* Le fait, sans doute, paraîtrait croyable à peine, s'il n'était avéré par le témoignage, très-exprès, du P. de La Rüe lui-même. Le Père, quoi qu'il eût pu penser de cette étrange démarche du cardinal de Bouillon, n'y ayant déféré qu'avec trop de complaisance, lorsqu'il en vint, dans son discours, à ce qui regardait *l'Exposition*, en avait parlé avec un embarras d'expressions qui dut surprendre, en un orateur si intime toujours avec l'évêque de Meaux. « *L'Exposition* (avait-il dit) *n'étoit pas encore devenue publique lorsque le grand Turenne reçut enfin ce don du ciel* (la foi en la véritable religion). *Les premières ébauches de cet excellent ouvrage, qui lui furent communiquées, lui parurent si conformes aux sentiments qui le faisoient rentrer dans la religion de ses ancêtres,* qu'il les jugea capables d'y rappeler tout le parti séparé. *Dès lors, devenu fervent, en même temps que fidèle,* il s'unit de zèle à l'auteur, aussi bien que de confiance; et l'édition de ce précieux livre en fut le fruit[1]. »

[1] Oraison funèbre en l'honneur de J.-B. Bossuet, prononcée, le 23 juillet 1704, en l'église cathédrale de Meaux, par le P. *de La Rue.*

Le cardinal de Bouillon avait écrit au P. de La Rue de parler en ce sens.

Si manifeste que soit, ici, la contrainte de l'orateur, placé entre de telles injonctions, venues de Rome, et la vérité, bien connue de lui, toujours le P. de La Rue, déférant trop au cardinal de Bouillon, donnait-il à entendre que Turenne, *après son abjuration, seulement*, ayant vu l'*Exposition catholique*, s'était réjoui d'y retrouver les raisons qui avaient fait impression sur lui avant qu'il eût pu la connaître; que ne devant donc rien à ce livre, mais prévoyant les fruits abondants qu'il devait porter dans la suite, il en avait pressé la publication, et s'était appliqué à le répandre. A Meaux, cependant, dans la cathédrale de Bossuet, en présence des restes du prélat, ses neveux, Louis Bossuet, maître des requêtes, l'abbé Bossuet, le chanoine Le Dieu (attaché, pendant vingt-deux ans, à la personne du grand évêque), très-attentifs à tout ce discours, avaient, en entendant de telles paroles, ressenti une surprise, et, disons-le, une indignation, comprimée non sans grand effort, mais qu'ils devaient ne laisser point ignorer à l'orateur, après la cérémonie. L'incroyable lettre de Bouillon, que l'orateur, pour toute excuse, mit sous leurs yeux, si elle ne justifia point entièrement son procédé, ne l'expliquait, du moins, que trop [1]. La vérité a contre elle toutes les passions; et se faut-il étonner qu'à grand'peine, la plupart du temps, il soit donné de la bien connaître?

Le cardinal de Bouillon se fait donner, dans les histoires, les honneurs de la conversion de Turenne.

Bouillon, attentif ainsi, en toutes rencontres, à ce qu'en chaire on parlât selon ses vues de la conversion de son oncle, n'ayant garde d'être indifférent à ce qu'on en pourrait dire aussi dans les *histoires*, si Baluze, dans son docte et curieux ouvrage sur la maison de La Tour

[1] Journal ms. de *Le Dieu*, 3 et 5 août 1704.

d'Auvergne; si Raguenet, dans la *Vie de Turenne*, racontèrent tout à fait à son gré cette affaire, en lui en donnant tout l'honneur, pourrait-il être besoin d'en indiquer, ici, les raisons? Baluze, voué aux Bouillon, et notamment au cardinal, dont, à son grand dommage, il fut l'instrument trop docile; accueillant vite, érigeant, sur sa parole, en faits indubitables toutes les prétentions d'un orgueil en délire, devait, pour lui avoir condescendu à l'excès, sur ses rêves de principauté, de souveraineté, se voir en butte, dans la suite, à des mortifications, à des rigueurs, triste rémunération d'une longue vie de labeur[1]. Le fait de la conversion de Turenne, par son neveu l'abbé d'Albret, avait été accueilli de lui, avec tant d'autres; et est-il nécessaire d'ajouter que ses assertions sur l'abjuration de ce grand homme étaient l'œuvre de Bouillon lui-même[2]? Il en faudra dire autant du récit, conforme, de tous points, inséré par Raguenet, dans son *Histoire du vicomte de Turenne*. *Domestique*[3] de la maison de Bouillon, précepteur des neveux du cardinal, et attaché même à sa personne, au point qu'il devait, en 1698, le suivre à Rome, les *mémoires* que les Bouillon lui avaient fournis furent l'unique élément de cette histoire du grand capitaine, composée sous leurs yeux, sous leur inspiration, écrite sous leur dictée, publiée enfin par leurs soins, après la mort de l'auteur[4].

[1] Mémoires du duc de *Saint-Simon*, édition de 1829, in-8°, t. V, p. 242, 246; VI, 222; VIII, 422, 423.

[2] Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, par *Baluze*; 1708, in-folio, t. I, 462.

[3] Dictionnaire de Trévoux, article : *Domestique*. Le cardinal *de Retz*, dans ses *Mémoires*, l'emploie très-souvent en ce sens.

[4] Dictionnaire de *Moreri*, et *Biographie universelle*, article : *Raguenet*.

L'abjuration de Turenne due à Bossuet.

Mais qu'à Bossuet, à ses entretiens, à ses sermons, à son *Exposition* doive, surtout, être attribuée l'abjuration de Turenne, le fait demeurera à jamais indubitable, quoi que Bouillon, sur cela, ait pu dire, ou faire dire par ses complaisants; et nous avons, à cet égard, de meilleurs garants que les siens; le marquis de Courcillon, entre autres, qui, désabusé, lui le premier de tous, par l'*Exposition*, sut que, dans le temps précisément où elle fut mise entre ses mains, elle avait aussi détrompé Turenne. Après l'avoir, en 1707, fait connaître à Le Dieu [1], il devait, en 1715, le dire au cardinal Quirini, que, chaque soir, il voyait à Paris, et qui se complut à entendre souvent de lui tous les curieux détails de cette histoire [2]. Le zélé calviniste Frémont d'Ablancourt, si intime avec Turenne, n'a point tu la grande part qu'avait eue Bossuet à la détermination de l'illustre capitaine [3]. L'abbé de Choisy, peu de temps après la mort de l'évêque de Meaux, prononçant, à l'Académie française, l'*éloge* de l'illustre prélat, son ami, dont la vie, dans tous ses détails, était de lui si bien connue, s'était exprimé, sur cela, comme Dangeau, conversant avec Quirini, l'aurait pu faire [4]. Mais Turenne lui-même ayant tout raconté à son neveu le comte de Lorge [5],

Raguenet était mort en 1722; sa *vie de Turenne* fut imprimée en 1738, en 2 vol. in-12.

[1] Journal ms. de *Le Dieu*, 5 mai 1707.

[2] Commentarius de rebus pertinentibus ad Ang. Mar. S. R. E. cardinalem *Quirinum*, pars prima, in duos libros divisa, secundùm exemplar quod primùm prodierat Brixiæ, 1750, in-8°, prima pars, cap. II, ab anno 1710 usque ad annum 1711, pag. III.

[3] Vie ms. de *Turenne*, par *Frémont d'Ablancourt*, citée par le C. *de Bausset*, Histoire de Bossuet, liv. I, n° XL.

[4] Éloge de *Bossuet*, par l'abbé *de Choisy*, prononcé dans une séance publique de l'Académie française, le 2 août 1704.

[5] Mémoires du duc de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. III, 379.

comme nous le ferons bientôt connaître, et déclaré, d'ailleurs, en tous lieux (de l'aveu de Jacques Basnage, le célèbre ministre), que l'*Exposition lui avoit fait voir la lumière*[1], pourrait-il être besoin d'un autre témoignage?

Ce que Bossuet dit lui-même sur cela. Ce que dit l'abbé Le Dieu.

Bossuet, du reste, aussi attentif à ne se rien attribuer jamais de ce qui, le plus notoirement, lui appartenait en propre et à lui uniquement que le cardinal de Bouillon pouvait être à revendiquer ce qui n'était sien, en aucune façon; Bossuet lui-même, parlant de l'*Exposition*, laissa bien apercevoir quelle part avait eue cet ouvrage à l'abjuration du grand capitaine. D'injustes et ridicules chicanes, auxquelles ce livre fut en butte, ayant donné lieu au prélat d'en raconter sommairement l'histoire, il lui fallut bien, alors, quoi qu'il en eût, parler enfin de Turenne, et de la connaissance que le grand capitaine avait eue de cet ouvrage avant que l'auteur l'eût mis en lumière. « L'*Exposition* (dit-il) a été faite à deux fois; je fis d'abord jusqu'à l'eucharistie, et continuai ensuite le reste. *J'envoyois le tout à M. de Turenne, à mesure que je composois*. Il a donné des copies du commencement; il en a donné du tout[2]. » Avec les communications à Louis de Courcillon, dont l'abjuration eut lieu le 13 octobre 1668, avaient coïncidé, qui ne le voit, celles faites, au même temps, à Turenne, dont l'abjuration devait suivre, de si près, celle du marquis. Douze ou quinze exemplaires, plus tard, étant imprimés, par essai; ou, pour parler plus exactement, douze ou quinze *copies* en étant tirées au moyen

[1] Annales des Provinces-Unies, par *Basnage*; La Haie, 1726, in-fol. t. II, 58, 59.

[2] *Bossuet*, Lettre au P. *Johnston*, bénédictin anglais, 26 mai 1686, XVIII, 183.

de la presse, « *cette impression* (c'est Bossuet qui parle encore), *cette impression*, PAR LES RAISONS QUE TOUT LE MONDE PEUT SAVOIR, *ne fut point cachée à feu M. de Turenne*[1]. » De ces douze ou quinze *exemplaires*, dits des *amis*, rendus, plus tard, à l'auteur, qui les avait voulu ravoir, deux seulement ne lui devaient revenir jamais; à savoir : celui donné à l'archevêque François de Harlay, peu bienveillant pour le livre, ainsi que pour l'auteur, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire. Le vicomte de Turenne, lui aussi (mais obéissant en cela à des sentiments bien éloignés de ceux du prélat), ne se voulut point dessaisir de ce précieux exemplaire d'un livre qui avait eu une si grande part à son retour à l'Église[2].

Qu'ajouter à des preuves si décisives; et lorsque Ramsai, dans son *Histoire de Turenne*[3]; le P. Nicéron, dans ses *Mémoires*[4]; le P. Alexandre de Saint-Jean de la Croix, dans sa *Continuation* (en latin) *de l'Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury[5]; le P. Le Petit, biographe du duc de Montausier[6]; le président Hénault[7]; d'Alem-

[1] Même lettre. — *Bossuet*, Remarque sur le livre de *l'Exposition*, à la suite de son *sixième Avertissement aux Protestants*; Paris, 1691, pag. 828 et suiv.

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*. — *Bossuet*, dans une lettre du 26 mai 1686, donne lui-même, très-clairement, à entendre qu'il avait fait present à *Turenne* de l'un de ces *exemplaires d'amis*, t. XVIII, 184.

[3] Histoire du vicomte de *Turenne* [par M. *de Ramsay*]; Paris, 1735, in-4°, t. I, p. 421.

[4] *Nicéron*, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. II, 253.

[5] T. LXIII (imprimée en 1780, Augustæ Vindelicorum), p. 370.

[6] Vie de M. le duc de *Montausier* [par le P. *Le Petit*, Jésuite]; Paris, Rollin, 1729, in-12, t. II, 19.

[7] Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le président *Hénault*, année 1668.

bert[1], sans parler de tant d'autres, donnent, ici, à Bossuet tout l'honneur, n'avaient-ils pas un juste sujet de le faire? Dans Rome, à la face du monde, le docte et illustre Nazzari, auteur d'une excellente version, en italien, de l'*Exposition*, dans la *dédicace* qu'il fit aux cardinaux de la congrégation de la Propagation de la Foi, de cette *version*, imprimée de leur ordre très-exprès, n'avait garde d'oublier le retour de Turenne, dû à un si notable ouvrage; et s'il signale l'abjuration de ce grand homme comme *le premier fruit de l'Exposition* (au lieu que celle de Louis de Courcillon avait précédé de peu de jours), à ce détail près, d'une si mince importance pour le fait en lui-même, son assertion demeure, imposante, péremptoire; et aussi ne le devait-on point démentir[2]. La réforme, au fond, savait bien qu'en penser; et le docte Guillaume Wake, à Londres, en 1686, dans un livre, dirigé tout exprès contre l'*Exposition de la doctrine catholique*, devait dire que « la première vue de Bossuet, en composant cet ouvrage, avait été de persuader Turenne ou de le séduire[3]. »

Bossuet, du reste, indifférent en présence de ces puériles efforts de Bouillon pour s'attribuer le mérite d'une abjuration à laquelle ce neveu de Turenne n'avait eu d'autre part que d'y avoir été l'un des deux témoins de

[1] Éloge de M. l'abbé *de Dangeau*, par *d'Alembert*.

[2] « Vantando per primo suo frutto *quella del signor di Turena*, *per* l'instruzione del quale fu composto..... » (François *Nazzari*, Épitre dédicatoire de la traduction italienne de l'*Exposition*; Rome 1678, in-12, de 188 pages.)

[3] *Exposition de la doctrine de l'Église anglicane*, sur les divers chefs proposés par *M. de Meaux*, ci-devant évêque de Condom, dans son *Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, avec une *Introduction*, où l'on rend compte du livre de M. de Meaux; par Guillaume *Wake*; Londres, 1686, in-4°.

son oncle, donnait, en ce moment même, au jeune cardinal, qui avait eu recours à lui, des instructions sur « le style et sur la lecture des écrivains et des Pères de l'Église, pour former un orateur. » C'est le temps, en un mot, de cet *écrit* demeuré inédit jusqu'au jour où il a paru dans le tome deuxième de ces *Études;* et la date en a été bien établie, croyons-nous, dans les quelques mots d'*avertissement* qui le précèdent.

Le comte de Lorge, neveu de Turenne.

Bossuet, nous l'avons fait pressentir, au même temps où Courcillon et Turenne, chacun en particulier, conférèrent avec lui, s'était, sans en rien dire, et en grand secret, occupé aussi d'instruire le comte de Lorge[1] (duc et maréchal de France dans la suite); et, peut-être avec lui, le comte de Rozan, son frère puîné, tous deux neveux de Turenne. Fils d'une sœur de ce grand homme (*Élisabeth,* marquise de Duras), Gui Aldonce de Durfort, comte de Lorge, né en 1630, élevé, ainsi que tous ses frères et sœurs, dans la religion calviniste, dont les Duras, depuis un siècle, étaient de fermes colonnes, devait, pendant trente-six ou trente-sept années environ, demeurer dans cette communion, dont même il suivait exactement les pratiques. Élève de Turenne, qui le traitait moins comme un neveu que comme un fils; formé sous ses yeux, à la guerre, dès l'enfance; signalé déjà, dans un âge où, d'ordinaire, les autres commencent, sa réputation, de bonne heure, avait été établie à ce point qu'on ne savait lequel, en lui, honorer le plus, ou du grand guerrier ou de l'homme. A l'armée, sa valeur, sa rare capacité dans le commandement, l'étendue de ses vues, la sûreté de ses desseins s'étaient fait partout connaître;

[1] Gui Aldonce *de Durfort,* fils de Gui Aldonce *de Durfort,* marquis de *Duras* et comte de *Rozan,* et d'Élisabeth de *La Tour de Bouillon,* naquit le 22 août 1630.

au point que Condé, rempli pour lui d'estime, devait, un jour, parlant de la retraite d'Altenheim, due à ce digne neveu de Turenne, dire que, *pour cette action, il aurait donné volontiers plusieurs des siennes*. En toutes rencontres aussi, avaient paru en lui, avec « le plus grand sens d'homme et le plus droit qu'il fût possible, » sa probité, sa franchise, *la roideur de sa rectitude*, sa belle âme, son cœur exquis et généreux, qui, de bonne heure, lui valurent, et dans les camps, et à la cour, l'affection, et disons-le, après Saint-Simon, l'*adoration* de tous[1].

Le comte de Lorge a des doutes sur la religion de Calvin, dans laquelle il avait été élevé.

Parvenu à l'âge de quarante ans environ, des réflexions qu'il fit sur la religion[2] où il était né lui ayant suggéré quelques doutes, un nouveau converti, intime ami dès longtemps de sa famille, M. Coton[3], à qui il faisait, sur cela, ses confidences, le devait exciter, et, de plus, aider à examiner; ce que le comte fit, en effet, autant toutefois que le lui pouvait permettre la vie agitée des camps. Mais inactif en 1668, par les mêmes motifs qui firent éloigner Turenne, pour un temps, dans Paris, où il demeura, toute cette année, ainsi que son oncle, ses lectures suivies sur les matières de religion le de-

[1] Mémoires de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. III, 377 et suiv. — *Mercure galant*, 1702, *novembre*, p. 297.

[2] Il était né le 22 août 1630; il abjura le 6 février 1669. — Son aîné, Jacques-Henri de *Durfort*, marquis, puis duc de *Duras*, avait abjuré avant lui. (Mémoires de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. IV, 273.)

[3] *Saint-Simon*, que je suis ici, se serait-il trompé en ce qui regarde la croyance de M. *Coton*? Un M. *Coton*, ami des *Duras*, était, en 1678 encore, *de la religion*. *Bossuet* le mentionne comme présent à sa *conférence* avec *Claude* et à ses entretiens avec mademoiselle *de Duras*; cette demoiselle ayant *désiré qu'il s'instruisît avec elle*. Le prélat, jugeant, par quelques objections de M. *Coton*, qu'*il « n'étoit pas exercé dans la dispute, ni versé dans les matières de controverse, pria Dieu de l'éclairer. »* (*Bossuet*, Relation de sa conférence avec *M. Claude*, édition de Versailles, t. XXIII, 269, 331.)

vaient bientôt rendre perplexe au point de ne pouvoir plus demeurer en cet état. Du ministre Claude, l'oracle de la famille, à qui il exposa ses doutes et proposa ses difficultés, il devait recevoir des explications, plus spécieuses, ce lui sembla, que solides, et auxquelles il sentait en lui-même qu'il ne serait pas malaisé de répondre.

Le comte de Lorge consulte, sur ses difficultés, Bossuet et Claude, séparément.

Le doyen de Metz, si célèbre par ses prédications, ne l'étant pas moins par de nombreux et signalés succès dans la controverse, le comte avait cru devoir recourir à lui dans ses perplexités. Exposant à Bossuet les raisons de Claude; reportant à Claude les explications de Bossuet; proposant, comme siennes, à chacun d'eux, les pensées de l'autre, sans que ni le théologien catholique, ni le ministre eussent pu soupçonner que ce seigneur les voyait tous les deux tour à tour, le comte, à la fin, le leur devait avouer lui-même, en les conviant d'avoir, en sa présence, une *conférence*, dernier moyen nécessaire, pensa-t-il, pour, en pleine connaissance, se pouvoir résoudre. Mais Bossuet, déjà, par ses instructions, tant écrites que de vive voix, avait beaucoup avancé l'affaire. Dans son langage, dans ses explications, avaient paru toujours une clarté, une franchise avec lesquelles contrastaient beaucoup, au jugement du comte, les ambiguïtés de Claude, ses réticences, ses tergiversations et ses défaites. Ainsi, sur les *prières pour les morts*, au lieu que l'antiquité de cette pieuse pratique de l'Église avait été clairement démontrée au comte par Bossuet, qui n'eut garde d'oublier l'exemple de saint Augustin priant pour Monique, sa mère, descendue dans la tombe[1], la subtilité, la faiblesse, l'incohérence des raisons qu'opposait Claude à des preuves si décisives choquèrent la

Conférence entre Bossuet et Claude, en présence du comte de Lorge.

[1] Sancti *Augustini* Confession., liv. IX, chap. XIII.

droiture extrême du loyal et clairvoyant Aldonce de Durfort. Une dispute entre le prêtre catholique et le ministre, oracle de Charenton, proposée par ce seigneur, acceptée de tous deux, devait, par ce qui s'y passa, achever d'éclairer M. de Lorge; le doyen de Metz, dans cette *conférence*, qui fut très-secrète, ayant, avec son éloquence accoutumée, proposé d'invincibles raisons, auxquelles le comte jugea que ce ministre répondait faiblement et par des *échappatoires sans droiture*.

Aux yeux de ce loyal seigneur, perplexe longtemps, venait enfin de luire un rayon de lumière, mérité par sa bonne foi, par la sincérité de sa recherche. N'ayant pu, ensuite, dans un entretien qu'il eut, tête à tête avec Claude, après la *conférence*, obtenir de lui de meilleures solutions que celles dont l'insuffisance l'avait frappé, dans la discussion entre le doyen de Metz et le ministre; déjà il ne doutait plus; et il allait abjurer sur l'heure, sans sa vive tendresse pour des proches, pour de très-intimes amis, qu'il lui en coûtait indiciblement de contrister en renonçant au prêche. Qu'allait dire, en effet, la marquise de Duras (Élisabeth de Bouillon, sa mère très-aimée, en possession, jusqu'ici, d'influer fort sur ses volontés; sa mère, si zélée pour la religion de Calvin, et l'un de ses plus fermes appuis; qu'allaient dire aussi la comtesse de Roye, cette sœur tendrement chérie, dont l'attachement pour la réforme était ardent à l'excès, et qui, seule, retint son mari (La Rochefoucauld de Roye), qu'on avait vu en disposition d'abjurer[1]; la duchesse de Rohan Chabot, « l'âme du parti protestant, reste de ses derniers chefs; » amie ancienne, dévouée de Turenne, de tous les siens, qui ne bougeaient de sa demeure[2];

Embarras du comte de Lorge, pour s'ouvrir avec les siens de sa résolution d'abjurer.

[1] Mémoires du duc *de Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. III, 380, 382.
[2] Idem, ibid.

Confidences réciproques du comte de Lorge et de Turenne.

Turenne enfin, Turenne, son oncle, son maître, son protecteur, à qui il devait tout, et dont aussi, en cette rencontre, il s'était fait plus de peur encore que de tous les autres? Ayant voulu commencer par lui ses confidences, jamais ouverture n'avait été faite avec plus d'embarras, mais n'eut aussi des suites moins prévues. Après, en effet, que le comte eut tout dit, Turenne, qui, attentivement, l'avait écouté sans l'interrompre, lui montrant un visage épanoui, lui ouvrant les bras, lui disant tout, à son tour, en ce qui le regardait lui-même, le comte, bien surpris, apprit alors ce dont jamais, jusqu'ici, ne lui était venu le soupçon; les entretiens engagés, dès longtemps, entre Turenne et Bossuet, dont lui-même, de son côté, il avait fait choix; la ferme résolution prise, dès cette heure, par le grand capitaine, qui, pour se déclarer, n'attendait plus que le retour de Louis XIV, prêt à revenir de Chambord. La surprise, le soulagement, la joie de M. de Lorge, qui les pourrait imaginer, si le duc de Saint-Simon, son gendre très-affectionné [1], à qui mille fois le comte, en grand détail, avait dit toutes ces choses, ne nous les eût plus tard racontées lui-même, de ce ton vraiment sien, et tel toujours que tout ce qu'il décrit on le croit voir [2]?

Désespoir de la comtesse de Roye en apprenant que son frère va abjurer.

Chez sa mère, la marquise de Duras; chez la comtesse de Roye, sa sœur, Gui Aldonce de Lorge devait trouver des dispositions différentes; cette dernière, au premier mot que sur cela il lui voulut dire, s'étant abandonnée à un si violent désespoir que, dans le premier moment de cette excessive douleur, on crut que c'en était fait

[1] Geneviève-Françoise *de Durfort*, l'aînée des filles du duc de *Lorge-Quintin*, fut, le 8 avril 1695, mariée à *Louis*, duc de *Saint-Simon*.

[2] Voir, à la fin de ce volume, une *note* relative à l'abjuration du comte *de Lorge*.

'elle. Elle allait, craignit-on, renoncer à voir jamais s frère si cher autrefois à son cœur, si une tendresse ncienne entre eux et très-profonde, prenant à la fin le essus, on ne fût convenu de se voir, de s'aimer toujours, mais sous la condition expresse que jamais il ne erait dit un seul mot, dans leurs rencontres, d'un changement de religion dont la pensée seule navrait son âme[1].

Paroles de Bossuet à la duchesse de Rohan-Chabot.

La duchesse de Rohan, aussi peu maîtresse d'elle-même sur ce chapitre; liée d'ailleurs avec Turenne et tous les Duras, au point qu'on n'eût pu l'être davantage, lorsqu'elle sut tous ces entretiens, ces communications d'écrits, ces conférences, les résolutions enfin de Turenne et du comte de Lorge, dut, vive et libre toujours, ne se contraindre point en une telle conjoncture. Un mot très-notable de Bossuet à cette dame, qu'il le lui ait dit chez Turenne ou chez le comte de Lorge (car ces personnes se voyaient tous les jours), ne saurait être ici passé sous silence. Ne se pouvant, en de telles circonstances, que l'éloquent docteur et l'opiniâtre duchesse ne se rencontrassent quelquefois, et que, dans l'entretien, fût mise en oubli la religion, la religion, disons-nous, l'unique pensée qui, dans ces familles, préoccupât pour l'heure tous les esprits, à je ne sais quelles paroles de la prompte et franche Marguerite de Rohan, qui ne nous ont point été conservées, Bossuet se serait trouvé conduit à répondre : « *Avouez-le, Madame; vous seriez bien fâchée que votre maison ne fût pas plus ancienne que votre religion*[2] ».

Le comte de Lorge, et le comte de Rozan abjurent le 6 fév. 1669.

Le comte de Lorge, résolu désormais de quitter le prêche, s'était toutefois décidé, après que Turenne lui eut rendu confidence pour confidence, à attendre pour

[1] Mémoires du duc de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. III, 382.

[2] *L'Ami de la religion et du roi*, 19 mars 1817, t. XI, 162, 163.

rentrer dans l'Église que son oncle lui en eût montré la voie en abjurant; ce que ce dernier fit le 23 octobre 1668, nous l'avons dit en son temps. Gui Aldonce avait d'ailleurs un frère puîné, disposé lui aussi à se rendre. C'est celui dont sa tante, l'ardente duchesse de La Trémoille, avait naguère voulu faire un prédicant; en quoi et par sa propre faute, elle échoua, comme on a vu[1]. Ce jeune frère, s'il n'assista pas à la *conférence* avec Claude, que l'on voulait tenir très-secrète, dut, on n'en saurait guère douter, avoir part aux entretiens de Bossuet avec son aîné. Après quoi le P. des Mares, cet oratorien si fameux, de retour à Paris à la suite d'un long exil[2], achevant de l'instruire, l'eut bientôt amené au point désiré[3]. L'abjuration des deux frères allait suivre de près. Elle se fit à l'archevêché, le 6 février 1669, entre les mains de M. de Péréfixe, qui, dévoué à Turenne, que nous avons vu rentrer sous ses auspices dans l'Église catholique, avait témoigné avoir à cœur d'y introduire aussi les deux neveux du grand capitaine[4]. Le jeune comte de Rozan, colonel d'infanterie, ne survécut guère à cette action; un

[1] Le P. *Bordes*, oratorien, supplément au traité historique et dogmatique du P. *Thomassin*; Paris, 1703, in-4°, p. 650, 651. — Élie *Benoît*, histoire de l'édit de Nantes; Delft, 1693-96, in-4°, t. IV, 129.

[2] Supplément au nécrologe de l'abbaye de N.-D. de P.-R. des Champs; 1735, in-4°, p. 324. — Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle, par Ellies *Du Pin*, in-8°, t. II, 195. — Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.; Utrecht, 1750, in-12, t. I, 488.

[3] La *Gazette de France*, du 9 février 1669, dit que « *le comte de Lorge* et le comte de *Rozan*, son frère, *furent enfin, après trois mois de conférences*, persuadés de toutes les vérités dont ils doutoient *par le P. des Mares*, qui fit voir, en cette rencontre, autant de patience que de capacité. » En ce qui regarde le comte de *Rozan*, l'assertion est exacte. Mais quant au comte *de Lorge*, le récit, très-circonstancié, du duc *de Saint-Simon*, son gendre affectionné (et qui sut tout par lui), mérite et commande une confiance sans bornes.

[4] *Gazette de France*, 9 février 1669.

coup mortel, à quatre mois de là, l'étant venu atteindre, à Candie (25 juin 1669), où, après avoir abjuré, il avait voulu se rendre, avec tant d'autres gentilshommes français, qui, ainsi que lui, y périrent pour la plupart[1].

Mademoiselle de Duras, sœur de ces trois seigneurs, ramenée par Bossuet, dix ans après.

Une sœur de ces deux seigneurs, Marie de Durfort, devait, sous les auspices de Bossuet, elle aussi, mais à dix années de là seulement (1678), rentrer dans l'Église[2]. Ce fut l'heureuse occasion de cette fameuse *conférence avec Claude*, où l'évêque de Condom, de l'aveu de Bayle, s'est montré « si habile homme, » et de la *Relation* qu'en donna bientôt le prélat, « livre qui se soutiendra, lors même que les circonstances qui l'ont fait naître auront été mises en oubli. » C'est Bayle que l'on vient d'entendre encore[3].

Panégyr. de saint André, par Bossuet, (18 n. 1668.)

Turenne, en toutes rencontres, se reconnaissant redevable à Bossuet de son retour à l'Église catholique[4], avait obtenu que, lui continuant ses soins inestimables, et le confirmant dans cette foi qu'il lui avait fait si bien connaître, l'habile docteur s'appliquât à l'instruire davantage, à l'édifier par ses prédications; et on l'allait voir se montrer, en toutes rencontres, avide de sa parole[5]. Les carmélites du faubourg Saint-Jacques devaient ne jamais oublier, dans la suite, le premier sermon qu'y prêcha Bossuet, pour l'illustre néophyte, trois semaines après son retour à l'Église; j'entends son panégyri-

[1] *Gazette de France* [extraordinaire] du 27 août 1669.

[2] *Gazette de France*, 26 mars 1678.

[3] Mémoires ms. de *Le Dieu*. — *Bayle*, nouvelles lettres critiques sur l'histoire du calvinisme, du P. *Maimbourg*, lettre 3e, n° VIII et suiv. — *Bossuet*, conférence avec M. *Claude*, ministre de Charenton, sur la matière *de l'Église*, édit. de Versailles, t. XXIII, 233 et suiv.

[4] Annales des Provinces Unies, par Jacques *Basnage*; La Haye, 1726, in-fol., t. II, 58, 59. — Mémoires ms. de *Le Dieu*.

[5] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

que de saint André, que, le 18 novembre 1668, il prononça dans l'église de ce monastère, où, pour cette conjoncture si intéressante, avait été convié un auditoire tout de choix. Turenne, amené là par Louis Boucherat, son voisin, son intime confident; Turenne entouré de quelques-uns des siens; le grand Condé; la duchesse de Longueville; la princesse de Conti; la duchesse de Guise (Élisabeth d'Orléans), élevée dans la piété, dès ses premiers ans, sous les auspices du vénérable Olier, de sainte mémoire [1]; assidue aux Carmélites, où elle voudra être inhumée, au lieu qu'une place pour elle était marquée à Saint-Denis [2]; la duchesse de Montausier, dont les dépouilles, à trois années de là, seront apportées en ce lieu; nombre d'autres encore, tous en joie de ce retour du héros à la religion catholique. Noublions pas tant de saintes filles, dont les persévérantes instances l'ont obtenu du ciel : Agnès de Bellefonds; Anne-Marie d'Épernon; trois nièces de Turenne; deux religieuses dans ce monastère; une autre, demeurée dans le siècle, mais pour y glorifier Dieu sans cesse, et y venir en aide, chaque jour, à toutes les œuvres de la charité, à tous les besoins de la foi. On a vu naguère son vœu mémorable pour la conversion de Mme de Turenne, condition nécessaire (avait-elle cru) de l'abjuration de son oncle. Quel sujet, pour une telle occurrence, aurait pu convenir davantage que celui dont l'orateur a fait choix? La *vocation des Gentils à la foi!* André, un pauvre pêcheur, élevé (un mot de Dieu y a suffi), élevé, d'un état si humble, à la mission d'apôtre! Tout, sur la terre, changé, en un clin d'œil, par ce pêcheur,

[1] Vie de M. *Olier* [par M. l'abbé *Faillon*], 2e édit., 1853, tom. II, 161.

[2] Mémoires du duc de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, tome I, 346.

par ses compagnons, ignorants, grossiers, ainsi que lui, tout à l'heure! De quelques hommes infimes, le rebut du monde, le monde étonné recevant une doctrine qui, en peu de temps, le transforme tout! Cette religion, qu'ils enseignent, accueillie, dans les premiers temps, par les plus simples seulement; car n'est-ce pas du néant que devra sourdre l'Église! Après ces simples, après eux seulement, les grands, les rois, les sages, *différés jusque-là*, venant à leur tour, et entrant en part d'une œuvre où Dieu, manifestement, a tout fait! « La parole est le rets qui prend les âmes; mais on travaille en vain, si Dieu ne parle pas; *sur votre parole, Seigneur, je jetterai le filet; c'est ce qui donne l'efficace*[1]. » Si peu de jours après l'abjuration de Turenne, préparée par tant d'efforts du doyen de Metz, par tant d'entretiens et tant d'écrits, qui ne serait touché de voir le grand docteur s'effacer ainsi pour montrer celui-là qui, véritablement, a tout fait; et, humble ouvrier, mettre, en se cachant, la dernière main à son ouvrage! Que pouvait penser, en l'écoutant, toute cette pieuse assistance; et qu'imaginer de plus propre qu'un tel langage à confirmer le *nouveau catholique!* Les filets de ces saints pêcheurs, surchargés, bientôt, au point de rompre, ce n'est autre chose (dit l'orateur) que « les mystères de la foi et les prescriptions de l'Église. Gardez-vous bien (s'écriera-t-il) d'imiter ceux qui, par les différentes ouvertures qu'ils ont cherché, dans leur inquiétude, à faire à ces rets salutaires, n'ont travaillé qu'à se procurer une liberté plus déplorable que le plus honteux esclavage[2]! » Le descendant de Henri-Robert de La Marck, de Henri de La Tour d'Auvergne, de ces fiers seigneurs,

[1] *Bossuet*, panégyrique de saint André, t. XVI, 531

[2] *Bossuet*, panégyr. de saint André, déjà cité.

trop prompts naguère *à rompre les rets;* leur descendant, qui, mieux inspiré qu'eux, vient d'y rentrer (sa conscience, perplexe si longtemps, l'ayant pressé de le faire), était là, attentif, ému; combien le durent pénétrer ces vives paroles, allusion à la défection de ses ancêtres, et à la démarche généreuse par laquelle, lui, plus grand qu'eux tous, il les désavouait aujourd'hui!

Le P. des Mares entendit alors Bossuet, et l'admira.

L'*exquise beauté* de ce discours (ainsi en parlent les carmélites, dans leurs *Mémoires*[1]) frappa surtout un homme très-capable de juger sainement, de bien sentir de telles choses : ce P. Toussaints des Mares, de l'Oratoire, dont il a été dit un mot tout à l'heure; prédicateur éminent, dont la parole, austère comme sa vie, avait autrefois ému la capitale, où l'on regrettait, depuis vingt ans, de ne l'entendre plus. Il allait, à peu de jours de là, reparaître enfin dans la chaire; et son fameux avent de Saint-Roch, suivi avec un empressement inimaginable, est de cette époque (1668), ainsi qu'une saisissante allocution au grand Condé, dont on se souvint bien longtemps[2]. Exilé, bien avant que Bossuet eût commencé de prêcher dans Paris[3]; informé, dans sa retraite, des merveilles de son éloquence, Toussaints des Mares, heureux, en arrivant dans cette capitale, qu'une

[1] *Le Dieu*, Mémoires ms. — Dom *Déforis*, préface du tome Ier des *Sermons* de *Bossuet*, édit. in-4°, p. 8.

[2] *Supplément* au nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs; 1735, in-4°, p. 316 et suiv. — *Caractère* et abrégé de la vie du P. Toussaints *des Mares*, dans l'ouvrage : *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal* et de *plusieurs personnes qui leur étoient attachées;* 1750, 4 vol. in-12, tome Ier, p. 457 et suiv. — Ellies *Du Pin*, histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, tome II, 195. — Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, par *Thomas Dufosse*. Utrecht, 1739, in-12, p. 94.

[3] Vie de M. *Olier* [par M. *Faillon*], 2e édit., 1853, in-8°, t. II, 191

si favorable occasion s'offrît à lui de le connaître, devait, pendant les vingt-cinq années qu'il lui fut donné de vivre encore, ne parler plus qu'avec ravissement de ce *Panégyrique,* et de la joie qu'il avait goûtée à voir, à entendre le doyen de l'église de Metz[1].

Bossuet, en 1668, prêche l'avent à Saint-Thomas du Louvre. — Turenne.

Turenne, déclarant alors sa résolution de ne manquer pas à un seul des sermons que Bossuet, dans peu, allait prêcher à Saint-Thomas du Louvre (où on l'avait retenu pour toute la station de l'avent[2]), quel plus éclatant témoignage eût pu donner le reconnaisssant néophyte de l'impression profonde qu'avait faite sur lui ce premier discours[3]? C'est, en effet, à Saint-Thomas du Louvre que le doyen de Metz allait prêcher cette station tout entière[4]; et (quoi qu'en ait dit Maury[5]) non point à la cour, où l'on trouvera que le P. Mascaron prêcha l'avent, cette année-là, avec un notable succès[6]. La foule, néanmoins, se portait, chaque fois, à la Collégiale, où cette nouvelle station du doyen de Metz eut un tel éclat qu'en tous lieux il en fut parlé. A ses discours, remplis toujours d'onction et de lumière, accouraient, de tous les points de la capitale, des hommes pieux et lettrés. Le *huit décembre,* par exemple avec Olivier d'Ormesson, André d'Ormesson, avocat du roi

[1] Mémoires ms de *Le Dieu.*

[2] Mémoires ms. de *Le Dieu.*

[3] Idem.

[4] Idem.

[5] Essai sur l'éloquence de la Chaire, § 30. — Gazette de France, 8 décembre 1668.

[6] *Mascaron* prêcha, au Louvre, l'Avent de 1668 et le Carême de 1669. 4,500 liv. lui furent allouées (c'était la rémunération ordinaire) pour ces deux stations, savoir : 1500 liv. pour l'Avent, et 3,000 liv. pour le Carême. (Registres du trésor royal, années 1668 et 1669. Bibliothèq. impériale.)

au Châtelet, fils digne d'un tel père ; bientôt nous aurons à parler de lui encore [1].

Panégyriques de saint Thomas, apôtre ; de saint Étienne, 1er martyr.

Là, le 21 décembre, Bossuet, en présence de la reine, devait célébrer l'apôtre saint Thomas, l'un des patrons de cette église [2] ; le 26, saint Étienne, premier martyr de la foi. L'éloge qu'il fit de ce saint est perdu pour nous ; mais l'orateur en parle dans un autre panégyrique qui le suivit de bien près [3] ; celui du saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, martyr, lui aussi, mais de son *zèle pour la discipline, pour les moindres droits de l'Église ; pour la défense des dehors de cette sainte cité ; victime de sa résistance à des rois iniques, de son courage à dire la vérité comme il la croyoit* [4]. A Becket, inscrit parmi les saints, en 1173, trois années au plus après son martyre, on avait, dès les premières années du siècle qui suivit, élevé, dans Paris, une église, celle de Saint-Thomas du Louvre, qui le voulut avoir pour patron, avec saint Thomas l'apôtre [5] ; et Bossuet, dans cette même église, où il a, depuis peu, célébré le *premier martyr de la foi*, honorant aujourd'hui le *premier martyr de la discipline et de l'autorité de l'Église*, consacrera à la gloire du saint archevêque un éloquent discours. A Bossuet sont chers les droits de l'Église et ceux des évêques ; sentiment très-profond en son âme, et qui

Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, 29 déc. 1668.

[1] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 2e partie, fol. 170.

[2] *Gazette de France*, 29 décembr. 1668. C'est ce panégyrique de saint Thomas, *apôtre*, qu'entendit la reine, et non celui de *saint Thomas de Cantorbéry*, comme l'a dit le cardinal de *Bausset*, histoire de *Bossuet*, liv. II, n° 6.

[3] Bossuet, dans son panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, prononcé, le 29 décembre 1668, à Saint-Thomas du Louvre, dit : « *Nous avons honoré, ces derniers jours, le premier martyr de la Foi.* »

[4] *Bossuet*, Histoire des Variations, liv. VII, § CXIV.

[5] Adrien *Baillet*, vies des saints, 29 décembre, vie de saint *Thomas de Cantorbéry*, n° XXXIX.

lui devait souvent inspirer de pressantes remontrances, pleines de force, de délicatesse tout ensemble. On n'a point oublié ses sincères paroles, sur cela, dans son sermon sur les *devoirs des rois*, prononcé au Louvre, en 1662, devant Louis XIV. A Saint-Gervais, plus tard, dans l'Oraison funèbre de Michel Le Tellier, en présence de l'élite des premiers ordres du royaume, il parlera de ces choses, comme il le fit à Saint-Thomas du Louvre, en célébrant l'intrépide et saint primat d'Angleterre. Mais sur le grand pontife n'ayant pas, en 1668, tout dit encore, dans ses *Variations*, à vingt années de là, après qu'il aura flétri Cranmer, cet indigne successeur de Thomas Becket sur le siége primatial de Cantorbéry, il voudra, avec effusion, avec éloquence, honorer, de nouveau, la mémoire du saint pontife[1].

Les négociations, dans l'affaire des *quatre évêques*[2], paraissant tirer désormais à leur fin, la *paix*, si elle se faisait dans l'Église, n'allait-elle pas, après de si longues et si vives disputes, unir à jamais les efforts combinés de tant de docteurs, de laïques savants et pieux qui, tous ensemble, après cela, n'auraient plus qu'un but : la *réunion* désirée? L'accommodement, dès octobre 1668, avait passé pour conclu[3]. Mais après surtout l'arrivée des brefs du 19 janvier 1669, rien désormais ne paraissant plus manquer à l'accord, de ce temps-là, préci-

[1] *Bossuet*, Histoire des Variations, liv. VII, nos VI et CXIV.

[2] 1° Henri *Arnauld*, évêque d'Angers; 2° Nicolas *Choart de Buzenval*, évêque de Beauvais; 3° Nicolas *Pavillon*, évêque d'Alet; 4° François-Étienne de *Caulet*, évêque de Pamiers.

[3] Le 26 octobre 1668, fut publié, à Paris, un arrêt du conseil, par lequel le roi déclarait que le pape était pleinement satisfait de l'obéissance des quatre prélats. « Ainsi (conclut la *Gazette*) est terminé ce grand ouvrage de la paix de l'église. » (*Gazette de France*, 3 novembre 1668.)

sément il conviendra de dater la *Paix* dite *de Clément IX*[1].

Que la soumission des quatre évêques eût, en réalité, été sans réserve, *sans distinction, sans restriction*, comme l'avait prescrit le souverain pontife, et comme le supposèrent ses brefs, dressés après que le nonce Bargellini et les prélats négociateurs lui eurent donné l'expresse assurance qu'il était obéi[2], nous n'avons point à le rechercher dans cette histoire. Préoccupé, uniquement, des heureuses suites que devait avoir un accord dont, non plus que Péréfixe et le P. Annat[3] il ne connut le secret : la délivrance, le retour de saints et savants prêtres, de pieux laïques, dont le zèle pour la religion était notoire, non moins que les lumières, Bossuet avait-il à en demander davantage? Les divers ordres de l'Église, unis entre eux, rangés en armes, chacun sous ses chefs, chacun sous ses étendards, prêts, ainsi qu'Israël, à s'ébranler, à marcher tous ensemble, *comme un seul homme*[4]; à ce merveilleux concours, que rien, espérait-on, ne saurait rompre, la victoire assurée dans les combats; c'est l'état où Bossuet, toujours, eut ardemment à cœur de voir l'Église; et nous en avons, dans son *discours* sur *l'unité*, un magnifique et impérissable témoignage[5].

Séjour de Félix Vialart

L'évêque de Châlons-sur-Marne, Félix Vialart[6], l'un

[1] *Gazette de France*, 9 février 1669.

[2] Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies Du Pin*. Paris, 1727, in-8°, tome III, 138 et suiv.; 167, 169.

[3] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 2e partie, fol. 168. 24 octobre 1668. — Histoire des cinq propositions, par Hilaire *Du Mas*. in-12, t. II.

[4] I Reg., cap. XI, v. 7.

[5] *Bossuet*, sermon sur l'unité de l'église, 9 nov. 1681.

[6] *Vialart* arriva à Paris le 8 avril 1668, et ne partit qu'en septembre

des trois négociateurs de l'accord, s'étant vu retenu à Paris, dix-sept mois durant, pour cette affaire, Bossuet avait été accueilli de lui avec une bonté de père. Le séjour, si prolongé, dans la capitale, d'un prélat dont on révérait la piété, le zèle infatigable, le savoir, étant un bien inestimable, autour de lui, chaque jour, avec les anciens de l'épiscopat, s'empressaient les jeunes évêques, les docteurs; et il nous faudrait nommer en ce lieu les hommes les plus éminents des divers ordres du clergé de France, si Bossuet, que Vialart avait su distinguer tout d'abord, ne nous devait occuper, ici, de préférence. Sur ce grand dessein de la *réunion des religionnaires*, où nous avons vu le doyen de Metz engagé si avant, Vialart, à qui vingt-cinq années d'incessants et heureux efforts dans son diocèse avaient donné des lumières rares, et une expérience qu'on n'aurait pu, au même degré, rencontrer chez nul autre, était pour Bossuet un conseiller inestimable; et combien leurs entretiens, sur ces matières, devaient profiter à la religion, à la France ! En vue, uniquement, de la paix, que l'on négociait alors, Vialart, l'évêque le plus sédentaire du royaume, avait pu consentir à demeurer, pendant un si long temps, éloigné de son diocèse.

à Paris Bossuet le voit souvent.

Entretiens de Bossuet et de Félix Vialart, sur les moyens de procurer la *réunion* des religionnaires.

Cette paix ne pouvant manquer de rendre à leur ministère, à leurs études, à leurs travaux, à leurs luttes contre la réforme de pieux et habiles hommes, tant prêtres que laïques, et allant permettre d'achever, de publier des ouvrages propres à avancer l'accomplissement de ce grand dessein de la réunion des communions dissidentes, dans cette vue, surtout, on s'était efforcé de la procurer à l'Église. Félix Vialart, dans plusieurs

Puissants motifs qu'avaient les négociateurs pour désirer ardemment la paix.

1669. (La vie de messire Félix *Vialart de Herse* [par *Goujet*]; Cologne, 1738, in-12, p. 8.) — Journal ms. de *Le Dieu*, 4 janvier 1703.

conférences qu'il eut alors avec Turenne [1], avait reconnu tout l'effet produit sur cet esprit si juste, sur ce cœur si sincère, par le *premier tome*, (*manuscrit encore* [2]) de la *Perpétuité défendue* [3]. Ce livre, à la vérité, était, dans les conjonctures, un événement considérable; et n'eût-on, dans ces négociations pour les quatre évêques, obéi qu'au désir de voir achever un tel ouvrage, à l'empressement d'en doter au plus tôt l'Église; de lui assurer tout crédit dans la communion catholique, par le retour en grâce de ses auteurs, l'empressement des négociateurs n'aurait-il pas droit, par là seulement, à des éloges? Arnauld, errant comme Nicole, et comme lui infatigable, composait, lui aussi, contre le protestantisme, des livres solides, que, plus tard, il mit en lumière : *Le renversement de la morale de Jésus-Christ par la doctrine des calvinistes; l'Apologie des catholiques*, et tant d'autres écrits encore. Alors, en un mot, furent fourbies, contre la réforme, des armes à l'épreuve.

De la *Grande Perpétuité*.

Écrits d'Arnauld, pour la défense de la religion catholique contre la réforme.

Le désir de rendre utiles à l'Église nombre d'écrivains doctes et pieux anima les prélats négociateurs de la paix.

Des hommes notables, tant dans le clergé que dans l'État, des prélats doctes et pieux s'efforçant, au même temps, de pacifier les troubles de l'Église, on ne leur avait pas fait un mystère de ces travaux; et que l'imminence de cette formidable guerre, toute de raisonnement, qu'ils virent se préparer contre la réforme; que la perspective assurée de la victoire, échauffassent le zèle des négocia-

[1] La vie de messire Felix *Vialart de Herse*, evêque et comte de Chalons en Champagne [par l'abbé *Goujet*]; Cologne, 1738, in-12, p. 8

[2] Le Ier tome de la *Perpétuité défendue*, commencé en janvier 166-, fut achevé en *juin* 1668. *Préface* de ce Ier tome; et *Bayle*, dictionnaire critique, article : *Arnauld* (Antoine.)

[3] *Nicole* s'est reconnu l'auteur des trois premiers tomes de la [grande] *Perpetuité*; Antoine *Arnauld* composa l'*Épître préliminaire* (en latin), adressée au pape Clément IX.

teurs, tout ne semble-t-il pas obliger de le croire? Nicole, Arnauld, Le Maître de Saci, Sainte-Beuve, Lancelot, Fontaine, Sainte-Marthe, Thomas Dufossé, le duc de Luynes, et avec eux combien d'autres encore, suspects qu'ils étaient, depuis plusieurs années, et contraints de se cacher ou de fuir, s'ils avaient néanmoins continué de montrer pour la religion tant de zèle, et tenté de si généreux efforts pour la défendre, que ne les verrait-on pas entreprendre quand ils pourraient, la paix étant conclue, reparaître au grand jour, se mouvoir, parler, agir en liberté, combattre au soleil! Nous avons vu la *Grande Perpétuité* [*le premier tome*] approuvée, dès le 1er juillet 1668, par l'évêque de Saint-Pons[1]. Que le *manuscrit* en eût été confié aussi aux prélats, appliqués, dans ce temps-là même, à ménager un accord entre Rome et les quatre évêques[2], on le pourra connaître par les *approbations* que ces trois négociateurs et le coadjuteur de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, qui agissait de concert avec eux dans ces pourparlers de paix[3], y donnèrent simultanément, pour ainsi dire; Félix Vialart le 2 octobre 1668; Charles-Maurice Le Tellier le 6 novembre; César d'Estrées, évêque de Laon, le 25; Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens, le 26 du même mois; devançant par là, avec l'évêque de Saint-Pons, tous les autres prélats du royaume.

Vingt-sept prélats et *vingt-cinq* docteurs ap.

La réconciliation de tant de membres du clergé de France, divisé trop longtemps; leur concours, en vue de

[1] Pierre-Jean-François de *Percin de Montgaillard*, né le 23 mars 1633, devenu, le 12 juillet 1665, évêque de Saint-Pons.

[2] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, in-fol., t. II, p. 169. (Biblioth. de Rouen, collect. *Le Ber*.)

[3] Lettre d'Ant. *Arnauld* à *Pavillon*, évêque d'Alet, 22 août 1668. Lettre du même à Charles-Maurice *Le Tellier*, coadjuteur de Reims.

prouvèrent le livre.

la Réunion désirée, c'est ce qu'eurent ardemment à cœur, sur toutes choses, et les négociateurs et les docteurs, impatients de servir activement l'Église, aussitôt que parmi les catholiques auraient pris fin les différends. Tout le clergé, presque, entrant dans une si louable et si chrétienne pensée, après que les prélats médiateurs eurent, par leurs *approbations*, montré en quelle estime ils avaient un si important ouvrage, nombre d'évêques, de curés, de docteurs, initiés, à leur tour, au secret du livre, étonnés, eux aussi, de tant de force, d'érudition, de lumière, s'en devaient expliquer hautement, dans des *approbations* qu'on les vit y donner, chacun à part, toutes dans des termes, sur un ton fort éloignés de ce qui sent la formule; et où l'on reconnaîtra l'accent de l'admiration la plus vive, mais aussi la plus légitime. De tels suffrages, les plus imposants, les plus explicites qu'on eût vus jamais, donnés, après mûr examen, par *vingt-sept* prélats, que suivirent (*après examen*, eux aussi) *vingt-cinq* docteurs des plus renommés de la Sorbonne; cette multitude de témoignages avait été jugée nécessaire pour empêcher Claude d'oser reproduire, contre la *Grande Perpétuité*, un moyen mis par lui en avant contre la *Petite*, avec assez de succès quoiqu'il eût, assurément, peu de valeur. C'est qu'en tête de la *Petite Perpétuité* (imprimée en 1664, in-12) ne se trouvant le nom d'aucun approbateur, le ministre, sur cela, avait feint de penser, et ne craignit point d'avancer, dans sa *réponse*, « qu'on avoit refusé d'approuver le livre; qu'ainsi, disputer contre son auteur, étoit disputer contre un simple particulier, et même un particulier désavoué[1]. » Et, maintenant, dans cette manifestation si empressée en faveur de la *Grande*

[1] Nicolas Colbert, év. de Luçon, a soin, dans son *approbation* (1er mai 1669), de relever cette assertion de *Claude*.

Perpétuité, qui ne voit à quel sentiment avaient obéi les docteurs et les évêques?

Bossuet approuva spontanément le tome Ier de la *Grande Perpétuité*.

Quelle part eut le doyen de Metz dans ce mouvement de tout le clergé du royaume, il ne sera pas indifférent de le dire; ceux qui en ont parlé jusqu'ici, ayant été inexacts sur ce point. Bossuet, suivant eux, *demandé au roi*, par Arnauld et Nicole, pour *examinateur* de tout l'ouvrage de la *Perpétuité défendue*, et agréé, pour cela, par Louis XIV, aurait, à cet effet, reçu du monarque une *commission spéciale*[1]; en quoi ils se sont mépris; les choses, il est vrai, s'étant passées ainsi à l'égard des *deuxième* et *troisième* tomes, comme plus tard nous le ferons connaître; mais pour le *premier*, composé, mis en lumière en un temps où tout Port-Royal, en suspicion, n'aurait pu demander de grâces, un concert spontané des hommes les plus éminents dans les deux ordres de l'Église avait été jugé nécessaire. Bossuet, venant unir sa voix imposante à tant de voix qui s'étaient fait entendre avant la sienne, ne déférait en cela à aucun ordre de Louis XIV; n'en ayant, non plus que nul autre docteur, reçu de mission pour le *premier tome*. Mais, outre que sa doctrine, sûre toujours, son érudition profonde en toute matière d'histoire sacrée et de théologie, le rang éminent que lui avaient assigné, en Sorbonne, sa capacité, son éloquence, son savoir, ne pouvaient manquer de donner à son suffrage un prix inestimable, le *doyen* de Metz avait dû, d'ailleurs, par ses conseils, venir en aide, croyons-nous, aux auteurs de l'ouvrage. Le *manuscrit du premier tome* lui fut confié, quoi qu'il en soit, avant le 1er janvier 1669, date de son *Approbation*, qui

[1] Mémoires ms. de *Le Dieu* — Histoire de *Bossuet*, par le card. de *Bausset*, livre IIe, no XXV.

Raisons de croire que Bossuet fut consulté sur tout l'ouvrage de la *Grande Perpétuité.*

sera rapportée tout à l'heure. Et quand on voit son proche parent et intime ami Hugues Jannon, magistrat éminent à Dijon, autrefois; maintenant l'un des plus saints prêtres de l'Église, quand on le voit déposer, dans ce même temps[1], à Saint-Germain des Prés, dans la célèbre bibliothèque de cette abbaye, les nombreuses attestations des patriarches, des abbés de l'Orient, pièces si importantes pour l'ouvrage, et insérées du reste à la fin du tome Ier, qui était alors sous la presse[2], la coopération de Bossuet à ces travaux n'est-elle point à présumer; surtout après ce que le docte abbé Renaudot, dans la suite, nous fera connaître, en tête des *deux derniers* tomes de l'ouvrage, remplis, eux aussi, de *Pièces*, « *que Bossuet avoit toutes vues et appréciées*, » l'illustre abbé le déclare[3]? Bossuet, en un mot, consulté sur la fin de ce livre d'une telle importance, avait dû l'être aussi sur les premières parties, où le dogme, le raisonnement, les faits ayant une plus grande part que dans les dernières, son concours, manifestement, était plus nécessaire encore.

Que, du reste, il connût très à fond l'ouvrage, on le pourra comprendre par les *approbations*, distinctes, qu'il donna aux deux premiers tomes, et qui seront, ici, mentionnées ensemble; ces deux tomes, qui se font suite, appartenant à un même dessein celui (a dit Bossuet) d'« exposer la croyance catholique pour ce qui regarde l'eucharistie, en l'établissant par la tradition constante

[1] Le 29 septembre 1668.

[2] Appendice du tome Ier de la *Grande Perpétuité*, p. 83. — Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, par dom *Bouillart*; 1724, in-fol., p. 294. — La vie de messire François *Piquet*, consul de France et de Hollande, ensuite évêque de Césaropole et de Babylone; Paris, 1732, in-12 [attribuée à *Anthelmi*, évêque de Grasse].

[3] *Préface*, par l'abbé *Renaudot*, du tome IVe de la *Perpétuité de la foi*, publié en 1711. Le Ve tome parut en 1713.

de tous les siècles [1]. » Ces deux parties, mises en lumière en des temps différents, étant néanmoins un seul et même ouvrage, les *approbations* successives qu'y donna Bossuet (l'une en 1669, l'autre en 1671) devront, elles aussi, n'en faire qu'une seule. « Dans ces deux tomes (dit-il) est établie la doctrine catholique, par la tradition constante de tous les siècles. L'ouvrage, outre qu'il est très-conforme à la foi catholique, apostolique et romaine, est, de plus, très-propre et très-efficace pour y ramener ceux qui s'en sont écartés. Les faits sur lesquels étoit née la contestation (relative à l'eucharistie) y sont *posés* très-précisément; *prouvés* par des recherches doctes et exactes. De ces faits, l'auteur, par un raisonnement droit, suivi, concluant, a tiré les conséquences nécessaires et décisives pour la cause de l'Église; découvrant, très à fond, les sources des erreurs sur ce point, il a averti la raison de tous les détours où elle peut s'égarer; en sorte qu'il ne faut plus qu'ouvrir les yeux pour voir devant soi la voie de la vérité tout aplanie. Enfin, *l'auteur y a établi tout ce qu'il avoit promis, et l'a établi d'une manière invincible, qui porte la preuve jusqu'à l'évidence de la démonstration*. De plus, il a donné des principes par lesquels on peut composer tout un corps de controverse; il en a même traité plusieurs articles principaux aussi solidement qu'il étoit possible et sans s'éloigner de son sujet. » « Mais (ajoute le docte examinateur) ce qui me touche le plus dans tout cet ouvrage, c'est que l'auteur y a répandu et appuyé partout les saintes et inébranlables maximes qui attachent

[1] *Bossuet, approbation* du IIIe tome de la *Perpétuité défendue*, 20 février 1674.

les enfants de Dieu à l'autorité sacrée de l'Église, toujours présente pour les enseigner, dans tous les siècles; et a fait voir clairement aux ennemis de la foi que tout édifice qui n'est pas bâti sur ce fond solide est de ceux qui sont emportés par les pluies et les orages. C'est (conclut l'illustre approbateur), c'est le témoignage que je me suis senti obligé de rendre à la vérité[1]. » L'immense succès de la *Perpétuité défendue*, l'incroyable empressement de tous à la vouloir connaître, empressement tel que, vers le milieu de *mars* 1669, *plus de quinze cents exemplaires*, déjà, du premier tome (achevé d'imprimer en *janvier*) étant vendus, on s'occupait, dès lors, d'en préparer un second tirage[2]; les fruits de ce livre, qu'en tous lieux on avait voulu lire, et qui en tous lieux portait la lumière, sont choses trop notoires pour qu'il y ait utilité à en parler, ici, davantage.

La *version* du *Nouveau Testament*, dite *de Mons*.

La *version* du *Nouveau Testament*, dite *de Mons*[3], ouvrage, elle aussi, des écrivains de Port-Royal, devra, maintenant, nous occuper, à son tour, protégée qu'elle fut encore par les négociateurs de la paix de l'Église; Clément IX, pour leur condescendre, ayant paru ne vouloir point donner de suites à son bref du 20 avril 1668 contre ce travail; et Bossuet ayant été choisi, entre tant de docteurs, pour présider à la révision qu'on en devait faire, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris, Péréfixe. Quelques détails seront, ici, nécessaires. Une traduction des *quatre Évangiles* et de *l'Apocalypse*, composée par l'illustre avocat Antoine Le Maître, lors-

[1] *Bossuet*, approbations [combinées] des 2 janvier 1669; 4 septembre 1671; 20 février 1674.

[2] Lettre de G. *Patin* à *Falconet*, 19 mars 1669.

[3] Le *Nouveau Testament*, traduit sur la Vulgate, avec les différences du grec; Mons, Migeot, 1667, 2 vol. in-8°.

qu'il eut quitté le palais pour la solitude, ayant, après sa mort, arrivée en 1658, été trouvée, en *manuscrit*, dans ses papiers [1], devait être la première occasion de cette entreprise. Son frère Louis-Isaac Le Maître de Saci, le docte Antoine Arnauld, Robert Arnauld d'Andilly, Pierre Nicole, Claude de Sainte-Marthe, Noël de La Lanne, Nicolas Fontaine, Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau, qui la lurent, ayant jugé qu'elle méritait d'être revue et mise en lumière, avaient résolu de traduire aussi, pour les donner à la suite, les Épîtres de saint Paul, dont le pieux Antoine Le Maître, surpris par la mort, n'avait pu s'occuper. Assemblés, à cet effet, tantôt à Vaumurier, chez le duc de Luynes, qui se montra fort assidu aux réunions; tantôt à Paris, dans l'hôtel de la duchesse de Longueville, où Arnauld, Nicole, Noël de La Lanne, poursuivis à raison de leur opposition aux décisions contre Jansénius, avaient trouvé un asile, des hommes si doctes, si appliqués, se livrant à un tel travail, avec ardeur, la version du Nouveau Testament se trouva, en 1666, être achevée tout entière, mais devait (pensèrent-ils), avant d'être donnée au public, subir une révision sévère, dont on s'occupa, en effet, et à laquelle prenaient part quelques docteurs: Élie du Fresne de Mincé; Claude Grenet, curé de Saint-Benoît, Thomas Fortin, curé de Saint-Christophe, et Jacques Boileau, chanoine de la sainte chapelle de Paris. Forts des approbations, en forme, de ces théologiens, les traducteurs associés s'étant pourvus auprès du chancelier Séguier, pour obtenir le privilége, en devaient essuyer un refus [2].

[1] La vie de M. *Nicole*, etc. [par *Goujet*]; Luxemb., 1732, in-12, 1re partie, chap. X.

[2] Bibliothèque critique de M. de *Sainjore* [Richard *Simon*]; Amsterdam, 1708, in-12, t. III, 181, 438.

Dans les Pays-Bas, où ils avaient espéré trouver des dispositions plus favorables, et où l'un d'eux[1] fut député tout exprès, pour y faire autoriser la *version*, et prendre le soin de la mettre en lumière, l'archevêque de Cambray (Gaspard du Bois), l'évêque de Namur (Jean de Wachtendonch), l'ayant, en effet, approuvée, et avec eux, Pontanus, docteur de l'université de Louvain, le roi d'Espagne, après cela, leur avait accordé un privilége. La *version*, qu'elle ait été imprimée à Amsterdam, par Daniel Elzevier, comme l'ont dit de doctes bibliographes[2], ou à Mons, comme l'annonce son titre, devait, à cause de ce titre même, être appelée toujours la *version de Mons*[3].

La version *de Mons*, censurée par l'archevêque de Paris, 18 nov. 1667, 20 avr. 1668.

Répandue aussitôt en France, et là accueillie avec engouement par quelques-uns, mais mal reçue par beaucoup d'autres, elle allait être bientôt en butte à des rigueurs[4]. Dans Paris, où l'on en voyait affluer à profusion des exemplaires, si l'archevêque de cette capitale (Péréfixe) y trouva à redire, il en avait (et avant tout examen du livre) de très-justes motifs; aucune version de l'Écriture, aux termes d'un décret du concile de Trente et de nombre de décisions synodales, ne pouvant paraître dans un diocèse sans l'expresse autorisation et approbation de l'ordinaire[5]. Bossuet, dans la suite, se devait élever, avec force, contre la « témérité de ces

[1] Sébastien-Joseph *du Cambout* de *Pontchâteau*. (Vie de M. *Nicole*, etc., par *Goujet*; 1733, in-12, 1re partie, chap. X.)

[2] Manuel du libraire, etc., par M. J. C. *Brunet*, édit. de 1844, t. IV, p. 437, et t. V, 824. — Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*; 1824, t. II, p. 453, n° 12544.

[3] Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies Du Pin*. Paris, 1727, in-8°, t. III, 220.

[4] Gui *Patin*, lettres des 31 mai, 18 octobre, 24 novembre 1667.

[5] Concil. Trident. session IV.

interprètes indiscrets ou dangereux, qui osent exposer au public des versions de l'Écriture sainte sans la permission et l'approbation des évêques[1] ». Péréfixe, quoi qu'il en soit, dans une ordonnance, rendue le 18 novembre 1667, s'en tenant à cette sorte d'exception, et sans, pour l'heure, s'occuper du fond, prohiba la version nouvelle, comme *introduite sans son autorisation dans son diocèse*[2]. Le conseil, par un arrêt, rendu presque aussitôt, se devait prononcer, à son tour, contre le livre[3]. A Embrun, à Reims, des ordonnances dans le même esprit furent rendues, peu après, par les archevêques d'Aubusson La Feuillade et Antoine Barberin[4], suivis, bientôt, par François Faure, évêque d'Amiens. Péréfixe allait, du reste, n'en point demeurer là. Un tel déchaînement avait éclaté, dans Paris, contre le livre de Mons, qu'il ne s'y parlait plus d'autre chose; en chaire, d'abord, où, trois mois durant, le P. Louis Maimbourg, stationnaire en l'église des Jésuites (rue Saint-Antoine), ne cessa de tonner contre cet ouvrage[5]. Ce que ce reli-

[1] *Bossuet*, deuxième *Mémoire au roi* (octobre 1702), VII, 426, 429 et suiv.

[2] Première ordonnance de *Hardouin de Péréfixe* (18 novemb. 1667) contre la version du Nouveau Testament imprimée à Mons. (Histoire ecclés. du dix-septième siècle, par *Ellies Du Pin*; Paris, 1727, in-8°, t. III, 222.)

[3] Arrêt du conseil d'État (22 novembr. 1667.) Même ouvrage, pag. 226.

[4] Ordonnance du cardinal Antoine *Barberin*, 4 janvier 1668. — Ordonnance du vicaire général de George d'*Aubusson La Feuillade*, décembre 1667. (Même ouvrage, III, 229.)

[5] Histoire ecclés. du dix-septième siècle, par Ellies *Du Pin*; 1727, in-8°, t. III, 222. — *Bayle*, dictionnaire critique, article : *Maimbourg* (Louis) — Le P. *Maimbourg*, dont les prédications, sur cela, avaient été critiquées, publia un écrit anonyme, intitulé : « Défense des sermons faits par le P. *Maimbourg*, jésuite, contre la traduction du N.-T. impri-

gieux, dans ses prédications, avait pu omettre, le P. Annat, dans ses écrits, le disait ensuite, avec une vivacité sans mesure [1]. Les partisans du livre, de leur côté, dans des apologies, trop vives aussi, répondaient à ces attaques, la *version de Mons*, devenue ainsi l'événement du moment, fut, comme livre de circonstance, réimprimée en plusieurs lieux, à la fois [2].

Péréfixe, en de telles conjonctures, craignant, comme il semble, de n'en avoir pas fait assez; blessé, d'ailleurs, de plusieurs apologies de la version, et d'écrits satiriques dans lesquels, véritablement, on avait méconnu son autorité et trop peu ménagé sa personne [3], allait, par une deuxième et plus énergique ordonnance, révoquant des permissions données à quelques-uns de lire le *Nouveau Testament de Mons*, en défendre à tous la lecture. Dans une *censure doctrinale*, en forme, prononcée, cette fois, contre la version prohibée, il articulait, contre elle, de sérieux griefs; reprochant aux traducteurs de n'avoir tenu presque aucun compte de la Vulgate; d'avoir suivi, en beaucoup de points, des versions rejetées par l'Église, en particulier celle de Genève, même sur des points controversés entre les orthodoxes et les adhé-

mee à Mons; » par L. D. S. F.; Paris, Muguet, 1668, in-4°, 50 pages.

[1] Remarques sur la conduite qu'ont tenue les jansénistes en l'impression et publication du Nouveau Testament imprimé à Mons (par le R. P. François *Annat*, de la compagnie de Jésus, 1668, in-4°, 40 pages).

[2] Bibliotheca sacra, auctore Jacobo *Le Long*; 1723, in-fol., t. I, p. 340. — Manuel du libraire, etc., par M. *Brunet*, au mot : *Testament* (*nouveau*), ibid., *Notice* de la collection des ouvrages imprimés par les *Elzevier*.

[3] Dialogues entre deux paroissiens de Saint-Hilaire du Mont, sur les ordonnances contre la traduction du N.-T. imprimée à Mons [par Michel *Girard*, abbé de Verteuil]; 1667, in-4°. — Abus et nullités de l'ordonnance subreptice de monseigneur l'archev. de Paris, etc. [par Antoine *Arnauld*].

rents de Calvin; d'avoir interverti, altéré, ajouté, introduit des interprétations tendant à favoriser les erreurs du jansénisme. Dans la *préface* même (ouvrage de Louis-Isaac Le Maître de Saci), le prélat avait noté et flétri des propositions contraires aux sentiments de l'Église[1].

La version *de Mons*, censurée par un bref du 20 avril 1668.

Un bref de Clément IX (2 avril 1668), contre la version nouvelle, arrivant, sur cela, en France (sans, néanmoins, y avoir été envoyé dans les formes légales), c'en était fait à jamais du livre, comme il sembla; lorsque, dans les pourparlers en vue de l'accommodement des quatre prélats, la version de Mons et tout ce qui s'était passé à cet égard, fixant l'attention des évêques de Châlons, de Laon et de l'archevêque de Sens, survint ainsi à ce livre, si peu ménagé jusqu'ici, un puissant et inespéré secours. Informés qu'au même lieu où avait été élaborée la *Perpétuité défendue* se préparait une traduction entière des saintes Écritures, concertée entre tant d'hommes pieux et capables[2], se faudra-t-il étonner que les évêques négociateurs eussent à cœur d'assurer à l'Église ce nouveau et considérable bienfait; et l'entreprise, pour la Bible en entier, leur paraissant se devoir arrêter tout court, si la *version* du *Nouveau Testament*, dite *de Mons*, demeurait reprouvée à jamais, ils demandèrent une révision attentive de l'ouvrage, avec la permission de l'archevêque de Paris, et à laquelle, sous

Les prélats négociateurs de la paix désirent une révision de la *version de Mons*.

[1] Deuxième ordonnance de *Hardouin de Péréfixe*, archevêque de Paris, 20 avril 1668. — (Histoire ecclés. du dix-septième siècle, par *Ellies Du Pin*; 1727, t. III, 234.)

[2] M. *de Saci*, arrêté, le 13 mai 1666 et enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit que le 30 octobre 1668, y fit, *en entier*, la traduction de l'Ancien Testament, qu'il acheva la veille du jour de sa mise en liberté. (Vie de M. *Nicole*, et histoire de ses ouvrages [par *Goujet*]; Luxembourg, 1732, in-12, 1re partie, p. 189, 190.)

l'autorité du prélat, présiderait un docteur qu'il aurait désigné lui-même. Un expédient si équitable, agréé par Péréfixe, devait recevoir un commencement d'exécution, comme on le va voir.

L'archevêque de Paris consent à la révision de la *version de Mons*, et charge Bossuet d'y présider.

Après qu'entre les trois prélats négociateurs et le nonce Bargellini on fut demeuré d'accord que le saint-Siége ne donnerait point de suites au bref du 20 avril 1668, qui n'a jamais, en effet, été reçu dans le royaume[1], il ne restait plus que de convenir avec les ordinaires. Péréfixe, enclin à la paix, voulant bien ainsi, malgré ses deux ordonnances (dont la seconde surtout avait été si sévère), admettre à la correction la version condamnée, qu'il promit d'approuver après qu'elle aurait été réformée, selon ses vues, restait de désigner un docteur, en possession de toute sa confiance, et sur qui il se voulût bien reposer entièrement d'un travail dont on voit assez l'importance. Bossuet, son nom, en une telle occurrence, ayant été prononcé, aurait-il pu n'être point agréé aussitôt? A la pureté de sa doctrine, tous, en Sorbonne, où il siégeait depuis seize années, n'avaient cessé de rendre hommage. Cher, outre cela, à Péréfixe, dont nous l'avons vu, en plusieurs rencontres, déjà, l'auxiliaire capable et plein de zèle; les écrivains de Port-Royal, encore que le doyen de Metz n'eût eu jamais aucun engagement avec eux, et que même ils connussent bien son opposition à leurs idées, unanimes néanmoins, à honorer son caractère,

[1] *Bossuet*, Lettre au maréchal de *Bellefonds* (1er décembre 1674), t. XXXVII, 74. — Lettre d'Antoine *Arnauld* au prince *Ernest*, *Landgrave de Hesse-Rhinfelds*. (C'est la 249e lettre d'Antoine *Arnauld*, dans l'édit. in-4° de ses *Œuvres*.) — Vie de M. *Pavillon*, évêque d'Alet [par *Le Fèvre de Saint-Marc* et *de La Chassagne*]; Saint-Michel, 1738, t. III, p. 4 et 5.

autant qu'à admirer ses grands talents, eurent foi en lui, toujours, ayant reconnu qu'en cet homme, si supérieur, l'indépendance, l'impartialité étaient, en toutes rencontres, au niveau des lumières. Entre tant *d'approbateurs du premier tome de la Perpétuité défendue,* aucun, mieux que le doyen de Metz, n'ayant su apprécier ce livre, et témoigner à quel point il entrait dans la pensée de l'auteur, les éditeurs déjà s'étaient promis de le demander au roi pour *examinateur* de la continuation de l'ouvrage; et quant à sa compétence pour la *révision,* ordonnée, du *Nouveau Testament,* une particularité les avait tous frappés, en suivant les prédications de Bossuet, où naguère nous les avons vus, aux grandes carmélites (1661), si empressés et si heureux. C'est que, profondément imbu de la sainte Écriture, alléguant sans cesse les textes sacrés, avec un à-propos merveilleux, toujours aussi il les traduisait lui-même, sans s'asservir jamais à aucune version connue; et dans ces interprétations hâtives, siennes véritablement, vif, original, fidèle, saisissant, on eût dit qu'il créait au lieu de traduire. Où trouver, en un mot, un docteur qui, mieux que lui, pût présider à la révision autorisée par l'archevêque? Ainsi, s'agissant de juger une version du *Nouveau Testament,* d'après la Vulgate, « *avec les différences du grec,* » Bossuet, du commun consentement des doctes traducteurs et d'un archevêque, avait été élu pour arbitre! Quelle réponse, par avance, au réfugié Jean Le Clerc, et au reproche qu'il osera faire, dans la suite, au grand homme, d'avoir ignoré le grec, et connu, par des versions seulement, les ouvrages écrits en cette langue[1]!

[1] Jean *Le Clerc*, Bibliothèque choisie, t. V, 331.

La révision commence, sous la direction de Bossuet.

Le marquis Isaac de Feuquières, ami de Bossuet, proche parent des Arnauld, chargé, dans cette rencontre, des pourparlers auprès de MM. de Port-Royal, de l'archevêque Péréfixe et du doyen de Metz, ayant su mener à bien cette affaire [1], la révision, bientôt, avait commencé, dans l'hôtel de la duchesse de Longueville [2] (très-voisin du doyenné du Louvre, où Bossuet, pendant ses séjours à Paris, demeurait toujours). Antoine Arnauld; Isaac Le Maître de Saci; Nicole; Noël de La Lanne; Bossuet, enfin le digne délégué de l'archevêque; c'est entre des hommes si doctes que s'allait traiter cette grave affaire [3]. Sans prévention contre la *version de Mons*, que même, en beaucoup de points, il estimait fort, Bossuet, néanmoins, y avait bien su, en dehors de ce qui regardait la doctrine, apercevoir des défauts. « Cette version (disait-il) est blâmable, en ce qu'elle affecte trop de politesse; ses auteurs y ayant voulu faire trouver un agrément, que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Le plus souvent, le tour en est trop recherché. Elle auroit quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original si on l'avoit faite un peu plus simple, et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie et l'élégance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu [4]. » S'expli-

[1] *Isaac de Pas*, marquis de *Feuquières*, étant né du mariage de *Manassès* de *Feuquières* avec Susanne *Arnauld de Corbeville*, cousine germaine d'Antoine *Arnauld*, était le *cousin*, *issu de germain*, de ce docteur. Mémoires d'*Arnauld d'Andilly*, collect. Petitot, 2e série, t. XXXIII, 320, 347. Lettre d'Antoine *Arnauld* au prince landgrave *Ernest de Hesse-Rhinfels*; 18 avril 1686.

[2] C'était l'ancien hôtel de Chevreuse, habité, depuis, par Bernard III, duc d'*Épernon*. (Gui *Patin*, lettre du 24 octobre 1662.) — Description histor. de la ville de Paris, par *Piganiol*; édit. de 1765, t. II, 350.

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[4] *Bossuet*, lettre au maréchal de *Bellefonds*, 1er décembre 1674, t. XXXVII, 76.

quant ainsi sans détour sur cette version, mais bien éloigné toutefois d'en décourager les auteurs, Bossuet leur indiqua des moyens sûrs de rendre l'ouvrage très-utile, « en l'épurant des inexactitudes, des imperfections qu'on lui avoit à bon droit reprochées [1]. » La *deuxième ordonnance* du métropolitain, portant *censure* de la *version*, devait être, ici, d'autant plus considérée que le prélat, en admettant à correction un livre objet, deux fois, de ses rigueurs, faisait preuve, assurément, d'une condescendance bien rare, et dont tous avaient été touchés. Aussi cette *censure* devint-elle (et Bossuet tout d'abord l'avait expressément requis) le fondement de la révision à laquelle on allait procéder; les traducteurs étant demeurés d'accord avec lui de corriger dans leur *version* ce qu'y avait repris l'archevêque, et de la réformer toute, suivant les règles proposées dans sa *deuxième ordonnance*.

Les archevêques de Paris, d'Embrun, de Reims, et l'évêque d'Amiens, dans leurs *censures*, s'étant prononcés surtout contre le sens donné par les interprètes à quelques passages de l'Épître de saint Paul aux Romains, c'est sur quoi le travail de *révision* dut porter d'abord. A la lecture des articles improuvés ou censurés succédait, aussitôt, l'exposé des griefs articulés contre chacun d'eux; les traducteurs, ensuite, étaient écoutés avec attention, impartialité, patience. Après quoi, écoutant, à leur tour, dans ses réclamations, le doyen de Metz, délégué de Péréfixe, les variantes que proposa l'habile et sincère docteur, agréées sans débat par la conscience de ces hommes si intelligents, étaient, sur l'heure, substituées aux tournures, aux expressions qu'avaient ou cen-

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

surées, ou improuvées seulement les ordonnances des prélats. Bossuet toujours, dans la suite, loua la *modestie*, la *facilité* des quatre docteurs, qui, de leur part, ayant pu, en une telle conjoncture, apprécier son rare savoir, et connaître tout ensemble sa sagesse, son esprit de justice, se montraient touchés, au plus haut degré, de ses procédés remplis de politesse, d'aménité et de douceur[1]. Ainsi allait s'amendant, chaque jour, la *version de Mons*, devenue déjà, en quelques parties, irréprochable, lorsque ces réunions et cette consciencieuse révision durent soudain cesser; la mort inopinée de l'archevêque Péréfixe (1er janvier 1671), qui les avait autorisées, étant venue interrompre ce travail, que François de Harlay de Chanvallon, son successeur, ne voulut point permettre de reprendre[2].

Mort de Péréfixe, 1er janvier 1671. La *révision* ne fut point continuée.

Nouveaux efforts pour la *réunion* des religionnaires.

Qu'au même temps où se négocia l'affaire des *quatre évêques* eussent lieu toujours de très-secrets pourparlers en vue de la *réunion* des religionnaires; et qu'après surtout la conclusion de la paix de l'Église (février 1669) on se soit, plus activement encore, occupé de la réforme, nous en avons des preuves indubitables. A Louis XIV avait été, dans ces conjonctures, adressé un *Mémoire* très-pressant, sous ce titre : *Considérations de religion et d'État, pour faire voir la nécessité et la possibilité qu'il y a de réunir les hérétiques de France à l'Église catholique.* Gagner en secret cinquante ministres; les assembler en synode; ouvrir, entre eux et des docteurs catholiques, une *conférence*, à la suite de laquelle les pasteurs, persuadés à l'avance, se réuniraient à l'Église; obtenir du saint-siége, en faveur des calvinistes scrupuleux, une dispense de quelques-unes des

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*.
[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

pratiques du catholicisme (en matière de discipline); puis, après cela, l'édit accordé à Nantes, en avril 1598, devant se trouver sans objet, le révoquer expressément par une déclaration nouvelle, c'est en somme ce qu'on proposait au roi, dans ce *Mémoire;* la réunion, assurait-on, ne pouvant manquer de suivre de près[1]. Quoi qu'eût pu penser Louis XIV des vues proposées dans cet écrit, des entretiens, alors, avaient eu lieu, sur ce sujet, entre le monarque et le nonce, entretiens très-secrets, qu'attestent des lettres d'un ministre de France, le marquis de Lionne, au cardinal Rospigliosi, neveu et ministre de Clément IX. « Le nonce Bargellini, dans ses lettres écrites de Paris, ayant (mande le ministre de France) *un peu trop divulgué le secret du dessein de la réunion, que le roi ne lui avoit confié que pour S. S. seule et son cardinal ministre*, il s'est, par suite de ces indiscrétions, répandu un grand bruit dans le monde, que S. M. a promis au pape *de faire un coup capital contre les huguenots, une seconde saint Barthélemy;* » et au monarque étant venues, sur cela, « des représentations, des plaintes de divers princes et potentats protestants. S. M. en est en peine, et adressera de justes reproches au nonce Bargellini, dont les indiscrétions ont causé tout ce bruit[2]. » L'affaire en devait demeurer là; et il ne paraît pas que Bossuet eût été du secret. Mais parmi tant d'autres soins où nous l'avons vu engagé, il n'avait cessé de coopérer sans relâche au grand dessein de la *réunion;* continuant, par l'instruction, par la persuasion, de ramener des dissidents à l'Église. De ce

[1] Éclaircissements sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, par *de Rulhières*, chap. VI.

[2] Lettre du marquis *de Lionne* au cardinal Jacques *Rospigliosi;* Paris, 8 mai 1669.

Abjuration du ministre Rossel et de son fils.

temps, précisément, sont l'abjuration du ministre Rossel, « l'un des plus considérables du royaume[1]; » et celle de son fils Théophile, autre insigne sujet, en qui la réforme s'était flattée de voir revivre un père du plus transcendant mérite. Mais, au lieu que Rossel voulut faire ce grand pas à Cognac, où, avec éclat, il avait exercé, pendant tant d'années, le ministère, le retour de Théophile devait avoir lieu à Paris; car l'exemple si imposant de son père, ses instructions, ses pressantes instances n'ayant pu triompher des préjugés de ce jeune homme, ardent autant que capable, Paris, où Bossuet, dans plusieurs *conférences*, s'appliqua à l'éclairer et parvint à le convaincre, devait voir son abjuration, qui se fit à l'archevêché, entre les mains de M. de Beaumont-Péréfixe; le doyen de Metz ayant demandé que l'intervention du prélat donnât à cette action une notoriété désirable pour l'avancement du grand dessein de la *réunion* générale[2].

Bossuet assiste à l'audience de rentrée du Châtelet. (22 octobre 1668.)

L'assistance du doyen de Metz à *l'audience solennelle de rentrée* du Châtelet (octobre 1668), lors de la harangue d'ouverture qu'y prononça l'avocat du roi André Le Fèvre d'Ormesson, ne saurait être ici passée sous silence. André Le Fèvre d'Ormesson, fils aîné de l'intègre et courageux rapporteur du procès instruit contre le surintendant Foucquet, étant, en 1666, devenu avocat du roi au Châtelet; et ayant eu charge, en 1668, lors de la rentrée de cette juridiction, après les vacances, de prononcer le discours d'usage, la foule y avait couru, le nom d'*Olivier* d'Ormesson ayant, à bon droit, grande faveur; et *André*, lui aussi, étant dès lors en réputation de mérite et de savoir. Initié, non point aux belles-lettres seulement,

[1] *Gazette de France*, 6 juillet 1669.
[2] *Gazette de France*, 24 août 1669.

mais aussi à la science du droit, par l'illustre Claude Fleury, (avocat au parlement, avant qu'il se fût décidé à entrer dans l'Église); Fleury, docte autant que modeste, composa pour lui plusieurs de ses ouvrages; notamment une *Histoire du droit français;* et, de plus, une *Institution au droit français*[1], imprimée en *partie seulement*, jusqu'ici, mais que publiera bientôt tout entière M. La Boulaie, de l'Académie des inscriptions, possesseur d'une authentique et exacte copie de l'ouvrage. Les succès d'André d'Ormesson ayant, de bonne heure, fait bruit dans la capitale, bien informée d'ailleurs, des talents rares, de la vaste érudition du maître, à l'audience du Châtelet, le 22 octobre 1668, se devaient trouver réunis et pressés nombre d'illustres du clergé, de la magistrature, des lettrés, des savants : Gilles Ménage; Boileau Despréaux; Géraud de Cordemoy; le professeur de droit Boscager[2]; l'avocat Nublé[3]; Monchan; Des Martins; Leschassier; Bourdelot; le président Henri de Fourcy, beau père du rapporteur du procès de Foucquet; tous les d'Ormesson; le rapporteur lui-même; son

[1] En 1674, avait été imprimée, à Paris, in-12, une *histoire du droit françois*, composée par l'abbé *Fleury*, qui ne se nomma pas. (*Barbier*, dictionn. des ouvr. anonymes, n° 8022.) — *Fleury*, auteur, aussi, d'une *Institution au droit françois*, en confia le manuscrit à l'avocat Gabriel *Argou*, son ami, qui, de son consentement, la publia, en 1692, sans en nommer l'auteur. Après la mort de Gabriel *Argou*, elle fut réimprimée plusieurs fois, et alors sous le nom de cet avocat, qui n'en avait été que l'éditeur et qu'on en crut l'auteur. (Dictionn. des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 2e édit. n° 8658.)

[2] Jean *Boscager*, mort le 14 septembre 1687, auteur de plusieurs ouvrages sur le droit.

[3] Louis *Nublé*, avocat au parlement de Paris. *Adrien de Valois* lui dédia sa *Lettre*, en latin, sur la *vie de Henri de Valois*, son frère. (Vitæ electorum aliquot virorum qui... doctrinâ floruerunt; Londini, in-4°, 1704, p. 719 et seq.)

frère aîné, Nicolas, minime de la place Royale[1]; Claude Fleury, jurisconsulte encore, mais résolu déjà, en son cœur, de se donner bientôt à l'Église; enfin, l'abbé Bossuet, invité à la cérémonie par Olivier d'Ormesson, avec qui il était dans des relations d'amitié dont nous aurons à rapporter plus tard de sûrs témoignages; *d'autres personnes d'esprit*, nous dit Olivier d'Ormesson lui-même, pour qui ce jour-là fut un jour de bonheur; son fils André « ayant prononcé sa harangue fort bien, mieux même qu'il n'avoit fait en la lisant la veille à son père; » et l'illustre assistance s'étant récriée tout d'une voix sur le mérité de ce discours[2].

Zèle de Bossuet à remplir ses devoirs en Sorbonne.

Bossuet, en Sorbonne, avait, pendant les années 1668 et 1669, examiné nombre de livres, pour lesquels son approbation sera à jamais un insigne honneur : *Dieu seul*, par Henri-Marie Boudon, grand archidiacre d'Évreux; la traduction du *Traité* de saint Bernard, *sur l'oraison*; le *Catéchisme spirituel*, par le prieur de Saint-André; et combien d'autres ouvrages encore, dont la nomenclature allongerait sans utilité cette histoire[3]! Mais il allait, en

[1] Dictionnaire de *Moréri*, article : *Fèvre* (Le) d'*Ormesson*. Le P. Nicolas d'*Ormesson* était, en 1660 et 1661, supérieur des Minimes de la place royale. (*Gazette* du 9 avril 1661.) Il mourut en 1679.

[2] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 2e partie, fol. 169, recto.

[3] Regest. Facult. theolog. Paris., 1 jun.. 1 jul. 1669, passim. Le 8 octobre 1668, *Bossuet*, avec les abbés *de La Brunetière*, et Guillaume de *Champin*, approuva un *Catéchisme*, en vers, composé et dédié au Dauphin, par M. *Bourgeois d'Heauville*, abbé de Chantemerle; Paris, 1669, in-16. — Le 3 septembre 1669, avec le docteur *Vinot*, il approuva le *Testament spirituel*, ou prière à Dieu pour se disposer à bien mourir; Paris, Cramoisy, 1670, in-12. — Le 2 octobre suivant, il approuva, avec l'abbé *de Champin*, doyen de Saint-Thomas du Louvre, l'*Histoire sacrée, en tableaux*, par l'abbé Oronce de *Brianville*; 1670, 71, 75. 3 vol. in-12.

1669, être désigné par la Faculté pour une action plus intéressante de beaucoup, et où il parut avec un grand éclat. Dans ces conseils que nous avons vu établir en 1665, par Louis XIV, pour la révision des lois du royaume et la réformation radicale des abus [1], le *committimus* [2] ayant particulièrement fixé les regards des magistrats, des doctes légistes appelés à examiner ces matières, sur l'extension, démesurément abusive, de ce *privilége*, tous s'étaient récriés d'un commun accord. S'aller défendre (en matière civile), non point devant ses juges naturels, mais à Paris, devant des tribunaux d'exception, où l'adversaire, *ayant ses causes commises*, était en droit toujours, d'engager l'action, c'est à quoi se devait résoudre tout Français, en quelque lieu d'ailleurs que fût sa demeure [3], s'il avait des intérêts à débattre avec des compagnies, ou avec des personnes privilégiées, ayant le *committimus*, c'est à savoir le droit d'assigner leurs parties adverses, soit aux *requêtes du palais*, soit aux *requêtes de l'hôtel*. Le *committimus*, réservé dans l'origine à quelques compagnies, à quelques grands personnages, en

Le droit de *committimus*.

[1] De l'administration de Louis XIV (1661-1672), d'après les *Mémoires* (inédits) d'*Olivier d'Ormesson*, par M. A. *Chéruel*; Paris, 1850, pag. 111 et suiv.

[2] *Committimus* était le premier mot des anciennes lettres de chancellerie (*en latin*), qui, évoquant, d'un tribunal, une affaire, pour la renvoyer à un autre, *commettaient* les officiers de cette dernière juridiction pour en connaître; et, de là, ce premier mot : *Committimus*, devait demeurer toujours au privilége d'*évocation*, même après qu'eut prévalu l'usage de rédiger *en français* ces *Lettres d'évocation*, comme tous les autres actes du gouvernement. — (*Collection de décisions nouvelles, relatives à la jurisprudence*, par *Denisart*, *Camus* et *Bayard*; 1786, in-4°, t. IV, 680 et suiv. article : *Committimus*.)

[3] *Recherches de la France*, par Estienne *Pasquier*, liv. II, chap. III. — *Collection de décisions*, citée dans la note précédente. — *Cangii* Glossar. v° : *Committimus*.

petit nombre, ayant abusivement été étendu, avec le temps, à une multitude de communautés, ou même de simples officiers qui, régulièrement, n'y auraient jamais dû prétendre, était devenu bientôt une source inépuisable de vexations, de ruine et de misère[1]. Lors donc qu'on en vint à cette révision des lois, ordonnée par Louis XIV, se faudra-t-il étonner que l'urgence eût été reconnue de mettre fin à ce désordre, en restreignant un si exorbitant privilége?

Le chapitre de N.-D. de Paris est maintenu en possession du *committimus*.

Le bruit cependant de ces projets de réforme s'étant répandu; le *committimus*, en un mot, étant en péril, qui dira l'émotion des corps, des particuliers menacés dans une possession commode pour eux, autant qu'elle était préjudiciable au public; et si au roi, aux commissaires, aux ministres arrivèrent, sur cela, de tous côtés, des réclamations pressantes, en tel nombre qu'on ne savait plus auquel entendre, en pourrions-nous être surpris? Le chapitre de Notre-Dame de Paris, par exemple, jouissant (en tant que *communauté*) du *committimus*, les magistrats réviseurs de la législation avaient proposé de le lui laisser, à ce titre. Chacun des *chanoines* (et il y en avait *cinquante-neuf*[2]) ayant, jusqu'ici, été personnellement en possession du même privilége, les commissaires de la réformation se montraient résolus de ne le leur point laisser. Mais force allait être qu'il leur demeurât, ce corps très-puissant, et que toujours on ménagea fort, ayant obtenu qu'une députation, composée des douze plus anciens chanoines, le grand doyen à leur tête, serait admise à

[1] Recherches de la France, par Estienne *Pasquier*, liv. II, chap. III.

[2] Le chapitre de la cathédrale de Paris était composé de huit *dignités*, et de *cinquante et un* canonicats. (Dom *Beaunier*, Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes de France; Paris, 1726, in-4°, t. I, 3.)

l'audience du roi. Ce doyen, Jean-Baptiste de Contes[1], septuagénaire révéré, qui, chanoine de la métropole depuis quarante-deux ans, tenait, depuis trente-quatre, dans le conseil d'État, l'une des trois places réservées d'ordinaire aux prélats[2], se montrant au roi, le 17 décembre 1668, avec douze autres vieillards, tous hommes de nom et de valeur, avait apparemment, dans une allocution qu'il adressa au roi, fait bien valoir de fortes raisons. Louis XIV, quoi qu'il en soit, en son conseil, qu'il assembla aussitôt après cette audience, ayant voulu rapporter lui-même l'affaire, et reproduisant avec faveur les motifs qui l'avaient frappé le plus, le *committimus* devait demeurer enfin à tous ces chanoines, dont le doyen avait si bien parlé[3].

La Faculté de théologie admise à défendre, en présence du roi, son droit de *committimus*.

Un tel succès, dont la nouvelle parvint sur l'heure, à la *Faculté de théologie* (en possession, elle aussi, du *committimus*, et bien informée que, selon toute apparence, elle l'allait perdre), ayant en Sorbonne fait concevoir des espérances, elles devaient s'y accroître encore lorsqu'on sut que le roi, à la prière de l'archevêque de Paris, Péréfixe (*proviseur de Sorbonne*), consentait à entendre aussi, sur cela, les supplications de la Faculté de théologie. En Sorbonne, dans l'assemblée générale du *prima mensis*, après qu'on eut mûrement délibéré sur cette affaire, ne restant plus qu'à désigner l'orateur qui

[1] La prose : *Sponsa Christi*, etc., chantée dans l'église de Paris, le jour de la *Toussaint*, est l'ouvrage de J.-B. *de Contes*. (Dom *Guéranger*, Institutions liturgiques.)

[2] Il en avait été pourvu en 1635. — Il mourut en juillet 1679. (*Gazette de France*, 15 juillet 1679.) L'archevêque de Reims, Charles-Maurice *Le Tellier*, lui succéda, dans le conseil d'État. (Ibid.) — *Gallia christiana*, VII, colon 218.

[3] Registres du chapitre de la cathédrale de Paris, 12, 13 et 18 décembre 1668.

porterait la parole devant le monarque, pour la compagnie et pour ses droits menacés, le nom de Bossuet était sorti au même instant de toutes les bouches[1]; car où la Faculté de théologie eût-elle pu trouver tout ensemble une voix plus éloquente et un cœur plus affectionné[2]? Vint le jour de l'audience, qui allait être très-solennelle; le roi, pour honorer la Sorbonne, y devant paraître entouré des princes de son sang, de ses ministres, des personnages les plus éminents de l'État. Jamais aussi le Louvre n'avait vu en un même jour tant de députés; la Faculté tout entière s'y étant rendue en corps; précédée par l'archevêque de Paris, Péréfixe, par l'archevêque d'Auch, Lamothe-Houdancourt (l'un *proviseur de Sorbonne;* l'autre *proviseur de Navarre*), qui avaient voulu marcher à la tête de tous les docteurs, en témoignage de la grande part qu'ils prenaient à l'affaire. Bossuet, s'avançant entre les deux illustres prélats, et précédant cette Faculté, qui l'avait choisi pour son organe, recevait d'elle, en ce jour, un insigne honneur, que dans peu d'instants il lui allait rendre. L'accueil favorable fait, dès l'entrée par Louis XIV, à un orateur qu'il avait, en tant de rencontres, témoigné distinguer entre tous, et entendre plus volontiers que nul autre, venait de réagir sur l'élo-

Bossuet, au Louvre, au nom de la Faculté, présente en corps, harangue Louis XIV, environné de toute sa cour. (janvier 1669.)

[1] « Nominatus est honorandus magister noster *Bossuet*, qui peroret apud Regem. » (Reg. Facult. theolog. Paris., 2 januar., 1669.)

[2] « Il est permis aux enfants de louer leur mère; et je ne dénierai point, ici, à la Faculté de théologie de Paris la louange qui lui est due, et qu'on lui rend aussi par toute l'Église. Le trésor de la vérité n'est nulle part plus inviolable; les fontaines de Jacob ne coulent nulle part plus incorruptibles. Elle semble divinement être établie avec une grâce particulière pour tenir la balance droite, conserver le dépôt de la tradition. Elle a toujours la bouche ouverte pour dire la vérité; elle n'épargne ni ses enfants ni les étrangers; et tout ce qui choque la règle n'évite pas sa censure. » (*Bossuet*, Oraison funèbre de Nicolas *Cornet*, 27 juin 1663, XVII, 623.)

quent élu de la Sorbonne. Haranguant (en français) le monarque attentif et charmé; inspiré en une telle conjoncture, autant qu'il l'eût été jamais; sans s'émouvoir de témoignages de sympathie, plus manifestes d'instant en instant, il venait de se surpasser lui-même. Princes, ministres, prélats, seigneurs tressaillaient à l'envi; et le visage riant de Louis XIV, son air satisfait les encourageant à ne se plus contraindre davantage, Condé, bouillant toujours, Condé, « autant admirateur du mérite que s'il lui eût été moins propre et moins familier[1], » éclatait en bruyants transports, étreignant dans ses bras celui qui, vingt années auparavant, l'avait étonné à Navarre; qu'il avait tant de fois admiré depuis, et qui venait de le charmer aujourd'hui. Turenne, non moins ému, mais plus calme, timide d'ailleurs, et embarrassé toujours dans ses manières; de l'orateur, à qui, affectueusement, il avait serré la main, allant aux prélats, aux docteurs enchantés, leur fit compliment de ce que *la Faculté avoit si bien parlé*[2]; c'était là pour la Sorbonne une glorieuse journée. Les commissaires à la réformation des lois demeurèrent fermes, il est vrai, à ne lui laisser point ce *committimus* qu'elle avait voulu sauver[3]. Mais quel privilége eût pu l'honorer, la toucher davantage qu'une telle action faite au Louvre, avec tant d'éclat, accueillie par les applaudissements des premiers du royaume, par ceux du roi lui-même? Au doyen de Metz devaient, en Sorbonne, dans l'assemblée générale qui suivit, être décernées d'unanimes louanges,

[1] *La Bruyère*, *Caractères et mœurs de ce siècle*, chap. II : *Du mérite personnel.*

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu.*

[3] Ordonnance de Louis XIV, d'août 1669, titre IV, article 13, sur les *évocations*, les *règlements de juges*, *les committimus.*

d'affectueuses actions de grâces; et le glorieux récit de cette royale audience sera à jamais l'une des plus belles pages de ses annales[1].

Bossuet prêche à l'Oratoire, en présence de *Madame*, le dimanche des Rameaux (14 avril 1669.)

Que Bossuet, en 1669, le dimanche des Rameaux (14 avril), se soit fait entendre dans à l'Oratoire (rue Saint-Honoré), nous en avons de sûrs témoignages dans la *Gazette de France*, et dans les *Annales* des oratoriens, où ces Pères, le jour même, en firent expressément mémoire. La présence de *Madame* à ce sermon, attestée et par le gazetier et par les mémoriaux de l'Oratoire, dut, elle seule, donner lieu à ces mentions, faites d'ailleurs en des termes qui sembleraient permettre de penser que le doyen de Metz avait, outre le sermon dont il s'agit ici, prêché, dans cette église, toute la station du carême[2]. Le sermon sur la *nécessité des souffrances*, composé, sans contredit, pour un dimanche des Rameaux, et prononcé en 1661, aux Carmélites, comme nous l'apprend une *note* écrite par Bossuet lui-même sur le *manuscrit* de ce discours[3], le put être aussi en cette conjoncture. Car, avec ces mots : *âmes saintes*, dont le prédicateur avait usé en parlant aux pieuses filles du Carmel, ce mot *Messieurs*, que l'on y trouvera plus fréquemment encore, et

[1] Reg. Facult. theolog. Paris., 1 febr. 1669. — Mémoires *mss.* de *Le Dieu*.

[2] La *Gazette* du 20 avril 1669 s'exprime ainsi : « Le 14 avril, dimanche des Rameaux, *Madame* entendit, dans l'église des prêtres de l'Oratoire, la prédication de M. l'abbé *Bossuet*. » On lit, dans les *Annales mss.* de l'Oratoire (Archives de l'empire) : « Le 14 avril (1669), S. A. R. *Madame* est venue [en notre église] entendre la prédication de M. l'abbé *Bossuet*. » Ces deux notes, qui ne signalent, ici, comme un événement, que la présence de *Madame*, ne donnent-elles pas lieu de penser que le *carême*, à l'Oratoire, avait, cette année, été prêché par Bossuet, dont, sans cela, un sermon, pour le seul jour des Rameaux, eût été, ce semble, signalé aussi comme un événement?

[3] Voir ces *Études*, t. II, 130.

qu'il y aurait ajouté en 1669, pour l'Oratoire, convenait à cette compagnie de prêtres vivant en commun, sans vœu exprès, et *réguliers*, de fait, sans l'être de nom. La *nécessité des souffrances!* Bossuet, dans un tel sujet, ne se pouvant taire de l'énergique résistance qu'oppose la nature à cette *rude loi de souffrir* [1], a introduit un chrétien, excédé de ses douleurs, qui impatiemment demande : *Quand donc elles finiront?* « *Ne crains pas* (répond l'orateur), *ce sera bientôt ; cette vie cessera bien vite ; elle s'écoulera comme un jour d'hiver, où le matin et le soir se touchent de si près ; ce n'est qu'un jour, ce n'est qu'un moment ; quand il sera écoulé, vous verrez alors combien il est court* [2]. »

Notables paroles de Bossuet, sur le peu que dure la vie.

Si ces paroles furent proférées en présence de *Madame*, âgée alors de vingt-cinq ans à peine, et qui, à quinze mois de là, n'était plus, ne sembleront-elles pas l'expression du plus triste des pressentiments? Notoire pour tous, dès 1661, à l'époque du mariage de Henriette-Anne d'Angleterre avec *Monsieur*, la mauvaise santé d'une princesse si aimable, si aimée mettait dès lors le monde en peine. Le gazetier Jean Loret, des premiers, avait dit :

Mauvaise santé de *Madame*.

.... *Sa personne,*
Si jeune, si belle et si bonne,
A pourtant quelque infirmité,
Qui combat sa chère santé [3].
Elle a douceur, elle a beauté,
D'agréments une infinité ;
Elle a naissance, elle a richesse ;
Pour elle on a grande tendresse.

[1] *Bossuet*, Oraison funèbre d'*Anne de Gonzague*, 9 août 1685.

[2] *Bossuet*, 2e sermon pour le dimanche des Rameaux, sur *la nécessité des souffrances*, t. XIII, 314, 345.

[3] Jean Loret, Muze historique, 17 décembre 1661.

Voilà bien des dons précieux ;
Mais la santé vaut encor mieux [1].

« Madame (écrivait Gui Patin, à trois années de là), s'est trouvée mal, à Villers-Cotterets ; son médecin l'a mise au lait d'ânesse. Cette princesse est fluette, délicate, et a du penchant à la phthisie[2]. » Ses points de côté, ses maux d'estomac avaient inquiété Louis XIV [3], *Mademoiselle* [4] et aussi la comtesse de La Fayette, qui le témoigne dans ses *Mémoires*[5].

Sermon de Bossuet, sur les *jugements humains*, prononcé en présence de *Madame*.

La présence de *Madame* à l'Oratoire, en 1669, le jour des Rameaux, fait ignoré, jusqu'ici, nous montre combien, dans ces dernières années de sa vie, elle fut empressée à entendre le grand orateur. Un autre fait, ignoré ainsi que le premier, nous en sera un nouveau témoignage. Que son sermon sur les *jugements humains*[6] ait été, en effet, prononcé devant *Madame*, nous en donnerons pour preuve sans réplique une allocution adressée, sans nul doute, à cette princesse, à qui, seule, elle put convenir, on le va reconnaître. Jetée sur un feuillet, à part ; séparée, depuis, du sermon auquel elle appartint, elle devait, bien à tort, être mêlée avec ces *fragments* détachés dont, ayant renoncé à retrouver la place, les éditeurs de Bossuet firent un *Recueil de pensées chrétiennes et morales*. Le titre : *Des jugements humains*,

[1] Jean *Loret*, *Muze historique*, lettre du 24 décembre 1661.

[2] Gui *Patin*, lettre à *Falconet*, 26 septembre 1664.

[3] Lettre du marquis *de Lionne* à *Colbert de Croissy*, ambassadeur de France en Angleterre (1er juillet 1670.)

[4] Mémoires de *Mademoiselle*, collect. *Petitot*, 2e série, t. XLIII, p. 194, 195.

[5] Mémoires de madame de *La Fayette*, collect. *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 449.

[6] *Bossuet*, Sermon sur *les jugements humains*, prononcé le samedi, veille du dimanche de la Passion, t. XII, 557, 80.

qui, écrit en tête de ce *fragment*, par Bossuet lui-même, l'aurait dû faire insérer dans le sermon sur *les jugements humains*, dont, si manifestement, il fit partie, n'ayant pas assez fixé l'attention des éditeurs, l'heure est enfin venue de lui rendre sa place. « Réglons (s'était écrié l'orateur, dans ce discours), réglons tous nos jugements sur celui de Jésus-Christ. *Madame*, voilà la règle que se propose sans doute une *princesse si éclairée ;* c'est la seule qui est digne d'une *âme si grande* et *d'un esprit si bien fait et si pénétrant*. Vos lumières seront toujours pures quand elles seront dirigées par les lumières d'en haut. On louera, plus que jamais, *ce juste discernement, ce jugement exquis, ce goût délicat*, quand vous continuerez à goûter les célestes vérités et à préférer les biens que l'Évangile nous présente à tous ceux que le monde nous donne, et à *tous ceux qu'il nous promet, beaucoup plus grands que ceux qu'il nous donne. Tous les peuples, déjà gagnés à votre Altesse* ROYALE, *par une forte estime et par une juste et très-respectueuse inclination*, y joindront une vénération qui n'aura point de limites, et qui portera votre gloire à un si haut point qu'il n'y aura rien au-dessus que la gloire même des saints et la félicité éternelle [1]. » A *Madame*, à elle seule, entre les princesses, le titre d'*Altesse royale* appartenant alors, cette qualification, toutefois, la devra désigner, ici, bien moins encore que les justes louanges décernées à son esprit, à ses lumières, à une bonté touchante qui lui avait gagné tous les cœurs.

Bossuet, en 1669, fait les *conférences*, à

A Saint-Lazare, où, déjà, dans trois années différentes, (1659, 1660, 1663), il avait, naguère, par de doctes

[1] *Bossuet, Pensées chrétiennes et morales* (fragment XIV : *Des jugements humains*, tome XV, 595).

Saint-Lazare pour l'ordination de la Pentecôte.

conférences, préparé les ordinands au saint ministère, Bossuet devait, en 1669, avant l'ordination de la *Pentecôte*, se faire entendre une fois encore; le successeur de Vincent de Paul (René Alméras) ayant eu, de nouveau, cette année, recours à son zèle infatigable, à son éloquence, admirée de plus en plus[1]. Se voir initié au sacerdoce sous les auspices du plus éminent orateur, du plus transcendant ecclésiastique du royaume, étant une fortune dont on sut bien connaître tout le prix, jamais, à Saint-Lazare, le concours n'avait été si considérable. Mais parmi tant de lévites empressés, Claude Fleury, l'illustre historien de l'Église, sera, ici, pour bien des raisons, mentionné à part. Agé de vingt-neuf ans, lorsqu'il vint, en 1669, demander qu'on l'ordonnât prêtre, Fleury apportait à cette sainte action plus de maturité, plus de préparation, et aussi plus de savoir que tous les autres sujets qui furent alors ordonnés avec lui[2]. Élevé pour le barreau par son père, avocat fort estimé au conseil; en 1658, à la Saint-Martin, reçu, à son tour, avocat au parlement, comme il avait dix huit ans à peine, le jeune légiste, tout entier, dix années durant, à l'étude du droit romain, à la lecture de Cujas, auditeur attentif des enseignements du jurisconsulte Vantier (élève du fameux Hallé, de l'école de Caen[3]), se devait, de plus, montrer si assidu aux audiences que l'on put croire qu'en lui son père revivrait au barreau, et serait surpassé même. Le jeune Claude Fleury écrivant, dès lors, avec

Fleury, admis au sacerdoce sous les auspices de Bossuet.

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[2] Claude *Fleury* était né le 6 décembre 1640.

[3] Lettre de l'abbé *Fleury* à M. *de Gaumont*, conseiller en la cour des aides, à Paris (20 septembre 1707), sur la vie de *M. de Gaumont*, oncle dudit, conseiller au parlement de Paris. (Nouveaux opuscules de l'abbé *Fleury*; Paris, 1807, in-12, pag. 207.)

un succès marqué, sur ces matières, c'est de ce temps qu'on devra dater son *Histoire du droit françois*; son *Institution au droit françois*, et de plus son *institution au droit ecclésiastique de France*[1], ouvrages composés pour André Lefèvre d'Ormessson, à qui son père, Olivier, avait désiré que Fleury donnât des leçons. Le président Claude Le Pelletier, celui qui, après Colbert, devait être contrôleur général des finances, l'avait, de son côté, voulu avoir pour diriger l'éducation de ses fils. Les deux illustres familles se disputèrent, en un mot, cet homme, excellent et modeste autant que savant; et, dans l'été, tantôt à Villeneuve-le-Roi, chez le président Le Pelletier; tantôt à Amboile, chez les d'Ormesson, jamais, au gré de ces personnages si éminents, il n'y faisait assez de séjour[2].

Avancé dans la connaissance des belles-lettres non moins que dans celle des lois; possédant à fond les historiens, les philosophes, les poëtes de l'antiquité, Claude Fleury avait, de bonne heure, pris rang parmi les lettrés; l'illustre premier président Lamoignon ayant voulu qu'il fût de son *académie*, où toujours, en effet, on le vit assidu, les *mercredis*, avide d'écouter ce qu'y venaient lire les hommes les plus savants, les plus éloquents de l'époque. Il devait lui-même, plusieurs fois, s'y faire entendre; et deux lectures (entre tant d'autres qu'il y fit), la première sur Hérodote, la deuxième sur Platon, y avaient eu un grand succès[3]. Le P. Ga-

[1] *Fleury* publia cet ouvrage en 1687, à Paris, 2 vol. in-12. (*Bibliothèque* du dictionnaire de *Richelet* [par l'abbé *Le Clerc*]; 1728, t. Ier, p. LVII.)

[2] Journal *ms.* d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, t. II.

[3] Journal mss. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 16 janvier 1668, 2e partie, fol. 128 verso.

briel Cossart le prisait fort; et plusieurs des belles pièces de vers latins de l'habile jésuite sont adressées à cet homme, si jeune encore, mais dès lors bien digne de telles marques d'honneur[1]. Zélé cartésien, du moins à cette époque de sa vie, on le voit lié, alors, de préférence, avec les plus déclarés adeptes de cette philosophie : Géraud de Cordemoi; Rohault; Auzoult; Hubert de Montmort; de Guédreville; d'Alibert; Le Laboureur; Clerselier; Petit; Fédé; Denis, premier médecin du roi; et avec combien d'autres qu'on ne saurait nommer ici! Dix-sept années après la mort du maître, en terre étrangère, son corps ayant été, de Stockolm, rapporté en France, à ses obsèques, célébrées dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, et solennelles comme le méritait une si grande mémoire, Claude Fleury figure, avec tous ces fidèles, dont nous redisions les noms tout à l'heure sous la dictée d'Adrien Baillet, qui apparemment y avait assisté lui-même[2]. Fleury ayant, chez Claude Le Pelletier, rencontré souvent Michel Le Tellier, parent de ce président, et de plus son très-intime ami, le pénétrant ministre l'avait apprécié tout d'abord; et le secrétariat en chef de la chancellerie de France semblait un poste assuré au jeune légiste, lorsque, par le décès de Pierre Séguier, fort âgé, viendraient à vaquer les sceaux de France, promis, pour ce temps-là, à Le Tellier[3], qui tou-

[1] Gabrielis *Cossartii* ad Claudium *Florum* Epistola, stylo horatiano, anno 1663. (G. *Cossartii*, è societate Jesu, orationes et carmina; Parisiis, Cramoisy, 1675, in 12, pag. 221.)

[2] *Descartes* était mort à Stockolm le 11 février 1650. Son corps, rapporté de Suède, à Paris, en juin 1667, fut, le 24 du même mois, déposé en l'église abbatiale de Sainte-Geneviève. L'inhumation se fit le lendemain, 25, dans cette église. (La vie de M. *Descartes*, par Adrien *Baillet*; 1691, in-4°, t. II, 442.)

[3] Journal mss. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 2e partie.

tefois, ne les eut qu'après la mort du dernier des d'Aligre.

Mais Fleury, dans le secret de son cœur, avait nourri, dès longtemps, d'autres desseins. Admis, à son entrée au barreau, auprès d'un conseiller au parlement de Paris (M. de Gaumont), homme pieux et très-instruit, je ne sais quel pressentiment excita ce magistrat à donner au jeune légiste un avis qui, écouté avec respect, suivi avec empressement, devait influer heureusement sur tout le reste de sa vie. Lire, *dans ses sources, l'histoire ecclésiastique* (trop peu connue alors); la lire, en s'attachant aux *originaux*, uniquement[1]; à ce conseil, donné par Gaumont, Fleury ayant obéi sans différer, intelligent, laborieux comme il était, et d'ailleurs plein de foi; la religion même prenant sur lui, chaque jour, un plus grand empire, à ce point que toute science qui ne l'avait pas pour objet eut à ses yeux désormais peu de prix, le sacerdoce, bientôt, était devenu l'objet de ses vœux; sans toutefois qu'il le laissât beaucoup paraître encore, par égard pour son père, qui toujours désira de le voir s'attacher au palais. Mais, à la mort de ce dernier (janvier 1667), Claude Fleury, que Pelletier et d'Ormesson se disputèrent vivement, jusqu'à en être en désaccord et à cesser durant plusieurs jours de se voir, ayant préféré prendre sa demeure à l'hôtel d'Ormesson[2], s'était, sur son désir d'entrer dans l'Église, déclaré presque aussitôt à cette pieuse famille, qui se montra très-favorable à son dessein; au lieu que Pelletier entêté pour son protégé de ses idées de secrétariat de la chancellerie, n'en eût peut-être point voulu démordre.

[1] *Lettre* de l'abbé *Fleury* (20 septembre 1707) à M. *de Gaumont*, sur la mort de M. *de Gaumont*, oncle de ce dernier (déjà citée).

[2] Journal mss. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, janvier 1667.

Fleury se prépare à entrer dans les ordres.

Fleury, dès lors, ne songeant plus qu'au sacerdoce; et tout maintenant, dans ses lectures, se rapportant à cette résolution, bien arrêtée dans son esprit, on le voit, lorsqu'au commencement de 1669, des *conférences spirituelles* furent établies aux *Incurables*, prendre une grande part à une fondation si utile. Dans l'assemblée où en sont jetées les bases, rédigés les règlements, institués les directeurs et officiers, avec les abbés de Beaufort, de Brisacier, avec les d'Ormesson, et nombre d'autres, tant prêtres que laïques, Claude Fleury a dû, appelé par eux, prendre place au milieu d'eux, quoi qu'il n'ait point encore été ordonné prêtre. On le voit, le 14, à la première de ces *conférences spirituelles*, tenir la plume; les membres de l'association, désireux qu'un *Précis* fût dressé des choses dites par chacun, l'ayant élu secrétaire. Le *bon emploi du temps*, tel fut le sujet de la *première conférence*[1]. Ainsi le laborieux lévite se préparait-il, par de profondes études, par une vie pratique, à ce saint ministère, que bientôt il exerça avec tant de capacité, de zèle, d'humilité et de fruit. Bossuet, qui l'avait vu chez le président Le Pelletier, chez les d'Ormesson, chez Michel Le Tellier, lui témoignant en toutes rencontres un vif et encourageant intérêt, Fleury avait dès longtemps conçu, pour cet homme si transcendant et si bon, un respect, un attachement filial, qui devaient ne se démentir jamais[2]. Que souvent il eût entendu le grand orateur, et suivi avec prédilection ces brillantes stations dont s'étonna la capitale, pourrait-il être permis

[1] Mss. du P. *Léonard de Sainte-Catherine de Sienne*, augustin déchaussé. (Archives de l'empire. Carton. M, 917, 160e portefeuille.)

[2] *Le Dieu* dit : « L'abbé *Fleury*, ami de M. *Bossuet*, de longue main, et dès le temps qu'il (*Fleury*) étoit encore avocat. » (Mémoires mss. de *Le Dieu*.)

d'en douter? Disciple de Bossuet dans le ministère de la parole, il devait, à Meaux, en 1684, être l'actif auxiliaire du grand évêque, de *son maître* (comme il l'appelait), lors d'une mission qui, sous les auspices du prélat, eut lieu, cette année-là, dans son diocèse[1]. En 1669, le doyen de Metz ayant bien voulu faire encore, à Saint-Lazare, les *conférences de la Pentecôte,* avec quel empressement y était accouru Fleury, plein de confiance et de joie! En lui, durant tout le reste de sa longue, laborieuse et utile existence, devait vivre présent toujours le reconnaissant souvenir de ce que, dans cette conjoncture si notable, il lui avait été donné d'entendre, avec tant d'autres ordinands, émus, heureux non moins que lui[2].

[1] Extrait des procès-verbaux des visites faites par monseigneur J.-B. *Bossuet*, évêque de Meaux. (*Manuscrit* de ma bibliothèque, provenant de celle de feu Aimé *Martin*, qui en a parlé dans son écrit : *L'abbé Fleury, sa vie et ses ouvrages;* Paris, Le Fèvre, 1844, in-12, t. I, p. 18 et suiv.)

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

LIVRE XV.

Bossuet nommé à l'évêché de Condom. — Justice rendue par le dix-septième siècle aux prédications de Bossuet. — Bossuet se démet du doyenné de Metz et de son canonicat. — Oraison funèbre de la reine d'Angleterre. — Avent de 1669, prêché par Bossuet à la cour. — Il a des entretiens avec *Madame* sur la religion. — Oraison funèbre de *Madame*.

L'opinion publique appelait Bossuet à la dignité épiscopale. Ses droits à cet honneur.

Que Bossuet, l'honneur et la gloire du clergé de France, où la première place, dès ce temps-là, lui était décernée d'un commun accord, fût, à l'âge de quarante-deux ans, simple prêtre encore, on s'en pouvait étonner sans doute dans une capitale où ses prédications, depuis douze années, avaient eu un si grand succès; mais surtout à la cour, où Louis XIV, plein d'admiration pour ses discours, avait témoigné, en mille rencontres, estimer l'homme, en lui, non moins qu'il admirait l'orateur. Anne d'Autriche étant morte, en janvier 1666, avec le regret qu'elle exprima de n'avoir pu donner à un prédicateur si affectionné d'elle un de ces évêchés de Bretagne auxquels elle était en droit de nommer, comment se put-il, après cela, écouler quatre années presque entières sans que Louis XIV, accomplissant enfin, par la promotion d'un sujet si digne, ce qu'avait désiré la feue reine, sa mère, donnât contentement ainsi à tous et à lui-même? Les évêchés, selon les principes qu'il s'était faits, et qu'il a exposés dans ses *Mémoires*, devant être exclusivement réservés à ceux « qui auroient servi l'Église, soit par *des prédications fréquentes*, soit dans les *missions des provinces*, ou enfin par *une application*

particulière à convertir les hérétiques[1], » quel autre, à tous ces titres, y aurait eu plus de droits que Bossuet, qui, dans chacun de ces emplois si différents, avait montré la capacité, le dévouement qu'on a vus?

Causes qui purent retarder la promotion de Bossuet à l'épiscopat.

Des affaires malheureuses, où de proches parents du doyen de Metz s'étaient trouvés engagés, et où parut compromis, entaché même ce nom, que le prêtre, que l'orateur couvrait de gloire; là, croyons-nous, est la cause véritable de ces délais, pénibles sans doute pour Louis XIV plus que pour nul autre de son royaume. Lorsqu'on eut vu s'évanouir, en peu d'instants, l'immense fortune de *François* Bossuet, surnommé si longtemps *le riche*, il sembla que son honneur eût été, lui aussi, englouti dans l'abîme; et nous avons rapporté cette lettre où Gui Patin en parlait comme *d'une des sangsues de la France*[2]. Louis XIV, attentif à toutes choses, ne tint-il aucun compte de l'incroyable éclat de cette infortune, que la plupart, à tort peut-être, avaient cru méritée?

Antoine Bossuet, trésorier des états de Bourgogne, compromis dans ses fonctions.

Mais qu'allait-ce être lorsque le frère aîné du doyen de Metz, *Antoine* Bossuet, trésorier général des états de Bourgogne, fut, à son tour, dénoncé, poursuivi, comme ayant laissé enlever, ou même détourné les deniers publics; lorsque 161,000 livres, dues encore au roi par les états, sur la contribution de la province, pour l'année 1667, remises par les élus à cet officier, chargé de les verser au trésor royal, disparurent un jour; l'infidèle agent, commis par Antoine Bossuet pour effectuer ce versement, s'étant enfui avec la somme, sans qu'on eût d'abord entendu parler de lui; en sorte que la Bourgo-

[1] Œuvres de *Louis XIV*, publiées par le comte *Grimoard*; Treuttel et Würtz, 1806, in-8°, t. I, 204.

[2] Gui *Patin*, lettre du 27 avril 1660, à *Falconet*.

gne, après s'être épuisée pour fournir ces 161,000 liv., s'allait voir sommer, par un huissier du conseil, dépêché à Dijon tout exprès, de payer *une deuxième fois*, et de le faire sans délai[1]! L'inimaginable dénûment de la province, seule chose dont les élus des états se pussent préoccuper au premier instant où fut connue d'eux la fuite de ce commis, leur faisant trop oublier l'intégrité, si notoire, si éprouvée, d'Antoine Bossuet; et qu'en lui la plus exquise délicatesse avait toujours été non moins manifeste que sa rare intelligence des affaires; trop prompts, dans leurs *lettres*, pleines d'emportement et de chagrin, à dénoncer au grand Colbert l'infortuné trésorier général, comme complice de l'agent fugitif; que dis-je, injustes au point de l'accuser d'avoir détourné les fonds; d'avoir abandonné sa recette dans un état déplorable, et épuisée entièrement, sans laisser aucun moyen de réparer ses dissipations : « que le sieur Antoine Bossuet serve d'exemple (s'écriaient-ils); cela importe à l'État. Croyez-nous; nous implorons votre justice contre lui; un coup d'autorité du roi et de vous, monsieur, est ici nécessaire, au plus tôt[2]. »

Dans toute la Bourgogne alors, et à Paris peu après, le nom de Bossuet se trouvant ainsi en butte à la rumeur publique, l'angoisse des deux frères qui la pourra dire? L'innocence, le malheur d'*Antoine* devaient bientôt devenir manifestes; Dessaulers, ce commis prévaricateur, ayant à la fin été arrêté, mis en jugement, et bien convaincu d'avoir conçu lui seul et exécuté cette infâme action. Les élus, depuis nombre d'années, avaient

[1] Lettres à J.-B. Colbert, septembre 1668, et postérieurement; tomes 48e, 49e, 50e, 51e, passim. (Mss. de la Bibliothèque impériale.)

[2] Lettres des élus des états de Bourgogne, 31 mars, 10 avril 1669, et autres, passim.

, ainsi qu'Antoine Bossuet, une confiance sans bornes ns cet agent infidèle. S'en prendre donc au trésorier néral du crime d'un subalterne choisi, nommé par x, et qui ainsi leur appartenait plus qu'à cet officier, était-ce pas là une iniquité criante, qu'explique, si l'on ut, mais sans la justifier, la détresse de la province, réduite (ils le dirent) à la dernière misère[1]? »

Le roi et Colbert devaient savoir exactement toutes oses par le grand doyen de Metz, prompt, en cette njoncture, à venir en aide à un frère si cher, si injusment accusé, et irréprochable autant que malheureux. ondé, gouverneur de Bourgogne, que nous avons vu on 1662) ménager le mariage d'Antoine Bossuet avec adeleine-Renée de Gauréau du Mont, s'intéressant à lui, plus en plus, avait voulu, l'année suivante, être le rrain du premier né de cette union, et figurer, *en personne*, à la cérémonie[2]. Il n'avait garde, aujourd'hui, de s'oublier en un péril si pressant; et aussi se déclara-t-il, avec éclat, pour un officier estimé de lui, depuis tant d'années, et dont il n'était pas moins sûr que de lui-même. Tout déjà allait s'éclaircissant, de jour en jour; mais la passion dont s'étaient montrés préoccupés les élus, dans cette affaire, pouvant trouver accès auprès des juges saisis du procès intenté par eux à Antoine Bossuet; lorsqu'on eut appris que Louis XIV, évoquant à lui cette affaire, la prétendait examiner et juger lui-même[3], les hommes équitables conçurent l'espé-

Condé avait été le parrain du fils aîné d'Antoine Bossuet.

[1] Lettres des *élus* des états de Bourgogne. (Mss. de la Bibl. imp.

[2] Il s'agit de *Louis* Bossuet, dont le baptême eut lieu le 1er avril 1663. (Reg. des baptêmes faits en l'église abbatiale de Saint-Étienne de Dijon, pour l'église paroissiale de Saint-Médard, démolie.) Je dois cette indication, et plusieurs autres à M. *Garnier*, Archiviste à Dijon.

[3] Pierre *Taisand*, jurisconsulte et littérateur bourguignon, *parent des Bossuet*, écrivit, de Dijon, le 21 octobre 1668, à *Antoine* Bossuet,

rance que le trésorier calomnié serait bientôt hors de peine. *L'abbé* Bossuet, que l'on voit, au même temps, appliqué à renseigner à fond Colbert sur cette affaire[1], avait dû rédiger, pour son frère, des écrits de défense. Un évêque de Nevers mort en 1788 (M. de Tinseau), entre autres pièces *manuscrites*, que son goût très-vif pour les belles-lettres l'avait excité à recueillir, possédait un *factum*, composé par Bossuet (simple prêtre encore), *dans un procès considérable qu'avait eu sa famille*. C'est, sur cette *pièce*, tout ce que l'on a pu savoir par l'abbé Jarry, qui en parle, et qui apparemment l'avait vue. Mais ce *Mémoire* du doyen de Metz fut-il rédigé pour son aîné, dans cette malheureuse affaire avec les

qui était à Paris : « J'ai appris, de M. *de Simony* *, avec bien de la joie, que vos affaires commencent d'avoir une meilleure face, et que vous êtes sur le point de tirer raison des gens qui ont prétendu, mal à propos, vous faire injure. J'ai publié, monsieur mon cousin, cette bonne nouvelle, comme y prenant un intérêt particulier, et souhaitant avec une extrême passion que le succès en soit heureux. On n'en peut attendre autre chose, *tout le monde étant pour vous. On dit même que le roi entre dans vos intérêts ; qu'il fait sa propre affaire de la vôtre ; qu'il en a interdit la connoissance à tous juges, et qu'à votre considération il en veut connoître seul.* Cela vous est glorieux, et peut vous être fort utile, puisque vous aurez pour juge le plus sage et le plus éclairé de tous les rois, etc. » (*Lettres* de Pierre *Taisand*, mss. de la Bibliothèque de Dijon, nos 312, 1, 2, 3.)

[1] En septembre 1668, au moment même où fut commis le crime, *Antoine Bossuet* écrivit, *de Dijon*, à *Colbert* : « Permettez, s'il vous plaît, Monseigneur, à *mon frère, qui est sur les lieux* [à Paris], *de vous rendre compte de tout*, et à moi de tout espérer de votre générosité. (Lettre de septembre 1668.)

* De *Simony*. *Claude de Simony* (de Dijon) avait épousé Marie *Mochet*, sœur de la mère de Bossuet. *Claude II*, né de cette union, neveu de *Bénigne* Bossuet, conseiller au parlement de Metz, lui succéda en cette qualité, et fut reçu dans cet office, le 27 avril 1668. Il fut installé *président* le 14 novembre 1679. Il était *cousin germain* du grand *Bossuet*. (Biographie du parlement de Metz, par M. E. *Michel* ; 1853, in-8°, p. 603.)

élus de Dijon ; ou le fut-il pour François Bossuet de Villers, nous ne le saurions décider [1].

Au nom d'*Antoine* Bossuet devait, après tant de bruit, de calomnies, d'outrageantes rumeurs, être rendue toute la pureté, que n'avaient pu même effleurer de si injustes soupçons. Le roi, en mars 1670, par un arrêt, qu'il ne prononça qu'après avoir, de très-près, considéré toutes choses, ayant reconnu et déclaré à l'abri de tout reproche la gestion d'Antoine Bossuet, maintenu ainsi et affermi avec honneur dans sa charge, cette suprême décision devait être, à Dijon, en Bourgogne, à Paris, accueillie des hommes de bien par d'unanimes applaudissements, doux pour lui, pour sa famille, après de si intolérables angoisses [2]. Que, cependant, à la suite du retentissement qu'avait eu naguère le désastre de *François* Bossuet de Villers, la fâcheuse affaire d'*Antoine* survenant, en 1668, Louis XIV eût eu à cœur que cette affaire s'éclaircît avant de promouvoir à l'épiscopat un parent très-proche, un parent homonyme de deux hommes à qui leurs malheurs avaient été imputés à crimes, le fait, outre qu'il est très-présumable, paraîtra démontré, ce nous semble, après ce qu'il nous reste à ajouter sur ce sujet. L'évêché de Condom, venant à vaquer, le 1er juillet 1668 [3], laissé vacant durant plus de *quatorze mois*, contre la coutume,

Le roi, en son conseil, déclare irréprochable la conduite d'*Antoine* Bossuet.

[1] Lettre de M. l'abbé *Jarry* à M. *Barbier*, bibliothécaire du conseil d'État ; Munster en Westphalie, 8 mars 1805.

[2] Lettres mss. de Pierre *Taisand* à *Antoine* Bossuet et à Jacques-Bénigne *Bossuet* (Dijon, 30 mars 1670.) Il écrit à ce dernier : « Monseigneur, agréez, je vous prie, que je fasse éclater ma joie, et que, parmi *les applaudissements que vous recevez de toutes parts, touchant le succès de l'affaire de M. votre frère, je ne demeure pas seul dans le silence.* » (Bibliothèque publique de Dijon.)

[3] *Gazette de France*, 7 juillet 1668. — Lettres en vers à *Madame*, par Charles *Robinet*, lettre du 7 juillet 1668.

malgré le concordat de Bologne, qui n'en accordait que *six* au roi pour la nomination aux prélatures[1], et donné, le 10 septembre 1669 seulement, à Bossuet, qui, dans l'intention du roi, bien arrêtée (sans nul doute) dès le commencement, le devait avoir; ces faits très-certains et quelques détails que nous y allons joindre manifesteront les véritables motifs qui firent différer la promotion de Bossuet à la dignité d'évêque.

L'évêché de Condom laissé vacant depuis le 1er juil. 1668 jusqu'au 10 sept. 1669. Pourquoi?

Le siége de Condom, rempli depuis 1659, par Charles-Louis de Lorraine[2], étant venu à vaquer, le 1er juillet 1668, par sa mort subite, arrivée à Auteuil près de Paris, ce siége important (d'un revenu de 33,000 liv.[3]) avait été, dès l'heure même, vivement désiré par plusieurs. L'un d'eux, auditeur de rote, l'abbé Louis d'Anglure de Bourlemont, prompt à le solliciter avec instance, semblait le devoir emporter; ses services, lors des négociations pour le traité de Pise (1664), ayant été appréciés; sa personne étant estimée du roi; et à ses lettres, très-pressantes, venant en aide les démarches de son oncle l'archevêque de Toulouse (Charles-François d'Anglure de Bourlemont), ardemment désireux d'établir son neveu dans un diocèse si peu distant de sa métropole[4]. Mais ce

[1] Concordat entre Léon X et François Ier, 18 août 1516, titre III, *De regiâ ad prælaturas nominatione.*

[2] Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, par les PP. *Anselme* et *Simplicien*, t. III, 487. — Dictionnaire de *Moréri*, article *Lorraine.*

[3] Lettre du marquis *de Lionne* à l'abbé de *Bourlemont d'Anglure*, auditeur de la *rote*, à Rome, 24 août 1668. — Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, etc., par Dom *Beaunier*, religieux bénédictin; Paris, 1726, in-4°, t. I. Archevêché de Bordeaux, p. 151.

[4] J'ai vu les lettres de l'abbé, de l'archevêque, son oncle et du marquis *de Lionne*, ministre des affaires étrangères, relatives à cette recherche.

siége, si vivement sollicité, était, dans la pensée du roi, tenu en réserve pour une personne qui ne le demandait pas. L'abbé Louis de Bourlemont, à qui, sans lui rien dire de ces desseins, on avait offert, au lieu de l'évêché de Condom, celui de Tournay (dont le revenu était d'un tiers plus considérable), ne l'ayant point accepté, devait plus tard avoir Fréjus, puis Carcassonne, et enfin l'archevêché de Bordeaux.

L'affaire d'*Antoine* Bossuet étant éclaircie, *Jacques-Bénigne* est nommé à l'évêché de Condom. (8 sep. 1669.)

Condom, quoi qu'il en soit, étant ainsi refusé à des hommes que le roi et ses ministres ménageaient d'ailleurs et avaient à cœur de bien traiter, quand, en septembre 1669, on apprit que Bossuet venait d'y être nommé, tous durent penser que ce siége, dès le moment même de la vacance, lui avait été destiné; et comprendre enfin pourquoi Louis XIV avait tant tardé de déclarer un si juste choix. La malheureuse affaire de Dijon, si, en septembre 1669, elle n'était pas finie tout à fait, avait du moins été éclaircie, au point que, l'honneur d'*Antoine* Bossuet étant désormais sauf entièrement, et cet officier, dès lors, ayant recouvré toute la considération à laquelle il avait tant de droits, Louis XIV crut ne devoir point dénier plus longtemps au doyen de Metz une rémunération qui déjà ne s'était que trop fait attendre. Les termes inaccoutumés dans lesquels était rédigé le *brevet de nomination royale* semblèrent témoigner, de la part du monarque, le louable désir, en accordant une grâce si tardive, d'en rehausser le prix, s'il se peut, par la manière de la faire. Au lieu que, dans les actes de nomination à des évêchés, il ne s'agissait, pour l'ordinaire, que des *bonnes vie, mœurs, piété, suffisance, capacité et autres recommandables qualités* du sujet pourvu; et qu'on eût pu imprimer par avance ces brevets, sortes de formules, où il ne restait plus qu'un nom à inscrire, Louis XIV, à

Brevet royal de nomination.

l'égard du doyen de Metz, en ayant voulu user autrement, après que, dans le brevet pour Condom, dressé tout exprès, il eut relevé « le zèle que l'abbé Bossuet avoit fait paroître, en toutes rencontres, pour l'avantage de l'Église; et le talent particulier que Dieu lui avoit donné pour la prédication; » déclara « se promettre de l'administration d'un tel évêque de grands fruits, dans un évêché aussi considérable qu'étoit celui de Condom [1]. » Encore que ce *brevet* porte la date du *treize* septembre, jour où il fut expédié et signé, la nomination, antérieure de six jours, avait, dès le *huit*, été annoncée par le roi, qui, informé que Bossuet était à Meaux, y envoya en hâte un courrier, porteur de la nouvelle. Disons quel motif avait conduit Bossuet à Meaux, où l'avis de sa promotion à l'épiscopat le devait aller trouver.

La nomination de Bossuet fut déclarée le 8 s. 1669.

Vêture de mademoiselle de La Vieuville, à Meaux. Bossuet y prêche. 8 sept. 1669.

La *vêture de Marie-Thérèse-Henriette* de La Vieuville [2], dans l'abbaye de Notre-Dame de Meaux, ayant été fixée au 8 septembre 1669, jour où l'Église célèbre la *Visitation* de Marie, Bossuet n'avait pu refuser au père de la postulante, le duc de La Vieuville, son ami, le ministère de sa parole, en une telle occurrence [3]. L'abbaye de Notre-Dame (ordre de Cîteaux) avait été fondée, très-anciennement, à Ormont, près de Fîmes (diocèse de Reims); mais les courses incessantes des troupes allemandes, sous le

[1] Brevet de nomination de J.-B. *Bossuet* à l'évêché de Condom, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 13 septembre 1669. — (Mss. Bibliothèque impériale, fonds de *Mortemart*, n° 112, pag. 199.) — J'ai vu ailleurs la lettre de Louis XIV (13 septembre), au pape, où il lui fait part de cette nomination, et demande des bulles pour le prélat *nommé*. Il s'y exprime à peu près dans les mêmes termes.

[2] *Le Dieu* indique ainsi les noms. Le dictionnaire de *Moréri*, article : *Vieuville* (*La*), dit : *Marie-Françoise-Thérèse*. — Les PP. *Anselme* et *Simplicien* disent : *Marie-Henriette-Thérèse*. (Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, t. VIII, 759.)

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

règne de Louis XIII, ayant contraint les religieuses de s'éloigner de ce lieu, l'abbaye devait, vers 1626-29, être, de l'agrément de l'archevêque de Reims, transférée à Meaux. Louise de La Vieuville en était abbesse alors[1]; à elle, au duc son père, surintendant des finances, fut dû l'établissement du monastère dans cette ville, au *marché*, tout près des remparts; les terrains nécessaires ayant été acquis par eux; les bâtiments construits à leurs frais; et les La Vieuville en étant ainsi comme les nouveaux fondateurs, cette illustre famille lui devait longtemps donner des abbesses[2]. La crosse abbatiale, en 1669, était aux mains de Marie de La Vieuville, autre fille du surintendant; et plusieurs du même nom la devaient porter dans la suite[3]. Le titre de *duc de La Vieuville*, après la mort de l'ancien surintendant, arrivée en janvier 1653[4], passa à son fils aîné, *Charles*, deuxième du nom, gouverneur de Champagne, puis du Poitou, chevalier d'honneur de la reine, et gouverneur du duc de Chartres, fils du duc d'Orléans. C'est le père de notre *postulante*, appelée alors *mademoiselle de Vienne*, du nom de sa mère Françoise-Marie de Vienne, comtesse de Châteauvieux[5]. De cette union étaient nées trois filles, élevées toutes à Notre-Dame de Meaux, où, tour à tour

[1] *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1723, 24.

[2] Histoire de l'église de Meaux, par dom *Toussaint du Plessis*; 1731, in-4°, t. I, 442. — A tort dom *Beaunier* a dit que cette abbaye était de l'ordre de *Saint-Augustin*. (Recueil historique des archevêchés, etc., par dom *Beaunier*, bénédictin; 1726, in-4°, t. I, p. 61.)

[3] *Marie* de *La Vieuville*, coadjutrice en 1649, devint abbesse en décembre 1661; elle mourut le 10 octobre 1680. *Barbe-Françoise de La Vieuville* lui succéda. (Gallia christ., t. VIII, col. 1723, 24.)

[4] *Charles*, Ier du nom, duc de *La Vieuville*, ancien surintendant des finances, mourut le 2 janvier 1653.

[5] *Charles*, IIe du nom, duc *de La Vieuville*, avait épousé, le 25 septembre 1649, Françoise *de Vienne*.

elles prirent le voile, sous les auspices de l'abbesse *Marie*, leur tante, que l'une d'elles (*Barbe-Françoise*) devait, en 1680, remplacer dans la chaire abbatiale, après avoir été longtemps sa coadjutrice[1].

Mais la deuxième (*Marie-Henriette-Thérèse*), âgée de dix-neuf ans en 1669[2], devra seule nous préoccuper ici, étant celle dont nous allons voir le doyen de Metz inaugurer l'entrée en religion par un de ces discours auxquels en tous lieux on mettait tant de prix. La mort de la duchesse de La Vieuville, mère de la postulante, arrivée le 7 juillet de cette année (1669), deux mois précisément avant la cérémonie[3], ne put qu'accroître encore l'intérêt de cette solennité, où, sans compter les soixante religieuses de la communauté[4], s'étaient rendus, avec tous les de Vienne, tous les La Vieuville, nombre de seigneurs, de prélats, d'ecclésiastiques, de religieux du diocèse. L'évêque de Meaux (Dominique de Ligny) y devait officier pontificalement. Plein d'estime et d'amitié pour Bossuet, qu'il avait demandé au roi pour coadjuteur, le prélat, heureux de le posséder dans sa ville épiscopale, se dut réjouir qu'il lui fût ainsi donné de l'entendre[5]!

[1] Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, par les PP. *Anselme* et *Simplicien*, t. VIII, 759. — Mémoires du duc de *Saint-Simon*; 1829, in-8°, t. VIII, 359, 60. — *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1724. — Histoire de l'Église de Meaux, par Dom *Toussaints du Plessis*; 1731, in-4°, I, 442 et suiv.

[2] *Moréri* dit qu'elle devint, plus tard, abbesse de l'Amour-Dieu (Bernardines), dans le diocèse de Soissons. — A en croire *Le Dieu*, elle mourut dans le monastère de N.-D. de Meaux, le 17 mai 1705. (Mémoires mss.)

[3] Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, par les PP. *Anselme* et *Simplicien*, t. VIII, 759.

[4] Recueil historique des archevêchés, etc., par dom *Beaunier*, bénédictin; Paris, 1726, in-4°, t. I, 61.

[5] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

Quel sermon Bossuet prononça à cette cérémonie.

Son *sermon*, venu jusqu'à nous, servira à fixer le jour véritable où eut lieu sa promotion à l'épiscopat, et où lui en fut aussitôt portée la nouvelle. C'est, sans contredit, celui qui, prêché un *huit septembre*, à une *vêture*[1], eut pour texte ces paroles : *Martha, Martha, sollicita es*. Composé pour la fête de la *Nativité*; prononcé dans un monastère dédié à Marie; et l'orateur faisant allusion à ces deux circonstances, dans son discours[2], la date, par là seulement, en serait déterminée déjà, à ne pouvoir s'y méprendre. Mais Le Dieu, de plus, indique le *huit septembre* comme le jour où le doyen de Metz prêcha la *vêture de Marie-Henriette Thérèse de* La Vieuville[3]. Lors donc que le cardinal de Bausset, parlant de cette cérémonie, affirma qu'elle avait eu lieu le *treize*[4], c'est que, trop préoccupé de la date du brevet de nomination du doyen de Metz à l'évêché de Condom (brevet signé le 13, sans contredit), à tort supposa-t-il que, ce jour-là seulement, le roi avait déclaré son choix; plusieurs jours, chaque fois presque, s'écoulant entre les nominations faites par le monarque et la signature du *brevet royal*[5]. Bossuet, en un mot, nommé au siége de Condom le 8 septembre 1669, en reçut le jour même, à Meaux, la nouvelle. Le courrier arrivant à Meaux, à l'évêché, comme y rentraient, après la *vêture*, tant de parents et d'amis qui avaient as-

[1] *Bossuet*, Sermon pour une *vêture*, prêché *le jour de la Nativité* de la sainte Vierge, t. XVII, 92 et suiv.

[2] « Mais achèverons-nous ce discours *sans parler de la divine Marie, dont nous célébrons aujourd'hui la Nativité bienheureuse?* — Ibid. p. 111.

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[4] Histoire de Bossuet, par le cardinal de *Bausset*, liv. II, n° XXVIII.

[5] Ainsi le duc de *Montausier* avait, dès le 18 septembre 1668, été nommé gouverneur du dauphin; et le brevet de sa nomination ne fut toutefois signé que le 21 du même mois. (*Gazette de France*, 22 septembre 1668.)

Bossuet reçoit, à Meaux, ce même jour, la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Condom. 8 sept. 1669.

sisté à la cérémonie, la joie de Dominique de Ligny, celle de toute cette famille, émue encore de l'éloquence de Bossuet, pourra être imaginée aisément, ainsi que leur empressement chaleureux à lui en prodiguer les témoignages. Son union avec les La Vieuville étant, de ce jour-là, devenue plus étroite, dans Meaux, lorsque, treize années plus tard, il y revint comme évêque du diocèse, sa première pensée, après qu'il eut été reçu en grande pompe dans la ville, puis dans son église, devait être pour le monastère de *Notre-Dame*, où il voulut, le jour même de sa solennelle *entrée*, aller voir les trois nièces de feu Marie de La Vieuville, qui, toutes, avaient, comme il semble, ou reçu le voile, ou fait profession sous ses auspices[1].

On applaudit à la promotion de Bossuet.

D'unanimes applaudissements accueillant une rémunération si tardive; et « l'approbation de tout le royaume se joignant à celle du roi, » Bossuet se devait entendre féliciter, du haut de la chaire, « d'avoir eu cet avantage, que les canons ont souhaité aux évêques, d'être promu à l'épiscopat par la voix de tous[2]. » Gui Patin, un homme si peu engoué, si clairvoyant, et, disons-le, si défiant quelquefois, annonçant à son ami Falconet, dans une lettre intime, cette nomination, dont il se réjouit,

[1] *Mercure galant*, mars 1682, p. 8, 63. — C'étaient : *Barbe-Françoise* de La Vieuville, devenue abbesse en décembre 1680, à la place de *Marie*, sa tante, décédée le 10 octobre précédent; et ses deux sœurs : — 1° *Marie-Henriette-Thérèse* (celle dont Bossuet avait, le 8 septembre 1669, prêché la *vêture*). — 2° *Charlotte-Françoise*. (Histoire chronologique et généalogique de la maison de France, par les PP. *Anselme* et *Simplicien*, t. VIII, 759.) — *Gallia christiana*, t. VIII, col. 598, 99. — Histoire de l'église de Meaux, par dom *Toussaints du Plessis*; 1731, in-4°, t. I, 598, 599.

[2] Sermon prononcé par l'abbé *de Fromentières*, au sacre de Bossuet, le 21 septembre 1670.

« M. l'abbé Bossuet (lui mandait-il) est fait évêque de Condom ; c'est un digne personnage et très-savant[1] » Témoignage d'un juge très-compétent, et bien informé; Bossuet, qui était, avec Gui et Charles Patin, avec Blondel, Rapin, l'abbé Fleury, de cette *Académie* fondée vers 1656, par l'illustre premier président Lamoignon[2], y faisant quelquefois des lectures, comme on le verra dans la suite[3].

Ce qu'en dit Gui *Patin*, qui le connaissait bien.

En possession de célébrer tous les faits notables, les poëtes, dans une telle conjoncture, n'avaient garde de demeurer muets. Laissant là les médiocres productions de quelques versificateurs subalternes, Pellisson, Maury, La Monnoye seront seuls mentionnés ici. Pour tous, si l'on y prend garde, pour tous, grands et petits, les merveilleuses prédications de Bossuet, à la cour et dans les églises de Paris, depuis douze années, étant le fait dominant de sa vie, et ce qui, en lui, a frappé le plus, jusqu'à cette heure, ces poëtes se plairont à célébrer dans leurs vers une rare éloquence à laquelle le grand roi vient de rendre hommage. Dans une pièce de vers français, composée à propos de cette promotion, et qui dut être un de ses premiers essais, Bernard de La Monnoye, né à Dijon[4], triomphant de cette justice rendue enfin à un grand homme, qui honore leur commune patrie, devait exprimer une heureuse pensée, empruntée à saint Augustin. Entendre l'apôtre saint Paul; l'entendre prê-

Vers de La Monnoye, de Dijon.

[1] Gui *Patin*, lettre du 13 septembre 1670.

[2] Dans l'hôtel *Lamoignon* (ancien *hôtel d'Angoulême*), rue Pavée-Saint-Antoine. Il existe encore. (Description historique de la ville de Paris, par *Piganiol*; 1765, t. IV, p. 406.)

[3] Gui *Patin*, lettre du 15 décembre 1670.

[4] Bernard *de La Monnoye*, né le 15 juin 1641, n'avait, en 1669, que vingt-huit ans. Sa pièce de vers : *Le duel aboli*, couronnée en 1671, par l'Académie française, fut le commencement de sa réputation. (Dictionnaire de *Chauffepié*, article : Monnoye (Bernard de La), remarque B.

chant, ou à Athènes, ou à Thessalonique, eût été un ineffable bonheur pour l'évêque d'Hippone, qui, n'ayant pu jouir de cette douceur, s'épancha plus d'une fois sur cela en touchants regrets. Au jeune poëte de Dijon, plus heureux, Dieu ayant donné d'entendre son illustre compatriote; d'entendre en lui saint Paul, saint Augustin, tout ensemble, il s'en applaudit avec transport dans les vers qu'on va lire :

« Mais ce que ne put voir ce miracle d'Afrique,
Grâces à Bossuet, aujourd'hui je le vois.
Sa bouche, qui ravit le plus grand de nos rois,
Est celle par où Paul à la France s'explique.
Oui, Paul, en Bossuet, nous est venu des cieux;
Je le connois au feu qui brille dans ses yeux,
A cet éclat de zèle, à cette voix qui tonne.
Mais le comble, après tout, de mon heureux destin,
C'est de voir, tout ensemble, en la même personne
L'éloquence de Paul et le rang d'Augustin [1]. »

Vers latins de Jean *Maury*.

Dans des vers latins, tels qu'il les sut si bien faire, Jean Maury, admirateur affectionné de Bossuet, dès le temps de ses études à Navarre, et qui, depuis, s'est montré toujours des plus empressés à ses sermons, parle, en homme pénétré, des succès inouïs, qui au Louvre, qui en tous lieux signalèrent la présence du renommé prédicateur [2].

[1] Œuvres choisies de feu M. *de La Monnoye;* 1770, trois volumes in-8°, t. II, p. 228 :

[1] « Namque ego sum, teneris qui te miratus ab annis,
Hanc qui te vidi laudis inire viam,
Perque gradus omnes, oculis, sumque aure secutus,
Quâ licuit, stupui teque per omne decus,
Humanam per doctrinam mox perque Lycæum,
Denique per campos dum spatiare sacros:
Sive in Sorbonâ reddas oracula, rege
Seu coràm blandus, fulmineusque tonas;
Seu divina alibi pandas mysteria (sancto
Ardent nam studio pulpita cuncta tuo);

Pellisson, calviniste, célèbre, dans une ode, la promotion de Bossuet.

Mais, chose qui pourra surprendre davantage, un religionnaire, l'illustre Pellisson, devait, mêlant sa voix à celle des catholiques, célébrer le nouvel évêque, dans une ode latine qui, oubliée par ses éditeurs, mérite qu'on en fasse, ici, mémoire. En scrupule, dès longtemps, sur sa religion, après que les Pères de l'Église, lus par lui à fond [1], l'eurent disposé à l'éclatante action dont il sera parlé dans la suite, les prédications du doyen de Metz, suivies, écoutées avidement, le devaient décider tout à fait. En ce chanoine d'un lointain diocèse, prompt, lui, juge si pénétrant, si sûr, à reconnaître ce que vainement jusqu'ici il avait cherché : *l'orateur accompli, à qui rien ne manque*[2], il devait, à cette fois, se résoudre, sans, toutefois, pour l'heure, se déclarer encore[3]. Dans son ode, quoi qu'il en soit, applaudissant, avec transport, à une nomination dont toutes les classes en France se sont réjouies, « ô Bossuet (s'écrie-t-il)! toi qu'affectionne notre grand roi; toi que les princes honorent, que révèrent à l'envi les seigneurs, les illustres du royaume; l'esprit de Dieu, qui si manifestement t'inspire, ta haute vertu, ton zèle ardent, qu'on ne saurait trouver en défaut; l'éloquence, enfin, l'éloquence, telle en toi, que ja-

ingenii *audivi*, morum miracula *vidi*.
Prædixi vates quæ modò certa probas. »

(Joannis *Maury Sylvæ regiæ*; Parisiis, 1672, in-12 : Ad Illustr. et Rever. Ecclesiæ principem J.-B. Bossuet, Condomiensem episcopum *designatum*, *epigramma*.)

[1] Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle [par *Joly*], article : *Pellisson*; Paris, 1752, in-fol., 2e partie, p. 594.

[2] « Unum qui vim accommodarit ad eam quam sentiam, eloquentiam, non ad eam quam in aliquo ipse agnoverim. » (Cicero, *Orator*.) — « Planè quidem perfectum, et cui nihil admodum desit. » (Cicero, *Brutus*, *seu de Claris oratoribus*.)

[3] Il abjura, à un an de là seulement, le 8 octobre 1670. (Gazette de France, 11 octobre 1670.)

mais on ne l'avait vue à un si haut degré en aucun autre, voilà tes titres, et combien ils sont légitimes, aux honneurs insignes qui te sont décernés aujourd'hui[1]!

S'il est vrai que Bossuet ne fut point apprécié de son siècle, comme *prédicateur*, et comme *orateur*.

Est-ce là celui dont on a dit que « ses contemporains *parlèrent à peine comme orateur, et jamais comme prédicateur*[2]? » Les louanges si vives, si senties, par lesquelles nous avons entendu La Monnoye, Pellisson, Maury, célébrer Bossuet et son éloquence, ces poëtes les lui prodiguaient en septembre 1669, avant qu'il eût prononcé aucune de ces fameuses Oraisons funèbres qui ont porté si haut sa gloire; ses *sermons*, donc, eux seuls, leur succès, leur éclat, ils ne purent, manifestement, dans leurs vers, avoir eu en vue autre chose. Mais, avec une non moindre autorité, et une admiration non moins chaleureuse, nombre d'illustres s'en étaient préoccupés comme eux; et, bien gratuitement, en un mot, le cardinal de Bausset, tenant pour avérés l'indifférence des contemporains de Bossuet et leur silence sur les sermons du doyen de Metz, trouva là « un *juste sujet d'étonnement*, un *problème littéraire curieux* à résoudre[3] » Dans cette carrière que, dix-sept années durant, Bossuet parcourut d'un pas si ferme, ses succès, plus grands, de jour en jour, avaient eu tant d'éclat, qu'advenant sa

[1] Et tu, *Bossuetti*, quem *Lodoix* amat,
Quem verè proceres colunt,
Ni *mens plena Deo, te nisi plurima*
Fandi copia, præ viris
Clarasset reliquis, ni rigidè tenax
Sancti propositi fores,
Sacram non gereres vertice cidarim.

(Pauli *Pellissonii* ad illustrissimum J.-B. *Bossuet*, episcopum Condomensem, *designatum*, de munificentiâ regis, Ode), 1669, in-8°. Nous croyons pouvoir affirmer que cette production de *Pellisson* n'a été insérée dans aucune édition de *ses œuvres*.

[2] Histoire de *Bossuet*, par le cardinal *de Bausset*, liv. II, n° IX.

[3] Histoire de *Bossuet*, ibid.

mort, trente cinq années après l'époque où ces *stations* avaient pris fin, le souvenir de ses *sermons* se devait, présent et vif toujours, offrir encore à ceux qui, autrefois, les avaient entendus, ou au Louvre, ou au château de Saint-Germain, ou dans les églises de Paris. Tous alors, à l'envi, célébrant des triomphes dont ils avaient été les heureux témoins, se plurent, sur ces prédications, dont l'admiration était demeurée profonde en leur âme, à redire mille particularités, d'un intérêt inexprimable [1]. Et de cette *indifférence* prétendue des contemporains de Bossuet, en ce qui le regarde, comme *prédicateur*, nous savons déjà ce qu'il faudra croire.

Témoignages sur les *stations* de Bossuet, rendus, après sa mort par ceux qui les avaient suivies.

Un de ceux qui l'avaient connu le plus (l'abbé Paul Tallemant, de l'Académie française), comme Le Dieu, après la mort du prélat, lui lisant des *Mémoires*, écrits par lui à la hâte sur la vie de l'illustre défunt, semblait craindre d'avoir trop longuement parlé des *sermons*, l'interrompant vivement pour le rassurer sur ce point, « non, s'écria cet abbé; non; *la prédication .... c'est là une grande partie de la vie de feu M. de Meaux*. Vous deviez, comme vous avez fait, en parler avec grand détail; et il faut même laisser ce que vous avez dit de ses textes, de ses divisions, de ses desseins [2] » Joseph Saurin, au même temps, célébrant, dans le *Journal des savants*, l'illustre évêque, à qui il devait d'être catholique, et que, pendant les quatorze dernières années, il lui avait été donné de voir si souvent et de si près[3],

La prédication... est une grande partie de la vie de feu M. Bossuet.

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[2] *Journal* de *Le Dieu*, 19 septembre 1705.

[3] Joseph *Saurin*, après plusieurs conférences avec Bossuet, avait abjuré entre les mains de ce prélat, le 21 septembre 1690. (Dictionnaire de *Chauffepié*, article : *Saurin* (Joseph). — *Factums* de *Saurin*, dans son procès avec J.-B *Rousseau*.)

n'eut garde d'oublier cette carrière de la prédication, où tous les pas du grand homme avaient été des triomphes; ces *sermons* où, « à la plus mâle, la plus vigoureuse éloquence, source inépuisable de tours nobles, de grands traits, d'expressions vives et hardies, l'orateur toujours avoit su joindre l'avantage que lui donnoit une science profonde; à savoir, d'être *plein, solide, instructif;* et, enfin, cette force à laquelle on ne résistoit pas [1] ».

Le P. de La Rüe loue les sermons de Bossuet.

Aux obsèques solennelles du grand évêque, dans l'église cathédrale de Meaux, le P. de La Rüe aurait-il pu ne rappeler pas tant de *sermons*, qui avaient mérité à Bossuet l'épiscopat, puis la confiance de Louis XIV, pour l'éducation de son fils; « le fruit des prédications du doyen de Metz, plus grand encore que leur éclat; » les applaudissements prodigués alors, en tous lieux, à ses efforts; la voix du roi, qu'on avait entendue se mêler, si souvent, à ce concert de louanges? Exaltant, avec enthousiasme, une si merveilleuse éloquence, il en sut montrer la source dans le cœur de l'orateur, dans ce cœur pénétré des grandes vérités qu'il avait charge d'annoncer aux hommes. « De là, s'écria-t-il, de là l'abondance, la variété, l'onction ne lui manquoient jamais, non plus que la justesse et la vivacité de l'expression, sans affectation, sans sécheresse [2]. » Orateur, lui aussi, et juge si compétent en matière d'éloquence, l'illustre religieux, décernant, à quinze années de là, au grand homme, des louanges nouvelles, particularisera, cette fois, davantage. « M. Bossuet excella, dit-il, dans toutes

[1] Eloge de feu M. de Meaux, par Joseph *Saurin*, Journal des savants, 8 septembre 1704, p. 561, 576.

[2] Le P. *de La Rue*, Oraison funèbre de *Bossuet*, prononcée à Meaux le 23 juillet 1704

les parties de l'orateur; il fut sublime dans l'éloge, touchant dans la morale, solide et précis dans l'instruction, insinuant dans la persuasion, juste et noble partout dans l'expression. » Émerveillé de l'excellence de ses *sermons* (car c'est d'eux, et d'eux seulement, qu'il a voulu, cette fois, parler encore), « la source, dit-il, en fut dans un cœur, dans un esprit enrichis de ce qu'il y a de plus magnifique, et, pour ainsi dire, de plus divin dans les prophètes et les Pères de l'Église [1]. »

Les *prédications* de Bossuet, louées, après sa mort, à l'Académie française.

Dans l'Académie française, où la perte d'un si grand homme, l'ornement de cette compagnie, a été non moins vivement sentie que dans l'Église, toutes les voix célébreront, à leur tour, cet insigne prédicateur, qui, jeune encore, « parut dans la chaire de l'Évangile, comme un Chrysostome [2]; » ses discours si véhéments qui saisissaient tous ses auditeurs; « son zèle, dès les premières années de sa jeunesse, à faire valoir, *contre les vices*, des talents reçus du ciel pour l'éloquence; ses succès, si grands, *qu'en peu de temps il avoit obscurci la plupart de ses égaux* [3]; » « son action [dans la chaire] si naturelle, ses tons si perçants, ses peintures si vives. » Ainsi parle, ou, mieux, ainsi s'épanche, au Louvre, en présence des académies, l'un des anciens auditeurs du doyen de Metz, l'abbé Timoléon de Choisy, lui que la voix de ce grand homme ramena, autrefois, de si loin; et, ajoutera cet académicien, que l'attachement, la reconnaissance, l'enthousiasme inspirent, « tantôt majestueux

[1] Le P. *de La Rüe*, Préface, en tête de ses *Sermons*; Lyon, 1719, quatre vol. in-12.

[2] L'abbé *de Polignac*, dans son discours de réception à l'Académie française, à la place vacante par la mort de *Bossuet*, 2 août 1704. (Œuvres de *Bossuet*, édition de Versailles, t. XLIII, p. 37 et suiv.)

[3] L'abbé de *Clérembault*, réponse au *discours* de réception de l'abbé de *Polignac*; 2 août 1704; ibid. p. 39 et suiv.

et tranquille, comme un grand fleuve, l'orateur nous conduisoit, d'une manière douce et presque insensible, à la connoissance de la vérité; tantôt, rapide, impétueux comme un torrent, il forçoit les esprits, entraînoit les cœurs, et ne nous permettoit que l'admiration et le silence[1] »

Bossuet loué, comme *prédicateur*, lors de sa réception à l'Académie. 8 juin 1671.

Proférées peu après la mort de l'évêque de Meaux, si de telles paroles pouvaient être attribuées à cette exagération dont surent si rarement se défendre les orateurs appelés à déplorer de grandes pertes récentes encore, les louanges que, pendant sa vie tout entière, absent ou présent, en public, en particulier (soit qu'il dût les connaître, soit qu'il dût les ignorer toujours), Bossuet reçut, comme *prédicateur*, comme *orateur*, car c'est de quoi il s'agit ici ces louanges, encore une fois, vengeront avec éclat le grand siècle, accusé, à tort, d'avoir méconnu une éloquence, qui fut, qui sera à jamais l'un de ses plus beaux titres de gloire. Le 8 juin 1671, lorsque Bossuet vint, à l'hôtel du chancelier Séguier, prendre sa place dans l'Académie française, et lui rendre grâces,[2] le *directeur*, Charpentier, le félicitant « d'avoir remporté les applaudissements de toute la France par ses célèbres

[1] Éloge de *Bossuet*, prononcé dans l'Académie française, par l'abbé de *Choisy*, le 2 août 1704; Paris, chez J.-B. Coignard, 1704, in-4°, 20 pages.

[2] Elle y avait tenu ses séances depuis le 16 février 1643, selon le désir du chancelier Séguier, devenu son *protecteur* après la mort du cardinal de Richelieu. (Histoire de l'Académie française, par *Pellisson* et *d'Olivet*, 3e édition, 1743, 2 vol. in-12, t. I, p. 88.) Après la mort de Séguier, arrivée le 28 février 1672, Louis XIV, nouveau *protecteur* de la compagnie, lui permit de siéger, désormais, au Louvre; et elle s'y rendit *en corps*, le .... juin 1672, en sortant de l'église des Billettes, où un service solennel venait d'être célébré en sa présence, pour l'âme du feu chancelier. (Gazette de France, 27 juin 1672.) Histoire de l'Académie française, édition de 1743, t. II, p. 23, 24.

prédications, et d'avoir paru dans la chaire avec tant d'éclat[1] », pouvait-il plus hautement témoigner, au nom de l'illustre compagnie, dont il était l'organe, en quelle estime les *prédications* du récipiendaire étaient dans l'opinion des lettrés du royaume? Mais qui ne voit, d'ailleurs, que ces *prédications*, interrompues depuis dix-huit mois à peine, présentes encore à tous les esprits, étaient le seul titre de Bossuet au fauteuil; *l'Exposition*, alors, n'ayant point paru[2]; et sa *Réfutation* du Catéchisme de Ferri, imprimée à Metz, en 1655, digne, au plus haut degré, de l'attention des controversistes, n'ayant pu être prise en considération par l'Académie, qui peut-être même ne la connut pas? A l'Académie encore, à vingt-deux années du jour où Bossuet, pour la première fois, était venu y prendre séance, La Bruyère, dans cette strophe inspirée, où, *parlant d'avance le langage de la postérité*, il salue Bossuet *père de l'Église*, et, en présence du pontife, se montre comme *accablé par le grand nombre* et par l'éminence *de ses talents*, voulant, après avoir admiré *l'érudition si rare* du prélat, exalter *sa plus rare éloquence*, soit dans ses entretiens, soit *dans la chaire*, célébrera « *ce grand orateur*, qui fit parler si longtemps une envieuse critique, et qui l'a fait taire; qui, ainsi que Démosthène, fit naguère de mauvais censeurs, condamnés désormais au silence[3]. »

Aux orateurs sacrés appartenant, avant tous autres,

[1] Réponse de M. *Charpentier* au discours de réception prononcé par Bossuet, 8 juin 1671. (Œuvres de Bossuet, édition de Versailles, t. XLIII, 32.)

[2] Le 1er tirage de la 1re édition de l'*Exposition* ne fut achevé que le 1er décembre 1671, six mois, presque, après la réception de Bossuet à l'Académie, qui avait eu lieu le 8 juin de la même année.

[3] *La Bruyère*, Discours de réception à l'Académie française, 15 juin 1693. — Le même, *Caractères et mœurs de ce siècle*, chapitre XV.

d'apprécier un prédicateur, leur contemporain, Mascaron, en 1670, au Val-de-Grâce, honorant « ce grand prélat, » dit que, « *dans sa bouche, la vérité est aussi belle que puissante*[1]. » L'évêque de Montauban, Pierre de Bertier, portant la parole, peu après, en présence des évêques, de prêtres délégués de toutes les églises du royaume, les prend à témoin de l'admiration que leur inspira Bossuet, à Sainte-Marie de Chaillot, à Saint-Denis; de leur attendrissement profond aux funérailles de Marie-Henriette de France, puis à celles de Henriette-Anne d'Angleterre[2]. En 1670 encore, en présence des archevêques, des évêques de France, l'abbé de Fromentières, orateur estimé, exaltant avec joie une éloquence si supérieure à la sienne, parlera « du bruit qu'a fait l'Évangile dans la bouche du doyen de l'église de Metz[3]. » Pourrait-il, désormais, être besoin de reproduire, ici, ce que, dans le temps même où Bossuet prêcha, et peu après qu'il eut cessé de le faire, disaient, chaque jour, de ses prédications, des hommes experts, au plus haut degré, en ces matières : Nicolas Colbert, évêque de Luçon; Daniel Huet, évêque d'Avranches; Léon Bacoüe, évêque de Glandèves; Jean Launoi, cet illustre docteur, ce savant historien de Navarre; le P. Bouhours, prompt toujours à citer avec bonheur les paroles de celui qu'il appelle « un excellent orateur de nos jours[4]; » le P. Rapin, qui sans nommer Bossuet, l'a, plu-

[1] *Mascaron*, Oraison funèbre de *Madame*, au Val-de-Grâce, 1670.

[2] Pierre de *Bertier*, évêque de Montauban, Oraison funèbre de *Madame*, prononcée en présence de l'assemblée générale du clergé de France, à Pontoise, le .... 1670.

[3] L'abbé *de Fromentières*, Sermon prononcé, le 21 septembre 1670, au sacre de *Bossuet*, en présence de l'Assemblée générale du clergé de France, à Pontoise.

[4] *Pensées ingénieuses*, recueillies par le P. *Bouhours*, édition de 1734.

sieurs fois, représenté en chaire, et si fidèlement peint qu'à chaque trait on se récrie[1]; l'abbé du Jarry, épris de cette éloquence, « qui (dit-il) tient si fort de celle des prophètes[2]; » Charpentier, qui aux orateurs les plus insignes entre les *anciens* comparant Bossuet, parmi les modernes, après que dans les oraisons funèbres il a cité au hasard quelques passages, jette aux zélateurs les plus exclusifs de l'antiquité un nouveau défi, auquel cette fois on ne répondra pas[3]?

Les noms, moins imposants sans doute, de l'abbé de Marolles, qui qualifie Bossuet « excellent prédicateur[4]; » de l'abbé Faydit, qui reconnaît hautement « qu'il n'y a point de plus savant homme que Bossuet, ni de plus éloquent personnage que lui dans l'Église; que c'est *le plus fameux de tous les prédicateurs*[5]; » ces noms pouvaient sans doute n'être point allégués, après ceux qu'on a vus. Mais, contemporains de Bossuet; auditeurs assidus de ses prédications; en relation avec tant de personnes de toutes conditions, auxquelles il fut donné aussi de les entendre, ne voit-on pas que Faydit,

p. 247. — *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, par le même auteur.

[1] Réflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps, par *Rapin*, 2e édition, 1672, in-12, pag. 74, 150.

[2] L'abbé *du Jarry*, De la parole de Dieu, du style de l'Écriture sainte, et de l'éloquence évangélique (dédié à Monseigneur *de Harlay*, archevêque de Paris; 1689, in-12, p. 412).

[3] *Charpentier*, De l'excellence de la langue françoise; 1683, t. I, 174 et suiv., pag. 467.

[4] Mémoires de l'abbé *de Marolles*; Amsterdam, 1755, in-12, t. III, 262.

[5] *Faydit*, Explication du tombeau de *M. de Santeul*, au prince *de Condé*, 1er septembre 1697, in-4° de 20 pages. (Bibliothèque impériale, collection de *Gaignières*, comédie, n° 1004.)

que l'abbé de Villeloin exprimèrent ici, avec leur sentiment propre, le sentiment de tous?

Les poëtes contemporains de Bossuet célébrèrent son éloquence.

A une éloquence si saisissante, à ces *tons venant du cœur*, à cette poésie qui, dans les sermons de Bossuet, s'allie sans cesse à la théologie la plus profonde, à la morale la plus exacte, la plus pratique, les lettrés du temps, prosateurs, poëtes, prodiguent, eux aussi, les louanges que l'admiration leur inspire. Plus heureux que les autres à exprimer ce qu'ils sentent, ceux qui écrivaient dans la langue de Virgile et d'Horace, en des vers que souvent ces deux grands poëtes n'eussent point désavoués, nous font assister avec eux à ces prédications qui les touchèrent; la sublimité, la véhémence, l'onction, la science, l'autorité de l'orateur se faisant sentir dans ce qu'ils en disent, au point que Bossuet, pour nous, comme pour eux, est là, présent à nos yeux, imposant, pathétique, avec ce visage, cet air, cette mansuétude, cette bénignité qui tout d'abord commandent la confiance; cette majesté de prophète qui étonne et impose; cette insinuation attirante qui fait qu'avidement on écoute, qu'involontairement on adhère; une véhémence, une impétuosité auxquelles on ne résiste pas[1].

« Pénétré de la foi la plus vive; brûlant du désir d'en pénétrer les autres; » tel Bossuet, dans ses prédications, comme dans ses ouvrages, avait apparu au maréchal de Villeroy; ainsi le peint-il à nos yeux, seize années après que le grand homme a cessé de vivre[2].

Ce que dit Madame de La Fayette de l'élo-

Au temps même où viennent de prendre fin les prédications du doyen de Metz, que, si fréquemment, il lui

[1] Poésies latines de *Santeul*, *Pellisson*, Léon *Bacoüe*, *Tavernier*, *Maury*, *Belleville*, *La Faye*, etc.

[2] Lettre du maréchal *de Villeroy* à madame *de Glapion*, à Saint-Cyr. (Parmi les *lettres de madame de Maintenon*, t. VII, 334.)

fut donné d'entendre, au Louvre et dans les églises de Paris, la comtesse de La Fayette exalte « cette éloquence, cet esprit de religion qui paroissent dans tous ses discours [1]. » C'est la cour de Louis XIV qui vient de parler ici par la bouche d'un grand seigneur, d'une femme illustre, auxquels on ne saurait contester le droit d'en être les organes. Oui, elles furent des événements, dans le grand siècle, ces *Oraisons funèbres* dont on veut que les contemporains aient *parlé à peine;* et aussi ces *prédications* dont on ajoute qu'*ils ne parlaient jamais.* « M. Bossuet a été le premier prédicateur de son temps; » l'auteur d'une *Histoire de la prédication* le déclare [2], résumant en ce peu de mots ce qu'en avaient pensé, ce qu'en avaient dit tous les contemporains.

quence de Bossuet. 1670

A Metz, cependant, où Bossuet ne put retourner, se passaient alors des choses qu'eût assurément empêchées sa présence. Ce fut à l'occasion de la prise de possession de Georges d'Aubusson de La Feuillade, le nouvel évêque. A Bossuet, en sa qualité de doyen, il appartenait de présider à cette cérémonie; il avait compté y prendre part; et craignant même (non sans motif, on le verra tout à l'heure) qu'il ne s'élevât quelque conflit entre l'évêque et les chanoines, il avait, pour les prévenir, compulsé, de bonne heure, les anciens registres de l'église; et un cérémonial, qu'il prit le soin de dresser, par avance, pour cette conjoncture [3], étant, de tous points,

Cérémonial de l'installation de l'évêque de Metz, dressé par Bossuet, qui n'y put assister.

[1] Histoire de *Madame* (Henriette-Anne d'Angleterre), par madame *de La Fayette*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 460.

[2] Histoire de la prédication, par J. R. *Joly;* 1767, in-12, 485.

[3] Cahier, de plusieurs pages in-4°, où *Bossuet* a, *de sa main*, consigné, d'après les registres capitulaires, les particularités des installations des anciens évêques de Metz, principalement en ce qui regarde la part qu'y devait prendre le doyen, et les deux serments, prêtés, de tout temps, par les évêques de Metz à leur *entrée*.

conforme aux anciennes coutumes, établies par des faits certains, rapportés dans son écrit, devait, sans débat, être la règle entre tous, s'il eût pu, ensuite, se rendre à Metz, les 3 et 4 septembre 1669, jour où se fit l'*entrée* du pontife[1]. Sur deux *serments*, différents, demandés toujours, jusqu'ici, aux évêques de Metz, prêtés par eux toujours, sans résistance (et notamment dans les derniers temps, par les cardinaux de Lorraine et d'Escars de Givry), le *deuxième* (Bossuet l'avait pressenti) pouvant, par ses termes, étonner le nouvel évêque, arrivé à ce siége, non plus comme ses devanciers, par les suffrages du chapitre, mais en vertu d'un brevet royal et de l'agrément du saint-siége, le prévoyant et judicieux grand doyen avait, dans des notes *autographes*, qui ont été sous nos yeux, démontré si solidement l'immémoriale antiquité de ce *second* serment, sa nécessité, sa convenance, que Georges d'Aubusson n'eût pu manquer de se rendre, Bossuet lui-même lui exposant fidèlement les coutumes de l'église de Metz, avec ce respect, ces ménagements, cette insinuation qui assuraient à toutes ses démarches un infaillible succès. Du Princier, Bruillart de Coursan, qui, en son absence, présida à la cérémonie[2], n'y ayant rien de semblable à attendre, tout, dès l'abord, avait rompu; l'évêque, après le *premier serment*, sur lequel il se montra facile, ayant tenu bon à refuser le *deuxième*, composé de deux articles où son autorité lui parut intéressée, et auquel ne pouvait être contraint, pensa-t-il, un prélat qui, n'étant pas l'*élu du chapitre*, n'en

Entrée de G. d'Aubusson. Il refuse l'un des deux *serments* prescrits. (3, 4 septemb. 1669.)

[1] *Gazette de France*, 14 septembre 1669.

[2] Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Metz*, en 5 vol. in-4°, ont dit, par erreur (t. III, 261, 311), que l'abbé de *Coursan* était mort le 4 septembre 1669, jour où Georges *d'Aubusson de La Feuillade* prit possession du siége de Metz.

devait point, au même degré, tolérer les prétentions et subir l'influence[1].

Mésintelligence entre G. d'Aubusson et le chapitre.

Mais entre Georges d'Aubusson et le chapitre, blessé de son refus, s'allaient engager sur cela des débats, vifs de plus en plus, à ce point que, dès le deuxième dimanche de l'avent (1669), les honneurs décernés, de tout temps, aux évêques de Metz, lorsqu'ils venaient à la cathédrale, assister aux offices, honneurs rendus au prélat lui-même, depuis son *entrée*, lui ayant été, pour la première fois, déniés, non sans scandale (car la ville l'avait su aussitôt), au roi, au conseil parvinrent, sans délai, les plaintes de l'évêque contre le chapitre, et celles des chanoines contre l'évêque. Des deux côtés, il y avait eu des torts; et du conseil, où on en jugeait ainsi, émanèrent des arrêts, après lesquels Georges d'Aubusson se dut résigner à prêter (29 mars 1670) ce *deuxième serment*, refusé par lui, depuis sept mois. Pour le chapitre, il lui avait fallu, dès la fin de décembre (1669), reprendre, à l'égard du prélat, le cérémonial de respect, en usage à Metz, de tout temps, avec les évêques[2]. Entre d'Aubusson, néanmoins, et les chanoines se devaient succéder, pendant nombre d'années, d'âpres conflits, de vifs démêlés, des procès, triste fruit de la trop longue vacance de l'église de Metz; la discipline s'étant, par là, relâchée dans tout ce diocèse.

Motifs qui retinrent Bossuet à Paris.

Outre que la malheureuse affaire de son frère avec les élus des états de Bourgogne n'avait point, à cette époque,

[1] Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [publié par *Emmery*], 5 vol. in-4°, t. V, 567.

[2] 1° Arrêt, *provisionnel*, du conseil, 22 décembre 1669. — 2° Arrêt, définitif, du conseil, 14 février 1670, portant règlement sur les difficultés survenues entre M. l'évêque de Metz et le chapitre de la cathédrale de la même ville. (Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz [par *Emmery*], t. V, 564 et suiv.)

pris fin encore, d'impérieux devoirs retinrent d'ailleurs Bossuet dans la capitale. Il lui fallait se préparer pour la station de l'avent, que le roi l'avait chargé de prêcher, cette année, à la cour. Puis, survenant (le 10 septembre 1669) la mort de la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, à *Madame*, au duc d'Orléans, qui l'en prièrent, il avait dû promettre de prononcer, à Chaillot, l'oraison funèbre. Comme, enfin, après sa nomination au siége de Condom, par brevet royal, les informations d'usage avaient commencé, aussitôt, à la nonciature, aurait-il pu, en un tel moment, s'éloigner de la capitale? Empêché ainsi, en cette occurrence, de faire sa charge de grand doyen, et d'aller prendre congé du chapitre, les conjonctures difficiles où se trouvait cette compagnie le touchaient; et on le va voir lui donner un dernier témoignage de bon vouloir et de sympathie. Car, au lieu que, jusqu'à l'arrivée, en France, de ses bulles pour Condom, il eût pu demeurer en possession du décanat et de sa prébende canoniale en l'église de Metz, la résolution que, dès cette heure, on le vit prendre, de remettre *purement* et *simplement* sa dignité de doyen et son canonicat, lui avait été inspirée, uniquement, par son attachement pour le chapitre, dont il ne se sépara ainsi que pour le plus grand avantage de cette compagnie. A Rome, en effet, si Bossuet, au moment où y allait arriver le brevet de sa nomination au siége de Condom, eût été encore en possession du doyenné de Metz et de son canonicat, le pape pouvant, par *prévention* [1], comme on parlait, disposer à son gré du décanat et de la prébende, aussitôt que, par la *préconisation* pour Condom, ils auraient cessé d'appartenir au nouvel évêque, ce chapitre, en

Bossuet se démet du décanat de Metz et de son canonicat (10 octobre 1669).

[1] Dictionnaire de droit canonique, par *Durand de Maillane*, article : *Prévention*. — Dictionnaire de Trévoux, édition de 1771, au même mot.

possession d'élire ses doyens, eût infailliblement encouru la déchéance ; et à une compagnie dépouillée, depuis peu, du droit, si ancien si précieux pour elle, d'élire ses évêques, eût été pénible, assurément, cette nouvelle atteinte à ses priviléges. Bossuet donc, vivement désireux qu'aux chanoines demeurassent toute leur liberté et la pleine faculté d'élever au décanat un sujet qui leur en fût véritablement redevable, avait, par une *démission pure et simple*, résigné le doyenné, empêchant par là une nomination en cour de Rome, inévitable, prévit-il, s'il n'eût pris ainsi les devants. Désireux, de plus en plus, de mettre aussi son canonicat à la disposition du chapitre, la *démission pure et simple* qu'il en fit aux mains du chanoine *tournaire* allait mettre ce dernier en droit d'y pourvoir, au nom du chapitre [1].

Lettre de Bossuet au chapitre de Metz. (12 octobre 1669.)

Bien instruit des dissentiments nés, depuis peu, dans l'église de Metz, et ayant vivement à cœur qu'ils prissent fin bientôt, le choix d'un sage doyen lui avait paru pouvoir tout concilier. Une lettre, *inédite*, jusqu'ici, témoignage de son affectueux bon vouloir pour le chapitre; où il expose toutes ses vues, en cette rencontre, et, doyen de Metz jusqu'à la fin, donne à ses anciens confrères de bons conseils, une fois encore, nous a paru devoir, ici, trouver place [2]. « Messieurs (leur écrivait-il, de Paris, le 11 octobre 1669), j'ai été obligé, par certaines considérations, de presser l'expédition de mes bulles, plutôt que je n'avois pensé. Et comme j'ai prévu

[1] Procuration donnée (le 10 octobre 1669) par J.-B. *Bossuet*, demeurant *dans le cloître de Saint-Thomas du Louvre*, à Paris, à deux chanoines de Metz, aux fins de résigner, *purement et simplement*, en son nom, entre les mains du chapitre de Metz, sa dignité de *grand doyen*. (Archives de la préfecture de Metz.)

[2] En tête, il avait écrit : « A messieurs les vénérables princier, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Metz. »

que, si j'étois pourvu ou canonisé étant encore revêtu du doyenné de votre église, les prétentions de la cour de Rome pourroient causer quelque embarras dans votre élection, dont j'ai dessein, avant toutes choses, de vous conserver la liberté toute entière, je me suis résolu de prévenir cet inconvénient par ma *démission pure et simple entre vos mains*. Ce sera, maintenant, à vous, messieurs, de faire, d'abord, quelque acte qui empêche les *préventions;* et, ensuite, de célébrer une *élection* canonique, dans toutes les formes ordinaires, en laquelle je ne doute pas que, laissant à part toutes les pensées et tous les intérêts particuliers, dans une affaire d'où dépend tout le bien de votre compagnie, vous ne regardiez, uniquement, l'honneur et l'utilité du chapitre, qui n'a jamais eu plus de besoin d'un digne chef que dans les conjonctures délicates où il se trouve.

« Au reste, si la nécessité de mes affaires ne me permet pas de faire ma démission en personne, comme je me l'étois proposé, je ne perds pas, pour cela, le dessein de vous aller faire mes remercîments très-humbles des continuelles bontés que vous avez eues pour moi; et de laisser à une église à laquelle je me sens si redevable quelque marque publique de ma reconnoissance.

« Recevez, en attendant, les assurances d'une affection qui vous sera toujours très-acquise; et croyez que je serai, toute ma vie, avec le même attachement que si j'étois encore parmi vous, messieurs, votre très-humble et très-obligé serviteur.

L'ABBÉ BOSSUET,
Nommé à l'évêché de Condom.

« Je vous prie d'accuser la réception[1]. »

[1] Copié sur *l'autographe*, qui est aux archives de la préfecture de

Le chapitre de Metz élit un nouveau doyen.

Cette lettre et les actes venus de Paris, avec elle, devaient avoir les suites que Bossuet s'en était promises. Diligent à se mettre en garde contre la *prévention*, appréhendée du côté de Rome, le chapitre, après les délais et formalités accoutumés, avait procédé à la solennelle élection d'un nouveau doyen. De *vingt-neuf* chanoines présents, *quinze* seulement ayant donné leurs voix à leur confrère Colombet[1], c'en fut assez pour lui assurer la dignité vacante. Nul, pour cette haute dignité, ne devait, après Bossuet, réunir l'unanimité des suffrages. Le canonicat, dont il s'était aussi démis, purement et simplement, comme on a vu, allait échoir à son parent Claude de Maridat, fils de ce savant conseiller au grand conseil, dont nous avons parlé au tome Ier de cet ouvrage; le chanoine *tournaire* ayant voulu, au nom du chapitre, honorer l'illustre démissionnaire en donnant à ce parent, digne d'ailleurs, une prébende que Bossuet avait possédée si longtemps[2].

Le canonicat de Bossuet fut donné à Claude de Maridat.

Témoignages de regret et d'attachement donnés à Bossuet, par le chapitre de Metz.

Disons maintenant les regrets qu'avait laissés Bossuet dans Metz, et le durable souvenir que toujours on y conserva de lui. A la cour, où il séjourna pendant douze années; à Meaux, où il alla résider dans la suite, des

Metz. Cette lettre fut transcrite, le 19 octobre 1669, sur les registres du chapitre de Metz.

[1] Registres du chapitre de Metz, 19 octobre, 12 novembre 1669.

[2] Procuration donnée, le 10 octobre 1669, par J.-B. *Bossuet*, au chanoine Gabriel *Bailly*, aux fins de résigner, en son nom, entre les mains du chanoine tournaire, son canonicat et sa prébende. — Résignation, à Metz, par ledit Gabriel *Bailly*, entre les mains d'Alexandre *Crespin*, chanoine tournaire, desdits canonicats et prébende ayant appartenu à J.-B. *Bossuet*, 19 octobre 1669. — Provisions desdits canonicat et prébende, données, le même jour 19 octobre, par le chanoine *Crespin*, *tournaire*, à Claude-Nicolas *Maridat*, clerc du diocèse de Paris. (Ces actes étaient, en 1844, dans l'étude de M. *Rollin*, notaire à Metz (rue aux Ours), qui me permit de les transcrire.)

députations du chapitre de Metz devaient, plus d'une fois, le venir assurer des sentiments d'attachement et de respect d'une compagnie qui tenait à grand honneur de l'avoir vu dans ses rangs[1]. Sept années encore après sa mort, au service solennel qui se fit dans l'église cathédrale de Metz, pour le dauphin, fils de Louis XIV, aurait-on pu, dans l'*Oraison funèbre* de Louis de France, honorer le royal disciple sans célébrer aussi le maître; aurait-on pu ne point donner gloire à celui dont la voix, naguère, avait retenti tant de fois sous les voûtes de cette basilique, et laissé dans tant de cœurs de profondes impressions qui y vivaient encore? Tout ce qu'avait fait le sublime instituteur à Saint-Germain, à Versailles, pour donner à la France un roi digne d'elle, était exposé dans ce discours, avec une manifeste complaisance; après quoi, s'adressant aux chanoines, présents tous là, aux anciens surtout du chapitre, attentifs et émus, « Vous l'avez vu, messieurs, ajouta l'orateur, vous l'avez vu dans votre église; vous l'avez connu; vous le regrettez, avec toute la France, avec toute l'Église ». Puis, sont décernées mille louanges à l'illustre prélat qui « donna le coup mortel à l'hérésie, et en qui la ville de Metz, autrefois, admira une éloquence solide, une politesse sans affectation, un travail infatigable[2] ».

Les chanoines de Metz louent, en 1767, les procédés dont avait

A Bossuet, inscrit en son rang, parmi les grands doyens, dans les annales de l'église de Metz, sont prodiguées ces louanges toutes d'exception, qui marquent partout son

[1] Des *mémoires*, imprimés, sur un procès intéressant le chapitre de Metz, et qui attestent ces faits, ont été sous mes yeux. Ils sont dans la bibliothèque de la ville de Metz.

[2] Oraison funèbre du grand dauphin, prononcée à Metz, le 16 juin 1711, dans la cathédrale, en présence de monseigneur l'évêque de Metz, par M. l'abbé *Braier*, chanoine et vicaire général de l'Église de Metz; Metz, chez Brice Antoine, 1711, in-4° de 24 p.

passage[1]. En 1767, un siècle après qu'il a cessé d'appartenir à cette église, son nom, une fois encore, y retentit, prononcé avec vénération et regret. De Chaumont de Mareil, grand doyen, ayant, depuis peu, résigné le décanat à l'abbé de Montholon, au lieu de s'en référer aux suffrages du chapitre, et de là étant nés des dissentiments, des scènes fâcheuses, et enfin un désordre inimaginable, on se souvint alors de Bossuet, grand doyen autrefois; de son procédé si différent de celui-là. « Pourquoi (s'écriaient, en cette occasion, tous les chanoines), pourquoi M. de Mareil n'a-t-il pas imité M. Bossuet? Pourquoi n'a-t-il pas donné, à son exemple, une démission pure et simple[2]? »

usé Bossuet en 1669.

Louis XVI, lorsqu'à dix années de là, érigeant en *chapitre noble* le chapitre de Metz, il accorda, par privilége, aux chanoines de cette église une décoration d'honneur, entre plusieurs motifs, exposés dans les lettres patentes, comme l'ayant excité à gratifier cette compagnie, relève « la célébrité des sujets qui y ont rempli les dignités et les canonicats. » Bossuet (pourrait-on en douter), Bossuet, présent en cette conjoncture à la pensée du monarque, plus qu'aucun autre dont les fastes de l'église de Metz aient conservé la mémoire, méritait aujourd'hui ces distinctions à une compagnie dont, vivant, il avait été la gloire[3]!

Louis XVI, en 1777, érigea le chapitre de Metz en *chapitre noble*. Ses motifs.

La mort de la reine mère d'Angleterre, arrivée à Co-

Bossuet appelé à pro-

[1] Anciens *genuit* de l'église de Metz. — Series dignitatum et canonicorum ecclesiæ Metensis, ab anno 1467 ad annum... (Mss. appartenant à M. l'abbé *Masson*, à Metz.)

[2] Mémoire imprimé en 1767. (Bibliothèque de Metz. Recueils.)

[3] Brevet et lettres patentes de Louis XVI, du 10 mai 1777, enregistrés au parlement de Metz le 18 juillet suivant. A Metz, chez Joseph *Antoine*, imprimé, in-4°, 8 pages.

noncer l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. (Sept. 1669.)

lombes[1], le 10 septembre 1669[2], devait être, pour le doyen de Metz, l'occasion de se produire dans la chaire chrétienne sous un aspect tout nouveau, et de créer, on le peut dire, un art, dont il a, tout d'abord, porté les bornes si loin que nul n'a pu jusqu'ici, que nul jamais ne prétendra les atteindre. Après son Oraison funèbre de *Marie-Henriette de France*, qu'étaient tous les discours prononcés avant elle à des funérailles; qu'étaient-ils autre chose que des essais et des ébauches; tous, ai-je dit, et ceux-là aussi par lesquels Bossuet lui-même avait préludé naguère à cette action, qui fit oublier les précédentes? Tant il sera vrai toujours de dire avec lui: « Ni l'art, ni la nature, ni Dieu même ne produisent pas tout à coup leurs grands ouvrages; ils ne s'avancent que pas à pas; l'on crayonne avant de peindre; l'on

[1] Et non point à *Coulommiers*, comme l'a dit le P. Hyacinthe d'*Avrigny*, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe*, depuis 1600 jusqu'en 1716; 1757, in-12, 5 vol., t. III, 342. — « La maison qu'elle avoit à Colombes est située dans une agréable plaine, peu éloignée de la rivière. » (La *Vie de Henriette-Marie de France*, déjà citée [par *Cotolendi*]; Paris, 1690, in-8°, p. 116.) A *Colombes*, « elle menoit une vie douce; elle y cherchoit la paix. » (Mémoires *Motteville*, collect. *Petitot*, 2e série, XL, 134.) — « *Le désert de Colombes*, » dit le P. *Senault*, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, 25 novembre 1669; 1670, in-4°, p. 42. — Le château de *Colombes*, après elle, appartint à la duchesse de *Berwick* (1697); en 1757, il appartenait à MM. *d'Asfeld*. (*Le Beuf*, Histoire du diocèse de Paris; 1757, in-12, t. VII, 107.) — Au même endroit, le P. *d'Avrigny* (copié, en cela, par *Sismondi*, Histoire des Français, t. XXV, 186) dit, bien à tort, que *Henriette-Marie de France*, après la restauration d'Angleterre, *ne retourna jamais dans ce royaume*. Cette reine, au contraire, y alla deux fois, 1° en 1660. Partie de Paris le 30 octobre, elle n'y revint que le 20 février 1661. 2° En 1662. Partie de France en août, elle n'y revint que *trois ans après*, le 25 juillet 1665. *Gazette de France*, 6, 27 novembre 1660; 26 février 1661; août 1662; 18, 25 juillet 1665.)

[2] *Gazette de France*, 14 septembre 1669.

dessine avant de bâtir ; et les chefs-d'œuvre, enfin, sont précédés par des coups d'essai [1] ! »

Devant l'orateur venait de s'ouvrir un champ immense, où s'offraient à lui en foule de grands événements, de lamentables catastrophes, bien propres sans doute à émouvoir son âme, à inspirer son génie. Le régicide, le régicide, sous l'abominable simulacre de jugement, apparaissant au monde, pour la première fois, pour la dernière (du moins, l'univers alors le pensa); la hache impie, le noir billot de Witehall; puis, après l'attentat, et dans le silence de l'Europe consternée, l'insolent défi de Cromwell à tous les potentats ; l'audacieuse médaille qu'il fit frapper ; ces paroles, qu'il n'avait pas craint d'y faire inscrire : *Et nunc, reges, intelligite...* profanation sacrilége, oracle sinistre, dont un glaive étincelant et de menaçants faisceaux d'armes n'indiquèrent que trop clairement le sens [2] ! En France, cependant, aux portes de ce Louvre où naguère on la vit naître, fille heureuse du plus triomphant, du plus aimé de nos rois, une reine veuve, éperdue, couverte de longs habits de deuil, que désormais elle ne quittera plus [3], fuyant une nation acharnée à la poursuivre, est venue tout en pleurs demander un abri et du pain à son pays, qui, à peine, témoigne la reconnaître [4]. Nouvelle Hécube, dont la seule

[1] *Bossuet*, 1er sermon pour le jour de la *Nativité* de la sainte Vierge : sur *les grandeurs de Marie*, XV, 89.

[2] Histoire de l'édit de Nantes [par Élie *Benoît*]; Delft, 1695, in-4°, t. III, 193, 569.

[3] La vie de T. H. et T. P., princesse Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne [par Cotolendi]; Paris, 1690, in-8°. — Histoire abrégée de cette reine, dans les œuvres de Bossuet, édition de dom *Déforis*, in-4°, t. VIII, 41. — Mémoires du cardinal de Retz.

[4] Mémoires de madame *de Motteville*, collect. *Petitot*, 2e série, t. XXXVII, 126 et suiv. 414 et suiv.

présence semble dire à tous les souverains du monde : « S'il s'en trouve quelqu'un, parmi vous, qui, enivré de sa puissance, des empressements de sa cour, des ris, des jeux, des plaisirs vains dont ses palais sont le théâtre, triomphe ou s'endorme, sans défiance des soudains et cruels retours du sort, me voilà; qu'il regarde; qu'il sache comprendre un tel enseignement. Jamais la fortune en avait-elle donné de plus propre à montrer combien c'est peu de chose que les rois, que les empires [1] ! »

Pour un Bossuet quelle mine féconde ! La cause véritable de *ces erreurs prodigieuses touchant la royauté* [2]; cette cause, découverte par le prêtre pénétrant, signalée par lui, du haut de la chaire évangélique; montrée aux rois, aux peuples, montrée (ai-je dit) dans la révolte de l'impie, de l'orgueilleux Henri VIII contre le saint-siége, un siècle auparavant; dans le renversement de l'autorité de l'Église, en Angleterre; dans le schisme, déplorable ouvrage de ce despote en colère; l'indépendance, en effet, l'anarchie religieuse donnant ouverture bientôt à la rébellion contre les lois, contre les dynasties; sur quoi, ces paroles du psalmiste : « Et, maintenant, rois, comprenez, instruisez-vous, arbitres du monde; » ces mêmes paroles qu'osa alléguer Cromwell, usurpateur audacieux, profanateur sacrilége, Bossuet, les faisant retentir à son tour, mais en les rappelant à leur sens véritable, avertit au loin les maîtres du monde de consi-

Dans le Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry est la pensée mère de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

[1] Quicumque regno fidit, et magnâ potens
Dominatur aulâ, nec leves metuit Deos,
Animumque rebus credulum lætis dedit,
Me videat, et te, Troja ! non unquàm tulit
Documenta sors majora, quàm fragili loco
Stent superbi....

L. et M. *Annæi Senecæ*, *Troas*, act. I.

[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de la *reine d'Angleterre*, 16 novembre 1669.

dérer attentivement les ruines de la monarchie d'Angleterre ; de bien reconnaître les causes, les causes véritables qui la firent chanceler et choir ; de se garder bien, en attentant, nouveaux Osias, contre les choses sacrées, de mettre, eux aussi, leurs trônes en péril ! Ancienne chez Bossuet, et ayant dès longtemps pénétré bien avant dans son âme, cette conviction, un an auparavant, lui avait inspiré, dans son *Panégyrique de Thomas de Cantorbéry*, des paroles que nous ne saurions passer ici sous silence. Comme, rappelant à son auditoire les attentats du roi d'Angleterre Henri II, au douzième siècle, contre l'autorité, contre la discipline de l'Église, Henri VIII, ses emportements, la rupture de l'Angleterre avec Rome, au seizième siècle, lui sont sur cela revenus en mémoire, « Prince téméraire et malavisé (s'était-il écrié, en finissant ce qui regardait Henri II, le meurtrier de Thomas Becket), que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour dans son État le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peuples seront emportés quand ils auront secoué ce joug nécessaire [1] ? » Là se trouve, assurément, la pensée qui dominera dans l'oraison funèbre de Henriette-Marie de France ; et qui la pourrait méconnaître ?

Le duc d'Orléans, *Madame* choisissent Bossuet pour prononcer l'oraison funèbre à Challiot.

Bossuet cependant étant convié d'honorer par sa parole cette reine infortunée, son cœur voué à la religion avec ardeur, affectionné à la monarchie, et plein, d'ailleurs, pour les Stuarts d'une respectueuse sympathie, dont sa vie et ses écrits offrent tant de témoignages, s'était ému et réjoui qu'une si favorable occasion lui eût été donnée de dire une fois la vérité au monde sur la soumission due à l'Église, sur la fidélité due aux

[1] *Bossuet*, Panégyrique de *saint Thomas de Cantorbéry*, prononcé le 29 décembre 1668, XVI, 586.

rois, lieutenants de Dieu sur la terre. A Chaillot, dans l'humble chapelle du monastère de la Visitation, établi là, en 1651, par Henriette-Marie de France, devait avoir lieu, le 16 novembre, un service funèbre, ordonné par le duc d'Orléans, gendre de la reine défunte, par la *dame* (Henriette-Anne d'Angleterre), sa fille désolée. Le prince, la princesse réglant seuls, ici, et avec autorité, tout ce qui regardait les derniers devoirs à rendre à une mère si regrettée [1], d'eux seuls dut venir à Bossuet l'invitation de faire le discours; au lieu que, pour la cérémonie des *obsèques*, à Saint-Denis, où le corps de Henriette-Marie fut porté aussitôt après sa mort, le roi lui-même donnant, en personne, tous les ordres sur les suprêmes honneurs dus à la reine sa tante [2], avait désigné l'évêque d'Amiens pour y prononcer le discours.

François Faure, évêque d'Amiens, désigné par Louis XIV pour prononcer l'Oraison funèbre à Saint-Denis.

Monastère de la *Visitation*, fondé à Chaillot, par *Henriette-Marie de France*, après la mort de Charles Ier.

Au monastère de Sainte-Marie de Chaillot, le cœur de Henriette-Marie de France ayant été porté, avec appareil, dès le lendemain de sa mort, pour y demeurer à jamais [3], là devaient être célébrées aussi de véritables obsèques; la Visitation de Chaillot ayant été, proprement, l'oratoire de l'auguste défunte. Car le terrible coup frappé à Witehall étant venu atteindre, en France, la malheureuse reine; et de son âme, inaccessible désormais, à

[1] *Gazette de France*, 14 septembre 1669. — La vie de très-haute et très-puissante princesse Henriette-Marie de France, reine de la Grande Bretagne [par *Cotolendi*]; Paris, 1690, in-8°.

[2] *Gazette de France*, 21 septembre 1669. Lettre de Louis XIV au religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis, 12 septembre 1669. (Registres des secrétaires d'État. Archives de l'Empire.)

[3] *Gazette de France*, 21 septembre 1669. — Lettre circulaire des dames de la Visitation de Chaillot, contenant le récit des cérémonies funèbres célébrées en l'honneur de *Henriette-Marie, reine d'Angleterre*, rédigée par la sœur Anne-Marie *Bollain*, l'une des religieuses de ce monastère. (Imprimé, in-4°.)

toute joie, le monde, dès lors, ayant été banni sans retour, un refuge, un sanctuaire, où souvent elle pût aller, loin des regards des hommes, pleurer, prier, demander la force de se résigner et de vivre, ce fut pour elle un pressant besoin; et l'accomplissement de ce souhait ne se devait pas faire attendre[1]. Dans le monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, où, après l'attentat du 30 janvier 1649, elle s'était retirée quelque temps, touchée des édifiantes pratiques qu'elle y trouvait établies, et s'étant résolue bientôt de fonder, hors de Paris, une maison de cet ordre, tout devait concourir à ses pieux desseins. Outre que Louis XIV et Anne d'Autriche donnèrent aussitôt les facilités désirables, à Chaillot s'offrant une vaste maison, avec de grandes dépendances, qui, possédée autrefois par Catherine de Médicis, ensuite par le maréchal de Bassompierre; puis, par le comte de Tillières, et sur le point, aujourd'hui, d'être vendue, par décret, se trouva convenir à ce que projetait la reine veuve, toutes choses, en peu de temps, s'étaient effectuées selon son désir[2]. De la Grande-Bretagne, son royaume autrefois, Henriette-Marie ayant fait venir, pour former l'établissement nouveau, quelques religieuses de la Visitation, mais en trop petit nombre, les monastères de Paris lui allaient, eux aussi, offrir des sujets. Deux religieuses, surtout, que lui avait données la mère Eugénie de Fontaine, supérieure du monastère de la rue Saint-Antoine, méritent d'être signalées ici entre les autres :

Religieuses distinguées du monastère de Chaillot.

[1] Mémoires de madame de *Motteville*, collection Petitot, 2e série, t. XXXVII, 84 et suiv. — La vie de la vénérable mère *Eugénie de Fontaine*, 4e supérieure du premier monastère de la Visitation, 2e édition; Paris, Muguet, 1696, in-12, p. 126, 127.

[2] *Le Beuf*, Histoire du diocèse de Paris; Paris, 1754, in-12, t. III, 50 et suiv. — *Piganiol de La Force*, Description historique de la ville de Paris, édition de 1742, t. II, 302 et suiv.

la sœur Hélène-Angélique Luillier ; c'est la première supérieure qu'ait eue la maison de Chaillot ; — et cette célèbre Louise de La Fayette qui, pour fuir les empressements de Louis XIII, s'étant allée cacher dans le cloître [1], avait, plus tard, suivi à Chaillot la mère Luillier, et y devint supérieure après sa mort [2].

Anne d'Autriche, zélée, non moins que la reine d'Angleterre, pour cette nouvelle maison de Sainte-Marie, qui fut aussi son ouvrage, y allait voir fréquemment la reine Henriette-Marie, sa belle-sœur ; et la mère *Angélique* de La Fayette [3], que toujours elle aima avec tendresse, et dont l'entretien avait pour elle un charme inexprimable [4]. La supériorité, après la mort de celle-ci (janvier 1665), devait être donnée à Françoise-Angélique Priolo, sœur de l'élégant historien des troubles de la fronde [5], femme d'un rare mérite, qui fut appréciée par Louis XIV, et que Saint-Cyr eut pour directrice, dans la suite [6]. Elle avait, dès le temps de son séjour à Chaillot, été très-goûtée des deux reines, qui l'y vinrent voir fréquemment. Elles y rencontraient, avec

[1] Le 10 mai 1637. (*Gazette de France*, année 1637, p. 308.) — Histoire du règne de Louis XIII, par le P. *Griffet* ; Paris, 1758, in-4°, t. III, initio.

[2] La vie de la vénérable mère Louise-*Eugénie de Fontaine*, religieuse, 4e supérieure du 1er monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Paris, composée par une dame de qualité [Jacqueline-Marie du Plessis, femme de M. Bonneau] ; Paris, 2e édition, 1696, in-12, p. 126 et suiv. (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par Barbier, 2e édition, 1824, t. III, p. 402, n° 18858.)

[3] *Louise* de La Fayette prit, en religion, le nom de sœur *Angélique*. (Dictionnaire de Moréri, article IX, *Fayette* (Jean de La).

[4] Mémoires de madame de *Motteville*, collection *Petitot*, 2e série, t. XXXVI, 391 ; t. XL, 217, 233.

[5] *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Priolo* (Benjamin).

[6] Histoire de la maison royale de Saint-Cyr, par M. Théophile *La Vallée* ; Paris, 1853, in-8°, p. 117, 338. — Elle fut nommée le 1er novembre 1692.

non moins de joie, deux autres femmes éminentes, deux sœurs très-unies : la présidente de Motteville, si célèbre par ses excellents *mémoires ;* et Madeleine-Eugénie Bertaut, sa sœur ; l'une bienfaitrice de la maison de Sainte-Marie de Chaillot, qui dut beaucoup à ses libéralités[1] ; l'autre, religieuse dans ce monastère, où, la première de toutes, elle avait fait profession[2]. A Chaillot, après que l'établissement en eut été consommé entièrement, la reine d'Angleterre, pour qui, en dehors de la clôture, avait été construit un logement à part, y passait un long temps, chaque année ; Colombes, qu'elle avait acquis, n'étant sa demeure que pendant les beaux jours seulement[3] ; et encore que sa vie, dans ces deux résidences, fût toute à la prière, toute aux œuvres de charité, à la lecture des bons livres (de l'*Imitation* surtout, sa nourriture journalière, et dont elle ne se lassa jamais), encore se plaisait-elle à Chaillot davantage, heureuse d'y prendre part chaque jour aux pieux exercices de la maison. Elle devait même, avec le temps, y trouver tant de goût qu'elle avait résolu enfin de s'y venir fixer tout à fait ; et que, plusieurs fois, elle déclara son intention d'y mourir[4].

Madame de Motteville et sa sœur *Socratine* (Madeleine-Eugénie Bertaut).

[1] Mémoires de madame de *Motteville*, collection *Petitot*, 2e série, t. XXXIX, p. 235.

[2] En août 1650. *Loret*, Muze historique, lettre du 25 août 1650. — Mémoires de madame *de Motteville*, collection *Petitot*, 2e série, t. XXXIX, 67, 162, 235 ; et tome XL, p. 233. — Journal des savants, mai 1724 (Éloge de madame *de Motteville*), p. 302.

[3] La Vie de très-haute et très-puissante princesse *Henriette-Marie de France*, reine de la Grande-Bretagne [par Cotolendi] ; Paris, 1690, in-8°, p. 116. — Mémoires de madame *de Motteville*, collection *Petitot*, 2e série, t. XL, 134. — *Le Beuf*, Histoire du diocèse de Paris ; 1757, in-12, t. VII, 107.

[4] *Mémoire* ms. de madame *de Motteville*, sur la vie de la reine d'Angleterre.

Attachement de la reine d'Angleterre pour Madame de Motteville et pour la sœur Madeleine-Eugénie Bertaut.

Voyant là, sans cesse, avec Eugénie Bertaut, éminente non moins par son intelligence que par ses vertus et sa piété, Mme de Motteville, que ses *Mémoires* louent, eux seuls, mieux que ne le feraient tous les discours, de l'estime la plus grande, de l'attachement le plus vrai pour ces deux sœurs, elle en était venue à une confiance sans bornes, dont elles devaient, l'une et l'autre, recevoir les plus touchants témoignages. Ne se pouvant que, dans ses conversations fréquentes avec la présidente, les tragiques événements d'Angleterre fussent passés sous silence, ce que cette femme si sensée a dit, sur cela, dans ses *Mémoires*, la reine veuve de Charles Ier le lui avait appris, consentant même à le lui dicter quelquefois [1]. Avec Eugénie Bertaut, au contraire, la religion, la piété, les choses du ciel, dans leurs entretiens, prévalant toujours sur toutes les pensées de la terre, ce qu'une personne, préoccupée incessamment de sa foi, et en peine, chaque jour, de l'éternité, peut dire sur les secrètes dispositions de son cœur, sur les perplexités de sa conscience, à une amie sage, éprouvée, sûre de tous points, Henriette-Marie de France, mille fois, dans les jardins de Chaillot, l'avait dit à la sœur *Socratine;* car ainsi appelait-on familièrement Madeleine-Eugénie Bertaut, à qui sa raison prématurée, un esprit calme, exact et sûr, une sagesse, admirée en elle, dès l'enfance, avaient mérité ce surnom [2].

Walter de Montagu, Grand Aumônier de

De nulles autres personnes la veuve de Charles Ier n'a été connue à ce point, si l'on en excepte son grand au-

[1] Mémoires de madame *de Motteville*, collection Petitot, 2e série, t. XXXVII, 84 et suiv.

[2] Mémoires de madame *de Motteville*, collection *Petitot*, 2e série, t. XXXIX, 67, 162. — *Loret*, Muze historique, lettre du 25 août 1650.

mônier Walter de Montagu [1], son confident très-intime, ainsi que de la reine Anne d'Autriche; Anglais d'une noble naissance [2]. Dégoûté profondément du monde, où il avait vécu d'abord; de chrétien fervent devenu prêtre peu après, et l'un des plus saints de ce temps-là [3]; dans son abbaye de Saint-Martin de Pontoise, objet de ses somptueuses libéralités [4]; honoré des visites des reines Anne d'Autriche et Marie-Henriette; de celles de *Madame*, dont l'estime pour lui était infinie [5], ni la mitre, ni la pourpre, qu'on lui offrit, à diverses reprises, ne le devaient jamais tenter; son désintéressement

la reine d'Angleterre.

[1] Milord Gautier *Mountague* (alors laïque) et milord Kenelme *Digby*, dévoués à la reine *Henriette-Marie* (dont milord *Digby* était le chancelier), obtinrent, des catholiques, des sommes considérables, au moyen desquelles furent levées, dans l'intérêt de Charles Ier, des troupes, qu'on appelait *l'armée papiste*. Tous deux s'exposèrent fort pour la cause royale. (*Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Digby* (Kenelme.) — *Chauffepié*, Dictionnaire historique, au même nom.) — Gautier de *Montagu* devint grand aumônier de Henriette Marie de France, après la mort (arrivée en 1646) de Jacques *Du Perron*, évêque d'Angoulême, attaché, le premier, en cette qualité, à la reine d'Angleterre, lorsqu'elle vint se réfugier en France. (*Supplément* [par le P. *Bordes*, oratorien] au *Traité dogmatique et historique* du P. *Thomassin*, oratorien, *sur les édits relatifs aux religionnaires*; 1703, in-4°, p. 503.) — M. *Guizot* a publié des lettres de l'abbé *Montague* (25 et 26 novembre 1659), au cardinal *Mazarin*, relatives à des négociations avec ce ministre, dans l'intérêt de Charles II. (*Monk*, par M. *Guizot*; Paris, 1851, in-8°, p. 218.)

[2] Mémoires de madame de *Motteville*, collection Petitot, 2e série, t. XL, 17, 18, et à la fin du même tome. Walter *de Montagu* était fils du comte de Manchester. (Essai historique sur l'influence de la religion, en France, au dix-septième siècle [par *Picot*], t. II, p. 77, 78.)

[3] La vie de très-haute et très-puissante princesse Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne [par *Cotolendi*]; Paris, 1690, in-8°, p. 300.

[4] *Gallia christiana*, t. XI, 261, 290. — *Gazette de France*, 18 mai 1658.

[5] Mémoires de madame *de Motteville*, collection Petitot, 2e série, t. XL, 17, 18.

n'ayant point de bornes, non plus que sa piété, qui en était la source [1]. Même, se démettant, dans la suite, de cette abbaye, où il était chéri comme un bienfaiteur et un père, une étroite cellule, dans l'hospice des *Incurables*, devait dérober au monde les dernières années et la mort de cet homme qui avait refusé la pourpre romaine [2]. « Tout le monde a connu son zèle et sa vertu; » c'est dans ces termes qu'a parlé Bossuet de ce saint abbé, qui avait traduit en anglais, et publia, à Londres, dans cet idiome, l'*Exposition de la doctrine catholique* [3].

Mort de la reine d'Angleterre. (10 s. 1669.)

La reine d'Angleterre, le 25 août 1669, jour de la fête du grand roi saint Louis, dont toujours elle révéra pieusement la mémoire, avait, en l'honneur d'un si saint monarque, son aïeul, reçu la communion, suivant sa coutume, à laquelle, en ce jour-là, elle ne manqua jamais [4]. Elle était allée, à trois jours de là, visiter, à Saint-Cloud, *Madame* (accouchée le 27). Après quoi, revenue à Colombes, sa santé, très-délicate, se trouva être altérée plus que d'ordinaire, sans nul danger, néanmoins; lorsque, pour faire cesser l'insomnie, dont elle souffrait fort, une pilule d'opium (remède qui lui avait été interdit, toujours, comme devant être suivi, pour elle, d'une mort immédiate) lui ayant, bien mal à propos, été donnée, sans qu'elle le sût, elle s'endormit, sur

[1] Mémoires de madame *de Motteville*, collection Petitot, 2e série, t. XL, p. 84, 85. — Lettre de Gui *Patin* à *Falconet*, 4 mars 1661.

[2] La Vie de la reine d'Angleterre, par *Cotolendi*, citée déjà, p. 300. — *Gallia christiana*, t. XI, col. 261, 290.

[3] *Bossuet*, Avertissement de l'édition donnée, en 1679, de son *Exposition*. (Œuvres de Versailles, t. XVIII, 12.)

[4] Le P. *Senault*, oratorien, le dit, dans l'Oraison funèbre de cette reine, prononcée à N.-D. de Paris, le 25 novembre 1669; Paris, 1670, in-4°, p. 15.

l'heure, et, sans intervalle, expira[1]; « la mort (remarque Bossuet) étant venue à elle, sous l'apparence du sommeil; — mais sans, toutefois, l'avoir pu surprendre (ajoute-t-il), tant elle étoit bien préparée[2]. » Bossuet, donc, quoi qu'on en ait pu dire, n'avait point assisté cette reine, en ses derniers moments, *Madame* étant là, en pleurs (a-t-on dit encore); et jamais il n'y eut aucun fondement à tout ce que le cardinal Maury raconte de cette scène; du langage pieux et touchant tenu là par le grand doyen de Metz; de la vive émotion de la duchesse d'Orléans, et de ses larmes en écoutant le saint prêtre[3]; *Madame*, accouchée, le *vingt-sept août*, à Saint-Cloud[4], n'en étant point sortie depuis[5], la mort de Henriette-Marie de France, le 10 septembre, subite, instantanée, outre ce qu'en témoignent tous ceux qui l'ont racontée, ayant, de plus, été attestée, en chaire, par le P. Senault, par l'évêque d'Amiens (François Faure), et par Bossuet lui-même, dans les termes que

[1] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, 184. Cette pilule fut mise, à son insu, dans un œuf, qu'elle mangea le soir. La vie de *Henriette-Marie de France* [par *Cotolendi*], p. 318. — Lettres de Gui *Patin*, 18 septembre, 12 octobre 1669; 15 décembre 1670.

[2] Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, par *Bossuet*, 16 novembre 1669. — Oraison funèbre de la même, par *Faure*, évêque d'Amiens; Paris, 1670, in-4°.

[3] Essai sur l'éloquence de la chaire, par *Maury*; édition de 1810, n° LIII.

[4] D'une fille, *Anne-Marie d'Orléans*, mariée, le 10 avril 1684, à *Victor-Amédée-François, duc de Savoie*.

[5] « *Marie-Henriette de France*, reine d'Angleterre, décéda [aujourd'hui dix septembre 1669], à Colombes, sur les quatre heures du matin. *Madame étoit alors à Saint-Cloud. Aussitôt leurs majestés vinrent auprès d'elle.* » (*Gazette de France*, 14 septembre 1670.) « La triste nouvelle de cette mort, *arrivant à Saint-Cloud, y surprit extrêmement* MADAME et MONSIEUR. Ce dernier partit en hâte pour Colombes, où il donna les ordres nécessaires. » (*Gazette de France*, 14 septembre 1669.)

l'on a vus tout à l'heure. « *Mortem sopori consocians, defecit et mortua est*[1]; » ce sont les énergiques paroles des livres sacrés; et quelles autres pourraient peindre plus fidèlement la soudaine mort de l'auguste veuve de Charles Ier?

Le cœur de la reine d'Angleterre apporté à Chaillot, sept. 1669.

A Chaillot, cependant, avec cette triste nouvelle, arrivant des ordres du roi pour qu'on y reçût le cœur de la princesse, il devait, dès le lendemain, être apporté, en grand appareil, par Walter de Montagu, assisté de tous les officiers de la reine décédée, de ceux, aussi, de la maison d'Orléans; et après que cet abbé, puis la mère Françoise-Angélique Priolo eurent, dans des allocutions bien senties, exprimé leur douleur profonde, l'urne de vermeil, renfermant le cœur, fut exposée sur une représentation mortuaire, pour y demeurer durant l'année tout entière[2]. Là, le samedi 16 novembre, devait avoir lieu la cérémonie, ordonnée par le duc d'Orléans, par *Madame,* qui voulaient qu'elle fût des plus solennelles. Le choix de Bossuet, pour l'oraison funèbre, fut suggéré par *Madame,* tout porte à le croire. Au

[1] *Liber Judicum*, cap. IV, v. 21.

[2] *Gazette de France*, 21 septembre 1669. — *Lettres*, en vers, à *Madame*, par *Robinet* (Charles), lettre du 14 septembre 1669. — Lettre circulaire des dames de la Visitation de Chaillot, contenant le récit des cérémonies funèbres célébrées en l'honneur de *Henriette-Marie de France*, reine d'Angleterre (rédigée par la sœur Anne-Marie *Bollain*), imprimé, in-4°. — Acte notarié, signé par l'abbé Gautier *de Montagu*, le 31 juillet 1673, attestant l'apport, à Chaillot, le 11 septembre 1669, du cœur et des entrailles de la feue reine d'Angleterre. (Archives de l'Empire, k. 1350, 1351 et suiv.) Pendant toute l'année, fut célébré, le 10 de chaque mois, un service funèbre pour la feue reine. Au dernier, celui du *bout de l'an*, célébré le 10 septembre 1670, et qui fut très-solennel, fut prononcé, par le P. *Matthieu*, capucin, prédicateur de Henriette-Marie de France, une *oraison funèbre*, qui paraît n'avoir pas été imprimée. (La vie de très-haute et très-puissante princesse *Henriette-Marie de France*, reine de la Grande-Bretagne [par *Cotolendi*]; Paris, 1690, in-8°.

Louvre, à Saint-Germain-en-Laye, à l'Oratoire, on a vu à quel point le grand orateur l'avait émue par sa parole !

Mémoire sur la vie de la feue reine, écrit par madame de Motteville, pour Bossuet.

Des *Mémoires* sur la vie de la feue reine ayant été demandés, apparemment, par le doyen de Metz, la présidente de Motteville s'était, sans délai, mise à l'œuvre. *Le manuscrit* d'une *Vie sommaire* de Henriette-Marie de France, qu'elle composa en hâte, a été sous nos yeux; et son titre : *Mémoires, que j'ai donnés, par l'ordre de* MADAME, *pour faire l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, 1669, nous dispensera d'en dire, sur cela, davantage [1]. *Madame,* navrée de cette mort d'une mère si tendre, d'une amie si dévouée, d'une médiatrice, trop souvent nécessaire, hélas! entre elle et *Monsieur*, avait à cœur qu'à la mémoire de cette personne si chère fussent rendus de justes hommages. La présidente de Motteville! Bossuet! La princesse, pour un tel dessein, aurait-elle pu mieux choisir?

Dans cet écrit, s'offrent des particularités auxquelles l'orateur devait donner place dans son discours. Il y est parlé de cette action de grâces de *Henriette-Marie* à Dieu, de « l'avoir fait une reine malheureuse; » — de l'inviolabilité du secret, devoir impérieux, pour les reines, non moins que pour les confesseurs; — de la connaissance profonde qu'eut Henriette-Marie de France, *de toutes les extrémités des choses humaines.* De quelques autres circonstances qu'offrait ce *Mémoire*, et auxquelles fit allusion l'orateur, si (à dessein, visiblement) il en omit une, très-notable, qui, révélée à l'auditoire, eût causé une impression inexprimable, pourra-t-on, en apprenant quelle fut cette omission, affectée, de

[1] Mémoire *ms.* de madame de *Motteville*, sur la vie de *Marie-Henriette de France*, reine d'Angleterre. (Archives de l'empire.)

ait curieux, omis à dessein par Bossuet.

l'orateur, n'approuver point son silence? Dans l'un de ces périlleux voyages sur mer, si fréquents dans la vie de Henriette-Marie, après qu'eurent éclaté les troubles de l'Angleterre, de cruels ennemis, acharnés à la poursuivre en tous lieux, étant sur le point, un jour, de se saisir du vaisseau qu'elle montait, la reine, tout près, pensa-t-elle, de tomber entre les mains de ces furieux, avait ordonné, hors d'elle-même, qu'au moment où aurait lieu l'abordage, le feu, aussitôt, fût mis aux poudres; tant causait d'horreur à l'auguste fugitive l'idée seule de se voir à la merci de ces rebelles! Mais désavoué, sur l'heure, par la chrétienne, dont la piété se le reprocha durement comme un crime, cet acte de violent désespoir, déploré d'elle, mille fois, dans la suite, aurait-il pu être remis en mémoire par l'orateur chrétien; et dans *une instruction religieuse* (car les Oraisons funèbres de Bossuet ont toutes ce caractère) ne le faut-il pas louer d'avoir voulu taire un cri de détresse, dont la pieuse reine, toujours, s'était accusée, avec confusion et remords?

Service funèbre à Chaillot. 16 n. 1669.)

A Chaillot, cependant, le 16 novembre, dans l'étroite chapelle du monastère, se pressait un illustre auditoire; *Madame,* en pleurs; le duc d'Orléans; *Mademoiselle;* autour d'eux, d'insignes personnes des deux royaumes; l'ambassadeur de Charles II (milord Montaigu); Henri Germyn, duc de Saint-Albans; milord Arundel, grand écuyer de la reine régnante d'Angleterre; Thérèse Stuart, duchesse de Richemond [1]; la maréchale de Choiseul du Plessis-Praslin [2]; la comtesse

[1] La duchesse de *Richemond* était dame d'honneur de la feue reine d'Angleterre.

[2] Colombe Le Charron de Saint-Ange, mariée, le 2 août 1625, à César

de La Fayette; la présidente de Motteville; le comte d'Albon de Chazeul; de Gourdon Genouillac, comte de Vaillac; des évêques, en grand nombre, sans parler de celui de Vabres, Montainard de Tressan, premier aumônier de *Monsieur*. Mais pourrions-nous oublier les pieuses recluses de Chaillot : Françoise-Angélique Priolo, leur digne supérieure; Anne-Marie Bollain, qui reçut le voile des mains de saint François de Sales [1]; Angélique de Beauvais, dont Bossuet, en 1667, prêcha la *profession;* Marie-Christine de Mortemart; Madeleine-Eugénie de Motteville; les sœurs de Langlée, de La Motte d'Argencourt, et, avec elles, combien d'autres encore! A l'autel, le saint aumônier de la feue reine, Walter de Montagu, ayant pour diacre l'abbé Révérend, aumônier de *Monsieur* [2]; pour sous-diacre l'abbé Testu, (de l'Académie française), aumônier de *Madame!* Sur l'estrade, que recouvre un drap mortuaire, avec l'urne où a été renfermé le cœur de Henriette-Marie, apparaît, à la lueur de mille cierges, une couronne de vermeil, qu'un crêpe noir recouvre [3].

Mais en voyant Bossuet monter dans la chaire drapée, tous ont fait silence : « *Et nunc, reges, intelligite...*; » quand ces paroles, les premières du discours, retentissent soudain dans la chapelle, proférées par la voix triste, grave, imposante de l'orateur pénétré; protestation solennelle contre Cromwell et contre sa médaille sacrilége, le saisissement de tout cet auditoire de pro-

duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslin. Elle était dame d'honneur de *Madame*.

[1] La Vie de la vénérable mère Louise-Eugénie de Fontaine, déjà citée, 2e édition; Paris, 1696, in-12, p. 291, 292.

[2] Dictionnaire de *Moréri*, article : *Révérend* (Dominique).

[3] *Gazette de France*, 23 novembre 1669.

ches, de serviteurs, d'amis dévoués, ceux-ci témoins, ceux-là victimes des troubles de la Grande-Bretagne, fut tel qu'on le pourra mieux imaginer que nous ne saurions le peindre. Les hauts enseignements de la religion, de l'histoire, de la politique; les vicissitudes, les souffrances de la reine regrettée; son inépuisable bienfaisance dans la bonne fortune; ses libéralités, alors, pour ses sujets, pour ses alliés; son zèle ardent pour la foi; les secours prodigués par elle à l'Église; sa fermeté invincible; son énergie infatigable au milieu d'épreuves si rudes; ses vertus s'épurant encore, en ces jours mauvais; en sorte qu'elle devait profiter de ses malheurs, de ses disgrâces, plus qu'elle n'avait fait de toute sa gloire; que pourrions-nous rapporter, ici, de ce discours, que ne sache le monde, au loin, depuis deux siècles; et en dire, que ne surpasse, de beaucoup, ce qu'en ont écrit nos maîtres en éloquence, et ce que pensent, ce que sentent nos lecteurs? Ce cœur de la grande reine, que les assistants souvent regardent, que Bossuet interroge, « se réveillant, tout poudre qu'il est, sous le drap qui le couvre, devenant sensible au nom seul de Charles Stuart, et qui parlera haut, si les paroles manquent à l'orateur, et si ses expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé; » avait-on exemple d'un tel langage [1]?

[1] La *Gazette de France*, du 23 novembre 1669, dit que « l'abbé Bossuet prononça cette oraison funèbre avec grand applaudissement de son auditoire. » Charles *Robinet*, dans ses *Lettres* à *Madame* (*lettre* du 23 novembre 1669), dit:

« Le futur prélat de Condom,
Bossuet, lequel a le don
D'étaler, dessus la tribune,
Une éloquence non commune,
Et d'attirer le grand concours
Par *ses beaux et tendres discours*,

L'évêque de Montauban, Pierre de Bertier, en chaire, à une année, presque, de là, en présence de l'assemblée générale du clergé du royaume, étonné encore de ce chef-d'œuvre, qu'il entendit, à Chaillot, « France (s'écriera-t-il), tu fus sensiblement touchée de la mort de cette reine. Tu te souviens encore de ce que te dit de si beau et de si touchant l'orateur chrétien qui te parla à ses funérailles[1]; tu t'en souviens. » Dans une *circulaire*, imprimée, des religieuses de Chaillot, envoyée aux maisons de leur ordre, pour recommander à leurs prières la veuve de Charles Ier, la sœur Anne-Marie Bollain, organe de sa communauté, s'en tiendra au récit des cérémonies célébrées, le 16 novembre, pour l'auguste défunte; et n'osant plus parler d'une si grande reine, après ce qu'il lui fut donné d'en entendre dire, à Chaillot, par l'évêque *nommé* de Condom, « Nous souhaitons (ajoute-t-elle) que vos charités puissent voir l'oraison funèbre que M. l'abbé Bossuet prononça *dans notre petite chapelle*[2]. » « Ah! (s'était écrié l'orateur, au plus vif de son discours), je commence à regretter les bornes étroites du lieu où je parle. Il faut éclater, percer cette enceinte, et faire retentir bien loin une parole qui ne peut être assez entendue. [C'est l'action de

Prononça l'Éloge funèbre,
Dans un auditoire célèbre;
Et tel fut le succès qu'il eut
Qu'à toute l'assemblée il plut,
Et, par de pathétiques charmes,
De tous les yeux tira des larmes.»

[1] *Funérailles;* mot inexact, ici; *Bertier* entend le service de Chaillot, célébré, *le cœur de Henriette-Marie de France étant présent*, et parle de *Bossuet*, puisqu'il ajoute immédiatement : « et de ce qu'il vient *de continuer, aux funérailles de sa fille*, » Orais. fun. de *Madame*, 26 août 1670, à Pontoise, en présence de l'ass. gén. du clergé, par Pierre de *Bertier*, év. de Montauban; Paris, Vitré, 1670, in-4°.

[2] *Lettre circulaire*, imprimée, citée déjà.

grâces de Henriette-Marie de France à Dieu, de l'avoir fait chrétienne, de l'avoir fait *reine malheureuse.*]

Appréciations de ce discours par des juges compétents.

Ce discours, en effet, si digne des splendeurs de la spacieuse basilique de Saint-Denis, avait été prononcé dans la *petite chapelle* du moindre des monastères de la *Visitation* de Marie. Et quel autre, toutefois, fit jamais plus de bruit au dehors, et demeurera plus longtemps en mémoire? Trouvant, en foule, dans cette Oraison funèbre, « ces pensées majestueuses, qui portent la conviction avec elles, qui entraînent par force notre jugement, remuent nos passions, et nous laissent l'aiguillon dans l'âme, » Rollin, chaque fois, laissait s'échapper le livre de ses mains [1]. Bouhours, dans le même esprit, l'avait appréciée, avant lui [2]. Cette oraison funèbre ravissait le P. La Rüe, poëte fécond, orateur chaleureux [3]. « *Le sublime religieux* (disait du Jarry, orateur lui aussi) *est le caractère de M. Bossuet.* Dans l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, il semble s'être élevé au-dessus de lui-même [4]. » *Madame* ayant voulu que l'on imprimât cet admirable éloge d'une mère, objet de tous ses regrets, Bossuet avait dû obéir; et les lettres de Courart, de mademoiselle Dupré, de Bussy-Rabutin font assez connaître à quel point cette Oraison funèbre occupait alors tous les esprits [5].

Oraison funèbre de

Ceux qui, ayant assisté à la cérémonie de Chaillot,

[1] *Rollin*, Traité des études, liv. IV, chap. 53, §. 2.

[2] La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit [par le P. *Bouhours*]; Paris, 1688, in-12, p. 141.

[3] Le P. de La Rüe, Préface de son Avent; 1719, in-12.

[4] Dissertation sur les Oraisons funèbres, par l'abbé du *Jarry*, dans les *Harangues sur toutes sortes de sujets*, recueillies par le sieur *de l'aumorière*, 3e édition, 1713, in-4°, p. 365 et suiv.

[5] Les lettres de messire Roge *Rabutin, comte de Bussy*; 1737, in-12, t. III, 184, 198, 201.

étaient allés entendre, peu après, à Saint-Denis, à Notre-Dame, les autres orateurs chargés de célébrer, eux aussi, *Henriette-Marie de France*, purent mieux comprendre, alors, quel orateur avait été accordé à la France, et bien connaître quelle révolution s'était opérée dans la chaire. A Notre-Dame, le 25 novembre, le P. Senault, de l'Oratoire, faible, ce jour-là, froid, sans couleur, devait, du moins, demeurer fidèle au bon goût, dont, pour l'ordinaire, il ne s'éloignait guère. Un trait, toutefois, avait dû agréer peu aux auditeurs remplis encore du discours du 16 novembre; celui où la fille de Henri le Grand, épousée, récemment, à Paris, par le duc de Chevreuse, au nom du roi d'Angleterre, s'embarquant, en juin 1625, pour son royaume[1], l'orateur, après qu'il eut rappelé le beau temps, le calme de la mer, qui avaient en effet favorisé ce départ, s'écria : « Ne pouvoit-on pas augurer que la félicité de cette reine ne seroit pas longue, *puisqu'elle avoit commencé sur les eaux, qui ont toujours été le symbole de l'inconstance*[2] ? » Que bien autrement le doyen de Metz avait su peindre ce beau jour, où la royale fiancée « allant prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, voyoit, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers[3] ! »

la reine d'Angleterre, par le P. Senault. (25 n. 1669.)

Mais à Saint-Denis, le 20 novembre[4], en entendant l'évêque d'Amiens, François Faure, désigné pour cette

Oraison funèbre de la même reine, prononcée à

[1] Le 22 juin 1625. (Mémoires de *Loménie de Brienne*.)

[2] Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, par le P. *Senault*, de l'Oratoire, prononcée à N.-D de Paris, le 25 novembre 1669; Paris, Pierre Le Petit, 1670, in-4°.

[3] *Bossuet*, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, 16 novembre 1669.

[4] Le 21 novembre, suivant dom *Félibien*, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*; Paris, 1706, in-folio, p. 509.

Saint-Denis, le 20 novembre, par François *Faure*, évêque d'Amiens.

mission (il le déclara lui-même), désigné par Louis XIV [1], dont le choix, ici, ne se saurait expliquer que par une respectueuse gratitude envers son ancien sous-précepteur [2], on se put croire plongé dans un songe, et auditeur de quelque sermon prononcé cent ans auparavant. Que dire, en effet, de ce portrait de la feue reine, « bien faite, de sa personne; d'un esprit vif, agréable, accort... Cette *dame* si admirable, cette *dame* si heureuse, cette *dame* digne d'une éternelle mémoire. O reine admirable, qui se rendit l'image de l'Église, en se sacrifiant, comme elle, pour son époux! Qu'eût fait cet illustre *Barach*, sans sa généreuse Débora?... *Elle accouche d'un fruit, qui tire tout son avantage du sein qui l'enfante.* » Combien de traits, ou semblables ou plus malheureux, nous pourrions rapporter ici! Un évêque, faisant profession d'éloquence, venant, dans Saint-Denis, débiter de telles choses, après que, quatre jours auparavant, avaient retenti, à Chaillot, tant de merveilles, à peine le pourra-t-on comprendre. Les auditeurs du prélat s'en devaient, au demeurant, étonner peu; les pauvretés qu'en 1666, déjà, il leur avait dites, au même lieu, lors des obsèques de la reine, mère de Louis XIV, étant présentes encore à tous les souvenirs [3]. « Monseigneur l'évêque d'Amiens (écrivait alors Olivier d'Ormesson, à son retour de cette cérémonie) fit aujourd'hui l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre avec aussi peu de succès qu'à la reine mère; il a perdu partie et revanche,

[1] « Je me suis résolu, *en obéissant aux ordres du Roi*, d'accomplir, autant que ma foiblesse me le pourra permettre, l'office d'un prédicateur évangélique. » (Oraison fun. de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, prononcée à Saint-Denis, par monseigneur l'év. d'Amiens; Paris, 1670 in-4°, 55 p.)

[2] Dictionnaire de *Moréri*, article : *Faure* (François).

[3] Lettres de Gui *Patin*, 16, 26 février et 18 mai 1666.

et il est au tout[1]. » Et Louis XIV se montrant étonné que Faure, plus tard, s'offrît, de nouveau, pour une tâche où plusieurs fois il avait échoué déjà, « C'est sire, qu'il demande le *tout du tout*[2], » dit La Feuillade au monarque. « L'âme manque à de telles solennités, lorsqu'elles ne sont point soutenues par une voix qui puisse remplir toute l'attente des peuples[3]. »

Bossuet lisait-il Homère avant d'écrire ses oraisons funèbres?

Que Bossuet, se préparant à ces grandes journées de Chaillot, de Notre-Dame, de Saint-Denis, demeurât seul, quelque temps, tête à tête avec Homère, outre qu'un de ses contemporains l'a affirmé, et en des termes qui semblent permettre de le croire[4], comment, dans ses pathétiques récits des malheurs de Henriette-Marie de France; dans ces odes triomphales où sont célébrés les premiers prodiges du duc d'Enghien ne reconnaître pas quelque chose de la manière du chantre de Priam et d'Achille? Isaïe, toutefois, Daniel, Jérémie, c'est d'eux surtout que Bossuet s'inspirait en ces rencontres; et il leur dut ces sublimes élans, ces accents prophétiques, ce langage surhumain ignoré avant lui, dans la chaire, et qu'il faut renoncer à y entendre jamais.

1er n. 1669, Bossuet prêche dans la chapelle royale de Saint-Germain-en-Laye.

Saint-Germain-en-Laye, où Louis XIV, dans ces derniers temps, avait fait bâtir le *château neuf*, lui agréant, de plus en plus, par la commodité d'y pouvoir loger toute sa cour, il voulut, après y avoir, en 1669, passé l'été, y demeurer tout l'hiver[5]. Là,

[1] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, t. II, 174. (Bibliothèque de Rouen, collection *Le Ber*).

[2] *Menagiana;* 1715, in-12, t. II, 122.

[3] Dissertation sur les Oraisons funèbres, par l'abbé *du Jarry*.

[4] Remarques sur *Virgile* et sur *Homère*, par l'abbé *Faydit;* Paris, 1705, in-12, p. 469.

[5] Gui *Patin*, lettres des 19 mars, 13 déc. 1669, 14 août 1671.

dans cette splendide chapelle royale, où nous l'avons vu, en 1666, prêcher le carême, Bossuet, le 1er novembre 1669, devait ouvrir la station de l'*Avent*, la dernière où sa voix se soit fait entendre[1]; l'illustre orateur ayant, en 1681, prêché, à la cour, le jour de Pâques, seulement[2], et non point tout le carême, comme Maury l'avait d'abord avancé, par erreur[3]. Turenne vint-il, alors, entendre assidûment les sermons prêchés par l'évêque nommé de Condom? Maury l'a dit; tout permet de le croire; il parle même de l'empressement de Louis XIV à amener, avec lui, à ces sermons le grand capitaine, le prenant sous le bras, chaque fois, en se rendant à la chapelle[4]. Jamais, au reste, l'affluence n'avait été plus grande; la promotion du doyen de Metz au siége de Condom ayant réjoui la cour, heureuse de voir récompensé enfin un tel mérite, et empressée à manifester, en toute rencontre, quelle part elle prenait à ce tardif témoignage de justice[5].

Quel sermon Bossuet pro-

Lequel de ses quatre sermons pour la *Fête de tous les*

[1] *Gazette de France*, 2, 9 nov. 1669.

[2] *Gazette de France*, mars 1681.

[3] *Maury*, Réflexions sur les sermons nouveaux de *Bossuet*, dans l'ouvrage : Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature; 1777, in-12, pag. 309. — *Maury*, dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire;* 1810, 2 vol. in-8°, t. II, 476, supprimant ce qu'il avait avancé précédemment, d'une *station quadragésimale* prêchée par Bossuet, à la cour, en 1681, se borne à dire que Bossuet « reparut dans la chaire de Versailles *le jour* de *Pâques*, en 1681. » — Le *Mercure galant* de 1681 (février), p. 338, nous fait connaître que *Fromentières*, nommé par le roi pour prêcher, à la cour, tout le carême de 1681, en ayant été empêché par une maladie, fut suppléé, successivement, par les PP. *Chamsemer*, *Baudran*, *Ménétrier*, *Patouillet*, *Hubert*, de *Saint-Laurent* et par l'abbé de *Frey-Bouleau*.

[4] *Maury*, Discours préliminaire sur les Sermons de Bossuet, à la suite de son *Essai sur l'Éloquence*, etc.; 1810, in-8°, t, II, 472.

[5] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

Saints entendirent alors le roi, la reine, *Madame*, le duc d'Orléans, le prince de Condé, venus là pour assister à l'ouverture de ces prédications de l'Avent [1] ? Celui, assurément, que tous les éditeurs, de concert, nous ont indiqué comme le *troisième* qu'ait composé l'orateur pour cette solennité; sermon prêché devant le roi, comme dès les premiers mots, on le pourra connaître, et que terminait même une affectueuse allocution au monarque [2]. Sur l'année où Bossuet le prononça nul doute ne saurait d'ailleurs être permis; les noms de tous ceux qui prêchèrent la *Toussaint* à la cour, le 1er novembre 1662, et aux sept années qui suivirent, nous ayant été révélés par les plus irrécusables témoignages [3]. Bossuet, il est vrai, avait, en 1665, prêché, à la cour, un *Avent*, qui, régulièrement, eût dû ouvrir le 1er novembre; et on pourrait attribuer à cette première station, aussi bien qu'à celle de 1669, le sermon dont il s'agit ici, sans une circonstance que nous rappellerons et qui est décisive : c'est qu'en 1665 Bossuet, installé doyen depuis peu, n'ayant pu qu'à la fin de novembre seulement revenir de Metz, l'abbé Thévenin prêcha, certainement, le sermon de la Toussaint à Saint-Germain l'Auxerrois, en présence de toute la cour, comme on le verra par la *Gazette de France*, dont les indications sont, à cet égard, d'une exactitude indubitable [4].

nonça, le 1er novembre 1669.

[1] *Gazette de France*, 9 nov. 1669.

[2] *Bossuet*, 3e sermon pour la Toussaint, XI, 62, 89.

[3] Le 1er novembre 1662, le P. Damascène *Le Bret* (à Saint-Germain l'Auxerrois). — 1663, le P. *La Mèche* (en la même église). — 1664, dom *Côme* (en la même église). — 1665, l'abbé *Thévenin* (en la même église). — 1666, le P. *Mascaron*. — 1667, dom *Côme*. — 1668, le P. *Mascaron*. — 1669, Bossuet, à Saint-Germain-en-Laye. (*Gazette de France*, aux années indiquées, *novembre*.)

[4] *Gazette de France*, 1er novembre 1665.

En 1669, donc, fut prononcé par Bossuet son troisième sermon pour la *Fête de tous les Saints;* et il est temps d'en parler. *N'être point trompé;* — *ne point souffrir;* — *ne rien craindre;* — ces trois conditions qui, si nécessaires pour le bonheur de l'homme, lui feront néanmoins défaut, toujours, sur la terre (où *l'erreur, l'inquiétude, la douleur* l'obsèdent sans relâche), se trouvant, au contraire, réunies dans le ciel, où *nous verrons Dieu*, où *nous jouirons de Dieu*, où *nous nous reposerons à jamais en Dieu,* quel champ, pour l'éloquence de Bossuet, qu'un tel sujet, envisagé sous ces aspects! *L'âme immortelle; ses destinées; notre dignité, par cet endroit qui est tout l'homme,* comme, en parlant de ces choses, il excelle, il triomphe! Que Montaigne, dans son *Apologie de Raymond Sebonde*[1], se soit évertué à exagérer « combien les animaux ont d'excellence au-dessus de nous; combien leur stupidité brutale surpasse, en toutes commodités, tout ce que peut notre divine intelligence[2], » à Bossuet, qu'ont surpris et attristé ces désespérés efforts de l'homme pour amoindrir l'homme, pour se ravaler lui-même, à plaisir, son indignation inspirera une véhémente et sublime invective : « Eh quoi, homme, pouvez-vous penser que tout soit corps et matière en vous? Quoi, tout meurt, tout est enterré! Le cercueil vous égale aux bêtes; et il n'y a rien en vous, qui soit au-dessus? Je le vois bien; votre esprit est infatué de tant de belles sentences, écrites si éloquemment en prose, et en vers, *qu'un Montaigne* (je le nomme) vous a débitées, qui préfèrent les animaux à l'homme, leur

[1] Il fallait dire Raymond *Sebonde*. Voir dans le Dictionnaire critique de Bayle le curieux article : *Sebonde* (Raymond); et surtout les *Remarques*.

[2] *Montaigne*, Apologie de Raymond *Sebonde*, liv. II, chap. 12.

instinct à notre raison, leur nature simple, innocente et sans fard (c'est ainsi qu'on parle) à nos raffinements et à nos malices. Mais, dites-moi, subtil philosophe, qui vous riez si finement de l'homme qui s'imagine être quelque chose, *compterez-vous encore pour rien de connoître Dieu!* Connoître une première nature, adorer son éternité, admirer sa toute-puissance, louer sa sagesse, s'abandonner à sa providence, obéir à sa volonté, n'est-ce rien qui nous distingue des bêtes? Tous les saints, dont nous honorons aujourd'hui la glorieuse mémoire, ont-ils vainement espéré en Dieu; et n'y a-t-il que les épicuriens brutaux et les sensuels qui aient connu droitement les devoirs de l'homme? Plutôt, ne voyez-vous pas que, si une partie de nous-mêmes tient à la nature sensible, *celle qui connoît et qui aime Dieu*, qui conséquemment est semblable à lui, puisque lui-même se connoît et s'aime, dépend nécessairement de plus hauts principes? — Et donc, que les éléments nous redemandent tout ce qu'ils nous prêtent, pourvu que Dieu puisse aussi nous redemander cette âme qu'il a faite à sa ressemblance! Périssent toutes les pensées que nous avons données aux choses mortelles; mais que ce qui étoit né capable de Dieu soit immortel comme lui! *Par conséquent, homme sensuel, qui ne renoncez à la vie future que parce que vous craignez les justes supplices, n'espérez plus au néant : non, non, n'y espérez plus; voulez-le, ne le voulez pas, votre éternité vous est assurée*[1]. » Ainsi parlait Bossuet, en présence d'une cour intelligente et polie; du grand roi, de Condé, de *Madame;* et combien leur dut agréer ce langage! Le Gazetier versificateur, successeur de Loret, mentionnant le sermon prêché par Bossuet,

[1] *Bossuet*, 3e sermon pour la fête de tous les Saints, XI, 86.

le 1er novembre 1669, assure que « ce discours remporta la gloire de *ravir tout son auditoire*[1]. »

Bossuet prêche, à Saint-Germain-en-Laye, le 1er dimanche de l'Avent de 1669. (1er décemb. 1669.)

Que, maintenant, le *deuxième* des sermons prononcés par Bossuet pour un *premier dimanche d'avent*[2], soit bien celui qu'entendirent, en 1669, Louis XIV et Marie-Thérèse, le *premier décembre, premier dimanche de la station*[3], nous l'avons appris de Bossuet lui-même, qui, de sa main, écrivit le chiffre 1669 sur le *manuscrit* de ce sermon[4]. Ce discours, au demeurant, l'emporte, comme il semble, sur un autre que composa le grand orateur pour un *premier dimanche de l'avent;* quelques longueurs, qui déparaient le premier texte, ne se retrouvant point dans le nouveau; le doyen de Metz ayant, d'ailleurs, donné, cette fois, à ses pensées une forme plus vive, plus frappante; ce sermon, enfin, attestant un art plus avancé; ces motifs et le chiffre écrit de la main de Bossuet devront fixer à l'année 1669 ce *discours,* dont le *Jugement dernier* fut le sujet. Les *grandes assises de Dieu; la solennelle convocation, l'assemblée générale du genre humain;* le souverain Juge appelant les pécheurs endurcis, au grand jour de son jugement; ceux qui se cachaient découverts à cette fois; ceux qui s'excusaient convaincus; les orgueilleux abattus pour jamais et à terre; ces scènes formidables, Bossuet les a voulu, les a su peindre.

« Ceux (dit-il) qui s'étoient appuyés sur des conseils accommodants et sur des condescendances flatteuses,

[1] *Lettres en vers, dédiées au roi,* par le sieur *La Gravète de Mayolas* (de l'imprimerie de Guillaume Adam, in-folio, novembre 1669).

[2] *Bossuet, deuxième* sermon pour le *premier dimanche de l'Avent, prêché devant le roi*, t. XI, 179.

[3] *Gazette de France*, 7 décembre 1669.

[4] Le ms. autographe de ce *sermon* est à la Bibliothèque impériale.

qui pensoient avoir échappé à la honte, et s'étoient endormis dans leurs péchés, à l'abri de leurs excuses vainement plausibles, s'éveilleront tout à coup pour voir toujours... Quoi? la vérité qui les confond, la vérité qui les juge[1]. » Là, en face de la chaire sacrée, écoute attentif un roi, dont les condamnables faiblesses, dont les changeantes amours ont été, sont encore un scandale pour sa cour, pour tout le royaume[2]. Avec combien de force, et aussi de mesure, l'orateur, ici, dira-t-il au monarque adultère ce que sans prévarication il ne lui saurait taire; « remplissant jusqu'à la fin ses obligations de prédicateur apostolique avec un zèle, un courage rares, même dans les premiers siècles de l'Église[3]. » « A l'heure de la mort (poursuit-il), sera fixé notre état. En tel état que nous serons morts, en cet état immuable nous serons représentés au grand jour de Dieu. *Oh! quel*

Scandale des amours de Louis XIV.

[1] *Bossuet*, deuxième sermon pour le *premier dimanche* de l'Avent (sur le *jugement dernier*), t. XI, 179.

[2] Les lettres d'érection du duché de Vaujours en faveur de Louise de *La Vallière* avaient été enregistrées au parlement le 14 mai 1667. *Marie-Anne de Bourbon*, née le 2 octobre 1666, de Louis XIV et de la nouvelle duchesse, fut *légitimée* par les mêmes lettres. (Histoire généalogique de la maison de France, etc., par *Anselme* et *Simplicien*, t. V, 494. — Cartons *Joly de Fleury*, Bibliothèque impériale, *Manuscrits*, liasse 1866.) — Le 22 février 1669 avaient été enregistrées les lettres de *légitimation* de *Louis de Bourbon*, comte de Vermandois, né du même commerce, le 2 octobre 1667.

En 1667, lors du voyage de la cour en Flandre, avaient commencé, entre Louis XIV et madame *de Montespan*, les relations d'où naquirent : — 1° en 1669, une fille, qui ne vécut que trois ans. — 2° le 31 mars 1670, Louis-*Auguste de Bourbon*, *duc du Maine*, et, plus tard, d'autres enfants. (Histoire généalogique de la maison de France, déjà citée. — Mémoires de Mademoiselle *de Montpensier*, année 1667. — Histoire de madame *de Maintenon*, par M. le *duc de Noailles*; Paris, 1848, in-8°, t. I, 335 et suiv.)

[3] Éloge de M. l'évesque de Meaux, par *Saurin*. (Journal des savants, 8 septembre 1704.)

renversement en ce jour! Oh! combien descendront des hautes places! Fasse le Dieu que j'adore que tant de grands qui m'écoutent ne perdent pas leur rang en ce jour! Que cet auguste monarque ne voie jamais tomber sa couronne! Qu'il soit auprès de saint Louis, qui lui tend les bras, et qui lui montre sa place! ô Dieu, que cette place ne soit point vacante [1]! »

Sermon prononcé par Bossuet, à la cour le 8 décembre, jour de la fête de la Conception. (1669.)

Le dimanche *huit* décembre (fête de la *Conception*), avec le roi, la reine, le duc d'Orléans, Henriette Anne Stuart vint encore [2]; car pouvait-elle maintenant entendre assez jamais celui qui, à Chaillot, le 16 novembre, l'avait si profondément touchée en racontant les *infortunes inouïes* de sa mère, de *la reine malheureuse* [3]! Le sermon prêché, par Bossuet, ce jour-là, est, croyons-nous, le *troisième* de ceux qu'il composa pour cette fête [4]; le royal auditoire y étant mentionné à diverses reprises. Les *fondements de la dévotion à Marie; les caractères que cette dévotion doit avoir; les règles qui en doivent diriger l'exercice,* quel sujet aurait pu convenir davantage à un tel jour? *Imiter Marie,* par la pudeur, par la modestie, par la simplicité, étant sans doute la véritable, la seule manière d'honorer cette vierge si pure, ce sera aussi le culte proposé par Bossuet dans son discours. *L'antiquité, la sainteté* de ce culte sont ici démontrées invinciblement contre les religionnaires; et, en plusieurs choses, que manifestement l'orateur dit pour eux, tout

[1] *Bossuet*, Sermon déjà cité, t. XI, 198.

[2] *Gazette de France*, 14 décembre 1669.

[3] « Elle [*Madame*], *que j'avois vue si attentive pendant que je rendois* le même devoir à la reine sa mère. » (Bossuet, Oraison funèbre de *Madame*, 26 août 1670.)

[4] *Bossuet*, 3e sermon pour la fête de la *Conception* de la sainte Vierge, t. XV, 57.

exprès, n'eut-il pas en vue Turenne, son reconnaissant néophyte, assidu toujours à ses discours?

La *Conception,* fixée invariablement au *huit décembre,* s'étant trouvée, en 1669, coïncider avec le *second dimanche de l'avent,* le deuxième des sermons d'*avent* qu'ait composés Bossuet pour un second dimanche, avait été, on le doit croire, prononcé au Louvre en 1665, seule autre année où Bossuet ait prêché la station de l'avent à la cour; et aussi y verra-t-on mentionnée, à diverses reprises, cette cour, pour qui, sans nul doute, il fut écrit.

Sermon prononcé par Bossuet à la cour le *troisième* dimanche de l'Avent (15 d. 1669.)

Vint le *troisième* dimanche; et, au lieu qu'en 1665 il n'y avait pas eu, au Louvre, de prédication, ce dimanche-là, à cause de la mort du duc de Foix, arrivée dans la *nuit*, et de la part que venait d'y prendre le doyen de Metz, qui assista le jeune seigneur en ses derniers instants, l'orateur, en 1669, *le troisième dimanche* (15 décembre), se fit entendre dans la chapelle royale. Les *Gazettes,* tant en prose qu'en vers [1], non-seulement le témoignent, mais nous ont fait connaître que, si Louis XIV, cette fois, était absent, *Madame, Mademoiselle,* le duc d'Orléans occupèrent la tribune royale, avec la reine *Marie-Thérèse*, qu'assistaient deux nièces du cardinal Mazarin, Olympe Mancini, comtesse de Soissons, et Marie-Anne, sa sœur, duchesse de Bouillon [2]. Que, de plus, le sermon sur *la nécessité de la pénitence* [3], ait été prêché en cette conjoncture, sans qu'on lui puisse assigner

[1] *Gazette de France*, 21 décembre 1669. — Lettres, en vers et en prose, dédiées au roi, par le sieur *La Gravète de Mayolas*, in-fol., imprimées par Guillaume Antoine, fin décembre 1669.

[2] *Gazette de France*, 21 décembre 1669.

[3] *Bossuet*, Sermon pour le 3e dimanche de l'Avent, sur la *nécessité de la pénitence* (prêché à la cour), XI, 364 et suiv.

un autre temps, tout devra porter à le croire. Et d'abord, il fut composé, manifestement, pour la cour, que l'orateur plusieurs fois y interpelle et prend à témoin. Mais, de plus, deux avents seulement ayant été prêchés par Bossuet à la cour (celui de 1665 et celui de 1669); et tout ce qu'on a voulu dire d'un autre avent prêché par lui au Louvre, en 1661, n'étant point véritable[1], au *troisième dimanche de la station* de 1669 devra nécessairement appartenir le sermon que nous indiquons, écrit qu'il avait été pour un *troisième dimanche de l'avent;* et aucune prédication, en 1665, n'ayant eu lieu, à pareil jour, par les raisons qu'on a vues. La *nécessité de la pénitence!* Après que l'orateur, par son texte : « La cognée déjà est à la racine de l'arbre, » a bien préparé ses auditeurs à entrer dans sa pensée, « Faites pénitence (s'écriera-t-il); le règne de Dieu approche. Je vous conjure, ne vous fiez pas au temps, qui vous trompe. C'est un dangereux imposteur, qui vous dérobe si subtilement que vous ne vous apercevez pas de son larcin. Cette fuite, cette course insensible du temps n'est qu'une subtile imposture pour vous mener insensiblement au dernier jour. *La jeunesse y arrive précipitamment, et nous le voyons tous les jours!* » La France, cette année même, l'allait voir avec saisissement et douleur, lorsque *Madame*, à six mois de là, tomba en un instant, elle si jeune, si vive, entre les bras de la mort!

Sermon du 4e dimanche, en présence de Louis XIV.

Louis XIV, venu, le dimanche suivant, avec la reine, avec *Madame* encore, et le duc d'Orléans, devait n'être point oublié dans le discours. Le sujet que s'est proposé l'orateur, *la véritable conversion*, l'obligeant de dire

[1] L'abbé *Vaillant* l'affirme, à tort, plusieurs fois, dans ses Études sur les Sermons de *Bossuet*; Paris, 1851, in-8°, p. 87, 108, 127, etc. Nous avons démontré, précédemment, que cela ne put être.

« en quel esprit il faut faire pénitence, » David, ses fautes, son repentir se sont ici offerts à sa pensée; et, parlant des rois de Juda, quels inestimables enseignements il pourra donner à ce roi qui l'écoute, à ce monarque sincère, il est vrai, dans sa foi, mais faible, fragile et si peu réglé dans sa vie! « Dans la solitude seulement, l'attention, le recueillement étant possibles; là, uniquement, l'homme pouvant désapprendre toutes les suggestions du monde, toutes les excitations au mal, tous les exemples fâcheux qui s'y trouvent, *le premier instinct* que ressent un homme touché de Dieu est celui de se séquestrer du grand monde, de vivre dans le silence, dans la retraite. *Un roi même, pénitent au milieu de sa cour et des affaires, entre dans cet esprit de solitude.* Il se retire souvent dans son cabinet; et là, il s'abandonne au secret désir qui le pousse à soupirer, à gémir... Il n'a plus que Dieu devant les yeux, pour s'affliger en sa présence..... et lui dire, du fond de son cœur : J'ai péché contre vous, et devant vous seul! Seul et invisible témoin de mes sanglots, de mes regrets, ah! écoutez la voix de mes larmes! « *Tibi soli peccavi...* [1]. » Adressées à la conscience d'un monarque engagé depuis trop longtemps dans des liaisons coupables, que nul n'ignorait plus dans le royaume; proférées, chose indubitable, ou dans l'avent de 1665, ou dans celui de 1669, pour penser, avec nous, qu'elles appartinrent à cette dernière année, il suffira de se dire qu'en 1665 elles seraient venues trop tôt; Louis XIV, sur ses liaisons avec Louise de La Vallière, s'étant contraint tant que vécut la reine mère [2]; au lieu qu'après sa mort ce

[1] Psalm. L, v. 5.

[2] Mémoires de *Mademoiselle*, années 1666, 1667. — Mémoires de madame de *Motteville*, collection *Petitot*, 2e série, t. XL, 135.

commerce, par des lettres patentes pour l'érection du duché de Vaujours, en 1667; par des légitimations, cette même année, et en 1669 encore, fut avoué et déclaré publiquement à la France et au monde.

Le dauphin assistait au sermon du jour de Noël.

Au sermon que prononça Bossuet, le 25 décembre, jour de la fête de Noël, avait assisté, avec le roi et la reine, le dauphin [1], leur fils, qui venait d'accomplir sa huitième année. Que Louis de France, en un âge si tendre, eût été émerveillé de l'orateur, au point de demander pour maître au roi son père cet homme si habile, dont les fortes et tendres paroles l'avaient charmé, un illustre religieux, Léon Bacoüe, dans une ode latine, adressée à Bossuet, le devait dire [2]; et comment n'en croire pas un témoin si grave, si capable, que distinguait Louis XIV, et qu'aima Clément IX [3]? Au retour de la chapelle royale, Charles Robinet, dans ses rimes, s'efforçait de célébrer l'orateur et ses succès :

. . . . . Monsieur Bossüet,
Bornant ses sermons de l'avent,
Leur fit, *avec son style tendre*,
Encor des merveilles entendre,
Concernant le verbe incarné,
Et dedans une crèche né . . . [4].

[1] *Gazette de France*, 27 décembre 1669.

[2] « . . . . . Te quoque et augurat
Divina odorans, ante diem, puer,
Præferre te dudùm notarat
Grande quid æthereà loquelâ.
O te beatum, qui tenero places,
Vixdùm eligentis dignus amoribus!
Dudùm expetite et comprobate
Ante magisterium magister. »

(Leonis *Bacovii*, ad *Bossuetum*, Ode; 1670, in-4°.)

[3] Voir l'article : *Bacoüe* (Léon), dans le Dictionnaire de *Moreri*; dans celui de Bayle; et dans les *Remarques critiques* de *Joly*, sur ce dernier ouvrage.

[4] Lettres, en vers, à *Madame*, par Charles *Robinet*, lettre du 4 janvier 1670.

Louis XIV, satisfait plus qu'il ne l'avait été jamais, laissa, pendant toute cette station, paraître une grande estime, une vive admiration pour l'orateur[1].

Madame suivit Bossuet, dans cette station.

Madame, assidue, on l'a vu, à ces sermons[2], y avait apporté des dispositions bien connues du prélat, et propres à l'encourager dans son laborieux ministère. Que pourrions-nous ajouter, ici, aux louanges qu'a données l'histoire à Henriette-Anne d'Angleterre[3]; à ce qu'elle a dit de cet esprit, de ce goût exquis, délicat, exact toujours qui, d'une femme si jeune, avait fait l'arbitre des œuvres de littérature, des productions des arts; arbitre aimable et sûr, reconnu de tous, à ce point que « la règle souveraine étoit de lui plaire[4]. » Racine l'a dit; un poëte, pensera-t-on, et qui, dans une *dédicace* à Madame, ne pouvait autrement parler? Mais Bossuet, Bossuet, à Saint-Denis, les tristes restes de Henriette-Anne Stuart étant là sous ses yeux, viendra dire, à son tour : « Elle connaissoit si bien la beauté des ouvrages de l'esprit que l'on croyoit avoir atteint la perfection quand on avoit su plaire à *Madame*[5]. » L'éloquence sacrée ayant pour elle eu toujours un attrait inexprimable, bien moins comme l'une des formes de l'art oratoire qu'en vue des solides enseignements qu'y cherchait sa conscience et des généreuses résolutions

Goût de Madame pour l'éloquence de la chaire.

[1] « *Bossuetus*, vir eloquentissimus, sæpissimè, nec multòante id tempus, regis aures deliniverat disertis concionibus, ejusque voce totius aulæ parietes etiamnùm personabant. » P. D. *Huetii* Commentarius de rebus ad eum pertinentibus; Amstel. 1718, in-12, p. 267 et seq.

[2] *Madame* assista aux sermons prononcés par *Bossuet* les 1er novembre, 8, 15, 22 décembre 1669. (*Gazette de France.*)

[3] Nul n'en a mieux parlé que Daniel *de Cosnac*, mort archevêque d'Aix. Voir les *Mémoires* de ce prélat, publiés par M. le comte Jules *de Cosnac*; Paris, 1852, in-8°, I, 420.

[4] *Racine*, Dédicace de son *Andromaque* à *Madame*, 1667.

[5] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 26 août 1670.

que lui avaient inspirées souvent de pieux discours, « la prédication étoit un des plaisirs qui touchoient le plus son esprit et son cœur [1] ». C'est que sa vive intelligence, son âme élevée, averties, de bonne heure, par l'infortune, l'avaient, dans un âge si peu avancé, mise en peine, déjà, de ses destinées futures, et en recherche de ce qui, sur l'avenir, sur l'éternité, lui pouvait donner des lumières.

Le 10 septembre 1669, sitôt après la naissance de son dernier enfant (Anne-Marie d'Orléans)[2], l'accablante nouvelle de la soudaine mort d'une mère tendrement chérie la venant surprendre à Saint-Cloud [3], sans que rien l'y eût préparée, son cœur, sous un coup si rude, se prit à se préoccuper, plus encore, de ce qu'elle devait à Dieu, à elle-même, au monde, dont les favorables regards étaient arrêtés sur elle. A Sainte-Marie de Chaillot, le 16 novembre, au pied de la chaire de Bossuet, recueillant avidement ses sublimes et touchantes paroles; et attentive, à ce point que l'orateur témoigna, dans la suite, en avoir été frappé, la princesse, peu après, ayant voulu voir ce ministre de Dieu, dont le langage avait si profondément ému son âme, lui fit bien connaître ses dispositions nouvelles. Assez mal instruite de sa religion (confessait-elle); ayant ardemment à cœur, aujourd'hui, de la bien connaître, de s'en pénétrer, et préoccupée vivement du soin de son salut, entre elle et Bossuet, depuis la cérémonie de Chaillot, des entretiens

[1] *Mascaron*, Oraison funèbre de *Madame*.

[2] Anne-Marie d'Orléans, née le 27 août 1669. Elle épousa, le 10 avril 1684, Victor-Amédée-François, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Sardaigne, et mourut à Turin le 26 août 1728.

[3] La reine d'Angleterre mourut à Colombes le 10 septembre 1669, à quatre heures du matin. (*Gazette de France*, 14 septembre 1669.)

avaient eu lieu, chaque semaine, trois fois, toujours à des heures déterminées [1]. Les devoirs de la piété chrétienne, le mépris du monde, l'éternité, c'est de telles choses qu'une brillante princesse, âgée de vingt-cinq ans, objet des hommages empressés de tout un royaume, avait résolu de s'entretenir à fond, fréquemment, avec l'homme de ce siècle qui en parlait le mieux.

Sentiments, dispositions de cette princesse, loués, en chaire, par Bossuet.

Quels rapides progrès elle fit en écoutant l'incomparable docteur! Sous *cet air de jeunesse*, qui aurait semblé *ne promettre que des jeux*, Henriette-Anne Stuart cachait *un sérieux* dont Bossuet fut surpris. Il avait admiré *sa modestie*, inaltérable toujours, au milieu de tant d'hommages; un esprit très-élevé, très-docile tout ensemble, que n'éblouissaient point ses vives lumières; une application incessante à étudier ses défauts, et à vouloir qu'on lui parlât, sur cela, sans réserve; « marque assurée d'une âme forte, que ses fautes ne dominent pas, et qui ne craint pas de les envisager de près, par une secrète confiance des ressources qu'elle sent pour les surmonter [2]. »

Madame désirait ardemment le retour de

Depuis, surtout, que, par tant d'instructions, écoutées avidement, cette princesse avait pu connaître tout le prix de la foi véritable, et combien funeste, combien

[1] *Le Dieu*, Mémoires *autographes* (de ma bibliothèque). — *Mademoiselle*, dans ses *Mémoires*, dit : « *Madame*... entretenoit *quelquefois* M. l'abbé *Bossuet*. » *Mémoires* de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, 184, 191, 192. — *Mascaron* dit que ces entretiens avaient lieu *tous les jours* : « *Il n'y avoit point de jour, dans la semaine*, depuis longtemps, *qu'un grand prélat*, dans la bouche duquel la vérité est aussi belle que puissante, ne l'entretînt des devoirs de la piété chrétienne, du mépris des choses du monde et de l'amour de l'éternité. L'illustre *Henriette* est la première qui ait établi, à la cour, des audiences réglées de piété. » (*Mascaron*, Oraison fun. de *Madame*).

[2] *Bossuet*, Oraison fun. de *Madame*, 26 août 1670.

l'Angleterre à la religion catholique.

désastreuse est l'erreur en ces matières, l'Angleterre, devenue chrétienne, à la fin du sixième siècle, par le saint moine Augustin [1]; si longtemps, ensuite, orthodoxe, pieuse et savante, mais en proie, depuis cent vingt ans, à tant d'erreurs, cause fatale des tragiques infortunes du roi son père et de tous les siens; l'Angleterre, où ses aïeux, durant tant de siècles, avaient régné, s'offrait sans cesse à sa pensée. Outre les secours qu'on la vit prodiguer alors à tous les catholiques de ce pays, son cœur généreux, sa foi, plus vive, chaque jour, lui firent désirer, avec une ardeur inexprimable, le retour de la Grande-Bretagne au catholicisme, par qui cette nation, si longtemps, avait été grande, puissante, docte entre tous les peuples du monde. La conquête de ces contrées, par la foi véritable, par la foi y apparaissant y éclairant tout de nouveau, après une si longue éclipse; c'est à quoi son cœur, désormais, aspirait avec une vivacité merveilleuse; et sur nulle autre chose on ne l'avait vue si sensible jamais. Outre ce que nous a dit l'éloquent évêque d'Agen, Mascaron, de ces vœux empressés, qu'il lui avait été, à lui aussi, donné de connaître [2], Bossuet, qui le sut mieux encore, devait aussi s'en expliquer davantage: « Digne fille de saint Édouard et de saint Louis, elle s'attache (dit-il) à la foi de ces deux grands rois: qui pourrait assez exprimer le zèle dont elle brûloit pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre? Nous

[1] Les Vies des saints, par Adrien *Baillet*, 26 mai; *Saint Augustin*, évêque de Cantorbéry, en Angleterre.

[2] *Mascaron* loue, en elle, « le généreux dessein d'une conquête religieuse de son pays (l'Angleterre). — La conversion de cette île fameuse étoit le plus ardent de tous ses souhaits. . . . . » *Mascaron*, Oraison fun. de *Madame*, prononcée au Val-de-Grâce.

vons qu'elle n'eût pas craint d'exposer sa vie pour un pieux dessein [1]. »

Indifférente, autrefois, sur de telles choses; et, alors, toute aux fictions, aux divertissements, aux arts qui amusent; mais avertie enfin par l'infortune; éclairée par le docteur que Dieu, dans sa miséricorde pour elle, lui inspira d'appeler à son aide, là, en peu de temps, en était venue Henriette-Anne Stuart, *ramenée*, elle le fut sentir, *ramenée des extrémités du monde* [2]. De ce maître si sage, si sublime, si touchant, quel moyen de se défendre; Jésus-Christ à son digne ministre inspirant, avec sa céleste doctrine, la mansuétude propre à lui assurer, et à ses graves enseignements, un prompt et facile accès! « Bon et charitable pasteur de l'Évangile; tempérant l'amertume des remèdes par la douceur de son langage, par ses insinuantes manières [3], » tel Bossuet, dans la suite, apparut à la sœur Saint-Bénigne, devenue, par lui, une sainte religieuse, après avoir, par lui, été une pieuse veuve, une bonne mère, et assuré l'avenir de son fils, qu'une ardeur trop empressée pour le cloître lui allait faire délaisser, sans Bossuet, qui, lui indiquant, avec autorité, le premier, le plus pressant de ses devoirs, la sut décider à le remplir! Tel le devaient aussi connaître mesdames d'Albert, d'Épernon, de Luynes, de Bellefonds, de La Vallière, de La Vieuville; mais tel l'avait connu, avant elles, la jeune duchesse d'Orléans, qui, de femme mondaine, devenue, par lui, en peu de temps,

Mansuétude de Bossuet dans la direction des âmes.

[1] *Bossuet*, Orais. fun. de *Madame*, à Saint-Denis, 26 août 167

[2] « Apprehendi te ab extremis terræ, et à longinquis ejus vocavi te. » Isaïe, chap. XLI, 9, 10.

[3] Deuxième avertissement de la sœur de *Saint-Bénigne* (madame veuve *Cornuau*), en tête des lettres de direction que lui avait adressées *Bossuet*. OEuvres de *Bossuet*, édition de Versailles, t. XXXVIII, 410, 411.

une chrétienne fervente, devait, à la mort, l'appeler à grands cris, et sous ses auspices mourir saintement, comme, bientôt, nous le ferons voir. *Des confessions plus exactes; d'édifiantes lectures; une plus forte application à la piété*; ces premiers fruits de quelques entretiens avec Bossuet lui étaient un puissant encouragement à les continuer toujours[1]. Interrompus, à la fin d'avril 1670, par le départ de la cour pour la Flandre, et par les grandes affaires que la princesse, dans ce temps-là, eut charge d'aller traiter à Douvres, avec son frère Charles II, à la dernière heure seulement de sa vie, heure qui, hélas, sonna sitôt, ces pieux et salutaires entretiens devaient être repris.

Efforts de la reine Henriette-Marie, pour maintenir le bon accord entre la France et l'Angleterre.

Ce que fit Henriette-Marie de France, et, ce que fit, après elle, la princesse sa fille, tantôt pour conserver, tantôt pour établir la paix entre la France et l'Angleterre, ne doit point être, ici, passé sous silence. Entre ces deux nations, souvent en désaccord, Henriette-Marie de France, dernière fille de Henri IV, sut, à propos, plusieurs fois, et toujours très-utilement, intervenir. Par elle, s'étaient réconciliés Louis XIII et Charles Ier, désunis, que dis-je, en guerre quelque temps. Par elle, à l'époque du siége de la Rochelle (1628), l'Angleterre avait cessé de venir en aide aux religionnaires de France, révoltés contre leur souverain[2]. Pressée toujours du besoin de maintenir la bonne intelligence entre les deux royaumes, telle on l'avait vue naguère entre Louis XIII, son frère, et Charles Ier, son époux, telle entre son fils Charles II et son neveu Louis XIV devait-elle se montrer toujours. A ses négociations pour maintenir les

[1] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.

[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, 16 novembre 1669.

deux rois en bon accord, avaient paru se rattacher deux voyages qu'elle fit en Angleterre : le premier en novembre 1660, le second en 1662, au mois d'août ; et son séjour, cette dernière fois, n'y devait pas durer moins de trois années[1]. Depuis son retour en France (juillet 1665), lorsque Louis XIV eut déclaré la guerre à l'Angleterre, en janvier 1666, la reine Henriette-Marie s'affligea de cette rupture ; et à son intervention, active, pressante, furent dues, un an après, la réconciliation des deux monarques ; puis, au commencement de 1667 (26 janvier), la paix, signée à Bréda, entre la France et l'Angleterre, le Danemark et la Hollande[2] ; « sage et heureuse médiatrice, s'écrie Bossuet, elle avoit réuni les deux royaumes[3]. » Son application incessante à maintenir unis ces deux rois ne s'étant démentie jamais, le fameux *traité*, ménagé, en janvier 1668, en grand secret, contre la France, par William Temple et Jean de Witt, entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède (*la triple alliance*)[4], lorsque, trop tard, on vint à le connaître, lui devait causer une poignante douleur. Et comme, toutefois, sans perdre courage, elle travaillait avec un zèle extrême à rompre ce funeste concert[5],

Efforts de la reine d'Angleterre pour rompre la *triple alliance*.

[1] *Gazette de France*, 6 et 27 novembre 1660, 26 février 1661, août 1662, 18, 25 juillet 1665. La Vie de très-haute et très-puissante princesse *Henriette-Marie de France*, reine de la Grande-Bretagne [par *Cotolendi*] ; Paris, 1690, in-8°, p. 294.

[2] Gui *Patin*, lettre du 21 fév. 1667.

[3] *Bossuet*, Oraison funèbre de Madame, 26 août 1670.

[4] Nouveau Dictionnaire historique de *Chauffepié*, article : *Temple* (Guillaume). — Histoire de Louis XIV, par *Pellisson*; 1749, in-12, t. II, 235.

[5] *Bossuet*, Oraison fun. de *Madame*, 26 août 1670. — Gui *Patin* écrivait à son ami Falconet, le 21 février 1669 : On attend, de Londres, le milord *Germain*, grand seigneur anglois, où la reine d'Angleterre, *la mère*, l'a envoyé pour le traité de paix, qu'on croit être en bon état. »

surprise par la mort, le 10 septembre 1669, *ce soin désormais alloit regarder le duc d'Orléans et Madame*, comme, du haut de la chaire, à Sainte-Marie de Chaillot, Bossuet le leur sut si bien dire [1].

La *triple alliance.*

Sur cette *triple alliance*, si fameuse, quelques mots, ici, seront nécessaires. Après la brillante campagne de 1667, dans les Pays-Bas, où Louis XIV, en moins de trois mois, conquit tant de villes, se ménageant ainsi un facile accès en Espagne, l'Europe, non sans sujet, entrant en crainte des hardis desseins de ce roi jeune, entreprenant, heureux, insatiable de gloire; et l'urgence ayant été sentie d'opposer une digue à ce torrent qui menaçait de tout envahir [2], une secrète alliance entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, habilement ménagée par William Temple et Jean de Witt, était intervenue (23 janvier 1668), et fut renouvelée peu après. De là, la paix d'Aix-la-Chapelle, à laquelle, en mai 1668, s'était vu réduit Louis XIV frémissant; et la Hollande, notoirement, ayant eu la plus grande part aux négociations qui avaient amené les actes dont s'irritait l'orgueil de Louis, anéantir cette république, et rompre la *triple alliance*, c'était maintenant la pensée fixe de ce monarque [3]. Après la mort de la reine d'Angleterre, si ardente à l'aider dans ce grand dessein, *Madame* lui allait être, à son tour, un inestimable auxiliaire; cette princesse étant très-chère à son frère Charles II, sur qui elle avait pris beaucoup d'ascendant, et qui ne lui savait point résister. De se-

[1] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 26 août 1670.

[2] Dictionnaire critique de *Bayle*, article : *Lisola* (François de). — Nouveau Dictionnaire historique par *Chauffepié*, article : Louis XIV.

[3] *Hume*, Histoire d'Angleterre, règne de Charles II. — *Daniel*, Histoire de France, édition in-4°, t. XVI. — Négociations relatives à la succession d'Espagne, sous Louis XIV, publiées par *M. Mignet*; Paris, Imprim. royale, 1842, in-4°, t. III.

crètes vues qu'avait, alors, le roi de la Grande-Bretagne devaient d'ailleurs ménager aux insinuations de la princesse sa sœur un facile accès. Ruiner, en Angleterre, le parti républicain, plus hardi, de jour en jour, et qui, secondé par la Hollande, menaçait de devenir redoutable; acquérir ainsi dans son royaume une autorité absolue, sans contrôle; puis, se déclarer catholique, ainsi que le duc d'York, pour rompre, plus ouvertement, avec les maximes ayant eu cours dans la Grande-Bretagne durant les troubles passés; c'est à quoi Charles II, enclin déjà de lui-même, était, de plus, poussé vivement par cinq ministres, qu'a flétris l'histoire : Clifford; Ashley; Buckingham; Arlington; Lauderdale; c'est ce conseil, si tristement célèbre sous le nom de *Cabale*, nom composé des initiales des noms de ces cinq ministres[1]. Achetés qu'ils avaient été par Louis XIV, au poids de l'or, ils ne cessaient d'exagérer à Charles II la nécessité extrême de l'appui, des armées, des subventions de la France; sans quoi, nulle espérance pour lui de réussir en ses desseins. Il fallait donc s'unir, en hâte, à Louis XIV; et non-seulement rompre l'alliance avec la Hollande, mais déclarer la guerre, lui le premier, à cette odieuse république, le roi de France lui devant, à ce prix seulement, venir en aide; et Charles, avec ce secours, pourrait tout faire.

Madame, après la mort de la reine sa mère, s'efforce, comme elle, de rompre la *triple alliance*.

La plus active correspondance, entre *Madame* et ceux du conseil de Charles II, qui étaient du secret, Heighton, Buckingham, Arlington, Charles II lui-même; des con-

Voyage de *Madame* en Angleterre. (mai 1670.)

[1] *Hume*, Histoire d'Angleterre, règne de Charles II. — Histoire des Révolutions d'Angleterre, par le P. *d'Orléans*, jésuite; Paris, 1694, in-4°, t. III. 389. — *Chauffepié*, Dictionnaire historique, article : *Bennet* (Henri), comte d'Arlington. — Mémoires de Daniel de *Cosnac*, archevêque d'Aix; Paris, 1852, in-8°, t. I, 383 et suiv.; et t. II, 81, 82.

férences, ignorées, à Saint-Germain, entre Louis XIV, la princesse et un agent affidé du roi son frère; de l'or, beaucoup d'or, envoyé de France à Charles II, ayant acheminé les choses, mais sans rien finir encore, une apparition de *Madame* en Angleterre; une visite à son frère Charles II, qui souhaitait vivement de la revoir, avaient paru pouvoir, seules, amener la conclusion de l'affaire. Mais il y fallait une couleur; ces pourparlers, pour tous, sans en excepter *Monsieur* lui-même, étant demeurés, au commencement, un impénétrable mystère. Le voyage que Louis XIV, avec la reine, le dauphin, les princes et toute sa cour, résolut de faire en Flandre, dans le printemps de 1670, pour visiter les villes conquises en 1667, allait donner, pour cela, les facilités désirables. Partie, le 28 avril 1670, de Saint-Germain [1], comme la cour, vers la fin de mai, était à Lille [2], la demande, faite par *Madame*, qu'il lui fût permis de franchir le détroit, pour voir, quelques instants, le roi son frère, et revenir aussitôt; cette demande, si concertée qu'elle eût été, au fond, entre Louis XIV et sa belle-sœur, put paraître soudaine à la plupart.

Le 26 mai, quoi qu'il en soit, la princesse, qui s'était embarquée, le matin, à Dunkerque, arrivant à Douvres, où le roi Charles II, venu l'attendre, fut rejoint bientôt par le duc d'York et la duchesse [3]; l'accueil le plus affectueux, un ravissement inexprimable de la voir, de l'entendre; des jeux sans cesse et des fêtes, pendant les quinze jours que dura cette rencontre du frère et de la

[1] *Gazette de France*, 3 mai 1670.

[2] *Gazette de France* du 6 juin 1670.

[3] *Gazette de France*, 14 juin 1670. — Lettres historiques de *Pellisson*, 24, 29 mai 1670; 1729, in-12, t. I, p. 48, 53.

sœur [1], le gros des assistants n'avait garde d'y voir autre chose; au lieu que *Madame*, en grand secret, avec les ministres, avec les hommes d'État, avec le roi son frère, avançant l'affaire [2] (entamée depuis, presque, deux années), six jours ne s'étaient pas écoulés; et Louis XIV, à Boulogne, voyait arriver son ambassadeur Colbert de Croissy et milord Germyn, duc de Saint-Albans, avec un acte contenant les clauses convenues, revêtu des signatures nécessaires. C'en était fait, en un mot, de cette *triple alliance*, que les Provinces-Unies avaient crue éternelle [3]; à la main d'une femme avaient cédé ces trois câbles n'en faisant qu'un, et que rien, avait-on espéré, ne pourrait rompre [4]. A la Hollande Charles II allait, dans peu, faire une déclaration de guerre, que devait suivre, de près, une démonstration semblable, de la part de la France. Quant au changement de religion, auquel Charles II se montrait résolu, Louis XIV avait demandé, et le roi d'Angleterre en demeura d'accord, un ajournement, qui permettrait au monarque de faire ce grand pas avec plus d'opportunité et moins de péril [5].

Capacité dont *Madame* fit preuve en cette conjoncture.

A *Madame*, à elle seule, fut due l'heureuse conclusion de cette affaire; son cœur généreux, sa capacité rare avaient tout aplani; sa bonté lui ayant, dès l'abord, gagné tous les cœurs, au point qu'on ne parlait d'elle qu'avec transport, il avait fallu subir l'ascendant irrésistible et

[1] *Gazette de France*, 21 juin 1670.

[2] Nouveau dictionnaire historique, par *Chauffepié*, article : *Temple* (Guillaume).

[3] « Le nœud deviendra trop serré pour pouvoir être délié. » Lettre des états généraux de Hollande à Charles II. (Nouveau dictionnaire, par *Chauffepié*, article : *Temple* (Guillaume), remarque C.

[4] « Funiculus triplex difficilè rumpitur. » Ecclésiaste, chap. IV, v. 12.

[5] Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, publiées par M. *Mignet*; Paris, imprimerie royale, 1842, in-4°, t. III.

doux de cette femme, « capable des plus hauts desseins où une princesse se puisse élever [1]; douée d'une intelligence merveilleusement propre aux grandes affaires; de cet esprit vif et perçant qui, sans peine embrassant les objets les plus importants, pénétroit avec une facilité étonnante dans les plus secrets intérêts; de cette incroyable dextérité à traiter les affaires les plus délicates; à guérir ces défiances cachées qui souvent les tiennent en suspens [2]. » A *Madame*, enfin, des deux côtés du détroit, ceux, en bien petit nombre, qui avaient été d'un si intime et si important secret se virent contraints de rendre cette justice, « qu'elle avoit su terminer tous les différends d'une manière qui concilioit les intérêts les plus opposés [3]. » Charles II, heureux et charmé, pendant ces quinze jours, écoulés si vite, lorsque vint l'heure redoutée de se séparer enfin d'une sœur si chère, ne s'y pouvant résoudre sans la plus sensible douleur, leurs tendres adieux, leurs étroits embrassements, touchèrent vivement tout ce qu'il y avait là de témoins, des deux nations; Charles, à trois reprises, du rivage, où il était de retour, étant revenu, dans une barque, la voir, la revoir encore, sur le vaisseau qui l'allait emporter [4]. Cet adieu enfin avait été bien triste; pressentirent-ils, l'un et l'autre, que c'était le dernier?

Retour de *Madame* en France. Sa santé, mauvaise déjà, souffrit notablement des fatigues de ce voyage.

De retour en France, le *dix-neuf juin* [5], de ce voyage, *d'où elle remportoit tant de gloire et de si belles espérances* [6], elle avait eu aussi, dans cette conjoncture, à essuyer des fatigues, rudes à l'excès pour sa complexion déli-

[1] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.
[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.
[3] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.
[4] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 1670.
[5] *Gazette de France*, 21 juin 1670.
[6] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.

cate, et d'ailleurs altérée profondément par le régime irrégulier, exténuant, de la cour de Louis XIV. Après des jours, tous à la représentation, à mille soins divers, venant, chaque nuit, de longues veilles, toutes aux plaisirs, aux fêtes, une telle vie, neuf ans durant, pouvait-elle convenir à cette femme, dont la frêle organisation, dès l'époque de son mariage, avait été remarquée de la cour [1], et même au dehors; au point que Gui Patin, dans ses lettres, s'en inquiétait avec ses amis [2]? Le voyage de Flandre et d'Angleterre, survenant, devait être l'occasion d'incroyables fatigues. Des rivières débordées qui, arrêtant fréquemment la marche du cortége royal, rompaient toutes mesures et tous desseins; les incommodités sans nombre qui peuvent naître de tels incidents; ni la nourriture ni le repos en temps opportun; la princesse prisonnière, parfois, vingt-quatre heures, en son carrosse, sans manger, sans boire, sans assistance d'aucuns de ceux de sa maison, tous retenus ailleurs [3]; deux heures, trois au plus, de sommeil, chaque nuit, en France d'abord, puis à Douvres, où, quinze jours durant, elle se dut, sans réserve, la nuit, comme le jour, donner, tour à tour, aux plaisirs et aux affaires [4]; à quel point deux mois d'un tel régime avaient pu ache-

[1] « *Madame* étoit délicate, et quasi toujours malade. » (Mémoires de *mademoiselle de Montpensier*, collection *Petitot*, t. XLIII, 194, 195.)

[2] *Loret*, Muze historique, lettre du 24 décembre 1661, citée déjà; et Gui *Patin*, lettre du 26 septembre 1664, citée également.

[3] Lettres de la comtesse de *Pienne* au comte de *Bussy-Rabutin*, 12 mai 1670; de madame *de Montmorency* au même, 8 juin 1670.

[4] *Relation*, par l'abbé *Bourdelot*, de la maladie, mort et ouverture du corps de *Madame*. — Lettres de *Gagne*, fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, au président *Joly*, (fin mai, et juin 1670, datées de Douvres, où il était à la suite de la cour). (Archives de la préfecture de Dijon. Dû à *M. Rossignol*, conservateur.)

ver de ruiner, tout à fait, une constitution débile, et altérée profondément déjà, on le comprendra aisément.

Mésintelligence notoire entre le duc d'Orléans et *Madame*.

De vifs chagrins, d'ailleurs, qui l'obsédaient, depuis longtemps, écartés, un instant, par les plaisirs de Douvres [1], l'attendaient en France, au retour; et de qui ils lui venaient pourrait-il être ici besoin de le dire? Demandée qu'elle avait été par trois souverains, par l'heureux empereur Léopold Ier, l'indigne roi de Portugal Alphonse VI, et Charles-Emmanuel II, duc de Savoie [2], Anne d'Autriche, pleine pour elle d'une vive tendresse, au point qu'elle l'eût bien voulu marier à Louis XIV, la sut, du moins, retenir en France, et persuader de se laisser unir à son deuxième fils, *Monsieur*, duc d'Orléans, dont la rare médiocrité d'esprit, de cœur, de caractère ne peut être ignorée de personne. Sans reproche, au fond, à l'égard de son époux (ce fait allait devenir bien manifeste, à sa dernière heure), que, toutefois, son peu d'estime, son peu de penchant pour le prince ne se fussent point laissés, en plus d'une rencontre, apercevoir, il paraîtra malaisé de le croire. Appréciée, d'ailleurs, après son mariage, et même recherchée, par Louis XIV, qui jusque-là ne lui avait point rendu justice; entourée des hommages empressés de ce que, parmi les seigneurs de la cour, on distinguait le plus; que toujours elle eût

[1] « Tout le divertissement se prend sur la mer ; et je vous puis dire que *Madame* y est aussi hardie que sur la terre, et qu'elle marche aussi hardiment sur le bord des vaisseaux que sur son estrade. » Lettre de *Gagne*, à son oncle *Joly*, président au parlement de Bourgogne. (Douvres, 31 mai 1670.)

[2] *La Fontaine*, dans une *Ode à Madame*, composée en 1661, à l'époque du mariage de la princesse avec *Monsieur*, articule, très-clairement, ces faits, peu connus. Bossuet, bien informé, fut donc en droit de dire : « *Cette princesse, recherchée de tant de rois*, pouvoit honorer un trône... »

été circonspecte dans ses démarches et dans les dehors, comme elle le fut, assurément, dans l'essentiel de sa conduite, à peine les manières de la cour, dans ce temps-là, sous un roi jeune, ardent, avide d'émotions, l'auraient pu permettre; et, pour tout dire, jusqu'à cette grande affliction, que lui causa la mort si inopinée de la reine, sa mère, elle avait donné beaucoup aux plaisirs.

Monsieur, cependant, incapable d'aimer jamais nulle autre personne que lui-même, mais s'aimant, il est vrai, d'une passion véritable; vain, d'ailleurs, puéril, sur cela, à un degré imaginable à peine; et, par l'effet seul de cette vanité démesurée, ombrageux à l'excès, devait, pendant les neuf ou dix années que dura leur union, ne lui laisser point un instant de repos. Voyant le roi son frère, qu'il envia toujours; le voyant se complaire, et trop peut-être, avec la princesse, dont l'esprit, dont la conversation remplis d'un agrément infini l'avaient frappé à la fin, et le captivaient, chaque jour, davantage; leurs entretiens, depuis la mort de la reine d'Angleterre, étant devenus plus fréquents encore, plus intimes, plus mystérieux, à cause de la grande part qu'elle prit, alors, aux négociations engagées, précédemment, avec Charles II[1], *Monsieur*, qu'on n'avait garde de mettre du secret, était entré, sur cela, en une jalousie outrée, qui tenait de la fureur; et souvent il parla de la princesse avec une violence, un accent de haine véritable, à ce point qu'on avait désespéré, dès lors, de les voir jamais en bon accord[2]. Au moment où, pour conclure la négociation engagée avec Charles II, une

[1] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, 140.

[2] Mémoires de *Mademoiselle*, même tome, p. 177. — Mémoires de Daniel *de Cosnac*, archevêque d'Aix; Paris, 1852, in-8°, t. I, et II.

rencontre entre ce monarque et sa sœur fut reconnue nécessaire, des scènes s'étaient passées, très-violentes, de la part de *Monsieur*, qui, ayant protesté que ce voyage ne se ferait pas; puis insisté vivement pour en être, et avoir, à ce moyen, sa part de gloire, dut, cédant à la fin, se résoudre, non sans déplaisir, au départ de *Madame*[1]. Mais accrue, bientôt, par tout ce qui revenait en France, chaque jour, des prodigieux succès de la princesse à Douvres, de l'admiration de tous pour elle, et de tant de fêtes dont elle était l'âme, sa mesquine jalousie, en appréhension du brillant accueil qui, en France, attendait *Madame*, au retour, avait obtenu de Louis XIV que ce monarque s'abstînt, contre son premier dessein, d'aller au-devant d'une belle-sœur qui venait de si bien mériter de la France et de lui-même[2]. A Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV, la reine, la cour tout entière la reçurent avec joie, le 18 juin, à son arrivée. Mais comme le monarque, partant le 20, pour Versailles, avec Marie-Thérèse et le dauphin[3], pressait vivement le duc son frère et la duchesse de venir avec eux, le prince, mû toujours par ces indignes sentiments qu'on a vus, en avait sèchement fait refus; empêchant ainsi tous entretiens nouveaux entre le monarque et *Madame*[4].

Nouveaux chagrins de *Madame*, à son retour en France.

Mauvais régime de la princesse.

Un point de côté, dont la princesse, depuis trois ou

[1] Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, publiées par M. *Mignet*; Paris, Imprimerie royale, 1842, in-4°, t. III, 176. — Mémoires de Daniel de *Cosnac*, archevêque d'Aix; Paris, 1852, in-8°, t. I, 408 et suiv.

[2] Louis XIV, à son arrivée de Flandre, le 7 juin 1670, alla à Saint-Germain-en-Laye, et y était encore le 8. (*Gazette de France*, 14 juin 1670.)

[3] *Gazette de France*, 28 juin 1670.

[4] Mémoires de Daniel *de Cosnac*, déjà cités, t. I, 418. Y voir une

quatre années, avait souvent souffert [1], se fit alors sentir de nouveau, et plus vivement que jamais; ces exténuantes fatigues de deux mois portant, maintenant, leurs fruits; et à la désorganisation d'une constitution ruinée dès longtemps ces derniers chagrins venant fatalement en aide, les imprudences de *Madame* allaient faire le reste: des nuits passées presque entières dans les jardins de Saint-Cloud, alors qu'elle eût eu un si pressant besoin de sommeil; des bains dans la Seine, quoi qu'eussent pu dire les médecins pour lui en faire sentir l'inconvénient extrême en son état; sa bile, émue déjà, échauffée par le voyage, par la mer, et mise en ébullition, depuis peu, par le froid, de la rivière [2].

Après avoir bu de l'eau de chicorée, *Madame* ressent d'intolérables douleurs.

A un verre d'eau de chicorée, à la glace, qu'elle but, le 29 juin, on s'en devait prendre alors, on s'en prend aujourd'hui encore, d'une mort qui suivit de si près, s'obstinant à voir ici un inexpiable forfait. D'atroces douleurs, que la princesse ressentit après avoir bu, s'accroissant toujours; et le péril, aperçu par elle, dès le premier instant, avoué bientôt par les médecins, éperdus et hors de sens, comme il sembla, en une telle rencontre; *Madame* se *mourant*, enfin; et Dieu, ses jugements, l'éternité, seuls, la préoccupant, désormais, « *Monsieur de Condom monsieur de Condom* (s'était-elle

Lettre de *Madame*, du *vingt-six juin* 1670, à Susanne-Charlotte de Gramont, marquise de Saint-Chamont. — Mémoires de *Mademoiselle*, collection Petitot, 2e série, t. XLIII. p. 183.

[1] Histoire de *Madame*, par la comtesse de *La Fayette*, collection des *Mémoires* sur l'histoire de France, par *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 449. — Lettre du marquis de *Lionne* à *Colbert de Croissy*, ambassadeur en Angleterre, 1er juillet 1670. (Négociations relatives à la succession d'Espagne, publiées par M. Mignet; Paris, 1842, in-4°, t. III, 206 et suiv.)

[2] Histoire de *Madame*, par la comtesse de *La Fayette*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 446 et suiv.

Madame demande que Bossuet soit appelé près d'elle.

écriée, impatiente de reprendre avec le grand homme ces sanctifiants entretiens dont était demeurée en son âme l'impression ineffaçable). Trois courriers, sur cela, ayant successivement été envoyés à Paris; quelques heures — des siècles, pour la malheureuse femme, — se devaient, avant la venue du prélat, écouler encore. *Dieu*, cependant, *se hâtant*[1], et le péril, d'instant en instant, se faisant sentir davantage, à la princesse, qu'entendit, d'abord, en confession le curé de Saint-Cloud, son pasteur, avaient été donnés le viatique et l'onction des mourants. Elle était, du reste, en scrupule sur une confession si improvisée; et le curé, qu'appelèrent ailleurs d'impérieux devoirs, s'étant retiré, presque aussitôt[2] survint un chanoine de la collégiale, Nicolas Feuillet, que la comtesse de La Fayette avait désigné. Sur l'austérité extrême de cet ecclésiastique; sur sa rigueur, poussée à l'excès; sur la dureté de son langage; sur l'ardeur de son zèle, indiscrète, immodérée, à ce point qu'il lui avait fallu interdire la prédication quelque temps, que pourrions-nous dire qui n'ait pas été remarqué par ses contemporains, unanimes à n'approuver point ce trop rude *réformateur de l'Univers*[3]? Sa vive foi, quoi qu'il en soit, dont nul ne douta jamais; sa vie, plus austère encore que ses maximes, lui donnant, ici, de l'autorité, et commandant respect et confiance; ses discours, peu mesurés, ses durs reproches, s'ils purent contrister une femme dont la délicatesse était exquise, et la mansuétude inaltérable, devaient, du moins, répondre aux perplexités

Le curé de Saint-Cloud vient, et reste peu de temps.

Le chanoine Feuillet vient ensuite

[1] « Properavit educere de medio iniquitatum. » Sapient. IV, 14.

[2] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, 191. — Histoire de *Madame*, par la comtesse de *La Fayette*, collection *Petitot*, t. LXIV, 446 et suiv.

[3] Et laissez à *Feuillet*, réformer l'univers.

(*Boileau*, satire Xe.)

de sa conscience alarmée, que n'avaient pu contenter ni les formalités remplies à la hâte, au commencement, par le curé de Saint-Cloud, ni les faibles paroles du P. Chrysostome d'Amiens, son *confesseur ordinaire*, » bon, uniquement (disait *Monsieur*), à faire figure, avec le titre de *confesseur*, dans les carrosses de la duchesse[1]. » Aux duretés, aux objurgations de l'inexorable Feuillet[2], aux pieuses brutalités de son zèle ardent et sans merci, douce toujours, soumise, résignée, la victime avait répondu humblement; heureuse, presque, dans la ferveur de sa foi, qu'avec une si désolante franchise on l'eût éclairée sans ménagement sur les fautes, sur les ignorances de sa vie[3].

Bossuet arrive.

Des menaces, néanmoins, des reproches directs, des rigueurs, sans nulles paroles, presque, de consolation, de pitié, les exagérations d'une *piété sèche et dure*, appliquée uniquement, ce semble, à *fermer la porte du ciel*[4], allaient décourager cette âme, lorsque survint celui que la princesse avait, tout d'abord, demandé tant

[1] Histoire de *Madame*, par la comtesse de *La Fayette*, collection *Petitot*, t. LXI456.

[2] *Bourdaloue*, dans les paroles que nous allons rapporter, semble avoir voulu peindre *Feuillet* : « Ce prêtre . . . n'aura pas le don d'assister un pécheur mourant. Au lieu de le toucher, il le rebutera ; au lieu de l'éclairer, il l'embarrassera, il le troublera ; il aura les clefs du ciel entre les mains, mais il n'aura pas la clef de ce cœur pour y entrer. » (*Bourdaloue*, Sermon sur *l'impénitence finale*.)

[3] *Récit* de ce qui s'est passé à la mort chrétienne de S. A. R. Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans; et *Oraison fun.* prononcée, à Saint-Cloud, par M. *Feuillet*, prêtre et chanoine dudit lieu; Paris, 1686, in-4°, 52 p. — *Feuillet* fut raillé, sur ce *Récit* et sur sa conduite envers *Madame*, dans un petit *imprimé*, in-4°, de 9 pages, intitulé : Copie d'une lettre écrite, de la campagne, par un docteur en théologie, à une dame de qualité.

[4] *Bossuet*, Méditations sur l'Évangile, *La dern. sem. du Sauveur*, LVIIIe semaine, t. IX, 301.

de fois : l'évêque *nommé* de Condom; et, aussitôt, les personnes présentes s'écartant avec respect, il se fit un profond silence. L'émotion du prélat, à Paris, lorsque, réveillé en sursaut, au milieu de la nuit, retentirent à son oreille ces mots : « *Madame se meurt ;* elle vous demande, ses instants sont comptés; » cette émotion, il nous l'a lui-même fait bien connaître. « Qui de nous (devait-il dire) ne se sentit frappé à ce coup, comme si quelque tragique accident avoit désolé sa famille [1] ? » A son apparition dans ce lieu de douleur, on eût pu, dans les yeux de *Madame*, voir l'expression du contentement succéder aussitôt à celle d'une angoisseuse perplexité [2]. Pour Bossuet, son affliction profonde, en retrouvant cette jeune femme dans un tel état, s'était trahie par l'altération de son visage, par ses efforts pour ne pleurer pas; par sa voix, qui trembla en articulant les premiers mots. Un instant il avait chancelé, près de défaillir [3]; lorsque la princesse, le regardant, « J'ai, monsieur, attendu trop tard à me vouloir sauver, » s'était-elle écriée [4]. « L'espérance, Madame, l'espérance ..., » avait répondu Bossuet, d'un ton et avec une sérénité qui, seuls, auraient suffi à rassurer la mourante; et l'espérance, en effet, à la voix du prélat, étant rentrée dans le cœur de la victime résignée, « *Je l'ai tout entière, monsieur* (lui dit-elle); *je suis résolue à la mort; je suis soumise à Dieu;*

Bossuet, Oraison fun. de *Madame*, 21 août 1670.

[2] Récit de *Feuillet*, déjà cité.

[3] Mélanges de Philibert *de La Mare*, conseiller au parlement de Dijon, *mss. autographe*, à la Bibliothèque de Dijon. Il en existe une copie à la Biblioth. impériale.

[4] Mémoires de *Mademoiselle*, collect. *Petitot*, 2e sér., t. XLIII, 191, 192 et suiv.

je veux ce qu'il veut; j'espère en sa miséricorde [1]. »

L'homme de Dieu, vivement, se prosternant à genoux; et tous, alors, s'y jetant avec lui, après qu'il eut prié la princesse de *s'unir à son intention,* la foi, l'espérance, l'amour, pendant qu'il implorait Dieu, avec instance, d'inspirer ces sentiments à *Madame,* parurent parler par sa bouche; tant s'épanchait, avec une effusion inépuisable, avec une onction pénétrante, son cœur où ils régnaient avec empire. « Cette éloquence, cet esprit de religion, qu'on étoit accoutumé à trouver dans tous ses discours [2], » empruntant de la conjoncture une force irrésistible, une efficacité saisissante, les assistants, bientôt, s'étaient sentis sous le charme de cette parole miséricordieuse, consolante, si propre à relever un courage abattu. La duchesse, les princes, les seigneurs, les dames, témoins de cette triste scène, depuis que Bossuet parlait, oubliant la mort, écoutaient, émus, de plus en plus. L'inexorable Feuillet, *charmé*, lui aussi, (il eut la sincérité de le dire [3]), avait pu, à sa dure pratique, comparer celle de l'évêque de Condom; et l'exemple, apparemment, devait profiter aux mourants que le rude chanoine eut à assister dans la suite. « Si Dieu, Madame (dit, en finissant, le charitable pontife), si Dieu nous traitoit selon la rigueur de sa justice, nous ne devrions attendre que l'enfer et la damnation éternelle. Mais, pourvu que vous mettiez toute votre confiance au mérite et en la bonté de ce Sauveur, vous ne devez espérer que miséricorde et grâce. » — « Mon cœur vous

[1] *Relation* de la mort de *Madame*, dans les *Mémoires* de Daniel *de Cosnac*, évêque de Valence, t. I, p. XLVII.

[2] Histoire de *madame Henriette d'Angleterre*, par la comtesse de *La Fayette*, coll. *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 460.

[3] *Récit* de *Feuillet*, déjà cité.

répond, » interrompit la chrétienne, en qui la confiance continuait de renaître. « Vous voyez, Madame (avait repris Bossuet), vous voyez ce que c'est que le monde; vous le voyez par vous-même. N'êtes-vous pas bien heureuse que Dieu vous appelle à son éternité? » Ce bonheur, la princesse, en effet, par son attitude, par l'expression de ses yeux élevés vers le ciel, témoignait le ressentir, au point que tous en furent ravis, et le prélat consolé. A plusieurs actes, qu'il venait de lui suggérer, les réponses de *Madame,* courtes, simples, précises, trop jours, l'ayant pu fatiguer, en un tel état (Bossuet craignit, du moins, en remarquant qu'elle tournait la tête), comme il avait sur cela, cessé, un instant, de parler, « Ne croyez pas, monsieur, que je n'écoute point (lui dit-elle d'un ton suppliant); je suis, au contraire, fort attentive. Oh! continuez, je vous en prie! » Lui, donc, reprenant : « Ne voulez-vous pas, Madame, professer, jusqu'au dernier soupir, la foi catholique, apostolique et romaine? » — « J'y ai vécu, et j'y meurs, » avait-elle répondu du ton le plus ferme, le plus pénétré. — « Madame, les personnes de votre élévation doivent un grand exemple au monde; particulièrement en la présence de Dieu et devant ses autels. Demandez-lui pardon de toutes les irrévérences que vous avez commises, et faites-lui-en réparation. » — « Je le fais (répondit-elle), de tout mon cœur [1]. »

Bossuet présente à la princesse le crucifix d'Anne-d'Autriche.

Les souffrances, de nouveau, se faisant sentir avec une violence extrême; et aux instances de Bossuet pour « qu'elle les unît avec celles de Jésus Christ, » la malheureuse femme ayant répondu « qu'elle tâchoit de le faire, »

[1] *Relation,* déjà citée, insérée dans les Mémoires de Daniel de Cosnac, évêque de Valence.

une heureuse inspiration qu'eut le prélat, en ce moment, allait rendre au cœur de la mourante toute la force dont elle avait tant besoin. Un crucifix, qu'il reconnut là, le crucifix d'Anne d'Autriche, sur lequel *Madame*, naguère, avait vu, ainsi que lui, expirer l'auguste reine; ce crucifix, légué par Anne, en son heure suprême, à une belle-fille si affectionnée, Bossuet, vivement, le présentant à la mourante, avait, par là, renouvelé chez elle, aussitôt, la résignation et le courage. Transportée, et comme hors d'elle-même, à cette vue d'un objet si cher, « Oh! que je voudrois (s'était-elle écriée), que je voudrois avoir la disposition dans laquelle cette sainte reine se présenta à son Dieu, et lui demanda miséricorde de toute sa vie [1]! » Prompte, aussitôt que ce Christ eut été mis entre ses mains, à l'embrasser avec ardeur; « appliquée à y recueillir les impressions de piété que l'âme vraiment chrétienne d'Anne-Maurice d'Espagne y avoit laissées avec ses derniers soupirs [2]; » « Voilà (disait Bossuet), voilà Jésus-Christ qui vous tend les bras. Voilà celui qui vous donnera la vie éternelle, et qui ressuscitera, un jour, ce corps, qui, présentement, souffre tant. » — « Je le crois, je le crois, » répondait-elle [3].

Bossuet, après s'être écarté, un instant, est rappelé par *Madame*, qui expire presque aussitôt. (30 juin 1670, 3 heures du matin.)

Sur la demande qu'en ce moment, et d'un ton plein de douceur, elle fit de quelques instants de repos, les assistants, et Bossuet lui-même, se devaient méprendre; l'excès de ses souffrances leur ayant paru la seule cause qui lui eût fait exprimer ce désir; au lieu que son atta-

[1] Oraison funèbre de *Madame*, par Pierre *de Bertier*, évêque de Montauban, prononcée à Pontoise, en présence de l'assemblée générale du clergé de France, le 26 août 1670.

[2] Oraison funèbre de *Madame*, par *Bossuet*.

[3] Récit de la mort de *Madame*, inséré dans les *Mémoires* de Daniel *de Cosnac*, évêque de Valence.

chement filial pour l'évêque de Condom, sa reconnaissance profonde de ce que, dans cette heure suprême, il faisait pour elle, encore, après avoir déjà tant fait autrefois, l'avaient pu, seuls, porter à demander qu'il s'éloignât d'elle un moment. Plus tard, on verra quel emploi elle fit de ce peu de temps, qui ne devait durer guère. Bossuet, qu'elle avait rappelé en hâte, s'étant rapproché aussitôt, « Je sens bien (lui dit-elle) que je vais mourir; » et, à l'altération de ses traits, le prélat reconnaissant que l'infortunée ne disait que trop vrai, « Madame (lui dit-il), vous *croyez* en Dieu? Vous espérez en Dieu? Vous *l'aimez?* » — « De tout mon cœur; » ces quatre mots, exhalés avec ardeur, étaient les derniers que Henriette-Anne Stuart dût proférer jamais; une syncope étant survenue, dont elle ne se remit un peu que pour expirer doucement, au milieu des prières, des lamentations de tous [1].

La mort de *Madame* fut héroïque et chrétienne.

Pour les témoins sans nombre de ces événements tragiques, non moins qu'imprévus, *la nuit désastreuse* du 29 au 30 juin 1670 avait été féconde en enseignements inestimables. « *Cette mort fait un sermon terrible*, » écrivait Madeleine de Scudéry [2]. Jeunesse, dons de l'esprit, beauté, applaudissements du monde, gloire, affection, confiance de deux grands rois, admiration de deux royaumes; une princesse de vingt-six ans, sans que rien l'y ait pu préparer, avertie soudain qu'à toutes ces choses il faut que, sur l'heure, elle renonce, et y consentant sans murmure; *douce envers la mort, douce* envers les plus âpres douleurs; « quittant la vie comme

[1] *Gazette de France*, 5 juillet, 1670. — Récit de la mort de *Madame*, inséré dans les Mémoires de *Daniel de Cosnac*, évêque de Valence, 1670.

[2] Lettre de Mlle *de Scudéry* au comte de *Bussy-Rabutin*, 4 juillet 1670. Réponse du comte, du 10 juillet suivant.

auroit pu faire un vieux barbon qui auroit passé la sienne dans les déserts à se préparer à cette dernière heure[1] ; » c'est Madeleine de Scudéry que l'on vient d'entendre encore. De deux circonstances frappantes, qui se trouvèrent unies en cette mort, elle empruntait un caractère unique, qu'il convient de signaler ici. Ferme, héroïque, en telle sorte que jamais n'avaient paru ni une si grande résolution ni moins d'appréhension de mourir; les yeux secs, jusqu'au point d'étonner, de mettre en peine Louis XIV[2], qui, à la vérité, ne fut point là tout le temps; c'est, dans la mort de *Madame*, une première circonstance, qu'attestèrent unanimement tous ceux qui en avaient été les témoins[3]. Mais tous, aussi, y en avaient pu reconnaître une autre, qui même y parut plus manifeste encore. C'est qu'on ne se souvenait pas d'avoir vu jamais une fin plus chrétienne et plus sainte[4]. Bossuet, qui y avait eu la grande part que nous savons, outre ce que, publiquement, il en devait dire, à Saint-Denis, en parla, dès ce moment même, avec une confiance qui, en un homme tel que lui, sera à jamais le plus décisif des témoignages ; et encore que le sage ministre laisse, ici, à Dieu le suprême jugement, comme l'y obligeait le devoir, quelle, selon sa conviction, cette souveraine sentence put être, Bossuet, dans ses

[1] Lettre de Mlle *de Scudéry* à *Bussy-Rabutin*, 4 juillet 1670.

[2] Journal mss. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*. — Histoire de *Madame*, par la comtesse de *La Fayette*, collect. Petitot, 2e sér., t. LXIV, 456.

[3] « Inter acerbissimos bilis efferæ cruciatus, novem duntaxat horis decubuit, erectâ semper mente, indeflexoque animo. » Epitaphe de *Madame*, par Gilbert *de Choiseul*, évêque de Tournay. (Mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal, carton *Arnauld*.)

[4] *Lettres* et *Relation* du marquis *de Lionne*, adressées aux ambassadeurs de France, en Angleterre, en Suède. Mss. de l'*Arsenal*, n° 598, in-fol.

entretiens avec la reine Marie-Thérèse, avec la cour, l'avait assez fait connaître [1].

Combien le langage de Bossuet fut consolant pour *Madame*.

De l'héroïque princesse, les pensées se reportant, alors, sur l'éloquent et dévoué ministre de Dieu, présent près d'elle en sa dernière heure, de lui, à la ville, à la cour, que ne disait-on pas? Plusieurs fois déjà, Bossuet avait été appelé au lit des mourants; souvent encore il le devait être dans la suite; et là, comme partout, nul ne l'égala jamais [2]. A *Madame*, effrayée, troublée par les duretés de Feuillet, la présence du pontife, ses bénignes et paternelles paroles, rendant la tranquillité de conscience [3], avaient montré le ciel ouvert, et Dieu plein de merci. « Ce peu d'heures saintement passées parmi les plus rudes épreuves et dans les sentiments les plus purs du christianisme tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli. Le temps a été court, mais l'opération de la grâce a été forte, mais la fidélité de l'âme a été parfaite; la grâce se plaît quelquefois à renfermer en un jour la perfection d'une longue vie [4]. » Ce qu'en présence de la pauvre jeune femme, gisante sur son lit de douleur, et, d'instant en instant, y attendant la mort, avait pu trouver de consolant, d'ineffable, de doux l'homme qui, deux mois après, prononça, sur son cer-

[1] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e sér., t. XLIII, 191, 192, etc.

[2] « Il y avoit, pour ces tristes occasions, une grâce particulière attachée à ses paroles. Elles sembloient porter le repentir et la confiance dans les cœurs, l'oubli même, et le mépris de la vie. Rappelons ces reines, ces princesses, tant d'illustres mourants... Voyons-les chercher dans sa vue et dans ses discours de quoi animer leur courage à s'élever des affections de la terre à l'amour des biens éternels! » (Oraison fun. de *Bossuet*, par le P. *de La Rüe*, imprimée au tom. XLIII, p. 61, des œuvres de *Bossuet*, édition de Versailles).

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[4] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.

cueil, les touchantes paroles que nous venons de redire, on le pourra imaginer aisément, et applaudir au saint prêtre, plus admirable encore, en ces rencontres, que dans la tribune royale de Saint-Germain et du Louvre.

Bossuet va à Versailles annoncer au roi la mort de *Madame*. (30 juin 1670.)

Cette mort, ou, mieux, ce *sermon si terrible* [1], Bossuet voudrait que dans tous les cœurs l'impression en demeurât, à jamais, ineffaçable; et de Saint-Cloud, dès le premier matin, il s'est rendu à Versailles, où Louis XIV, la reine, Mademoiselle, le grand Condé, la cour entière, avertis déjà que c'en est fait, attendent impatiemment les détails. Les trouvant tous, à son arrivée, saisis, consternés, comme il l'est lui-même; et leurs dispositions étant telles qu'il les a pu désirer, au grand roi, touché, en larmes, le saint prêtre, son ministère l'en pressant, et son cœur l'inspirant, propose, en ce moment solennel, les réflexions, les enseignements qu'une telle conjoncture a pu lui suggérer, et préparer les autres à entendre avec fruit. L'émotion de Louis en écoutant le pontife; l'impression profonde d'un langage si vrai, si pressant, sur son cœur, sur sa conscience perplexe; toute la cour, avec lui, édifiée, attendrie, et en peine; Condé, prompt toujours à sentir, à exprimer, en même temps que Bossuet a, par lui, connu l'effet de ses paroles sur le monarque, laisse voir combien aussi elles en ont produit sur lui-même [2]. Du grand roi, venant, le lendemain, à l'évêque *nommé* de Condom, l'ordre de se préparer à prononcer, dans Saint-Denis, à trois semaines de là [3], l'oraison funèbre de la princesse, quel plus ma-

Louis XIV désigne Bossuet pour faire l'oraison funèbre de *Madame*.

[1] Lettres de Mlle *de Scudéry* et du comte *de Bussy*, déjà citées.

[2] Lettre de *Bossuet*, sur la mort de *Madame*, publiée, pour la première fois, par nous, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série; 1845, t. I, p. 174. Nous la publions, ci après, dans notre texte.

[3] *Bossuet* le dit lui-même, dans la *Lettre* publiée par nous. Mais les

nifeste témoignage lui aurait pu donner le monarque de l'attention dont il l'avait honoré dans ce solennel entretien de Versailles?

Bague donnée à Bossuet par *Madame*.

A Bossuet devait être révélée, le même jour, par le président Rose, son ami, une circonstance ignorée de lui, jusqu'ici. Une bague, que *Madame* avait fait faire pour le prélat, dans le temps où leurs pieux entretiens furent interrompus par le voyage de Flandre (avril 1670), ne lui ayant pu encore être donnée, cette pensée était venue préoccuper la princesse parmi les affres de la mort. En demandant alors à Bossuet (comme nous l'avons remarqué) un instant de repos, elle n'avait eu en vue que de faire, sans qu'il le sût, les recommandations nécessaires pour que cet anneau lui fût remis aussitôt qu'elle ne serait plus; et deux mots, pour cela, à l'une de ses dames, ayant suffi, Bossuet, rappelé en hâte, l'avait vue expirer, attentive toujours à « ces paroles qui font oublier la mort à qui les écoute avec foi. » De quel prix fut pour Bossuet ce dernier témoignage de l'affectueuse et filiale vénération d'une princesse si regrettée; et combien ces trois mots : *je le sais*, et le ton dont il les avait proférées, à Saint-Denis, émurent toute une cour, de qui cette particularité était connue [1]!

longs préparatifs de Saint-Denis, et, plus encore, les pourparlers nécessaires entre la France et l'Angleterre, après les soupçons d'empoisonnement qui avaient eu cours, firent ajourner la cérémonie au 21 août; en sorte qu'elle n'eut lieu que *sept semaines* après la mort de *Madame*.

[1] Que l'on eût porté à *Bossuet* une sorte de défi de faire, dans l'Oraison funèbre de *Madame*, mention de ce touchant témoignage de bonté de la princesse envers lui; que le prélat eût répondu : *Et pourquoi pas*; puis, gagné, à Saint-Denis, le 21 août, cette sorte de gageure, par les trois fameux mots : *je le sais*; qu'alors tout l'auditoire, dans le secret du défi, et, sur toutes choses, préoccupé de cela, lors des obsèques de *Madame*, se soit récrié d'admiration, ait applaudi, et répété, plusieurs fois, avec transport, ces trois mots : *je le sais*, le cardinal *Maury* l'a dit (*Essai*

Ce que devint l'anneau donné à Bossuet par *Madame*.

Cette bague n'était point celle qui fut ôtée du doigt de *Madame* après sa mort; puisque, léguée par elle à Charles II, son frère, celle-là, quand la princesse eut fermé les yeux, devait être, aussitôt, envoyée au monarque, par milord Montaigu, son ambassadeur [1]. D'autres, en supposant qu'il s'agissait d'un anneau épiscopal, donné en vue du sacre (prochain désormais) de l'évêque de Condom, n'avaient pas mieux rencontré; le prélat ayant, lui-même, dans ses derniers jours, donné son anneau d'évêque à un ami affectionné, ancien directeur du séminaire de Meaux, le P. de Riberolles, supérieur des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève [2]; au lieu qu'aussitôt après la mort du pontife figura, à l'*inventaire,* parmi ses meubles, qu'on allait vendre, la bague donnée naguère par *Madame,* et qui, dans cet acte, a été ainsi décrite : « un anneau d'or, dans lequel est enchâssée une émeraude verte, garnie, aux deux côtés, de cinq petits diamants. » Trente-quatre années s'étant écoulées depuis qu'à Bossuet eut été fait ce présent, si touchant, d'une bague, que toujours, depuis, on avait vue briller à la main de l'illustre évêque [3], un oubli, qui

sur l'Éloquence de la chaire, § LIII); mais sans en apporter aucune preuve, non plus que de beaucoup d'autres faits semblables, qu'il allègue et dont on ne trouvera jamais d'autres garants que lui.

[1] Lettre de milord de *Montaigu,* ambassadeur d'Angleterre, à milord *d'Arlington ;* Paris, 15 juillet 1670. (Mémoires pour servir à l'Histoire de France, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 470.)

[2] *Gallia christiana*, t. VIII, article relatif à la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

[3] *Le Dieu* dit que « *Madame* mit entre les mains de *Monsieur* sa bague, *où étoit une large émeraude, d'un grand prix*, le chargeant de la remettre à l'évêque de Condom, qu'on étoit allé chercher, et qu'elle n'espéroit plus revoir. » (*Mémoires* mss. de *Le Dieu*). *Le Dieu* s'est trompé en ceci, mais n'a pas dû se tromper dans la description d'une bague qu'il avait vue, pendant vingt ans, au doigt du prélat.

étonne et attriste, accuse ici les deux neveux du grand pontife, Louis Bossuet, maître des requêtes, et l'abbé *Jacques-Bénigne*, que l'on vit évêque de Troyes, dans la suite. A l'encan dut, quoi qu'il en soit, figurer, un instant, pour disparaître aussitôt, et se perdre à jamais, sans doute, ce joyau inestimable, auquel le nom de l'auguste donatrice, celui du donataire et tant d'autres raisons avaient semblé devoir mériter plus de respect [1].

Un bruit se répand que *Madame* a été empoisonnée.

Fixées, d'abord, par le roi, au 25 juillet (1670), les obsèques de *Madame* ne devaient, toutefois, avoir lieu que le 21 du mois qui suivit par des motifs que nous ne saurions passer, ici, sous silence. *Madame*, lorsque, après avoir goûté de cette eau de chicorée, se furent fait sentir à elle, dans l'instant même, d'atroces et intolérables douleurs, avait été trop prompte à supposer, à dire que, « *par méprise*, on lui avoit donné quelque breuvage dangereux pour elle; et qu'en un mot elle étoit *empoisonnée;* » [2] *par méprise* (ce sont ses paroles), car, dans ses premiers cris, soudains, indélibérés, où avaient part seulement la souffrance, l'étonnement, la crainte, les pressentiments les plus sinistres, ne parut pas en elle l'ombre du soupçon d'un crime. Mais la princesse, en proie à de subits et intolérables tourments, avait prononcé

[1] Dans *l'inventaire des meubles de feu messire* J. B. *Bossuet*, évêque de Meaux (commencé, à Paris, le 20 mai 1704, rue Neuve-Sainte-Anne), est mentionné, en ces termes, l'anneau que lui avait donné *Madame* : « Un anneau d'or, dans lequel est enchâssée une émeraude verte, garnie, aux côtés, de cinq petits diamants. »

Il y est prisé *trois cents livres;* « il valoit (dit *Le Dieu*) *cent louis,* » au jour où il fut donné à *Bossuet;* et il nous semble que sa valeur n'avait pas diminué depuis.

[2] Histoire de *Madame*, par la comtesse *de La Fayette*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 450.

le mot de *poison*, mot recueilli vite, répété, de proche en proche, par l'ambassadeur d'Angleterre, milord Montaigu, par ceux de l'ambassade, par d'autres encore. Les dissentiments, trop notoires, hélas! du duc d'Orléans et de *Madame;* de violentes scènes, qu'on n'avait pu ignorer, arrivées tant avant le départ de la princesse que depuis son retour, semblant permettre de tout croire, plusieurs, en secret, songeaient à *Monsieur*, bien coupable, sans doute, envers la princesse, dont ses injustes soupçons et ses duretés avaient rempli la vie d'amertume, mais innocent, du moins, du crime affreux dont on l'osa soupçonner.

Madame crut, d'abord, que, *par méprise*, on l'avait empoisonnée, mais reconnut, aussitôt, son erreur.

Que, cependant, le poison ne fût pour rien dans cette lamentable tragédie, beaucoup, dès l'heure même, l'avaient pu reconnaître. La princesse de Meckelbourg, amie familière; Mme de Gordon, dame d'atour; *Monsieur* lui-même, au premier mot de crainte, sur cela, proféré par *Madame,* ayant bu, sur l'heure, de la même eau, sans qu'aucun mal s'ensuivît pour eux [1]. Sur quoi, la princesse, désabusée, se hâta de dire au comte de Gramont, ainsi qu'à beaucoup d'autres, « qu'à tort elle avoit cru à une fatale méprise; et que le poison n'étoit pour rien dans ses douleurs. » C'est ce qu'atteste la comtesse de La Fayette, tendrement affectionnée à *Madame,* empressée près d'elle pendant son agonie de neuf heures [2]; et ce qu'a remarqué aussi, dans sa lettre, alléguée déjà, Bossuet, si bien instruit de toute cette lamentable af-

[1] Relation de la mort de *Madame*, envoyée par le marquis *de Lionne* à M. de Pomponne, ambassadeur en Suède, juillet 1670. Mss. de l'Arsenal, n° 598, in-folio. — Relation ms. de l'abbé *Bourdelot*, dans les *Mémoires intéressants pour servir à l'Histoire de France*, par M. *Poncet de La Grave*, t. III, 411.

[2] Histoire de *Madame*, par la comtesse *de La Fayette*, collect. des Mémoires sur l'Histoire de France; *Petitot*, 2e série, t. LXIV, 457.

faire. Mais quelques-uns, parmi les Anglais, ceux, surtout, qui avaient à cœur de voir en guerre les deux royaumes, redisant tout bas, et à mauvaise fin, cet odieux mot de poison [1]; des lettres, déjà, étant parties pour l'Angleterre, conçues en des termes propres à accréditer d'horribles soupçons, l'ouverture du corps, vivement demandée par *Monsieur*, ordonnée par Louis XIV, devait imposer silence aux plus malveillants [2]; aucune action de ce genre ne s'étant faite jamais avec une publicité plus éclatante, ni en présence d'un nombre plus considérable de témoins de toutes les classes, appartenant, les uns à la France, les autres à l'Angleterre.

Ouverture du corps. Il en résulte la preuve que *Madame* n'a pas été empoisonnée.

Douze hommes, des plus signalés, en France, les uns dans la médecine, les autres dans la chirurgie; tous ceux de l'art, que voulut de plus y appeler l'ambassadeur d'Angleterre, milord Montaigu, qui, du reste, avait été vivement pressé de le faire; des Français tels que le maréchal de Bellefonds; des Anglais tels que ce désintéressé et pieux abbé de Montagu; cent témoins, pour tout dire, c'est en présence de cette assemblée, nombreuse et choisie, que s'allait faire l'ouverture [3], avec une application, une attention aux détails la plus soutenue, la plus minutieuse dont l'histoire de la science ait conservé la mémoire. Produits, tour à tour, exposés longtemps à tous les regards, et l'état de chacun, tou-

[1] Mémoires de *Mademoiselle de Montpensier*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, 194, 195.

[2] idem, ibid. — Relation envoyée par le marquis de *Lionne à Mr de Pomponne*, ambassadeur en Suède.

[3] *Madame* était morte le 30 juin 1670, à trois heures du matin. Le corps fut exposé, tout ce jour-là, le visage découvert. L'ouverture eut lieu le soir; elle commença à huit heures. (*Gazette de France*, 18 juillet 1670.

jours, demeurant avéré pour l'assistance, les déplorables restes de la victime rendirent un irréfragable témoignage. Le poison, quand il a été mis en usage, s'attaque infailliblement, tout d'abord, à l'estomac, au cœur, qui, dès le premier contact de la substance meurtrière, deviennent livides aussitôt. Or, ces organes de la défunte, exposés, ici, aux regards, apparaissaient dans un état parfait d'intégrité et de vigueur. Il fallut donc que le poison fût, d'un commun consentement, mis hors de cause; au lieu que l'état des entrailles, du foie, du poumon, de la rate se trouva tel, au contraire, que les convenances du langage ne nous sauraient permettre de le bien expliquer ici; la gangrène les ayant attaqués, comme force fut aux plus prévenus de le reconnaître; de sorte que les nombreux témoins de cette scène avaient lieu de s'étonner, non plus que la princesse fût morte en un âge si peu avancé et en si peu d'heures, mais qu'elle eût pu, en un tel état, vivre si longtemps. A ces organes en dissolution un violent épanchement de bile avait imprimé une secousse trop rude, qui détermina la catastrophe, retardée uniquement par l'état normal de l'estomac et du cœur. De ces circonstances, successivement signalées aux assistants, et, après mûr examen, reconnues indubitables, avait été tenu note, exactement, dans un *procès-verbal*, ouvrage de tous, à proprement parler, et que tous, par cette raison, signèrent [1].

Des personnes no-

Que le poison, en un mot, eût eu part à cette mort,

[1] Relation de la maladie, mort et ouverture du corps de *Madame*, par M. l'abbé *Bourdelot*, dans les Mémoires intéressants pour servir à l'Histoire de France, par M. *Poncet de La Grave*, t. III, 411. — Sentiment de M. *Vallot*, sur les causes de la mort de *Madame* (1er juillet 1670). (Manuscrits de *Courart*, t. XIII, p. 779. Arsenal).

tables, bien renseignées, ne crurent pas au poison.

l'ouverture du corps étoit une bien manifeste conviction du contraire; Bossuet, en ces termes, précisément, remarque, dans la *Lettre* que l'on verra tout à l'heure. Une grande princesse, *Mademoiselle,* dans ses *Mémoires* repousse, avec autant de mépris que d'horreur, l'idée du crime[1]. La comtesse de La Fayette n'y crut pas[2]; elle si clairvoyante, si tendrement affectionnée à *Madame* qu'avec la plus profonde douleur elle pleura toujours. Mais ce qu'écrivit alors, sur cela, le docteur Gui Patin, ne saurait être ici passé sous silence. De même sentiment, pour la première fois de sa vie, peut-être, que Bourdelot, Yvelin, Vallot, que dix ou douze autres médecins de la cour; comme eux, et plus fortement qu'eux, écartant toute idée de poison, « On parle encore (mandait il, un mois après le tragique événement de Saint-Cloud), on parle encore de la mort de madame la duchesse d'Orléans. Il y en a qui prétendent, par une fausse opinion, qu'elle a été empoisonnée. Mais la cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vivre, et de la mauvaise constitution de ses entrailles. L'*épiploon* étoit si fort corrompu que la seule puanteur étoit capable de lui causer une mort subite. Il est certain que le peuple, qui aime à se plaindre, et à juger de ce qu'il ne connoît pas, ne doit pas être cru en telle matière. Elle est morte, *comme je vous ai dit,* par sa mauvaise conduite (mauvais régime), et faute de s'être bien purgée selon le bon conseil de son médecin, auquel elle ne croyoit guère, ne faisant rien qu'à sa tête[3]. » Sur le

[1] Mémoires de *Mlle de Montpensier*, collect. *Petitot*, 2e série, t. XLIII, 194, 195.

[2] Histoire de *Madame*, par la comtesse *de La Fayette*, collect. *Petitot*, t. LXV, 450.

[3] Lettre de Gui *Patin*, 30 juillet 1670. (Lettres de Gui *Patin*, 2e édi-

dédain profond de Gui Patin pour Bourdelot, pour Vallot, pour tant d'autres, devenus médecins de la cour, en vertu de charges achetées à deniers comptants[1], cet homme sincère et docte (sa conscience, ici, et la vérité prévalant) parle précisément comme eux, et, de tous points, apprécie comme ils le firent une mort que, sept ou huit ans d'avance, si l'on s'en souvient, il avait annoncée; le tempérament de la princesse étant bien connu de lui, ainsi que sa manière de vivre[2], si propre à achever de le ruiner tout à fait.

Le bruit de l'empoisonnement arrive à Londres.

En Angleterre, cependant, d'où, quinze jours auparavant (12 juin[3]), *Madame*, si jeune, si vive, si admirée, était partie, emportant d'unanimes regrets, l'incroyable nouvelle de sa mort survenant soudain, une stupéfaction douloureuse, c'est le premier sentiment que tous d'abord éprouvèrent[4]; puis, les mots d'empoisonnement, de crime, proférés en France par quelques-uns, ayant, promptement, franchi le détroit; et, de Paris, je ne sais quel écrit, d'un médecin anglais, venant donner

tion; 1725, in-12, tome III, 392. — L'édition des Lettres de Gui *Patin*, donnée, en 1846, par le docteur *Reveillé-Parise*, 3 vol. in-8°, n'a point reproduit cette très-notable lettre, du 30 juillet 1670, qui figure pourtant dans l'édition de La Haye, 1725, 3 vol. in-12, dont ce docteur déclare s'être servi, de préférence, pour préparer la sienne. (Notice sur Gui *Patin*, par *Reveillé-Parise*, en tête du Ier tome de son édition des Lettres de Gui *Patin*, pag. LIII.)

[1] Notice sur la vie, le caractère et les ouvrages de Gui *Patin*, par le docteur *Reveillé-Parise*, en tête des Lettres de G. *Patin*, publiées par lui, en 1846, trois vol. in-8°, tom. Ier, *Notice*, pag. XLIV.

[2] Gui *Patin*, lettre du 26 septembre 1664.

[3] *Gazette de France* du 21 juin 1670.

[4] *Gazette de France* du 12 juillet 1670. — Dépêches de Colbert de Croissy, ambassadeur de France, des 2, 3 juillet 1670. — Négociations relatives à la succession d'Espagne, sous Louis XIV, publiées par M. *Mignet*; Paris, 1842, in-4°, tome III, 206 et suivantes. — *Gazette de France*, année 1670, n° 84.

quelque apparence à ces injustes soupçons; au palais de Windsor, mais dans la cité surtout, on entra en d'horribles défiances, aperçues, aussitôt, par les ennemis de la France, qui n'avaient garde de négliger une occasion si favorable de travailler à rompre l'accord intervenu, depuis peu, entre Louis XIV et Charles II [1]. Soufflant ardemment la discorde, l'envoyé extraordinaire des Provinces-Unies, Van-Bewninghen [2], et les agents de l'Espagne, ainsi que lui, s'évertuèrent avec énergie, avec espérance quelque temps; le ministre Buckingham, l'un des cinq favoris, devenu hostile à la France, et prompt, en conséquence, à accréditer la calomnie contre *Monsieur*, encourageant leurs menées par ses propos indiscrets [3]. Des murmures, des invectives, la populace de Londres, soudoyée, ameutée, en venant bientôt aux insultes, aux voies de fait, *faire main basse sur les Français*, c'est à quoi, dans des attroupements, plus nombreux et plus bruyants chaque jour, ils se montraient résolus de plus en plus; au point que l'ambassadeur de France, Colbert de Croissy, étonné de *cette bourrasque*, et en crainte de ne la pouvoir surmonter, appela de tous ses vœux, et s'était efforcé de hâter, par ses dépêches, les explications de la France, jugées urgentes *en un accident si étrange* [4].

[1] Mémoires de *Mademoiselle*; collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, 194, 195.

[2] Au premier bruit des secrets pourparlers de la France avec le roi d'Angleterre, un ambassadeur extraordinaire de Hollande, *Van-Bewninghen*, envoyé en hâte, arriva, le 6 juin, à Londres, où il attendit *Charles II*, parti pour Douvres. *Gazette de France*, 21 juin 1670.

[3] Lettres du marquis *de Lionne* à *Arnauld de Pomponne*, 11 et 18 juillet 1670. (Arsenal, mss. *Histoire*, n° 598, in-folio.)

[4] Lettre de *Colbert de Croissy*, ambassadeur de France en Angleterre, Londres, 3 juillet 1670. (Négociations relat. à la succession d'Espagne, publ. par M. *Mignet*; 1842, in-4°, t. III, 206 et suiv.)

Bellefonds, envoyé en Angleterre, fait connaître à Charles II les causes de la mort de *Madame*.

Mais, en France, ces soupçons, ces manœuvres y ayant été prévus, on ne s'oubliait pas. Après que l'ouverture du corps eut fait justice de ces bruits odieux ; et que, sans parler du *procès-verbal* mentionné déjà, des *avis* solides, irréfutables, de plusieurs hommes de l'art, eurent pleinement confondu les calomniateurs, on songea à ce qui était dû à l'Angleterre. Pour y porter des documents si décisifs, et les compléter par ces notions que, de vive voix, seulement, on peut offrir, avait été choisi le maréchal de Bellefonds [1], guerrier très-estimé, homme grave, profondément religieux, dont une sincérité austère était le caractère propre ; digne en un mot, à tous égards, de la confiance de la France et de celle de l'Angleterre. Charles II, dans l'accablement de sa douleur, avait su toutefois se défendre de suggestions hostiles, dont il démêlait les motifs, et demeurer indécis et calme, dans l'attente d'explications qui ne pouvaient manquer de lui venir. Bellefonds, qui, à Saint-Cloud, dans la fatale nuit du 29 juin, ainsi que dans les temps qui suivirent, avait vu et ouï toutes choses, lui donnant, sur ce mystérieux événement, tant d'éclaircissements, qui ne laissaient plus aucun lieu au doute, le monarque, soulagé d'un intolérable poids, se dut féliciter de ne s'être point trop hâté de croire. Aux *Pièces* apportées de France, et que Bellefonds lui-même voulut lire à Charles II, n'y ayant point de réplique, du cœur de Louis XIV, la conviction, une conviction sans réserve, venait de passer dans celui du roi son beau-frère. Une calamité commune, une navrante douleur de famille, qui allait resserrer encore les étroites relations ménagées, en

[1] Le maréchal de *Bellefonds* partit, le 3 juillet, pour Londres. *Gazette de France*, 5, 19 juillet 1670.

juin, par la princesse regrettée ; ainsi, de part et d'autre, devait être comprise la situation respective des deux souverains et des deux royaumes [1]. Après les entretiens de Charles II avec Bellefonds, à des preuves si décisives cédant enfin d'injustes défiances, dans les conseils d'Angleterre, les bonnes dispositions à l'égard de la France reprirent le dessus [2]. La populace elle-même était rentrée en repos, les agitateurs ayant senti qu'ils allaient demeurer sans appui. L'envoi en France d'un ambassadeur extraordinaire, chargé de faire à Louis XIV des compliments de condoléance sur la mort de *Madame*, ayant été reconnu chose d'urgente convenance, cette mission d'honneur, de politique tout ensemble, [3] avait été confiée à un homme important, bien connu pour la véhémence avec laquelle, d'abord, il s'était déclaré contre la France, à la première nouvelle de la mort de *Madame* (George de Villiers, duc de Buckingham [4]) ; et les démarches de Bellefonds eurent, on le voit, un entier succès.

Buckingham est envoyé en France.

En France, cependant, à la cour surtout, avait éclaté, à la mort de *Madame, une affliction générale* [5]. Seigneurs éminents, femmes illustres, le moyen, ici, de les nommer tous? La Rochefoucauld, Turenne, La Fare, Bussy, Choiseul, Gramont, Bellefonds, de Tréville [6]. « Corbi-

Affliction, en France, à la mort de *Madame*.

[1] Lettres du comte *d'Arlington* au chevalier *Temple*; Utrecht, 1701, in-12, p. 551.

[2] *Bellefonds* partit, le 29 juillet, de Londres, où il avait été très-honorablement traité. (*Gazette de France*, 9 août 1670.)

[3] G. *Patin*, lettre du 19 août 1670.

[4] *Gazette de France*, 16, 23 août 1670. A tort *Chaussepié* dit que cette ambassade eut lieu en 1671. (Nouveau dictionnaire historique, article : *Villiers* (George), *duc de Buckingham*.

[5] « Ce n'est pas une nouvelle que la mort de *Madame*. *C'est une affliction générale*. » Lettre du comte *de Choiseul* au comte *de Bussy*, 19 juillet 1670.

[6] Mémoires du marquis de *La Fare*, collection *Petitot*, deuxième

nelli, mandait la marquise de Sévigné, vous dira la mort de *Madame*; et, avec elle, celle de toute la joie, tout l'agrément, tous les plaisirs de la cour [1]. » L'état de la comtesse de Grignan, elle si calme, si froide, pour l'ordinaire, lorsque lui survint, à l'improviste, cette nouvelle si lamentable, fut tel que sa mère en avait été vivement frappée. Elle le lui rappela, une année après; et le mot *d'étonnement*, qu'elle venait de tracer, n'ayant pu encore bien rendre sa pensée, « Souvenez-vous (lui mandait-elle) *combien votre esprit, alors, en étoit tout hors de place.* » « J'ai senti, ici, le bout de l'an, de Madame » (lui disait-elle, dans la même lettre, datée du château des Rochers [2]. Lui parlant, en 1672 encore, de la douleur causée par la mort de quelqu'un de la cour, « celle de *Madame* (remarquait-elle) dura bien plus longtemps [3]. » Une femme, du premier ordre aussi, la comtesse de La Fayette, en 1673, le 30 juin, « Il y a aujourd'hui trois ans (écrivait-elle) que je vis mourir *Madame*. Je relus, hier, plusieurs de ses lettres; je suis toute pleine d'elle [4]. » Entre Madeleine de Scudéry et Bussy-Rabutin, son ami, dans leur correspondance, longtemps, il n'est question d'autre chose [5]; et dans ce que, mutuellement, ils se

série, t. LXV, 179. — Vie de *Turenne*, par l'abbé *Pérau*. (Les hommes illustres de la France, par *Dauvigny*, continuées par l'abbé *Pérau*; 1760, tome XXIII, pag. 316.)

[1] Lettre de madame *de Sévigné* au comte *de Bussy-Rabutin*, 6 juillet 1670.

[2] Lettre de madame *de Sévigné* à madame *de Grignan*, 8 juillet 1671.

[3] Lettre de madame *de Sévigné*, 3 juillet 1672.

[4] Lettre de madame *de La Fayette* à madame *de Sévigné*, 30 juin 1673.

[5] Lettres du comte *de Bussy* et de mademoiselle *de Scudéry*, juillet 1670. (Lettres du comte *de Bussy-Rabutin*, édition de 1706, in-12, t. III, 219.)

disent sur ce triste sujet, préoccupés uniquement d'exprimer ce qu'ils sentaient, ils furent, sans le savoir, les organes de la France tout entière. Une *lettre*, où Bossuet, peu de jours après la mort de *Madame*, raconta, avec émotion, les lamentables scènes de Saint-Cloud, encore que nous lui ayons emprunté quelques-unes des particularités de notre récit, sera, pensons-nous, agréable aux lecteurs, qui, au reste, la chercheraient vainement dans les *œuvres complètes* du grand évêque. Adressée à un habitant de Dijon, et presque, certainement, à Antoine Bossuet (aîné de *Jacques-Bénigne*), trésorier des états de Bourgogne, elle avait frappé le docte Philibert de La-Mare, conseiller au parlement de Bourgogne, qui, dans ses *mémoires* (inédits encore), la transcrivit, de sa main, sous ce titre : « Lettre de Mgr l'évesque de Condom, touchant la mort de *Madame*, arrivée à Saint-Cloud, le lundy 30 de juin 1670, à deux [trois] heures du matin[1]

Lettre de Bossuet sur la mort de *Madame*. (... juillet 1670.)

« ..... Juillet 1670.

« Je crois que vous aurez sçeu que je fus éveillé, la nuit du dimanche au lundi, par ordre de MONSIEUR, pour aller assister MADAME, qui estoit à l'extrémité, à Saint-Cloud, et qui me demandoit avec empressement. Je la trouvai avec une pleine connoissance, parlant et faisant

[1] Cette *lettre* ayant, pour la première fois, été publiée par nous, en 1844, d'après une *copie* des Mémoires *mss.* de Philibert *de La Mare*, le baron *Walckenaër*, par ce motif, apparemment, en révoqua en doute l'authenticité. (Mémoires sur madame *de Sévigné*; 1845, t. III, 223 et 461.) Mais nous l'avons retrouvée, depuis, transcrite de la main de Philibert *de La Mare* lui-même, dans le ms. *autographe* de ses *Mémoires* (Bibliothèque de Dijon). Du reste, notre conviction, avant même cette dernière découverte, était demeurée entière. Un homme bien compétent en tout ce qui se rapportait à *Bossuet*, l'humble, docte et regrettable abbé *Caron*, de Saint-Sulpice, me répéta bien souvent que *Bossuet avait pu, seul, écrire une telle lettre, et qu'il ne comprenait pas qu'on en eût pu douter.*

toutes choses sans trouble, sans ostentation, sans efforts et sans violence, mais si bien et si à propos, avec tant de courage et de piété, que j'en suis encore hors de moi. Elle avoit déjà reçeu tous les sacrements, mesme l'extrême-onction, qu'elle avoit demandée au curé, qui luy avoit apporté le viatique, et qu'elle pressoit toujours, afin de les recevoir avec connoissance. Je fus une heure auprès d'elle, et lui vis rendre les derniers soupirs en baisant le crucifix, qu'elle tint à la main, attaché à sa bouche, tant qu'il luy resta de force. Elle ne fut qu'un moment sans connoissance. Tout ce qu'elle a dit au Roy, à Monsieur et à tous ceux qui l'environnoient estoit court, précis et d'un sens admirable. Jamais princesse n'a esté plus regrettée, ni plus admirée; et ce qui est plus merveilleux est que, se sentant frappée, d'abord, elle ne parla que de Dieu, sans témoigner le moindre regret, quoiqu'elle sçeust que sa mort alloit estre, asseûrément, très-agréable à Dieu, comme sa vie avoit esté très-glorieuse, par l'amitié et la confiance de deux grands rois. Elle s'aida, autant qu'elle put, en prenant tous les remèdes avec cœur; mais elle n'a jamais dit un mot de plainte de ce qu'ils n'opéroient pas, disant seulement *qu'il falloit mourir dans les formes*.

« On a ouvert son corps, avec grand concours de médecins, de chirurgiens et de toute sorte de gens, à cause qu'ayant commencé à sentir des douleurs extrêmes, en buvant trois gorgées d'eau de chicorée, que lui donna la plus intime et la plus chère de ses femmes, elle avoit dit, d'abord, *qu'elle estoit empoisonnée*. M. l'ambassadeur d'Angleterre et tous les Anglois qui sont ici l'avoient presque cru; mais l'ouverture du corps fut une manifeste conviction du contraire, puisque l'on n'y trouva rien de sain que l'estomac et le cœur,

qui sont les premières parties attaquées par le poison; joint que Monsieur, qui avoit donné à boire à madame la duchesse de Meckelbourg, qui s'y trouva, acheva de boire le reste de la bouteille, pour rassurer Madame; ce qui fut cause que son esprit se remit aussitost, et qu'elle ne parla plus de poison, que pour dire *qu'elle avoit cru, d'abord, estre empoisonnée par méprise;* ce sont les propres mots qu'elle dit à M. le maréchal de Gramont. Je fus porter la nouvelle de la mort de Madame à Monsieur, qu'on avoit conduit dans son cabinet d'en bas, malgré lui; et je trouvai ce prince entièrement abattu, et ne recevant de consolation que sur les bonnes dispositions que Madame avoit fait paroistre en mourant.

« Le mesme jour, je fus à Versailles, où le roy, quoiqu'il eust pris médecine, me commanda d'entrer auprès de lui et lui raconter ce que j'avois veu; il avoit le cœur serré et la larme à l'œil; et a trouvé bon que, prenant l'instruction sur lui-même, dans un si terrible accident, je lui fisse faire des réflexions, telles qu'un homme de ma profession les devoit proposer en cette conjoncture. Mr le Prince parut fort content de ce que je dis; et il me dit que le roy en estoit touché et toute la cour édiffiée.

« L'on m'a apporté l'ordre de Sa Majesté pour l'oraison funèbre, à Saint-Denis, dans trois semaines.

« Avant hier, Roze me dit que cette bonne princesse ne s'estoit souvenue que de moi seul, et qu'elle avoit commandé qu'on me donnast une bague. J'ai, depuis, sçeu qu'elle en avoit donné l'ordre, durant un moment de temps que je me retirai d'auprès d'elle, m'ayant demandé un peu de repos; elle me rappela aussitost, sans me parler d'autre chose que de Dieu, et me di-

sant qu'elle alloit mourir; et, en effet, elle mourut aussitost après. »

† J.-B. Évesque de Condom. »

Ordres du roi, pour les obsèques de *Madame*, à Saint-Denis. La cérémonie, différée, est enfin fixée au 21 août 1670.

Le roi, cependant, voulant qu'à cette princesse, d'un mérite si rare, soient rendus, lors de ses funérailles, des honneurs dont, en France, on n'ait eu, jusqu'ici, aucun exemple [1], Gissey, *dessinateur du cabinet de S. M.*, s'est, promptement, mis à l'œuvre; et à Saint-Denis tout s'apprête. Le corps y a été porté, dans la nuit du 4 au 5 juillet, et mis en dépôt dans une chapelle du chevet, à la suite d'une messe des morts, célébrée par le prieur [2]. Mais lorsqu'après la cérémonie des funérailles l'heure sera venue de le descendre dans les caveaux de la basilique, se trouvera-t-il, pour lui, de la place dans ces demeures souterraines? Creusé, sous le chœur, en 1514, pour Anne de Bretagne [3], par les ordres de Louis XII,

Caveau des sépultures royales à Saint-Denis.

[1] « Le roy a voulu faire rendre à la mémoire de *Madame* des honneurs qui n'eussent rien de commun à tout ce qui s'estoit, cy-devant, pratiqué en pareille occasion. En effet, aucune pompe funèbre ne s'est faite, jusques à présent, avec la magnificence qui a paru en celle-cy. »

(*Gazette de France*, du 23 août 1670, n° 102, p. 820.) — La dépense totale, pour le transport du corps à Saint-Denis; du cœur au Val-de-Grâce; des entrailles aux Célestins; et pour la cérémonie du 21 août, à Saint-Denis, s'éleva précisément à la somme de 81,481 fr. 6 sous. (Registres du trésor royal, mss. de *Colbert*. Bibliothèque imp., année 1670.)

[2] *Gazette de France*, 12 juillet 1670.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis, en France, par dom *Félibien*; 1706, in-fol., p. 510. — *La pompe funèbre de* Madame Henriette d'Angleterre; Paris, Bureau-d'Adresse, aux galeries du Louvre, devant la rue Saint-Thomas, le 18 juillet 1670 (avec privilége, in-4°). — Lettre de *Louis XIV* aux prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Denis (3 juillet 1670), registres des secrétaires d'État. (Archives de l'empire).

[3] Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par dom *Félibien*, déjà citée. — Lettre de Gui *Patin*, 22 juin 1660.

le caveau des rois, très-resserré, dès lors, l'est, depuis, devenu de plus en plus. Plein déjà, en 1660, quand y avait été apporté Gaston d'Orléans, mais surtout en 1669, puisqu'à grand'peine y put-on recevoir Henriette-Marie de France, quel moyen d'y recevoir encore la duchesse d'Orléans, qui sitôt l'est venue retrouver sa mère? Qu'au premier moment on eût jugé difficile, Gui Patin, par ses lettres, nous le fait connaître [1]; et Bossuet, dans l'Oraison funèbre de la princesse, le viendra témoigner à tous en disant : « Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière, avec les grands de la terre (comme parle Job), *avec ces rois et ces princes anéantis, parmi les quels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés;* tant la mort est prompte à remplir ces places [2]! » A treize années de là, on n'y pourrait recevoir Marie-Thérèse; et nombre d'hommes, alors, se mettant à l'œuvre, sauront, en creusant sous la basilique, en étayant, en avançant toujours, non sans péril, ouvrir, dans cette cité des morts, des voies nouvelles; et pour les Bourbons, à la fin, il y aura un caveau spacieux [3], trop spacieux même, hélas, pour les fils de saint Louis; car, un siècle plus tard, le vent des révolutions, qui est venu à souffler avec fureur, renversant les uns, dispersant les autres, ce souterrain jamais ne sera rempli tout à fait; que dis-je, on en viendra arracher violemment les princes, les rois, les reines, les héros qui y reposaient depuis tant d'années. Mais serrer les rangs, dans le caveau creusé par Louis XII, serrer les rangs, pour que Henriette-Anne Stuart y pût

[1] Lettre de Gui *Patin* à *Falconet*, 23 novembre 1669.

[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.

[3] Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par dom *Félibien*; 1706, in-folio, pag. 517.

trouver place, ce moyen, en juin 1670, devait suffire.

A Saint-Denis, le 21 août 1670, jour fixé, en dernier lieu, pour la cérémonie (remise, plusieurs fois, déjà), les personnes conviées ont, de bonne heure, pris place dans la basilique, toute tendue de noir jusqu'aux combles; tombeau spacieux, où de lugubres lampadaires, appendus, de distance en distance, ne semblent pas tant éclairer cette nuit profonde qu'en accroître l'horreur[1]. Comme va commencer la messe, de vingt-quatre urnes de bronze, environnant le catafalque, au lieu d'une fumée de parfums, qu'elles ont exhalée jusque-là, s'élancent soudain d'éclatantes lumières; et apparaissent alors à tous les yeux les tristes magnificences de ce triomphe de la mort : des squelettes, des faux, des sabliers, des statues, des emblèmes, des attributs, des devises; la France à cette princesse, revenue, depuis peu, avec tant de gloire, avec de si riantes espérances, à cette femme dont tous ont, avec transport, salué le retour, n'a pu trouver d'autres fêtes à offrir, ni imaginer pour elle d'autres hommages! Les arts, ceux-là surtout qu'elle aima, de préférence; la Musique, la Poésie, dont elle sut, avec un tact si délicat et si sûr, apprécier les chefs-d'œuvre; ses qualités aimables, exquises, objets de tant de regrets sur la terre; ses vertus chrétiennes, la *Foi*, la *Charité*, l'*Espérance*, gages de la félicité qu'elle goûte dans le ciel, s'empressant là autour de ses tristes dépouilles, lui forment comme une escorte d'honneur. La *Jeunesse* y est aussi, riante tout à l'heure encore, en larmes maintenant, et de ses mains laissant tomber une guirlande de fleurs qui vient de se rompre. Ce siècle entend ainsi les funé-

Aspect intérieur de l'abbaye de Saint-Denis, le jour de la cérémonie funèbre. (21 août 1670.)

[1] La pompe funèbre de *Madame* Henriette d'Angleterre, en l'église de Saint-Denys. (Dessins de *Gissey*, dessinateur du cabinet du roy). (*Gazette de France* du 23 août 1670, n° 102, p. 820).

railles de ses rois, de ses princes, de ses héros; et il a fait aujourd'hui son plus grand effort. A de renommés dessinateurs, à d'habiles lettrés, appelés pour ordonner ces derniers honneurs, leurs cœurs, remplis de regret, ont suggéré de touchantes pensées. Les inscriptions y sont en nombre, courtes et tristes élégies, auxquelles la religion donne un caractère grave, solennel et doux[1].

Auditoire de Bossuet à Saint-Denis.

Pompes dignes d'un tel deuil, dignes de cette antique abbaye, dont partout, dans le monde, sont connus le nom, le trésor, les sépultures, l'auguste et attachante histoire[2]; dignes aussi des regards de la plus illustre assemblée de l'univers. Toutes les compagnies souveraines de la ville royale; l'Église de France, représentée par des cardinaux, des archevêques, évêques, abbés, prêtres, en grand nombre, députés de toutes les provinces ecclésiastiques à l'assemblée générale qui, depuis trois mois, est en séance[3]. Dans le sanctuaire, les quatre prélats désignés pour l'absoute; à l'autel, au milieu de douze religieux bénédictins de Saint-Denis, revêtus de noires dalmatiques, le célébrant, Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur de Reims, qui va commencer les saints mystères. Les princes, les seigneurs, les dames; Louis de Bourbon à la tête du deuil, avec son fils le duc

[1] « Quid Juventa,
Quid forma, venustas,
Quid gratiæ decentes
valent!

Henrica, terris tantùm ostensa, vix quinque lustris peractis, obiit... (*Description ms.* de la décoration et de quelques cérémonies faites aux obsèques de madame *la duchesse d'Orléans*, dans l'église de Saint-Denis en France. Biblioth. impériale, résidu de Saint-Germain, carton quatre-vingt-troisième.)

[2] « In sancti Dionysii celeberrimà toto orbe terrarum Ecclesiâ... J. B. *Bossuet*, Defensio declarat. Cleri gallicani, lib. III, cap. 28.

[3] Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, de l'année 1670; Paris, 1671, in-folio, pag. 286, 287.

d'Enghien ; son neveu le prince de Conti ; sa sœur la duchesse de Longueville; non loin, l'épouse du héros, Claire-Clémence de Maillé-Brézé ; l'infortunée ne reparaîtra plus aux regards des hommes, pendant les vingt-quatre années qu'elle doit vivre encore ; Châteauroux, où dans peu on la conduira, lui devant être comme une tombe, avant celle où, à sa mort, elle sera descendue pour toujours [1]. L'Angleterre, présente, elle aussi, par l'ambassadeur milord de Montaigu, par deux *envoyés extraordinaires*, George Villiers, duc de Buckingham, et Thomas Stanley ; Buckingham, par qui le roi Charles II vient de renouveler, avec Louis XIV, en grand secret, tout ce qui, en juin, fut convenu à Douvres, avec *Madame*, contre la *triple alliance*, rompue, à cette fois, pour toujours [2]. Et quant à Thomas Stanley, chargé spécialement de complimenter *Monsieur*, qui ne connaît cet illustre poëte, ce savant éminent, *l'honneur des lettres en Angleterre* [3] ? Pour la Grande-Bretagne, sont là encore milord Germyn comte de Saint-Albans ; milord Arundel ; milord Sandwick ; le comte d'Hamilton ; sa sœur, comtesse de Gramont. Cet autre étranger, que tous les regards contemplent, fut, vingt années durant, assis sur un trône,

[1] Mémoires du duc *de Saint-Simon ;* 1829, in-8°, tome IV, 371. — Lettre de madame *de Sévigné* au comte *de Bussy*, 23 janvier 1671. — Lettre de la même à sa fille (6 février 1671). — Lettre de madame *de Montmorency* au comte *de Bussy-Rabutin*, 25 février 1671. (Dans le *Supplément* aux lettres du comte *de Bussy-Rabutin*, 1re partie, p. 89.) — Gui *Patin*, lettres des 14 janvier et 18 mars 1671.

[2] *Hume*, Histoire d'Angleterre, règne de Charles II. — Lettre de Gui *Patin*, 19 août 1670. — *Gazette de France*, 1670, nos 102 et 103. — *Gazette de France* du 16 août 1670. — *Chauffepié*, Dictionnaire historique, art. : *Villiers* (Georges).

[3] Dictionnaire historique de *Chauffepié*, article : *George Stanley* (Thomas). — *Gazette de France*, 16, 23 août 1670. — G. *Patin*, lettre du 17 septembre 1670.

d'où, à la fin, il a voulu descendre. C'est le dernier des Jagellons, Jean-Casimir V, cardinal en son jeune âge, roi de Pologne, plus tard, après la mort de plusieurs des siens, redouté capitaine, la terreur des Tartares, des Cosaques; vainqueur de *Charles-Gustave*, à Jaroflau. Deux années ne se sont point écoulées, depuis sa libre et solennelle abdication, qui naguère étonna le monde[1]. Donnée à l'ancien souverain, par Louis XIV, prompt à l'accueillir, avec honneur, dans ses États, l'abbaye de Saint-Germain des Prés où, depuis peu, Casimir a été reçu en roi, plutôt qu'en abbé[2], lui va être, désormais, un plus paisible, un plus agréable royaume, et dans son âme désabusée, sa piété profonde s'accommodera mieux que du premier[3]. Dans une tribune drapée, à peine a-t-on pu reconnaître la reine de France, Marie-Thérèse. Venue là prendre part aux prières de l'Église, et entendre les justes louanges qui vont être données à *Madame*, qui pourrait prévoir qu'à quelques années de là, en ce même lieu, et de la part de ce même orateur qu'il lui tarde tant d'écouter, elle sera à son tour le triste sujet d'un discours funèbre!

Jean Casimir V, ancien roi de Pologne, était là.

La reine assiste *incognito* à la cérémonie.

La seule voix qui pût dignement se faire entendre parmi de telles pompes, et en présence d'un si auguste auditoire, allait, tout à l'heure, *animer ces tristes représentations, cet appareil funèbre*, et faire de cette solennité, si extraordinaire, déjà, de tous points, un événement que le monde n'oubliera jamais. Le nom de Bossuet, quand le choix du roi fut connu, répondant au

Bossuet, *en costume d'évêque*, est conduit à la chaire par le héraut de Bourgogne.

[1] *Gazette de France*, 9 novembre 1668. Le 19 juin 1669, fut élu, à sa place, le prince Michel Démétrius Wiesnowski. (*Gazette de France*, 26 juillet 1669).

[2] *Gazette de France*, 23 novembre 1669.

[3] *L'Art de vérifier les dates*. — *Gazette de France*, 9 novembre 1668. — *Gallia christiana*, tome VII, col. 470.

soin de tous les cœurs émus, avait mis en attente de quelque chose de grand, d'inouï; et les poëtes, déjà, avaient exprimé, sur cela, des espérances, qui devaient être point déçues [1]. Le *hérault de Bourgogne,* au moment marqué, précédant Bossuet, qu'il est allé avertir, lui frayant le passage vers la chaire [2]; les insignes de l'épiscopat, avec lesquels Bossuet, pour la première fois, paraît aujourd'hui en public [3]; la robe violette, le rochet, la croix pectorale, auraient été remarqués, avec joie, en une autre conjoncture. Ses bulles pour Condom, dont date du 2 juin, étant, en effet, arrivées depuis peu; son droit au costume des évêques ne pouvant être mis en dispute, le roi, quoique l'évêque de Condom n'eût point été sacré encore, avait désiré que, dans une si grande cérémonie, le prélat parût avec les marques extérieures d'une dignité [4] dont tous les droits de juridiction lui appartenaient depuis la réception de ses bulles; ceux-là seulement qui tiennent à *l'essence du caractère épiscopal* (le droit, par exemple, de conférer les ordres, de bénir les huiles) ne lui devant appartenir

Jean *Maury* (Epicedium Henricæ Angliæ principis), après avoir loué, de beaux vers, l'intrépidité héroïque de *Madame* dans ses dernières heures, s'interrompt, et dit :

« Sed suprema ejus qui verba excepit, et illi
Adfuit, extremam prœsul * opemque tulit,
Eloquio pandet mox plenius omnia sacro;
Nec messi est tantæ falx quoque nostra satis. »

(Joannis *Maury*, *Sylvæ Regiæ*; Paris, 1672, in-12, pag. 63, 64. *Gazette de France*, 29 août 1670. — La pompe funèbre de *Madame Henriette d'Angleterre*, en l'église de Saint-Denis; Paris, 29 août 1670, 8°.

Récit des obsèques de *Madame Henriette d'Angleterre*, mss. Saint-Germain-Harlay, n° 21 (Bibliothèque impériale).

Les Bienfaits du roi, *manuscrit* déjà cité.

B. *Bossuet*, Episcopus Condomiensis.

qu'après qu'il aurait reçu l'imposition des mains [1].

Émotion profonde de Bossuet et de ses auditeurs.

Mais le saisissement de l'évêque de Condom ; l'altération de son visage ; son attendrissement à l'aspect des restes de *Madame* gisants là sous ses yeux, en face de la chaire, tous dans son auditoire en devaient être frappés, au point de ne plus faire attention à autre chose. A Saint-Cloud, dans cette fatale nuit, on l'avait vu près de s'évanouir à l'aspect de l'auguste mourante. A la mort de Turenne, lorsque, dans cinq ans, lui en arrivera, inopinément, la nouvelle, paraîtra en lui une émotion poussée jusqu'à la défaillance [2]. Ainsi, plusieurs fois, se devait trahir cette âme craintive de laisser apercevoir à quel degré lui avait été imparti du ciel le don d'aimer, de regretter, de compatir. Ses contemporains le surent bien connaître ; et ceux qui voudraient, aujourd'hui, dénier à Bossuet la sensibilité, ce précieux attribut des natures privilégiées, cette féconde source d'inspirations pour le génie, s'accuseront ainsi eux-mêmes d'avoir été, tout ensemble, mal informés de sa vie, et bien peu familiers avec ses ouvrages, où, sans cesse, se manifeste la vive émotion d'un cœur tendre, vif et en action toujours.

Mais que faut-il de plus que cette journée du 21 août 1670, à Saint-Denis, pour nous initier au secret de la sensibilité profonde du grand homme? *Tant de fruits ravagés dans la fleur ; un tableau, dont les premiers traits, dont le seul dessin montroient déjà tant de grandeur ;* ce tableau, naissant chef-d'œuvre, *effacé soudain sous le pinceau même, comme il s'avançoit à la perfection avec une incroyable diligence ; tant d'années ravies à une*

[1] Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale, par Guy *du Rousseaud de La Combe*, 1771, in-fol., article : *Évêque ;* section VIIIe.

[2] Lettre de madame *de Sévigné*, 31 juillet 1675.

jeunesse qui sembloit si vive; tant de joie à cette fortune; tant de perfections à cette vertu, à cette piété... — Fleur des champs, épanouie le matin, et que, *le soir, on vit séchée..*[1] » Cri naïf d'une affliction profonde en son cœur, et ineffaçable à ce point qu'à quinze années de là, dans la chaire sacrée, parlant de *Madame* encore, il confessera « ne la pouvoir nommer sans douleur[2]. »

S'affermir, cependant; *ne mêler point de foiblesse à une si forte action* (à cette héroïque mort, dont il va révéler les détails); *ne déshonorer point par ses larmes une si belle victoire;* c'est à quoi l'orateur, avec effort, s'exhorte lui-même, en ayant senti le besoin. La princesse, telle qu'il lui fut donné de la voir, de l'admirer, dans ces entretiens de père, qu'il eut naguère avec elle, s'offre à sa pensée, revit à ses yeux : Femme jeune, vive, gracieuse, *en qui tout fut esprit, bonté,* douceur, indulgence, délicatesse de goût, pénétration, capacité vraie; avec *ce sens, ce sérieux*, cachés sous un extérieur riant dont on n'aurait cru ne se devoir promettre que des jeux; cette *modestie qui relevoit tous ses dons;* le voyage à Douvres; ce retour glorieux, fortuné (tous, du moins, l'avaient pu croire); puis, soudain, le cri d'alarme : *Madame se meurt,* que ce cri désespéré : *Madame est morte,* allait suivre sitôt. Bossuet, à ce poignant souvenir, la *fermeté,* qu'il se promit, l'abandonnant déjà; et ces pleurs, qu'il s'était interdits, coulant de ses yeux en abondance, tous les cœurs, dans Saint-Denis, ont été prompts à lui répondre; et sous les sombres voûtes, quelque temps, ne retentissent que des sanglots et des soupirs[3].

[1] *Bossuet*, Oraison fun. de *Madame.*

[2] *Bossuet*, Oraison funèbre d'*Anne de Gonzague*, princesse palatine, 9 août 1685.

[3] Dom *Déforis*, édition in-4° des *Sermons et oraisons funèbres* de

La pensée mère de l'*oraison funèbre* de *Madame* se trouve dans le *sermon* de Bossuet sur la mort.

Le premier, cependant, il s'est remis, confus, comme il semble, d'avoir tant ému les autres, et d'avoir pu, à ce point, s'oublier lui-même. Son ministère, le lieu d'où il parle, cette cour, la France tout entière qui l'écoutent; ces tristes dépouilles, dont la vue, un instant, l'a mis hors de lui-même, demandent, ici, de lui, autre chose que des pleurs; et *la mort* qui, en un tel jour, *se montre en face, de toutes parts, offusquant tout de son ombre*, la mort pouvant seule préoccuper et l'orateur et l'assistance, lui va suggérer une *Instruction*, saisissante et sublime, à ce point que rien de semblable n'aura été ouï jamais sous les voûtes de Saint-Denis. Un sermon sur *la Mort*, l'un des plus beaux qu'il ait prêchés jamais, a été signalé, précédemment, aux lecteurs; discours éloquent et profond, qu'avait entendu Pascal, et où l'orateur, lui le premier, exprime, sur un si inspirant sujet, tant de fortes et admirables *pensées*, dont le philosophe a, depuis deux siècles, eu tout le gré. A cette source, que naguère avait fait jaillir son génie, s'offraient pour Bossuet, en abondance, les solennelles vérités que sa voix fit entendre, le 21 août 1670, aux rois, aux princes, aux grands rassemblés, dans Saint-Denis; et en

Bossuet, in-4°, t. VIII, pag. XIX, XX. — *Voltaire*, Siècle de Louis XIV. — *Maury*, Essai sur l'éloquence de la chaire, § XXXI.

Parlant de cet attendrissement de tout l'auditoire, le gazetier rimeur Robinet, dans sa *lettre* à *Monsieur* (du 23 août 1670), dit :

L'abbé Bossuet, de grand génie,
Fit un *éloge* d'importance,
Qui ravit toute l'assistance...
Où *chacun se fondant en eau*
Jugea donc comme en peu d'espace
La gloire de ce monde passe,
Et que *tout n'est que vanité*;
Ce qu'avoit pris pour son *passage*,
Ou pour son *texte*, en l'Oraison,
Ledit évesque de Condom.... »

présence des froides dépouilles de Henriette-Anne d'Angleterre, pouvaient-elles n'emprunter pas une force, une autorité, un empire qu'aucune autre conjoncture ne leur aurait pu donner jamais? En ce qui regarde *l'avenir de l'homme, sa misère, sa grandeur*, la conviction, au cœur de Bossuet, et une préoccupation incessamment émue, se faisant non moins vivement sentir que la douleur paternelle dont l'a pénétré la hâtive mort d'une princesse si regrettée et si chère, là est tout le secret de ce discours; et sur l'âme immortelle, sur ses destinées, sur l'homme, assemblage prodigieux de néant, de grandeur, qui avait parlé ainsi avant lui; qui pourra parler ainsi jamais?

Impression produite sur l'auditoire par ce discours.

Qui imaginera, cependant, ce que, dans Saint-Denis, purent ressentir les témoins d'une telle action (car je ne veux plus dire les auditeurs de ce discours), lorsque Bossuet, après les avoir, une heure durant, attendris, consternés par sa parole, leur dit soudain : « Chrétiens, songeons à nous-mêmes. Qu'attendons-nous pour nous convertir? Quelle dureté est semblable à la nôtre, si *un accident si étrange*, qui devroit nous pénétrer jusqu'au fond de l'âme, ne fait que nous étourdir pour quelques moments? Attendons-nous que Dieu ressuscite les morts pour nous instruire? Il n'est point nécessaire que les morts reviennent, ni que quelqu'un sorte du tombeau. *Ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit suffire pour nous convertir*.... S'il faut des coups de surprise à nos cœurs enchantés de l'amour du monde, celui-ci est assez grand et assez terrible. » Contraints, après ce qu'ils virent, à Saint-Cloud, après ce qu'ils ont entendu, tout à l'heure, de reconnaître, avec l'orateur, que « la vie est un songe; la santé un nom trompeur; la jeunesse une fleur qui tombe; la gloire une apparence; la joie une erreur; les

d'Autriche ; en 1669, celle de la reine d'Angleterre, avec si peu de succès, on s'en était tenu à inscrire, sur le *Journal* de l'Abbaye, le nom de l'orateur, sans rien dire davantage, encore qu'il eût été, dans ces deux occurrences, désigné par le roi lui-même, son ancien disciple[1]. La *Gazette*, exaltant « la grâce, l'éloquence de Bossuet, » en cette solennelle rencontre, constata « l'admiration, l'émotion profonde de son illustre et nombreux auditoire[2]. »

Louanges données, en chaire, par un évêque, aux oraisons funèbres de la *reine d'Angleterre* et de *Madame*.

Au nom de l'assemblée générale du clergé de France, qui avait assisté tout entière à la cérémonie, devait être, cinq jours après, rendu à l'orateur un glorieux témoignage, qui ne saurait être omis, ici, quoique mentionné déjà dans cette histoire. L'évêque de Montauban (Pierre de Bertier), lors d'un solennel service, célébré, le 26 août, par l'ordre et en présence de tous les prélats, y prononçant, selon leur désir, l'éloge de *madame*, avait, ainsi que son illustre auditoire, trop présente à l'esprit la journée du 21 pour n'en parler pas. « Nous avons (dit-il) reçu deux rudes coups, lorsque nous avons perdu cette princesse, dans le même temps que nous étions encore si affligés de la perte de son illustre mère, la reine d'Angleterre. *France, tu te souviens encore de ce que te dit de si beau et de si touchant l'orateur chrétien qui te parla aux funérailles de la mère, et de ce qu'il vient de continuer à celles de sa fille; tu t'en souviens*[3]. »

Les PP. Bouhours[4] et La Rüe devaient ne parler jamais qu'avec transport de cette oraison funèbre,

[1] Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, déjà citée.

[2] *Gazette de France*, 23 août 1670.

[3] Oraison funèbre de *Madame*, prononcée, le 26 août 1670, en présence de l'Assemblée générale du clergé de France, par messire Pierre *de Bertier*, évêque de Montauban; Paris, Vitré, 1670, in-4° de 25 pages.

[4] *Bouhours*, Pensées ingénieuses des anciens et des modernes, édition de 1734, in-12, p. 247.

« discours rempli (dit l'un d'eux) de ce beau feu de jeunesse[1] » qui inspire un orateur et électrise son auditoire ; louange donnée, tout d'une fois, par le P. La Rüe, et à l'Oraison funèbre de *Madame*, et à celle de la reine d'Angleterre. Un autre auditeur, Olivier Le Fèvre d'Ormesson, à qui l'évêque d'Amiens, naguère, avait fait peine par les faibles et froids discours consacrés, en 1666, à Anne d'Autriche, en 1669 à Henriette-Marie de France, devait, au contraire, dès le soir du 21 août 1670, célébrer « le très-grand succès avec lequel l'évêque de Condom avoit, le matin, prononcé l'Oraison funèbre de *Madame ;* » et cette louange que, le jour même, il donnait à l'orateur, dans son *Journal*, il la crut relever, sans doute, en ajoutant qu'« à l'orateur on avoit donné là *une matiére fort stérile*[2]. » Mais sur ces deux oraisons funèbres nul ne devait mieux rencontrer qu'un illustre français, réfugié en Angleterre, devenue pour lui une seconde patrie, qui toutefois ne lui fit jamais oublier la première. Saint-Évremond, lorsque, de France, lui furent parvenus ces deux discours, qu'on avait eu, en 1680, l'heureuse pensée de publier réunis[3], se récriant, aussitôt, sur « deux pièces d'une beauté si admirable, » « il y a, dans ces oraisons funèbres (écrivait-il), un certain esprit répandu partout, qui fait admirer l'auteur, sans le connoître, autant que ses ouvrages après les avoir lus. Il imprime son caractère en tout ce qu'il dit ; de sorte que, sans l'avoir jamais vu, je passe aisément de l'admiration de son discours à celle de sa per-

Appréciation de ces deux oraisons funèbres par Saint-Évremond.

[1] Le P. *La Rüe*, Préface de son Carême ; 1719, p. XVII.

[2] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*.

[3] En 1680, avait été publié par *Cramoisy* un in-12, offrant réunies l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, imprimée, alors, pour la *cinquième fois*, et celle de *Madame*, imprimée pour la *troisième*.

sonne[1] » Ne dirait-on point Pascal qui, là « où il s'attendoit de voir *un auteur*, a trouvé *un homme*, et en est *heureux* et *ravi*[2] » ?

Bossuet envoie à Rancé ces deux oraisons funèbres.

Bossuet, sa conscience lui rendant ce témoignage, qu'aux obsèques de la fille, ainsi qu'à celle de la mère, il avait dit, Dieu le permettant, ce que son ministère l'obligeait de dire, l'austère solitude de La Trappe lui parut se pouvoir accommoder de ces deux si sérieux et si pieux discours, publiés ensemble, comme on a vu. Écrivant à Rancé (en 1682), et se sentant pressé de lui envoyer le volume qui les offrait réunis, « ces deux oraisons funèbres (mandait-il au saint abbé), parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire.[3] » A l'orateur était présent toujours l'enseignement saisissant que naguère il avait donné dans ces discours. Les deux princesses qui y sont célébrées, la mère, la fille, s'offrant, elles aussi, en cet instant, à son affectueux souvenir, ainsi que ces *sombres lieux* où, avec tant d'émotion, il vit leurs restes descendre, les éloges prononcés autrefois sur leurs bières lui semblent comme *deux têtes de mort*, que Rancé, son ami, voudra bien accueillir dans sa solitude, et dont l'aspect le pourra toucher.[4]

[1] *Saint-Évremond* : De quelques livres espagnols, italiens et françois. (Œuvres de *Saint-Évremond*, 5e édition; Amsterdam, 1726, sept vol. in-12, t. III, 167.)

[2] *Pascal*, Pensées sur *l'Éloquence et le style*.

[3] *Bossuet*, lettre à l'abbé de *Rancé*, 30 octobre 1682, tom. XXXVII, 274.

[4] Même lettre.

LIVRE XVI.

iers voyages de Bossuet à la Trappe. — Bossuet nommé précepteur dauphin. — Il est sacré évêque de Condom. — Son administration ıdant qu'il est titulaire de ce siége. — Il se démet de cet évêché, ır se consacrer à ses devoirs de précepteur du prince.

es journées, si mémorables, de Sainte-Marie de llot et de Saint-Denis, devaient, après des stations hées, à la cour, avec tant d'éclat, avoir, sur le reste ı vie de Bossuet, une notable influence. Ses bulles, l'évêché de Condom, données à Rome par Clé- t X, le 2 juin 1670[1], lui étant parvenues à Paris, les derniers jours du même mois, il avait, aussitôt, des mesures pour que son sacre se pût faire pro- nement; le concile de Trente et l'ordonnance de s disposant que l'évêque institué se devra faire sa-, dans les trois mois de sa préconisation par le t-siége[2]. Mais, après qu'à la fin de juin le roi l'eut rgé de l'oraison funèbre de *Madame*, obligé de se ıarer, sur l'heure, pour la cérémonie, qu'on crut s devoir être prochaine, il lui avait fallu renoncer ı pieux dessein, témoignage touchant du sentiment evé, si profond, dans son âme, de ce nouveau et su- ıe ministère auquel Dieu l'appelait aujourd'hui. Ré- de se disposer par une retraite de trois mois à l'au-

Les bulles de Bossuet (2 juin 1670) arrivèrent à Paris à la fin du même mois.

Bossuet aurait voulu faire, avant son sacre, une retraite à Châlons et à La Trappe.

Cette date est indiquée dans l'acte de prise de possession de l'évêche ondom, par son fondé de pouvoirs, Hugues *Jannon*, le 9 nov. 1670. *Concilium Tridentin.* sess. XXIII, cap. 2. *De reformatione.* — Or- ance de Blois, article 8.

guste solennité où lui serait donnée l'imposition des mains, il s'était promis de partager entre la ville de Châlons-sur-Marne et l'abbaye de La Trappe ce temps consacré à un noviciat que son humilité, que la ferveur de sa foi lui faisaient estimer nécessaire.

De Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne.

A Châlons, sur le siége épiscopal, était assis, depuis trente années, ce pieux et vénérable Félix Vialart de Herse avec qui, en 1668 et 1669, nous avons vu Bossuet en relations si étroites; *un saint prélat,* ainsi l'appelle Bossuet lui-même[1]. Anne d'Autriche, durant sa régence, voulant qu'on réservât les évêchés pour les sujets qui, élevés soit dans le séminaire de Vincent de Paul, soit dans celui de l'abbé Olier, auraient, ensuite, à l'école des prélats les plus révérés du royaume, appris à travailler, à leur exemple, Félix Vialart avait été l'un des trois pontifes désignés par elle pour former ainsi à la France de bons évêques. La vénération de Louis XIV pour Vialart ne le cédant point à celle de la feue reine sa mère, le monarque devait, en 1671, offrir, mais en vain, à ce prélat le siége archiépiscopal de Paris, vacant par la mort de Péréfixe. Mais cette résolution de Bossuet, d'aller, en un âge assez avancé déjà (quarante-trois ans), et riche d'une expérience fruit de tant d'efforts et de travaux, *passer quelque temps en action* sous les yeux de Félix Vialart, n'était-elle pas, pour le vieux pontife, le plus glorieux de tous les hommages?

La réforme introduite à La Trappe, par Rancé. Sympathie de Bossuet pour cette réforme.

A Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé; à son abbaye de La Trappe, sanctifiée, dans ces derniers temps, par les enseignements de l'illustre abbé, par les exemples de ses fervents reclus[2], Bossuet aurait voulu rendre

[1] *Bossuet*, lettre à l'abbé *de Rancé*, 22 juin 1681, t. XXXVII, 224.

[2] *Rancé*, béni le 3 juillet 1663, *abbé régulier* de La Trappe, y arriva

aussi un témoignage, que ne saurait oublier cette histoire. Condisciples, rivaux, amis, autrefois, dans les écoles; soit que, malgré la vie mondaine et dissipée de Rancé, après son ordination (en 1651), et son admission au doctorat (en 1654[1]), Bossuet, si constant, lui, et si austère, ne se fût point éloigné d'un homme éminent par le cœur, par la capacité, les talents, le savoir, et de qui, avec assurance, il espérait toujours; soit que, moins vive, quelque temps, leur amitié eût, après l'éclatant et si entier retour de Rancé à la religion, repris une force nouvelle[2]; ces deux *grandes âmes*, ces deux beaux génies devaient, dès l'époque où commença la réformation de La Trappe, et en toutes rencontres, dans la suite, agir en étroite union et avec un merveilleux concert. Après ce célèbre voyage à Rome, où, zélateur chaleureux, apologiste éloquent de l'*étroite observance*, Rancé avait livré, contre Claude Vaussin, abbé, et général de l'ordre de Cîteaux, chaud et violent défenseur du relâchement, de si énergiques et si rudes combats, de retour enfin à La Trappe, en mai 1666[3]; fort de son titre, de ses droits d'abbé *régulier*, il s'é-

le 14. La réforme, par ses soins, y avait été introduite, par un concordat du 17 août 1662, homologué en parlement, le 16 février 1663. (Description de l'abbaye de La Trappe, par *Félibien*; Paris, 1682, p. 20.) — Jean *Loret*, Muze hist., lettre du 2 juin 1663.

[1] Le 10 février 1654. (Dictionn. de *Moréri*, article : *Rancé*.)

[2] Entre *Bossuet* et *Rancé* il y avait alliance; Armand Léon *Le Bouthillier de Chavigny*, parent de ce dernier, ayant, en 1658, épousé Élisabeth *Bossuet*, fille de *François Bossuet*, dont *Jacques-Bénigne* était le *cousin issu de germain*.

[3] *Rancé*, et Dominique *George*, abbé du Val-Richer, quittèrent Rome le 25 mars 1666. (Vie de Dominique *George*, abbé de N.-D. du Val-Richer, par le P. *Buffier*; 1696, in-12.) — Histoire de La Trappe, par M. *Gaillardin*; 1844, in-8°, t. I, 115.

tait, sans délai, mis à l'œuvre, impatient d'établir, du moins, dans le monastère confié à ses soins cette piété, cette austérité, ce détachement, cette vie sainte véritablement dont saint Bernard, autrefois, avait fait un impérieux devoir à son ordre, mais si scandaleusement oubliés depuis, et contre lesquels, au dix-septième siècle, la mollesse de la plupart des successeurs dégénérés des anciens ascètes se montrait si ardemment appliquée à se défendre [1].

Voyages de Bossuet à La Trappe, au temps où Rancé y établissait la réforme. (1666 et années suivantes.)

Ravi en son cœur de ces pieux desseins de son ami, Bossuet, dans ces premiers temps, si difficiles, le devait encourager et soutenir, non point par ses lettres, seulement, et par ses actives démarches, à Paris et en cour [2]; mais, de plus, par sa présence, et par leurs intimes entretiens, à La Trappe, dans plusieurs voyages qu'il y fit alors, et dont il le faut laisser parler lui-même. « Lors (dit-il) que l'abbé de La Trappe *commençoit à établir sa réforme* [3], je fis trois ou quatre voyages à son abbaye,

[1] *Gallia christiana*, t. XI, col. 751. — Les *Trappistes*, ou l'*Ordre de Cîteaux*, au dix-neuvième siècle, Histoire de La Trappe, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. Casimir *Gaillardin*; Paris, 1844, 2 vol. in-8°, t. I, 58 et suiv., 88 et suiv.

[2] Une *requête* présentée par *Rancé* à *Louis XIV*, en septembre 1673, jugée *digne de Bossuet* par l'auteur de l'*Histoire de La Trappe* (M. Gaillardin), 1844, t. I, p. 158, fut, je le crois fermement, *rédigée par Bossuet*, dont le *faire* y est reconnaissable à chaque ligne. Je n'ose le dire aussi explicitement qu'après avoir, depuis plusieurs années, senti s'accroître en moi cette conviction, née dans mon esprit dès la première lecture que je fis, il y a dix ans, de l'écrit de 1673.

[3] En 1666, et depuis; car la réforme de l'abbaye de La Trappe, ébauchée déjà par *Rancé*, en 1663, après sa prise de possession, en qualité d'abbé *régulier* de ce monastère (le 14 juillet de la dite année), mais interrompue par son départ pour Rome, en 1664, ne doit, réellement, dater que de 1666, époque de son retour à La Trappe (en mai)

avec le P. de Monchy, de l'Oratoire [1], pour y faire des retraites. Nous allions en secret entendre les exhortations qu'il faisoit à ses religieux, au chapitre, après Prime. Elles étoient si vives, si fortes et si touchantes que nous ne pouvions retenir nos larmes. Tous ses religieux en sortoient avec une nouvelle ferveur, et des sentiments d'une componction si extraordinaire que rien ne leur paroissoit impossible [2]. » Assidu, la nuit comme le jour, aux cérémonies; trouvant un charme ineffable dans la manière dont l'office divin était célébré en cette solitude, le chant des psaumes, les longues pauses des Complies, le *Salve Regina,* particulier à La Trappe [3], « avec ses tons tendres et perçants, » le pénétrant d'une religieuse mélancolie [4], de ses yeux coulaient en abondance ces pleurs qu'il est si doux se répandre [5]. L'époque de ces premières visites à La Trappe, Bossuet, lui-même, dans le peu de paroles qu'on a vues, la fait assez connaître; les héroïques efforts de Rancé, qui commencèrent sur-

[1] Le P. *de Monchy* (des *Monchy d'Hocquincourt*) fut le directeur d'Armand-Jean *Le Bouthillier de Rancé,* à l'époque où ce dernier se résolut de quitter le monde pour le cloître. (Vie de l'abbé *de Rancé,* par dom *Le Nain ;* 1715. trois vol. in-12, t. I, 19.) — Vie du même, par l'abbé *Marsollier;* 1703, 2 vol. in-12, t. I, 38. — Sur cet oratorien très-insigne, voir l'Essai hist. sur l'influence de la religion en France, etc., [par *Picot*]; Paris, 1824, 2 vol. in-8°, t. II, 90; et la *Vie de M. Olier* [par M. *Faillon*], 2e édition; 1853, in-8°, t. II, 295, 296.

[2] Extrait d'un *Mémoire* rédigé par *Bossuet,* après la mort de *Rancé,* inséré dans la vie de *Rancé,* par *Marsollier,* liv. III, chap. XIV, in-4°, p. 323.

[3] La *Trappe mieux connue,* ou Aperçu descriptif et raisonné sur le monastère de la Maison-Dieu Notre-Dame de La Trappe, près Mortagne, diocèse de Séez, par M. P** P**; Paris, Gaume, frères, in-8°, 1834, de 212, pages, pag. 121, 122.

[4] Mémoires mss. de l'abbé *Le Dieu.*

[5] « Et currebant lacrymæ, et benè mihi erat cum eis. » (Sancti *Augustini* Confession. lib. IX, cap. VI.)

tout en mai 1666, à son retour de Rome, ayant persévéramment continué dans les temps qui suivirent immédiatement, et eu dès lors ces grands succès, que nul n'ignore[1].

Étonné, ravi, de tout ce qu'il remarquait dans cette nouvelle Thébaïde ; attendri de « voir ainsi revivre, en son temps, l'esprit de ces anciens moines dont le monde n'étoit pas digne[2], » La Trappe, « la plus sainte maison (a-t-il dit) qui soit dans l'Église[3], » devint le lieu où il s'aimait le plus après celui auquel l'avait attaché le devoir. Dans Rancé, l'ancien compagnon de sa jeunesse, combien il était heureux de retrouver « un autre saint Bernard, en doctrine, en piété, en mortification, en humilité, en zèle, en pénitence ; le plus parfait directeur des âmes, dans la vie monastique, qu'on eût connu, depuis l'immortel abbé de Clairvaux[4]. » *L'éloignement de tout parti*, cette disposition, qu'il sut reconnaître chez Rancé, à une époque où tous, presque, dans le clergé, se partageaient entre des *opinions*, l'ayant touché, jusqu'au plus intime de l'âme, lui en qui, aussi, et à un haut degré, elle se trouva toujours, le pontife devait, à trente années du temps dont il s'agit ici, et comme le saint abbé venait de mourir, se répandre, sur cela, en louanges de lui, qui semblent tempérer sa douleur. On le voit en crainte, alors, *des partis*, qui s'efforceront, il le prévoit, de *tirer à eux*, et de revendiquer, comme leur appartenant,

[1] *Gallia christiana*, t. XI, col. 751. — Les Trappistes, par M. *Gaillardin*, à l'endroit déjà cité.

[2] *Bossuet*, lettre du 10 août 1677, à Guillaume *Le Roi*, abbé de Haute-Fontaine, t. XXXVII, 120.

[3] *Bossuet*, lettre à l'abbé *de Saint-André*, 28 janvier 1701, t. XXXVIII, 232.

[4] *Bossuet*, dans la même lettre.

cette âme supérieure, qui ne fut à aucun d'eux, comme le prouvent si bien des lettres, des pièces sans nombre, que naguère il lut, à La Trappe, inestimables documents, qu'il recommande aux religieux de conserver avec un soin jaloux [1]. Pour Rancé, gisant dans la tombe, de telles paroles, proférées par une telle bouche, demeureront le plus glorieux témoignage qui dût être rendu jamais au saint abbé. Et quel plus irrécusable juge pourrait-on invoquer, ici, sur un homme que, cinquante années durant, il avait scruté jusqu'au plus intime du cœur!

Bossuet ne put aller, avant son sacre, ni à Châlons ni à La Trappe.

A La Trappe, donc, dans ces saints déserts, *qui sembloient* (a-t-il dit) *se réjouir de la gloire de Dieu*, l'évêque *nommé* de Condom avait résolu de passer, *en oraison*, sous les yeux, sous les auspices de son pieux ami, une partie de ce temps consacré à la retraite [2]. La mort de *Madame*, survenue à la fin de juin 1670; ce que Bossuet dut faire, pour obéir au roi, et parler aux funérailles de la princesse, ayant rompu ces pieux desseins, il devait, à onze années de là, les reprendre, lorsque, dans l'attente de ses bulles pour l'évêché de Meaux, à Rancé, cet ami révéré, affectionné de lui, de plus en plus, il annonça sa prochaine visite, déplorant la mort récente du saint évêque Félix Vialart [3], sous qui, aussi, il eût tant désiré *d'aller passer à Châlons quelque temps en action* [4]. Ne pouvant, quoi qu'il en soit, avant d'avoir été sacré pour Condom, donner quelque temps à la retraite, son discours de Saint-Denis, en présence des restes de *Madame*; les touchantes instructions

[1] *Bossuet*, lettre du 28 janvier 1701, déjà citée.
[2] Lettre du 22 juin 1681, à M. *de Rancé*, XXXVII, 224.
[3] Félix Vialart était mort le 10 juin 1680.
[4] *Bossuet*, lettre du 22 juin 1681, à *Rancé*, XXXVII, 224.

que, du haut de la chaire, répandit, ce jour-là, son cœur, ému au point qu'on a vu, quelle préparation meilleure à recevoir l'onction sacrée! Empêchée, bien à regret, de s'enfuir au désert, cette âme, préoccupée uniquement de pensées si saintes, de sentiments si élevés, si purs, avait su, dans ce monde qui la retenait captive, se ménager ainsi la retraite, la solitude, le silence, Dieu présent toujours [1]!

Bossuet prêche, aux Carmélites du Bouloi, la *vêture* de mademoiselle Anne-Marie Des Cois. (28 août 1670)

Il dut, dans Paris, par un nouvel acte de son ministère, postérieur, de peu de jours, à la cérémonie de Saint-Denis, se préparer, de plus en plus, à la solennité de son sacre, en prononçant, le 28 août, aux Carmélites du Bouloi, un sermon de *vêture;* n'était-ce pas là encore une oraison funèbre? Une fille de la nourrice de *Monsieur*, Anne-Marie des Cois, attachée naguère au service de *Madame*[2], qui l'aimait, avait voulu, touchée de la grâce, quitter Saint-Cloud pour le Carmel. Henriette d'Angleterre, avertie, à son arrivée de Douvres, que, pour la recluse, le moment du sacrifice ap-

[1] « Gignit sibi ipsa mentis intentio solitudinem, » *S. Augustinus*, De diversis quæstionibus ad Simplic. lib. II, quæst. IV.

[2] Anne-Marie *des Cois*, fille de madame *des Cois, nourrice de Monsieur, frère du roi*. Dans l'Estat de la France, par *Besongne;* 1663, in-12, p. 372, figure *madame* des Cois, nourrice de *Monsieur;* et, à la pag. 373, mademoiselle [Anne-Marie] *des Cois*, sa fille, est indiquée comme l'une des *femmes de chambre ordinaires de Madame*. Les prénoms *Anne-Marie* sont indiqués dans *l'Estat de la France*, pour l'année 1665, tome I, 453. — A tort, *Robinet*, dans ses *Lettres à Monsieur*, lettre du 30 août 1670, a-t-il indiqué ce nom ainsi : *d'Ecoüas. Des Cois*, ou *des Coix*, était le nom de cette personne. Monsieur *des Cois*, frère *d'Anne-Marie*, était l'un des douze *gentilshommes servants de Monsieur*. (*Estat de la France*, 1663, in-12, p. 359.) Au reste, à d'autres pages des volumes cités on trouve le nom ainsi écrit : *de Quoix*. — En août 1673, une autre demoiselle *de Coix* reçut le voile, mais aux *Grandes Carmélites*. Madame, deuxième femme de *Monsieur*, assistait à la cérémonie. Le sermon fut prononcé par *Fromentières*. (Gazette de France, 5 et 12 août 1673.)

prochait, ayant annoncé qu'elle assisterait à cette vêture, quel coup la soudaine et terrible mort de cette princesse avait porté à la *postulante!* La fille aînée de l'infortunée duchesse, *Marie-Louise d'Orléans* (celle qui devint reine d'Espagne dans la suite), âgée de neuf ans aujourd'hui, devait venir aux Carmélites acquitter la promesse de sa mère; et Bossuet, dans son discours, perdu pour nous, dont on admira la *belle morale*[1], *l'onction, la tendresse,* n'avait assurément point oublié « la princesse si admirée et si chérie, » dont l'absence, à cette cérémonie, renouvelait dans tous les cœurs la vive douleur, causée par sa mort, si récente encore.

De Condom, cependant, des lettres pressantes étant venues à Bossuet, et les affaires s'accumulant dans ce diocèse, qui, depuis plus de deux années, était sans évêque, il avait, dans son empressement de s'y rendre, pris, de bonne heure, sur cela, des mesures. Sa chapelle, ses ornements, tout déjà était prêt; et aussitôt après son sacre, il devait quitter la capitale[2], lorsqu'un incident survint, qui allait rompre ces desseins; c'est de la nomination du prélat aux fonctions de précepteur du dauphin que nous allons parler. A Louis XIV, ombrageux et jaloux (s'il en fallait croire ses détracteurs), à ce point de ne vouloir souffrir que nul, près de lui, et même parmi ses plus proches, ne figurât, et ne fût remarqué, si peu que ce fût, cette justice ne pourra, du moins, être déniée, que jamais aucun souverain n'a fait de si héroïques efforts pour que son héritier présomptif, élevé, instruit avec des soins extrêmes, pût, je ne dis point seulement le remplacer dignement, un

Louis XIV veut qu'une instruction très-étendue soit donnée au dauphin.

[1] Lettres à Monsieur, par *Robinet*, 30 août 1670.

[2] Mémoires mss de *Le Dieu*. — *Bossuet*, lettre au maréchal de *Bellefonds*, 9 septembre 1672. — Journal de *Le Dieu*, 7 octobre 1701.

jour, mais même le surpasser de beaucoup. Négligé, abandonné, pour ainsi dire, à lui-même, en ses premières années, et laissé tout entier presque aux jeux, aux plaisirs, sans qu'on l'eût jamais contraint de rien apprendre [1], si, malgré des facultés intellectuelles vraiment notables, un sens très-droit, le sentiment prompt, exquis du grand et du beau, Louis jamais ne fut lettré, et n'aima l'étude, ni seulement la lecture en aucun temps de sa vie[2], on en connaît assez les raisons. Anne d'Autriche, néanmoins, après qu'à son union, stérile longtemps, Louis *Dieu-donné*, et un second fils, bientôt, eurent été accordés, s'était promis qu'à leur éducation, à celle du dauphin surtout, seraient donnés des soins extrêmes[3]. Mais Mazarin, à ses yeux, étant tel qu'elle n'admettait point que, dans l'Europe, aucun lui pût être comparé, elle devait, sur l'éducation de ses fils, comme sur tout le reste, s'en remettant à lui, sans réserve, le déclarer *surintendant* de l'éducation des deux princes. Mazarin, cependant, en peine démesurément, tant qu'il eut vie, de son importance dans l'État; inquiet, sur cela, et jaloux à l'excès, craignit, apparemment, que le dauphin, dont l'intelligence, le sens droit, l'orgueil extrême et l'esprit de domination se laissèrent apercevoir, dès ses premières années, ne le voulût

[1] Mémoires pour servir à l'Histoire de *Louis XIV*, par l'abbé *de Choisy*, t. I, 51.

[2] Histoire de *Louis XIV* [par *de Limiers*]; Amsterdam, 1717, in-12, t. II, partie 2e, liv. IV, chap. 58 et suiv.

[3] *Anne d'Autriche* avait eu un désir très-vif de donner à son fils, pour précepteur, *Robert Arnauld d'Andilly*, à qui elle s'en ouvrit, et qui l'a dit dans ses *Mémoires*; elle avait aussi fait connaître cette intention à la princesse de *Condé*, mère du grand *Condé*, et à la princese de Guémené. « *Mais* (comme le dit *Arnauld d'Andilly*) *M. le cardinal Mazarin aurait-il pu y consentir?* » (Mémoires de Robert *Arnauld d'Andilly*, collection *Petitot*, 2e série, t. XXXIV, 75.)

plus endurer, lorsqu'il serait en âge, si une éducation sévère, si une instruction profonde venaient accroître en lui et exalter le sentiment que, dès l'enfance, il avait déjà de sa grandeur et de sa puissance, sut, de ce côté, se mettre en garde, avec moins de générosité que de prudence. A un cardinal, premier ministre de Louis XV enfant, devait, dans la suite, être donné, en public, cet éloge que, « dans ses entretiens avec le jeune prince, sur la politique, cet homme d'État, lui portant sans réserve toutes ses connoissances acquises par une expérience éclairée, *se rendoit* ainsi *inutile, autant qu'il le pouvoit*[1]. » Le reproche opposé directement à cette louange, assez peu méritée d'ailleurs, comme il semble, entachera à jamais la mémoire de Mazarin; l'histoire attestant les soins qu'il prit pour que Louis XIV, enfant, laissé à lui-même, apprît fort peu de chose, et fût tel enfin que, lorsque viendrait, pour ce monarque, l'âge de régner, le premier ministre n'eût rien à craindre de lui[2].

A l'enfant roi un *gouverneur*, un *précepteur*, à la vérité, avaient été donnés, auxquels le mérite ne manquait pas; mais préposés par Mazarin, choisis à sa convenance, subordonnés entièrement à ses volontés, au point que lui seul, en réalité, ordonnant tout jusque dans les détails, l'inaction était le fond des instructions qu'ils avaient tous deux reçues de lui; et quoi qu'ils eussent pu penser de ce programme, ils semblent ne s'y être montrés que trop fidèles[3]. Le gouverneur (le marquis

[1] *Fontenelle*, Réponse au discours prononcé par le cardinal *Dubois*, lors de sa réception à l'Académie française, 3 décembre 1722.

[2] Mémoires de madame *de Motteville*, collection Petitot, 2e série.

[3] Mémoires de madame *de Motteville*. — Mémoires concernant divers événements remarquables, arrivés sous le règne de Louis le

de Villeroy [1]), « l'une des meilleures têtes du royaume [2], » et ayant, de plus, commandé les armées, avec honneur, entendait bien les affaires; connaissait, mieux que nul autre, le dedans du royaume, et sut, plus d'une fois, intéresser son royal disciple par de curieux récits du règne du feu roi son père. Surpris des lumières naturelles du jeune prince, Mme de Motteville, souvent, l'entendit gémir « qu'un si bon fonds fut laissé sans culture, en un temps où il y étoit le plus propre; » *Mais je ne suis pas le maître,* disait-il souvent à cette dame, qui ne l'oublia point dans ses *mémoires* [3]. Le *Précepteur*, moins autorisé encore, était l'abbé Hardouin de Beaumont de Péréfixe, élevé dans la maison du cardinal de Richelieu; et, après la mort de ce ministre, attendant tout de Mazarin, qui, bien sûr de lui, l'avait choisi pour cet office [4]. Moins étranger aux belles-lettres qu'on ne l'a voulu dire [5], *l'histoire de* Henri IV, si honorable pour

Grand, etc.; Cologne, P. Marteau, 1684, in-12. — Mémoires de l'abbé *de Choisy*. — *Bayle* ne veut pas que *Louis XIV* ait été élevé sans soins, et qu'on ne se soit point appliqué à l'instruire. (Nouvelles de la République des Lettres, par *Bayle ;* 1684, mars, n° IV.)

[1] Nicolas *de Neufville, duc de Villeroy*, maréchal de France, né en 1597, mort le 28 novembre 1685, en sa quatre-vingt-huitième année. — Dans la lettre par laquelle *Anne d'Autriche*, régente, annonçait, le 15 mars 1646, au parlement de Paris, la nomination de *Villeroy* aux fonctions de gouverneur du jeune roi, le cardinal *Mazarin* était mentionné comme *surintendant* de l'éducation du jeune monarque. (Histoire du cardinal *Mazarin*, par *Aubery*, édition de 1751, tome II, pag. 72, 73.)

[2] *Bayle*, Nouvelles de la République des lettres, mars 1684, n° IV.

[3] Mémoires de madame de *Motteville*.

[4] Ibid. L'abbé *de Beaumont Péréfixe* fut déclaré *précepteur du roi* le 28 mai 1644. (*Gazette de France*, 28 mai 1644, pag. 380.) — Le sous-précepteur était François *Faure*, qui, plus tard, fut évêque d'Amiens.

[5] Gabriel *Naudé* nous apprend que l'abbé *de Beaumont-Péréfixe* n'obtint la charge de précepteur du roi que, parce que, comparé à *Aubert*, à *Gassendi*, à *Rigault*, trois des plus savants hommes de France, il m-

ce grand roi, devait aussi faire honneur à son biographe [1], encore qu'il n'ait ni voulu ni pu tout dire. Avant cet ouvrage, il en avait, en 1647, étant précepteur déjà, composé un autre, en latin, intitulé : *De l'institution d'un Prince*, où était exposée la méthode à suivre à l'égard d'un héritier présomptif de la couronne, depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il eût atteint sa quatorzième année [2].

Sur cela, au demeurant, comme sur le reste, Ma-

sista mieux à la coupelle du cabinet (à l'examen); et que, de plus, il fut préféré à un évêque, l'une des plus brillantes lumières du clergé, ayant emporté la balance par son mérite. (*Naudé*, Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal *Mazarin*, depuis le 6 janvier 1649 jusqu'au 1er avril 1650, in-4°, p. 376.) — *Chapelain*, parlant de *Péréfixe*, dit : « Tant de sermons éloquents et une histoire si purement et si gravement écrite justifient trop le mérite de ce prélat dans les belles-lettres, surtout dans les françoises, etc. (Liste de quelques gens de lettres françois, vivant, en 1662, par *Chapelain*. Continuation, par le P. *Des Molets*, des Mémoires de littérature et d'histoire, de *Sallengre*, t. II partie Ire, pag. 55.)

[1] Histoire du roi Henry *le Grand* (Ire édition); Paris, Edme Martin, 1661, in-4°; réimprimée, en 1662, même format, *avec des augmentations*. Elle avait, de l'ordre exprès de *Mazarin*, été composée pour l'éducation de Louis XIV, qui la dut lire dans *le Manuscrit*. (*Bayle*, Nouvelles de la République des lettres, mars 1684, n° IV.) Voir les remarques curieuses qu'offre, sur cet ouvrage, la *Bibliothèque historique de la France*, en 5 tomes in-folio, t. II, n° 20066; voir aussi le n° 15827.

[2] *Institutio principis*, ad Ludovicum XIV, Franciæ et Navarræ regem christianissimum, au thore *Harduino de Perefixe de Beaumont*, abbate de Sablonceau, doctore ac socio sorbonico, necnon ejusdem christianissimi regis præceptore; Parisiis, excudebat Antonius Vitré, 1647, in-16. L'Épître dédicatoire est adressée au cardinal *Mazarin*. Suit un *Proœmium*, adressé au jeune monarque, âgé de neuf ans, qui (on le voit par ce qui est dit dans ce *Proœmium*), pouvait entendre un latin simple et facile. Péréfixe y annonce son dessein : « Libellum hunc scripsi *de virtutibus rege dignis*, ac tuæ majestati necessariis, ad onus regni cum tuâ laude simul et utilitate populi sustinendum. » Ce petit volume, très-bon, très-curieux, a 95 pages. On remarque, à la fin, une *Approbation*, honorable, des docteurs C. *Morel* et *Le Maistre*, du 1er mars 1647.

zarin, dans le royaume, réglant souverainement toutes choses, au roi, encore une fois, aucune instruction, un peu à fond, ne devait être donnée; ni on ne prit aucun soin pour lui inspirer ce curieux désir de lire, qui lui eût pu profiter dans la suite; et soit que le cardinal l'eût ordonné; soit (comme le dit Mme de Motteville) que Péréfixe, jaloux de ses attributions de précepteur, l'eût ainsi exigé lui-même, du jeune prince étaient écartés, avec soin, les lettrés, les hommes de savoir, dont le commerce lui eût pu inspirer du goût pour l'étude[1]. Ainsi devait-il être donné à Mazarin de mourir (1661) premier ministre, paisible, tout-puissant, jusqu'à sa dernière heure; ayant à son chevet, Anne d'Autriche, craintive toujours en sa présence, et un roi de vingt-trois ans, qui, si fier avec tous, s'était, jusqu'ici, contenu devant le cardinal, et même montré soumis, reconnaissant et plein d'égards.

Combien ce roi, néanmoins, souffrait, dès lors, que son éducation eût été négligée ainsi; et à quel point, de plus en plus, il le devait sentir, dans la suite, ses perplexités, lorsque fut venu le temps de pourvoir à l'éducation du dauphin, le firent bien connaître. Dans ses *Mémoires*, dans ses *Entretiens*, dans ses *Lettres* se laisse apercevoir, avec un amer regret qu'on eût pris si peu de soin de l'instruire, le généreux et noble désir que le prince son fils devienne, par l'éducation qui lui va être donnée, non point seulement un homme distingué, un *honnête homme*, mais, encore, savant s'il se peut[2]. Une haute piété, c'est ce que son cœur, avant tout, désire en ceux à qui seront confiées les premières années d'un

[1] Mémoires de Madame *de Motteville*.

[2] La vie de M. le duc *de Montausier* [par le P. *Petit*, jésuite]; Paris, 1729, in-12, t. II, pag. 7 et 180.

enfant si précieux et si cher [1]. A une naissance illustre se devront, chez son *gouverneur*, trouver unies *la pureté de la religion*, la *probité des mœurs*, la *capacité*, *l'expérience des affaires*, la *réputation dans la guerre* [2]. Avec des sentiments profondément religieux, seront requises, chez le *précepteur*, de rares lumières [3]. « Le dauphin, en un mot (et ce sont les paroles du grand roi lui-même), devra être élevé de sorte qu'il puisse, un jour, surpasser autant les autres princes de la chrétienté par ses vertus et par les éminentes qualités de sa personne que par l'éclat de sa naissance royale [4]. »

Pour l'office de gouverneur, on parla du maréchal de Clérembault, de Turenne, du duc de La Rochefoucauld.

Dès 1665, encore que le prince, alors, n'eût que quatre ans et quelques mois, le roi, déjà, dans son impatience de père, songeant à lui donner un gouverneur et un précepteur en titre, nous avons vu le maréchal de Clérembault mourir, en juillet, comme il allait être déclaré gouverneur [5]. A Turenne, auparavant, avait, dit-on, été proposée cette charge de confiance, pour le décider à une abjuration, qu'il ne fit que dans la suite, et avec le désintéressement que nous avons fait connaître [6]. Pour le duc de La Rochefoucauld, dont il s'était aussi agi alors, ses *Mémoires*, publiés en 1662 [7] (quoiqu'il eût refusé

[1] Mémoire historique de *Louis XIV*, adressé par lui au dauphin. (Œuvres de *Louis XIV*; 1806, in-8°, t. I, 93.)

[2] Brevet de nomination du duc *de Montausier* aux fonctions de gouverneur du dauphin 21 septembre 1668.

[3] Brevet de nomination de J.-B. *Bossuet* aux fonctions de précepteur du dauphin, 13 septembre 1670.

[4] Brevet de nomination du duc *de Montausier*, 21 septembre 1668, déjà cité.

[5] Description historique de la France, par *Piganiol de la Force*, édition de 1765, t. V, 68 et suiv.

[6] Histoire de l'édit de Nantes [par *Élie Benoît*]; Delft, 1695, in-4°, t. IV, 129.

[7] Mémoires de monsieur D. L. R. sur les brigues à la mort de

de les avouer), et plus encore, ses *Maximes*, imprimées en 1665 [1], l'avaient paru désigner pour ce poste; l'écrivain éminent, l'homme spirituel, autant que lettré et poli, se manifestant dans ces deux ouvrages, avec le grand seigneur; et l'on devait, de nouveau, songer à lui dans la suite [2]. Quant au préceptorat, pour lequel avaient été proposés, dès 1665, tant d'hommes dignes de cette fonction, nous avons vu le roi, en septembre 1666, content des services du président de Périgny, l'en pourvoir en titre d'office.

En 1668, Louis XIV songe à choisir un *gouverneur* pour le dauphin.

Vint l'année 1668, où le baptême du dauphin, différé jusque-là, se fit avec une solennité sans exemple; le pape Clément IX, parrain du prince, s'y étant fait représenter par le cardinal de Vendôme, légat du saint-siége; la reine d'Angleterre (Henriette-Marie de France), marraine, par la princesse de Conti; et le cardinal Antoine Barberin, grand aumônier, archevêque de Reims, ayant répandu l'eau sacrée sur la tête du jeune prince [3]. Après ces solennités, qui eurent lieu le 25 mars, le dauphin, le 15 août suivant, s'étant, pour la première

Louis XIII; Cologne, P. Vandick (Hollande, Elzévier), 1662, 1664, in-12. (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, édition de 1823, t. II, p. 378, n° 11507.)

[1] Réflexions, ou sentences et maximes morales, etc.; Paris, Barbin, 1665, in-12. (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, édition de 1823, t. III, p. 165, n° 15752.)

[2] M. *Monmerqué*, Notice sur le duc *de La Rochefoucauld* (dans les Mémoires pour servir à l'Histoire de France, collection *Petitot*, 2e série, t. LI, 318; et LIII, p. 22). — Lettres de madame *de Sévigné*, édition de M. *Monmerqué*; Paris, 1818, t. V, 312. — Mémoires *inédits* du comte *de Bussy-Rabutin*, cités par M. *Monmerqué*, sur une lettre de *Bussy* à *Corbinelli*, du 12 février 1678.

[3] Journal historique du règne de Louis XIV, par le P. *Daniel*, année 1668. — *Gazette de France*, 24, 31 mars, 3 avril 1668. — *Gazette*, en vers, du temps.

fois, confessé[1], et la nomination d'un *gouverneur* ne pouvant plus tarder, désormais, des noms, de nouveaux, circulèrent, dont plusieurs avaient, sans nul doute, arrêté quelque temps l'attention de Louis XIV; celui du duc de La Rochefoucauld, entre les autres[2]; une lettre de ce seigneur lui-même ne permet point d'en douter. Car, comme son amie, la marquise de Sablé, femme très-spirituelle et très-lettrée, lui eut, avec un compliment prématuré, adressé, en *manuscrit*, son petit *Traité sur l'instruction des enfants*, la réponse que lui fit, aussitôt, l'auteur des *Maximes* témoigne assez que, pour cette importante charge, il avait, alors, en effet, été parlé de lui[3].

Avec son nom, d'autres encore furent prononcés; celui, par exemple, du premier écuyer Henri de Béringhen, ami intime de Bossuet, dont l'attachement pour toute cette famille ne se démentit jamais[4]. Louis XIII eut pour Béringhen une confiance sans bornes; et Richelieu, jaloux, avait puni par l'exil son ferme et louable refus de lui révéler un secret versé dans son sein par le monarque. Contraint de s'éloigner alors, ce seigneur se devait signaler, avec éclat, sous le roi de Suède Gustave-Adolphe, dans nombre de combats, à Lutzen, notamment, puis sous le prince Maurice de Nassau, qui, ainsi que l'électeur palatin (Charles-Louis), le distinguait entre tous[5]. Rappelé aussitôt que Richelieu fut

[1] Lettres, en vers, par Charles *Robinet*, lettre du 18 août 1668.

[2] Lettre de G. *Patin* à *Falconet*, 28 septembre 1668 (édition de Rotterdam, 1725, in-12, t. III, 290). Cette lettre n'est point dans l'édition donnée, en 1846, par le docteur *Reveillé-Parise*, 3 vol. in-8°.

[3] Madame *de Sablé*, par M. Victor *Cousin*; 1854, in-8°.

[4] Dans la correspondance de *Bossuet*, se trouvent des preuves nombreuses de l'étroite liaison du prélat avec toute la famille *de Béringhen*.

[5] Dictionnaire de *Moréri*, article : *Béringhen* (*de*).

mort; et Louis XIV l'honorant, non moins qu'avait fait le roi son père, toujours, depuis, il fut à la cour en grand renom de sagesse et de valeur [1].

La vertu, le mérite rare du duc Anne de Noailles, son courage à toute épreuve, son attachement au roi, sa probité, sa religion; d'éclatants services, tant à l'armée que dans des négociations d'intime confiance, l'avaient paru désigner aussi pour le poste de gouverneur du dauphin de France [2]. — Il fut parlé, par les mêmes motifs, du marquis Gigault de Bellefonds, brave et pieux gentilhomme, promu, depuis peu, au maréchalat; mais plus encore du duc de Chaulnes [3], qui, dans plusieurs ambassades à Rome, s'était signalé avec éclat. Habile à manier les esprits, à se concilier les cœurs, à tout obtenir par sa verve, sa rondeur, sa cordialité, sa franchise, la réconciliation entre Rome et Louis XIV, après l'affaire du duc de Créqui, avait été son ouvrage. Bon écrivain non moins qu'adroit diplomate, le duc de Chaulnes était « *un homme fort capable*, » a dit Saint-Simon, qu'on en peut croire [4]. Son neveu, le duc de Chevreuse, ayant, d'ailleurs, en 1667 (le 2 février), épousé Jeanne-Marie Colbert, fille aînée du grand ministre, et dame du palais de la reine [5], on voit quelles chances cette alliance donnait au duc de Chaulnes d'obtenir un poste qu'il désira avec ardeur; ses lettres de Rome, sur cela, et celles de ses affidés en sont de sûrs témoignages [6]. Deux autres

[1] Dictionnaire de Moréri, article : *Béringhen* (*de*).

[2] Dictionnaire de *Moréri*, article : *Noailles* (Anne, duc *de*).

[3] Lettre de Gui *Patin*, 27 octobre 1668 (édition de Rotterdam, 1725).

[4] Mémoires de *Saint-Simon*, année 1698.

[5] Histoire de l'administration *de Colbert*, par M. P. *Clément*; 1846, in-8°, p. 295.

[6] Lettres du duc *de Chaulnes* au marquis *de Lionne*, 12 avril, 13 août

ministres, d'ailleurs, Hugues de Lionne, et Michel Le Tellier, ses intimes amis, s'étant, avec Colbert, déclarés au roi, pour qu'en cette rencontre la préférence lui fût donnée [1]; et tous trois faisant valoir un *indult perpétuel* pour la nomination aux prélatures, aux bénéfices des Trois-Évêchés, obtenu depuis peu, du saint-siége, par l'habile négociateur, après que d'autres envoyés de France, depuis dix ans, l'avaient activement, mais en vain sollicité [2]. Un congé, sur ces entrefaites, lui ayant été donné, pour revenir de Rome, sa nomination, en Italie, aussi bien qu'en France, parut assurée, comme le témoignent nombre de lettres de ce temps-là, de Gui Patin, entre autres; et les notes d'Olivier d'Ormesson, avide toujours de nouvelles [3].

Ils devaient, néanmoins, y être trompés; le duc de Montausier, à la fin, ayant été préféré, par l'influence, pensa-t-on, de la reine et de son entourage [4]. La duchesse de Montausier, cette célèbre Julie-Lucine d'Angennes de Rambouillet, gouvernante du dauphin (depuis sa naissance 1er septembre 1661 jusqu'en septembre 1664 [5]), ayant pris soin des premières années du jeune prince avec zèle et succès, la reine, dont elle était devenue ensuite dame d'honneur, et qui l'estimait fort, se pût, en cela, prêter à lui complaire; Montausier ayant, d'ailleurs,

Le duc de Montausier est préféré.

1668. — Lettre de l'abbé *de Michault* au même, 26 mars 1668.

[1] Lettre de Gui *Patin* à *Falconet*, 28 septembre 1668 (édition de 1725, in-12, t. III).

[2] Lettre du duc *de Chaulnes* à M. *de Lionne*, 12 avril 1668. — Recueil des édits enreg. au parl. de Metz [par *Emmery*], in-4°, t V, 539.

[3] Journal ms. d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson*, 19 juin 1668.

[4] Lettre de Gui *Patin*, déjà citée.

[5] Madame *de La Mothe* prit, le 4 septembre 1664, possession de cette charge. (Gaz. du 6 septembre 1664.)

le mérite que l'on sait. « Un si grand ouvrage que l'éducation de monseigneur le dauphin, commencé par les mains de Mme la duchesse de Montausier, ne peut se mieux perfectionner (disait-on alors) que par celles de M. son mari [1]. »

Caractère honorable de Montausier. Son savoir.

En Montausier, à la vérité, encore que sa trop brusque franchise, l'âpre rudesse de son humeur et de ses manières ne fussent guère propres à lui concilier les cœurs, tous estimaient, avec d'insignes vertus, une capacité, un savoir, des talents bien rares parmi ceux de son rang. Intrépide dans les armées, peu d'autres s'y étaient signalés si longtemps, si fréquemment et avec tant d'éclat. Sa fidélité, son dévouement au roi, inaltérables pendant les troubles de la Fronde, avaient, en plus d'un lieu, dans l'Angoumois notamment, opposé à Condé, aux chefs du parti des princes une résistance constante, vigoureuse, et à laquelle il fallut céder [2]. Si, à bon droit, on lui imputa d'être sévère envers les autres, du moins l'avait-il été toujours envers lui-même; et jamais vie de grand seigneur, d'homme de guerre, surtout, ne fut plus pure, plus grave, plus irréprochable. Après qu'il eut, vers 1643, abjuré le calvinisme, où il était né [3], et où l'avait retenu du Moulin, ce fameux

[1] Lettre du duc *de Chaulnes* au marquis *de Lionne*, 30 septembre 1668.

[2] La vie de M. le duc *de Montausier*, pair de France [par le P. *Le Petit*, jésuite]; Paris, 1729, in-12, 2 vol. — Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne, par le P. *Anselme*, in-folio, t. V, 20.

[3] Son abjuration fut due au P. François *Faure*, cordelier, sous-précepteur de Louis XIV, nommé, plus tard, évêque d'Amiens. *Montausier* abjura entre ses mains. (La Vie de M. le duc *de Montausier*, déjà citée.) A tort, dans l'écrit qui sera indiqué ci-dessous, l'abjuration *de Montausier* (en 1643) a été attribuée à *Bossuet*, âgé alors de *seize ans* seulement, et étudiant au collége de Navarre. *Notice sur trois manuscrits*

ministre de Sedan, on n'aurait pu, dans l'Église catholique, trouver de fidèle plus convaincu, ni plus soumis à tout ce qu'exige cette religion de ceux qui la professent [1]. Ardent, dès ses jeunes années, non point pour les belles-lettres seulement, mais pour l'érudition, même pour celle de détail; imbu à fond des classiques, tant grecs que latins; aimant la poésie, la cultivant avec succès, le peu de ses vers qu'il laissait voir (et il en composa beaucoup), favorablement accueillis toujours, étaient insérés, avec empressement, dans les recueils [2]. Jean Launoi, Huet, Bossuet, Ménage[3], Chapelain, Segrais, Mosant de Brieux, l'abbé de Marolles [4] louèrent dans Montausier son rare savoir, ses talents, son génie pour les belles-lettres, non moins que ses éclatants services dans les armées, et sa supériorité tant dans les conseils qu'à la guerre. Les illustres, à l'étranger, enchérissant encore sur ces louanges des compatriotes, Nicolas Heinsius, Jean Georges Grævius, Ézéchiel Spanheim, Gro-

inédits de Bossuet, composés pour l'enseignement du dauphin, fils de Louis XIV, lus à l'Académie royale de Belgique, les 4 février et 4 mars 1850, par M. le chevalier *Marchal*, membre de cette Académie, et conservateur de la Bibliothèque de Bruxelles.

[1] La vie du duc *de Montausier*, déjà citée.

[2] Sylloges epistolarum à viris illustribus scriptarum; Leidæ, 1727, 5 vol. in-4°, tome III, 875.

[3] Joannis *Launoii* regii Navarræ gymnasii Historia; 1677, in-4°, t. I, Epistola ad Delphinum. — P. Dan. *Huetii*, Commentarius de rebus, etc.; Amstelodami, 1718, in-12, p. 234. — *Bossuet*, Epistola ad Innocentium XI, 8 martii 1679, t. XXXIV, 7. — Lettre de J. G. *Grævius* à Nicolas *Heinsius*, novembr. 1666. (Sylloges epistolarum à viris illustribus scriptarum; Leidæ, 1727, in-4°, cinq vol.

[4] « M. de Montausier a écrit beaucoup d'excellentes choses, en prose et en vers, en latin et en françois; mais non communiquées à tout le monde; il est infiniment au-dessus de la vanité qui se pourroit chercher dans cette sorte de gloire. » (Mémoires de Michel de Marolles, 1755, t. III, 321.)

novius, dans des Lettres intimes, que Montausier jamais ne devait voir, exaltent le mérite de cet homme, « éminent (disent-ils) sur le Parnasse *comme à la guerre* [1]; et toujours favori de Pallas, soit que, sous le nom de *Bellone*, elle le guide dans les combats, soit que, sous celui de *Minerve*, elle daigne inspirer ses écrits [2]. » Grævius, en 1667, lui dédie son Hésiode [3]. Tous, en un mot, poëtes, savants, honorent en lui l'un des princes de la littérature et de la science.

La peste en Normandie. Dévouement de Montausier, gouverneur de cette province.

Louis XIV, longtemps perplexe (tant, à ses yeux, avait d'importance le choix d'un gouverneur pour l'héritier de la couronne), avait toutefois paru pencher, chaque jour, davantage, pour cet homme supérieur à tant d'égards, lorsque survint une circonstance inopinée, qui le put décider. Pourvu du gouvernement de la Normandie après la mort du duc de Longueville [4], là, comme partout, Montausier avait, dans plusieurs voyages qu'il y fit, signalé sa capacité et son attachement au devoir; lorsque la peste, tout à coup, apparaissant dans cette province (1668), et y faisant d'affreux ravages, le roi, en même temps que lui était apportée cette désastreuse nouvelle, apprit que Montausier, volant en hâte dans tous les lieux où il avait su qu'était plus grand le péril, y prodiguait, avec ardeur, intelligence et succès, ses soins, son temps, son or, ou, pour mieux parler, s'y prodiguait lui-même. Ce dévouement eut toutes les suites qu'avait pu souhaiter le zélé gouver-

[1] Sylloges epistolarum à viris illustribus scriptarum; Leidæ, 1727. 5 vol. in-4°, t. III et IV, passim.

[2] *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Aqua-viva*, remarque C.

[3] *Hesiodi* Ascræi quæ exstant opera, ex recensione J. G. *Grævii*, etc.; Amsterdam, 1667, in-8°.

[4] Il fut nommé à ce poste le 21 mai 1663. (Histoire de la ville de Rouen [par *Farin*]; Rouen 1668, in-16, t. I, p. 94.

neur[1]; et Louis, jugeant qu'il pouvait, en pleine sécurité, confier à un cœur si généreux, si éprouvé les destinées de son fils, le déclara (septembre 1668) gouverneur du jeune prince. « Si (lui dit-il), si j'eusse connu, dans le royaume, un sujet plus digne de cet emploi, celui-là auroit eu la préférence[2]. » Le monarque devait, dans le brevet royal de nomination, témoigner, avec éclat, sa profonde estime pour ce gouverneur de son choix. *Naissance illustre, probité des mœurs, pureté de religion, capacité, expérience, réputation, tant dans les affaires qu'à la guerre,* toutes ces choses, disait-il, se trouvant en M. de Montausier, « qui, d'ailleurs, nous a donné, en des occasions très-importantes, des preuves signalées de son affection à notre service, » il le déclare, tout ensemble, *gouverneur de la personne* du dauphin, son fils, et *premier gentilhomme de la chambre de ce prince.* A lui donc appartiendra, désormais, « la conduite et direction de l'héritier du trône, *avec plein pouvoir et autorité de l'admonester, reprendre et corriger, si besoin étoit, des fautes dans lesquelles ce prince pourroit tomber;* il lui devra donner de si fortes impressions de la vertu, qu'elles ne puissent s'effacer de son âme; prendre soigneusement garde que son esprit soit exempt de toute sorte de corruption, et ne reçoive aucune mauvaise tache[3]. »

Montausier, déclaré gouverneur du dauphin. (21 septemb. 1668.)

Montausier, après le serment prêté le 22 septembre 1668, entre les mains du roi, en raison de sa fonction

[1] La Vie de M. le duc *de Montausier* [par le P. *Le Petit*, jésuite], déjà citée. — Oraison funèbre de M. *de Montausier*, par *Fléchier*.

[2] La Vie du duc *de Montausier* [par le P. *Le Petit*, jésuite], déjà citée.

[3] Brevet de *Louis XIV*, qui nomme le duc *de Montausier* aux fonctions de gouverneur du dauphin, 21 septembre 1668. (Archives de l'empire, registres de la secrétairerie d'État, année 1668.)

nouvelle[1], s'étant, sans délai, mis à l'œuvre, alors avaient été nommés ceux qui le devaient seconder dans les soins qu'il allait donner au prince. Ainsi, un *sous-gouverneur* étant nécessaire pour aider le duc, et le suppléer, au cas de maladie, ou d'absence, le roi, pour cette importante charge, fit choix d'un gentilhomme (Millet de Jeurre), qui s'était fort distingué, non point à la guerre seulement, mais dans nombre de négociations, en Italie, en Allemagne, en Pologne[2]; homme capable, sûr, d'intime confiance, et qui, d'ailleurs, avait précédemment exercé, près de *Monsieur* (alors duc d'Anjou), frère du monarque, ces mêmes fonctions de *sous-gouverneur*, auxquelles son souverain l'appelait aujourd'hui[3].

Millet de Jeurre est nommé sous-gouverneur du dauphin. (En septembre 1668.)

L'emploi de *précepteur* ayant été, en 1666, conféré, par brevet royal, au président de Périgny, que Montausier, à son entrée en charge, trouva en fonctions depuis deux années; nous avons montré que, bien à tort, le cardinal de Bausset, imputant à ce duc un choix auquel il ne put prendre aucune part, lui reproche d'avoir préféré à Bossuet ce magistrat, qui lui était si inférieur en mérite. Nommé par faveur, il le faut confesser; nommé parce que son titre de *Lecteur du roi*, et, plus encore, les premiers soins qu'il prit du dauphin en bas âge avaient accoutumé à lui, Périgny était très-inférieur, sans doute, à un si grand emploi. Que, néan-

Périgny nommé *Précepteur*, deux ans avant que Montausier fût nommé *gouverneur*.

[1] *Gazette de France*, 29 septembre 1668.

[2] Voir une lettre du sieur *de Jeurre* [ou *de Jeuve*] *Millet* à *Colbert* (Berlin, 30 novembre 1667), dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par *Depping*; 1852, in-4°, t. III, 174.

[3] Brevet de nomination de *de Jeurre Millet* aux fonctions de *sous-gouverneur* (22 septembre 1668). Archives de l'empire, registres de la secrétairerie d'État. Reg. E. — 3354. —

moins, le royal disciple, sous ce maître plein de zèle, étudiât assez volontiers, et même ait fait sous lui quelques progrès, des témoignages contemporains et plusieurs faits indubitables semblent nous obliger de le croire. Laissant là ce que Pellisson, dans ses *lettres*, qui devaient être vues[1] ; Robinet, dans ses épîtres rimées, qu'on imprimait aussitôt[2] ; Jean de La Faye, de la maison du prince[3], dans son poëme : *Delphineis*[4] ; la *Gazette de France*[5], journal du Louvre, nous pourraient apprendre sur ce sujet, un homme sincère, Gui Patin, dans son intime correspondance avec André Falconet, son ami, rend un témoignage digne de confiance, et n'écrit, sur cela, sans nul doute, que ce que partout, dans Paris, il a entendu dire. « Un honnête homme (mande-t-il) m'a dit aujourd'hui que M. le dauphin apprend merveilleusement bien ; qu'il est fort gentil, et qu'il sera quelque jour bien savant[6]. » « M. le dauphin apprend et étudie à merveille, » écrivait-il un autre jour[7]. « On dit (mandait-il, peu après) que M. le Dauphin est fort gentil ; qu'il a bon esprit, et qu'il étudie bien[8]. » A Montausier, quoique nommé seul dans ces applaudissements donnés aux progrès du dauphin, ne semble-t-il pas qu'il en doit équitablement

Succès des soins donnés au dauphin par le président de Périgny.

[1] Lettres historiques de M. *Pellisson*; 1729, trois vol. in-12, t. I, 15. Lettres à mademoiselle *de Scudéry*, 6, 24 mai 1670.

[2] Lettres, en vers, à *Madame*, par *Robinet*, 11 août 1668, 19 janvier 1669, et autres.

[3] L'Etat de la France, par N. *Besongne* ; Paris, 1678, in-12, t. I, 121.

[4] *Delphineis*, auct. Joanne *de La Faye*, regio interprete, et à sacris regum maximi cubiculis ; Parisiis, apud Cl. Barbin, 1676, in-8°, lib. V, pag. 58 et seq.

[5] *Gazette de France*, 27 août 1667, et alibi.

[6] Gui *Patin*, lettre du 8 mars 1669.

[7] Gui *Patin*, lettre du 14 mai 1669.

[8] Gui *Patin*, lettre du 16 juillet 1669.

revenir une moindre part qu'à Périgny, appliqué, matin et soir, depuis trois ou quatre années, à l'instruire?

Montausier suscite des dégoûts à Périgny.

Qu'en Périgny, néanmoins, se trouvât tout le savoir requis pour diriger longtemps un tel élève, Montausier ne le pensa pas; juste, en cela, à de certains égards, mais aussi (on le pourra reconnaître) exigeant à l'excès; au point que, s'étant mis en tête de faire du dauphin un érudit surchargé d'une science de curiosité et de détails, bonne seulement pour des savants de profession, peu d'hommes, en France, lui devaient paraître suffisants pour un tel emploi; mais Périgny moins que les autres, lui dont le savoir, au fond, était médiocre, et dont toute l'aptitude (en dehors de ses fonctions du palais) avait paru se borner toujours à faire aisément des vers de galanterie, de compliments et de fête[1]. Étranger entièrement à la langue grecque, il ne connaissait du latin que ce qu'en sait le commun des humanistes. Montausier, prompt à s'en apercevoir tout d'abord, et s'indignant que, si insuffisant, il eût osé aspirer à un si haut emploi, lui avait, dès l'entrée, fait, sur cela, l'une de ces brusques et violentes scènes trop peu rares dans sa vie[2]; et dut même, alors, demander au roi un autre précepteur pour le prince. On aurait donné à Périgny la première présidence d'un parlement; et ainsi serait-il sorti du préceptorat avec honneur[3].

Qu'au poëte Chapelain, si maltraité par la satire, et trop déprécié par plusieurs (il le faut reconnaître),

[1] Discours sommaire touchant la vie de M. *de Benserade* [par Paul *Tallemant*, en tête des Œuvres de *Benserade*], Paris, 1697, in-12.

[2] Mélanges de *Clairembault*, tome 258, pag. 539. Mss. Bibl. imp

[3] Gui *Patin*, lettres des 16 et 17 juillet 1668.

mais en revanche trop admiré de Montausier [1], le poste de précepteur ait, alors, été offert, plusieurs lettres, que l'abbé d'Olivet devait découvrir dans la suite, ne sauraient permettre d'en douter [2]. Poëte, toutefois, poëte seulement, et (quoique supérieur en savoir à Périgny) fort peu imbu, selon toute apparence, de ces curiosités grammaticales et philologiques dont Montausier voulait tant que l'on entretînt son élève, Chapelain, pour cette raison, aurait eu un second, sous lui, chargé d'enseigner toutes ces choses [3]. Chapelain, judicieux en cela, objectant son âge avancé (soixante-treize ans), ses infirmités, le sérieux habituel de son humeur, peu propres, confessait-il, à lui concilier la sympathie d'un prince si jeune, avait rendu grâces; encore que le roi, averti avant qu'on pressentît le vieillard, y donnât les mains, et que ce dernier n'eût plus qu'à consentir.

Deux prélats, dont les noms avaient, aussi, été prononcés en ce temps-là, l'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre [4], et l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette, n'étaient assurément point sans mérite; même ce dernier, malgré ce que les rieurs ont voulu dire de ses sermons, achetés par lui, s'il les en fallait croire, et le ridicule qui en est demeuré à son nom. Appelé, dans la suite, à prononcer l'*oraison funèbre de la du-*

[1] Petri Danielis *Huetii* Commentarius, etc.; Amstelod., 1718, in-12, p. 160 et seq.

[2] Histoire de l'Académie franç., par *Pellisson* et *d'Olivet*, édition de 1743, t. II, 156.

[3] Alors avait, vraisemblablement, été offerte à *Adrien de Valois* la place de *sous-précepteur*, qu'il refusa, ne se voulant point soumettre à se faire ordonner prêtre aussitôt qu'il l'aurait acceptée. (*Valesiana*; Paris, 1695, in-12, p. 129.)

[4] Essai sur l'influence du christianisme en France, au dix-septième siècle [par *Picot*]; Paris, 1824, in-8°, t. II, 136.

chesse de Longueville, il devait, dans cette tâche délicate et difficile, faire preuve de sagacité, d'adresse, de tact, en même temps que d'éloquence. La marquise de Sévigné, peu prévenue en sa faveur, assistait à la cérémonie; et ce qu'elle en écrivit, le lendemain, à sa fille, nous dispensera de rien ajouter, ici, sur le mérite de ce discours[1]. Bossuet, du reste, en lui soumettant, manuscrite, son *Exposition,* avant de la mettre en lumière, ne lui rendit-il pas un témoignage plus imposant que tous les autres[2]? Pour l'évêque de Saintes, Bassompierre, les regrets dont la marquise de Sévigné, elle encore, devait, dans la suite, honorer sa mémoire[3]; et le suffrage d'un autre juge très-compétent, Gui Patin[4], qui le regardait comme *fort capable,* le loueraient assez déjà, si sa conduite, à Saintes, ne l'eût pas loué, elle seule, plus que tout ce que l'on en pourrait dire. Prompt, à la réception de ses bulles pour Saintes, à se démettre d'une charge de premier aumônier du duc d'Orléans (Gaston), Saintes le devait voir, dévoué sans cesse à son ministère, consacrer deux années entières à la visite de son diocèse, le doter d'un séminaire, et prodiguer aux pauvres, avec les revenus de son siége, ceux de son patrimoine[5].

Périgny obtient que Daniel Huet ne lui soit point adjoint,

Mais à Périgny, les fonctions de précepteur du dauphin n'étant guère moins chères que sa vie, il allait, aidé par des amis dévoués, se faire maintenir, non

[1] Lettre de madame *de Sévigné,* 12 avril 1680.

[2] *Gabriel* [*de Roquette*], évêque d'Autun, nommé à ce siége en avril 1667, mort en 1702, fut l'un des *onze approbateurs* de l'*Exposition.*

[3] Lettre de madame *de Sévigné*, 1er juillet 1676.

[4] G. *Patin,* lettre du 17 septembre 1670.

[5] *Gallia christiana,* t. II. — Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle [par *Picot*]; Paris, 1824, in-8°, t. II, 136.

sans peine, à la vérité, dans ce poste, où Montausier, quoi qu'il lui en coûtât, se dut enfin décider à le souffrir. Daniel Huet, que le gouverneur lui avait voulu faire adjoindre, ne devait même qu'après la mort de ce président être admis auprès du prince, malgré tout ce que purent faire Colbert, la duchesse de Chevreuse, sa fille, et Montausier lui-même, pour donner à Périgny un second, si supérieur à lui, on ne le saurait nier. Mais les vives réclamations du précepteur, aux premiers mots qui lui revinrent de ces projets; ses plaintes amères contre ceux qui n'avaient (disait-il) imaginé ce dessein que pour le perdre; son antipathie déclarée contre Daniel Huet, qui, s'il lui était adjoint, allait, prétendit-il, travailler à le supplanter, à l'exclure, retentirent dans Saint-Germain avec tant d'éclat que, sûr, au cas où Daniel Huet, serait donné pour auxiliaire à Périgny, de voir sans cesse, entre le précepteur et son second, un incessant désaccord, dont l'éducation du prince son fils ne pourrait manquer de souffrir, Louis XIV avait déclaré entendre qu'on n'y songeât plus[1].

comme le voulait Montausier.

Précepteur donc, toujours; précepteur, quoi que Montausier eût pu faire et dire, Périgny devait, hélas! payer de sa vie ce succès, qui lui causa tant de joie. Car, après que le duc lui eut fait une scène, sur le grec, le président, à l'âge de quarante-trois ans, s'appliquant à étudier cette langue, ignorée de lui jusque là, qui ne sent qu'il y fallait de grands efforts[2]? Sur le

Périgny se voue à des travaux excessifs, et succombe à la fatigue. (1er septem. 1670.)

[1] Petri Danielis *Huetii*, episcopi Abrincensis, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus; Amstelodami, 1718, in-12, p. 267 et seq.

[2] « Le président *de Périgny* mourut pour n'avoir pas su le grec. Car M. *de Montausier* lui ayant reproché son ignorance à ce sujet, il s'y appliqua si fort qu'il en devint malade et mourut. » *Segraisiana* ms. (Mélanges *Clairembault*, vol. 258, p. 539 (Bibliothèque impériale).

latin même, il se devait voir contraint à d'incroyables études; car, au lieu que c'en eût été assez, comme il semble, d'enseigner au dauphin ce qu'il suffit à la plupart, mais à un prince surtout, d'en connaître, Montausier avait déclaré entendre qu'au royal disciple fussent exposées, en détail, et démontrées à fond *les origines de tous les mots*[1]. Faire, pour tout dire, de l'héritier présomptif de la couronne de France un Saumaise, un Farnabe, un Gronovius, Montausier, résolûment, l'avait entrepris; exigeant, sur cela, avec empire, et avec cette âpreté, cette inflexible roideur de caractère, ce ton tranchant et absolu qu'ont mentionnés toutes les histoires[2].

Périgny, cependant, ayant été étranger entièrement jusqu'ici à ces recherches; et ce qu'il s'allait voir contraint d'enseigner, force lui étant, au préalable, de l'apprendre, avec quel labeur, quelle contention, quel excès d'application; au prix de combien de pénibles veilles, de fatigues extrêmes, intolérables, bientôt, pour ses forces, il s'était absorbé dans ces études, malaisément s'en pourrait-on faire une idée. Son sang, parmi ces efforts, s'étant échauffé, et la fièvre, bientôt, survenant, sans qu'on la pût vaincre, Périgny, qu'elle consumait, dut, dans cette lutte inégale, succomber à la fin[3]. Après avoir recueilli jusqu'à *dix-neuf mille mots latins*, dont à fond il savait l'origine et l'histoire[4], il mourut, âgé de quarante-cinq ans à peine, victime (Louis XIV lui-

[1] Mss. Mélanges de *Philibert de La Mare*, article 1337, 1re partie, pag. 433. Fonds *Bouhier*, n° 34 (Bibliothèque impériale).

[2] Souvenirs de madame *de Caylus*, collect. *Petitot*, 2e sér. tom. LXVI.

[3] Octave *de Périgny* mourut, à Saint-Germain-en-Laye, le 1er septembre 1670. (*Gazette de France* du 6 septembre 1670.)

[4] Mélanges mss. de Philibert *de La Mare*, à l'endroit déjà cité

même, dans un brevet royal, signé de sa main, le devait reconnaître, victime d'un excès de labeur. « Ce président (dit le monarque), voulant répondre à l'estime que nous avions témoigné faire de sa personne en l'honorant de la charge de précepteur, *avoit commencé un travail si extraordinaire et si pénible, pour faciliter à notre fils ce qui paroît de plus rude et de plus embarrassant dans les études, qu'il est certain que son assiduité et sa grande application ont avancé considérablement la fin de ses jours*[1]. » Louis, « en récompense d'un témoignage si parfait du zèle de Périgny pour son service, » accorda à la veuve, aux enfants de l'infortuné précepteur les grâces les plus signalées[2]. La cause de cette mort, déclarée ainsi par Louis XIV, n'ayant été ignorée de personne, il se put trouver, même parmi les amis de Montausier, des improbateurs d'une méthode dont l'infortuné président avait été la victime. Vouloir que le dauphin « sût *quel nom avoit eu Vaugirard au temps des druides,* » cette imputation, faite à ses maîtres par le dauphin lui-même, était, au pied de la lettre, véritable[3]. Des recherches de scoliaste sur les grammaires, sur la géographie ancienne, sur les racines des mots, sur les antiquités des pays, sur les noms que, dans les temps les plus reculés, on leur avait pu donner ; si Montausier jugea ces choses nécessaires au jeune prince son dis-

[1] Brevet de dispense d'âge, accordé par *Louis XIV* à *Briçonnet*, conseiller au parlement, pour traiter de la charge de président aux enquêtes, vacante par la mort de *Périgny* (14 octobre 1670). Regist. des secrétaires d'État, Archiv. de l'empire.

[2] Le 30 mai 1672, *Octave de Périgny*, fils du feu président précepteur, fut nommé gentilhomme ordinaire de la maison du roi, en remplacement de Philippe *Raoul sieur des Planes*. — Reg. des secrétaires d'État, 1672, p. 302, 303 (Archiv. de l'empire).

[3] Histoire de Louis XIII, par *Le Vassor*, t. III, 8.

ciple, peu d'autres devaient, sur ce point, tomber d'accord avec lui. Mme de Motteville, Mme de Caylus, le poëte Maury, le docte Philibert de La Mare et combien d'autres encore s'en devaient expliquer sans détour.

La charge de précepteur, quoi qu'il en soit, étant vacante, et l'âge du dauphin (il allait accomplir sa neuvième année) donnant à cet office plus d'importance encore qu'il n'en avait lorsqu'en fut pourvu Périgny, tous étaient en attente du choix qu'on allait faire. Les vues que, dès 1665, on avait eues sur Bossuet, signalé par Condé, par Le Tellier, par Colbert, par Péréfixe, comme le plus capable, comme le plus digne, n'ayant pu, alors, être ignorées, tant à la ville qu'à la cour, les regards, à la mort de Périgny, se portèrent sur cet homme si éminent, dont la célébrité, depuis cinq ans, s'était accrue encore. Alors donc le nom de Bossuet circulant, de nouveau, et sa nomination au poste vacant étant désirée de beaucoup, plusieurs, dès cet instant, l'annoncèrent comme faite déjà ; deux poëtes, entre les autres : Santeul, le premier ; et avec lui Jean Maury, auteur, aussi, de poésies latines, goûtées à cette époque, et qui ne sont point indignes d'être lues encore aujourd'hui [1]. « Les poëtes (c'est Racine qui l'a dit), les poëtes se piquent d'être prophètes [2]. » A Bossuet donc, que Maury, que Santeul voyaient fréquemment, tous deux, usant du privilége de leur ordre, annoncèrent.

Les poëtes prédisent à Bossuet qu'il sera précepteur du Dauphin. — Gui Patin le prévoit.

[1] Eventurum etiam *præsago hoc lumine* noràm,
Ipsi nec tacui, Præsul tibi, nempè futurum
Delphini ut studiis esset tua cura regendis
Præficienda....

(Johannis *Maury*, ad illustr. J. B. *Bossuet*. Sylvæ regiæ ; Paris, 1672, in-12, pag. 151.)

[2] Lettre de *Racine* à son fils, 23 juin 1698.

d'un ton d'oracle, qu'il serait précepteur du prince[1]. Pour lui, raillant agréablement les poëtes, en qui il prétendit que l'habitude d'imaginer et de feindre est plus avérée que le don de prophétie[2], peut-être leur objectait-il cet aveu de l'un d'eux (Racine), que « le don de prophétie, accordé aux poëtes, sans contredit, quand ils s'expriment *en vers*, leur fait défaut lorsqu'ils parlent *en prose*[3] » ; sa modestie, inaltérable toujours, se refusant à se croire digne d'une distinction si haute ; ou la discrétion l'empêchant de s'ouvrir sur une chose arrêtée dans l'esprit du roi, dépendante, désormais, de lui-même, et sur laquelle il était, pour l'heure, indécis encore. Un autre contemporain, qui rencontrait bien, la plupart du temps, Gui Patin, en cette conjoncture, pensant comme Santeul, comme Maury, « je crois que l'abbé Bossuet sera préféré, » écrivait-il à Falconet, son ami[4].

Bossuet, cependant, se préparant à son sacre, fixé au 21 septembre, et toutes ses dispositions, déjà, étant faites pour se rendre à Condom, aussitôt après la cérémonie, son entière inaction, en ce qui regarde le poste vacant, attestée par Le Dieu[5], devrait à peine être mentionnée ici; ce que l'on verra bientôt ne pouvant, d'ailleurs, laisser aucun doute sur ce point. Qu'en cette nouvelle rencontre, cependant, et à l'insu de Bossuet, le

[1] Ridebas *nuper*, plaudentes inter amicos,
Prænagâ dum mente *augur meas Musas* canebat
Te fore Delphini, sic rege volente, magistrum.

(J. B. *Santolii* ad J. B. *Bossuetum*, episcopum Condomensem, Delphini præceptorem.)

[2] At Præsul, nil de te ausus præsumere quicquam,
Ridebas vana auguria et mendacia vatûm.

(Santol. ibid.)

[3] *Racine*, lettre du 23 juin 1698, déjà citée.

[4] Lettre de Gui *Patin* à *Falconet*, 17 septembre 1670.

[5] Mémoires mss. de *Le Dieu*. — *Journal ms.* du même.

prince de Condé, Péréfixe, Colbert, Le Tellier s'oubliassent, eux si vifs sur cela cinq années auparavant, le moyen de le croire; le roi, la France tout entière ayant un si grand intérêt à la préférence que demandaient ces personnages pour un homme à qui n'aurait pu être comparé aucun de ceux dont les noms étaient, pour cette charge, prononcés avec le sien? Car, de dire, comme l'a fait Le Dieu, qu'à Bossuet seul on avait pensé alors pour l'office de précepteur, sans qu'il se fût agi de nul autre [1], c'était, à trente-quatre années d'intervalle, s'exprimer bien inexactement sur un événement dont cet abbé ignora, manifestement, les détails. Des prétendants, au nombre, presque, de *cent*, ne craignant point de solliciter ce poste, avaient demandé, avec instance, que leurs noms, inscrits sur une liste, fussent lus à Louis XIV, pour que le monarque, entre eux, pût choisir; et le fait, attesté par Daniel Huet, qui l'apprit de Montausier lui-même, ne saurait être contredit. Quelques sujets, outre cela, dignes véritablement de cette charge (qu'aucun d'eux, toutefois, ne sollicitait), furent, d'office, signalés aussi au monarque [2]. Bossuet, l'un de ces derniers, le devait emporter; mais, plus que jamais, les détails, ici, sont nécessaires; des inexactitudes notables se trouvant dans les récits que plusieurs ont donnés d'une nomination dont Montausier, à les en croire, aurait eu tout le mérite; au lieu qu'à Louis XIV, et à lui seul, en devra demeurer l'honneur; le monarque ayant, spontanément, choisi Bossuet, non sans quelque étonnement de la part de Montausier, qui, ayant eu d'autres vues, d'autres espérances, dut s'incliner devant une détermination à laquelle il ne s'était point attendu.

Cent prétendants sollicitèrent le poste de précepteur.

Au roi est présentée une liste de sujets dignes du poste vacant, qu'ils ne demandaient pas.

[1] Mémoires mss. de *Le Dieu*.

[2] P. D. *Huetii* Commentarius, loco citato.

Des noms, prononcés déjà en 1668, lorsqu'à l'avénement de Montausier on avait cru que Périgny allait sortir de charge, circulèrent, de nouveau, à la mort de ce président; ceux de Bassompierre et de Gabriel de Roquette, auxquels, néanmoins, on en joignit, cette fois, de nouveaux : d'abord, celui de l'oratorien Mascaron, dont la première station, à la cour, lors de l'avent de 1666, avait fait bruit, et qui, par des oraisons funèbres, et, au Louvre encore, dans un deuxième avent, dans trois carêmes, s'était signalé depuis quatre années [1]. Le nom de Pellisson, l'un des plus illustres lettrés de ce temps-là, prononcé aussi, alors, ne pouvait, néanmoins, arrêter longtemps; la religion calviniste, dont il faisait profession, le mettant, de droit, hors de tout concours. Écrivain supérieur autant qu'éminent par son savoir, peu d'hommes (ce point de la religion étant écarté) lui auraient pu disputer la charge vacante [2]. Montausier, en cette occasion, ayant parlé de lui à Madeleine de Scudéry, leur amie commune, déplorant la cause qui empêchait qu'on le nommât, Pellisson l'avait su aussitôt. En scrupule sur sa religion; ses lectures, ses méditations l'ayant, dans ces derniers temps, désabusé tout à fait; sa résolution d'ab-

MM. de Bassompierre et de Roquette.

Pourquoi Pellisson, résolu d'abjurer, différa.

[1] Gui *Patin*, lettre du 17 septembre 1670.

[2] L'abbé *de Faur-Ferriès*, dans un *Mémoire sur la vie de Pellisson*, (dont il était le *cousin germain*), dit que, dès le temps de la détention de Pellisson à la Bastille (depuis septembre 1660 jusqu'au commencement de 1666), on donna à entendre au prisonnier que, s'il abjurait le calvinisme, il pourrait être appelé aux fonctions de précepteur du dauphin; et que, par ses réponses, on dut comprendre, dès lors, qu'il avait à cœur que son changement de religion (s'il se décidait jamais à abjurer) ne pût, en aucune façon, être suspecté de vues intéressées. (*Remarques critiques* [par l'abbé Philippe-Louis *Joly*] sur le *Dictionnaire* de *Bayle*; 1752, in-folio, t. II, 594, article : *Pellisson*. Le *Mémoire* de l'abbé *de Faur-Ferriès*, fait pour le président *Bouhier*, est tout entier dans cet article.

jurer était prise déjà, et s'allait exécuter tout à l'heure, lorsque les paroles du duc lui furent redites par Madeleine de Scudéry, avec prière instante de se déclarer, sans plus attendre, puisque, aussi bien, sa volonté, sur cela, depuis longtemps, était fixée. Mais Pellisson, désintéressé et digne, aux premiers mots qui lui revinrent de ces desseins, s'était arrêté tout court; et, après seulement qu'on eut pourvu à la charge vacante, il devait, se déclarant enfin catholique, aller abjurer le calvinisme, dans la chapelle souterraine de Notre-Dame de Chartres, entre les mains de Gilbert de Choiseul, évêque de Tournay [1]; puis, à La Trappe, sous les auspices de Rancé, son ami dès longtemps, se confirmant dans la profession de sa foi nouvelle, apprendre du saint abbé, son guide aujourd'hui, les voies dans lesquelles, désormais, il devrait marcher [2].

Montausier désirait la nomination de Daniel Huet.

Daniel Huet eût, du reste, mieux encore que Pellisson, agréé, de tous points, au gouverneur. Imbu très à fond, des langues anciennes; le type, en France, des érudits, des philologues; mieux instruit que nul autre de ces curieuses antiquités dont Montausier avait tant voulu que Périgny entretînt le dauphin, Daniel Huet (qui ne le voit) était le précepteur dont le duc avait ardemment à cœur qu'on fît choix. L'estime dont l'avait honoré Christine, lorsque, en 1652, Huet, âgé de vingt et un ans à peine, était allé en Suède, avec Samuel Bochart; la prière instante qu'en 1659, et de Rome, où elle était, maintenant, cette reine lui avait faite de l'y venir trouver, pour y demeurer près d'elle; plus tard, une négo-

[1] *Gazette de France*, 11 octobre 1670. — Gui *Patin*, lettre du 30 octobre 1670.

[2] Mémoires mss. de *Le Dieu*. — Éloge de M. *Pellisson*, dans le *Journal des Savants*, 4 mai 1693, pages 197, 198.

ciation de ceux qui, en Suède, dirigeaient les affaires, pour obtenir que Daniel Huet y vînt être l'instituteur du jeune roi Charles XI, fils de Charles-Gustave [1]; ces circonstances eussent suffi, elles seules, pour signaler Daniel Huet, qui se recommandait, d'ailleurs, assez de lui-même. Son traité *De Claris interpretibus*, imprimé en 1661 [2]; des *vers* grecs, latins, imprimés à Utrecht, en 1664, accueillis favorablement, et souvent réimprimés depuis; son *Origène*, publié à Rouen, en 1668 [3]; son *Traité de l'origine des romans*, mis en lumière en novembre 1669 [4], un an, presque, avant la mort de Périgny, Montausier avait fort goûté ces productions, mais aussi leur auteur, attentif toujours à les lui offrir, et que, de près, il lui fut, d'ailleurs, donné de connaître, non point seulement à l'hôtel de Rambouillet, mais aussi à Caen, ville natale de ce savant. Car, pourvu, en 1663, du gouvernement de Normandie, Montausier, dans ses séjours prolongés à Rouen et à Caen, vit, bien fréquemment, dans cette seconde ville surtout, Daniel Huet, qui, y étant né, y demeurait, la plupart du temps. Pour

[1] Danielis *Huetii* Commentarius de rebus ad eum pertinentibus; Amstelod. 1718, in-12. — Mais « ce fait est réfuté, d'une manière qui est sans réplique, par les auteurs des *Actes littéraires de Suède*, » dit *Chauffepié*, dans son *Nouveau dictionnaire historique*, article : *Huet* (Daniel).

[2] De Claris interpretibus, et de optimo genere interpretandi, libri duo, auctore P. D. *Huetio*; Paris, 1661, in-4°.

[3] In sacram Scripturam Commentaria, quæcumque græcè reperiri potuerunt, P. D. *Huetius* græca primus maximà ex parte edidit etc.; Rothomagi, Berthelinus, 1668, 2 vol. in-fol.

[4] Ce traité de Daniel *Huet* parut, pour la première fois, en tête du roman de *Zaïde* (publié comme l'ouvrage de *Segrais*, mais qui était de madame *de La Fayette*); Paris, Barbin, 1670, in-8°. Le volume avait été achevé d'imprimer le 20 novembre 1669; et, dès le 18 décembre suivant, la comtesse *du Bouchet* écrivait au comte *de Bussy-Rabutin* en lui envoyant l'ouvrage.

Montausier, à qui les belles-lettres et l'érudition étaient chères au point que l'on sait, rencontrer dans une province, avec Segrais, Mosant de Brieux, Antoine Halley et tant d'autres lettrés, Daniel Huet, qui les surpassait, sans contredit, était chose d'une indicible et inespérée douceur. Trouvant en lui mieux encore que tout ce qu'aurait pu rêver son exigence, et, en un mot, le type des précepteurs qu'il importait, à son sens, de donner au prince royal, il crut, à la mort de Périgny, que nul autre ne pourrait être mis en balance avec l'insigne Normand, ou préféré, du moins, à ce sujet de son choix.

Motifs propres à empêcher Louis XIV de nommer Huet précepteur.

Montausier, moins prévenu, moins entêté de ses idées, aurait compris que Daniel Huet, tel qu'alors il était, et que lui-même il se représente, dans sa *Vie,* qu'il nous a laissée, n'était pas un homme dont se pût, de tous points, contenter Louis XIV, pour cet office *de second père* du dauphin; disons pour ce sacerdoce; car les fonctions de précepteur du fils aîné de France avaient pris (à combien juste titre) ce caractère aux yeux du monarque. La jeunesse de Daniel Huet, si studieux qu'il se fût montré, dès l'enfance, avait toutefois été assez mondaine; et les exercices du corps, les armes, la natation, la danse, les divertissements de toute sorte en avaient eu une grande part. Noble, du côté de son père, de celui de sa mère, il avait ainsi vécu comme la plupart des jeunes gentilshommes. Tonsuré, il est vrai, en 1656, à l'âge de vingt-six ans, et ayant, sept ou huit années après, reçu, de François de Harlay, archevêque de Rouen, les ordres mineurs, il devait, néanmoins, en demeurer là, bien longtemps; et sa vie, alors, était celle d'un homme de lettres, ou même du monde, bien plus que d'une personne qui se destine à l'Église. De velléités qu'il avait eues, tantôt de demander la prêtrise; tantôt

d'entrer dans l'ordre des Dominicains, tantôt de se donner aux Jésuites, de ces velléités, disons-nous, en lui bien éphémères, mais qu'enfin il eut quelquefois, retombant bientôt dans sa commode vie de laïque, de savant, de mondain, et, en un mot, dans un état de liberté qui lui était cher, toujours était-il du siècle, autant qu'on en pût être; les cheveux longs, l'épée au côté, habillé comme ceux qui suivaient la cour; assidu dans les cercles; avide de causeries, avec les dames surtout, dont la société le charmait, et pour qui, longtemps, il fit des vers, bien accueillis toujours; les louanges, les applaudissements, un certain renom, là pour lui était la vie, qu'il n'eût pu, alors, agréer autrement. Et quoique en 1670, âgé de quarante ans, maintenant, et les habitudes de l'érudition allant prévaloir en lui, désormais, sur les passe-temps de la littérature légère, Huet fût devenu, comme il semble, plus sérieux, le moyen, toutefois, de penser que Louis XIV, dans les dispositions où nous l'avons représenté, s'en fût voulu remettre à lui, entièrement, des dispositions de son fils!

Louis XIV résolu de donner un *évêque* pour précepteur à son fils.

Un grand savoir devait, il est vrai, recommander le précepteur qui serait donné au dauphin le monarque; désirant qu'on en fît un prince instruit, savant même, autant qu'il serait possible, et rempli de tant de désirables connaissances, dont il gémissait d'avoir été privé lui-même. Mais ses fautes, ses faiblesses, les scandales qu'elles avaient donnés, et donnaient, hélas, encore à sa cour, à son royaume, lui faisant plus de peine, lui causant plus de honte que le manque de savoir; et se reprochant, sans cesse, ces égarements, dont il ne se pouvait, toutefois, déprendre, en préserver, du moins, soigneusement l'héritier du trône, ce fut sa préoccupation de tous les instants; [illegible] la religion seule (il l'avait

su comprendre) pourrait mettre en garde le jeune prince contre les décevants attraits des plaisirs. La piété, une piété profonde, la piété, avant la science, avant toutes choses, c'est ce que Louis, ardemment, avait à cœur de trouver chez celui à qui il confierait son fils. « L'homme le plus propre à enseigner la piété au dauphin, à la lui inspirer par l'*exemple* et par les *discours*, » celui-là serait préféré; il se l'était promis [1]. Un évêque, un évêque docte et saint, choisi entre tous ceux de son royaume [2], c'est ce qu'il cherchait; ou, plutôt, ce choix, déjà, était arrêté dans sa pensée. Élevé par un évêque (Hardouin de Péréfixe), qui, empêché de le bien instruire, l'avait, du moins, édifié toujours, et dont rien n'égalait le tendre dévouement à sa personne, il souhaitait, il voulut, pour son fils, le même avantage, mais avec des soins que ce prélat n'avait pu prendre de lui; des soins incessants, auxquels il se promettait de venir lui-même en aide, avec toute la puissance d'un roi, avec la tendresse vigilante d'un bon père [3].

Clément IX avait témoigné désirer que le dauphin eût pour précepteur un évêque.

Un évêque pour précepteur du fils du monarque, c'est ce que, dès les premières années du dauphin, beaucoup avaient témoigné souhaiter; mais le pape Clément IX, plus que les autres, lui parrain du jeune prince en 1668, comme on a vu, et si affectionné à la France. Un religieux franciscain, des plus notables de son ordre,

[1] Mémoires historiques de *Louis XIV*, au Dauphin, son fils. (Œuvres de *Louis XIV*; 1806, in-8°, t. I, 93.)

[2] Louis XIV, parlant *de Bossuet*, disait : « *Je l'ai choisi, entre tous les prélats de mon royaume*, pour lui confier l'instruction de mon fils. » (Lettre *inédite* de Louis XIV au cardinal *Altieri*; Versailles, 9 mai 1673.)

[3] Discours de *Louis XIV*, à monseigneur le Dauphin. (Recueil d'opuscules littéraires, etc. [rédigé par *Pellisson*], publiés par un anonyme [l'abbé d'*Olivet*]; Amsterdam, Harrevelt, 1767, in-12.

dévoué à ce pontife, et très-aimé de lui, Léon Bacoüe[1], promu, bientôt, au siége épiscopal de Glandèves, et, plus tard, à celui de Pamiers, s'en devait déclarer hautement, dans son poëme : *Delphinus*, imprimé en 1670, et, de nouveau, publié deux fois depuis[2]. Dans ce poëme, composition considérable, entrepris de l'ordre exprès de Clément IX[3], en vue, uniquement, de l'éducation que devrait recevoir le dauphin, et rempli des idées les plus saines, les plus élevées, sur la direction à imprimer aux inclinations, aux études du jeune prince, Léon Bacoüe aurait-il pu ne se point préoccuper du précepteur qu'il conviendrait de donner au fils du grand roi? Périgny, lorsque ce religieux composa son poëme, était en charge, estimé, pour son zèle, par Léon Bacoüe, qui le loue dans ses vers[4]. Sincère, toutefois, et explicite, autant qu'on le pût être, à déclarer, sur cela, la pensée de Clément IX, dans laquelle, par conviction, il entrait lui-même, jamais la convenance, la nécessité de confier, de préférence, à un évêque l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne de France, n'avaient

Le poëme *Delphinus*, par Léon Bacoüe.

[1] Léon *Bacoüe* avait fait imprimer, à Toulouse, en 1667, un poëme latin intitulé : S. S. et B. B. patri Clementi IX, Carmen panegyricum, in-4°. — Voir, sur Léon *Bacoüe*, le Dictionnaire de *Moréri*; et celui de *Bayle*, au nom : *Bacoüe*. — Les remarques critiques sur le Dictionnaire de *Bayle*, par P. L. *Joly*; 1752, in-folio, au même nom.

[2] *Delphinus*, seu de primâ principis institutione, auctore R. P. Leone *Bacovio*, regularis observantiæ Sancti Francisci, in provinciâ Tholosanâ; Tholosæ, 1670, in-4°, de 322 pages. La même édition reparut en 1671, avec un autre frontispice, et une dédicace au duc de *Montausier*. La 3e édition (la 2e, en réalité) fut imprimée, en 1685, à Alby. C'est un in-8° de 309 pages. On y trouve, à la suite du *Delphinus*, douze odes latines, adressées par Léon *Bacoüe* à plusieurs; une, entre autres, à *Bossuet*, évêque de Condom.

[3] Léon *Bacoüe* le dit dans une note du n° XXVI du livre IIe du *Delphinus*.

[4] *Delphinus*, auctore Leone *Bacovio*, lib. IV, initio.

été exprimées avec plus de force, avec plus d'éloquence. « Un pontife, un homme de Dieu, ayant sa conversation dans les cieux; recevant du ciel, sans cesse, des lumières, que sans cesse il communique; voyant de haut, appréciant au vrai, sans illusion, les choses de la terre; et, de là, indiquant au voyageur indécis le chemin qu'il devra suivre, les voies qu'il lui importera d'éviter; le grand-prêtre Joïada instruisant l'enfant roi Joas, Léon Bacoüe peint magnifiquement cette sublime scène, que Saint-Germain, Versailles, le Louvre pourront bientôt contempler à leur tour[1]. » Un orateur éminent, Fromentières, le devait dire dans la chaire de Notre-Dame de Paris : « La religion étant le soutien de l'État, *qu'y a-t-il de plus à propos que de mettre auprès d'un jeune prince un homme engagé par son caractère à lui inspirer les sentiments qu'on doit avoir?* Quel autre, d'ailleurs, qu'un prêtre, qu'un évêque pourra répandre dans l'âme d'un prince l'onction sacrée de la piété; de cette *piété*, laquelle (comme dit saint Paul) *est utile à toutes choses*, et sans laquelle les vertus les plus royales ne servent de rien? La prudence, sans la piété, dans les rois même, n'est que folie. La justice que la piété ne conduit pas n'est qu'une usurpation téméraire des droits de Dieu. La force destituée de piété n'est qu'une vigueur qui sert à rendre plus puissant pour l'iniquité. *Un monarque peut-il apprendre ces vérités importantes que d'une bouche accoutumée à produire, tous les jours, la vérité même*[2]! »

Louis XIV avait

Que Louis XIV, enclin toujours à ces pensées, eût,

[1] *Delphinus*, auctore Leone *Bacovio*, lib. II. p. 74, n° XIV.

[2] Oraison funèbre de M. *de Péréfixe*, archevêque de Paris, prononcée par *Fromentières*, à Notre-Dame de Paris, le 7 février 1671; Paris, 1671, in-4°.

néanmoins, en 1666, nommé, ou pour mieux dire, maintenu en charge le président de Périgny, à sa bonté, très-grande envers ceux de sa maison, le monarque avait, sans nul doute, sacrifié, en cela, ses vues, ses convictions, qu'il allait contenter enfin, en étant aujourd'hui le maître. Bossuet, sur qui, dès 1665, il avait eu des desseins, auxquels il dut, alors, ne renoncer qu'à regret, Bossuet était là, plus digne, plus désirable que jamais. Les stations de 1665, de 1666, de 1668, de 1669, étaient survenues depuis; et, plus récemment encore, à Chaillot, à Saint-Denis, le grand orateur, dans un langage aussi nouveau, aussi haut que ses pensées, venait de faire entendre les plus solennels enseignements de la religion, de la haute politique et de l'histoire. Sur les *Devoirs des rois*, sur leurs *Droits* tout ensemble, quelles vues, quelles lumières! Le fils de Louis pourrait-il, à une telle école, ne devenir pas un autre lui-même? Quel maître trouver, aussi, plus apte à « lui inspirer la piété par ses discours, à la lui persuader par son exemple! » Seules, les prédications de Bossuet révélèrent à Louis XIV, et lui firent désirer un tel instituteur pour son fils; tous les contemporains, Huet[1]; le P. de La Rüe[2]; Pellisson[3]; le P. Hardouin[4]; Jean de La Faye[5]; Jean

Appréciés et connu Bossuet par ses prédications.

[1] « *Bossuetus*, vir eloquentissimus, nec multò ante id tempus regis aures deliniverat disertis concionibus; ejusque voce totius aulæ parietes etiamnùm personabant. » P. D. *Huetii* Commentarius de rebus ad eum pertinentibus; Amstelod., 1718, in-12, p. 267 et seq.

[2] Le P. *de La Rüe*, *Préface* de son *Avent*; 1719, in-8°.

[3] *Pellisson*, dans une *ode* latine, citée précédemment.

[4] Jean *Hardouin*, dans *l'Avis* (en latin) *au lecteur*, en tête de son *Pline*, *ad usum Delphini*; 1685, in-4°, t. I.

Hunc pater auspiciis famæ majoris, et uno
Ore virum, multos inter delegerat unum,
Spectatum genio et meritis, dulcique fluentem
Eloquio, solidisque regentem pectora dictis,

Maury ; Launoi, sans parler de tant d'autres, en devaient demeurer d'accord ; à Louis, roi et père, à Louis, auditeur, admirateur de Bossuet, demeurera à jamais l'honneur de ce choix, auquel le grand Condé, Le Tellier, Colbert, Péréfixe, Turenne, Claude Le Pelletier, l'évêque de Luçon l'avaient encouragé dès longtemps; et ni la duchesse de La Vallière, ni la marquise de Montespan n'y eurent aucune part, quoi qu'on en ait pu dire.

S'il est vrai que Montausier excita Louis XIV à nommer Bossuet précepteur du Dauphin.

Attribuer à Montausier la préférence donnée à Bossuet par Louis XIV, les auteurs de la *Vie* de ce duc ne craignirent pas de le faire. Le monarque, à les en croire, comme Périgny venait de mourir, ayant laissé Montausier le maître absolu du choix d'un précepteur, le duc, alors, sans tarder un instant, désignant Bossuet comme le seul auquel on dût penser pour un tel office, Louis XIV aurait paru hésiter, quelque temps; puis, au duc, accoutumé, depuis deux ans, à une autorité si grande sur le dauphin, aurait objecté les ménagements qui, commandés par le caractère épiscopal, par la haute transcendance de Bossuet, pourraient n'accommoder point toujours un gouverneur si éminent, en possession de tout régler en maître, ni se bien concilier avec ses prérogatives. Mais, se récriant sur cela, aussitôt, Montausier, dans le langage le plus noble et le plus louable, se serait montré préoccupé, uniquement, de l'avantage

E cathedrâ; possunt adeò torrentia linguæ
Flumina doctiloquæ, humanosque moventia sensus.

(Delphineis, auctore J. *de La Faye*; 1676, in-8°, lib. V, p. 65.)

[1] Madame *de Caylus* (Souvenirs de). Mémoires sur l'Histoire de France, collection *Petitot*, 2e série, t. LXVI, 408. — Mélanges mss. de Philibert *de La Mare*, conseiller au parlement de Dijon, art. 9. (Mss. de la Bibliotèque impériale, fonds *Bouhier*, n° 34), — Notes mss. de frère *Leonard de Sainte-Catherine de Sienne*, augustin déchaussé. Archives de l'empire, section historique, liasse 1152 ou 1153.

du prince royal, et résolu de ne songer, en une si grave occurrence, ni aux prérogatives de sa charge, ni à lui-même[1]. A ces allégations, hasardées par des hommes mal informés, le temps est venu de substituer les faits, tels que les ont rapportés et Daniel Huet, qui y eut un si grand intérêt, et Montausier lui-même, dont une lettre, inédite jusqu'à ce jour, fera connaître exactement le procédé dans cette affaire.

Desseins de Montausier, en indiquant Huet, Ménage et Bossuet.

Montausier, qui avait ardemment à cœur la nomination de Daniel Huet, son protégé, et la crut assurée, voulut, néanmoins, sincère toujours, ne rien laisser ignorer à Louis XIV de ce qui avait trait à une si importante affaire. Des prétendants, au nombre presque de cent, s'étant (nous l'avons dit) présentés, à la mort de Périgny, sollicitant la charge vacante, le duc avait sur une première liste inscrit les noms de tous. Mais des hommes éminents, très-dignes de ce poste, auquel ne prétendait aucun d'eux, avaient par lui été inscrits, spontanément, sur une deuxième liste, avec des mentions propres à les faire bien connaître, ainsi que leurs titres à cet emploi de confiance et d'honneur. Entre ceux-là, seulement, le choix se devant faire, à trois surtout d'entre eux, mentionnés à part, on s'arrêta quelque temps. Le nom de Daniel Huet paraissait ici, avec les annotations les plus favorables, bien dues sans doute à un mérite si rare; et Montausier, prévenu pour lui, au point que l'on sait, n'avait eu garde d'user de réticence. Ménage venait ensuite; des lettres de cet homme illustre ont été conservées, preuves indubitables que sérieuse-

[1] La vie de M. le duc *de Montausier*, pair de France [par le P. *Le Petit*, jésuite]; Paris, 1726, in-12, deux volumes. — Mémoires mss pour servir à l'histoire du duc *de Montausier*, attribués au P. *Souciet*, jésuite. (Manuscrits de la Bibliothèque impériale.)

ment on avait alors songé à lui; et qui, tout ensemble, font voir avec quelle chaleur un bel esprit, le chevalier de Méré, son admirateur, son ami, le servit dans cette affaire[1]. Huet, du reste, bien informé, et à qui Montausier avait tout dit, en devait témoigner lui-même[2]. Bossuet enfin, Bossuet était l'un de ces trois. Dix jours seulement, lorsque Périgny vint à mourir, s'étaient écoulés depuis cette fameuse oraison funèbre de Saint-Denis, qu'avait précédée, de quelques mois, celle de Sainte-Marie de Chaillot; le nom du grand orateur étant dans toutes les bouches, et ces deux chefs-d'œuvre d'éloquence présents encore à tous les esprits, Montausier aurait-il pu ne le signaler pas? Ce n'était, du reste, comme il semble, que par honneur; un homme dont la vie, depuis dix-huit ans, s'était passée sans interruption dans les chaires de Metz, de Paris, dans la grande salle des actes en Sorbonne et dans toutes les fonctions du saint ministère, ne pouvant, pensait Montausier, être, pour l'office de précepteur, préféré à Daniel Huet, ce philologue célèbre en tous lieux parmi les érudits et les lettrés; et aussi, dans son entretien avec le roi, le duc signalait-il le docte Normand avec une prédilection particulière, appuyant fort sur son mérite. Pour Gilles Ménage, si illustre, et même en plus grand renom, alors, dans le monde, dans la république des lettres, que Daniel Huet, son puîné de presque vingt années, mais dont Louis XIV, qui ne lisait guère, avait à peine ouï parler, pourrait-il être mis en balance avec

[1] *Observations de M.* Ménage sur *la langue françoise;* Paris, Barbin, 1672, 1re édition, achevée d'imprimer le 7 avril 1672. Épître dédicatoire de *Ménage* au chevalier *de Méré*.

[2] Petri Danielis *Huetii* Commentarius de rebus ad eum pertinentibus; Amstelodami, 1718, in-12, p. 270.

Huet, que Louis XIV lui-même, en 1668, après qu'on eut reconnu l'insuffisance de Périgny, lui avait voulu, à la persuasion de Montausier, adjoindre dans l'éducation du prince?

Louis XIV déclare à Montausier qu'il a choisi Bossuet. Huet, nommé *sous-précepteur.*

Comme ce duc eut, quoi qu'il en soit, exposé, en grand détail, toutes choses au roi, dont il attendait, avec sécurité, la réponse, entendant Louis XIV lui déclarer, d'un ton péremptoire, qu'il destinait l'office de précepteur à l'évêque nommé de Condom, son étonnement, son mécompte n'avaient pu échapper au monarque, qui lui en demanda et à qui il dut n'en cacher point les raisons. L'immense savoir de Daniel Huet; l'honneur que, deux années auparavant, on avait été à la veille de lui faire, ce que Montausier (très-pressant, on le doit croire) dut dire en faveur d'un protégé de ce mérite ne pouvant pas ne point faire impression sur Louis XIV, consoler le duc, en créant, pour Huet, une place de *sous-précepteur,* c'est tout ce que ce monarque pouvait faire et ce qu'il fit en effet, sans délai [1]. Qu'après cela, bien résolu qu'il était de donner Bossuet pour précepteur au dauphin, Louis XIV, qui estimait fort Montausier, lui eût témoigné un affectueux intérêt, et même une obligeante sollicitude, en ce qui regardait les relations qui allaient exister entre le duc et un précepteur revêtu du caractère épiscopal, tout doit disposer à le croire, et à admettre aussi que Montausier, sur cela, lui put faire la réponse si noble, si digne de lui, rapportée dans sa *Vie,* mais à laquelle les biographes auraient dû ne mêler pas des faits démentis par des documents certains, qu'à la vérité ils ont ignorés, tout porte à le croire[2].

[1] P. D. *Huetii* Commentarius, etc., p. 289 et seq.

[2] Lettre (inédite jusqu'ici) du duc *de Montausier* à Daniel *Huet,*

Bossuet objecte ses devoirs d'évêque, inconciliables avec les fonctions de précepteur.

De Bossuet, de Bossuet lui seul, devaient, en cette conjoncture, venir des hésitations, des difficultés, et même, d'abord, un refus, lorsque Louis XIV, son choix étant fixé, le lui eut annoncé dans les termes obligeants auxquels il l'avait accoutumé. Évêque, non point *nommé* seulement, mais *institué;* ayant ses bulles, depuis la fin de juin; obligé par le Concile de Trente[1] et par les lois du royaume[2] à se faire sacrer dans les trois mois de leur réception, il se préparait, en ce moment, pour cette solennité que, sans délai, son départ pour Condom devait suivre; et plusieurs affaires, qui intéressaient son église, n'attendant plus, pour prendre fin, que son arrivée à Condom, on voit quelle put être sa réponse à Louis XIV. Servir l'Église, l'Église uniquement, outre que son cœur l'y avait excité toujours, pour lui, de plus, c'était là, disait-il, le premier, le plus pressant devoir; sa nomination à l'évêché de Condom, par le choix spontané du roi lui-même; son institution pour ce siége, par le souverain pontife, lui étant le gage assuré d'une vocation légitime et des desseins qu'avait Dieu sur lui. C'est ce que Bossuet, d'un ton pénétré, n'hésita point à exposer à Louis XIV; lui laissant voir, d'ailleurs, combien il lui en coûterait de renoncer à l'épiscopat pour des fonctions moins saintes, et de déserter le sanctuaire pour la vie de la cour[3].

Louis XIV engage Bos-

Mais Bossuet, par cette résistance à Louis XIV, venait

du 5 septembre 1670. — Nous la donnerons dans notre texte.

[1] Concilium Tridentinum, session. XXXIII, cap. 2.

[2] Ordonnance de Blois, art. 8.

[3] Mémoires mss. de *Le Dieu*. — Journal ms. de *Le Dieu*, 7 octobre 1707.

d'accroître en lui le désir de lui confier le dauphin. Prier, inviter, Louis n'hésita point à le faire, pressé qu'il en était et par son affection de père[1] et par sa conscience de roi. « Industrieux à faire trouver mille secrets agréments dans un seul bienfait[2], » ces légitimes scrupules d'un évêque, sur la résidence, si incompatible (avait-il objecté) avec des devoirs qui fixaient à la cour, c'est de quoi, frappé, à son tour, le grand roi s'entretenait avec le prélat, résolu (il le déclara), résolu, s'il devenait précepteur, de résigner l'évêché de Condom[3]. Car, d'en user comme Hardouin de Péréfixe, qui, promu au siége épiscopal de Rodez, quatre ans après qu'il eut été nommé précepteur[4], avait, quatorze années durant, conservé ensemble et sa fonction à la cour et son évêché[5], ni les règles de l'Église ne le pouvaient permettre; ni Bossuet ne l'eût voulu jamais. « Mon fils (objectait Louis XIV), mon fils, quoi qu'il arrive, aura pour précepteur *un évêque*. Entre tous les prélats de mon royaume, c'est de vous, Monsieur, que

suet à se faire sacrer, et à suivre, ensuite, l'inspiration de sa conscience.

[1] « Tant d'excellentes qualités, qui vous ont fait choisir par Louis le Grand pour le dépositaire de son plus précieux trésor, et, s'il m'est permis de parler ainsi, pour le *second père* d'un fils digne de lui. » (Dom *Denis de Sainte-Marthe*, Épître dédicatoire à *Bossuet*, de son Traité de la confession; Paris, 1685, in-12.)

[2] *Bossuet*, Discours de réception à l'Académie française, le 8 juin 1671. OEuvres, édition de Versailles, t. XLIII, 30.

[3] Mémoires mss. *de Le Dieu*.

[4] *Péréfixe* avait, le 28 mai 1644, été déclaré précepteur de Louis XIV âgé de six ans. (*Gazette de France*, année 1644, pag. 380.) L'évêché de Rodez ayant vaqué, le 27 mars 1648, par la mort de *Charles de Noailles*, devait être donné, aussitôt, à *Péréfixe*, qui y fut nommé le 18 avril 1648. (*Gallia christiana*, t. I, col. 231, 232.)

[5] En avril 1662, seulement, Mr *de Péréfixe* se démit de l'evêché de Rodez. (*Gazette de France*, du 22 avril 1662). Le 1er juillet de la même année, il fut nommé à l'archevêché de Paris. (*Gazette de France*, 8 juillet 1662.)

j'ai fait choix. Veuillez vous faire sacrer; et si vous vous décidez à accepter le poste où vous appellent ma confiance et mes vœux, vous suivrez, après cela, en ce qui regarde le diocèse de Condom, l'inspiration de votre conscience[1]. »

Bossuet hésite à accepter, et consulte.

Déserter la chaire épiscopale avant même de s'y être assis; renoncer, transfuge du sanctuaire, à sa vocation manifeste, pour une charge à la cour, pour les soins du siècle[2], ce cas de conscience était l'un des plus graves, sans doute, qu'eût rencontrés Bossuet, dans le laborieux ministère exercé par lui, avec tant de dévouement, depuis presque vingt années; et ayant à cœur de consulter, sur cela, des ecclésiastiques en qui, sur toutes choses, il s'était fié toujours, Louis XIV y avait dû consentir. De quatre docteurs de Sorbonne appelés, en cette rencontre, à son secours, n'y en ayant que deux, seulement, dont les noms soient venus jusqu'à nous, honneur à leurs sages conseils, auxquels Bossuet devait déférer comme à un oracle : le curé de Saint-Sulpice, Antoine Raguier de Poussé; Hippolyte Ferret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, nommer de tels hommes, n'est-ce pas tout dire? Raguier de Poussé, l'élève du vénérable Olier, son digne coopérateur, son ami, tout rempli de son esprit[3]! Hippolyte Ferret, dont Vincent de Paul, qui l'estimait fort, avait voulu faire un évêque missionnaire apostolique; ce qu'empêcha l'archevêque de Pa-

[1] Mémoires *mss* de *Le Dieu*. — Journal *ms*. du même, 7 octobre 1701.

[2] « Me minimum episcopum, neque dignum vocari episcopum; quippè qui vix ullam episcopalis officii partem attigerim, statim ab altari raptus ad aulam. » *Bossuet*, Epistola ad *Innocent. XI*, 7 juin, 1679. (t. XXXVII, 206.)

[3] Vie de Mr *Olier*, par Mr l'abbé *Faillon*, 2e édition; Paris, 1853, t. I, 334, 542, 543; t. II, 97, 98, 118, 297, 336, 341, 438.

ris Jean-François de Gondi, prompt à prendre les devants, à lui donner place parmi ses vicaires généraux, à lui confier enfin la cure de Saint-Nicolas du Chardonnet, que cet insigne pasteur gouvernait, depuis vingt-quatre ans, avec une édification, un fruit inimaginables[1], quels dignes conseillers!

Conseil donné à Bossuet, par quatre docteurs.

En quel lieu Bossuet servirait mieux l'Église, ou dans Condom, à l'extrémité du royaume, en un siége où tant d'autres sujets pouvaient faire tout le bien désirable, ou à Saint-Germain, à Versailles, au Louvre, revêtu, (chose à considérer), revêtu du caractère épiscopal; élevant un grand roi à la France; ménageant à la religion un ferme appui; formant un affectionné protecteur à l'Église; continuant, d'ailleurs, d'édifier, par ses exemples, ce roi, ces princes, ces seigneurs, si avides de sa parole; de ramener, dans de doctes et lumineuses conférences, les religionnaires qui, maintenant, non plus des divers points de la France, seulement, mais des pays étrangers, au loin, par de fréquentes lettres, imploraient de lui la résolution de leurs doutes, ou même venaient à lui, de bien loin, pour se faire instruire; les quatre docteurs, en posant la question dans ces termes, avaient cru la résoudre. Bossuet, cependant, voué, dès l'enfance, à l'Église, et dont les dix-huit dernières années avaient été consacrées toutes à la théologie, à la prédication, à la controverse, témoignait douter fort de son aptitude pour un emploi où allaient avoir une si grande place les belles-lettres et les sciences humaines, auxquelles il prétendait être devenu presque étranger,

[1] *Collet*, Vie de *saint Vincent de Paul*, édition de 1818, in-8°, t. II, 238, 554. — Bibliothèque historique de la France, par *Le Long* et *de Fontette*, t. I, p. 638, n° 9809. — Vie de M. *Olier* [par M. l'abbé *Faillon*], 2e édition; 1853, t. II, 469.

depuis sa sortie de Navarre. Mais eux, fermes dans leur sentiment, du moins (répondirent-ils) devez-vous à votre conscience, devez-vous aux bontés du roi de tenter une épreuve. S'essayer à l'emploi de précepteur; reconnaître, parmi les soins, parmi les exercices de cette charge, si l'on s'accommodait de lui; si dans ce poste, il se trouverait bien lui-même, et pourrait justifier les espérances du monarque et du public; retenir cependant son évêché tant que durerait cette épreuve, dont les quatre docteurs lui promettaient d'être les juges sincères, cet accord, lorsque Bossuet, retournant vers le roi, le lui eut fait connaître, pouvait-il n'être pas accueilli avec tous les témoignages d'une sensible joie [1]?

Le 5 septembre, Bossuet fait sa réponse à Louis XIV, qui, le même jour, le nomme précepteur du Dauphin.

Au 5 septembre 1670 devra être fixée, sans hésiter, la conclusion de tous ces pourparlers, auxquels cinq jours avaient suffi; cette date, outre qu'elle est indiquée par Olivier d'Ormesson, dans son *Journal* [2], étant (chose plus considérable encore) attestée par une lettre, *inédite* jusqu'ici, de Montausier, preuve, d'ailleurs, sans réplique, de la position qu'avait eue le duc dans toute cette affaire. Le *cinq septembre,* encore une fois, Bossuet ayant donné sa réponse, et toutes choses étant réglées, partit, le même jour, de Saint-Germain-en-Laye, une lettre du duc pour son protégé, Daniel Huet, qui était à Caen. « Monsieur (lui mandait-il), M. le président de Périgny, précepteur de monseigneur le dauphin étant mort; — *ayant proposé* au roi trois ou quatre per-

Lettre de Montausier à Dan. Huet.

[1] Mémoires *mss.* de *Le Dieu.* — Journal *ms.* du même, 7 octobre 1701.

[2] « M. l'abbé *Bossuet* a été choisi par le roy pour la charge de précepteur de monseigneur le dauphin; et vendredy 5 septembre 1670 il fut mis en possession, avec l'applaudissement de tout le monde. » Journal *ms.* d'Olivier *Le Fèvre d'Ormesson.*

sonnes, pour en choisir un, *je vous ai mis du nombre, et ai fort appuyé sur votre mérite.* MAIS LE ROI S'EST RÉSOLU *en faveur de monseigneur l'évêque de Condom.* CE QUI M'A OBLIGÉ *de proposer à S. M. de faire une charge de sous-précepteur*, et de vous l'accorder *en ma faveur;* ce qu'il a fait *à ma prière.* Il y aura deux mille écus d'appointements. Je voudrois vous avoir donné de plus grandes marques de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous[1]. » — Que la nomination de Bossuet fût bien l'ouvrage spontané de Louis XIV, et non point du gouverneur (qui déclare ici lui-même avoir eu des vues différentes), le moyen d'en douter en présence de cette lettre; après l'entretien rapporté par Huet, et ce que Montausier y dit à son protégé, sur un événement, *tout autre,* de son aveu, que ce qu'il avait *désiré et espéré;* ce sont ses propres paroles[2] ! Sur les ouvrages donc, où la *vie de Montausier* fut racontée d'après de prétendus *mémoires, procurés* (disait-on) *par la famille*[3], nous voyons ce que désormais l'on devra croire, en ce qui regarde la nomination de Bossuet aux fonctions de précepteur.

La nomination de Bossuet fut toute spontanée de la part de Louis XIV

Connue, le 5 septembre 1670, cette nomination avait été consommée, ce jour-là même; et ni la *Gazette*, qui

Brevet royal, qui nomme Bossuet précepteur. 13 s 1670.

[1] Lettre *autographe* du duc *de Montausier*, 5 septembre 1670 (de la collection de M. *Parison*, qui a bien voulu nous la communiquer, et nous permettre d'en faire usage).

[2] « *Aliter res cecidit quàm speraveram* » (dit *Montausier* à Daniel *Huet*, qui le rapporte dans son *Commentarius*, p. 267 et seq.).

[3] Vie de M. le duc *de Montausier,.. écrite sur les mémoires de la duchesse d'Uzès*, sa fille, par N** [Le P. *Le Petit*, jésuite]; Paris, Rollin, 1729, 2 vol. in-12. — Ouvrage réimprimé en 1731, sous ce titre : Mémoires de M. le duc *de Montausier*, écrits sur les Mémoires de madame la duchesse *d'Uzès*, sa fille, etc.; Rotterdam, 1731, in-12. (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*, 1823, in-8° n°s 18921 et 11522.)

l'annonça le *dix*, seulement [1], ni le brevet expédié le *treize* ne sont, ici, à considérer; les annonces officielles, même les délivrances de provisions, ne venant, presque toujours, dans ces temps-là, que plusieurs jours après l'irrévocable conclusion des affaires. Louis XIV se félicite, dans le brevet, d'avoir rencontré, en Bossuet, « avec toutes les qualités requises pour s'acquitter dignement de la charge de précepteur de son fils, le mérite, la doctrine, la probité, les mœurs, la sagesse, une expérience consommée [2] »; et, à trois années de là, écrivant au cardinal Altiéri, il lui déclarera « avoir *choisi le précepteur de son fils entre tous les prélats de son royaume* [3]. »

Combien cette nomination fut approuvée.

La Gazette de France, en constatant « l'applaudissement de toute la cour, que la nomination de M. Bossuet avait remplie de joie [4], » était, cette fois, l'écho fidèle des princes, des seigneurs de la capitale; ajoutons : « de tout le royaume; » ainsi en parla Olivier d'Ormesson [5], diligent à mentionner, dans son *Journal*, un événement si notable. Gui Patin, lui si libre aussi de pensée et d'allure, devait, des premiers, se récrier sur la nomination « d'un si digne personnage, et si savant [6]. » « Ce choix est le meilleur du monde, » s'était écrié le quinteux Bussy-Rabutin [7]. Une illustre septuagénaire, pieuse, let-

[1] *Gazette de France*, année 1670, n° 111.

[2] Provisions de l'office de précepteur de M. le dauphin, pour monseigneur [J.-B. *Bossuet*], évêque de Condom, 13 septembre 1670. (Archives de l'empire. Registres des secrétaires d'État, année 1670.)

[3] Lettre *inédite* de Louis XIV au cardinal *Altiéri*, Versailles, 9 mai 1673.

[4] *Gazette de France*, 1670, n° du 23 septembre 1670.

[5] Journal *ms.* d'Olivier *le Fèvre d'Ormesson*, septembre 1670.

[6] Lettres de Gui *Patin* à *Falconet*, 13 décembre 1669 et 17 septembre 1670.

[7] Lettre du comte *de Bussy* à mademoiselle *Dupre*, 28 septembre 1670.

trée, spirituelle, la marquise de Sablé [1], qui, en vue peut-être d'une éducation si importante à ses yeux, composa naguère un ouvrage qu'estime La Rochefoucauld, ravie d'une telle nomination, qui comble tous ses vœux, a mieux aimé, dans le premier moment, s'en réjouir avec ses amis que d'en écrire à Bossuet lui-même; après quoi, ne s'en pouvant taire avec lui plus longtemps, « je ne vous fais point du tout d'excuse (mande-t-elle au prélat) d'être des dernières à me réjouir avec vous d'un si excellent choix; car je suis assurée que, quand je ne vous en dirois pas un mot, vous ne douteriez point de la joie que j'en ay. C'est un bien qui regarde plus le public que vostre personne; et pour moy, j'en suis touchée, en plusieurs façons que je vous expliqueray lorsque j'auray l'honneur de vous voir. Je vous assure seulement, Monsieur, que personne n'a plus d'estime, de respect et d'amitié que j'en ay pour vous [2]. » Dire qu'à la marquise de Sablé Antoine Arnauld soumettait, en *manuscrit*, son discours de *La Logique*, « ne voulant, pour juges que des personnes comme elle [3], » c'est avoir assez fait connaître le mérite de cette dame, et de quel prix pouvait être son suffrage. Au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, Bossuet, à son retour de Saint-Germain, avait vu arriver, plein de joie, l'archevêque de

Lettre de Madame de Sablé à Bossuet. (sept. 1670).

[1] Madeleine *de Souvré*, fille du maréchal *de Souvré*, veuve (4 juin 1640) de Philippe-Emmanuel *de Laval*, marquis *de Sablé*, seigneur de Bois-Dauphin. Elle mourut le 16 janvier 1678, âgée de soixante-dix-neuf ans. (*Gazette de France*, 22 janvier 1678.)

[2] Lettre *inédite*, communiquée par M. *Rochebilière*.

[3] Lettre d'Antoine *Arnauld*, 19 avril 1662. On a de la marquise *de Sablé* des *Maximes et pensées diverses* [sans nom d'auteur], 1678, in-12 (Dictionnaire des ouvrages anonymes, par *Barbier*; 1823, n° 1940.) — Voir l'intéressant ouvrage : *Madame de Sablé*, par M. V. *Cousin*; 1854, in-8°.

Paris, Péréfixe, heureux d'une nomination désirée de lui, en 1665, et qu'il s'était efforcé, dès lors, de ménager, mais sans succès. Puis, survinrent ses pieux et savants commensaux du doyenné, instruits, promptement, et heureux, à l'envi, de la nouvelle.

Jusque dans les chaires sacrées, l'éloquent Fromentières, deux fois, à une année d'intervalle, excitera des témoignages d'approbation parmi les prélats, ses auditeurs, dont il a, en ces deux rencontres, exprimé si fidèlement les sentiments[1]. Santeul, Jean Maury, ces poëtes, que Bossuet raillait naguère, triomphants aujourd'hui, célèbrent une promotion qu'ils prédirent; et fiers d'avoir si bien rencontré, tancent le prélat incrédule, élevé, quoi qu'il en ait pu dire, à ce poste, où, avec tant d'ardeur, ils l'avaient souhaité[2]. En Bossuet, son condisciple, autrefois, à Navarre, Maury exalte une science immense, à laquelle étaient dus ces insignes honneurs, et qui, sans le concours d'aucuns auxiliaires, suffira, elle seule, aux fonctions qu'un grand roi lui confie. Louant, par avance, la méthode que le nouveau précepteur va suivre, et que, peut-être, le prélat, son ancien condisciple, lui a fait connaître, Maury a dû n'ignorer pas les ingrates et desséchantes études de Périgny sur les

[1] 1° Discours prononcé par l'abbé *de Fromentières*, le 21 septembre 1670, au sacre de *Bossuet*, dans l'église des Cordeliers de Pontoise, en présence de l'assemblée du clergé de France. — 2° Oraison funèbre (par le même) de *Hardouin de Beaumont de Péréfixe*, archevêque de Paris, prononcée à Notre-Dame de Paris, le 7 février 1671.

[2] J.-B. *Santolii*, ad J.-B. *Bossuetum*, episc. Condom., Delphini Franciæ præceptorem, *hoc à vate prædictum munus*, à rege commissum, *à Bossueto* ex lege implendum, ut litterarum amorem inspiret; 1670. — Cette pièce, remaniée par *Santeul*, fut réimprimée, en 1698, bien supérieure à ce qu'elle avait été d'abord. Les deux textes différents se trouvent dans la 3e édition des *OEuvres* [profanes] *de Santeul*; Paris, Barbou, 1729, 3 vol. in-12, t. I, 128, 129.

mots, sur les dates, sur les origines, les étymologies, ni tant d'excessifs et vains efforts auxquels l'infortuné président vient de succomber avant l'âge. Ces recherches de scolastique, si superflues à la plupart, mais aux princes, aux rois combien plus encore, Bossuet (le poëte l'annonce, et, par avance, il l'en félicite), Bossuet les laissera à ceux qui s'y vouent par goût, par profession, en espérant ou gloire, ou avantage pour eux, ou utilité pour le public; et n'aura garde d'en embarrasser l'esprit du prince et d'en surcharger sa mémoire [1]. D'autres poëtes, Nicolas Tavernier; Guillaume Marcel; Jean de La Faye, célèbrent avec transport une nomination, à laquelle, après l'épiscopat et la cour, ont applaudi l'Université, la Sorbonne, tous les lettrés, tant en France qu'à l'étranger. Mais nulle voix, dans ce concert de louanges, n'a retenti plus haut que celle du franciscain Léon Bacoüe, qui, bientôt, sera promu à l'évêché de Glandèves; Bacoüe, l'auteur de ce poëme : *Delphinus*, écrit uniquement en vue de l'éducation du prince. Un évêque, enfin, selon le souhait du regretté pape Clément IX, et comme, dans son poëme, le pieux et docte franciscain l'a-

Joie de Léon Bacoüe.

[1] Verborum at cultus si relligiosior abeit
Sollicitus nimis, et cujus nimis anxia cura
Qualis inest quibus hinc vel honos, petitur ve lucellum,
Regia majestas illud supplebit abundè...
Atque Palæmoniæ non invida cesserit arti, etc.

(J. *Maury*, ad illustr. et rever. Ecclesiæ principem J.-B. *Bossuet*, Condom. episcopum, *electum Delphini præceptorem;* dans son ouvrage : *Sylvæ regiæ;* Paris, 1672, in-12.) — Philibert *de La Mare*, après avoir raconté la mort de *Périgny*, causée par ses études forcées *pour apprendre les origines des mots latins*, qu'on voulait qu'il enseignât à son disciple, ajoute : « M. l'évêque de Condom prit une autre route, et fit connoître au *roi qu'il suffisoit que M. le dauphin apprît la langue latine, sans en pénétrer le détail ni en étudier les origines*,... étude fort peu nécessaires à un prince. » (Mélanges mss. de Philibert *de La Mare*, Bibliothèque de Dijon, et Bibliothèque impériale.)

vait si hautement demandé lui-même, venant d'être donné pour précepteur au fils de Louis XIV, le cœur du bon religieux a tressailli et s'épanche. Auditeur empressé de Bossuet, à la ville, à la cour, et l'onction de l'orateur l'ayant touché non moins que l'étonna son génie, nul autre (s'écrie-t-il) n'aurait pu ménager, dans l'âme du royal enfant, un facile accès aux sentiments qu'on devra s'efforcer d'inspirer à ce prince. Au sermon de Noël, prononcé, à Saint-Germain, en 1669, dans la chapelle royale, l'émotion du dauphin, sa sympathie pour l'orateur n'ont point échappé au poëte (nous l'avons remarqué alors); et augurant bien de ces transports dont il fut l'heureux témoin, il se promet du royal disciple une affectueuse et docile attention aux enseignements de ce maître qu'il se désigna lui-même [1].

Le sacre de Bossuet, fixé au 21 septembre 1670, eut lieu en présence de l'assemblée générale du clergé.

Bossuet, cependant, se dérobant à ces félicitations empressées, se disposait, comme on l'a vu, par la prédication, par la prière, à son sacre, qui, fixé au 21 septembre (1670), devait avoir une solennité inaccoutumée. A Pontoise, où, depuis le 25 mai, l'assemblée générale du clergé de France avait tenu ses séances [2], allait avoir lieu la cérémonie, sur l'expresse demande des prélats qui, fiers à bon droit, de leur nouveau coopérateur, avaient résolu de se trouver tous en

[1] Léon *Bacoüe*, qui avait composé et publié cette pièce en 1671, la refit, depuis, à diverses reprises. Dans son dernier texte, qui est de 1685, il expose, avec de justes louanges, la méthode, bien connue alors, et exalte le zèle désintéressé de l'illustre précepteur, qui toujours n'eut en vue que l'avantage du prince, sans avoir songé jamais aux éclatantes récompenses dues à tant de soins. La *pièce*, en son dernier état, a été insérée dans la *troisième* édition du poëme de Léon *Bacoüe : Delphinus*; Alby, 1685, in-8°, p. 288.

[2] L'assemblée avait commencé ses séances le 19 juin 1670. (*Gazette de France*, 21 juin 1670.)

corps à la fête [1]. Et qui aurait pu mieux mériter un tel honneur que « celui à qui il ne manqua que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons, présidé à Nicée et à Éphèse [2]? »

De Saint-Germain, de Paris, de toutes parts, ce que la cour, le clergé, la magistrature, les communautés de tous les ordres offraient de plus éminent, ayant voulu assister à ce sacre, à peine la spacieuse église des Cordeliers de Pontoise [3] y allait suffire. L'assemblée du clergé, désirant qu'un *sermon*, composé tout exprès pour la conjoncture, fut prêché, ce jour-là, avait désigné, pour cela, à l'avance, l'un des plus notables députés du deuxième ordre, l'abbé de Fromentières, qui fut promu à l'évêché d'Aire, dans la suite.

Sermon composé par Fromentières pour cette solennité.

La fête de saint Matthieu (21 septembre) offrait à l'orateur d'heureuses applications, qu'il sut mettre à profit. Le grand commandement de *l'amour de Dieu et des hommes*, ce résumé merveilleux de la loi et des prophètes; ce programme de la mission des évêques, étant le fond de l'évangile de ce jour-là, Fromentières en avait voulu faire le *texte* et le *sujet* de son discours [4]. Ce sentiment devant, sur tous les autres, être présent et actif dans le cœur des pontifes, Fromentières aurait-il pu

[1] Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, année 1670; Paris, Antoine Vitré, 1671, in-fol. p. 377.

[2] *Massillon*, Oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XIV, prononcée à la sainte chapelle du palais, à Paris, en 1711.

[3] Description géographique et historique de la haute Normandie, par dom *Toussaints du Plessis*; Paris, 1740, in-4°, deuxième partie, n° CXL. — Cette église n'existe plus. (Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise, par M. l'abbé *Trou*; Pontoise, 1841, in-8°, un volume, p. 254 et suiv.)

[4] « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, etc. » (Matth. cap. 22, vers 37.)

mieux rencontrer pour une telle occurrence? Sur cette joie universelle, causée par la promotion de Bossuet à l'épiscopat, par sa nomination récente au poste de précepteur, l'orateur, ne se pouvant taire, loue « le soin du roi de remplir l'Église de sujets illustres par leur mérite... » « Il ne faudroit, Monseigneur, d'autres sujets de vous estimer que le choix que fait de vous le roi du monde le plus pénétrant et le plus judicieux, pour remplir des places aussi importantes que sont celles où il vous élève... Mais l'approbation de tout le royaume s'est jointe à celle du roi [1]. »

L'huile sainte allait être répandue sur la tête de Bossuet par l'archevêque de Nazianze, coadjuteur de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, qui révérant en lui son ancien de quinze années, un ami cher à l'illustre ministre son père, un évêque appelé, tous le prévirent, à resplendir dans l'Église, avait désiré vivement d'être son consécrateur [2]. Armand de Monchy d'Hocquincourt, évêque de Verdun; l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette, ses assistants, étaient, non moins que lui, dévoués à Bossuet, depuis longtemps; d'Hocquincourt,

[1] *Discours pour le sacre d'un évesque*, parmi les sermons de messire Jean-Louis *de Fromentières*, évêque d'Aire et prédicateur ordinaire de S. M.; Paris, 1689, in-8°, t. III, 499. — La *Gazette de France*, du 27 septembre 1670, dit : « L'abbé *de Fromentières fit un très-beau discours* sur le sujet de cette action. »

[2] Les détails qui suivent témoigneront combien était vif l'intérêt que la famille de Michel *Le Tellier* et nombre d'autres de la cour prirent à cette action. « Après la cérémonie, le coadjuteur de l'archevêque de Reims, prélat consécrateur (Charles-Maurice *Le Tellier*), traita la compagnie avec une magnificence extraordinaire; y ayant trois tables, l'une pour les évêques; la seconde pour ceux du *second ordre* (du clergé); et la troisième pour *grand nombre de personnes de qualité, qui se trouvèrent à la cérémonie.* » (*Gazette de France*, 27 septembre 1670.)

son ancien commensal au doyenné de Saint-Thomas du Louvre; l'évêque d'Autun, affectionné du grand Condé[1], était de ceux que, dans la familiarité du héros, on appelait gaiement *le clergé de M. le Prince;* et Bossuet, en relations d'amitié avec lui, le consultant sur ses ouvrages, sa présence, à bien des titres, était marquée dans cette cérémonie. « *Vade, et prædica populo tibi commisso evangelium*; » à peine l'archevêque consécrateur, et les deux prélats assistants, après lui, ont-ils prononcé ces paroles que, s'approchant tous de Bossuet, cardinaux, archevêques, évêques, leurs regards élevés vers le ciel, leurs mains étendues sur le nouvel évêque, « recevez le Saint-Esprit, » lui dit chacun d'eux, à son tour[2]; et l'on aurait pu croire revenus ces temps anciens auxquels eût été si digne d'appartenir le nouvel évêque[3].

Fondation, faite par Bossuet, à Meaux, (1695) en mémoire de son sacre.

Ce que Bossuet avait ressenti, dans cette solennelle conjoncture, on devait, à vingt-cinq années de là, surtout, le bien connaître; et c'est, ici, le lieu de parler d'un acte mémorable qui témoigna, dans la suite, combien

[1] *Bourdaloue*, s'adressant à Mgr *de Roquette*, qui officiait à la cérémonie funèbre, célébrée dans l'église des Jésuites, le 26 avril 1687, en l'honneur du grand *Condé*, lui dit : « Pontife du Dieu vivant, prélat *que ce héros a distingué entre ses plus chers et ses plus confidents amis.* » (*Bourdaloue*, Oraison funèbre de *Condé*, in-4°, p. 81 et dernière.)

[2] Pontificale ceremoniale, etc., in-fol. — A ce livre, uniquement, ont été empruntées toutes les particularités du sacre de *Bossuet*, dans l'église (aujourd'hui démolie) des Cordeliers de Pontoise, telles qu'elles sont décrites dans le livre : *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise*, par M. l'abbé *Trou*; 1841, in-8°, un volume, p. 254 et suiv.

[3] *Bossuet*, sacré évêque le 21 septembre 1670, officia pontificalement, pour la première fois, le 4 octobre suivant, dans l'église des Récollets de Saint-Germain-en-Laye, où l'on célébrait la fête de Saint-François. La reine y assistait, avec *mademoiselle d'Orléans, duchesse de Montpensier.* (*Gazette de France* du 11 octobre 1670.)

en lui ces impressions étaient demeurées profondes. Les engagements sacrés qu'il avait pris alors, il s'était promis de les avoir présents toujours; et dans la vie d'un pontife aucune journée, pensait-il, ne pouvant entrer en comparaison avec celle où fut répandue sur lui l'onction sainte, on le verra, en 1695, presque septuagénaire, en consacrer, par une fondation, le pieux et doux souvenir. A des sommes données par lui à l'église de Meaux, il assigne un emploi bien touchant. Sa vie, avancée déjà, sa mort, pressentie dans un avenir peu distant, s'offrant ensemble à son esprit, il désire que, dans sa cathédrale, pendant le temps qu'il lui sera donné d'exister encore, une grande cérémonie soit célébrée, chaque année, le 21 septembre, en mémoire de son sacre. Il y officiera lui-même; un sermon, prononcé par le théologal, accroîtra la solennité du premier de ces anniversaires. A ces pompes, quand c'en sera fait de lui, le deuil succédant, avec les prières funèbres, un *obit* aura lieu, dans la même église, non plus le 21 septembre, mais au jour anniversaire de sa mort, au bruit du glas, avec tout l'imposant appareil usité aux funérailles des évêques [1]. Officiant, à la première de ces cérémonies annuelles, célébrées à Meaux, en 1696 [2], le 21 septembre, la mort, présente toujours à son esprit, que préoccupe, sans cesse, la pensée de Dieu et de ses jugements, lui fait considérer comme un *obit* cette solennité, à laquelle le bruit des cloches sonnées en volée, l'éclat des ornements, la profusion du luminaire, un concours empressé de prêtres, de religieux, de diocésains et d'amis, a donné, d'ailleurs, un air de fête. Entre tant de prêtres, venus du dehors pour y prendre part, on a remarqué l'abbé Claude Fleury, cé-

[1] Histoire de *Bossuet*, par le cardinal de *Bausset*, liv. XIII, n° VII.

[2] Et non pas 1695, comme l'a dit le cardinal de *Bausset*.

lèbre déjà par tant d'ouvrages; et un chanoine d'Évreux, Pierre de Langle, que Bossuet, dans la suite, fera nommer précepteur du comte de Toulouse[1]. Le Théologal du chapitre de Meaux, Michel Treuvé, a prononcé un discours, composé tout exprès, et qui devait venir jusqu'à nous[2]. Tous avaient, en un mot, célébré, avec vénération, attendrissement, la vingt-cinquième année de prélature du grand évêque. Un obit! des funérailles! c'est ce que Bossuet, en peine de l'éternité, toujours, avait, sans tristesse, vu dans toutes ces pompes. Peu de temps avant ce premier anniversaire, écrivant, de Paris, à son neveu l'abbé, qui était à Rome, « Je m'en retourne, jeudi, à Meaux (lui mandait-il); et vendredi, 21 septembre, *je célébrerai,* EN ATTENDANT MON OBIT, *l'anniversaire de mon sacre*[3]. » « Je célébrai (écrivait-il, trois jours après), je célébrai solennellement *mes obsèques,* le 21 septembre, jour de Saint-Matthieu, avec un grand concours. M. le théologal fit un beau sermon. MM. Fleury et de Langle y étaient venus[4]. »

État du diocèse de Condom. Soins que Bossuet en prend.

A Condom, qui ne le vit jamais, sa sollicitude pour cette église se devait, chaque jour, manifester; d'abord, par son active correspondance; et, après son sacre, par l'envoi d'un autre lui-même, digne d'y parler, d'y agir en son nom. Les relations de Bossuet avec son prédécesseur Charles-Louis de Lorraine, qui avait tenu à honneur d'être son ami[5], lui ayant fait bien connaître l'état

[1] *De Langle* (Pierre), né à Évreux en 1644, mort, en 1724, évêque de Boulogne.

[2] Il a été imprimé dans le 2e tome de ses *Discours de piété;* Lyon, 1697, in-12. Il est intitulé : *Discours pour l'anniversaire du sacre d'un évêque.*

[3] *Bossuet*, Lettre à l'abbé *Bossuet*, son neveu (17 septembre 1696), t. XL, 229.

[4] *Bossuet*, Lettre au même, 24 septembre 1696, t. XL, 231.

[5] *Bossuet* écrivit, le 29 décembre 1669, à l'abbé Jean *de La Gutère*,

de ce diocèse en un temps, où, doyen de Metz encore, il ne prévoyait pas quel intérêt il y pourrait avoir dans la suite, il s'était trouvé, dès la nomination que le roi fit de lui, pour ce siége, ne rien ignorer, sur les personnes, non plus que sur les choses. La direction des affaires, depuis le décès du dernier évêque (1er juillet 1668), étant aux mains des vicaires généraux capitulaires, ou, pour mieux dire, en celle de l'un d'eux, l'official Antoine de Coux, homme présomptueux, absolu, que sa parenté avec un évêque de Condom, son homonyme, mort au milieu de ce siècle[1], rendait entreprenant à l'excès, et qui, député du deuxième ordre à une assemblée générale du clergé, n'en avait, ensuite, été que moins traitable, les choses n'allaient pas toujours comme l'eût désiré Bossuet, qui, sans bulles jusqu'en juin 1670, et même sans lettres de vicaire général, n'aurait pu procéder par voie d'autorité. Du reste, des hommes sages, dont il avait, par son prédécesseur, connu tout le mérite, Bernard de Bressolles, théologal; le chanoine Jean de La Gutère; de Méral, grand archidiacre de Nérac, l'informant exactement de toutes choses, selon son désir, nous le voyons attentif, dès lors, aux moindres particularités intéressant une église dont il allait être le premier pasteur. Une religieuse, à Nérac, ayant, pour des désordres, dont il ne se saurait agir, ici, mérité qu'on lui ôtât le voile, et que ses vœux fussent annulés, ces rigueurs, dont on usa envers elle, étaient justes, au fond; et en lisant ce qu'écrivirent, sur cela, non-seulement

chanoine en l'église cathédrale de Condom : « Plusieurs personnes et, entre autres, *monseigneur de Condom*, *l'ancien*, m'ont parlé de vous avec éloge. »

[1] Cet oncle, Antoine *de Cous*, ou *de Coux*, fut évêque de Condom, depuis 1616 jusqu'en 1647.

es vicaires généraux capitulaires, mais, avec eux, le promoteur La Gutère et l'archidiacre de Méral, Bossuet reconnut que « cette misérable avoit mérité d'être ainsi traitée. » Mais les procédures ayant été irrégulières; et tout ce qui s'était fait, dans cette affaire, ayant, avec une affectation manifeste, été soustrait à la connaissance du monastère auquel appartenait la coupable, « Je m'étonne (écrivait Bossuet) de ce que le couvent de Nérac n'a rien ouï d'une si importante procédure; et cela me feroit soupçonner quelque intelligence ou quelque précipitation, si je n'étois très-résolu à ne point présumer le mal sans avoir connu les choses à fond[1]. »

Hugues Jannon, parent de Bossuet, va à Condom, prendre possession du siége, au nom du prélat.

Après ses bulles (du 2 juin 1670), reçues par lui, dans le mois; après surtout que, sacré le 21 septembre, il eut, le lendemain, prêté, entre les mains du roi, le serment de fidélité dû par les évêques[2], l'administration du diocèse lui appartenant, désormais; et devant, lui seul, un jour, en rendre compte à Dieu, dans sa peine, très-sensible que les devoirs du préceptorat le retinssent, du moins allait-il avoir la consolation d'être représenté, à Condom, par un homme sûr autant qu'affectionné; par un parent pieux et cher, un autre lui-même. Né en Bourgogne, d'une ancienne famille, dont les membres,

[1] Lettre, *inédite*, de *Bossuet* à l'abbé Jean *de La Gutère*, promoteur de l'officialité de Condom, 4 mai 1670. (L'*autographe* appartient à M. de *La Gutère* (de la même famille), propriétaire à Condom, qui a bien voulu me le communiquer, ainsi que la plupart des autres lettres et documents dont je fais usage en ce qui regarde le soin que prit *Bossuet* des affaires du diocèse de Condom.) — Lettre inédite de *Bossuet* à M. *Méral*, chanoine de Mont-Réal, à Nérac, dans les Archives du séminaire d'Auch, liasse K, n° 72.

[2] *Gazette de France*, 27 septembre 1670. — Sur ce serment, voir *Du Cange*, Glossarium, mediæ, etc., v° *Fidelitas*; — et la *Collection* de décisions de jurisprudence, de *Denisart*, édition nouvelle, par *Camus* et *Bayard*, au mot : *Évêque*, § II, n° 3.

toujours, s'étaient distingués, ceux-ci dans l'échevinage[1], tant à Auxonne qu'à Dijon, ceux-là dans le parlement, et avaient rempli, tous, avec honneur, dans cette province, des fonctions publiques, Hugues Jannon avait lui-même appartenu à la magistrature de ce pays, et exercé, avec distinction, les fonctions de *substitut* au parlement de Dijon[2]. Pieux, sans nul goût pour le monde, il devait, à la mort de sa femme, le quitter aussitôt; et ayant obtenu que son fils le remplaçât dans son office[3], il avait, après les épreuves nécessaires, été admis dans les ordres; et parmi les prêtres de ce temps-là on en aurait peu trouvé de plus capables, de plus édifiants, de plus saints[4]; ajoutons : de plus charitables. Sa parenté avec Bossuet, son étroite liaison avec lui l'ayant fait admettre au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, où il fut apprécié aussitôt, Armand de Monchy d'Hocquincourt,

[1] En 1649, était échevin, à Dijon, Louis *Jannon*, conseiller du roi, *substitut du procureur géneral* au parlement de la même ville. C'est le père (croyons-nous) de Hugues *Jannon*. (Registres de l'hôtel de ville de Dijon, 23 juin 1649.) — Voir, aussi, la *première* continuation du parlement de Bourgogne, par *Petitot;* 1733, pages 66, 141; et la *deuxième* continuation, par M. *des Marches*; 1851, in-fol., pages 16 et 86.

[2] On en verra la preuve dans la note suivante. *Le Dieu* avance (à tort, pensons-nous) que Hugues *Jannon* fut procureur général à la cour des aides du Dauphiné. (*Mémoires* mss. de *Le Dieu*.)

[3] Des *provisions* de l'office de *substitut* du procureur général au parlement de Bourgogne, accordées, le 12 décembre 1665, à *Claude Jannon*, en remplacement de *Hugues, son père*, furent enregistrées, peu après, à la chambre des comptes de la même ville. (Registres de la chambre des comptes de Dijon, volume de 1662 à 1673, n° 35.) — Les trois historiens du parlement de Bourgogne (Palliot, 1649; *Petitot*, 1733; *des Marches*, 1851) n'ont point donné les noms des *substituts*.

[4] Auxonne, où il était né, le put bien connaître; *des bourses, pour deux clercs, nés en Bourgogne* (mais à Auxonne, de préférence), ayant été fondées par Hugues *Jannon*, dans le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris. (Description du duché de Bourgogne, par *Béguillet* et *Courtépée*, tome III, 262.)

Guillaume de Gesté du Plessis La Brunetière, de La Met, Parisot de Saint-Laurent [1] Champin, Paul Tallemant furent ses amis. Il était, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, reçu et traité par les Mabillon, les d'Achery, les Ruinart, comme s'il eût appartenu à leur ordre. Les présents qu'il leur fit; ceux que, lui-même, il reçut d'eux ont été mentionnés dans l'*Histoire* de cette abbaye, avec qui ses relations furent intimes, et dans celle de la ville de Paris, par les bénédictins Félibien et Lobineau[2]. Ces actes, si précieux, attestant (en ce qui regarde la *présence réelle*) la constante conformité de la foi des églises de l'Orient à celle des églises de l'Occident; actes souscrits par les patriarches, par les abbés de ces contrées, et que, dans le *premier tome* de la *Perpétuité défendue*, Nicole, Arnauld donnèrent au public[3], on devait à Jannon de les avoir; Olier de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, s'y étant intéressé, à sa demande, ainsi qu'un intime ami de Jannon, François Picquet, consul à Alep autrefois, et qui mourut, en 1685, évêque de Césaropole. Leur union s'était formée à Lyon, où Picquet était revenu, après s'être démis du consulat, pour se préparer au sacerdoce. Jannon, quelque temps,

[1] *Parisot, sieur de Saint-Laurent*, conducteur des ambassadeurs chez *Monsieur*, frère de Louis XIV (l'Estat de la France, par N. *Besongne;* Paris, 1665, in-12, t. Ier, p. 411), et, plus tard, précepteur du duc de Chartres, « étoit ami particulier de M. l'abbé *Jannon, cousin de M. Bossuet*, évêque de Meaux. » (Écrits concernant les hôpitaux. Manuscrits des Jacobins Saint-Honoré, n° 28 (Bibliothèque impériale).

[2] Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés, par dom *Bouillart;* Paris 1724, in-folio, p. 294. — Histoire de la ville de Paris, par dom *Félibien* et dom *Lobineau*, in-fol., tome IV, 153.

[3] La Perpétuité de la foi de l'Église catholique, touchant l'Eucharistie, défendue contre le livre du sieur *Claude*, ministre de Charenton; 1669 et années suivantes, cinq vol. in-4°, tome I, *Appendice*, p. 83.-Acte du 29 septembre 1668.

résida, lui aussi, dans cette ville, y étant *grand obéancier*[1] de la collégiale de Saint-Just[2] Ces attestations, si décisives, sur l'Eucharistie, que Picquet, pour lui complaire, avait fait venir de l'Orient, où il comptait de nombreux amis [3], Jannon, après en avoir aidé Nicole et Arnauld, avait à cœur qu'elles fussent conservées à jamais; et la riche Bibliothèque de Saint-Germain des Prés, où il avait un libre accès, étant comme un sanctuaire où devaient être favorablement accueillis et gardés religieusement ces inestimables documents, le dépôt qu'il y fit de ces papiers (le 29 septembre 1668) avait eu de la solennité; cinq religieux, des principaux du monastère (dom Luc d'Achery entre autres, dom Claude Martin, dom Benoît Brachet), ayant été délégués pour y être présents; et deux notaires apostoliques, appelés là tout exprès, en ayant dressé un procès-verbal, que tous signèrent[4].

[1] *Obéancier*, première dignité de la collégiale de Saint-Just de Lyon. (*Cangius*, Glossar. mediæ et infimæ latinitatis, v° *Obedientarius I.*)

[2] Le *grand obéancier* du chapitre de Saint-Just de Lyon était, en même temps, l'*orateur du clergé de Lyon*, chargé de porter la parole aux *entrées* des rois et des princes. (Dom *Beaunier*, Recueil historique des archevêchés, etc.; Paris, 1726, in-4°, t. II, 383.) *Jannon* lui-même, dans un acte du 29 septembre 1668, prend ces qualités : Magnus ecclesiæ collegiatæ Sancti-Justi, apud Lugdunum, *obedientarius*, ibidemque *Lugdunensis cleri orator*. (*Appendice* au tome Ier de la *Perpétuité de la foi*, in-4°, t. I, p. 83 de l'*Appendice*.)

[3] La Vie de messire François *Picquet*, consul de France et de Hollande, ensuite évêque de Césaropole et de Babylone, par *Anthelmi*; Paris, 1732, in-12.

[4] Avec dom Luc *d'Achery*, à qui la science historique doit tant, figuraient à cet acte, comme témoins : dom Claude *Martin*, célèbre par ses pieux ouvrages, célèbre encore par sa sainte mère, *Marie de l'Incarnation*, dont le nom sera toujours en honneur dans l'Église; dom Bénoit *Brachet*, qui a été l'un des plus insignes supérieurs généraux de l'ordre de Saint-Benoît; dom *Audebert*; et dom *Espinasse*. (*Grande perpétuité*, 2e édition; 1670, in-4°, t. I, livre XIIe p. 83, 84.)

Lié étroitement avec Armand Jean Le Bouthillier de Rancé, Jannon fit à La Trappe de fréquents voyages, et l'illustre abbé ne l'y pouvait jamais voir assez[1]. Jannon, rempli pour Bossuet de dévouement et de respect, se devait montrer, en toutes rencontres, empressé à le servir; et plusieurs des lettres de ce grand homme en sont de sûrs témoignages. Il fut pour lui, à Meaux, dans la suite, un agent infatigable et plein de zèle[2]. Après qu'il eut, à Jouarre, en 1690, persuadé (chose difficile) aux religieuses de se soumettre à leur évêque, il y revint bientôt avec le prélat, l'ayant voulu accompagner et servir, dans la première visite pastorale qu'il y fit[3]. Chez lui, à Paris[4], l'évêque de Meaux devait, en 1694, voir, pour la première fois, Mme Guyon, qui l'avait ardemment désiré, et avoir avec elle ces graves conférences que l'on sait; lorsque, cédant aux pressantes sollicitations de Fénelon et de leurs amis communs, le prélat, non sans une répugnance extrême, eut consenti, par bonté uniquement, par amitié et contre son inclination bien connue, à intervenir dans cette affaire, source pour lui de tant d'amertumes, occasion de tant de calomnies, de tant d'injustes outrages, dont Dieu seul l'a pu consoler[5].

Prise de possession du

Bossuet, après son sacre, retenu à la cour par les

[1] Lettres de l'abbé de *Rancé*, publiées par *Gonod*; 1846, in-8°, p. 303. (Lettre de cet abbé à la duchesse *de Guise*.)

[2] Lettres de *Bossuet* à *Rancé*, 23 octobre 1684, 4 octobre 1687, édition de Vers., t XXXVII, 294 et 386. Cette liaison cordiale et étroite dura toujours. Antoine *Bossuet*, le 24 février 1698, écrivait à l'abbé *Bossuet*, son fils : « M. l'abbé *Jannon* est mort en huit jours. Nous le regrettons fort. » (Lettre *autographe*, de ma collection.)

[3] Œuvres de *Bossuet*, édition de Versailles, tome VII, 165, 182.

[4] Rue *Cassette*, près des religieuses *du Saint-Sacrement*.

[5] Œuvres de *Bossuet*, édition de Versailles, t. XL, 42. *Bossuet*, Re-

siége de Condom, au nom de Bossuet, 9 nov. 1670.

fonctions de précepteur, avait eu recours à Hugues Jannon ; et à Condom, le 9 novembre 1670, le saint prêtre, au nom de son parent, se présentait au chapitre assemblé, demandant que l'évêque, dont il tenait ici le lieu, fût admis à prendre possession de son siége. Ses pouvoirs, à la date du 18 octobre [1], ayant été lus capitulairement, ainsi que les bulles du 2 juin, l'installation se fit, sur l'heure, avec les solennités accoutumées. Tous les chanoines étant présents, ainsi que des notaires apostoliques, avec des témoins, appelés exprès, Jannon, que le prévôt du chapitre tenait par la main, conduit, d'abord, au grand autel, qu'il baisa, le fut, ensuite, à la chaire épiscopale, où il se dut asseoir [2]. Bossuet, désormais, étant en possession du siége, des hommes de son choix allaient régir, maintenant, le diocèse, en son nom, et d'après des instructions reçues de lui pour chaque affaire. La despotique influence de l'official Antoine de Coux n'avait que trop longtemps pesé sur le diocèse. Bossuet révoquant ses pouvoirs, mit en son lieu, à l'officialité, le chanoine Bernard de Bressoles, déjà théolo-

Vicaires généraux et officiers de l'évêché, nommés par Bossuet.

lation sur le Quiétisme, section IIe, n° 1. — *Fenelon*, Réponse à cette *Relation*, chap. 1er, n° 8. — Histoire de *Fénelon*, par le card. de *Bausset*, [revue par M. l'abbé *Gosselin*]; Paris, 1850, in-8°, t. I, 363 et suiv.; liv. II, n° 28 et suiv. — Lettres de madame *Guyon*, 24 août, 11 septembre 1693; 11 janvier, 5, 21 févr. 1694. (Œuvres de *Fénelon;* Paris, Le Clère, 1828, in-8°, Correspondance, t, VII, 20 et suiv.)

[1] Acte du 18 octobre 1670, passé à Paris, par *Bossuet*, devant *Roger*, notaire apostolique et de la cour archiépiscopale de Paris, donnant procuration à l'abbé Hugues *Jannon* pour aller, en son nom, prendre possession du siége.

[2] Acte de prise de possession de l'évêché de Condom, pour monseigneur *Bossuet*, par M. l'abbé *Jannon*, 9 novembre 1670. — Registre de *du Puy*, notaire à Condom (conservé en l'étude de M. *Boutet*, notaire en ladite ville), folio 297, v°. — *Cartulaire* de l'église de Condom, par l'abbé *Jean de La Gutère*, communiqué par M. *de La Gutère*, propriétaire à Condom.

gal, homme capable et sage, que tout le diocèse souhaitait, depuis longtemps, en cet office. Le chanoine La Tournerie devint *vice-gérant*. Quant à l'ancien promoteur, Jean de La Gutère, il devait être maintenu, avec de grands témoignages d'estime et de confiance du nouvel évêque, dont cinq ou six lettres, ignorées jusqu'ici, lui sont, au plus haut degré, favorables. « Plusieurs personnes, et entre autres Mr de Condom, *l'ancien*, m'ont parlé de vous avec éloge (lui avait écrit le prélat); j'espère que la présence ne diminuera rien de l'estime que j'en ai conçue. » Cette lettre est du 29 décembre 1669, et d'un temps où Bossuet n'attendait plus que ses bulles et sa consécration pour s'aller fixer dans son diocèse. « La charge de *promoteur*, que vous exercez (lui manda-t-il, peu après), est tellement importante qu'on peut dire que *celui qui s'en acquitte dignement est l'âme d'un diocèse et le soutien de la discipline ecclésiastique*[1] » A une lettre du respectable abbé de La Gutère, Hugues Jannon répondant, de Paris, où alors il était de retour, « Vos sentiments pour la discipline et le désintéressement dans lequel vous me témoignez d'être pour servir l'Église m'ont extrêmement édifié (lui disait-il); votre lettre ne pouvoit pas venir plus à propos me confirmer dans le témoignage que j'ai été obligé de donner à monseigneur de Condom de ce que vous valez et des louables dispositions où je l'ai assuré que vous étiez pour l'édification de son diocèse. J'ai bien de la joie que vous ayez présentement reçu, dans les provisions de promoteur, les marques de son estime, et un engagement de sa protec-

[1] Lettres inédites de *Bossuet* au chanoine Jean *de La Gutère*, 29 décembre 1669; 4 mai 1670; 10 mai 1671; 19 février 1672. Les *autographes* sont aux mains de M. *de La Gutère* (à Condom), qui a bien voulu me les communiquer.

tion. Cet emploi vous servira de canal à vous communiquer plus particulièrement de vos desseins à un prélat si éclairé. *Vous ne manquerez jamais en suivant ses lumières* [1] »

Bossuet indique pour le 16 juin 1671 un synode, où seront publiées des ordonnances, qu'il prépare.

Un parfait rétablissement de la discipline ecclésiastique, très-affaiblie dans le diocèse de Condom, sans évêque depuis plus de deux ans, et où le dernier titulaire, Louis-Charles de Lorraine, avait d'ailleurs peu résidé, c'était de quoi Bossuet, l'urgence en ayant été, de lui, bien senti, se dut préoccuper tout d'abord. L'ignorance de beaucoup de prêtres; la conduite irrégulière de quelques-uns; la non-résidence de plusieurs; le défaut de vicaires dans quelques paroisses, par l'inexcusable avarice des curés, qui, leur devant donner un traitement de 150 liv., n'avaient tenu nul compte des ordonnances rendues pour les y obliger; ni catéchismes ni instructions dans la plupart des églises, dont les curés, ainsi que leurs vicaires, avaient, dès longtemps, négligé de remplir, en cela, leur devoir; la cessation, presque en tous lieux, des *conférences ecclésiastiques*, établies autrefois par les évêques de Condom pour entretenir, parmi leurs prêtres, le goût de l'étude, accroître leurs lumières, et les affermir dans la piété, en même temps que dans la science; nombre d'églises, ou délabrées, ou en ruines tout à fait; dans quelques-unes, point d'ornements, ou le peu qu'il y en avait dans un état déplorable; les *bis in die* [2], fréquents jusqu'au scandale, en vue, et en vue uniquement, de l'émolument; beaucoup de religieux insoumis

[1] Lettre autographe de l'abbé *Jannon* à l'abbé Jean de *La Gutère*. 26 mai 1671. (Communiquée par M. de *La Gutère*, à Condom.)

[2] La coutume de dire *deux messes dans un jour*; ce qui ne se doit faire qu'au cas seulement d'une nécessité absolue et avec une autorisation très-expresse de l'ordinaire.

à l'ordinaire, et dont l'insubordination avait, plus d'une fois, causé du scandale ; c'est, en somme, où en était le diocèse de Condom ; et à ces maux, anciens déjà, bien connus de lui, Bossuet était impatient d'apporter d'énergiques et prompts remèdes.

Synode, à Condom, 16 juin 1671. Ordonnances qui y sont lues.

Les anciennes ordonnances des évêques étant tombées en désuétude, avec le temps, Bernard de Bressolles, par l'ordre de Bossuet, les recherchant, les étudiant, avec soin, s'était appliqué à en extraire celles de leurs dispositions qu'on estima le plus opportun de remettre en vigueur. Rien, pour cela, ne pouvant convenir davantage que la solennité d'un synode, il en fut indiqué un pour le 16 juin 1671. A Bossuet avaient été envoyés, en attendant, les *statuts* arrêtés pour y être lus, le prélat les ayant au préalable voulu connaître. Ils devaient revenir à Condom, avec des corrections et modifications que le pontife y fit, *de sa main* [1], mais qui, néanmoins, de-

[1] J'ai vu, en manuscrit, ces *statuts*, avec des remarques de *Bossuet*, qui les écrivit de sa main. En marge de l'article VIIe, concernant la durée des pouvoirs à accorder aux religieux pour prêcher et administrer les sacrements, le prélat écrivit : « Le temps [des pouvoirs] pourra estre limité à un an pour ceux dont les capacités seront bien connues, avec mention expresse que lesdits pouvoirs pourront estre révoqués quand il nous plaira (ce que nous ne ferons sans cause grave à nous bien connue.) M. le grand vicaire donnera les pouvoirs en ces termes, ou approchants ; et c'est ainsi qu'il se pratique. Mais, au reste, il en usera paternellement avec les religieux, et traitera avec toute sorte d'honnêteté ceux qui seront soumis. »

En marge de l'article IXe, prescrivant le rétablissement immédiat des *conférences* dans tous les archiprêtrés, Bossuet avait écrit : « M. le grand vicaire advisera, avec la *congrégation* [1], aux moyens d'exécuter cette ordonnance, et m'en enverra les projets, en cas qu'il s'y trouve quelque difficulté considérable. Si non, on commencera l'exécution par les en-

[1] *Bossuet* avait établi, dans Condom, une *congrégation* d'ecclésiastiques, à l'instar de laquelle devaient être organisées les *conférences* qui allaient recommencer dans tout le diocèse. (Cartulaire de l'église de Condom, par Jean *de La Gutère*. Promoteur. *ms.*)

meurèrent sans effet, n'ayant été connues qu'après qu'eut pris fin le synode, qui avait eu lieu au jour fixé (16 juin 1671), dans le palais épiscopal, avec tout le cérémonial d'usage. Aux ecclésiastiques du diocèse, venus tous presque à cette assemblée, le vicaire général Bernard de Bressolles, qui la présidait, adressa ces paroles : « Monseigneur notre évêque, absent de corps, pour des raisons dont l'importance est connue, mais, néanmoins, présent, ici, avec tout son clergé, par le lien de la charité et par la sollicitude pastorale, vous donne, aujourd'hui, un témoignage de cette sollicitude, par les ordonnances qu'il m'a transmises, pour être, ici, publiées en votre présence. » Puis, lecture fut donnée des statuts [1].

Le chapitre de Condom appelle, *comme d'abus*, de ces ordonnances.

Parmi les chanoines, présents tous à cette assemblée synodale, il s'en trouvait qui, chagrins de n'avoir plus part au gouvernement du diocèse, avaient épié, et crurent avoir rencontré des occasions de se plaindre. Ainsi, le statut relatif à la *résidence* dénonçant à tous les contrevenants, sans excepter les chanoines, la *privation des fruits* de leurs prébendes, et *la prison* même, avait paru les beaucoup surprendre. Cette clause, purement comminatoire, est-il besoin de le dire, et dont avaient usé invariablement tous les évêques de Condom, dans leurs ordonnances, d'où le vicaire général l'avait tirée, excitant, cette fois, une rumeur

droits les plus proches et les plus commodes, pour servir de modèles aux autres, où cet esprit se répandra peu à peu. Quant à la multiplication des archiprêtrés, M. le grand vicaire m'expliquera plus précisément sa pensée. »

[1] Ces Statuts furent imprimés sous ce titre : Ordonnances de monseigneur l'évesque de Condom, publiées en synode, le 16 juin 1671; à Agen, par Jean Gayau, imprimeur ordinaire du roy et du clergé; 1671, in-12, 8 pages. Nous possédons cet Imprimé.

inattendue parmi ceux des chanoines que ne pouvait accommoder la résidence, entre eux et leur évêque il en allait résulter un procès. De plus, les *statuts* lus le 16 juin 1671 ne leur ayant point été, à l'avance, communiqués, et leur avis, sur ces ordonnances, n'ayant point été pris, avant leur promulgation en plein synode, c'était là, prétendirent-ils, un autre et capital grief, qui devait entraîner la nullité de tout ce qui s'était fait à l'assemblée synodale. En quoi ils se montraient, disons-le, bien oublieux de cent autres ordonnances, antérieures, des évêques de Condom, faites dans cette forme, et sans qu'aucun de ces prélats eût pris leur avis. En leur nom, quoi qu'il en soit, *opposition* ayant, sur l'heure, été faite par le syndic, et *appel comme d'abus* interjeté de ces ordonnances au parlement de Bordeaux, Bossuet avait été averti par des lettres de plusieurs d'entre eux, écrites sous l'influence des idées fausses dont nous les avons vus prévenus, et auxquelles ils se flattèrent que le prélat allait se rendre. Mais Bossuet, dans sa réponse, qui ne se fit point attendre, déclarant « qu'il eût vu avec déplaisir que le vicaire général leur eût communiqué ses ordonnances, actes de sa juridiction, indépendants de leur contrôle, et, d'ailleurs, très-conformes aux canons, » leur témoignait espérer que, regrettant une *opposition* si irrégulière, ils s'en désisteraient au plus tôt; leur annonçant, du reste, sa résolution de maintenir avec fermeté ses *ordonnances* [1]. Les mécontents ayant répliqué par une assignation à comparaître au parlement de Guyenne, à cette cour avait été surpris un arrêt « intimant défense à l'évêque de Condom de rien faire au préjudice de *l'appel* interjeté de ses ordonnances. »

[1] Cartulaire de l'église cathédrale de Condom, rédigé par le chanoine Jean *de La Gutère*.

Le conseil, évoquant le procès, donne gain de cause à Bossuet.

Le bruit, répandu, depuis quelque temps, que Bossuet s'allait démettre de l'évêché de Condom, enhardissant les mécontents du chapitre, leur avait donné la confiance d'engager, de soutenir ce procès, s'en promettant une issue favorable, quand le siége serait devenu vacant; et se flattant de recouvrer leur influence sous l'évêque qui, après Bossuet, leur serait donné. Mais ils y devaient trouver du mécompte; car le conseil, diligent, sur la requête de Bossuet, à évoquer l'affaire, en même temps qu'il déclarait « très-conforme aux saints canons l'ordonnance de l'évêque de Condom, » improuva l'arrêt de Bordeaux, comme « directement contraire à la juridiction des évêques et à la discipline ecclésiastique. » Déchargeant le prélat de l'assignation donnée contre lui, le roi, par ce même arrêt, évoquait l'*opposition* des chanoines et leur *appel comme d'abus*, en interdisant toute connaissance aux magistrats de Guyenne [1]. Les chanoines de Condom durent, lorsque leur fut signifié cet arrêt, regretter une résistance irréfléchie autant qu'injuste; et Bossuet, dans un *mémoire* docte, décisif, irréfutable, adressé à Louis XIV, et que connut le chapitre de Condom, ayant, par des faits sans nombre, établi l'immémoriale possession des évêques ses devanciers, et justifié son procédé par des raisons sans réplique, il ne restait plus aux chanoines, si prompts à engager ce débat et à commettre leur compagnie, que de se désister; ce qu'ils firent, se repentant, mais trop tard, d'une agression si téméraire [2].

Mémoire adressé par Bossuet à Louis XIV.

[1] Arrêt du conseil, du 2 octobre 1671. Il est, en entier, dans le *cartulaire* de l'église de Condom, composé par le chanoine Jean *de La Gutère*.

[2] Mémoire présenté au roi (Louis XIV) par J.-B. *Bossuet*, évêque de Condom, en octobre 1671. (Mss. de M. *de La Gutère*, à Condom.)

Des scènes scandaleuses, données en chaire, à Nérac, · deux imprudents prédicateurs, leur devaient attirer, la part de Bossuet, une correction méritée. La ver- ı du *Nouveau Testament*, imprimée à Mons, en 1667, fut l'occasion; ce que l'un d'eux, dans des intentions guerre, avait dit, en chaire, contre ce livre, ayant ıné lieu à l'autre de réclamer, en chaire aussi, peu ès, avec violence et invective. En 1671 (août), un igieux capucin, le P. Henri, prêchant en l'église de nt-Nicolas de Nérac, avait dit « qu'il n'étoit pas per- ı de lire la version du Nouveau Testament imprimée Mons, livre apocryphe, déclarait-il, et condamné rreur [1]. » Se trouvait là un religieux doctrinaire, le Benjamin de Juliac, chaud partisan du livre, et qui, ré de ce discours, annonça « qu'en *chaire*, avant peu, embarreroit ce capucin. » Il devait trop fidèlement ir sa parole; et, dès le 25 août, dans la chaire de glise du collége de Nérac, affectant, à dessein, de ler de la lecture de l'Écriture sainte, « un prédica- r (ajouta-t-il), un petit moine ignorant, a, mal à pos, prêché qu'on ne peut pas lire le *Nouveau Testa- nt* imprimé à Mons, livre *apocryphe* (à l'en croire), *ondamné d'erreur;* » et comme, sur cela, il se répan- t en invectives contre le Père Henri, ce dernier, venu tout exprès pour l'entendre, se levant et prenant la role, « Oui, oui, je l'ai dit (s'écria-t-il), je le soutiens; je ferai voir, et l'afficherai partout. » Le doctrinaire, endant, du haut de la chaire, lui demandant « com- nt il le feroit voir, » et lui en portant le défi, « par concile de Trente (repartit le capucin); de plus, par

Scandales, en chaire, à Nérac, réprimés et punis par Bossuet.

Cartulaire de l'église de Condom, par Jean *de La Gutère*. On y ive l'information qui eut lieu à Nérac à la suite des deux prédica- rs.

une bulle que j'ai en main; » il montrait à tous, en effet, le Bref rendu par Alexandre VII, le 20 avril 1668, et dont il a été parlé, déjà, dans cet ouvrage. L'agitation de l'auditoire, témoin d'une telle scène, devait s'accroître encore; le doctrinaire, malgré le curé, qui l'adjurait de se taire, ayant continué d'injurier le capucin; et disant : « Ce pauvre petit religieux ignorant vient de tomber de foiblesse; il faut lui donner du vin. Çà, qu'on porte un peu de vin là-bas; il y a un homme qui se trouve mal [1]. » Après cette scandaleuse scène de Nérac, dont Bossuet fut informé aussitôt, que devait-il penser, lui qui avait appris de l'apôtre « à ne point donner occasion de troubles à ceux qui en cherchent [2] »? Le vicaire général Bernard de Bressolles, official, et Jean de la Gutère, promoteur, s'étaient transportés à Nérac. Sur de tels faits, dont avait été témoin toute une ville, l'information n'ayant pu durer longtemps; et Bossuet, instruit de tous les détails, s'étant hâté de répondre, la réparation se devait peu faire attendre. Outre l'expresse défense, prononcée par le prélat et contre le doctrinaire et contre le capucin, de prêcher jamais dans le diocèse de Condom, ce dernier, de plus, dut en sortir, au plus tôt, étant notoirement l'agresseur, et dans sa prédication ayant cherché le scandale qui, en effet, comme on l'a vu, ne lui avait point fait défaut [3].

Il n'y avait point de religionnaires à

Les religionnaires, dans le Condomois, étant fort nombreux [4]; les prêches multipliés, et les ministres choisis

[1] Cartulaire de l'église de Condom, déjà cité.

[2] Lettre, non datée, de *Bossuet*, au maréchal *de Bellefonds*, t. XXXVII, 126.

[3] *Cartulaire* de l'église de Condom, déjà cité.

[4] Archives de l'empire, section domaniale, tome 267, liasse 164, n° 2.

Dans la ville de Condom, où, autrefois, *le tiers* des habitants avait fait

toujours entre les plus doctes, Louis XIV, en tenant en réserve, pour Bossuet, l'évêché de Condom, que, contre l'ordinaire, il laissa vacant, quatorze mois durant, avait eu en vue, n'en doutons pas, les succès que, dans ces contrées, ne pourrait manquer de remporter, contre la réforme, un controversiste si aguerri et si redoutable. Cette pensée, le monarque, par le brevet qu'il donna à Bossuet, pour Condom, la faisait bien connaître; y disant que « le zèle montré par l'abbé Bossuet, en toutes rencontres, pour les avantages de l'Église, et son talent particulier pour la prédication donnoient lieu de s'en promettre de grands fruits dans *un diocèse aussi considérable qu'étoit celui de Condom* [1] ». Sur ce mot de *considérable*, quelque explication paraîtra nécessaire. Le grand nombre de religionnaires, de prêches, de ministres, dans le Condomois; l'affluence de sectaires, qu'attiraient dans ce pays les *colloques* qui s'y tinrent fréquemment; par là, seulement, le diocèse de Condom avait pu être qualifié comme il l'a été dans le brevet; n'y en ayant point, du reste, dans la province ecclésiastique d'Aquitaine, dont le territoire fût si restreint et où il existât moins d'églises. Il s'y trouvait, en effet, *cent quarante* paroisses, seulement; au lieu qu'à Agen, Angoulême, Luçon, Sarlat, Saintes, il y en avait beaucoup davantage; à Saintes, notamment, où l'on en aurait pu compter jusqu'à *cinq cent soixante-cinq* [2]. Mais,

Condom, mais ils étaient nombreux dans le Condomois.

profession du calvinisme, on ne comptait plus *un seul religionnaire* au temps où *Bossuet* fut nommé à ce siége. (*Cartulaire* de l'église de Condom).

[1] Brevet (du 13 septembre 1669), par lequel *Louis XIV* nomme J.-B. *Bossuet* au siége de Condom.

[2] Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes du royaume, par dom *Beaunier*; Paris, 1726, in-4°, t. I, 141 et suiv.

à regarder les différends nés de la réforme et leurs suites, ce diocèse était, en effet, considérable. Car, si, dans Condom même, où, autrefois, *le tiers* des habitants avait professé la réforme, il ne se trouvait plus une seule famille protestante au temps où Bossuet en devint évêque [1], à Nérac, en revanche, à Clairac, en tous lieux, enfin, tant dans ce diocèse que dans l'Agénois et au loin, les dissidents pullulaient. A Nérac s'étaient tenus, toujours, leurs *colloques*, où, du haut et bas Agénois, du Limousin, du Périgord, du Condomois, accouraient, chaque fois, les députés d'une infinité d'églises. Après le colloque de 1665, eut lieu celui de 1671, où devait paraître, au nom du roi, Jacques de Beynac de Casenave. En 1672, à Nérac encore, avaient eu lieu des assemblées de religionnaires, inquiètes, animées, séditieuses; au point qu'un arrêt du conseil put, seul, arrêter ces désordres [2].

Religionnaires du Condomois, ramenés par Bossuet.

Retenu, à cent quatre-vingts lieues de Condom, Bossuet, de si loin, devait atteindre la réforme dans ces contrées. Naguère, nous le voyions (doyen de Metz encore) recevoir, à Paris, l'abjuration du fils de l'insigne ministre de Clairac, après avoir, selon toute apparence, décidé le père (Rossel), dont le retour avait, de deux mois environ, précédé celui de son fils [3]. Une autre abjuration dont le retentissement ne fut pas moindre dans le royaume, celle du célèbre ministre de Nérac (Jacob Moynier), l'un des plus considérés de son ordre, ayant été aussi son ouvrage, qu'aurait pu faire de plus pour son diocèse cet évêque, fixé à la cour par de si saints devoirs?

[1] *Cartulaire* de l'église de Condom, par le chanoine Jean *de La Gutère*.

[2] Archives de l'empire, section domaniale, t. 267, liasse 164, n° 2.

[3] *Gazette de France*, 6 juillet, 24 août 1669.

Ministre, depuis trente-six ans, Jacob Moynier, à Montauban d'abord, à Clairac ensuite, et enfin à Nérac, s'était fort distingué dans ces diverses églises, par de solides et éloquents sermons, accueillis avec une faveur extrême, et qui, imprimés, eurent le plus grand succès. Nérac, pour tout dire, se glorifiait de le posséder; et toutes les églises réformées le lui enviaient, lorsque le bruit se répandit, dans le Condomois, qu'instruit secrètement par Bossuet, tant à Saint-Germain qu'à Versailles, ce ministre, ébranlé, ne pouvait tarder de se rendre. Le consistoire de Nérac s'étant vivement ému à cette nouvelle, ses députés, partis en hâte, firent, pour empêcher cette défection, d'incroyables, mais vains efforts; et à Versailles, dans l'église paroissiale, dédiée à saint Louis, Jacob Moynier, en mars 1673, devait abjurer le calvinisme entre les mains de Bossuet, son *ancien évêque* [1]. *Ancien*, disons-nous; car Bossuet, alors, n'était plus titulaire de Condom; n'ayant point voulu conserver un siége où, pendant les dix années qu'il allait passer à la cour, il ne lui pourrait être permis de paraître en personne.

Serment prêté par Bossuet, en qualité de précepteur. (23 s. 1670.)

A Saint-Germain-en-Laye, le 23 septembre 1670, le lendemain de son *serment de fidélité* [2] en qualité d'évêque, il en avait prêté un nouveau, auquel l'obligeaient ses fonctions de précepteur du dauphin [3]. « Élever le jeune prince en l'amour et en la crainte de Dieu; régler ses mœurs selon les maximes chrétiennes; former son esprit par la connoissance des lettres et *des sciences propres d'un très-grand prince*, » ces hautes obligations, qu'il contracta, en ce jour, ses mains étant entre les

[1] *Gazette de France*, 25 mars 1670.

[2] En voir la formule dans l'*État de la France*, par N. *Besongne*, chap. 1er : *du grand aumônier*.

[3] *Gazette de France*, 27 septembre 1670.

mains du roi[1], qui l'admirait, du père, qui l'avait choisi, avec quel dévouement, de tous les instants, avec quelle sagesse, avec quelle transcendance il s'en devait acquitter!

Académie Lamoignon. Bossuet y parle sur *l'éloquence des livres sacrés.* (14 décembre 1670.)

Une maladie, dont le dauphin, atteint depuis plusieurs mois, n'était pas bien remis encore, ne permit qu'en décembre seulement au jeune prince de reprendre ses études, après que la cour fut revenue de Saint Germain à Paris[2]. Bossuet, au même temps, devait, un soir, dans l'hôtel du premier président Lamoignon, prenant la parole, à la prière de l'illustre magistrat, étonner tous les savants, tous les lettrés de son académie. Boileau, Pellisson, Fléchier, Ménage, Huet, Fleury, Bouhours, Rapin, Gilles Cossart, Blondel, Baillet, Tavernier, Ducange, Gui et Charles Patin[3], les deux Lamoignon, quels auditeurs! *L'éloquence des livres sacrés*, quel sujet! Mais aussi quel orateur l'allait traiter! Que l'on se représente, au milieu de tous ces personnages attentifs, émerveillés, l'évêque de Condom, une Bible à la main, habile à y montrer l'éloquence divine, à chaque page, dans la Genèse, dans les patriarches, dans les prophètes; Moïse, David, Salomon, Isaïe se faisant entendre tour à tour; et Bossuet, parlant d'eux avec amour, avec ardeur, véhémence; Bossuet, éloquent, sublime, inspiré comme eux[4]!

[1] Serment de *Bossuet*, 23 septembre 1670. (Regist. de la secrétairerie d'État, Archives de l'empire.)

[2] Le dauphin, atteint de la fièvre, en août 1670, ne dut reprendre ses études qu'au commencement de décembre, époque de son retour à Paris, avec le roi et la reine. (Gazette de France, 4 octobre et 6 décembre 1670.).

[3] Tous ces personnages étaient de l'Académie du premier président *Lamoignon*. *Tanegui Le Fèvre*, *Bayle*, *Varillas*, les *d'Ormesson*, *Ménestrier* en étaient aussi.

[4] Gui *Patin*, lettre du 15 décembre 1670. — *Huetii* Commentarius, etc., p. 247. — *Bayle*, Nouvelles de la république des lettres, septembre 1685, p. 1028.

Bossuet, excité à continuer les fonctions de *Précepteur.*

Près de *Louis de France,* rétabli enfin, ses fonctions, bientôt, ayant commencé, l'inattention, *incogitantia* [1], du royal disciple, la difficulté inimaginable de fixer « un esprit si errant, si inappliqué [2], » inquiétaient déjà le maître, qui se flatta, toutefois, d'en triompher par ses efforts. Ce plan merveilleux, conçu, dès lors, par l'habile précepteur, qui, plus tard, l'exposa si éloquemment, dans son admirable *Lettre à Innocent XI,* Bossuet ne l'avait pas dû cacher aux quatre docteurs, ses conseillers, naguère, au jour où le préceptorat lui fut offert; et que purent-ils penser, alors, sinon que, dans cette haute mission, Bossuet, avec de telles vues, qu'il était, lui seul, en France, capable et de concevoir et d'exécuter, rendrait à l'État, à l'Église, tout ensemble, de plus signalés services que dans un diocèse à l'extrémité du royaume; et à leurs instances, plus vives encore cette fois que la première, le prélat aurait-il pu ne céder pas [3]?

Bossuet se démet de l'évêché de Condom.

Condom, cependant, avait été, depuis sa promotion à ce siége, présent sans cesse à sa pensée; et, encore que, de si loin, il l'eût, de jour en jour, régi avec non moins de vigilance et de soin que, présent, il l'aurait pu faire, en était-ce assez pour une conscience pénétrée si profondément du sentiment du devoir? La *résidence*, prescrite aux évêques par les canons de l'Église [4]; la *résidence*, à laquelle il s'était engagé

[1] *Incogitantia, desidia.* Contre elle est dirigé un très-remarquable écrit, en latin, adressé au dauphin par *Bossuet,* et inséré dans ses *Œuvres,* édition de Versailles, t. XXXIV, p. 49 et suiv.

[2] Dans une lettre au maréchal de *Bellefonds,* du 6 juillet 1677, *Bossuet,* parlant du dauphin, dit : « Il y a bien à souffrir avec un *esprit si inappliqué.* » (Tome XXXVII, 116 et suivantes.)

[3] Mémoires *mss.* de *Le Dieu.* — Journal *ms.* du même, 7 octobre 1701.

[4] Concilium Tridentinum, decretum *de Reformatione*, cap. 1.

par *serment* [1], c'était là une de ces obligations sacrées sur lesquelles on vit bien que Bossuet ne pourrait hésiter jamais. A Beaumont-Péréfixe, qui, depuis sa nomination au poste de précepteur du jeune roi Louis XIV (28 mai 1644), devenu évêque de Rodez, n'avait résigné cet évêché (juillet 1662) qu'après l'avoir retenu, quatorze années durant, sans se montrer que bien peu dans son diocèse, devaient, néanmoins, être prodiguées de fastueuses louanges sur une démission tardive, donnée, uniquement, en vue de l'archevêché de Paris, dont il avait été, en effet, pourvu aussitôt [2]; et cette action fut exaltée, jusque dans des discours publics, comme « *chose sans exemple, en ce siècle*, et comme *un miracle* [3]. » Mais pour Bossuet la résidence était un devoir sacré, dont rien ne saurait dispenser un évêque; et il ne différa un peu de se déclarer, sur cela, en public, que dans l'attente de l'agrément du pape, nécessaire au prélat pour se démettre d'une église qu'il en avait reçue en garde, et dont il ne se serait pu séparer sans son congé [4]. Comme, toutefois, ses dispositions, sur ce point,

[1] Par une des clauses de ce *serment*, l'évêque, sacré récemment, jurait *de faire résidence personnelle dans son diocèse, selon que le droit et les saints canons l'ont ordonné.*

[2] L'abbé *de Beaumont-Péréfixe* avait été déclaré *précepteur du roi* le 28 mai 1644. (Gazette de France, 28 mai 1644.) Le 18 avril 1648, il fut pourvu de l'évêché de Rodez (Gallia christiana, t. I, col. 231, 232); conserva ce siége jusqu'en avril 1662, époque où il s'en démit, « *ne pouvant résider en son évesché.* » (Gazette de France, 22 avril 1662.) Ce scrupule lui était donc venu un peu tard. — Le 1er juillet 1662, il fut nommé archevêque de Paris. (*Gazette de France*, 8 juillet 1662.)

[3] Oraison funèbre de Hardouin *de Péréfixe*, archev. de Paris, par *Gaudin*, docteur de Sorbonne, 4 février 1671. — Oraison funèbre du même, par l'abbé *de Fromentières*, 7 février 1671.

[4] « En ego ab episcopali officio, gravibus de causis, *sede apostolica*

n'avaient pu être ignorées longtemps, la duchesse de Chaulnes, dès juillet 1671, regardant sa démission comme chose consommée, en avait parlé dans ce sens à la marquise de Sévigné, qui, aussitôt, en donna la nouvelle à sa fille [1]; et ces bruits, qui étaient arrivés à Condom, purent bien enhardir les chanoines récalcitrants dans des procédures, où les avait, d'ailleurs, engagés leur goût pour l'indépendance plutôt qu'aucune animosité contre un prélat dont le nom honorait tant (ils le sentaient) les fastes de leur église. L'agrément d'Innocent XI arrivant bientôt (octobre 1671), on put, en apprenant, le même jour, la démission de Bossuet, et la nomination, par le roi, d'un nouvel évêque de Condom [2], bien connaître le désintéressement du prélat; sa démission ayant été pure et simple, sans l'ombre d'espérance pour l'avenir. Trente mille livres, environ, chaque année, c'est à quoi un ecclésiastique, dont la fortune était très-médiocre, venait de renoncer sans hésiter [3].

Un successeur lui avait été donné, « homme de bien, mais rien au-delà, » s'il en faut croire ce qu'en a dit Saint-Simon, dans ses *Mémoires* [4]. C'était *Jacques* de Goyon Mâtignon, connu sous le nom d'*abbé de Thorigny*. Promu au grand doyenné de la cathédrale de Lisieux, au temps où *Léonor*, son aîné, fut appelé au gouvernement de cette église, Condom, désormais, l'allait avoir, vingt années durant, pour évêque [5]. Tout, du reste,

Jacques de Goyon de Mâtignon nommé au siége de Condom, sur la démission de Bossuet. (nov. 1671.)

approbante, pridèm abstractus. » Lettre de *Bossuet* à Innocent XI, 12 mai 1681. (Mélanges de la société des Bibliophiles, tome II, 1822.)

[1] Lettre de madame *de Sévigné* à madame *de Grignan*, juillet 1671.

[2] *Gazette de France* du 7 novembre 1671.

[3] Mémoires *mss.* de *Le Dieu*.

[4] Mémoires du duc *de Saint-Simon*, 1829; in-8°, t. IV, 86.

[5] *Gallia christiana*, t. II, col. 973, 974.

sous ce successeur de Bossuet, allait continuer de s'y faire dans le même esprit et par les ecclésiastiques, sages autant que capables, qui avaient si bien servi les desseins, justifié si pleinement le choix du grand pontife; et le premier acte de Jacques de Mâtignon, à la réception de ses bulles (fin mars 1672), avait été de conserver dans leurs fonctions le vicaire général Bernard de Bressolles et le promoteur Jean de La Gutère [1], dont Bossuet lui avait fait bien connaître tout le mérite. Lors de la prise de possession de Jacques de Mâtignon, qui eut lieu par procureur, à Condom, le 7 avril 1672 [2], en présence du chapitre assemblé, ce prélat, absent, était représenté par Bernard de Bressolles, reçu et installé en son lieu, et reconnu ensuite vicaire général, en même temps que Jean de La Gutère le fut comme promoteur, après lecture des lettres envoyées, pour cela, par le nouvel évêque [3].

Bossuet est le consécrateur du nouvel évêque de Condom.

Le sacre de Jacques de Mâtignon devait, par des raisons qu'on ignore, n'avoir lieu qu'à une année de là (fin de mars 1673). Il avait vivement désiré que Bossuet, son prédécesseur, présidât à cette cérémonie, qui

[1] *Bossuet* écrivit, le 19 févr. 1672, à Jean *de La Gutère* : « J'ai déjà parlé de vous avec estime à votre nouveau prélat [*Mâtignon*], de qui vous devez attendre beaucoup d'amitié. » (Lettre *inédite*, dont l'autographe m'a été communiqué, à Condom, par M. *de La Gutère*, de la famille du respectable promoteur.)

[2] « Monseigneur J.-B. *Bossuet* continua à régir son diocèse de Condom, quant au spirituel, par le sieur *de Bressolles*, jusqu'au 7 avril 1672, que monseigneur *de Mâtignon* envoya sa *procuration*, avec ses bulles, de l'évêché, pour en prendre possession, audit sieur *de Bressolles*, ce qui fut fait ledit jour (7 avril 1672). *Cartulaire* de l'église de Condom, par Jean *de La Gutère*, chanoine.

[3] *Cartulaire* de l'église de Condom, par Jean *de La Gutère*, chanoine. — Le 18 du même mois, l'abbé *de Thorigny* (Jacques *de Mâtignon*) prêta serment, à Saint-Germain-en-Laye, entre les mains du roi, pour l'évêché de Condom. (*Gazette de France*, 23 avril 1672).

se fit aux Chartreux de Vauvert, et où l'évêque de Langres (de Simiane de Gordes) et celui d'Arras (Gui de Sève de Rochechouart) assistèrent l'illustre consécrateur[1].

Zèle avec lequel Bossuet se dévoua à l'éducation du dauphin.

Bossuet, cependant, tout entier au dauphin, depuis trente mois, s'évertuait, vigilant, infatigable, non sans de sérieuses craintes, mais non parfois aussi sans quelque espérance[2]. Chaque jour, pendant huit années encore, le Louvre, Saint-Germain, Versailles le devaient voir, prodiguant les trésors de son savoir, de son génie, de sa patience. C'est le temps, ce fut l'occasion de ces trois beaux ouvrages : la *Connaissance de Dieu et de soi-même ;* le *Discours sur l'Histoire universelle ;* la *Politique tirée des paroles de l'Écriture sainte,* dont un seul (ô humilité admirable) fut donné par lui au public! Là, quelle profusion de sagesse, de lumières; et dans toutes les histoires se trouvera-t-il un fils de roi pour qui jamais on en ait fait tant? Ces chefs-d'œuvre servirent peu, comme il semble, à un esprit si inappliqué; mais de quel profit ils seront pour le monde, si, non moins touché du fond des choses que ravi de la sublimité du langage, il donne aux sages, salutaires et pratiques enseignements d'un tel maître, l'attention, la sympathie, la confiance, l'adhésion qu'ils méritent!

[1] *Gazette de France*, 22 avril 1673. — Lettre de Pierre *Taisand*, Paris, 3 avril 1673. (Mss. de la Biblioth. de Dijon, n° 312, t. I, p. 260.) — *Gallia christiana*, t. II, col. 973.

[2] *Bossuet* mandait, de Versailles, le 22 février 1674, au marquis de *Feuquières* : « Monseigneur le dauphin, dont vous demandez tant de nouvelles, *s'avance, de jour en jour, en sagesse, plus encore qu'en science ; quoique ce qu'il sçait soit beaucoup au-dessus de son âge.* J'espère qu'il se rendra digne de soutenir la gloire du roy et la réputation où il met la France. » (Lettre *inédite* de *Bossuet*. La voir dans l'*Appendice*.)

NOTE

Relative aux circonstances qui précédèrent l'abjuration du comte DE LORGE, *en* 1668.

Parlant, aux pages 260 et 261 de ce tome, d'une *conférence* qui aurait eu lieu, en 1668, entre Bossuet et le ministre Claude, nous avons suivi le récit de Saint-Simon, gendre, ami très-affectionné du maréchal, et qui, partout, dans ses *Mémoires*, se montre informé exactement, complétement de tous les détails de cette belle et noble vie. Nous ne saurions, néanmoins, dissimuler ici une difficulté qui nous arrêta (quoique peu d'instants) à la lecture de la *Relation* publiée par Claude (en 1683) de sa fameuse *conférence* du 1er mars 1678, avec Bossuet, en présence de mademoiselle de Duras[1]. « Après cet entretien (y est-il dit), M. Claude s'adressa à M. de Condom, à qui il rendit beaucoup d'honneur; et le supplia que la diversité des religions et des sentiments n'empeschast pas qu'il ne luy accordast sa bienveillance; que, pour luy, il conserveroit toujours un respect et une estime parfaite pour le mérite de sa personne. » — M. de Condom luy répondit fort civilement, « *qu'il le connoissoit déjà par ses écrits; mais qu'il étoit ravy de le connoître aussi par cette conversation,* dans laquelle il avoit fait tout ce qui se pouvoit pour le soutien de sa cause; et qu'il ne se présenteroit point d'occasion de le servir

[1] *Réponse au livre de M. de Meaux*, intitulé : *Conférence avec M. Claude*, ministre de Charenton. A La Haye, chez Arnoult Léers; 1683. in-8°, p. 295.

qu'il ne le fist de bon cœur. » — Cette *conférence*, du 1er mars 1678 (nous demandions-nous, en relisant les paroles soulignées), aurait-elle donc été la première entre Bossuet et Claude; et Saint-Simon, dans ce qu'il dit d'une rencontre, antérieure de dix années, entre le docteur catholique et le ministre, aurait-il commis une méprise, confondant les détails de la conversion du comte de Lorge avec ceux de l'abjuration de mademoiselle de Duras, sœur de ce seigneur? Mais le moyen d'admettre que Saint-Simon, instruit à fond de toute la vie d'un illustre personnage, révéré de lui autant qu'aimé, et qui jamais n'eut pour lui de secrets, aura mal connu ce qui regarde une action si importante aux yeux de tous deux; action éclatante, qui fit bruit, et qu'aussi le duc s'est plu à raconter avec des particularités intimes, précises, qu'il avait dû, tant de fois, entendre de la bouche du maréchal, expansif toujours avec lui [1]? Une pensée, alors, s'offrit à nous, qui concilie le récit de Saint-Simon avec les paroles de la *Relation* de Claude, rapportées plus haut; pensée fondée sur ce que dit Saint-Simon lui-même du profond mystère avec lequel se fit, en 1668, la rencontre du doyen de Metz et de Claude. Cette rencontre, ménagée, visiblement, à l'insu de ceux du prêche de Charenton, ayant eu lieu en cachette, devait, par cette raison, et d'un commun accord, demeurer à jamais un inviolable secret; les autres ministres, s'il en eût transpiré quelque chose, ne pouvant manquer de s'émouvoir, et d'en faire à Claude de durs reproches. Claude, en 1678, à dix années de là (autorisé, cette fois, par ceux de son église, mais avec l'hésitation, la répugnance que l'on sait), se trouvant, en présence de témoins, aux prises, de nouveau, avec le docteur catholique, ce dernier, fidèle au secret de 1668, lui aura parlé comme s'il l'eût vu, ce jour-là, pour la première fois; et, en tous cas, Claude, faisant imprimer sa *Relation de la conférence* du 1er mars 1678, aura pu, en rapportant des compliments, des mots de politesse échangés entre l'évêque de Condom et lui, tourner les choses de manière à écarter toute idée d'une rencontre entre eux, antérieure à celle (autorisée et comme publique) dont il donnait, aujourd'hui, le récit. Nous ne doutons pas, en un mot, que Claude et Bossuet ne se soient trou-

[1] Mémoires du duc *de Saint-Simon*, édition de 1829, t. III, p. 380 et suiv. (année 1702).

vés en présence : une première fois en 1668, chez le comte de Lorge, en très-grand secret; une deuxième chez la comtesse de Roye, en 1678, en présence de plusieurs témoins, et avec les circonstances que personne n'ignore.

APPENDICE.

LETTRES INÉDITES DE BOSSUET.

Nous avons cru devoir offrir, ici, aux lecteurs, quelques lettres *inédites*, les unes obligeamment communiquées, les autres découvertes par nous dans le cours de nos recherches, et dont plusieurs se rapportent à des points traités dans nos *Etudes*. Quinze de ces lettres (*douze* de l'évêque de Meaux, *trois d'Antoine*, son frère), adressées au grand Condé et à son fils (*Henri Jules de Bourbon*), feront connaître combien étaient intimes les relations de Bossuet et des siens avec ce prince et sa famille. Elles ont été transcrites par nous, d'après les *originaux* existant dans les *Archives de la Maison de Condé*, qui appartiennent, aujourd'hui, à monseigneur le duc d'Aumale ; messieurs Alphonse de Cailleux et Cuvillier de Fleury ayant obtenu, pour nous, du prince l'autorisation de compulser les registres de ce dépôt.

LETTRE INÉDITE DE BOSSUET

(La plus ancienne que nous ayons vue de lui)

A M. DE THIOLET, MAÎTRE ÉCHEVIN DE METZ [1].

(Bibliothèque de Metz. *Manuscrits*. Carton 34°.)

Verdun, 19 octobre 1653 (et non 1654, comme l'a écrit *Bossuet*, par distraction).

MONSIEUR,

Je viens de recevoir, tout présentement, les lettres de Messieurs des Trois Ordres, avec les vostres, et les pacquets que vous m'envoyez. Il me semble que, pour expédier les affaires, il sera nécessaire que j'aille à Stenay. Un traité ne se fait guères bien par lettres; tout s'arrête, au moindre incident. Je me préparois donc à partir lorsque j'ai receu cette lettre de M. Caillet [2], que je vous envoye, avec une autre, qu'il m'écrivit, hier. Vous verrez, par la première, qu'ils sçait les ordres que monseigneur le Prince nous a donnés pour lui [3]. Et, néanmoins, il ne laisse pas,

[1] Voir, au tome Ier de ces *Études*, p. 246 et suiv., le récit des faits auxquels se rattache cette lettre.

[2] *Caillet de Chamlai* [ou Chanlai], intendant des affaires du grand *Condé*.

[3] Voici la réponse du grand *Condé* à *Bossuet* et à l'échevin *Bancelin*, restés à Stenay.

De Rocroy, 12 octobre 1653.

Messieurs, j'ai reçu vostre lettre, par le tambour. La considération de M. le maréchal de *Schonberg*, et l'inclination que j'ai toujours eue pour les intérêts de vostre ville, fait que je me contenterai des dix mille livres de contribution que vous donniez à Damvilliers. Je vous envoie, pour cela, un ordre pour le sieur *Caillet*. En toute autre chose où je pourrai mieux vous témoigner ma bonne volonté, je le ferai avec grande joie, estant, Messieurs, etc., vostre, etc.

LOUIS DE BOURBON.

MM. des trois ordres de Metz, s'étonnant, en mars 1654, que *Caillet*,

par la seconde, de nous demander les contributions *du mois de septembre*, et en termes fort pressants. M. Bancelin[1], vous aura pu dire qu'il nous avoit déjà fait, à Stenay, la mesme proposition, mais plus doucement, et nous faisant entendre que l'on s'en pourroit relascher, si nous faisions un présent un peu honneste; cela vouloit dire, comme il me l'expliqua, cinquante ou soixante pistoles; c'est la mesme chose qu'il me dit. Maintenant, il ne parle plus de présent; mais il dit absolument *qu'il ne quitteroit pas un sol du mois de septembre*. Vous verrez bien, monsieur, le sujet de cette nouvelle rigueur. C'est que, ou il est fasché que nous avons eu recours à monseigneur le Prince, comme il le témoigne assez par ses lettres; ou qu'en faisant plus le difficile, il prétend obtenir de nous une plus grande gratification. Je crois, pour moi, que c'est l'un et l'autre. Comme je vois que l'intention de messieurs des Trois Ordres est, en ce point, bien éloignée de la sienne, j'ai creu que tout nostre pour parler seroit inutile; et ainsi qu'il estoit nécessaire d'attendre, là-dessus, ce que messieurs des Trois Ordres désireront que je fasse. Mais je vous demande, Monsieur, une prompte résolution, tant pour le repos public que pour ma propre satisfaction, afin que je puisse m'en retourner. Faites, s'il vous plaist, que l'on me mande, précisément, jusqu'à quel point je pourrai m'étendre sur le fait du présent, et jusqu'où je devrai me roidir pour le payement du mois de septembre.

Cependant, j'écris à M. Caillet, par son tambour. Je lui demande un nouveau passeport, pour aller à Stenay, parce que le temps du nostre est expiré, comme il me le mande

malgré le billet de Condé, qui précède, réclamât la contribution sur le pied de *onze mille livres*, *Bossuet* dit que « M. *Caillet* luy avoit fait voir [à Stenay], *par lettres de monseigneur le Prince, qu'il n'entendoit luy avoir lié les mains par les ordres qu'il luy avoit donnés.* » (Registres des *trois ordres* de Metz, dernier mars 1654.)

[1] *Bancelin*, conseiller échevin de Metz, député, avec *Bossuet*, pour cette affaire. Il était calviniste.

lui-mesme. Je lui écris vostre résolution de ne payer que le mois d'octobre, en suite des Ordres de son Altesse, qui veut qu'il vous traite comme Dampvilliers; qu'en le faisant de la sorte, il peut tenir le traité comme conclu; et que j'ay ordre, quand il sera achevé comme il faut, de lui faire un présent; qu'il ne doit point chicaner avec nous pour si peu de chose, puisqu'il voit bien que l'intention de son maître est qu'il nous traite favorablement. Je lui envoye les ordres de monseigneur le Prince, selon que messieurs des Trois Ordres me le prescrivent, et ne lui fais aucune mention que je vous aye écrit.

Cependant, j'attendrai vos réponses, au plus tost, et tâcherai de l'empescher de rien faire contre nous, en lui demandant encore quelque temps pour l'aller trouver, afin de conclure avec lui selon les instructions de monseigneur le Prince. C'est là le sens de ma lettre. Je suis, etc.

J. B. Bossuet.

DE BOSSUET

(Au grand *Condé*, croyons-nous)

ENVOI D'UN SERMON ENTENDU PAR LE PRINCE,

QUI AVAIT PRIÉ L'ORATEUR DE LE LUI DONNER PAR ÉCRIT.

(Sans date, mais, selon toute apparence, du temps où Bossuet prêchait des *stations*; antérieure donc à l'année 1670[1].)

Monseigneur,

Vous recevrez, dans ce paquet, une marque de mon obéissance; et vous verrez que je ne puis oublier ce qui m'est ordonné de votre part. Je vous envoie un *sermon*, que vous

[1] Dom *Déforis* inséra cette lettre dans sa *Préface* du tome Ier des *Sermons* de *Bossuet*, édition in-4°, p. XCIV. — Les éditeurs qui sont venus après lui ont négligé de la donner avec la correspondance de *Bossuet*.

avez eu la bonté de me demander, il y a longtemps, et de vive voix et par écrit. J'attribue ce désir à votre bonté, parce qu'il faut que vous en ayez beaucoup pour juger ce présent digne de vous. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je le remets en vos mains, et je prends la liberté de vous l'offrir, non point par l'estime que j'en fais, mais par celle que vous en avez témoignée. Vous la perdrez peut-être en lisant; mais quand cela arriveroit, je ne me réjouirois pas moins de vous avoir obéi. Je serai bien aise de voir augmenter l'estime que je vous prie d'avoir de mon affection, même au préjudice de celle que vous pourriez avoir de ma capacité.

AU Mis [ISAAC] DE FEUQUIÈRES,

AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUÈDE [1].

(Inédite. Communiquée par M. *Lacointa*, de Toulouse.)

Remerciments de services rendus. — Nouvelles de Montausier; de la famille de ce duc et du Dauphin. — Réflexions sur les desseins de la maison d'Autriche. — Sur l'enlèvement du prince Guillaume Égon de Furstemberg. — Sur l'attitude de la Suède vis-à-vis de la France. — Envoi de l'*Exposition*.

A Versailles, 22 février 1674.

J'ay receu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et ai fait tenir les siennes à M. Gaillard, qui a une très-grande reconnoissance de vos bontéz; et moy, par la part que j'y prends, j'en ai aussi une très-particulière. J'ay rendu à monsieur le duc de Montausier et à madame de

[1] Il a été parlé, au tome Ier de ces *Études*, p. 93 et suiv., des relations entre la famille Bossuet et *Manassès*, puis *Isaac de Pas de Feuquières*, qui eurent successivement des commandements dans les Trois Évêchés. (Biographie du parlement de Metz, par M. E. *Michel*; 1853, in-8°, p. 405 et suiv.) *Isaac* de Feuquières, fils aîné de *Manassès*, avait été nommé, le 24 septembre 1672, ambassadeur en Suède, où il résida pendant dix années.

Crussol celles que vous m'aviez adressées. M. le duc d'Uzès se démet de sa duché en faveur de monsieur son fils; et le roy a agréé cette démission, avec le privilége, pour le père et pour la mère, de conserver les honneurs [1].

Monseigneur le Dauphin, dont vous demandez tant de nouvelles, s'avance, de jour en jour, en sagesse, plus encore qu'en science, quoique ce qu'il sçait soit beaucoup au dessus de son âge. J'espère qu'il se rendra digne de soutenir la gloire du roy, et la réputation où il met la France.

Vous nous donnez de bonnes espérances de la Suède [2]; et j'avoue que si quelque chose peut obliger ce royaume de se réveiller, ce seront vos sages négociations. Mais, à vous dire le vray, on va fort lentement en ce pays-là. Nous ne pouvons pas savoir le fond de leurs intentions, ni mesme de leur intérest, de si loin. Mais, autant qu'on en peut juger, ils n'ont pris, jusqu'ici, aucun des moyens utiles à faire la paix ni la guerre. Pour la guerre, il semble qu'ils l'ont évitée; et, dès là qu'on les a veus lents, de ce costé là, on ne s'est point trouvé pressé de faire la paix; au lieu que si on les eust veu agir fortement, ni les Allemands, ni les Espagnols, ni les Hollandois n'auroient refusé des conditions de

[1] *Estat de la France*, par *Besongne*; 1676, T. I — 536.

[2] L'empereur Léopold Ier, alarmé des rapides conquêtes de Louis XIV en Hollande, en 1672, s'étant déclaré, en 1673, contre la France, l'Espagne et tous les États d'Allemagne (les duchés de Bavière et de Hanovre exceptés) s'unirent à lui. Le marquis *de Pomponne*, ambassadeur en Suède, en 1671, avait obtenu que cette nation demeurât dans l'alliance de la France, et s'obligeât même à envoyer en Allemagne des troupes qui y appuieraient les armées françaises. Le marquis *Isaac de Feuquières*, devenu ambassadeur, vers la fin de 1672, chargé d'exciter cette nation à en venir aux effets et à envoyer en Allemagne les troupes promises, eut à lutter assez longtemps contre une inertie volontaire, et qui n'était peut-être pas sans arrière-pensée. Mais il obtint enfin, le 19 septembre 1674, la promesse expresse d'un envoi immédiat de troupes, promesse que les effets suivirent aussitôt. On trouvera, dans les *Lettres inédites des Feuquières*, publiées, en 1846, par M. Étienne *Gallois*, surtout aux tomes IIe et IIIe, tout le détail de cette négociation, qui fit beaucoup d'honneur au marquis *de Feuquières*.

paix raisonnables, qu'on leur auroit pu proposer. Cependant, la Maison d'Autriche commence à reprendre, en Allemagne, la mesme autorité et les mesmes avantages qu'elle y avoit lorsque le roy Gustave prit les armes. L'empereur va se rendre maître; et il fait des coups d'autorité que ses prédécesseurs n'auroient osé faire dans le meilleur estat de leurs affaires. L'enlèvement de M. le prince Guillaume de Furstemberg, dans une ville libre, choisie pour traiter la paix, sans qu'on ait respecté sa qualité de plénipotentaire[1], est une action bien hardie, et qui fait bien voir que les Espagnols et la Maison d'Autriche n'ont rien rabattu de leurs desseins de maîtriser absolument l'Allemagne.

Cependant, si elle en vient à bout (ce qui arrivera infailliblement si on abandonne la France), les Suédois en pâtiront les premiers, et leurs conquestes d'Allemagne seront mal asseurées. Les princes d'Allemagne, qu'on effraye par une vaine jalousie contre la France, qui, après tout, n'en voudra jamais à leur liberté, déçeus de ce vain prétexte, seront contraints enfin à porter le joug de la Maison d'Autriche, qui est bien aise qu'on ne craigne que nous, afin qu'on la laisse faire, et qui voudroit bien aussi amuser les Suédois, dans une occasion où ils ont tant d'intérest à se réveiller. Vous saurez bien leur ouvrir les yeux, et les engager à réparer le temps perdu. Mais c'est assez politiquer. Le plaisir de s'entretenir avec vous a allongé mes rai-

[1] Guillaume Égon *de Furstemberg* avait été député, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'électeur de Cologne, Maximilien Henri, aux conférences ouvertes, en 1673, à Cologne, en vue de la paix. Très-opposé à la maison d'Autriche, dévoué à Louis XIV, et ses efforts pour maintenir l'électeur dans l'alliance de la France étant notoires, Léopold, irrité contre lui, le fit, au mépris du droit des gens, enlever, le 14 février 1674, dans Cologne, et au milieu des négociations, que cet attentat rompit aussitôt. Guillaume *de Furstemberg*, détenu à Vienne, puis à Neustadt, ne recouvra sa liberté qu'à la paix de Nimègue. (Voir les *Lettres inédites des Feuquières*; 1846, in-8°, t. II, 365 et suiv.)

sonnements; je les finis, en un mot, Monsieur, en vous asseurant que je suis à vous, sans réserve.

J. Bénigne, A. *év. de Condom*.

Je vous envoye deux exemplaires du *Traité de l'Exposition*, que vostre écuyer m'a dit que vous demandiez [1].

DE BOSSUET AU P. BOUHOURS,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Remerciment à ce père, qui lui avait envoyé son *Histoire de Pierre d'Aubusson* [2].

A Versailles, le 12 septembre 1676.
Inédite (collection de M. *Parison*).

Vostre *Histoire*, mon révérend Père, m'a servi d'un doux entretien pendant ma maladie [3]. Je ne puis assez vous

[1] *Feuquières*, homme pieux et capable, jugeant qu'une traduction latine de l'*Exposition* ferait de grands fruits en Suède, en avait donné avis à *Bossuet*, qui écrivit aussitôt à *Jean de Néerassel*, vicaire apostolique en Hollande (8 mai 1681), le priant de trouver des moyens de faire parvenir en Suède des exemplaires, de la traduction latine que l'abbé *Fleury* avait faite de ce livre. L'évêque de Castorie le lui promit, par une lettre du 27 mai; et, le 21 août suivant, annonça au prélat qu'un libraire d'Amsterdam venait de lui promettre de s'employer activement à faire parvenir le livre en Suède, et à le répandre dans tout le Nord. *Bossuet*, le 22 septembre suivant, remerciant l'évêque de Castorie, lui faisait connaître ce que le marquis *de Feuquières* lui avait déjà mandé des succès de l'*Exposition* en Suède; et ajoutait que plusieurs Suédois, de distinction, l'étaient venus trouver pour se faire instruire. (Œuvres de *Bossuet*, édition de Versailles, t. XXXVII, 216, 218, 226, 228.)

[2] Histoire de *Pierre d'Aubusson*, grand maître de Rhodes; Paris, 1676, in-4°; réimprimée, in-12, en 1677, en 1739., et in-4° en 1806. L'ouvrage a été traduit en anglais et en allemand. (Pierre *d'Aubusson* était né en 1423; il mourut le 13 juillet 1503.)

[3] Dans l'été de 1676, Bossuet fut atteint d'une maladie, qui se prolongea, et pendant laquelle P. D. *Huet*, sous-précepteur, le suppléait. De Ville-

remercier de m'avoir fourni de quoi m'occuper d'une manière si agréable. Excusez si je ne vous témoigne pas, *de ma main*, la satisfaction que j'ai eue dans cette lecture. Un reste de foiblesse me le défend. Mais rien ne m'empêchera jamais, mon révérend Père, d'être à vous, de tout mon cœur, avec une estime particulière.

J. Bénigne, A. *év. de Condom.*

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

Il lui recommande son parent *Claude de Simony*, président au parlement de Metz.

A Paris, 1er mai 1682.

Monseigneur,

Si je prends la liberté de demander, avec toute l'instance possible, à V. A. S. l'honneur de sa protection pour M. le président *de Simony*[1], ce n'est pas seulement par l'étroite liaison qui est entre lui et moi, par la parenté et par l'amitié; mais parce qu'il est digne, par son

neuve-le-Roi, où il était allé, au commencement de l'automne, passer, chez le contrôleur général Claude *Le Pelletier*, le temps de sa convalescence, il adressa, le 6 octobre 1676, à son collaborateur, une lettre, où il lui parle de sa faiblesse, grande encore, qui ne lui permettait pas de faire de longues promenades et de gravir les côteaux de Villeneuve, comme ils l'avaient fait, *Huet* et lui, autrefois. Il parlait aussi de la *difficulté qu'il trouvait à lire et à écrire*. On voit, par une lettre du 22 novembre suivant, que le prélat avait repris ses fonctions, et que *Huet* à son tour était souffrant.

[1] Claude *de Simony*, sieur de Rouelles, né à Dijon, fils de Claude *de Simony* et de *Marie Mochet* (sœur de *Marguerite Mochet*, mère de *Bossuet*). Il était donc neveu, par alliance, du conseiller *Bénigne Bossuet* et *cousin germain* de l'évêque de Meaux. — Reçu, le 27 avril 1668, conseiller au parlement de Metz, il y fut installé, le 14 novembre 1679, en qualité de président à mortier. (Biographie du parlement de Metz, par M. E. Michel; 1853, in-8°, p. 503.)

mérite, de la grâce que je vous demande pour lui. Il a une affaire de conséquence, où des principaux de la ville ont des intérêts opposés aux siens. Mais j'espère, Monseigneur, que, si vous lui donnez un moment d'audience, il vous mettra aisément de son parti, par l'inclination que vous avez à prendre celui de la justice. Je suis très-aise, Monseigneur, qu'il ait l'occasion d'être connu de V. A. et que toute ma famille lui témoigne combien elle est sensible aux bontés dont vous m'honorez.

Je suis, avec tout le respect possible,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bénigne, *évêque de Meaux*[1].

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite*. Archives de la maison de *Condé*, appartenant maintenant à monseigneur le duc d'Aumale.)

[Versailles], 30 octobre 1682.

J'aurai une grande joie, Monseigneur, si ce nouveau livre, que je présente à V. A. S. lui peut faire passer quelques heures agréablement. Il m'importe, plus que jamais, que V. A. S. lise ce livre, et qu'elle entende que *l'engagement où j'y entre n'est pas téméraire*[2].

[1] L'autographe de cette lettre, que n'ont point donnée les éditeurs de *Bossuet*, est aux Archives de l'empire. On en trouvera le *fac-simile* dans le tome Ier des OEuvres de *Louis XIV*, publiées, en 1806, par le général *Grimoard*, en 6 tomes in-8°.

[2] Le livre envoyé par *Bossuet* à Condé, avec cette lettre, est celui intitulé : *Conférence avec M. Claude, sur la matière de l'Église* ; 1682, in-12. Dans un *Avertissement*, qui précédait sa relation, le prélat s'exprimait ainsi : « Partout où M. Claude dira qu'il n'a pas avoué ce que je lui fais avouer, dans le *Récit de la Conférence*, je m'engage, dans une *seconde conférence*, à tirer de lui le même aveu ; et partout où il dira qu'il n'est pas de-

J'arrive d'un voyage de Normandie [1]; et je m'en vas à Meaux pour la feste [*la Toussaint*]. Je ne tarderai pas à vous aller rendre mes très-humbles respects à Chantilly, où je souhaite de trouver V. A avec une parfaite santé, et que l'altération, dont je m'étois fait peur, ne dure, ni ne revienne.

Je suis, avec un très-grand respect,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B., *évêque de Meaux*.

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite*. Archives de la maison de Condé.)

D'un livre nouveau envoyé à Bossuet par le prince. — Condé devait aller bientôt visiter Bossuet à Germigny.

Paris, le 9 mai 1683.

J'ai reçeu, Monseigneur, l'admirable livre que V. A. S. m'a envoyé. Vous me proposez un terrible ennemi à combattre. Mais ce qui m'encourage, Monseigneur, c'est que la querelle que j'aurai avec lui m'est commune avec vous, dans un endroit. Je vois, dans la lettre à M. de Souche, qu'il le loue d'avoir tenu contre vous, à Senef, et qu'il ose appeler invincible un homme que vous avez combattu. Je ne le souffrirai pas, Monseigneur, et je veux venger vostre gloire, avec celle du clergé de France [2]. Je suivrai le con-

meuré sans réponse, je le forcerai, sans autre argument que ceux qu'il a déjà ouïs, à des réponses si visiblement absurdes que tout homme de bon sens avouera qu'il valoit encore mieux se taire que de s'en être servi. » (*Bossuet*, édition de Versailles, t. XXIII, 241.)

[1] *Bossuet* venait de faire un séjour à la Trappe.

[2] L'assemblée générale du clergé de France, de 1682, avait publié, (le 1er juillet 1682), un *Avertissement pastoral à ceux de la religion P. R.*

seil que V. A. me donne, pour la dédicace; et j'espère que cet ouvrage sera bien receu du public. J'ai, Monseigneur, une vraye impatience d'avoir l'honneur de vous voir. Le caresme, les festes, et, maintenant, ma visite, que je m'en vas commencer, me retardent un peu. J'ai appris, de *monseigneur le Duc* [Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien], l'honneur que V. A. S. me vouloit faire de venir à Germigny, au retour de la cour. J'aurai, avant ce temps-là, celui de vous rendre mes très-humbles respects à Chantilly.

Je suis, avec le profond respect, et l'attachement que vous sçavez,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bénigne, *év. de Meaux.*

pour les porter à se convertir; et un Mémoire contenant les diverses méthodes dont on se peut servir pour leur conversion. La réforme, qu'indisposait cette démarche, répondit par plusieurs ouvrages : 1° *Réflexions solides sur le monitoire de l'assemblée du clergé de France, adressé aux protestants du royaume;* Paris, 1683, in-12, 24 p. 2° *Considérations sur les lettres circulaires de l'assemblée du clergé de France* de 1682; à La Haye, 1683, in-12, 176 pages. 3° *Apologie pour les réformés,* où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France [par le ministre Paul *Fetizon*]; La Haye, 1683, in-12. Ce dernier ouvrage, le seul que je n'aie pu découvrir, est celui, sans doute, dont *Bossuet,* parle ici; et contient, je le conjecture, la *lettre* à laquelle il fait allusion. Comme les prélats de 1682, dans leur *Avertissement pastoral,* p. 22, parlaient avec admiration des *triomphes* de Louis XIV, de ses *conquêtes,* des *grandes provinces qu'il avoit assujetties,* l'apologiste des réformés trouva là une occasion de rappeler la douteuse victoire de Senef, et de produire une *lettre* qui louait le *comte de Souche d'avoir tenu,* en cette rencontre, *contre Condé.* C'était le cas, on le voit, de venger et *la gloire de ce prince,* et celle *du clergé de France.* Bossuet devait, à quatre années de là, dans l'Oraison funèbre du héros, peindre admirablement les vicissitudes de cette mémorable journée, qui, ayant commencé par une victoire telle que celles de Rocroi, et de Thionville, devait (le prince s'étant trop acharné à poursuivre un ennemi en fuite) finir par un massacre, où, des deux côtés, la perte fut presque égale : « .... Enfin, l'ennemi décampe; c'est ce que le prince attendoit; il part, à ce premier mouvement. Déjà, l'armée hollandoise, avec ses superbes étendards, ne lui échappera pas; tout nage dans le

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

De l'ouvrage du ministre Claude, intitulé : *Réponse au livre de M. de Meaux.*

(*Inédite.*)

Fontainebleau, 23 septembre 1683.

Je suis très-obligé, Monseigneur, à V. A. S. de l'avis qu'elle me donne du livre de M. Claude[1]. On me l'a déjà envoyé, et je ne l'ai pas encore ouvert. J'espère en aller faire la lecture à Chantilly, au commencement du mois prochain, et résoudre avec vous ce qu'il faudra faire pour l'éclaircissement de la vérité [2]. Quand je vous aurai contenté, Monseigneur, je me tiendrai invincible.

Je suis, avec tout le respect et la reconnoissance possible,

Monseigneur,

de V. A. S. le très humble et très obéissant serviteur,

J. B., *év. de Meaux.*

sang, tout est en proie... *Mais Dieu sait donner des bornes aux plus beaux desseins.* » Comme le grand orateur, sans rien avouer, à su tout dire!

[1] Le ministre *Claude* venait de publier sa « Réponse au livre de M. de Meaux, intitulé : Conférence avec M. *Claude*, ministre de Charenton; La Haye, 1683, in-8°.

[2] La *Relation de Claude* ayant, dès 1678, circulé en manuscrit, *Bossuet* avait, d'avance, répondu à ce ministre, par ses *Réflexions sur un écrit de M. Claude*, publiées par le prélat à la suite de son ouvrage, *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Église*; Paris, 1682, in-12. (Œuvres de *Bossuet*, édition de Vers. in-8°, t. XXIII, 233 et suiv.)

DE BOSSUET A CONDÉ.

(Inédite. Archives de la maison de Condé.)

Estime du prélat pour l'abbé Eusèbe Renaudot, que lui a recommandé le prince.

Germigny, 10 octobre 1684.

Votre Altesse Sérénissime sçait combien j'estime l'abbé Renaudot. Personne, Monseigneur, n'est plus capable que luy de l'employ que vous souhaitez de lui procurer[1]. Je suis ravy, Monseigneur, de voir qu'après que j'ai eu l'honneur de vous parler pour luy, V. A. ait tellement connu ce qu'il vaut, que ce soit Elle, maintenant, qui me le recommande. Elle ne doute point que je ne fasse tout ce qui dépendra de moi.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur,

J B., *év. de Meaux*.

[1] L'abbé *de Vares*, l'un des amis de *Bossuet*, étant mort, le 28 septembre 1684, à la Bibliothèque du roi, où il avait un emploi et son logement, le docte abbé Eusèbe *Renaudot*, qui aurait désiré le poste vacant, obtint du grand Condé, qui l'estimait, une lettre à Bossuet, que ce prince priait de s'intéresser à une prétention si légitime. *Fleury*, qui, le jour même de la mort de l'abbé *de Vares*, en écrivit à l'évêque de Meaux le touchant récit, lui envoyait, en même temps, la lettre de *Condé*. « J'ai (mandait-il au prélat), j'ai assuré M. l'abbé *Renaudot* que cette lettre [de monsieur le Prince] étoit fort inutile, et que vous étiez autant bien disposé à son égard qu'il le pouvoit souhaiter. Toutefois, puisqu'elle est écrite, il a fallu vous l'envoyer. » (Œuvres de *Bossuet*, t. XLII, 580 et suiv.) La lettre *inédite* de *Bossuet*, que nous publions ici, est sa réponse au prince de *Condé*, dont la lettre au prélat n'est point venue jusqu'à nous.

DU GRAND CONDÉ A BOSSUET.

Le prince est en peine de *Géraud de Cordemoy*, grièvement malade. — Il prend part à ce que souffre Bossuet, qui, affligé des morts, récentes, de l'abbé *de Vares*, et de l'abbé *d'Espinay Saint-Luc*, est menacé de perdre, de plus, M. *de Cordemoy*.

Paris [avant le 14], octobre 1684.

(Imprimée, non dans les *Œuvres* de Bossuet, mais dans l'*Histoire* du prélat, par M. *de Bausset*. Elle est nécessaire, ici, à cause des lettres *inédites* qui suivent.)

« Je viens d'apprendre, par M. *Sauveur*[1], que M. *de Cordemoi*[2] étoit fort malade, et qu'il y avoit bien du péril en son mal. J'en suis dans la plus grande peine du monde, ayant pour lui beaucoup d'estime et d'amitié. J'écris à M. Bossuet[3] de m'en mander des nouvelles. Je ne doute pas que vous n'en ayez une grande douleur, sachant l'amitié que vous avez pour lui. En vérité, vous êtes bien à plaindre; car vous venez de perdre M. l'abbé *de Saint-Luc*[4]; et il n'y a guère que vous avez perdu M. l'abbé *de Vares*[5]. Personne au monde ne s'intéresse tant que moi à votre déplaisir, d'autant plus que je connois, mieux que personne, le fond

[1] Joseph *Sauveur*, géomètre célèbre, chargé d'enseigner les mathématiques aux pages de la Dauphine. (L'état de la France, par N. *Besongne*, 1684, t. I, 468).

[2] *Géraud de Cordemoy*, placé par *Bossuet* auprès du Dauphin, en qualité de *lecteur*. Il fut de l'Académie française. (L'état de la France, 1682, t. I — 454.)

[3] *Antoine Bossuet*, frère de l'évêque de Meaux.

[4] Bossuet, le 23 octobre 1684, mandant à *Rancé*, la mort de l'abbé *d'Espinay Saint-Luc*, lui disait : « Un cheval l'a jeté par terre si rudement qu'il en est mort, une heure après, à trente-quatre ans. Il a pris, d'abord, sa résolution, n'a songé qu'à se confesser, et Dieu lui en a fait la grâce. » (*Bossuet*, lettre *à Rancé*, 23 octobre 1684, t. XXXVII, p. 293.)

[5] L'abbé *de Vares* était mort le 28 septembre précédent. L'abbé *d'Espinay Saint-Luc*, qui l'avait assisté, à la mort, avait mandé, le même jour, à *Bossuet* « On n'a pas, assurément, d'affliction plus sensible en cette vie; et *rien ne doit plus servir à nous en détacher*. » (*Bossuet*,

de votre amitié, et que je connoissois le mérite de M. l'abbé *de Saint-Luc,* et l'amitié et l'attachement qu'il avoit pour vous. Je vous supplie de croire que je sens très-vivement votre déplaisir et votre inquiétude sur le mal du pauvre M. *de Cordemoy.* Faites-moi la justice d'être bien persuadé que rien ne peut m'être plus sensible que toutes les choses qui vous touchent, et que personne ne vous honore tant que moi. »

D'ANTOINE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite.* Archives de la maison de Condé.)

Il vient de quitter *Géraud de Cordemoy*, à l'agonie. — Remerciment au prince, d'une grâce récente.

Paris, samedi, 14 octobre 1684, à minuit [1].

MONSEIGNEUR,

J'ai un compte bien triste à rendre à V. A. S. pour obéir à ses ordres, touchant la maladie de M. de Cordemoy. Il avoit passé la journée assez doucement pour donner un peu d'espérance. Mais depuis les neuf heures du soir, il est tombé dans un état tel qu'on n'ose plus s'en rien promettre. Je viens de le quitter à minuit; il parle encore, et il connoît, mais il paroît épuisé. Ce n'est pas sans douleur que je rends compte à V. A. S. d'une mauvaise nouvelle, à laquelle Elle prend part avec tant de bonté.

Je ferai tenir à mon frère la lettre que V. A. S. luy a fait l'honneur de luy écrire[2].

édition de Versailles, t. XLII, 584.) A quelques jours de là, l'abbé *d'Espinay Saint-Luc* tombait de cheval, et mourait une heure après (comme on l'a vu, dans la note précédente).

[1] *L'Histoire de l'Acad. française* et la *Biographie universelle* ont, par erreur, daté cette mort du *huit octobre.*

[2] C'est la lettre qui précède celle-ci.

Il a plu, Monseigneur, à monseigneur le Duc de nous faire espérer, à l'occasion de la mort de M. Basin[1], la continuation des mesmes bienfaits que V. A. S. nous avoit accordés. J'en suis pénétré de reconnoissance; et je serai, toute ma vie, avec une fidélité inviolable, de V. A. S.,

Monseigneur,

le très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

BOSSUET (Antoine).

D'ANTOINE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite*. Archives de la maison de *Condé*.)

Paris, octobre 1684. (Postérieure au 14, antérieure au 19.)

MONSEIGNEUR,

Le mauvais état de la maladie de M. de Cordemoy, dont j'eus l'honneur de rendre compte à V. A. S., eut bientost la suite funeste que V. A. S. a sceu. Je n'ose luy en rien dire davantage; et je me contente de prier M. de La Bruyère de le luy faire sçavoir. Le défunt laisse cinq fils, parmi lesquels il y en a qui seront capables de continuer son ouvrage[2], au jugement de M. d'Ormesson et de

[1] Claude *Basin*, seigneur de Bezons, conseiller d'État, mort le 14 octobre 1684.

[2] *Géraud de Cordemoy* avait entrepris, sur *l'Histoire de France*, un travail qui, conduit jusqu'à la fin de la deuxième race (987), fut interrompu par sa mort. L'abbé *Louis* de Cordemoy, l'aîné de ses cinq fils, ayant été chargé, grâce aux recommandations de Bossuet, de le publier, l'ouvrage, intitulé : *Histoire de France, depuis le temps des Gaulois et le commencement de la monarchie jusqu'en* 987, fut imprimé à Paris, en deux tomes in-fol., dont le Ier parut en 1685, le IIe en 1689. L'abbé *de Cordemoy* compléta le travail inachevé de son père, sur la deuxième race. Il avait, de plus, poussé cette histoire jusqu'à l'année 1060, époque de la mort de Henri Ier; mais cette continuation n'a point été donnée au public.

M. Fleury[1]. Je rends très-humbles grâces à V. A. S., Monseigneur, des nouvelles asseurances qu'elle a la bonté de me donner de sa protection. Mon frère me mande qu'il va témoigner sa gratitude à V. A. S. et à monseigneur le Duc des nouvelles obligations que nous vous avons, et qu'il prendra la liberté de vous presenter mes fils[2]. Il est temps qu'ils connoissent leurs bienfaiteurs; et j'ose asseurer V. A. S. qu'ils seront, avec la mesme fidélité et avec le mesme profond respect que je suis,

Monseigneur, etc.

[Antoine] Bossuet.

D'ANTOINE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite.* Archives de la maison de *Condé.*)

Reconnaissance de la famille et des amis de feu Géraud de Cordemoy envers le prince. — Remerciments à Condé du bon accueil dont il a honoré *Louis* et *Jacques-Bénigne* Bossuet, qui lui ont été présentés par l'évêque de Meaux, leur oncle.

Paris, 19 octobre 1684.

Monseigneur,

Les extrêmes bontés avec lesquelles V. A. S. continue de marquer l'estime qu'elle avoit pour M. de Corde-

[1] L'abbé *Fleury*, qui savait *Bossuet* très-affectionné, ainsi que lui, à la famille de *Géraud de Cordemoy*, écrivit au prélat, dès le 15 octobre [1684], le pressant d'agir pour que l'on chargeât un ou deux des fils du défunt de continuer les travaux historiques commencés par leur père. *Bossuet* s'empressa, en effet, d'agir; et dans le même mois il écrivait au prince de Condé : « Je n'ai encore aucune nouvelle de Fontainebleau sur ce que j'avois proposé pour la famille de M. de Cordemoy. »

[2] 1° *Louis* Bossuet, né à Dijon le 22 février 1663, baptisé le 1er avril suivant, et dont le grand *Condé* fut le parrain. (Voir, à la suite de ces *lettres*, l'acte de baptême.) 2° *Jacques-Bénigne Bossuet*, né à Dijon le 11 décembre 1664.

moy, et la protection dont Elle veut bien honorer sa famille, a touché ceux qui sont, icy, d'une si grande consolation que j'ai cru que V. A. S. voudroit bien encore me permettre de luy en rendre compte. Si tost que les deux enfants, qui sont, l'un en Auvergne, l'autre à Lyon, seront de retour, on fera paroître le *premier volume* de l'HISTOIRE, où il reste peu de chose à faire. Le second suivra d'assez près; et puis l'on verra s'il y aura quelques mesures à prendre pour la suite.

Je suis bien glorieux, Monseigneur, que mes enfants aient eu l'honneur de paroistre devant V. A. S. et qu'ils ne luy ayent pas déplu. Mon frère [l'évêque de Meaux] m'écrit les bontés qu'il a plu à V. A. S. de leur témoigner; et surtout il me mande les circonstances des obligations infinies que j'ai à V. A. S. et à monseigneur le Duc. Quelles grâces très-humbles puis-je vous rendre pour un si grand bienfait? Je ne puis qu'avouer, Monseigneur, que *je suis redevable à V. A. S. de l'établissement de ma famille*, et estre, comme je serai, toute ma vie, avec la fidélité et les soumissions respectueuses que je dois,

Monseigneur,

de V. A. S. le, etc.

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite*. Archives de la maison de *Condé*.)

Les fils de feu *Géraud de Cordemoy* iront, prochainement, rendre grâces au prince de tout ce qu'il a fait pour eux.

Paris, 25 octobre 1684.

MONSEIGNEUR,

Je prends la liberté, encore une fois, de rendre compte à V. A. S. que j'ai fait voir, en arrivant de Meaux, à la famille de feu M. de Cordemoy, ce qui les concerne dans

la dernière lettre dont il vous a plu m'honorer. Ils auront l'honneur de se présenter à V. A. S. comme Elle leur permet de le faire, et de luy marquer leurs très-humbles actions de grâces, de tout ce qu'ils doivent à vos bontés, dans leur malheur. Pour moy, Monseigneur, je ne pourrai jamais exprimer la reconnoissance que je ressens. Mais je serai, toute ma vie, fidèlement et avec de très-profonds respects,

Monseigneur, etc.

DE BOSSUET A CONDÉ.

(*Inédite.* Archives de la maison de Condé.)

Du fontainier de Chantilly, mis par Condé à la disposition de Bossuet [1].

[Germigny] octobre 1684.

Je rends, Monseigneur, grâces très-humbles à V. A. S. du secours qu'elle m'a donné par son fontenier. Il n'a cessé de travailler, et nous a appris bien des choses, que ny moy, ni mes fonteniers ne savions pas. Nostre ouvrage est, à présent, en bon train.

J'ay receu la lettre que V. A. S. me faisoit l'honneur de m'écrire. Je ne puis, Monseigneur, assez vous remercier de tant de bontés.

Je n'ai encore aucune nouvelle de Fontainebleau sur ce que j'avais proposé pour la famille de M. de Cordemoy. Je pars pour mes visites.

Je suis, avec le respect que vous savez,

Monseigneur,

de V. A. S., etc.

[1] Bossuet s'occupait de l'embellissement de la maison de campagne des évêques de Meaux, située à Germigny, sur les bords de la Marne, à deux lieues de Meaux. Santeul l'a célébrée dans de beaux vers, que tout le monde connaît, et l'abbé *Boutard*, dans une pièce de vers latins, *inédite*, que je possède, écrite de sa main, et signée.

Une lettre de *Condé* à *Bossuet* [du 19 septembre 1685], très-affectueuse pour le prélat, et où le prince se réjouit de lui avoir fait plaisir en lui envoyant son fontainier, a été publiée par le cardinal de *Bausset*, histoire de *Bossuet*, liv. VIII, n° VI.]

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite*. Archives de la maison de *Condé*.)

Il lui rend son fontainier, et le remercie.

A Germigny, 9 octobre 1685.

(Nous la plaçons ici, parce qu'elle se rapporte au même objet que la précédente.)

Mes ouvrages sont achevés, Monseigneur; et il ne me reste plus qu'à rendre grâces très-humbles à V. A. S. et à luy demander pardon d'avoir retenu si longtemps son fontenier. Il a travaillé, avec beaucoup de soin, jusqu'à hier; et, pour moy, je me suis rendu si parfait dans les hydrauliques, que V. A., doresnavant, ne me reprochera plus mes asneries. Je m'en vais, dans deux jours, à Fontainebleau, d'où l'on me mande que l'on est affligé de la fausse-couche de madame la Dauphine.

Mon frère m'a bien réjoui en me disant les nouvelles de vostre santé.

J'espère, Monseigneur, avoir l'honneur de vous voir, au retour de la cour; et je suis bien résolu de ne vous plus fuir.

Je suis, avec le respect que vous savez, etc.

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite.* Archives de la maison de Condé.)

Il le prie d'agréer que Pierre *Valois*, curé d'Epinay-sur-Orge, devienne *par permutation*, chanoine de la collégiale de Dammartin, en remplacement de Claude *Chastelain* [1].

Meaux, 28 décembre 1684.

Je suis prié, Monseigneur, par le chapitre de Dampmartin, de supplier V. A. S. de vouloir bien donner son agrément et consentement nécessaire à la permutation que M. Claude *Chastelain*, prestre du diocèse de Senlis, chanoine de Dampmartin, prétend faire avec M. Pierre *Valois*, prestre du diocèse d'Évreux, et curé d'Épinay-sur-Orge, au diocèse de Paris, dont on me rend si bon témoignage que j'ai tout lieu d'espérer qu'il servira utilement et avec édification dans ce chapitre. Pierre *Valois* a cinquante-sept ans, et Claude Chastelain en a trente-huit. Ainsi V. A. n'est nullement intéressée dans l'agrément qu'on lui demande pour cette permutation; et, d'ailleurs, elle donnera un bon sujet au chapitre. C'est, Monseigneur, ce qui me fait prendre la liberté de vous demander cet agrément. La permutation se fera en la forme que vous aurez agréable, quand il vous aura plu de permettre la chose.

Je suis, avec le respect et l'attachement que vous savez, Monseigneur, etc.

[1] Le comté de Dammartin appartenait alors à la maison de Bourbon-Condé; et, apparemment, le prince avait, à ce titre, des droits de patronage sur les prébendes de la collégiale de Dammartin

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite.* Archives de la maison de Condé.)

Bossuet ira, bientôt, à Chantilly, avec l'abbé de Fénelon. — De l'évêque de Sarlat, oncle de cet abbé. — D'un livre communiqué à Bossuet, par La Bruyère, selon les intentions du prince. — Bossuet préparait l'Oraison funèbre d'*Anne de Gonzague*.

Germigny, 4 juillet [et non juin] 1685.

Monsieur l'*abbé de Fénelon* estoit ici, Monseigneur, dans la pensée d'aller présenter à V. A. S. une lettre de monsieur [l'évêque] de Sarlat, son oncle[1]. Je l'ay prié de différer son voyage jusqu'à ce que je pusse estre de la partie. Et, en attendant, je vous supplie très-humblement d'agréer qu'il vous envoye la lettre dont il est chargé. Je crois, Monseigneur, que V. A. S. sera satisfaite des raisons pour lesquelles M. de Sarlat se défend, avec respect, de faire une chose que vous luy avez recommandée. Il connoît la souveraine justice qui règne dans l'esprit de V. A. S. — M. *de La Bruyère* m'a envoyé, par vostre ordre, le titre d'un livre latin que vous aviez eu le dessein de me faire voir, touchant les libertés de l'Église gallicane. Je l'ay veu; et je supplie seulement V. A. S. de vouloir bien le faire garder soigneusement, afin que je le puisse revoir, si j'en ai besoin, quelque jour.

Je travaille, *par ordre de madame la Duchesse*, à l'Oraison

[1] François *de Fénelon*, né en 1606, nommé, en 1669, à l'évêché de Sarlat, mort le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans. *Condé* lui avait écrit, l'invitant à établir ou permettre que l'on établît un petit couvent de capucins à Castillonnès, lieu situé dans le diocèse de Sarlat. Le prélat, dans sa réponse (14 juin 1685), exposait les motifs par lesquels il répugnait à l'établissement désiré, et suppliait le prince de les agréer. Cette lettre avait été envoyée à l'abbé de *Fénelon*, par son oncle, qui le chargeait de la faire tenir au prince. — On voit bien que la lettre de Bossuet a été, par distraction, datée de *juin*, et qu'elle est de *juillet*.

funèbre de madame la princesse Palatine[1]. Quand cet ouvrage sera en train, et que j'aurai achevé quelque autre chose qui ne souffre point d'interruption, nous irons rendre nos respects à V. A. S. MM. les abbés *de Fénelon*, *de Langeron*, et moy.

Je suis, etc.

DE BOSSUET A CONDÉ.

(Inédite. Archives de la maison de Condé.)

Compliment sur le mariage du *duc d'Enghien*, petit-fils du prince, avec *mademoiselle de Nantes*.

Germigny, 27 juillet 1685.

Votre santé, Monseigneur, et la manière agréable dont s'est fait le mariage de *monseigneur le duc de Bourbon*[2], avec toutes les survivances[3], font maintenant le plus digne

[1] La princesse palatine était morte le 6 juillet 1684. *Anne*, l'une de ses filles, mariée, le 11 décembre 1663, *à Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien*, et qu'on appela, depuis, *madame la Duchesse*, avait, on le voit, prié *Bossuet* de prononcer l'Oraison funèbre, à la cérémonie du *bout de l'an*, qui se devait faire, aux grandes Carmélites de Paris, le 9 août 1685, un peu plus d'un mois après la lettre dont il s'agit ici.

[2] *Louis, duc de Bourbon* (fils de *Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien*, et petit-fils du grand *Condé*), fut, le 24 juillet 1685, âgé de seize ans, marié avec *Louise-Françoise*, légitimée de France, dite *mademoiselle de Nantes*, âgée de douze ans, fille de Louis XIV et de madame *de Montespan*.

[3] Le 25 juillet 1685, lendemain du mariage, Louis XIV accorda au duc *d'Enghien, en survivance*, la charge de *grand maître de France* et le *gouvernement de Bourgogne*. (*Estat de la France*, par N. *Besongne*, aumônier du roi, année 1686, t. Ier p. 656; et année 1687, t. I, p. 38.) *Anne de Gonzague de Clèves* (si connue sous le nom de la *princesse palatine*), aïeule du jeune duc de Bourbon, était morte le 6 juillet 1684, un an avant le mariage du prince. *Bossuet*, dans l'Oraison funèbre de cette princesse, prononcée, au *bout de l'an*, le 9 août 1685, quinze jours après ce mariage, dit : « Avec un peu plus de vie, *elle au-*

sujet de ma joie. J'espère avoir bientôt l'honneur de rendre mes respects à V. A. S. en quelque endroit qu'Elle soit. Rien ne me touche plus que ses bontés, et tout est au-dessous du plaisir de la voir en bonne santé. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous la conserve longtemps.

Je suis, etc.

(*Antoine* Bossuet, intendant de la généralité de Soissons, écrivit de cette ville, le même jour (27 juillet), une lettre de congratulation au grand Condé.)

DE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(*Inédite.* Archives de la maison de Condé.)

D'une *lettre*, imprimée, de *Jurieu*. — Du P. *Collorédo*, qui venait de refuser le chapeau. — Du P. *Mabillon*.

Germigny, 24 septembre 1686 [et non 1685, comme *Bossuet* l'a datée].

« J'ai, Monseigneur, envoyé à M. d'Autun[1], de vostre part, la *lettre* du ministre Jurieu; et je l'ai prié de me la renvoyer après l'avoir lue. Cette *lettre* est fort peu de chose, comme V. A. l'a vu d'abord; mais la suite, où il promet de réfuter une lettre que j'ai écrite, en particulier, à un fugitif de mon diocèse, sera de plus grande conséquence; et je supplie V. A., s'il lui en revient quelque chose, de m'en faire part.[2]

Je viens de recevoir un extrait de lettre que V. A. S.

roit vu les grands dons; et le premier des mortels, touché de ce que le monde admire le plus après lui, se plaire à le reconnoître par de dignes distinctions..... »

[1] Gabriel de *Roquette*, affectionné de Condé et lié avec Bossuet.

[2] Il s'agit de la première des *lettres pastorales* de *Jurieu*, du 1er septembre 1686, dans laquelle il annonçait des *réflexions* sur une lettre adressée par *Bossuet*, le 3 avril précédent, à un calviniste, son diocésain, qui s'était enfui. Voir la lettre de *Bossuet*, dans l'édition de Versailles, t. XXXVII, 334 et suiv. *Jurieu*, dans sa 2e *lettre pastorale*.

sera bien aise de voir; c'est du Père Collorédo, nouveau cardinal[1]. Le P. Mabillon, qui a lié amitié avec lui, dans son voyage de Rome, comme avec un homme de lettres et de piété, lui avoit écrit, sur quelque affaire de littérature; et la lettre lui ayant été rendue, le lendemain de sa promotion, en lui répondant sur les choses qu'il lui demandoit, il (le P. Collorédo) lui parle de la dignité qu'il a refusée, de la manière que vous verrez. Le P. Mabillon, revenant de Rome, sans aucune vue de ce qui devoit arriver, nous en a parlé comme du meilleur esprit et de l'homme le plus sincère et le plus humble qu'on pût voir. Il me semble qu'on ressent son humilité dans cette lettre, toute tissue de paroles de l'Écriture, mais encore plus pleine, ce me semble, des sentiments qu'elle inspire. V. A. en jugera, et me renvoyera, s'il lui plaît, cet extrait, à sa commodité. Le pape usera de commandement, comme il fit, sur un semblable refus du feu cardinal Ricci[2].

Je rends mille humbles grâces à V. A. S. de toutes ses bontés, et suis, avec respect, etc.

du 15 septembre 1686, donna les *réflexions* promises par la première. (*Lettres pastorales*, adressées aux fidèles de France, qui gémissent sous la captivité de Babylone [par Pierre *Jurieu*]; 3e édition, Rotterdam, 1688, 3 vol. in-12, t. I, p. 1 et suiv.)

[1] *Collorédo* (Léandre), prêtre de l'oratoire de Saint-Philippe de Néry, créé cardinal, en 1686, par le pape Innocent XI, puis nommé grand pénitencier, mourut le 11 janvier 1709. Plusieurs de ses lettres ont été insérées au tome Ier des *œuvres posthumes* des PP. *Mabillon* et *Ruinart*. Il fut contraint de revêtir la pourpre romaine.

[2] Michel-Ange *Ricci*, secrétaire de la congrégation des indulgences, consulteur du saint-office, ayant été, en octobre 1681, contraint par Innocent XI d'accepter le chapeau, qu'il avait d'abord refusé, Bossuet en témoigna sa joie, par une lettre, du 10 novembre, à l'abbé *Dirois*, qui était à Rome; et, le 29 décembre, il mandait à cet abbé: « Je suis pénétré des bontés de M. le cardinal *Ricci* : je vous prie de lui marquer ma reconnoissance. » (*Bossuet*, édition de Versailles, t. XXXVII, p. 240, 254.) — Voir, au tome XVIII, p. 58, l'*Approbation* de l'*Exposition*, par *M. A. Ricci*, 5 août 1678; et au t. XXXVII, p. 183, la lettre de remercîment que *Bossuet* lui adressa le 12 des calendes de janvier 1679 (et non 1678).

DE BOSSUET AU R. P. RAPIN,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

(Inédite.)

Remercîment à ce Père, qui lui avait envoyé son ouvrage intitulé : *Le Magnanime* [1].

Meaux, 3 août 1687.

J'avois, mon révérend Père, à vous remercier du *Magnanime*, quand votre lettre est venue m'obliger à un nouveau remerciement, par les honnestetez qu'elle contient.

Il y aura, dans l'éloge de monsieur le Prince, de quoi contenter la délicatesse de vos lecteurs, et, en particulier, toutes celles de monseigneur [Henri-Jules de Bourbon]. Il ne me sera pas difficile de luy dire beaucoup de bien d'un ouvrage pour qui j'ay toute l'estime possible. Je vous serai très-obligé de faire mes remerciements très-humbles à monsieur d'Entrague.

Je suis, de tout mon cœur, et avec toute l'estime d'un mérite comme le vostre,

Mon révérend Père,
votre très-humble serviteur,

J. BÉNIGNE, *évêque de Meaux*.

[1] Le *Traité du grand et du sublime dans les mœurs*, par le P. René *Rapin* (Paris, 1686, in-12), était consacré à la gloire de Louis XIV, du premier président Lamoignon, de Turenne et de Condé. Ce dernier n'ayant point paru satisfait de la part de louange que le livre lui avait faite, on avait cherché à l'indisposer contre l'auteur. Rapin, désireux de témoigner publiquement combien il admirait Condé, et combien sa gloire lui était chère, composa le livre intitulé : *Le Magnanime*, ou éloge de Louis de Bourbon, prince de Condé, second du nom, premier prince du sang (Paris, 1687), in-12, qui parut après la mort du héros, arrivée le 11 décembre 1686.

A HENRI-JULES DE BOURBON,

DEVENU, EN DÉCEMBRE 1686, PRINCE DE CONDÉ, PAR LA MORT DU GRAND CONDÉ, SON PÈRE.

(Archives de la maison de Condé.) Communiquée par M. Bertrandy, archiviste paléographe.

Le prince l'avait prié de lui indiquer un curé pour la paroisse de Chantilly.

Meaux, 18 mars 1692.

« Le curé que je crois propre, Monseigneur, à V. A. S., est dans le diocèse de Poitiers. On lui a écrit, et on attend sa réponse. C'est à mon neveu qu'elle doit venir; et voici un autre embarras : c'est que mon neveu est parti pour Lyon, et cela nous mèneroit loin, si la réponse passoit. Pour l'empêcher, je donne ordre à mon portier de Paris de m'envoyer les lettres de mon neveu : nous connoissons l'écriture de M. *Berger* (c'est l'homme dont il s'agit); et nous garderons la fidélité pour les autres lettres. Voyez, en passant, Monseigneur, que je suis bon oncle. J'écris même, à toutes fins, et votre valet de pied porte la lettre. Que si V. A. S. est pressée, en vérité, Monseigneur, je n'y puis faire autre chose que de chercher un autre homme, si Elle me l'ordonne. Mais je n'en ai point, de présent, qui approche de celui-ci. Il a été ici, en fonction, trois ou quatre mois, et tout le monde en étoit aussi content que moi. Il a beaucoup de littérature et de politesse : ses mœurs sont douces, sociables, et sa personne assez avenante. C'est un homme accommodant, peu intéressé; si bien que je trancherois hardiment, pour peu que je fusse instruit de ses sentiments. Mais il faudroit que je susse de lui, auparavant, combien lui vaut, et comment il s'accommode d'un bénéfice qu'il a en ce pays-là; et c'est ce que je ne puis savoir que de lui. Au reste, il est d'humeur à entrer dans les sen-

timents de V. A. sur les *Antiennes*[1] ; mais il y aura à vous accorder avec *madame la Princesse*, qui me paroît les aimer assez, et je n'y vois que cet embarras. Voilà, Monseigneur, une affaire bien longuement expliquée ; et V. A. peut, maintenant, me donner ses ordres, en connoissance de cause. Elle sait avec quel respect et quel plaisir je les reçois.

J. B., *évêque de Meaux*.

ACTE DE BAPTÊME DE LOUIS BOSSUET

(LE GRAND CONDÉ, PARRAIN).

(Communiqué par M. *Garnier*, archiviste à Dijon.)

« Registre des baptêmes faits dans l'église abbatiale de Saint-Étienne de Dijon, [*pour l'église* paroissiale de Saint-Médard, démolie, et dont le service paroissial se faisait dans une des nefs de l'église de Saint-Étienne], folio 33 du registre, commencé le 19 mai 1660 et fini le 27 décembre 1667 : »

« Le premier jour d'avril 1663, à deux heures après midi, dans l'église de Saint-Estienne [de Dijon] a esté receu, par moy soubsigné, thrésorier d'icelle, et curé de Saint-Médard, au supplément des cérémonies du saint baptesme, *Louys*, fils de M. *Anthoine Bossuet*, équier (sic), seigneur de Vatronville et Bonvaux, trésorier général des estats de Bourgogne, et de madame Renée [Madeleine] de Gaureaux du Mont; — lequel Louys naquit le jeudy vingt-deuxième de febvrier de la présente année, et receut par moy l'eau sacrée du baptesme, dans ladite église, le dimanche quatriesme jour du mois de mars dernier, *afin qu'il peust attendre, sans danger de son salut, l'honneur que luy destinoit la Providence divine*. Il a eu pour parrain très-haut et très-puissant

[1] Les *Antiennes*, ou le voit, n'étaient point, dans l'office de l'Église, ce que le prince aimait le plus, au lieu qu'elles plaisaient à *madame la Princesse*. Cette lettre témoigne de la continuation des relations d'amitié familière entre la maison de *Condé* et *Bossuet*.

prince messire Louys, duc de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair, et grand maistre de France, duc d'Anghien, Châteauroux, Montmorency et Fronsac, gouverneur et lieutenant général, pour le roy, en ses provinces de Bourgogne et de Bresse;

Et pour marraine Mme Dame *Catherine du Hautoy*, femme de messire *Nicolas de Gaureau du Mont*, chevalier, marquis de La Perrière, seigneur de Clémery, Bonicourt, Ville en Vrôme, La Farge, et, en partie, de Rommény. Signé LOUIS DE BOURBON. — Catherine du *Hautoy*, *Bossuet*, et *Vallot*. »

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE XII.

1665—1666.

Pages.

665, on songe à Bossuet pour l'emploi de précepteur du Dau-
n. 1
aréchal de Clérembault devait être nommé gouverneur du
aphin. 2
is Colbert, évêque de Luçon, invité à désigner des sujets
ir l'office de précepteur du Dauphin. 3
is Colbert n'indiqua que des hommes *de qualité* ou *d'un mé-*
éminent. 4
: sujets appréciés par l'évêque de Luçon, dans un *Mémoire au*
; *trois* autres, dans sa lettre à J.-B. Colbert. . . . . *ib.*
et, dès le temps de ses études, désigné par Cornet comme
ne d'élever le fils d'un roi. 6
nir que conserva Le Tellier des paroles de Cornet. 7
et estimé par J.-B. Colbert et par les frères de ce ministre. . 9
e de Périgny. Origine de sa fortune. 12
ésident de Périgny est nommé *lecteur du roi*. (31 mars 1663.). 14
ıy enseigna au Dauphin les premiers éléments. 16
ıy nommé précepteur du Dauphin. (sept. 1666.). 17
injustement reproché la nomination de Périgny à Montausier,
n'y eut aucune part. 18
XIV nomma Périgny sans en avoir parlé à Colbert et à Le
ier. 20
ers de Santeul témoignent que, dès 1665, on avait souhaité la
nination de Bossuet aux fonctions de précepteur. 21
eligionnaires, à la faveur des troubles, avaient avancé leurs
ires. . . . . *ib.*

Pages
L'exercice de la religion catholique autorisé *seul*, dans Metz, par les actes de cession de 1556. 22
Les actes de 1556 mis en oubli avec le temps. Entreprises des calvinistes messins. 23
Une servante catholique meurt chez ses maîtres calvinistes sans les secours de l'Église. . . . . *ib.*
Vains efforts des religionnaires pour faire inhumer Marthe selon les rites de leur église. 24
De là un procès, que les religionnaires veulent faire évoquer. Bossuet l'empêche. 25
Sentence du bailliage de Metz. (30 juillet 1658.) 26
Autorisation d'ouvrir un collége, surprise par les religionnaires de Metz à Louis XIV, qui la rétracte aussitôt. 27
Louis XIV autorise l'établissement de deux régents (*catholiques*), qui enseigneront les éléments aux enfants des religionnaires. . 28
La ville de Metz nomme deux régents (un laïque et *un prêtre*), qu'elle refuse de payer. . . . . *ib.*
Le roi ordonne que les deux régents seront choisis parmi les *laïques*. 29
Les deux régents *catholiques* payés par la ville. Les enfants des *catholiques* assistent aussi à leurs leçons. 30
Dissentiments, à Metz, entre les catholiques et les religionnaires. *ib.*
Prêche, dans Metz, sur des terrains appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent. 31
Des ministres du dehors prêchaient dans Metz, malgré les règlements. 32
Un ministre calviniste insulte, en chaire, les dogmes de l'Église catholique. 33
Irrévérences des religionnaires de Metz, dans les rues, envers le sacrement de l'eucharistie. . . . . *ib.*
Contraventions des religionnaires aux règlements sur les inhumations. 34
Les catholiques opprimés par les calvinistes dans plusieurs villages voisins de Metz. . . . . *ib.*
Les religieux de Saint-Vincent revendiquent les terrains sur lesquels avait été construit le prêche. 35
Députés envoyés en cour par les calvinistes. 36
Bossuet chargé de résister aux efforts des calvinistes. 37
Les pères jésuites demandaient que le prêche de Metz fut transféré à deux lieues de là. 38
Émotion des calvinistes de Metz. Rixes. Arrêt du parlement. . . . *ib.*
Arrêt du conseil, en ce qui regarde les inhumations des religionnaires de Metz. (janvier 1663.) 39

Pages.
Le conseil ordonne la démolition du *prêche* bâti *dans Metz*, et permet d'en construire un dans le *retranchement*. . . . . *ib.*
Inauguration du nouveau prêche. (26 mars 1664.) 40
Le conseil met un terme à quelques empiétements des calvinistes. *ib.*
Le conseil réprime le zèle outré de quelques catholiques. 41
Désir qu'avait Bossuet d'établir *l'ordre* et *l'union* entre ceux des diverses communions. . . . . *ib.*
La *réunion* des dissidents, entreprise sous Louis XIII par Richelieu. 42
Louis XIV s'efforce de procurer, sans *colloque*, la réunion des religionnaires. 43
Moyens dont prétendait user Louis XIV. 44
Bossuet voulait qu'on attirât les dissidents par la *douceur* et par *l'insinuation*. 45
L'*instruction*, principal moyen dont on se promet d'user. — *Conseil* pour la *réunion*. Bossuet en était. 46
Prédications, conférences, écrits en vue de la *réunion*. Ministres calvinistes pressentis. . . . . *ib.*
Premiers résultats de ces efforts. Abjurations de ministres. . . . 47
Mésintelligence entre les différentes confessions de la réforme. . . 48
Mouvement dans la réforme. Abjurations nombreuses. . . . . *ib.*
Situation critique de la réforme. Conjonctures favorables pour la *réunion*. 50
La *réunion* tentée à Sedan échoue par la mort de Fabert. 51
Bossuet, en relations avec Fabert, avec le P. Adam et Le Blanc de Beaulieu, dut avoir part à cette affaire. 52
Bossuet chargé par le *Conseil de la réunion* de procurer le retour des religionnaires de Metz. 55
De La Parre, ancien ministre à Montpellier. . . . . *ib.*
Bossuet et son père en relations d'estime et d'amitié avec Paul Ferri, l'un des ministres de Metz. 56
Estime du clergé et des religieux de Metz pour Paul Ferri. . . . 57
Dans le *conseil* pour la *réunion* on fonde des espérances sur Ferri. *ib.*
Attachement de Ferri pour sa religion. 59
Ferri en crainte des autres ministres de Metz. 60
Ferri, recherché par le clergé catholique, devient suspect, par là, aux religionnaires. 61
Ferri, en butte à des malveillant, triomphe d'eux grâce à l'appui de Bossuet. 62
Ouverture faite, par un religieux, à Ferri, du dessein de la réunion. *ib.*
Ferri consent à conférer. Entretiens sur la religion entre Bossuet et lui. (Mai 1666.). 64

Pages.
Explications *écrites* données par Bossuet à Ferri. C'est l'ébauche de l'*Exposition*. 69
Départ de Bossuet pour Paris. Ses *conférences* avec Ferri interrompues. 71
Franchise des procédés de Bossuet dans ses pourparlers avec Ferri. . . . . *ib.*
Bossuet écrit, de Paris, à Ferri. 72
Bossuet, absent, suppléé par son père près de Ferri. 73
Il tardait à Bossuet et à Ferri de reprendre leurs entretiens. . . . 74
Particularités sur *Théodore* Maimbourg. 75
Théodore Maimbourg connu de Bossuet et lié avec Ferri 79
Entretiens, à Paris, entre Bossuet et Théodore Maimbourg. . . *ib.*
Impression que font sur Théodore Maimbourg les éclaircissements donnés par Bossuet et ses procédés. 80
Zèle de Théodore Maimbourg pour la *réunion*. Il presse Ferri d'y concourir. 81
Bossuet très-satisfait du bon vouloir de Théodore Maimbourg. . . 84
Ferri témoigne désirer la *réunion*. . . . . *ib.*
Ferri désire, non moins que Bossuet, de reprendre les *conférences* interrompues. 85
Ferri indécis, timide, dominé par les autres ministres. . . . . *ib.*
Satire, en latin, où Paul Ferri était bien caractérisé. . . . . *ib.*
Les trois autres ministres opposés à la *réunion*; les *accommodeurs* mal vus dans la réforme. 86
Ferri, devenu suspect aux ardents de sa communion, est en butte à la défiance, à l'envie, à la calomnie. 88
Lettres anonymes, très-dures, adressées à Ferri. 89
Ferri montre moins de zèle pour la *réunion*. Embarras dans ses lettres, dans son langage. 90
Le P. Annat témoigne compter peu, désormais, sur Ferri. 92
Deux catholiques de Metz entreprennent, de leur chef, de procurer la *réunion* des calvinistes de cette ville. 93
Ouverture faite, sur ce dessein, par les deux catholiques, à deux calvinistes. 94
Ferri sent, tout d'abord, le peu de portée du dessein des deux catholiques. 95
La proposition des deux catholiques est repoussée par le consistoire. *ib.*
Ferri, par son langage, regagne la sympathie de ceux de sa communion. 96
La réponse du consistoire est portée aux deux lieutenants. 97
Comment les deux lieutenants apprécient la *réponse* et le procédé du consistoire. 98

Pages.
Par suite de cette esclandre, les conférences, entre Bossuet et Ferri, ne purent être reprises. 99
D'une lettre de Ferri, propre à lui servir auprès de ceux de sa communion. 100
S'il est vrai que Ferri, voulant, à sa mort, abjurer entre les mains de Bossuet, en fut empêché par les siens. 101
Assertions de *Le Dieu* à cet égard. . . . . *ib.*
Comment ce fait imaginaire se dut arranger dans l'esprit de *Le Dieu*. 103
Si Ferri se rendit à la *réfutation* de son *Catéchisme*. Testament de ce ministre (1666). 105
Ferri mourut le 28 décembre 1669. Bossuet ne put alors être à Metz. 106
Mort de Ferri. Ses funérailles. 108

LIVRE XIII.

1667—1668.

Bossuet retenu à Paris. (Premiers mois de 1667.). 110
Bossuet prêcha (dit-on), en 1666 et 1667, dans des assemblées synodales. 111
Conférences à l'archevêché par Bossuet et le docteur Pignay. (1667.) *ib.*
Travaux de Bossuet en Sorbonne. Actes, thèses, examens d'ouvrages. . . . . *ib.*
Appréciation, par Bossuet, du *Catéchisme du concile de Trente*. . . 112
Un livre du P. *Surin* approuvé par Bossuet. 113
Bout de l'an d'Anne d'Autriche. Bossuet prononce l'Oraison funèbre. (18 janv. 1667.). 114
Impression produite par ce discours. Ce qu'en dit Voltaire en 1752. 118
Sermon de Bossuet à la *profession d'une demoiselle* qu'Anne d'Autriche avait affectionnée. 119
Nom de cette demoiselle. En quel monastère Bossuet prêcha sa *profession*. 120
La reine d'Angleterre assista à cette *profession*. M. de Péréfixe officiait. 123
Commencements, à Metz, de l'établissement de la Propagation de la Foi (*hommes*). 127
Association de la *Propagation de la Foi* (*hommes*), établie à Metz. Bossuet en fut l'âme. 128
Zèle de Bossuet pour cette œuvre. 130
Assemblées de charité pour l'œuvre de la *Propagation de la Foi*. Sermon de Bossuet en faveur de l'œuvre. 131

Pages.
A l'œuvre manquaient : — 1° une maison assez spacieuse ; — 2° un revenu suffisant. 134
La Maison-Dieu de Longeau est donnée, en usufruit, à la société de la *Propagation* de Metz (*hommes*). 135
Bossuet fait maintenir la Propagation dans la possession de Longeau. 137
Lettres patentes accordées par Louis XIV à la société de la *Propagation* de Metz (*hommes*), avril 1670. 138
Résultats obtenus par la société de la *Propagation*. 139
Abjuration de Besson, ministre luthérien. . . . . *ib.*
Le chapitre de la cathédrale réconcilié avec celui de Saint-Sauveur. 141
Abus, dans les délibérations capitulaires, réprimés. . . . . *ib.*
Bossuet fait respecter la juridiction du chapitre de Metz. 142
Sépultures de trois évêques de Metz, découvertes en présence de Bossuet. (25 juillet 1667.) . . . . . *ib.*
Réforme du chapitre entreprise par Bossuet. 144
Bossuet s'occupe d'un *rituel* à composer, l'ancien (manuscrit) étant perdu. 145
Mort du père de Bossuet. . . . . *ib.*
Dernière maladie du conseiller Bossuet. Consolations qu'il reçoit de son fils le doyen de Metz. 146
Bossuet assiste son père à la mort. (15 août 1667.). 147
Le père et la mère de Bossuet inhumés dans l'église des Dominicaines (ou *Précheresses*) de Metz. 148
Sermon prononcé par Bossuet, à Dijon, le 1er janvier 1668, en présence de Condé. 149
Allocution de Bossuet à Condé. 152
Conférences faites par Bossuet dans le monastère du faubourg Saint-Jacques, à Paris. (1668.) 154
La duchesse de Longueville et la princesse de Conti assistèrent à ces *conférences*. 156
La princesse de Conti. 158
Autres femmes éminentes qui assistaient à ces *conférences*. . . . 159
Bossuet fait des *conférences* à l'*hôtel de Longueville*. 160
Bossuet consulté par les carmélites sur un ouvrage. 161
Bossuet, à Metz, s'occupe, de nouveau, de rétablir la règle dans le chapitre. 162
Paroles de Bossuet au chapitre. 163
Nouvelle entreprise du *princier* réprimée par Bossuet. 164
Bossuet ramène aux vraies règles la psalmodie dans l'église de Metz. 165
Le *concordat germanique*, obstacle aux vues de Louis XIV pour l'église de Metz. 166
Atteintes portées au concordat germanique par Louis XIV. . . . 167

Pages.

Alexandre VII refusa l'institution aux sujets *nommés* (*sans droit*) par Louis XIV, à l'évêché de Metz. 169
Indult *perpétuel* accordé par Clément IX à Louis XIV. (23 mars 1668.). 170
Henri de Bourbon, duc de Verneuil, s'était démis *irrévocablement* de l'évêché de Metz. . . . . *ib.*
Démission de Guillaume Égon de Furstemberg, évêque *postulé* de Metz. 171
Georges d'Aubusson se démet de l'archevêché d'Embrun, et est nommé à l'évêché de Metz. . . . . *ib.*
Bossuet député à Paris, par le chapitre de Metz, pour conférer avec l'évêque *nommé* de Metz. 172
Le siége de Metz déclaré *vacant*. Coursan dépossédé du vicariat général. 174
G. d'Aubusson proclamé *administrateur perpétuel*. J.-B. Bossuet et Louis Foës institués *vicaires généraux capitulaires*. . . . . *ib.*
Défense à Coursan de porter la *croix pectorale*. 175

LIVRE XIV.

1668—1669.

Bossuet, à Paris, se voue à l'instruction des religionnaires. . . . 177
Bossuet controversiste. 178
Assertion de Chardon de Lugny réfutée. . . . . *ib.*
Méthode dont usait Bossuet pour ramener les religionnaires. . . 179
Bossuet, en 1665, à Paris, a des entretiens, sur la religion, avec Nicolo Stenon. 180
Famille de Courcillon de Dangeau. 183
Philippe, marquis de Dangeau, abjure le calvinisme. (Juill. 1665). 185
Louis, marquis de *Courcillon* (frère puîné de Dangeau). Ses perplexités sur la religion. . . . . *ib.*
Bossuet instruit Louis de Courcillon, et fait cesser ses perplexités. 186
Méthode dont usa Bossuet dans ses entretiens avec Courcillon. . 187
Bossuet envoie à Courcillon ses *explications*, écrites. C'est l'ébauche de l'*Exposition*. 190
Louis de Courcillon abjure, entre les mains de Bossuet, le 10 octobre 1668. 191
Mademoiselle de Péray (nièce des Dangeau) abjure entre les mains de Bossuet. 193
Comment Bossuet avait conçu une *Exposition* de la foi. . . . . *ib.*
Sincérité de Bossuet dans son *Exposition*. 195

Pages.
Turenne. Ses premières années. Il se défendit longtemps d'abjurer. *ib.*
La duchesse de Bouillon, dans son testament, demande la conversion de Turenne. 196
Cospéan, évêque de Lisieux, s'efforce de ramener Turenne. . . . *ib.*
Zèle des sœurs de Turenne pour le calvinisme : leur influence sur lui. 197
Mademoiselle de Bouillon, sœur de Turenne. 198
Relations d'étroite amitié entre Turenne et la duchesse de Rohan-Chabot, calviniste zélée. 199
Madame de Turenne ardente calviniste. 200
Turenne n'approuvait pas que les *réformateurs*, au seizième siècle, se fussent séparés de l'Église romaine. 202
Les écrits de controverse font une vive impression sur Turenne. . 204
Incendie au Louvre. (Fév. 1661.) Paroles de Turenne ouïes par la veuve de Scarron. 205
Aigreurs dans la correspondance entre Turenne et sa famille en ce qui avait trait à la religion. 206
Aigreurs dans les entretiens de famille entre Turenne et les siens. 208
Combien Louis XIV désirait le retour de Turenne au catholicisme. *ib.*
Turenne est du conseil établi pour la *réunion*. Son zèle pour ce dessein. 211
L'épouse et les sœurs de Turenne obstacles à son retour. 212
Un écrit du ministre Claude fait impression sur Turenne. 213
Vains efforts de Morangis pour gagner madame de Turenne à l'Église catholique. 215
Vœu extraordinaire d'une nièce de Turenne pour la conversion de madame de Turenne. . . . . *ib.*
Paroles de l'abbé d'Aubigny à Turenne. 217
Mort de madame de Turenne. (13 avril 1666.). 218
Louis XIV presse, de nouveau, Turenne, mais sans succès. Joie à Charenton 219
Entretiens de Turenne avec Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, et Vialart, évêque de Châlons. (1668.). 220
Relations de Bossuet avec la famille de Bouillon et avec Turenne. 222
Premier entretien de Bossuet avec Turenne, sur la religion, ménagé par madame de Longueville. 223
Explications, écrites pour Courcillon, communiquées par Bossuet à Turenne. . . . . *ib.*
Le *manuscrit* du 1er tome de la *Perpétuité* est communiqué à Turenne. 225
Entretiens d'Antoine Arnauld et de Nicole avec Turenne. . . . 227
Le retour de Turenne dû surtout à ses entretiens avec Bossuet. . . 228

Pages.
Les ouvrages du P. de Grenade font impression sur Turenne. . . . 229
Abjuration de Turenne. (23 octobre 1668.). 230
Turenne avait caché à l'abbé duc d'Albret sa résolution d'abjurer. . . . . *ib.*
Turenne refusa l'épée de connétable. 231
Grande joie, en France, à la nouvelle de l'abjuration de Turenne. 233
Joie de Clément IX et du sacré collége. 234
De l'abbé duc d'Albret, neveu de Turenne. 235
L'abbé duc d'Albret désire la coadjutorerie de Reims, puis celle de Paris. 237
Le chapeau demandé par Louis XIV pour l'abbé d'Albret, après l'abjuration de Turenne. (18 nov. 1668). 239
L'abbé d'Albret prétendit avoir amené Turenne à abjurer. . . . . *ib.*
Répugnance de Clément IX à faire l'abbé d'Albret cardinal. . . . 240
Clément IX offre à Turenne le chapeau demandé pour l'abbé d'Albret. Turenne n'accepte pas. . . . . *ib.*
Instances de Louis XIV. Raisons propres à toucher Clément IX. . 241
Clément IX accorde le chapeau à l'abbé d'Albret. 243
Efforts du cardinal de Bouillon pour faire croire que l'abjuration de Turenne était son ouvrage. . . . . *ib.*
La prétention de ce cardinal n'avait aucun fondement. 244
Dans la correspondance avec Rome, il n'est pas dit que le neveu ait eu part à l'abjuration de l'oncle. . . . . *ib.*
En quels termes la *Gazette* annonça cette promotion. 245
Le cardinal de Bouillon se fait attribuer, en public, l'honneur d'avoir converti son oncle. 246
Oraisons funèbres de Turenne (1675), où son abjuration est représentée comme due au cardinal de Bouillon. . . . . *ib.*
Oraison funèbre de Turenne, à Évreux. 247
Oraison funèbre de Turenne, à Rouen, par le P. *Ménestrier*. . . . *ib.*
Oraison funèbre de Turenne, par *Fléchier*. 248
Oraison funèbre de Turenne, par *Mascaron*. . . . . *ib.*
Le P. de La Rüe insinue, en chaire, que l'*Exposition* n'a été pour rien dans la conversion de Turenne. 250
Le cardinal de Bouillon avait écrit au P. de La Rüe de parler en ce sens. 252
Le cardinal de Bouillon se fait donner, dans les histoires, les honneurs de la conversion de Turenne. . . . . *ib.*
L'abjuration de Turenne due à Bossuet. 254
Ce que Bossuet dit lui-même sur cela. Ce que dit l'abbé Le Dieu. . 255
Le comte de Lorge, neveu de Turenne. 258
Le comte de Lorge a des doutes sur la religion de Calvin, dans

Pages.
laquelle il avait été élevé. 259
Le comte de Lorge consulte, sur ses difficultés, Bossuet et Claude séparément. 260
Conférence entre Bossuet et Claude, en présence du comte de Lorge. *ib.*
Embarras du comte de Lorge pour s'ouvrir avec les siens de sa résolution d'abjurer. 261
Confidences réciproques du comte de Lorge et de Turenne. . . . 262
Désespoir de la comtesse de Roye en apprenant que son frère va abjurer. . . . . *ib.*
Paroles de Bossuet à la duchesse de Rohan-Chabot. 263
Le comte de Lorge et le comte de Rozan abjurent le 6 fév. 1669. *ib.*
Mademoiselle de Duras, sœur de ces trois seigneurs, ramenée par Bossuet dix ans après. 265
Panégyr. de saint-André, par Bossuet. (18 nov. 1668.). . . . . *ib.*
Le P. des Mares entendit alors Bossuet, et l'admira. 268
Bossuet, en 1668, prêche l'Avent à Saint-Thomas du Louvre. — Turenne. 269
Panégyriques de saint Thomas, apôtre, et de saint Étienne, 1er martyr. 270
Panégyrique de saint Thomas de Cantorbery. (29 déc. 1668.). . . *ib.*
Séjour de Félix Vialart à Paris. Bossuet le voit souvent. 272
Entretiens de Bossuet et de Félix Vialart sur les moyens de procurer la *réunion* des religionnaires. 273
Puissants motifs qu'avaient les négociateurs pour désirer ardemment la paix. . . . . *ib.*
De la *Grande Perpétuité*. 274
Écrits d'Arnauld pour la défense de la religion catholique contre la réforme. . . . . *ib.*
Le désir de rendre utiles à l'Église nombre d'écrivains doctes et pieux anima les prélats, négociateurs de la paix. . . . . *ib.*
Vingt-sept prélats et *vingt-cinq* docteurs approuvèrent le livre. . . 275
Bossuet approuva spontanément le tome 1er de la *Grande Perpétuité*. 277
Raisons de croire que Bossuet fut consulté sur tout l'ouvrage de la *Grande Perpétuité*. 278
La *version* du *Nouveau Testament*, dite *de Mons*. 280
La version *de Mons*, censurée par l'archevêque de Paris. (18 novembre 1667, 20 avril 1668.) 282
La *version de Mons* censurée par un bref du 20 avril 1668. . . . 285
Les prélats négociateurs de la paix désirent une révision de la *version de Mons*. . . . . *ib.*
L'archevêque de Paris consent à la révision de la *version de Mons*,

Pages.
et charge Bossuet d'y présider. 286
La révision commence sous la direction de Bossuet. 288
Mort de Péréfixe. (1er janvier 1671.) La *révision* ne fut point continuée. 290
Nouveaux efforts pour la *réunion* des religionnaires. . . . . *ib.*
Abjuration du ministre Rossel et de son fils. 292
Bossuet assiste à l'audience de rentrée du Châtelet. (22 octobre 1668.) . . . . . *ib.*
Zèle de Bossuet à remplir ses devoirs en Sorbonne 294
Le droit de *committimus*. 295
Le chapitre de N.-D. de Paris est maintenu en possession du *committimus*. 296
La Faculté de théologie admise à défendre, en présence du roi, son droit de *committimus*. 297
Bossuet, au Louvre, au nom de la Faculté, présente en corps, harangue Louis XIV, environné de toute sa cour. (Janvier 1669.). 298
Bossuet prêche, à l'Oratoire, en présence de *Madame*, le dimanche des Rameaux. (14 avril 1669.). 300
Notables paroles de Bossuet sur le peu que dure la vie. 301
Mauvaise santé de *Madame*. . . . . *ib.*
Sermon de Bossuet, sur les *jugements humains*, prononcé en présence de *Madame*. 302
Bossuet, en 1669, fait les *conférences*, à Saint-Lazare, pour l'ordination de la Pentecôte. 303
Fleury admis au sacerdoce sous les auspices de Bossuet. 304
Fleury se prépare à entrer dans les ordres. 308

LIVRE XV.

Fin de 1669-1670.

L'opinion publique appelait Bossuet à la dignité épiscopale. Ses droits à cet honneur. 310
Causes qui purent retarder la promotion de Bossuet à l'épiscopat. 311
Antoine Bossuet, trésorier des états de Bourgogne, compromis dans ses fonctions. . . . . *ib.*
Condé avait été le parrain du fils aîné d'*Antoine* Bossuet. 313
Le roi, en son conseil, déclare irréprochable la conduite d'*Antoine* Bossuet. 315
L'évêché de Condom laissé vacant depuis le 1er juillet 1668 jusqu'au 10 sept. 1669. Pourquoi ? 316
L'affaire d'*Antoine* Bossuet étant éclaircie, *Jacques-Benigne* est

Pages.
nommé à l'évêché de Condom. (8 septembre 1669.). 317
Brevet royal de nomination. 318
La nomination de Bossuet fut déclarée le 8 septembre 1669 . . . *ib*
Vêture de mademoiselle de La Vieuville, à Meaux. Bossuet y prêche. (8 septembre 1669.). . . . . *ib.*
Quel *sermon* Bossuet prononça à cette cérémonie. 321
Bossuet reçoit, à Meaux, ce même jour, la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Condom. (8 septembre 1669.). 322
On applaudit à la promotion de Bossuet. . . . . *ib.*
Ce qu'en dit Gui Patin, qui le connaissait bien. 323
Vers de La Monnoye, de Dijon. . . . . *ib.*
Vers latins de Jean Maury. 324
Pellisson, calviniste, célèbre, dans une ode, la promotion de Bossuet. 325
S'il est vrai que Bossuet ne fut point apprécié de son siècle comme *prédicateur* et comme *orateur*. 326
Témoignages sur les *stations* de Bossuet, rendus, après sa mort, par ceux qui les avaient suivies. 327
La *prédication*... est *une grande partie de la vie de feu M. Bossuet.* *ib.*
Le P. de La Rüe loue les sermons de Bossuet. 328
Les *prédications* de Bossuet louées, après sa mort, à l'Académie française. 329
Bossuet loué, comme *prédicateur*, lors de sa réception à l'Académie. (8 juin 1671.). 330
Les poëtes contemporains de Bossuet célébrèrent son éloquence. . 334
Ce que dit madame de La Fayette de l'éloquence de Bossuet. (1670). *ib.*
Cérémonial de l'installation de l'évêque de Metz dressé par Bossuet, qui n'y put assister. 335
Entrée de G. d'Aubusson. Il refuse l'un des deux *serments* prescrits. (3, 4 septembre 1669.). 336
Mésintelligence entre G. d'Aubusson et le chapitre. 337
Motifs qui retinrent Bossuet à Paris. . . . . *ib.*
Bossuet se démet du décanat de Metz et de son canonicat. (10 octobre 1669.). 338
Lettre de Bossuet au chapitre de Metz. (12 octobre 1669.). . . . 339
Le chapitre de Metz élit un nouveau doyen. 341
Le canonicat de Bossuet fut donné à Claude de Maridat. . . . . *ib.*
Témoignages de regret et d'attachement donnés à Bossuet par le chapitre de Metz. 341
Les chanoines de Metz louent, en 1767, les procédés dont avait usé Bossuet en 1669. 342
Louis XVI, en 1777, érigea le chapitre de Metz en *chapitre noble*.

Pages.
Ses motifs. 343
Bossuet appelé à prononcer l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. (Septembre 1669.). . . . . *ib.*
Dans le panégyrique de saint Thomas de Contorbéry est la pensée mère de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. 346
Le duc d'Orléans et *Madame* choisissent Bossuet pour prononcer l'oraison funèbre à Chaillot. 347
François Faure, évêque d'Amiens, désigné par Louis XIV pour prononcer l'oraison funèbre à Saint-Denis. 348
Monastère de la *Visitation*, fondé à Chaillot, par *Henriette-Marie de France*, après la mort de Charles Ier. . . . . *ib.*
Religieuses distinguées du monastère de Chaillot. 349
Madame de Motteville et sa sœur *Socratine* (Madeleine-Eugénie Bertaut). 351
Attachement de la reine d'Angleterre pour madame de Motteville et pour la sœur Madeleine-Eugénie Bertaut. 352
Walter de Montagu, grand aumônier de la reine d'Angleterre. . 353
Mort de la reine d'Angleterre. (10 septembre 1669.). 354
Le cœur de la reine d'Angleterre apporté à Chaillot. (7 septembre 1669.). 356
Mémoire sur la vie de la feue reine, écrit par madame de Motteville, pour Bossuet. 357
Fait curieux omis, à dessein, par Bossuet. 358
Service funèbre à Chaillot. (16 novembre 1669.). . . . . *ib.*
Appréciations de ce discours par des juges compétents. 362
Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, par le P. Senault. (25 novembre 1669.). 363
Oraison funèbre de la même reine, prononcée à Saint-Denis, le 20 novembre, par François *Faure*, évêque d'Amiens. . . . . *ib.*
Bossuet lisait-il Homère avant d'écrire ses oraisons funèbres? . . . 365
1er novembre 1669. Bossuet prêche dans la chapelle royale de Saint-Germain-en-Laye. . . . . *ib.*
Quel sermon Bossuet prononça le 1er novembre 1669. 366
Bossuet prêche, à Saint-Germain-en-Laye, le 1er dimanche de l'avent de 1669. (1er décembre 1669.). 370
Scandale des amours de Louis XIV. 371
Sermon prononcé par Bossuet, à la cour, le 8 décembre, jour de la fête de la *Conception* 1669. 372
Sermon prononcé par Bossuet, à la cour, le troisième dimanche de l'avent. (15 décembre 1669.). 373
Sermon du 4e dimanche, en présence de Louis XIV. 374
Le Dauphin assistait au sermon du jour de Noël. 376

Pages.
Madame suivit Bossuet dans cette station. 377
Goût de *Madame* pour l'éloquence de la chaire. . . . . *ib.*
Sentiments, dispositions de cette princesse, loués en chaire par Bossuet. 379
Madame désirait ardemment le retour de l'Angleterre à la religion catholique. . . . . *ib.*
Mansuétude de Bossuet dans la direction des âmes. 381
Efforts de la reine Henriette-Marie pour maintenir le bon accord entre la France et l'Angleterre. 382
Efforts de la reine d'Angleterre pour rompre la *triple alliance*. . 383
La triple alliance. 384
Madame, après la mort de la reine sa mère, s'efforce, comme elle, de rompre la *triple alliance*. 385
Voyage de Madame en Angleterre. (Mai 1670.). . . . . *ib.*
Capacité dont *Madame* fit preuve en cette conjoncture. 387
Retour de *Madame* en France. Sa santé, mauvaise déjà, souffrit notablement des fatigues de ce voyage. 388
Mésintelligence notoire entre le duc d'Orléans et *Madame*. 390
Nouveaux chagrins de *Madame*, à son retour en France. 392
Mauvais régime de la princesse. . . . . *ib.*
Après avoir bu de l'eau de chicorée, *Madame* ressent d'intolérables douleurs 393
Madame demande que Bossuet soit appelé près d'elle. 394
Le curé de Saint-Cloud vient, et reste peu de temps. . . . . *ib.*
Le chanoine Feuillet vient ensuite. . . . . *ib.*
Bossuet arrive. 395
Bossuet présente à la princesse le crucifix d'Anne d'Autriche. . . 398
Bossuet, après s'être écarté un instant, est rappelé par *Madame*, qui expire presque aussitôt. (30 juin 1670, 3 heures du matin.) 399
La mort de Madame fut héroïque et chrétienne. 400
Combien le langage de Bossuet fut consolant pour *Madame*. . . . 402
Bossuet va, à Versailles, annoncer au roi la mort de *Madame*. (30 juin 1670.). 403
Louis XIV désigne Bossuet pour faire l'oraison funèbre de *Madame*. *ib.*
Bague donnée à Bossuet par *Madame*. 404
Ce que devint l'anneau donné à Bossuet par *Madame*. 405
Un bruit se répand que *Madame* a été empoisonnée. 406
Madame crut, d'abord, que, par *méprise*, on l'avait empoisonnée, mais reconnut aussitôt son erreur. 407
Ouverture du corps. Il en résulte la preuve que *Madame* n'a pas été empoisonnée. 408
Des personnes notables, bien renseignées, ne crurent pas au

Pages.
poison 409
Le bruit de l'empoisonnement arrive à Londres 411
Bellefonds, envoyé en Angleterre, fait connaître à Charles II les causes de la mort de *Madame* 413
Buckingham est envoyé en France 414
Affliction, en France, à la mort de *Madame* . . . . . *ib.*
Lettre de Bossuet sur la mort de *Madame*. (... juillet 1670.) . . 416
Ordres du roi pour les obsèques de *Madame* à Saint-Denis. La cérémonie, différée, est enfin fixée au 21 août 1670 419
Caveau des sépultures royales à Saint-Denis . . . . . *ib.*
Aspect intérieur de l'abbaye de Saint-Denis le jour de la cérémonie funèbre, 21 août 1670 421
Auditoire de Bossuet à Saint-Denis 422
Jean Casimir V, ancien roi de Pologne, était là 424
La reine assiste *incognito* à la cérémonie . . . . . *ib.*
Bossuet, en *costume d'évêque*, est conduit à la chaire par le hérault de Bourgogne . . . . . *ib.*
Émotion profonde de Bossuet et de ses auditeurs 426
La pensée mère de l'*oraison funèbre* de *Madame* se trouve dans le *sermon* de Bossuet sur la *Mort* 428
Impression produite sur l'auditoire, par ce discours 429
Turenne et Tréville à Saint-Denis 430
Mention de ce discours dans les *Annales* de Saint-Denis 431
Louanges données, en chaire, par un évêque, aux oraisons funèbres de la *reine d'Angleterre* et de *Madame* 432
Appréciation de ces deux oraisons funèbres par Saint-Évremond. 433
Bossuet envoie à Rancé ces deux oraisons funèbres 434

LIVRE XVI.

Fin de 1670-1671.

Les bulles de Bossuet (2 juin 1670) arrivèrent, à Paris à la fin du même mois 435
Bossuet aurait voulu faire, avant son sacre, une retraite à Châlons et à La Trappe... De Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne. *ib.*
La réforme introduite à la Trappe par Rancé. Sympathie de Bossuet pour cette réforme 436
Voyages de Bossuet à La Trappe au temps où Rancé y établissait la réforme. (1666 et années suivantes.) 438
Bossuet ne put aller avant son sacre ni à Châlons ni à La Trappe. 441
Bossuet prêche, aux carmélites du Bouloi, la *vêture* de mademoiselle Anne-Marie des Coix. (28 août 1670.) 442
Louis XIV veut qu'une instruction très-étendue soit donnée au

Pages.
Dauphin. 443
Pour l'office de *gouverneur*, on parla du maréchal de Clérembault, de Turenne, du duc de La Rochefoucauld. 449
En 1668, Louis XIV songe à choisir un *gouverneur* pour le Dauphin. 450
Le duc de Montausier est préféré. 453
Caractère honorable de Montausier, son savoir. 454
La peste en Normandie. Dévouement de Montausier, gouverneur de cette province. 456
Montausier déclaré gouverneur du Dauphin. (21 septembre 1668.). 457
Milet de Jeurre est nommé sous-gouverneur du Dauphin. (22 septembre 1668.). 458
Périgny nommé *précepteur* deux ans avant que Montausier fût nommé *gouverneur*. . . . . *ib.*
Succès des soins donnés au Dauphin par le président de Périgny. . 459
Montausier suscite des dégoûts à Périgny. 460
Périgny obtient que Daniel Huet ne lui soit point adjoint, comme *le voulait Montausier*. 462
Périgny se voue à des travaux excessifs, et succombe à la fatigue, 1er septembre 1670. 463
Les poëtes prédisent à Bossuet qu'il sera précepteur du Dauphin. — Gui Patin le prévoit. 466
Cent prétendants sollicitèrent le poste de précepteur. 468
Au roi est présentée une liste de sujets dignes du poste vacant, qu'ils ne demandaient pas. . . . . *ib.*
MM. de Bassompierre et de Roquette. 469
Pourquoi Pellisson, résolu d'abjurer, différa. . . . . *ib.*
Montausier désirait la nomination de Daniel Huet. 470
Motifs propres à empêcher Louis XIV de nommer Huet précepteur. 472
Louis XIV résolu de donner un évêque pour précepteur à son fils. 473
Clément IX avait témoigné désirer que le Dauphin eût pour précepteur un évêque. 474
Le poëme *Delphinus*, par Léon *Bacoüe*. 475
Louis XIV avait connu et apprécié Bossuet par ses prédications. 476
S'il est vrai que Montausier excita Louis XIV à nommer Bossuet précepteur du Dauphin. 478
Desseins de Montausier en indiquant Huet, Ménage et Bossuet. . 479
Louis XIV déclare à Montausier qu'il a choisi Bossuet. Huet nommé *sous-précepteur*. 481
Bossuet objecte ses devoirs d'évêque, inconciliables avec les fonctions de précepteur. 482
Louis XIV engage Bossuet à se faire sacrer, et à suivre, ensuite, l'inspiration de sa conscience. . . . . 482 et 483